

SOURCES ET ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar

TROISIÈME PARTIE

édition partielle



II b. – L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
par Philippe BOURCIER de CARBON

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER
1976

Avertissement

Le groupe de Démographie africaine INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM est un organisme de liaison non officiel entre les statisticiens démographes et autres techniciens qui s'intéressent aux questions de population dans les pays en voie de développement.

Il effectue des travaux de synthèse ou méthodologiques à partir des données recueillies ou des techniques mises en œuvre dans ces pays ; il rend compte des travaux qui y sont réalisés dans le domaine de la démographie et d'une manière générale s'efforce d'informer les personnes intéressées de toute question ayant trait à la démographie africaine.

Publications du groupe.

– Le présent ouvrage : “Sources et analyse des données démographiques” qui comprend trois parties dont les deux premières ont été publiées sous les titres suivants :

– Première partie : Sources des données

– Deuxième partie : Ajustement de données imparfaites

et la Troisième partie : Analyse dont la publication, en édition partielle, s'achève avec le présent fascicule.

L'édition définitive, en deux tomes, regroupera les chapitres suivants :

I. Données d'état individuelles et collectives par F. Gendreau et B. Lacombe.

II. a/ L'Instruction par A. Morice.

b/ L'Activité par Ph. Bourcier de Carbon.

III. La Nuptialité par D. Tabutin et J. Vallin – La Fécondité par A. Dittgen et Ch. Guitton.

IV. La Mortalité par D. Waltisperger.

V. Les Migrations par M. Picouet.

VI. Les perspectives par M.E. Cosio et L. Tabah.

– Autres publications

– “Afrique Noire, Madagascar, Comores, Démographie comparée”, tomes I et II, INSEE, INED, DGRST, Paris 1967.

– “Les enquêtes démographiques à passages répétés”, Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. Méthodologie. ORSTOM, INSEE, INED, Paris 1971.

– “La démographie en Afrique d'expression française”, bulletin de liaison.

SOURCES ET ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

*Application à l'Afrique d'expression française
et à Madagascar*



TROISIÈME PARTIE
édition partielle

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER

L'activité économique

par Philippe BOURCIER de CARBON

SOMMAIRE GENERAL

AVANT PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	7
A – LA COLLECTE REALISEE.....	9
B – LES CONCEPTS.....	57
C – L'ANALYSE ET LES RESULTATS.....	121
CONCLUSION.....	197
BIBLIOGRAPHIE.....	201
ANNEXES.....	213

Le Groupe de Travail INED-INSEE-ORSTOM-MICOOP, ainsi que l'auteur du présent chapitre, tiennent à remercier les services du B.I.T. à Genève pour la documentation qu'ils ont bien voulu mettre à leur disposition au cours de son élaboration.

Avant-propos

L'assimilation du processus de production économique à l'effet combiné de trois différents types de facteurs – la terre et les ressources naturelles, le capital et les investissements réalisés en matériel technique, et la main-d'œuvre, est une tradition de la pensée économique qui remonte à plus d'un siècle. L'analyse de ce dernier facteur de production est pourtant restée longtemps négligée. Ainsi l'observation des structures de la main-d'œuvre et la réflexion sur les concepts d'emploi et d'activité économique n'ont pas même cinquante années d'histoire dans les pays aux économies aujourd'hui les plus avancées qui ont aussi les plus anciennes traditions statistiques.

Ce n'est en fait que depuis la dernière guerre que l'on s'accorde généralement à reconnaître en la main-d'œuvre le moteur du progrès technique et le facteur déterminant de toute croissance économique. Les pays africains qui pour la plupart ont tour à tour acquis leur indépendance politique à partir des années soixante, se sont trouvés brutalement confrontés aux exigences de la planification ; aussi voulant contrôler leur développement ont-ils été souvent tentés, devant l'ampleur et l'urgence de leurs besoins, de transposer chez eux sans précautions les concepts et méthodes des statistiques de main-d'œuvre en usage dans leurs anciennes métropoles.

Introduction

Il n'est pas un gouvernement africain qui ne choisisse comme objectif prioritaire l'accroissement aussi rapide que possible du revenu par tête du pays ; c'est le but poursuivi par toutes les politiques économiques mises en œuvre dans les pays africains depuis leur indépendance.

Pourquoi étudier la main-d'œuvre en pays africains aujourd'hui ?

La planification demeure l'outil privilégié pour promouvoir rapidement le développement du potentiel de production économique du pays ; elle permet d'agir sur les divers composants de cet appareil de production. Or dans les pays africains où le plus souvent les biens de capital font cruellement défaut, force est de s'attacher à améliorer les capacités productives des deux autres types de facteurs de production que sont la terre et les ressources naturelles d'une part, et la main-d'œuvre d'autre part.

Dans la plupart des pays africains, ces deux facteurs demeurent aujourd'hui encore très étroitement liés entre eux du fait de la prépondérance du rôle du monde agricole dans la vie économique et sociale de ces pays encore au seuil du développement (du moins tel que nous le concevons selon le modèle fourni par l'histoire des pays occidentaux). Ainsi – et c'est là une des caractéristiques fondamentales des pays aujourd'hui en voie de développement – l'impact des changements de régime de faire valoir des terres aussi bien que celui de l'évolution de la main-d'œuvre, est d'abord de nature culturelle et sociale avant de porter des fruits économiques clairement quantifiables.

Depuis les années 60, les pays africains connaissent une mutation sans exemples dans leur histoire, dont un des phénomènes les plus spectaculaires est révélé par des rythmes d'urbanisation sans précédents.

En face des bouleversements géographiques, économiques, politiques, sociaux et culturels en cours, les responsables africains ont été conduits pour éclairer quelque peu leurs décisions, à tenter de les quantifier et de les analyser. Ce sont les préoccupations de cet ordre qui ont présidé aux nombreuses études statistiques portant sur tel ou tel aspect de la main-d'œuvre qui ici et là ont été réalisées en Afrique depuis 1960, d'autant que depuis cette époque les efforts entrepris en matière de développement ont suscité l'apparition de phénomènes d'une ampleur nouvelle : le sous-emploi et le chômage, manifestes en particulier dans les nouvelles zones urbaines.

Rôle des organisations internationales

Parallèlement à ces efforts, les organismes internationaux se sont depuis vingt-cinq ans attachés à promouvoir le développement économique du tiers-monde ; ils se sont efforcés d'apporter une assistance technique aux gouvernements de ces pays tant en ce qui concerne la connaissance statistique des outils de la croissance que le perfectionnement de ces outils eux-mêmes.

Ce fut le rôle joué par les Nations Unies qui, consacrant la décennie "1960-1970" "décennie du développement" créèrent le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.), conjugué avec l'action de la F.A.O. qui développa le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.), avec celle de l'UNESCO dans sa lutte contre l'analphabétisme et pour la promotion des systèmes d'instruction, appuyé enfin par les travaux du B.I.T. qui, devant la montée actuelle du chômage, a récemment organisé le Plan Mondial pour l'Emploi (P.M.E.).

Ces organismes ont été à l'origine de la constitution de classifications, de rapports et de manuels pratiques destinés à servir de référence et de guide d'emploi pour l'observation statistique et pour la conceptualisation des variables à observer. Un des buts primordiaux d'un tel effort répondait alors à un souci d'homogénéisation permettant les comparaisons des données démographiques, sociales et économiques entre pays du tiers-monde d'une part, entre pays développés et pays en voie de développement d'autre part.

Un tel but ne pouvait manquer de par sa nature même – et c'est bien ce qui s'est passé jusqu'à une date récente – de faire jouer aux organismes des Nations Unies le rôle de maître à penser du tiers-monde dans les domaines culturel, social et économique, rôle qui jusque là avait été celui des anciennes métropoles occidentales vis-à-vis de leurs colonies. A n'en pas douter, les organismes internationaux, par suite de leur vocation à l'universalité, ont joué un rôle actif dans le transfert au reste du monde de concepts hérités de l'expérience du développement occidental, le plus souvent sans tenir compte des spécificités culturelles et sociales de ces pays.

Influence des traditions statistiques anglaises et françaises

A quelques rares exceptions près, les pays d'Afrique étaient naguère soumis aux hégémonies de l'Angleterre et de la France. Ces deux métropoles se sont forgées depuis le siècle dernier des appareils d'observation statistique procédant de "philosophies" opposées. En Angleterre, l'histoire du développement des études statistiques a été étroitement liée aux initiatives individuelles ainsi qu'aux influences des sociétés savantes et des universités. Le système statistique français au contraire, imprégné d'une vocation centralisatrice et universaliste, s'est rapidement coupé du monde universitaire ; tôt fonctionnarisé, ce système a gagné en régularité et en possibilité de comparaisons ce qu'il perdait en souplesse et en richesse de contenu des concepts mis en œuvre.

Les pays africains aujourd'hui indépendants sont en 1975 encore, fortement marqués par cette divergence de conception dans l'organisation de l'observation statistique ; on peut y trouver une illustration exemplaire en considérant l'importance du rôle des universités d'Ife ou d'Ibadan au Nigeria ou de Nairobi au Kenya, dans l'élaboration des opérations statistiques réalisées dans ces pays. Et c'est peut-être la raison pour laquelle, c'est semble-t-il en Afrique anglophone que se comptent les pays aujourd'hui les plus actifs dans la recherche et la mise au point de concepts socio-économiques mieux adaptés aux réalités du monde africain.

Plan du chapitre

L'histoire de l'observation statistique de la main-d'œuvre en pays africain est donc assez récente, mais fort complexe et diversifiée, et c'est ce qui nous conduit à adopter une démarche pragmatique dans l'étude de cette observation et des problèmes qu'elle soulève depuis 1960.

Aussi commencerons-nous par aborder les aspects concrets les plus saillants des études statistiques concernant la main-d'œuvre réalisées en Afrique depuis 1960, démontrant ainsi l'importance des efforts d'observations entrepris, et soulignant leurs aléas et leurs lacunes.

Puis nous proposerons un exposé synthétique des concepts traditionnels d'activité et d'emploi, et décrirons la panoplie des outils classiques de l'analyse statistique en tentant d'illustrer leur inadéquation et leurs insuffisances ; ce qui nous amènera à présenter quelques tendances présidant aux tentatives actuelles visant à leur réforme.

Au long d'une troisième et dernière partie, nous développerons l'analyse classique de la main-d'œuvre qui prévaut aujourd'hui encore en Afrique en présentant quelques exemples et quelques résultats d'ensemble.

A – La collecte réalisée

SOMMAIRE

	Pages
I – Bref panorama des opérations de collecte de données relatives à la main-d'oeuvre en Afrique depuis les années 1960	11
a) Panorama général	11
b) Pays de langue anglaise	12
– La Libye	12
– L’Ethiopie	13
– La Somalie	14
– Le Nigeria	14
– Le Ghana	15
– La Sierra Leone	16
– Le Kenya	16
– Le Malawi	17
– La Tanzanie	17
– Le Botswana	18
c) Pays de langue française	18
– La Côte d’Ivoire	19
– Le Congo	20
– La République Centrafricaine	20
– Le Cameroun	20
– L’Algérie	24
– La Martinique et la Guadeloupe (*)	25
d) Projets actuels de développement des statistiques de main-d'oeuvre en pays d’Afrique francophone	25
– Le Togo	25
– Le Maroc	25
– La Tunisie	25
II – Caractéristiques des sources de statistiques de main-d'oeuvre en Afrique	26
a) Les sources de caractères démographiques	26
– Les recensements	26
– Les enquêtes démographiques par sondage auprès des ménages	27
– Les enquêtes ménages “intégrées” (emploi, consommation, ressources)	33
b) Les sources de caractères spécifiques	33
– Les enquêtes sectorielles	33
• Les enquêtes auprès des établissements	33
• Les enquêtes auprès des entreprises	34
• Les enquêtes auprès des entreprises publiques et de la fonction publiques	34

(*) Bien que territoires non africains, le Groupe de travail INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM, incorpore fréquemment en raison de leurs similitudes démographiques, ces deux départements d’Outre-Mer aux études africaines.

	Pages
– Les autres sources	34
• Documents de contrôles financiers et fiscaux	34
• La Sécurité Sociale et les organismes de prévoyance	35
• Les statistiques du Ministère du Travail et des agences d'emploi	35
c) Comparaison entre ces types d'informations	35
– Couverture statistique	35
– Localisation géographique	36
– Couverture temporelle (fréquence chronologique)	36
– Les questionnaires	37
– La méthodologie	37
– La fiabilité	37
– Le coût	38
d) Conclusion	39
III – Spécificités socio-économiques des problèmes d'emploi en Afrique	39
a) L'urbanisation et l'exode rural	39
b) Importance et caractéristique du chômage urbain	43
– Structure par sexe	44
– Structure par âge	44
– Niveau d'éducation	45
c) Hétérogénéité de la vie économique et sociale en pays africains	45
d) Sous-emploi et "surchômage urbain"	49
e) Le secteur "marginal" ou secteur "informel" de l'économie	52
– Critères d'appartenance au secteur informel	53
– Les fonctions du secteur informel	54
IV – Conclusion	55

1 – BREF PANORAMA DES OPERATIONS DE COLLECTE DE DONNEES RELATIVES A LA MAIN-D'OEUVRE EN AFRIQUE DEPUIS LES ANNEES 1960

- a) Panorama général
- b) Pays de langue anglaise
- c) Pays de langue française
- d) Projets actuels de développement des statistiques de main-d'œuvre en pays d'Afrique francophone

a) Panorama général

Depuis quinze ans, on peut compter dans les pays africains plus d'une vingtaine d'opérations de collecte, de nature et d'ampleur très diverses, visant à recueillir des informations statistiques qui permettent peu ou prou de caractériser certains aspects de l'"activité" ou de l'"inactivité" économiques de telle ou telle catégorie de population. Encore un tel survol ne prend-il pas systématiquement en compte les monographies, études ponctuelles ou études pluridisciplinaires (par exemple les enquêtes de types divers réalisées dans le cadre des activités de recherches de l'O.R.S.T.O.M. entre 1965 et 1967 auprès des populations du Nord-Cameroun, ou des opérations telles que l'enquête socio-économique menée à bien en Côte d'Ivoire par la S.E.D.E.S. en 1961 auprès de la population de la ville de Bouaké).

Les ampleurs de ces opérations, ainsi que leurs modalités d'organisation, sont très variables et répondent à des préoccupations de tous ordres :

- préoccupations d'ordre géographique : ces opérations sont
 - soit nationales, recouvrant ainsi l'ensemble du territoire ;
 - soit restreintes aux seuls secteurs d'habitat urbain, voire aux seules métropoles, voire même à une seule ville.
- préoccupations concernant l'état des personnes :
 - opérations concernant les seules personnes dites "occupées" ;
 - opérations relatives aux personnes n'exerçant pas pour une raison ou pour une autre d'activité économique, mais susceptible d'en exercer une.
- préoccupations d'ordre économique :
 - enquêtes relatives au monde rural et portant sur les personnes qui tirent leurs revenus (de tous ordres) de l'agriculture ;
 - enquêtes portant sur des branches particulières de l'industrie (par exemple l'industrie métallurgique de transformation) ;
 - enquêtes portant sur l'emploi urbain et le secteur des services.
- enquêtes relatives à divers types d'agents économiques :
 - individus ;
 - ménages ;
 - entreprises appartenant à une branche d'activité déterminée ;
 - établissements d'une certaine taille (réparties selon les divisions géographiques, ces informations intéressent tout spécialement les responsables de l'aménagement du territoire et du développement régional).

— préoccupations d'ordre sociologique intéressant diverses catégories de main-d'œuvre :

- enquêtes auprès des fonctionnaires et agents de l'état ;
- enquêtes auprès des exploitants et artisans indépendants ;
- enquêtes auprès des salariés ;

etc. . .

De telles opérations relèvent d'organismes divers selon l'organisation administrative des différents états africains ; on y trouve comme maîtres d'œuvre :

- les ministères ou secrétariats du Plan,
- les ministères des finances,
- les ministères de l'industrie et du commerce,
- les ministères de l'intérieur,
- les ministères du travail,
- les ministères de la santé publique,
- parfois les ministères de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur,
- divers comités para-ministériels du type des "conseils économiques et sociaux", ou les chambres de commerce.

En outre, comme nous l'avons déjà souligné, en pays de tradition anglo-saxonne, le rôle des universités dans de telles enquêtes est souvent déterminant.

Par ailleurs, il arrive fréquemment que des personnels d'experts étrangers, commandités par des services spécialisés des Nations Unies (département de démographie, de statistique, C.E.A., B.I.T., F.A.O., etc. . .) assistent activement les autorités africaines dans l'organisation de ces opérations de collecte, palliant ainsi leurs pénuries éventuelles en cadres spécialisés. Du reste ces opérations bénéficient souvent d'un soutien financier de la part de ces organismes auxquels se joignent parfois des institutions françaises ou européennes, ainsi que des fondations anglo-saxonnes.

C'est pourquoi il est très difficile, sinon impossible, de déterminer clairement les charges financières réelles qu'elles peuvent représenter pour les pays considérés.

Nous allons, dans les paragraphes qui suivent, examiner rapidement quelques unes des opérations de collecte (recensements mis à part) qui ont été entreprises depuis une quinzaine d'années en vue de rassembler quelques informations chiffrées sur divers aspects de la main-d'œuvre dans plusieurs pays africains, ce qui permettra de donner au lecteur une première idée de la nature et de l'importance des efforts déjà réalisés dans le domaine de l'observation statistique de la main-d'œuvre en Afrique.

b) Pays de langue anglaise

— La Libye

Depuis le recensement de 1964, les autorités libyennes se sont efforcées de réunir des informations chiffrées sur les aspects quantitatifs des "activités économiques" de leur population.

Elles ont procédé depuis cette date à la constitution d'un fichier central d'établissements et d'employeurs, publics et privés, obtenu et complété sans cesse, à partir de sources très diverses telles que : l'Institut National de Sécurité Sociale, les directions des chambres de commerce, les registres du Ministère du Travail et du recensement industriel, etc. . .

En principe, tous les chefs d'établissements et les employeurs (à l'exception des exploitations agricoles) occupant au moins trois personnes rémunérées, devaient recevoir, remplir et retourner un questionnaire sur leurs activités et celles de leurs employés.

Ce questionnaire devait être semestriel pour les entreprises du secteur privé, annuel pour celles du secteur public. Les premiers questionnaires furent envoyés le 30 juin 1965.

Le taux de réponse s'avéra très décevant puisque moins d'un établissement sur trois retourna le questionnaire. Les réponses les plus complètes et les plus précises furent obtenues de la part des grandes entreprises ; en revanche, rares furent les petits établissements du secteur privé qui acceptèrent de prêter leur concours à l'opération. Par ailleurs, la plupart des réponses satisfaisantes provinrent des métropoles : Tripoli et Benghazi.

L'enquête auprès des établissements publics commencée en janvier 1966, s'avéra elle aussi décevante en raison de lacunes dans la coordination de l'opération et de l'imprécision des définitions des tâches et des partages de responsabilité au sein même des organismes de l'administration.

En outre, au cours des années 1969 et 1970, le département des statistiques et du recensement du ministère du Plan libyen a entrepris une enquête auprès des ménages des milieux d'habitats urbain, semi-urbain et rural visant à recueillir des informations chiffrées sur "l'inactivité économique", sur les "activités économiques", ainsi que sur les ressources et les dépenses des ménages. Cette enquête de 1969 faisait suite à une précédente enquête "Budget-Consommation" réalisée en 1962 dans la seule circonscription de Tripoli.

L'enquête libyenne de 1969 s'est déroulée progressivement, elle a porté d'abord sur les villes de Tripoli et Benghazi, puis dans un second temps sur les régions semi-urbaines et rurales du territoire libyen.

Cette opération a porté sur un échantillon représentant 2 % des ménages, d'où a été tiré un sous-échantillon de ménages auxquels ont été soumis des questionnaires complémentaires plus spécifiquement apparentés aux enquêtes budget-consommation.

La procédure de sondage de cette enquête est classique : tirage aléatoire et systématique de grappes de cinq ménages de nationalité libyenne sur la base stratifiée du recensement de 1964, complétée par une liste de nouvelles constructions faisant l'objet d'un échantillon complémentaire (en zone urbaine, cet échantillon comportait ainsi 900 ménages à Tripoli, 600 à Benghazi et 230 obtenus à partir de l'échantillon supplémentaire).

Cette enquête a permis l'établissement de divers tableaux statistiques précisant certaines structures de la population libyenne "économiquement inactive" et "économiquement active", l'individu demeurant l'unité de base sur laquelle repose cette description analytique (cf. "Report on the household Sample Survey" publié par le Département du recensement et des statistiques du ministère du Plan, 1970).

– L'Ethiopie

Entre 1964 et 1968, les services de statistiques éthiopiens ont entrepris une étude statistique des ménages résidant dans des zones d'habitat aggloméré ; l'analyse des activités économiques exercées par ces populations figurait parmi les principaux objectifs de cette opération.

Durant ces quatre années, l'observation a porté sur 195 zones agglomérées, représentant environ 2 millions de personnes réparties en trois strates : les métropoles (Addis-Abeba, Asmara), les villes et les petites villes et villages, cette dernière catégorie comportant 169 unités agglomérées. La liste de ces 195 zones agglomérées a été établie à partir des municipalités cartographiées, des centres administratifs, des centres de recouvrement des impôts, etc. . .

Dans le principe, ont été mentionnées comme "économiquement actives" toutes les personnes déclarant percevoir un revenu quelconque en rémunération d'un certain travail, ce travail s'exerçant au sein d'une "entreprise" définie comme un endroit où des biens et services sont produits ou échangés.

Les résultats de cette étude ont été publiés dans les bulletins statistiques éthiopiens ("Survey of major towns in Ethiopia", 1969) présentant les individus répartis selon leurs "branches d'activité" (agriculture, mines et carrières, manufactures, bâtiments, eau et électricité, commerce, transports et communications, services), leurs "statuts" (patrons, employés, aides familiaux) et leurs occupations proprement dites se référant aux classifications internationales que nous présenterons et commenterons plus loin.

En outre, en liaison avec des bureaux d'études, les statistiques éthiopiennes ont entrepris en 1967 et 1968 des travaux s'apparentant à des monographies portant sur certaines zones géographiques précises et bien délimitées ("recensements" des villages de Yeloma et de Dighelu). Ces études avaient l'ambition de présenter dans toute leur complexité les relations de tous ordres (familial, tribal, culturel, religieux, social, économique, etc. . .) qui président à la vie des membres des communautés résidant dans ces villages.

Quelques tentatives ont été faites au cours de ces études "expérimentales" pour tester la consistance de nouvelles unités statistiques éventuelles (le ménage, la famille, selon diverses acceptions du terme), pour définir des partages entre activités de "loisir" et "activités économiques", et les liens de ces phénomènes avec la mobilité, l'état sanitaire, les consommations, etc. . . (cf. les publications du C.A.D.E.U. : "Recensement de Yeloma" 1967 et "Recensement de Dighelu" 1968).

– La Somalie

Le département de la main-d'œuvre du Ministère de la Santé et du Travail de la Somalie a entrepris entre 1964 et 1970 une série d'études sur les caractéristiques des populations employées dans les entreprises des secteurs publics et privés.

Une première opération de collecte a été réalisée en 1964 dans trois villes des régions septentrionales et deux villes des régions méridionales de la Somalie auprès des établissements du secteur public.

Puis en 1968, une nouvelle enquête fut menée auprès de tous les établissements privés recensés employant plus de cinq personnes. Cette dernière opération comprit 24 districts urbains répartis dans les huit régions administratives de la Somalie ; elle bénéficia de l'assistance technique d'experts du B.I.T. et fournit (l'individu représentant là encore l'unité statistique de base) des informations chiffrées sur les main-d'œuvres des deux secteurs présentées essentiellement sous la forme de tableaux à double entrée : "branche d'activité" et "professions individuelles.

En outre, les registres du Ministère des Finances qui centralise tous les bordereaux des salaires de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat, ont à la fin de l'année 1968 servi de base à l'établissement d'un questionnaire relatif aux personnels des diverses catégories (permanents et temporaires) de la fonction publique. Ont été exclus du champ d'observation de cette enquête les seuls membres des forces armées et de l'assemblée nationale. Les résultats en ont été publiés (caractéristiques démographiques et familiales, répartition des revenus, etc. . .) par le ministère somalien du Travail à Mogadiscio en 1969 (cf. "Manpower Survey in Government Sector").

– Le Nigeria

Le département des études statistiques du ministère de l'Economie, du Plan et de la Reconstruction, sous l'impulsion du gouvernement du Nigeria, en liaison avec les universités du pays et conseillé par certaines fondations anglo-saxonnes, a entrepris depuis une dizaine d'années une série d'études concernant la main-d'œuvre ; ces études basées sur les fruits d'opérations de collecte de données statistiques ont permis de quantifier certains aspects des difficiles problèmes d'emploi qui surgissent dans ce pays.

Avant 1965, quelques études diverses sur l'emploi au Nigeria avaient déjà été publiées, soit par des personnes privées, soit par des organismes d'assistance technique, soit par le Bureau National de la Main-d'Œuvre (cf. 1960, F. Harbison "High-level manpower for Nigeria's future" – 1963, rapport U.S.A.I.D. "Unemployment in Less Developed Countries – the Nigeria" – 1964, National manpower Board "Nigeria's high-level manpower").

Mais en 1971 le département des statistiques du ministère du Plan entreprit une enquête sur les personnels employés dans les établissements de petite taille : en principe devaient être couverts par cette opération tous les établissements occupant moins de dix employés ayant un siège permanent identifiable dans les régions de l'ouest du Nigeria. Etaient alors collectées toutes informations relatives :

- aux employés de ces établissements (plein temps et temps partiel),
- aux aides familiaux,
- aux apprentis.

En particulier la détermination des revenus réels tirés des activités exercées au sein de ces établissements était une des préoccupations importantes des responsables de l'enquête. Croisant de telles informations avec diverses autres données concernant les caractéristiques démographiques et sociales de ces catégories de main-d'œuvre, l'enquête a ainsi permis d'éclairer les décisions des planificateurs du Nigeria : ceux-ci voulant promouvoir un développement aussi rapide que possible des petites industries locales des régions de l'ouest, avaient un besoin primordial d'informations quantifiées sur les caractéristiques de la main-d'œuvre

qui pouvait être concernée (cf. 1971 – Abeokuta (Ibadan) “Report on the Survey of Small Scale Industries in Selected Towns in the Western State” – Ibadan, Iwo, Oyo, etc... –).

Le département des statistiques du ministère du Plan a par la suite développé une autre étude destinée à mieux cerner les difficultés d'emploi au Nigéria en 1974 : “Sample Survey of Unemployment among 1969 School leavers”. Le principe en est simple : à partir des listes des établissements scolaires on a sélectionné un échantillon de 2.700 personnes (survivantes) ayant quitté ces établissements en 1969. Un questionnaire relatif à leurs situation, à leurs emplois ou à leurs activités de divers ordres en 1974, leur a été adressé. Il y eut 1.200 réponses correctes, ce qui représente un taux de réponse de 45 %. Cependant, le point délicat de ce genre d'opération réside dans le fait que les pourcentages de non réponse entâchent de biais la représentativité de l'échantillon. Néanmoins, des informations nouvelles et précieuses ont pu à cette occasion être rassemblées et publiées.

En dehors des opérations qui viennent d'être citées et mis à part les recensements, d'autres enquêtes ont apporté des données plus ou moins fragmentaires concernant la main-d'œuvre du Nigéria, notamment des enquêtes sur les migrations urbaines-rurales et sur les populations des faubourgs des grandes villes du Nigéria, et les enquêtes (très localisées il est vrai), dites enquêtes C.A.P. (connaissances – attitudes – pratiques) qui ont pour but d'éclairer les motivations et les comportements des couples en matière de fécondité.

Enfin, il convient aussi de mentionner l'enquête commencée en 1966-1967 concernant la main-d'œuvre, qui a fourni quelques éléments d'information sur le rôle du travail féminin dans divers secteurs d'activité.

– Le Ghana

A la suite des opérations du recensement général de 1960, les autorités ghanéennes se sont efforcées de réunir des informations statistiques sur la main-d'œuvre et l'emploi en développant leurs efforts selon trois axes principaux : les enquêtes, les rapports d'établissements et les informations provenant des centres publics de l'emploi.

En 1960, l'enquête de contrôle du recensement a porté sur un échantillon aléatoire de ménages représentant 5 % de la population ghanéenne. Cette opération a été mise à profit pour recueillir à l'aide d'un questionnaire spécial des informations complémentaires sur les caractéristiques des activités économiques exercées par les membres de ces ménages. Néanmoins, l'adoption de notions de bases différentes concernant les unités observées au cours du recensement et au cours de l'enquête de contrôle, a pu rendre parfois délicats les rapprochements des données provenant de ces deux sources : pour des raisons de commodité d'identification, la “maison/concession” fut en effet l'unité de base d'énumération retenue pour le recensement, tandis que le concept correspondant utilisé au cours de l'enquête fut celui du “ménage” au sens de la définition recommandée par les Nations Unies (personnes dormant sous le même toit et mangeant habituellement à la même marmite).

Outre l'enquête de contrôle du recensement, une enquête spéciale fut réalisée à la même époque auprès de la main-d'œuvre salariée répondant à certaines caractéristiques d'instruction et de formation (cf. “Enquête sur la main-d'œuvre de haut niveau au Ghana – Accra 1961 – Government Printer).

Par ailleurs, depuis les années 1960, le bureau central des statistiques est chargé de réunir périodiquement des informations sur l'emploi et les salaires provenant de toutes les entreprises publiques ou privées : tous les établissements publics ainsi que toutes les entreprises privées répertoriées doivent chaque année au 31 décembre fournir un état détaillé de leur personnel classé par sexe, par échelle de salaire et par groupe d'occupation ; doivent figurer en outre les mouvements de personnels, en particulier licenciements et embauches durant le mois de décembre.

Les entreprises privées employant plus de 10 personnes sont en outre tenues d'adresser au bureau central des statistiques un état trimestriel de leurs personnels, ainsi que les modifications intervenues au cours du dernier mois dans la composition de ces derniers.

Quant aux compagnies minières, c'est tous les mois qu'elles doivent communiquer ces informations au Bureau Central.

Par ailleurs, plus d'une trentaine de centres publics de l'emploi adressent chaque mois des informations statistiques concernant les caractéristiques des chômeurs qui s'y sont fait inscrire.

– La Sierra Leone

Sur la base du recensement général de la population effectué en 1963, le gouvernement de la Sierra Leone a entrepris entre 1966 et 1970 une série d'enquêtes par sondage auprès des ménages pour collecter des informations précises sur leurs revenus et dépenses, sur leurs activités économiques et caractéristiques sociales, ainsi que sur leurs déplacements géographiques (précisant ainsi les caractéristiques des personnes venant chercher un emploi dans les zones urbaines). Cette série d'enquêtes a été réalisée en trois étapes :

- 1966-1968, zones urbaines de la province occidentale
- 1968-1969, zones urbaines de la province orientale
zones urbaines de la province septentrionale
- 1969-1970, zones rurales de toutes les provinces (cf. "Household Survey" 1966-1970 Freetown – 4 volumes).

Les échantillons de ménages ont été obtenus par un tirage aléatoire systématique à deux degrés à partir de la base de sondage constituée par les districts de recensement classés géographiquement et stratifiés en zones urbaines et rurales. Les districts de recensement ont donc constitué les unités primaires du tirage, les unités secondaires étant tirées à partir des listes de logements de ces districts.

L'ensemble des ménages touchés par ces enquêtes a ainsi représenté environ 8.000 ménages dont plus de 4.000 dans les zones urbaines.

Parmi ces 8.000 ménages, un sous-échantillon d'environ 2.000 ménages a été sélectionné auquel a été soumis un questionnaire détaillé d'enquête budget-consommation.

Les questionnaires détaillés de ces enquêtes ont apporté quelques précisions sur les caractéristiques des activités économiques exercées par les membres des ménages de l'échantillon ; ils ont en particulier fourni quelques données sur les revenus réels tirés de ces activités ainsi que sur les périodes de temps consacrées à leur exercice. Ces informations ont ainsi permis d'éclairer quelque peu les phénomènes de sous-emploi et de chômage déguisé qui sévissent dans les zones urbaines.

Outre ces enquêtes, les autorités de la Sierra Leone ont, à la suite du recensement d'avril 1963, développé un fichier central des entreprises des secteurs public et privé. En principe, doit y figurer tout établissement employant au moins six personnes. Il semble certain néanmoins que de nombreuses entreprises de petite taille n'y apparaissent pas.

Les établissements portés sur ce fichier doivent fournir au bureau des statistiques un état mensuel de leur personnel, mentionnant leurs sexe et âge, leurs revenus, leurs heures ouvrées, décrivant leurs attributions et leurs occupations, etc. . .

– Le Kenya

A la suite du recensement de 1962, les autorités du Kenya ont entrepris en 1963 et 1964 une première enquête par sondage pour compléter leur connaissance statistique de la main-d'œuvre résidant dans la province centrale (cf. "Economic Survey of the Central Province 1963/64" – Nairobi 1968).

Cette enquête avait pour but d'analyser les activités économiques d'un échantillon de ménages résidant dans les zones urbaines et rurales de cette province.

Un échantillon de 1.000 ménages représentant environ 0,4 % de l'ensemble de la population de la province a été sélectionné aléatoirement à partir des districts de recensement selon un tirage stratifié à deux degrés.

Dans un premier temps, les districts de recensement de la province ont été regroupés pour former 535 unités primaires de population égale disposées selon une séquence géographique continue ; 45 unités primaires ont été tirées aléatoirement de cette base de sondage. Les 1.000 ménages échantillon ont alors été obtenus par tirage aléatoire à partir de la liste stratifiée en habitat épars et habitat aggloméré des ménages des 45 unités primaires déjà sélectionnées.

Outre cette étude classique de la main-d'œuvre, les autorités du Kenya, en liaison avec l'Université de Nairobi, ont organisé en décembre 1968 une enquête par sondage portant sur 1.000 hommes installés dans l'un ou l'autre des huit plus grands centres urbains du Kenya depuis le 1^{er} janvier 1964 (cf. "Rural-to-Urban Labour Migration : An Interior Report", Institute for Development Studies Nairobi, Août 1969).

Les services kenyans de la planification désiraient, au moyen de cette enquête, tester le modèle interprétant l'exode rural en termes d'emplois et de revenus que le Pr R. Todaro avait proposé en 1969 dans la revue *American Economic Review* (cf. "A Model of Labour and Urban Unemployment in Less Developed Countries"). Ce modèle de comportement peut globalement se résumer par des formules du type :

$$\frac{M}{L_u} = F\left(\frac{R_u - R_r}{R_r}\right)$$

où M représente le solde net de migrants des campagnes vers les villes,

L_u représente l'effectif de la main-d'œuvre urbaine,

R_u représente la valeur du revenu réel espéré en zone urbaine,

R_r représente la même valeur en zone rurale.

Les phénomènes d'emploi et de chômage urbains interviennent de manière implicite dans ces formules au travers des valeurs des revenus réels espérés. (cf. "Rural-Urban Labour Migration in Kenya : Some preliminary findings of a large-scale survey" par Rempel et Todaro dans "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique" édité par Ominde et Ejiogu). (cf. aussi Carr. H. "Manpower survey and manpower report", ministère de la Planification Economique et du Développement, Nairobi, Government Printer, 1969).

Depuis 1970 des efforts ont été entrepris pour intégrer de tels modèles migratoires faisant intervenir les disparités géographiques en matière d'emploi et de revenus au sein de modèles de simulation dynamiques beaucoup plus vastes ; c'est en particulier le cas des diverses versions du modèle Bacchue que le B.I.T. développe en liaison avec les ministères de planification intéressés dans le cadre du "Programme Mondial de l'Emploi".

— Le Malawi

Prenant pour base les données du recensement de 1966, le service des statistiques du Malawi a l'année suivante procédé à un tirage en deux stades d'un échantillon de logements dans les quatre villes de Blantyre, Zomba, Lilongwe et Mzuzu, afin de réaliser une enquête détaillée sur les activités économiques, le logement, le revenu et les conditions d'emploi dans les secteurs urbains du Malawi.

Toute personne âgée de plus de 10 ans résidant dans les logements de l'échantillon, a fait l'objet d'un questionnaire détaillé relatif aux activités économiques éventuellement exercées au cours des 12 derniers mois :

L'enquêteur a posé à toutes ces personnes des questions sur leurs éventuelles activités rémunérées au cours de la semaine écoulée et dans l'affirmative a relevé des informations sur les sujets suivants : identification de l'établissement employeur, produits finaux de cet établissement, occupation exercée dans l'établissement, salaire, travail à temps plein ou travail à temps partiel, nombre d'heures ouvrées au cours de la semaine écoulée, existence d'activités secondaires, au cas où l'activité serait à temps partiel, la personne recherche-t-elle un emploi à temps plein? Montant du loyer payé, depuis combien de temps la personne est-elle installée dans la zone urbaine? Résidences antérieures, etc. . . Quant aux personnes qui avaient déclaré n'exercer aucune activité rémunérée, un questionnaire spécial leur fut soumis, leur demandant si elles avaient déjà travaillé dans le passé en précisant les caractéristiques de leurs dernières activités, les interrogeant sur la date et les motifs de cessation de leur dernière activité rémunérée, leur demandant enfin si elles cherchaient actuellement du travail et si oui quelle sorte d'emploi, etc . . . (cf. "Housing Labour and Income Survey for Major Urban Areas" 1967).

— La Tanzanie

Les services de planification de la Tanzanie ont publié en 1966 les résultats d'une enquête main-d'œuvre réalisée l'année précédente (cf. "Labour Force Survey" 1966, Dar-es-Salam).

Cette enquête par sondage a porté sur 1.200 ménages urbains et 8.000 ménages ruraux représentant respectivement 1,25 % de la population urbaine et 0,5 % de la population rurale de la Tanzanie. Néanmoins, cette enquête a souffert de l'ancienneté de sa base de sondage, laquelle a été constituée à partir des résultats du recensement de 1957.

Les concepts mis en œuvre au cours de cette opération correspondent à ceux qui avaient été recommandés au cours des 8^e et 9^e sessions de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail tenue

à Genève en 1954 et 1957 (cf. partie B point I). Les personnels des forces armées ont été exclus du champ d'enquête.

La main-d'œuvre civile constituée de personnes de plus de 14 ans a été décomposée en trois catégories d'individus :

- Les occupées : personnes exerçant une activité rémunérée, personnes temporairement arrêtées (congé, maladie, etc. . .), personnes travaillant à leur compte, aides familiaux non rémunérés (si elles ont travaillé plus de deux jours au cours de la dernière semaine).

- Les chômeurs : personnes ayant cessé d'exercer toute activité et déclarant chercher du travail, personnes en quête de leur premier emploi.

- Les personnes sous-employées : personnes exerçant une activité à temps partiel et déclarant chercher un emploi à plein temps, personnes exerçant une activité au cours de laquelle la formation qu'elles ont reçue ne trouve pas à s'employer.

Le questionnaire conçu pour les personnes résidentes en zone urbaine, outre les renseignements relatifs à la nature de l'établissement employeur, à la profession et au statut du travailleur, tentait d'apporter des informations détaillées sur les heures ouvrées, sur les revenus ainsi que sur les particularités relatives à la recherche d'un travail pour ce qui concerne les personnes en chômage.

Le questionnaire destiné aux travailleurs de l'agriculture relevait d'une conception assez différente cherchant à déterminer des informations dans les domaines suivants :

- distance entre l'habitation et le lieu de travail,
- mode de faire valoir de l'exploitation agricole,
- superficie cultivée,
- quelles sortes de cultures,
- temps consacré aux travaux agricoles,
- commercialisation des produits,
- autoconsommation,
- revenu réel,
- occupations secondaires, artisanat, etc...

– Le Botswana

Prenant pour base les résultats du recensement de 1971, les autorités du Botswana ont mené à bien une enquête auprès de la main-d'œuvre ayant reçu une formation scolaire (cf. "Survey on skilled and educated manpower" 1972).

Il s'agissait d'interroger les personnes ayant suivi une formation ou un enseignement formel d'une durée d'au moins un an, à l'issue du cycle d'instruction primaire, sur les activités économiques qu'ils exerçaient. En outre, tous les membres de la fonction publique ont été inclus dans le champ de l'enquête.

Les résultats de cette étude ont été publiés en utilisant d'une part la "classification internationale type des branches d'activité économique" recommandée par les Nations Unies en 1958 et regroupée en 9 branches d'activité, et d'autre part la "classification internationale type des occupations" définie en 1969 par le B.I.T. ramenée à 40 catégories regroupées en 7 groupes. (cf. "Manpower and Employment" 1973, Botswana Government Printer").

En outre, utilisant une méthode mise en œuvre au cours d'une précédente étude réalisée en Zambie (cf. "Manpower Report 1964-1965", Lusaka Government Printer"), 83 zones d'énumération du recensement de 1971 ont été sélectionnées dans les zones urbaines. L'ensemble des établissements recensés dans ces zones ont alors fait l'objet d'une enquête suivie visant à analyser en détail les caractéristiques et les mouvements de leurs personnels.

c) Pays de langue française

L'expérience statistique des pays africains de langue française semble moins diversifiée que celle des pays d'Afrique anglophone parmi lesquels se comptent par ailleurs les pays d'Afrique dont l'indépendance politique est la plus ancienne. Néanmoins, en dehors des recensements de population ou des enquêtes dé-

mographiques proprement dites, on peut depuis les années 1960, relever parmi les pays d'Afrique francophone plusieurs opérations de caractère original visant à la collecte de données statistiques relatives à la main-d'œuvre.

– La Côte d'Ivoire

En 1969 et 1970, le Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères a confié au groupe "Economie de l'Education" de l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S.), le soin d'établir une classification des emplois adaptée aux besoins des pays africains d'expression française et de Madagascar (cf. "Classification des emplois et planification des ressources humaines" publiée en 1970 par le S.E.A.E. et l'I.E.D.E.S. et présentée dans la seconde partie de ce chapitre).

"Il a paru nécessaire de procéder à une vérification et à une mise au point des premières conclusions de cette nouvelle classification à l'aide d'une enquête qui permettrait de définir un certain nombre d'emplois dans des groupes de pointe du point de vue de la technologie et considérés comme essentiels au développement : la transformation des métaux, la mécanique et l'électricité. La méthodologie mise en œuvre devait donc partir de l'examen direct d'un certain nombre de postes de travail, des travailleurs qui les occupent et de leur environnement psycho-sociologique. On pourrait ainsi déterminer concrètement à partir d'une observation approfondie menée à plusieurs niveaux et pour chacun des emplois choisis, les tâches accomplies, les connaissances requises et les attitudes nécessaires au bon déroulement du travail". C'est en ces termes que le S.E.A.E. et l'I.E.D.E.S. présentent les objectifs de l'enquête qui fut menée au début de l'année 1970 pour analyser les postes de travail d'une branche industrielle de pointe en Côte d'Ivoire.

Cette étude permettait donc à partir de cas concrets de préciser la notion d'occupation individuelle en distinguant le "métier" (ou "métier vraiment exercé") d'une part et la "qualification" (ou "compétence particulière") d'autre part. La "qualification" a ainsi fait l'objet d'une étude selon quatre dimensions :

- les connaissances générales (lecture, écriture, calcul, algèbre . . .) ;
- les outils technologiques (connaissances et fonctions des différentes parties d'un outil, propriétés physiques des matériaux, caractéristiques d'assemblage des pièces. . .) ;
- le savoir faire ou l'application rapide des connaissances technologiques pour atteindre un objectif ;
- les attitudes devant le travail (aspect psycho-sociologique).

Le choix des entreprises de l'échantillon s'est effectué à partir des métiers distingués dans la classification des emplois établie par l'I.E.D.E.S., dans les groupes production-transformation des métaux-mécanique et électricité ; on a cherché à examiner le maximum d'emplois de niveau IV (personnel qualifié et hautement qualifié) représentés en Côte d'Ivoire.

La Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire a permis de procéder à une première estimation de l'éventail des métiers représentés en Côte d'Ivoire, et l'on a ainsi pu dresser une première liste des entreprises à visiter. Les emplois comme nous l'avons souligné étaient choisis dans des entreprises de niveau technologique avancé. Le choix définitif des entreprises a été fixé en accord avec la Chambre d'Industrie et l'Office National de Formation Professionnelle.

Il convient néanmoins de noter que les employeurs de Côte d'Ivoire se sont parfois plaint de la surabondance d'enquêtes statistiques dont ils ont à remplir seuls les formulaires.

Parmi les 9 entreprises de l'échantillon retenues, aucune n'emploie moins de 75 personnes, 4 utilisent de 75 à 100 employés, 3 de 250 à 300, la dernière employant environ 2.000 personnes. Ce sont donc, là, compte tenu de la structure de l'emploi en Côte d'Ivoire, de moyennes et grosses entreprises (cf. Enquête Côte d'Ivoire, "Etude des emplois de la transformation des métaux, de la mécanique et de l'électricité", 1970, S.E.A.E. – I.E.D.E.S.).

Outre cette enquête dont les buts sont essentiellement méthodologiques, les quatre organismes ivoiriens suivants :

- L'Office National de la Formation Professionnelle appartenant au ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,
- La Direction des Etudes et du Développement du ministère du Plan,
- L'Office de la Main-d'Ouvre relevant du ministère du Travail,

- Le ministère des Affaires Economiques et Financières responsable du fichier des entreprises, décidèrent à la fin de l'année 1970 de joindre leurs efforts pour réaliser en 1971 une enquête sur la main-d'œuvre salariée de Côte d'Ivoire, "enquête destinée à recueillir toutes les informations nécessaires à une connaissance véritable du marché de l'emploi, à la planification de l'emploi et à la programmation de la formation professionnelle" (cf. "Enquête Main-d'Œuvre 1971" 4 volumes, Ministère du Plan, Abidjan).

L'enquête fut menée au niveau de chaque établissement (et non pas de l'entreprise), afin de pouvoir localiser chacun plus aisément (une entreprise pouvant être constituée de plusieurs établissements dispersés sur le territoire national), et de caractériser plus précisément son activité (les divers établissements d'une même entreprise pouvant avoir des activités différentes).

Le fichier des établissements fut établi par confrontation des fichiers dont disposaient l'Office de la Main-d'Œuvre, les ministères du Plan et des Finances, et les chambres consulaires, le tout complété avec l'annuaire du téléphone.

31 enquêteurs furent recrutés parmi des chômeurs titulaires du B.E.P.C. et chaque entreprise reçut un questionnaire accompagné d'une lettre lui présentant l'enquête et lui annonçant le passage de l'enquêteur. Il était demandé à l'employeur, outre des renseignements généraux sur son établissement, une liste des salariés où figurent les informations suivantes : nom, âge, sexe, nationalité, catégorie, profession, statut, niveau d'instruction et salaire. Néanmoins, la pratique de l'enquête a mis en lumière une réticence certaine des employeurs à fournir des renseignements qu'ils estimaient confidentiels tels que les salaires.

Au total l'enquête a permis de relever 2493 questionnaires correspondant chacun à un établissement et employant au total 142.299 salariés. On n'a pu néanmoins recenser tous les salariés agricoles des petites plantations ; les salariés d'un certain nombre d'entreprises familiales et artisanales ont aussi échappé à l'enquête, ainsi que les gens de maison qui pour la plupart ne sont pas déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale. C'est donc le secteur secondaire ou secteur industriel de l'économie qui sans nul doute a été ici le mieux appréhendé par l'enquête, seules les entreprises vraiment très petites ayant pu échapper au fichier.

– Le Congo

En 1972, la République Populaire du Congo a entrepris une opération de collecte de données statistiques relatives à la main-d'œuvre de la ville de Brazzaville (cf. "Enquête taux d'activité à Brazzaville", Ministère du Plan 1972).

L'enquête basée sur un tirage au 1/50^e des parcelles de la zone urbaine de Brazzaville, concernait l'ensemble des personnes résidant dans ces parcelles depuis plus de six mois.

Les concepts utilisés dans la rédaction des questionnaires découlaient des principes et définitions élaborés par le B.I.T. lors des conférences internationales de 1954 et 1957 des statisticiens du travail. On distinguait parmi les personnes actives, les personnes "occupées" et les personnes en chômage, tandis que la population inactive était répartie entre personnes "sans profession", écoliers et étudiants, et ménagères.

– La République Centrafricaine

Afin de préparer un recensement de toutes les entreprises ("recensement industriel") qui était prévu pour 1974, les autorités de la République Centrafricaine décidèrent de constituer un fichier des entreprises et commencèrent à les soumettre à un questionnaire annuel en 1971 (cf. "Recensement des entreprises du secteur moderne", Bangui 1971).

Toute entreprise tenant une comptabilité devait en principe figurer dans le fichier. Elles reçurent en 1971 un questionnaire pour chacun de leur établissement. Seules 35 % des entreprises touchées fournirent les informations requises sur leurs personnels (âge, sexe, fonctions, salaires, etc. . .).

– Le Cameroun

Depuis 1960, de nombreuses opérations de collecte de données démographiques régionales plus ou moins ponctuelles ont été entreprises au Cameroun. Ces opérations n'ont malheureusement pas toujours rencontré auprès des instances responsables tout l'intérêt qu'elles méritaient.

En ce qui concerne l'observation statistique de la main-d'œuvre, dès 1962, à la suite d'une mission d'experts du B.I.T. (cf. B.I.T. Genève "Rapport au Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun

sur une mission inter-organisation d'enquête sur la main-d'œuvre"), le Secrétariat d'Etat Camerounais au Travail avait décidé conjointement avec le Département de la Formation Professionnelle d'entreprendre une enquête exhaustive auprès des employeurs occupant au moins dix travailleurs pour obtenir toutes informations sur leurs personnels ; il était en outre convenu que cette enquête devrait chaque année être mise à jour.

Après un effort de classification des professions réellement exercées dans le pays calquée sur la "classification internationale type des professions" recommandée par les Nations Unies et mieux adaptée au Cameroun, un questionnaire fut mis au point (cf. annexe du chapitre) portant non seulement sur un inventaire de la main-d'œuvre employée dans ces établissements, mais également sur les besoins reconnus en matière d'emploi de formation professionnelle.

L'enquête proprement dite fut précédée d'une enquête pilote portant sur une quarantaine d'entreprises toutes sises à Yaoundé.

Après avoir été plusieurs fois reportée, l'opération générale fut finalement abandonnée en raison d'une pénurie de personnel qualifié d'une part, pour des raisons financières d'autre part, les crédits nécessaires n'ayant pu être débloqués à temps.

A la suite de ce premier projet avorté, une autre opération fut réalisée à Yaoundé en 1964 visant à recueillir les informations relatives au niveau de vie dans cette ville, qui permit en outre d'apporter des données concernant l'emploi associé aux revenus.

Ce n'est qu'en 1967 qu'un certain nombre de villes du Cameroun dont Douala et Yaoundé connurent leur première enquête sur l'emploi et la main-d'œuvre. Bien qu'elle fut préparée et exécutée dans des conditions techniques rigoureuses, cette enquête ne bénéficia pas comme les autres d'un support financier permettant d'assurer son exploitation complète. Aussi les résultats de cette opération ne furent-ils jamais publiés.

Il faudra attendre 1971 pour que les travaux préparatoires du 3^e Plan quinquennal provoquent l'organisation au niveau fédéral d'une enquête sur l'emploi et la main-d'œuvre. Le Ministère du Plan donna à cette opération deux orientations différentes :

- La première orientation conduisait à une enquête sur les tendances à très court terme de l'emploi et de la main-d'œuvre. Ce premier volet de l'enquête fut confié à la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social. Il s'agissait en particulier de déterminer en 1971 le niveau de l'emploi dans le secteur privé moderne (cf. SEDES "Emploi et Formation au Cameroun, 1971").
- La seconde orientation visait à définir les structures de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que l'évolution de ces structures à moyen et à court terme. Ce second volet du travail fut confié à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (cf. D.S.C.N. "L'Emploi et la main-d'œuvre au Cameroun, 1972").

L'enquête couvrant l'ensemble du territoire de la République Fédérale du Cameroun devait dégager des données sur l'emploi et la main-d'œuvre permettant au Gouvernement, d'une part de réduire certaines tensions existant entre offres et demandes d'emploi, d'autre part d'orienter sa politique de formation en fonction des besoins de l'économie. En dehors de ces objectifs primordiaux, il convient de signaler les autres objectifs suivants :

- Disposer d'une série de données de structures permettant des prévisions à moyen et à long terme de l'emploi et de la main-d'œuvre.
- Recueillir des éléments permettant de réaliser une classification socio-professionnelle des salariés du secteur privé moderne et du secteur para-public.
- Obtenir des indications précises sur le déséquilibre existant entre les offres et les demandes d'emploi.
- Obtenir pour les entreprises para-publiques certaines indications concernant les travailleurs "marginaux" et le chômage déguisé.
- Enfin mettre à la disposition du gouvernement, des hommes d'affaires et des chercheurs, une documentation adéquate contenant des statistiques d'emploi et de main-d'œuvre.

L'enquête a porté sur l'emploi dans les entreprises comptant au moins 20 salariés dans les secteurs modernes, privé et para-public.

Sur un total de 255 établissements qui constituaient l'ensemble de l'échantillon, 16 appartiennent à la région du nord Cameroun, 59 à celle du centre-sud, 4 à la région orientale, 120 à celle du littoral et 56 à la région occidentale.

Tous les secteurs CITICAM (classification internationale type des industries adaptée au Cameroun), y compris les transports publics et les services, figuraient dans la base de sondage. L'échantillon a été couvert par 78 établissements du secteur primaire, 91 du secteur secondaire et 86 du secteur tertiaire.

La base de sondage a été constituée par la liste des établissements totalisant au moins 20 travailleurs. Cette liste a été établie d'abord à l'aide du fichier des entreprises du Service du Recensement Industriel et Commercial, ensuite à l'aide du fichier des contribuables tenu par la Direction des Contributions Directes, et enfin au moyen des listes dressées par le ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Par ailleurs, contrairement aux autres catégories de personnels qui devaient être étudiées de manière exhaustive dans les établissements échantillon, les manœuvres devaient être tirés au cinquième avant d'être interrogés.

Au total, les 255 établissements soumis à l'enquête totalisaient un effectif de 8.000 manœuvres et de 37.000 agents qualifiés.

Par "établissement" il faut entendre une unité de production, de transaction ou de prestation de service localisée en un point donné du territoire (c'est-à-dire ayant tous ses bâtiments contigus) et dans laquelle plusieurs personnes travaillent sous une même autorité.

Par "entreprise", il faut entendre un groupe d'établissements relevant d'une même autorité.

(Lors de cette enquête, 65 % des entreprises se réduisent à un seul établissement).

Cette enquête importante effectuée en 1971 a fait l'objet d'un dépouillement manuel provisoire dont les résultats ont été publiés en 1972. L'exploitation mécanographique définitive doit être achevée à l'heure actuelle et les résultats définitifs détaillés vont être publiés incessamment.

Les autorités camerounaises considèrent cette lourde opération dont le budget a nécessité un crédit de 21 millions de francs CFA, comme le point de départ d'un système permanent de statistiques de l'emploi ; elles estiment qu'il convient de tenir à jour les informations recueillies en 1971 et font ainsi le projet de créer une source permanente d'information statistique sur la main-d'œuvre et l'emploi (enquête conjoncturelle).

Ainsi, convenablement prolongée par un tel système d'information, pourrait-on envisager de ne refaire une telle enquête que tous les 5 ou 10 ans.

Une telle enquête, explique un fonctionnaire de l'INSEE dans un rapport aux autorités camerounaises sur l'orientation à donner aux statistiques de l'emploi dans les entreprises, donnait lieu à un double interrogatoire :

- Aux employeurs classés par secteur, d'une part on demandait avec la liste des travailleurs et certaines données les concernant (sexe, fonction, statuts, branches d'activité, rémunérations), la nature du poste qu'ils occupaient défini par un type de formation et un niveau de qualification.

- Aux travailleurs eux-mêmes interrogés sur leur lieu de travail, on demandait par ailleurs d'autres renseignements (âge, nationalité) et surtout la formation (scolaire, professionnelle, etc.) qu'ils avaient reçue.

La difficulté et le coût de ce type d'enquête résultent principalement de cette seconde série de questions, et de la nécessité qu'elle implique de mobiliser un grand nombre d'enquêteurs qualifiés pour interroger individuellement les travailleurs.

Cette méthode, ajoute ce fonctionnaire, était cependant utile dans la mesure où seule, elle permettait de se rendre compte des inadéquations qui existent entre compétences requises pour un poste de travail et types de formation des travailleurs affectés à ce poste. Autrement dit, ce type d'enquête reflète les distorsions qualitatives et quantitatives entre besoins et ressources en main-d'œuvre. Elle permet aussi de voir de quelle manière les travailleurs qui ont reçu une formation dans le système d'enseignement se répartissent finalement dans l'appareil productif.

Les distorsions entre besoins et ressources en matière de main-d'œuvre peuvent se résoudre partiellement par la formation "sur le tas" ou parfois par des stages ou une formation appropriée dispensée par l'employeur. Elles peuvent aussi se résoudre par la mobilité professionnelle des travailleurs. Néanmoins

le plus souvent, ces distorsions ne se résorbent pas, c'est-à-dire que les travailleurs restent sous – ou sur – qualifiés par rapport aux postes ou aux fonctions qu'ils occupent, ou qu'ils n'exercent pas les activités pour lesquelles ils ont été formés.

L'enquête de 1971 a permis de mesurer ces distorsions au Cameroun.

Il serait, par ailleurs, nécessaire de pouvoir observer comment se modifie la population des travailleurs au cours du temps. Tel serait, propose ce fonctionnaire de l'INSEE, le but d'une enquête périodique "conjoncturelle". Une telle enquête jouerait en quelque sorte, par rapport à l'enquête sur la structure de l'emploi, le rôle que jouent les statistiques d'état civil par rapport à un recensement quinquennal ou decennal. Son but serait, pour l'essentiel, d'enregistrer les mouvements : embauches, licenciements, promotions ou changements d'emploi afin de savoir si ces mouvements sont de nature à résorber ou à aggraver les distorsions identifiées grâce à l'enquête de structure. L'INSEE propose donc aux autorités camerounaises de réaliser une telle enquête "conjoncturelle" permanente en utilisant les "Documents d'Information sur le Personnel employé" (DIPE) pour l'établissement de statistiques conjoncturelles de l'emploi au Cameroun (cf. Annexe A).

En effet, dans le cadre de la mise en place d'un système administratif s'appuyant sur le traitement systématique par ordinateurs de nombreuses tâches de contrôles et de gestion, les autorités administratives ont dès l'année 1972 conçu les DIPE. Il s'agit de documents qui doivent être établis par chaque employeur, et servent de moyen de communication entre eux et l'administration ; ils ont été conçus principalement comme moyen de contrôle :

- des retenues à la source effectuées par les employeurs sur les salaires de leurs employés au titre de l'impôt sur le revenu,
- des cotisations à la Caisse Nationale de Prévoyance sociale réservées au Trésor Public,
- les déclarations de revenus des salariés.

L'utilisation des DIPE à des fins statistiques est un sous-produit de leur exploitation à des fins de contrôle. Elle peut constituer une source très valable d'informations pour l'étude de l'emploi dans la mesure où cette source est exhaustive (il est difficile aux employeurs d'éviter de constituer les DIPE bien qu'il puisse exister un certain "travail noir" échappant au contrôle)

Les DIPE comportent :

1/ des feuilles annuelles nominatives portant la liste des salariés de l'établissement, et seulement pour les travailleurs percevant un salaire supérieur à 10.000 F CFA par mois, les renseignements individuels d'intérêt statistique suivants :

- le classement par catégorie dans la convention collective,
- le type de formation, ou métier pour les employés qualifiés,
- la période d'embauche,
- le sexe,
- la nationalité,
- la date de naissance,
- la situation de famille et le nombre d'enfants à charge (seulement pour les salariés gagnant plus de 24.500 F CFA par mois) ;

2/ d'autre part, les employeurs adressent mensuellement à l'administration le relevé de tous les salaires versés au cours du mois : ce sont les feuilles mensuelles des DIPE. Ces feuilles présentent pour chaque salarié (repéré nominativement grâce à la feuille annuelle sur laquelle il est inscrit) le montant des rémunérations qui lui ont été versées.

Par recoupement avec les feuilles annuelles des DIPE, il est ainsi possible de connaître mois par mois :

- les rémunérations reçues avec les retenues effectuées,
- les travailleurs licenciés ou qui ont quitté l'entreprise, avec toutes leurs caractéristiques statistiques si leur salaire est supérieur à 10.000 F CFA par mois,
- les travailleurs embauchés,

- les travailleurs qui ont changé de situation à l'intérieur de l'entreprise.

Toutes ces informations, situation annuelle de l'emploi et variations mensuelles sont différentes suivant les caractéristiques de l'entreprise ou de l'établissement concerné (activité dans la nomenclature CITICAM, taille suivant l'effectif des salariés, localisations géographiques).

Cet ensemble d'informations couvre l'essentiel de ce que l'on pourrait attendre d'une enquête conjonctuelle sur l'emploi dans le secteur moderne de l'économie. Cependant le type de formation n'est noté que pour les travailleurs classés dans une catégorie de la convention collective supérieure à la catégorie 4 (travailleurs qualifiés : cf. classification IEDES (Botti)). Mais les informations sur les postes occupés par les travailleurs des catégories 1 à 4 (main-d'œuvre locale) sont d'un intérêt moindre, puisqu'il s'agit précisément de postes ne nécessitant pas de formation spécialisée.

Ainsi, en général, les DIPE ne permettent pas de connaître les données concernant la formation reçue par les travailleurs, ni d'ailleurs des renseignements qui ne peuvent être recueillis qu'auprès des employés et qui pourraient être importants (province d'origine ou ethnie par exemple).

Recueillir de telles informations nécessite d'organiser des enquêtes directes auprès des établissements ; néanmoins pour une telle enquête les DIPE pourraient présenter les intérêts suivants :

- les DIPE rendront inutile presque toute la partie du questionnaire de l'enquête 1971 qui était remplie par l'employeur.

Ce questionnaire se réduira donc à la partie concernant les employés, moins l'âge et la nationalité, plus la fonction, le statut, la branche c'est-à-dire l'activité à laquelle est affecté le travailleur à l'intérieur de l'entreprise, et éventuellement d'autres questions que l'on jugerait utiles.

Les travailleurs seront repérés sur les questionnaires par leurs références sur le DIPE de l'établissement ce qui évitera de retranscrire les noms et prénoms et permettra de classer les informations les concernant avec celles des DIPE (il conviendra cependant de prévoir une place pour les personnes non salariées qui ne seraient pas encore inscrites sur les DIPE).

- Les DIPE faciliteront également la constitution de la base de sondage et le tirage de l'échantillon (par exemple la base de sondage pourrait être constituée par l'ensemble des DIPE eux-mêmes. Le plan de sondage pourrait alors être aussi élaboré que l'on voudrait et le tirage de l'échantillon lui-même programmé).

La mise en place d'un tel système de statistiques conjoncturelles sur l'emploi dans le secteur moderne représente une tentative originale qui aujourd'hui encore fait l'objet de discussions entre les spécialistes camerounais et leurs homologues français de l'INSEE.

– L'Algérie

A la suite du recensement de 1966, les ministères des Finances et du Plan, de l'Agriculture et du Travail algériens organisèrent avec le conseil d'Experts du B.I.T., une vaste enquête sur la main-d'œuvre qui fut réalisée au cours des années 1967-1968.

Cette enquête devait toucher plus de 20.000 ménages représentatifs de la population Algérienne et répartis sur l'ensemble du territoire national. L'échantillon fut tiré à partir des listes de logements des districts de recensement statifiées selon les zones urbaines et les zones rurales.

Vraisemblablement conçue de façon trop lourde, cette enquête a connu des difficultés tant sur le terrain qu'au stade de l'exploitation et les résultats n'en sont pas encore connus.

Sans doute l'opération aurait-elle gagné à être allégée du double point de vue de la taille de l'échantillon et du nombre de questions posées.

Peut-être aussi l'opération a-t-elle manqué de rigueur dans l'exécution des travaux sur le terrain et surtout dans leur contrôle à tous les échelons (enquêteur, contrôleur, superviseur . . .).

Par la suite, au cours des années 1969-70 et 71, la Direction des Statistiques du Secrétariat au Plan Algérien, organisa avec l'aide de l'INSEE, de l'INED et du Population Council, une enquête démographique à passages répétés touchant près de 60.000 ménages. A l'occasion de cette enquête furent, comme d'usage, recueillies des informations générales de types classiques sur les activités économiques exercées, d'une part, par les hommes et, d'autre part, (en tant que variables secondaires pouvant être croisées avec la fécondité)

par les femmes non célibataires en âge de fécondité (FNCAF). Les résultats en ont été publiés par la Direction des Statistiques algériennes.

– **La Martinique et la Guadeloupe (*)**

Au cours des années 1969-1970 en Guadeloupe, et 1971-1972 en Martinique, les services départementaux respectifs de l'INSEE organisèrent deux études sur l'emploi. (cf. questionnaires en Annexe).

Ces deux enquêtes procèdent l'une et l'autre de la même conception. En Martinique, l'enquête "emplois" 1972 fut la troisième enquête réalisée par l'INSEE sur le sujet. Elle a porté sur un échantillon d'environ 2000 logements, ce qui représentait un taux de sondage de l'ordre de 1/40, et s'est déroulée du 17 avril au 30 juin 1972.

Cette enquête fut réalisée à partir d'un échantillon constitué par des logements tirés au sort avec un taux de sondage de 1/40 parmi :

- le fichier des logements du recensement d'octobre 1967,
- le fichier des logements achevés depuis ce recensement et figurant sur les listes de la Direction de l'équipement,
- des logements appartenant aux cités construites par la SIMAG,
- des logements situés dans les zones de bidonvilles déterminées par photo aérienne.

L'objet fondamental de cette enquête est l'étude de la structure (par âge, par sexe, par types d'activités, connaissance du nombre des personnes sans emploi . . .) et de l'évolution de la population active en Martinique. En plus de la mise à jour des données générales sur la population active, fournies par le recensement de 1967, l'enquête permet de recueillir des informations sur certains aspects particuliers touchant l'emploi qui ne peuvent être abordés lors des recensements, (par exemple : les conditions de recherche d'un emploi, la durée du travail, la population active marginale . . .).

Pour la collecte de ces données l'enquête utilise trois types d'imprimés :

- les fiches d'adresses,
- les feuilles de logement,
- les bulletins individuels.

d) Projets actuels de développement des statistiques de main-d'œuvre en pays d'Afrique francophone

– **Le Togo**

Les autorités togolaises envisagent présentement de coordonner et d'uniformiser leurs diverses sources d'informations statistiques relatives à la main-d'œuvre. Le lecteur pourra trouver en annexe les types de formulaires envisagés.

– **Le Maroc**

A la suite du dernier recensement de 1971 les autorités marocaines préparent actuellement une importante enquête main-d'œuvre à passages répétés auprès des ménages.

– **La Tunisie**

Les autorités tunisiennes envisagent d'organiser une série d'enquêtes par sondage auprès des ménages en vue d'étudier la structure des emplois "marginaux" et d'identifier leurs rôles dans l'économie et la société tunisienne.

 (*) Bien que territoires non-africains, le Groupe de travail INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM, incorpore fréquemment en raison de leurs similitudes démographiques, ces deux départements d'Outre-Mer aux études africaines

II – CARACTERISTIQUES DES SOURCES DES STATISTIQUES DE MAIN-D'OEUVRE EN AFRIQUE

- a) Sources de caractères démographiques
- b) Sources de caractères spécifiques
- c) Comparaison entre ces types d'informations
- d) Conclusion

Les sources qui sont à l'origine des informations statistiques concernant la main-d'œuvre en Afrique procèdent de démarches très diverses.

On peut d'abord en distinguer deux grandes catégories selon le degré de priorité de la saisie des variables de l'activité économique auquel répond la collecte de ces informations :

- d'une part, les sources "indirectes" qui fournissent des informations sur la main-d'œuvre à partir d'opérations dont les objectifs n'attribuent aucun caractère prioritaire particulier à la saisie de ces données par rapport aux autres types de renseignements recueillis,

- d'autre part, les sources "directes" qui proviennent d'opérations dont les objectifs visent d'abord à recueillir ce type d'information.

On pourra aussi marquer une distinction d'après l'origine des informations recueillies selon que :

- l'information est directement recueillie auprès des individus constituant la main-d'œuvre étudiée,
- ou que les connaissances des caractéristiques de la main-d'œuvre proviennent des chefs d'"établissements" (lieux physiques et bien identifiés au sein desquels s'exercent les activités économiques de la main-d'œuvre observée),

- ou enfin que cette information est obtenue par un traitement statistique qui constitue un "sous-produit" de l'exploitation de documents purement administratifs exclusivement établis à des fins de gestion (exemple des DIPE au Cameroun).

Enfin comme on a pu le voir au long des exemples décrits au cours du précédent chapitre, la collecte de l'information passe toujours par un questionnaire qui est :

- soit rempli directement par un enquêteur (enquête directe),
- soit rempli par l'intéressé et retourné par courrier (enquête par correspondance).

Néanmoins, compte tenu des objectifs de ce manuel, c'est un caractère légèrement différent que nous allons adopter pour classer rapidement les différents types de sources des statistiques de main-d'œuvre :

nous distinguerons les "sources de caractères démographiques" des "sources de caractères plus spécifiques".

a) Sources de caractères démographiques.

Elles sont essentiellement de trois ordres : les recensements, les enquêtes démographiques "classiques" par sondage auprès des ménages et les enquêtes par sondage auprès des ménages à buts multiples et "intégrés" recueillant au sein du ménage des informations portant à la fois sur les consommations, les ressources et les activités.

– Les recensements.

La description des techniques de recensement a fait l'objet du premier chapitre du premier tome ("Sources des données") de ce manuel. Il n'est pas question d'y revenir ici, le lecteur pourra s'y reporter.

Nous rappellerons seulement que le recensement est une opération de caractère exhaustif qui permet de recueillir, auprès de chaque ménage, toute une série d'informations (structure du ménage, résidences, états matrimoniaux, degrés d'instruction, formations reçues et caractéristiques générales des activités économiques exercées par les membres du ménage) destinées à être croisées entre elles.

La nature de ces informations ainsi que le libellé des questions relatives à l'activité économique posées aux membres du ménage lors du recensement s'apparentent de très près, et souvent même sont identiques (pour des raisons de continuité et de comparaison) aux renseignements recueillis à l'occasion des enquêtes démographiques par sondage auprès des ménages (cf. documents de l'annexe A – II).

– **Les enquêtes démographiques par sondage auprès des ménages.**

Toutes les techniques d'enquête démographique par sondage ont elles aussi fait l'objet d'un exposé très complet de la part de Ch. Scott dans le chapitre II du premier tome du manuel. Nous invitons le lecteur à s'y reporter en rappelant que la méthode de collecte par sondage procède de l'étude d'un échantillon de ménage représentatif de l'ensemble de la population, et obtenu à la suite d'un tirage systématique et aléatoire.

Nous développerons ici les seules particularités ayant trait aux informations relatives à l'activité économique contenues dans les questionnaires de ces enquêtes par sondage et qui sont, comme nous l'avons dit, en général communes avec celles qui figurent sur les feuilles individuelles de recensements.

Les questions relatives aux activités économiques et à la formation acquise qui sont les plus couramment posées aux divers membres du ménage à l'occasion d'opérations de collecte (recensements et enquêtes) de données démographiques sont les suivantes (cf. annexe A-II "Classification et Activités individuelles. Images africaines par J. Pillet) :

• dans les pays situés au nord du Sahara, ce sont par exemple :

- la "situation" dans la profession principale : **salarié**, **aide familial** indépendant, **employeur** suivi de l'indication du nombre de salariés,
- l'"activité de l'entreprise" ou de l'administration où le travail est effectué,
- la "profession" principale.

ou bien :

– le "type d'activité" : "**occupé**" (a travaillé 10 jours ou plus durant le mois précédant la visite), "**sans travail**" (n'a pas travaillé 21 jours ou plus durant le mois précédant la visite et désire travailler), "**sans travail pour la première fois**" (n'a jamais travaillé et le désire), "**femme au foyer, étudiant**" (ceux qui s'adonnent exclusivement aux travaux du foyer et aux études), "**retraité**" (personne recevant une pension de l'état ou d'un organisme quelconque).

– la "profession principale" (question posée aux "occupés", aux "sans travail" et aux "sans travail pour la première fois") : pour l'"occupé" et le "sans travail", on indique la profession et le genre de travail exercés "la plupart du temps" au cours de l'année précédant la visite, pour le "sans travail pour la première fois", on mentionne la profession qu'il désire ou le travail pour lequel il a été préparé (à défaut de préparation on porte la mention "quelconque").

– la "branche d'activité économique" (question posée aux seuls "occupés" et "sans travail") : on indique le genre d'activité et de finalité de l'établissement où le travail est effectué (pour l'"occupé") où a été effectué auparavant (pour le "sans travail") (exemple : culture maraîchère, fabrication de chaussures, commerce de chaussures, commerce de détail de bonneterie, répartition de radio-transistors, transports de marchandises, salon de coiffure etc. . .).

– la "catégorie d'occupation" (question posée aux seuls "occupés" et "sans travail") : "**patron**" (celui qui exploite sa propre entreprise et emploie un ou plusieurs salariés ; on en précise alors le nombre, "indépendant" (installé à son compte sans salariés), "**coopérateur**" (le membre actif d'une coopérative de production agricole, industrielle ou commerciale), "**employé**" (celui qui exerce pour le compte d'un patron un travail rémunéré principalement intellectuel) ; "**ouvrier**" (celui qui exerce pour le compte d'un patron un travail rémunéré principalement physique), "**aide familial**" (celui qui travaille sans rémunération au moins deux jours par semaine pour un membre de sa famille).

ou bien :

– la "**profession principale**" : on demande à ce propos de préciser le plus possible (exemple : caissier-comptable, mécanicien-auto, chauffeur de poids lourds, maçon, manoeuvre du bâtiment, manoeuvre des travaux routiers, épicier détaillant, courtier en grains, éleveur, berger, journalier agricole, femme de ménage, etc. . .). Au cas où la personne serait sans travail : on porte la mention "chômeur" et l'on précise son ancien métier. Dans le cas des enfants, on précise s'ils fréquentent ou non un établissement scolaire.

– la “situation dans la profession” : pour les activités agricoles, on distingue les saisonniers, les permanents, les surveillants, les chefs de culture, les fermiers, les métayers, les khammes gérants, les fellahs, les propriétaires exploitants ; – pour les activités non agricoles, on précise les situations d’apprentis, de manoeuvres, d’ouvriers spécialisés (O.S.), d’employés qualifiés (P.), de contremaîtres, de chefs de service, de gérant, de directeur, de patron.

– les questions relatives à “l’établissement où s’exerce l’activité” :

- le nom ou la raison sociale de l’exploitation agricole de l’établissement industriel ou commercial dont la personne exerce la direction si elle est patron, artisan, gérant libre, exploitant agricole, ou exerçant une profession libérale, ou qui emploie la personne si celle-ci est salariée.
- l’activité ou la nature précise de cet établissement (en indiquant au cas où la personne en assume la direction, le nombre de salariés occupés au jour de la visite) en donnant le maximum de précisions (exemple : culture maraîchère, phoeniculture, agriculture générale, boulangerie – pâtisserie, construction de charpentes métalliques, mécanique automobile, filature de laine, vente et réparation d’horlogerie, transports routiers de voyageurs, de marchandises, bâtiment, administration des P.T.T., enseignement privé etc. . .). On précisera à l’occasion de cette question les cas où la personne est ouvrier à domicile (travail à façon).

– les questions relatives au “temps consacré à la profession principale” :

- on précise le nombre de jours de travail au cours du mois précédant la visite, travail rémunéré ou non quel qu’en soit la durée journalière (en ne comptant les jours fériés que s’ils correspondent à des journées effectives de travail);
- on indique ensuite le nombre d’heures de travail au cours de la dernière semaine révolue qui précède la visite.

ou bien encore :

– la “profession principale” : on demande comme d’habitude de préciser (exemple : caissier-comptable, receveur des postes, mécanicien, réparateur d’automobiles, charpentier en fer, chauffeur de poids lourds, réparateur d’appareils de radio, dessinateur mécanicien, épicier détaillant, viticulteur, berger, femme de ménage, etc. . .)

Au cas où la personne serait sans emploi on portera la mention “chômeur” puis on indiquera, entre parenthèse, son ancien métier si elle a déjà travaillé (exemple : chômeur (menuisier)). Dans le cas où la personne ne cherche pas à exercer une activité professionnelle, il faut en indiquer le motif (exemple : retraité, collégien, étudiant, malade, aveugle, femme au foyer, etc. . .).

– la “situation dans la profession principale” : pour les activités agricoles, on précisera le rôle tenu par la personne dans l’activité économique signalée plus haut et ses responsabilités (exemple : propriétaire exploitant, gérant, régisseur, chef de culture, fermier métayer, contremaître, surveillant, mécanicien agricole, chef d’équipe, journalier spécialisé, journalier non spécialisé, journalier occasionnel, aide familial, khammès, gardien de troupeaux).

Pour les autres activités, on distinguera les positions suivantes : patron, maître artisan, travailleur indépendant, aide familial, salarié.

Dans ce dernier cas, on précisera le grade ou la qualification (directeur, gérant, agent de maîtrise, ouvrier qualifié, ouvrier spécialisé, manoeuvre, apprenti, etc. . .).

– Les questions relatives à “l’établissement où s’exerce l’activité” :

S’il s’agit de l’établissement dirigé par la personne, si elle est patron, artisan, gérant, ou si elle exerce une profession libérale, ou qui emploie la personne dans les autres cas. On mentionnera d’abord :

- le nom ou la raison sociale de cet établissement, et si la personne en exerce la direction, le nombre de personnes occupées dans cet établissement ;
- l’activité ou la nature précise de l’établissement (exemple : culture maraîchère, boulangerie-pâtisserie, mines de phosphates, mécanique automobile, conserverie de poisson, centre et réparation d’horlogerie, transports routiers de voyageurs, administration des postes, etc. . .) Si l’établissement est de nature “artisanale” on en portera la mention. (On considérera comme

artisan le travailleur manuel professionnellement qualifié exerçant une activité à son compte, seul ou avec le concours des membres de sa famille, d'associés, d'apprentis ou d'ouvriers dont le nombre ne dépasse pas 10 ; si l'artisan utilise du matériel pour sa fabrication, si la force motrice mise en œuvre ne devra pas dépasser 10 CV.).

ou bien encore :

– les renseignements qui servent à propos de l'“occupation principale” des personnes âgées de plus de six ans, en indiquant, pour les personnes sans travail au moment de l'interview, les renseignements relatifs à la dernière activité :

– Le “statut ou le secteur” : on distinguera **pour les salariés** l'“armée” (personnels des forces armées, gendarmerie, corps national de sécurité, douanes, pompiers, etc. . .), l'“administration” (agents des administrations centrales et des collectivités locales à l'exception des services publics à caractère industriel ou commercial), les “entreprises publiques” (personnels des services publics à caractère industriel ou commercial, des entreprises d'état et des entreprises nationalisées), les “entreprises du secteur socialiste” (personnel du secteur autogéré et des coopératives), les “entreprises du secteur privé” (personnels des sociétés privées ou des entreprises individuelles privées). On notera pour les non-salariés : “a son compte” pour les patrons et les indépendants (par exemple : exploitant agricole, artisan, avocat, entrepreneur, médecin privé, commerçant . . .) ou bien “aide familial” pour ceux qui aident une personne (généralement de sa famille) dans son métier sans être rémunérée. Enfin, on distinguera les “élèves”, c'est-à-dire les enfants qui fréquentent un établissement scolaire, – des “autres inactifs” (ménagères, personnes sans profession, retraités etc. . .).

– le “grade ou la qualification” des personnes salariées : on indiquera le plus précisément possible le grade ou le titre exact, ou la position hiérarchique, ou la qualification ou la fonction exercée (par exemple : attaché, agent de bureau, adjoint technique, administrateur civil, apprenti, manoeuvre, ouvrier spécialisé, ouvrier qualifié, employé ordinaire, employé technique (en précisant), contremaître, cadre subalterne, ingénieur, inspecteur divisionnaire, cadre de maîtrise, directeur, cadre supérieur, etc. . .)

– La “Profession individuelle” : on indiquera ici avec précision la spécialité ou la profession, le genre de travail effectué (par exemple : agriculteur, gardien de garage, berger, muezzin, conducteur de poids lourds, releveur encaisseur, chef de train, garde-barrière, garde vanne, pêcheur, dessinateur industriel, dactylo, épicier, secrétaire comptable, mécanographe, chauffeur, huissier, ingénieur agricole, infirmière militaire, opérateur radio militaire, etc. . .).

– La “branche d'activité collective” : pour l'armée”, on précisera l'arme et le service ; pour l'administration”, on indiquera avec précision le nom de l'administration et du service (par exemple : ponts et chaussées, postes, service de défense des cultures, préfecture, tribunal, etc. . .) ; pour les “entreprises et indépendantes”, on décrira précisément l'activité exercée (par exemple : culture de vigne, d'oliviers, cultures diverses, garage, fabrique de meubles, tissage, commerce de quincaillerie, pêche en mer, culte, santé etc.)

– L'activité durant la semaine précédente : on demandera si la personne a réellement effectué durant la semaine précédente (même en partie) s'il s'agit de la semaine révolue, un travail rétribué ou rémunérateur en valeur ou en nature. Dans le cas contraire, on indiquera s'il s'agit d'un “congé”, d'une “maladie”, si la personne est en “chômage” ou s'il s'agit d'une autre raison à préciser.

• Dans les pays situés au sud du Sahara, les questionnaires des opérations de collecte démographiques sont généralement plus sommaires dans leur partie concernant l'activité économique.

Voici des exemples types de questions posées :

– on essaiera d'abord d'obtenir de chaque membre du ménage âgé de 6 ans et plus la description de son “activité principale”,

– et à toute personne âgée de 14 ans et plus on posera en outre les questions suivantes :

- quelle est l'activité qui vous rapporte le plus d'argent ? (exemples : salaire, commerce, vente de poissons, vente de fruits etc. . .),
- pratiquez-vous l'agriculture ? l'élevage ?
- pratiquez-vous la pêche ? la chasse ?

II b - 30

ou bien :

- on demandera de préciser la “formation professionnelle acquise”;
- on fera décrire l’“occupation” actuelle.
- Pour un salarié on lui demandera en outre :
 - de préciser sa position au sein de l’entreprise,
 - de décrire les finalités de l’établissement qui l’emploie.

ou bien :

- on cherchera à caractériser la “profession principale” : pour un agent de la fonction publique, on indiquera le grade, pour les personnes travaillant dans le secteur privé ou semi public, on cherchera à faire préciser le plus possible l’activité (exemple : caissier comptable, mécanicien, entrepreneur de transports, grossiste en vins, maçon, etc. . .) ; pour les salariés, on mentionnera les qualifications etc. . .

- on distinguera les “étudiants” et les “élèves” des personnes “sans profession”.

- on fera préciser s’il s’agit d’un emploi “permanent”, “temporaire” (régulier ou saisonnier) ou si la personne est “sans travail”.

ou encore :

après avoir relevé les informations relatives à l’état matrimonial et à l’ethnie des personnes,

- on demandera de décrire l’“activité professionnelle” ou le “métier exercé” en donnant le maximum de précision (exemple : caissier de banque, vendeur de grand magasin, mécanicien auto, manoeuvre maçon, manoeuvre de travaux publics, forgeron, tourneur, cordonnier, secrétaire de mairie, cultivateur de manioc, planteur de café, exploitant forestier, pêcheur, instituteur, avocat, etc.) On distinguera les “élèves et étudiants”, les “ménagères”, les “retraités” des personnes “sans profession”. Lorsque la personne est sans travail on recueille les renseignements relatifs à son dernier emploi.

- on fera préciser le “statut” en distinguant les “apprentis non salariés”, les “aides familiaux”, les “salariés”, les “indépendants” et artisans à leur compte, les “patrons”, les “chômeurs”.

Ces divers exemples de questionnaires relatifs à l’activité économique en usage en Afrique démontrent clairement :

- que les termes employés (“métier”, “profession”, “activité individuelle”, “qualification”, “formation”, “statut”, “position individuelle”, “activité collective”, “branche”, “secteur”, etc.) sont loin d’être toujours parfaitement définis d’une part, et que d’autre part, lorsqu’un effort a été entrepris pour en cerner les contours, les définitions qui en résultent ne correspondent pas nécessairement aux conceptions usuelles admises ailleurs, de sorte que le contenu d’une même rubrique (par exemple “position individuelle” ou “statut”) peut être très variable selon les pays.

- On remarque, par ailleurs, que les questionnaires concernant l’“activité économique” paraissent beaucoup plus fouillés à l’occasion des opérations de collecte de données démographiques en pays situés au nord du Sahara qu’en pays d’Afrique noire. Il faut, bien évidemment, en voir la raison essentielle dans l’importante différence des stades de développement économique et social des sociétés de ces deux catégories de pays. Néanmoins, en prolongeant la remarque précédente, on soulignera la similitude des questions posées et de la terminologie utilisée pour recueillir les informations concernant l’activité économique dans les pays africains (en particulier les pays de l’Afrique du nord) et dans les anciennes métropoles, en dépit du fait que les structures sociales et culturelles des populations africaines encore agraires dans leur écrasante majorité, soient très différentes de structures européennes actuelles.

**QUESTIONS POSEES AUX INDIVIDUS DANS 21 QUESTIONNAIRES
D'ENQUETES ET RECENSEMENTS EN PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES**

– Rangement par ordre alphabétique des pays ayant procédé à des enquêtes et recensements.

Pays	Questions	a	b	c	d	e	f	g	h
		Enquête en 1969 ou +	Age minimum du répondant	Situation dans la profession	Profession	Activité complémentaire	Branche d'activité	Profession non actuel.	Ins-truction
Cameroun	1			x	x	x	x		x
Centrafrique	2			x	x				x
Congo	3			x	x	x	x	x	x
Congo	4			x	x	x	x	x	x
Côte d'Ivoire	5		x	x	x				x
Côte d'Ivoire	6		x	x	x				x
Dahomey	7		x	x	x				x
Gabon	8			x	x				x
Gabon	9	x	x		x			x	
Gabon	10		x	x	x				x
Mauritanie	11		x	x	x				x
Niger	12		x	x	x				x
Sénégal	13			x	x	x	x		x
Sénégal	14		x	x	x				x
Tchad	15				x	x			x
Togo	16	x	x	x	x		x		x
Togo	17			x	x				x
Togo	18			x	x				x
Togo	19			x	x	x			
Togo	20			x	x	x	x		x
Haute Volta	21		x	x	x	x	x		x

Extrait de : J. Pillet "Classification d'emploi et activité individuelle, images africaines" édition augmentée à paraître, série Cahiers Pédagogiques, I.E.D.E.S. – Recherche.

**QUESTIONS POSEES AUX INDIVIDUS DANS 21 QUESTIONNAIRES
D'ENQUETES ET RECENSEMENTS EN PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES**

– Rangement par ordre du plus grand nombre de questions posées sur l'activité individuelle et la branche d'activité

Pays	Questions	a	b	c	d	e	f	g	h
		Enquête en 1969 ou +	Age minimum du répondant	Situation dans la profession	Profession	Activité complémentaire	Branche d'activité	Profession non actuel.	Ins-truction
Congo	3			x	x	x	x	x	x
Congo	4			x	x	x	x	x	x
Haute Volta	21		x	x	x	x	x		x
Sénégal	13			x	x	x	x		x
Cameroun	1			x	x	x	x		x
Togo	16	x	x	x	x		x		x
Sénégal	14		x	x	x	x			x
Togo	20			x	x	x	x		x
Togo	19			x	x	x			
Gabon	10		x	x	x				x
Dahomey	7		x	x	x				x
Côte d'Ivoire	5		x	x	x				x
Côte d'Ivoire	6		x	x	x				x
Mauritanie	11		x	x	x				x
Niger	12		x	x	x				x
Gabon	8			x	x				x
Centrafrique	2			x	x				x
Gabon	9	x	x		x			x	
Tchad	15				x	x			
Togo	17			x	x				x
Togo	18			x	x				x

Extrait de : J. Pillet "Classification d'emploi et activité individuelle, images africaines" édition augmentée à paraître, série Cahiers Pédagogiques, I.E.D.E.S. Recherche.

INVENTAIRE DES QUESTIONS SUR LA **PROFESSION** INDIVIDUELLE
LA **BRANCHE** D'ACTIVITE, LE DEGRE D'INSTRUCTION ET L'AGE DU REpondANT

Questions		b					d			f			h			
		b1	b2	b3	b4	b5	d1	d2	d3	f1	f2	f3	h1	h2	h3	h4
Pays		Sans limite âge	6 ans et +	12 ans et +	14 ans et +	15 ans et +	Profes- sion	Métier	Autres appel- lations	0 ques- tion branche	Branche Activité	Nom Entrep. ou Employ.	0 ques- tion	Français parlé	Diplô- mes	Forma- tion profes.
Cameroun	1	o									x					x
Centrafrique	2	o					x			o						x
Congo	3	o					x					x				x
Congo	4	o					x				x			x		
Côte d'Ivoire	5					x	x			o				x		
Côte d'Ivoire	6				x		x			o				x	x	
Dahomey	7					x		x						x		
Gabon	8	o					x		x	o				x	x	
Gabon	9		x						x	x	o		o			
Gabon	10				x				x	o			o			
Mauritanie	11				x		x			o					x	
Niger	12				x		x			o					x	
Sénégal	13	o					x					x		x		
Sénégal	14	o					x								x	
Tchad	15	o							x	o				x		
Togo	16			x					x			x			x	x
Togo	17	o					x			o					x	
Togo	18	o					x			o					x	x
Togo	19	o						x		o			o			
Togo	20	o					x					x			x	x
Haute Volta	21				x				x			x		x		

Extrait de : J. Pillet "Classification d'emploi et activité individuelle, images africaines" édition augmentée à paraître, série Cahiers Pédagogiques ; I.E.D.E.S. – Recherche.

– Les enquêtes ménages “intégrées” (emploi, consommation, ressources).

Pour tenter, en réponse aux objections formulées plus haut, de saisir dans toute leur complexité les attitudes spécifiques des sociétés africaines face au travail et à l’emploi, et pour en dégager les caractéristiques au terme d’une démarche synthétique, de nombreuses enquêtes par sondage (à un seul ou plusieurs passages) ont été entreprises en Afrique qui visent à recueillir au sein des ménages des informations non seulement sur les activités économiques, mais aussi sur les revenus, les partages de temps entre occupations de loisir et occupations lucratives, les ressources de tous ordres, les structures des consommations, les mécanismes des prises de décision au sein du ménage (décisions de consommation ou d’épargne, de déplacements, de choix d’un emploi, etc. . .). Tous ces domaines demeurent évidemment marginaux par rapport au sujet principal des “activités économiques” ; ils sont néanmoins de nature à susciter une réflexion efficace pour le choix de nouveaux concepts plus riches de contenu et mieux adaptés aux pays africains.

C’est le cas, par exemple, des enquêtes “migration et emploi” (cf. l’enquête réalisée à Tunis en 1972-73, cf. aussi les enquêtes entreprises au Nigéria dont nous avons parlé au cours du précédent chapitre), ou de certaines enquêtes qui se rapprocheraient plutôt du type des enquêtes classiques de consommation.

Nous avons présenté au cours du précédent chapitre (cf. Sierra-Leone par exemple) des exemples de ce type d’enquêtes par sondage auprès des ménages et nous avons vu que ce genre de démarche est plus couramment empruntée en pays africains de langue anglaise.

b) Les sources de caractères spécifiques.

Contrairement aux sources précédentes pour lesquelles au stade de la collecte, les informations concernant les “activités économiques” n’avaient pas un caractère essentiellement prioritaire et certainement pas exclusif, d’autres enquêtes (en général des enquêtes par correspondance) sont très couramment menées ayant pour unique objectif d’apporter des données sur tel ou tel aspect précis d’une catégorie de main-d’œuvre déterminée.

– Les enquêtes sectorielles

Nous en avons présenté de nombreux exemples au cours du précédent chapitre ; il s’agit d’opérations de collecte de données sur une catégorie d’emplois déterminés, et les informations sont en général recueillies auprès des personnes responsables de l’organisation des travaux et non auprès des intéressés eux-mêmes.

Ce genre d’enquête est d’habitude menée par correspondance ; ce qui veut dire que les résultats sont souvent susceptibles d’être plus ou moins largement biaisés par les taux de non-réponses (ces non-réponses affectant principalement les emplois les plus proches du secteur dit “informel” ou “marginal”, dont le rôle dans les sociétés et les économies est loin d’être toujours négligeable –(cf. paragraphe III).

• Les enquêtes auprès des établissements.

Rappelons que l’établissement est le “lieu” où s’exerce une activité économique ou la production d’un service. Ce type d’enquête a le plus souvent une dimension géographique importante. Il s’agira, en général, de recueillir les informations (concernant les nombres, sexes, âges, revenus, date d’embauche, fonctions exercées, etc. . .) des travailleurs appartenant aux établissements supérieurs à une taille déterminée (plus de 10 employés, plus de 20. . .) situés sur un territoire, au sein d’une zone d’habitat bien définie.

Le questionnaire est en général adressé par le Bureau des Statistiques au chef d’établissement qui doit y porter ou y faire porter les informations requises, et qui est chargé de le retourner dûment rempli au Bureau des Statistiques.

• Les enquêtes auprès des entreprises.

L’entreprise est une “personne morale” coordonnant un ou plusieurs établissements. Il s’agit-là d’une approche de la main-d’œuvre et de ses fonctions de nature beaucoup plus proche de l’économie que de la démographie. Contrairement aux enquêtes auprès des établissements qui, comme nous l’avons dit, s’adres-

sent en général à tous les établissements d'une taille minimum situés sur un territoire donné indépendamment de leurs fonctions et de leurs finalités, les enquêtes sectorielles auprès des entreprises choisissent ces dernières comme critère primordial ; il s'agira d'études portant sur des entreprises de types bien précis (par exemple) :

- sur les entreprises agricoles d'arboriculture, ou de plantations de cotons, ou de cultures d'arachides etc. . . ,
- sur des entreprises appartenant aux industries agricoles (par exemples engrais),
- sur des mines de phosphates, de bauxite, etc. . . ,
- sur des entreprises des industries métallurgiques de transformation,
- sur des entreprises de transport,
- sur des entreprises commerciales ou financières (réseaux de banques) etc. . .

Par leur nature même, de telles études touchent le plus souvent une main-d'œuvre insérée dans des secteurs modernes de l'économie des pays africains, c'est-à-dire une frange numériquement minime des populations actives de ces pays.

En outre, la répartition de ces personnels sur l'ensemble du territoire national peut être éminemment variable selon la nature des entreprises étudiées et les diversités des vocations économiques des régions.

Ces informations sont fréquemment rassemblées à l'initiative d'organismes tels que les Chambres de Commerce ou les Chambres d'Industries, lorsqu'elles existent, auquel cas les questionnaires adressés par correspondance en constituent, (avec tous les inconvénients inhérents à cette méthode), le mode de collecte le plus courant. Néanmoins, des études de ce genre sont aussi réalisées en vue de la préparation des plans de développement.

• Les enquêtes auprès des personnels des entreprises publiques nationalisées, des entreprises d'Etat, des services publics ou des personnels de la fonction publique.

Les emplois appartenant à cette dernière catégorie sont en général codifiés, et le recrutement de leurs titulaires doit souvent correspondre à des procédures réglementaires bien définies.

Aussi l'information relative aux personnels de ces entreprises est-elle, du fait des dispositions administratives obligatoires, d'habitude beaucoup plus précise et abondante que pour les autres secteurs de l'économie.

L'un des modes d'information sur les personnels de la fonction publique les plus couramment exploités, est constitué par les bordereaux de paye et les documents administratifs annexes (précisant dates d'embauche, statuts matrimoniaux, enfants et personnes à charge, formation et qualification, etc. . .) gérés par le ministère des Finances qui assure usuellement l'ordonnancement des rémunérations de ces personnels (cf. par exemple le cas de la Somalie exposé au cours du chapitre précédent).

– **Autres sources.**

Outre les types de collecte qui viennent d'être signalés plus haut, les statistiques de main-d'œuvre puisent souvent à d'autres sources.

• L'exemple des expériences camerounaises en cours, exposé à l'occasion du dernier chapitre, démontre le parti qui peut être tiré de l'exploitation statistique systématique des informations figurant sur des documents purement administratifs établis par les services du ministère des Finances à des fins exclusives de contrôles financiers et fiscaux des entreprises.

Le lecteur pourra se reporter en annexe pour y consulter des exemples des documents fiscaux camerounais dont l'exploitation est envisagée dès cette année. (Documents d'Informations sur le Personnel des Entreprises ou DIPE).

On notera néanmoins que ce type de documents ne touche que les personnels d'établissements employant un nombre minimum d'employés (souvent 10 employés et plus), et par conséquent les petits établissements familiaux traditionnels qui constituent l'essentiel du secteur dit "marginal" de l'économie leur échappent totalement.

- Les organismes de sécurité sociale, de prévoyance sociale, ou les mutuelles de tous ordres, tiennent souvent à jour des informations statistiques concernant certaines caractéristiques démographiques et économiques des personnels dont elles couvrent les risques.

Ces informations ne reflètent bien sûr que les caractéristiques des personnels cotisant à ces organismes selon les secteurs couverts par ceux-ci.

En outre, les divers organismes de prévoyance sociale ne recueillent pas toujours exactement les mêmes types d'informations statistiques concernant leurs cotisants, de sorte que ce genre de données présente souvent de graves défauts d'homogénéité qui font obstacle à leur synthèse. Néanmoins, ce type de données parcellaires peut servir d'indicateur de conjoncture pour ce qui concerne l'emploi.

- Il est également fréquent que les services du ministère du Travail publient plus ou moins régulièrement des statistiques officielles d'offres et de demandes d'emplois (cf. Ghana ou Nigéria). Ces statistiques sont issues de la compilation des renseignements collectés par les agences d'emploi réparties dans les zones urbaines du territoire (ce sont par exemple au Ghana les "Public Employment Centres" – P.E.C.O. – dont le nombre – plus d'une trentaine en 1960 – a été plus que doublé en quelques années).

Cependant, en dépit du fait que la législation fait souvent obligation à tout employeur de tenir informés ces organismes de toute vacance de poste – ce qui permet alors à ceux-ci de proposer un chômeur inscrit – et leur interdit en général d'employer une personne qui n'ait pas émargé dans ces centres, les informations fournies par ce type de statistiques restent encore très parcellaires en raison du défaut d'observation de la législation de la part des employeurs et des employés, et donc de la faiblesse de la couverture réelle du marché de l'emploi réalisée par ces centres.

Néanmoins, ce type de données peut également trouver une utilité d'indicateur de tendance du marché de l'emploi en pays africain.

- Enfin, nous citerons aussi parmi les sources d'information statistique concernant la main-d'œuvre, les rapports d'études sur tel ou tel aspect précis de l'économie qui souvent sanctionnent des missions spéciales demandées à des organismes internationaux : B.I.T., F.A.O., Banque Internationale etc. . . , à des fondations privées : Ford Foundation, Rockefeller Foundation, Population Council, Fondation Suisse, etc. . . ou même à des bureaux d'études.

La pertinence de ces rapports est éminemment variable, et de toute manière, leurs portées restent toujours limitées à leurs objets.

c) Comparaison entre ces types d'informations

– Couverture statistique

Ces diverses sources intéressent nous l'avons vu, des catégories très différentes de main-d'œuvre.

Seuls les recensements ont une réelle vocation à l'exhaustivité. Toutes les autres sources, par ailleurs, souvent plus riches d'informations ne concernent que des secteurs plus ou moins complets ou plus ou moins homogènes ou disparates de la main-d'œuvre. Et même les grandes enquêtes main-d'œuvre ne sont pas toujours totalement à l'abri de ce reproche en raison des biais d'échantillon relatifs à telle ou telle variable, qui peuvent s'y manifester quelle que soit par ailleurs la qualité du sondage et de la stratification.

Ces sources présentent donc une couverture de la main-d'œuvre pouvant aller de l'exhaustivité complète à la simple monographie de village ou aux rapports d'études concernant la main-d'œuvre d'une catégorie d'entreprises bien déterminée.

– Localisation géographique

Les sources auxquelles les statisticiens peuvent se référer pour connaître la main-d'œuvre sont susceptibles de toucher les parcelles extrêmement diverses du territoire national. Parfois même, il est très difficile, sinon impossible, d'affecter une localisation précise qui permette une distribution régionale des informations sur la main-d'œuvre dont on peut disposer.

A cet égard, le recensement, en raison de sa vocation à l'exhaustivité demeure la source de référence privilégiée. Les grandes enquêtes main-d'œuvre peuvent elles aussi, dans la mesure où le taux de sondage est suffisamment important et lorsque le sondage lui-même a suivi une stratification régionale suffisamment élaborée, constituer une base légitime pour une ventilation régionale de données sur la main-d'œuvre.

La dichotomie usuelle entre les informations concernant les zones d'habitat rural et urbain représente le premier stade indispensable de toute ventilation géographique, les informations sur la main-d'œuvre urbaine revêtent en général un caractère prioritaire.

La localisation géographique des informations statistiques concernant la main-d'œuvre présente une importance pratique considérable pour le planificateur soucieux d'aménagement du territoire : la collecte de ce type d'information et son exploitation devant toujours précéder la décision d'implantation d'une industrie.

Rappelons à cette occasion que les enquêtes auprès des établissements dont nous avons présenté maints exemples sont souvent susceptibles d'apporter des informations importantes sur la main-d'œuvre des secteurs "modernes" des économies africaines régionales.

– Couverture temporelle (fréquence chronologique)

A cet égard aussi l'on rencontre toute la gamme des situations possibles. On peut néanmoins distinguer deux grandes catégories d'informations statistiques concernant la main-d'œuvre :

- les informations "discontinues" et les informations "continues".

Les informations "discontinues" : elles peuvent être, soit régulières, soit occasionnelles. Les recensements par exemple fournissent régulièrement, en principe, tous les dix ans, des informations sur l'état et la structure de la main-d'œuvre du pays. Il faut cependant noter que les recensements font aujourd'hui encore défaut dans nombre de pays d'Afrique.

Par ailleurs, certains pays africains (le Cameroun par exemple) qui ont entrepris une grande enquête main-d'œuvre à l'échelon national ont manifesté leur intention de recommencer une opération semblable après une période de dix années.

A l'opposé, les enquêtes sectorielles auprès des entreprises où les rapports d'études consécutifs à une mission déterminée, constituent des informations fragmentaires et occasionnelles sur telle ou telle catégorie de main-d'œuvre, répondant en général à un projet déterminé.

Ces informations "discontinues" renseignent sur les caractéristiques de l'état de la main-d'œuvre à un moment donné ainsi que sur ses structures.

Les informations "continues" : ce sont des informations "suivies" qui permettent surtout d'obtenir des éléments d'appréciation sur les mouvements de la main-d'œuvre, quelles que soient par ailleurs les couvertures de ces informations.

Ces sources présentent donc une fréquence chronologique et une homogénéité dans le temps beaucoup plus marquées que les précédentes, néanmoins leurs couvertures sont le plus souvent beaucoup plus réduites.

C'est le cas des enquêtes suivies par correspondance auprès des établissements qui ont en général lieu tous les semestres ou tous les ans. Néanmoins, le taux de réponse étant parfois faible, les résultats en sont souvent fortement biaisés, privilégiant les grandes entreprises modernes au détriment des petits établissements familiaux traditionnels.

C'est aussi le cas des documents à caractère administratif de gestion et de contrôle émis par le ministère des Finances et des affaires fiscales.

C'est enfin le cas des statistiques émanant des centres d'emploi ou d'organismes de prévoyance sociale qui fournissent des données suivies, mais de couverture limitée, concernant les mouvements du marché de l'emploi : embauches, licenciements, offres et demandes d'emploi, données qui sont néanmoins susceptibles de jouer le rôle d'indicateurs de tendance.

– Les questionnaires

Les types d'informations recueillies par ces diverses sources sont extrêmement disparates. Pourtant les données les plus fréquentes concernent dans l'ordre :

- le sexe, l'âge, la profession ou le métier, le statut (employeur ou indépendant), la branche d'activité collective, la situation actuelle (occupé ou recherchant un emploi), la situation matrimoniale et le nombre de personnes à charge,
- les informations sur les niveaux d'instruction et les qualifications sont généralement plus rares : situation dans la profession, description du poste, salaire ou revenus, diplômes ou formation etc. . .

Il faut souligner l'hétérogénéité des renseignements recueillis selon les sources ainsi que les modifications fréquentes des acceptions des termes au cours du temps.

Le lecteur pourra consulter en annexe différents exemples de questionnaires et constater la similitude des informations qui sont traditionnellement collectées dans les pays africains avec les rubriques couramment utilisées pour l'analyse des caractéristiques des mains-d'œuvre de types européens. En particulier, hormis certains cas vraiment exceptionnels, les informations sur "l'activité économique" disponibles en Afrique ne semblent jamais mettre en question les contenus réels et les contours africains des concepts d'"occupation principale" et d'"occupations secondaires" hérités de pratiques statistiques européennes.

Ces soucis de conceptualisation sont reflétés par les questionnaires d'enquêtes récentes et pluridisciplinaires de caractère encore expérimental. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet en développant le chapitre consacré aux "axes actuels de réflexion".

– La méthodologie

Les différentes sources d'informations présentées au cours de ce chapitre procèdent de méthodologies, elles aussi, très diverses.

Certaines sources visent à l'exhaustivité (qu'il s'agisse de l'ensemble de la population ou d'une catégorie d'emplois bien déterminée) : elles essaieront de toucher, d'une manière ou d'une autre, tous les individus concernés par ces statistiques. C'est le cas des recensements et de toutes les études basées sur des documents de gestion administrative rendus en principe obligatoires pour toutes les catégories concernées (il s'agit par exemple des documents tenus obligatoirement de par la loi, à jour, par les établissements employeurs).

En théorie les méthodes exhaustives doivent fournir les données les plus complètes et les plus précises, et certaines ; en fait, ces sources souffrent toujours peu ou prou de lacunes importantes dues à des doubles comptes et surtout à des sous-enregistrements, la loi étant souvent difficile à faire connaître et plus encore à faire respecter.

D'autres sources au contraire, et ce sont souvent les plus nombreuses et les plus détaillées concernant la main-d'œuvre, procèdent de la méthode des sondages, c'est-à-dire qu'elles s'attachent à l'observation d'un certain nombre d'individus qui puissent être considérés comme statistiquement représentatifs de la collectivité étudiée. En théorie les informations provenant de ces sources sont censées rendre compte de la réalité aux erreurs de sondage près qui peuvent être parfaitement déterminées par le calcul. Dans la pratique les collectes de l'information reposant sur la méthode des sondages souffrent toujours de biais d'observation plus ou moins importants dus à la réalisation pratique des opérations sur le terrain, quels que soient par ailleurs la finesse de conception du sondage, et les raffinements de sa stratification.

Ces méthodologies mises en œuvre pour obtenir des informations statistiques sur la main-d'œuvre se distinguent aussi selon l'origine même des informations collectées : ces informations peuvent être obtenues directement de la part des individus concernés, ou bien au contraire être communiquées par une tierce personne (le chef d'établissement ou le chef d'entreprise, ou l'employeur (par exemple).

– La Fiabilité

La confiance que l'on peut placer en l'exactitude des informations statistiques sur la main-d'œuvre est évidemment avant tout fonction directe du sérieux et de l'impartialité avec laquelle celles-ci sont re-

cueillies. Il n'est pas inutile de rappeler ici ce simple truisme dans une matière (l'activité économique, l'emploi, le chômage . . .) dont les prolongements présentent souvent les aspects politiques les plus brûlants. Cette remarque parfaitement valable pour les pays de traditions européennes s'appliquent également aux pays africains confrontés aujourd'hui à des problèmes sans précédent de chômage urbains susceptibles de mettre en cause leur stabilité politique.

Ce préalable étant rappelé, au niveau de la simple technique, les sources peuvent présenter divers degrés d'exactitude. Nous venons d'évoquer les faiblesses les plus courantes des diverses méthodes de collecte d'informations statistiques concernant la main-d'œuvre.

Les inconvénients que nous avons ainsi signalés laissent à penser que les méthodes exhaustives (sous réserve de leurs bonnes conditions d'exécution) cerneront de plus près la réalité que les autres méthodes, à ceci près néanmoins, que la précision des résultats sera acquise au dépens de la richesse du contenu des rubriques et de la finesse de l'analyse.

Les informations provenant d'enquêtes par sondage, présentent par contre en général une précision beaucoup plus limitée. En outre, les possibilités légitimes des croisements représentatifs des variables, les unes avec les autres, sont beaucoup plus restreintes et restent toujours fonction de l'importance du taux de sondage. Ces méthodes néanmoins permettent la mise en œuvre de concepts beaucoup plus élaborés et susceptibles de contribuer à une meilleure connaissance des phénomènes étudiés. Les données présentées y gagnent donc en souplesse et en finesse ce qu'elles peuvent, par ailleurs, perdre en précision quantitative.

Quant aux données qui peuvent provenir des centres d'emplois, elles doivent être utilisées avec beaucoup de prudence car elles sont altérées, d'une part, par des doubles enregistrements de certaines catégories de chômeurs, lors même que d'autres catégories n'y figurent pas du tout, (les ouvriers agricoles notamment), tandis que, d'autre part, une grande partie des offres effectives d'emplois leur échappent totalement.

– Coût

Les coûts entraînés par la mise en œuvre de ces diverses méthodes sont extrêmement variables, encore qu'il y ait lieu de distinguer, en cette matière, coûts effectifs ou réels et coûts apparents ou identifiables.

En effet, que ce soit à l'occasion des recensements ou des enquêtes par sondage, un budget indicatif de l'opération (souvent très schématique) est élaboré au moins pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'opération. Ce sont ces budgets prévisionnels qui, le plus souvent, sont assimilés au "coût" de l'opération de collecte.

Ce genre de budget a fait l'objet d'un chapitre de la première partie de ce manuel (chapitre "coût" des "sources des données"). Nous y renvoyons le lecteur.

Nous rappellerons néanmoins quelques unes des faiblesses les plus patentées de ce genre de document ; en particulier, ces opérations sont organisées au sein d'une administration disposant d'une infrastructure et d'un équipement plus ou moins important ; la part réelle de l'utilisation de ces équipements au bénéfice de l'opération de collecte est en général passée sous silence.

Il n'est pas rare, en revanche, qu'une administration ou un service statistique trouve dans la réalisation d'une grande opération de collecte une excellente occasion pour présenter des demandes d'équipements, qui dépassent largement les fins de cette opération elle-même. En outre, ces budgets ne font pas toujours apparaître toutes les sources de financement qui sont intervenues pour la réalisation de l'opération ; par le jeu des règles de l'annuité budgétaire, et par les prolongations fréquentes des opérations, les budgets publiés ne couvrent pas toujours l'ensemble de la période d'exécution de la collecte. Enfin, les coûts imputables à l'exploitation mécanographique des données, du ressort de la gestion financière du parc des ordinateurs du pays, ne sont en général jamais établis rigoureusement, quand ils ne sont pas purement et simplement escamotés.

Il est donc très difficile d'acquérir une vision claire et objective de cet important aspect de l'information statistique. En tout cas, la pratique courante des dix dernières années démontre que les opérations de collecte les plus économiques ne sont pas nécessairement celles qui seront les plus aisées à faire accepter et à réaliser.

Malgré la très grande incertitude qui règne dans ce domaine, il apparaît, néanmoins, indiscutable que les opérations exhaustives sont en terme de "coûts d'opportunité" et tout particulièrement en pays afri-

cain, beaucoup plus onéreuses que les autres types d'opérations ; en particulier, ce genre d'opérations mobilise dans ces pays un type de ressources souvent plus rares que les ressources financières : les disponibilités en personnel qualifié.

Ces opérations exhaustives apparaissent cependant, au moins une fois tous les dix ans, absolument nécessaires, car seules susceptibles de fournir des bases de sondages mises à jour pour des enquêtes plus légères ultérieures.

Enfin, l'exploitation mécanographique de documents administratifs (du genre des DIPE au Cameroun) constitue une opération dont le coût réel est certainement encore inférieur à celui d'une enquête par sondage.

d) Conclusion

Toutes les sources de statistiques de main-d'œuvre qui viennent d'être ainsi présentées et critiquées ne sont nullement exclusives les unes des autres et malgré leur caractère hautement diversifié, voire hétéroclite, elles répondent à des objectifs spécifiques, et sont appelées à jouer des rôles complémentaires dans la connaissance statistique de la main-d'œuvre d'un pays.

Une saine gestion de l'information dans ce domaine consistera le plus souvent à recommander une opération "lourde" de collecte de données de type exhaustif pour chaque décennie, et à définir sur la base des résultats de celle-ci, une série d'enquêtes par sondage plus légères conçues pour apporter des réponses claires aux besoins précis exprimés par les planificateurs.

En outre, les sources d'informations, dites "continues" que nous avons décrites doivent être améliorées et développées car, elles seules, sont à même d'informer les autorités sur les mouvements conjoncturels de la main-d'œuvre et les tendances du marché de l'emploi.

Il appartient évidemment à chaque pays de combiner l'usage de ces divers types d'information selon ses nécessités spécifiques. (cf. annexe A II) –

III – SPECIFICITES SOCIO-ECONOMIQUES DES PROBLEMES D'EMPLOI EN AFRIQUE

- a) L'urbanisation et l'exode rural
- b) Importance et caractéristique du chômage urbain
- c) Hétérogénéité de la vie économique et sociale en pays africains
- d) Sous-emploi et "surchômage urbain"
- e) Le secteur "marginal" ou secteur "informel" de l'économie

Le continent africain est loin de présenter une homogénéité de peuplement, de conditions climatiques, d'environnement géographique et de ressources naturelles. A y regarder d'un peu près, les divers peuples africains constituent même une mosaïque extraordinairement complexe d'ethnies, de langues, de religions, de cultures et de traditions. Les jeunes états africains, tous confrontés aux actuels problèmes du développement économique, sont tributaires de la diversité de ces situations.

Pourtant, les sociétés africaines, si disparates qu'elles puissent être, présentent toutes quelques grandes caractéristiques qui leur sont communes et doivent aujourd'hui faire face à des difficultés de nature comparables : des rythmes de croissance des populations urbanisées qui n'ont pas de précédents connus, accompagnés d'une dichotomie de la société et de l'économie entre le monde rural et le reste du pays, des phénomènes de sous emploi rural associés au chômage urbain en expansion rapide, enfin une hétérogénéité croissante de la vie économique et sociale traduisant une évolution incontrôlée d'un secteur des "activités économiques" souvent appelé "marginal" ou "traditionnel".

a) L'Urbanisation et l'exode rural.

Souligner l'ampleur de l'exode rural contemporain dans le tiers monde est devenu un lieu commun ; -- Paul Bairoch, dans son livre consacré au chômage urbain (cf. "le chômage urbain" – P. Bairoch, BIT.

1972) relève : “Un simple aperçu des travaux effectués en ce domaine devient très difficile en raison du développement rapide de cette branche. On considèrerait déjà qu’au moins trois cents chercheurs se consacraient au seul problème de l’urbanisation en Afrique, problème pour lequel Verhaegen relevait déjà il y a une dizaine d’années, deux mille cinq cent quarante quatre références dans une enquête bibliographique”. L’étude démographique des Nations Unies consacrée à la “croissance de la population mondiale urbaine et rurale 1920-2000” a permis de proposer des évolutions des taux moyens de croissance annuelle des populations résidant dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants en Afrique :

<u>1930/1940</u>	<u>1940/1950</u>	<u>1950/1960</u>
3,6 %	4,5 %	5,4 %

Ces zones d’habitat aggloméré correspondaient aux pourcentages suivants de la population totale de l’Afrique :

<u>1940</u>	<u>1950</u>	<u>1960</u>
7 %	10 %	13 %

Cette même étude estime que le pourcentage des populations urbanisées atteindra 40 % de la population totale en Afrique avant la fin du siècle.

Une évolution aussi drastique du phénomène urbain en Afrique ne manque pas de s’accompagner de bouleversements dans les structures sociales et économiques des pays concernés ; les nombreux auteurs qui se sont penchés sur la question se sont plu à rapprocher urbanisation et niveaux de développement. Ainsi Paul Bairoch fait ressortir avec clarté les décalages fondamentaux entre les évolutions des taux d’urbanisation et des proportions des populations actives occupées dans les industries manufacturières en pays africain d’aujourd’hui et en Europe au cours de la seconde moitié du dix neuvième siècle :

	<i>% de la population résidant dans les agglomérations d’au moins 20.000 habitants</i>	<i>% de la population active dans les industries manufacturières</i>
. Afrique 1960	13,4 %	7 %
. Europe (sauf Angleterre) 1850	11,0 %	16 %

Source : P. Bairoch “Le chômage urbain” – BIT 1972 –

Ce type d’analyse permet de mettre en lumière le caractère inédit du phénomène urbain actuel en Afrique, qui au contraire des références historiques, précède le développement de l’économie et s’en dissocie.

Il est évidemment capital d’analyser en profondeur les causes d’une telle inflation urbaine, car rechercher ces causes, c’est apporter les éléments essentiels à la compréhension des mécanismes de l’explosion du chômage urbain observé actuellement en Afrique. Ces phénomènes résultent très largement des mouvements migratoires, aussi ces études se confondent-elles pratiquement avec celles qui portent sur les causes de l’exode rural. Celles-ci sont d’ordre démographique, économique, sociologique et psychologique et combinent des processus de répulsion et d’attraction :

- Parmi les facteurs de répulsion, on cite volontiers d’abord la croissance rapide de la population rurale, induite surtout en Afrique depuis les années 50 par la chute de la mortalité infantile. Les conséquences de cette mutation démographique des campagnes sont multiples :

- la densité de population par hectare de terre arable a augmenté presque partout en Afrique au cours des vingt dernières années ; aussi, en raison des rendements décroissants, le produit marginal des travailleurs agricoles des exploitations familiales traditionnelles s’est-il encore amenuisé en moyenne dans l’intervalle.

- Les structures des sociétés tribales des campagnes africaines n’ont pu se modifier suffisamment rapidement pour répondre à une mutation démographique intervenue en l’espace de moins d’une génération. Ainsi les modes de faire-valoir traditionnels des petites exploitations familiales ont-ils souvent contribué comme au Burundi à la chute du produit marginal des travailleurs familiaux dans l’agriculture.

– En outre, la taille moyenne des familles rurales augmentant, la propension à l'émigration qui a toujours été plus forte pour les cadets s'est accrue, elle aussi, dans tous les milieux sociaux.

– Enfin, le tribalisme rendant difficile les migrations d'une région rurale à une autre, encourage indirectement l'émigration vers le milieu urbain.

• Un autre facteur fondamental de l'exode rural en Afrique réside, ainsi que de nombreux auteurs l'ont souligné, dans les écarts entre revenus urbains et ruraux ; ces écarts réels ou espérés, constituent un élément essentiel des facteurs d'attraction vers les villes (cf. E.J. Berg – “Les salaires et l'emploi dans les pays en voie de développement” O.C.D.E. 1970 ; M.P. Todaro “ Model of Labour Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries”, American Economic Review 1969).

Ces écarts s'évaluent d'ordinaire selon trois méthodes :

- rapprochement des données de la comptabilité nationale avec celles des recensements de la population active, et calcul du produit par actif dans l'agriculture et les autres secteurs de l'économie,
- comparaison des salaires agricoles avec ceux des autres secteurs de l'économie,
- analyse des données sur les revenus provenant des enquêtes budget des ménages.

Utilisant ces trois méthodes Paul Bairoch en arrive à conclure que les revenus urbains seraient, en moyenne aujourd'hui dans le tiers monde de l'ordre du double ou du triple des revenus ruraux. Il admet comme possible une tendance actuelle à l'accroissement de cet écart bien que cette hypothèse ne soit pas formellement démontrée.

Il oppose cette situation à celle de l'Europe du 19^e siècle où les écarts entre les salaires moyens des ouvriers agricoles et des manœuvres non qualifiés étaient très réduits, soulignant ainsi les caractéristiques nouvelles des problèmes actuels du développement dans le tiers monde.

• Un troisième facteur déterminant l'exode rural, et de plus en plus étudié par les auteurs, est constitué par le développement très rapide des systèmes d'éducation et l'inadaptation des enseignements aux problèmes du développement rural.

Les efforts pour promouvoir et réformer les systèmes d'enseignements dans les pays africains répondent à une triple contrainte : le niveau élevé des techniques modernes de l'économie, l'importance de l'analphabétisme et l'héritage de systèmes d'éducation trop fidèlement calqués sur ceux des anciennes métropoles. Néanmoins, les enquêtes confirment la remarque de René Dumont à propos des conséquences de l'inadaptation de l'enseignement sur l'exode rural : “le nombre des jeunes qui, étant restés plus de trois ou quatre ans sur les bancs de l'école, consentent à retourner à la terre est généralement infime” (cf. René Dumont – “l'Afrique Noire est mal partie” – Paris 1962).

Depuis 1950 l'expansion des effectifs scolaires a été extrêmement rapide dans les pays en voie de développement, le nombre des élèves enseignés ayant plus que triplé en moins de vingt années. C'est en Afrique où la progression des effectifs des élèves des cycles d'enseignement primaire a été la plus rapide surtout entre 1950 et 1960, de sorte qu'en 1970, et malgré une très grande disparité de situations parmi les pays africains, des auteurs comme Bairoch ont pu avancer qu'environ un enfant rural sur trois en moyenne avait pu être scolarisé dans l'enseignement primaire.

Voici résumées, d'après l'Annuaire Statistique de l'UNESCO 1970, les évolutions des effectifs scolaires en Afrique :

– Evolution du nombre d'élèves et des taux bruts de scolarisation en Afrique (*)

	<i>(pourcentages)</i>				
	Accroissement des effectifs (taux annuels)		Taux bruts de scolarisation		
	1950-60	1960-68	1950	1960	1968
premier degré	9,2	6,0	18	33	41
second degré	10,7	11,4	5	12	16

(*) – Cf. Paul Bairoch “Le chômage urbain” BIT 1972.

Ces enseignements ne cherchant pas systématiquement à valoriser travail et mode de vie ruraux, exercent ainsi une influence très rapidement croissante sur les migrations vers les centres urbains.

Poursuivant sa comparaison du développement africain avec celui de l'Europe du XIX^e siècle, Bairoch souligne que la progression du taux de scolarisation dans le secteur primaire y était alors environ trois fois moins rapide que celle qui est observée actuellement en Afrique, notant au passage que les disparités profondes existant alors entre les taux de scolarisation primaire des pays européens du dix-neuvième siècle n'étaient pas corrélés avec leurs niveaux de développement économique.

Quant à l'enseignement secondaire, les taux correspondants étaient extrêmement faibles dans les pays européens du dix-neuvième siècle, ajoute cet auteur, de l'ordre de 2 à 4 % seulement, soit de 8 à 10 fois moindres que dans l'Afrique contemporaine. Bairoch précise : les niveaux de scolarisation observés couramment de nos jours dans le tiers monde n'ont été atteints aux Etats-Unis qu'après 1920, à un moment où le revenu par tête était plus de cinq fois supérieur aux revenus observés dans le tiers monde d'aujourd'hui.

Or le fait même de suivre un enseignement implique, pour de nombreux ruraux, la nécessité d'une émigration temporaire qui incite souvent à une installation définitive. C'est le cas en général des enseignements secondaires et supérieurs.

- Une quatrième composante importante de la croissance urbaine africaine réside dans leur croissance démographique naturelle et dans la mortalité différentielle entre zones urbaines et rurales.

Les mouvements migratoires touchent surtout les classes les plus jeunes des populations ; il en résulte que les agglomérations urbaines dans leur phase d'expansion ont une population plus jeune que celle du reste du pays ; et bien que les taux de fécondité des zones urbaines soient généralement inférieurs que dans les zones rurales, les taux de natalité y sont en général supérieurs en raison d'un âge moyen plus jeune.

En outre, en raison de l'efficacité de l'hygiène et des techniques médicales courantes, et des plus grandes possibilités de les mettre en œuvre dans les centres urbains, la mortalité des zones urbaines est très sensiblement inférieure (surtout la mortalité infantile) à celle des zones rurales.

Ainsi, contrairement à la situation en Europe à la fin du siècle dernier où émigrer vers la ville pouvait réduire considérablement l'espérance de vie, et par conséquent, où la sur-mortalité urbaine constituait un frein à l'expansion des villes, les villes africaines constituent actuellement par elles-mêmes un accélérateur de l'urbanisation en favorisant la croissance naturelle des populations qui y résident.

Paul Bairoch a pu estimer pour conclure à environ 30% la part de l'accroissement urbain du tiers monde dû principalement au simple accroissement naturel des populations des villes entre 1950 et aujourd'hui, le reste étant le fait de l'exode rural.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de l'importance de l'exode rural dans la croissance actuelle des villes africaines :

Louis Roussel : – Côte d'Ivoire : Problèmes et Politiques de l'emploi. "l'Emploi en Afrique" B.I.T. 1973

Côte d'Ivoire – Evolution de la Population active masculine dans les villes, 1970-1980 (en milliers)					
	Situation en 1970	Accroissement entre 1970 et 1975	Situation en 1975	Accroissement entre 1975 et 1980	Situation en 1980
<i>Milieu urbain :</i>					
Croissance natur.	--	+ 50	--	+ 65	--
Exode rural	--	+ 75	--	+ 60	--
Immigr. étrangère	--	+ 65	--	+ 65	--
Total	425	+ 190	615	+ 190	805
<i>Milieu rural :</i>					
Croissance natur.	--	+ 65	--	+ 60	--
Exode rural	--	- 75	--	- 60	--
Immigr. étrangère	--	+ 40	--	+ 40	--
Total	840	+ 30	870	+ 40	910

- Enfin la décolonisation a été par elle-même un facteur décisif de l'accroissement de l'urbanisation en hypertrophiant souvent le secteur des administrations et le secteur public, et en développant aussi à des fins d'administration et de prise en main politique, l'usage des mass-média, véhicule qui introduit des schémas de besoins de civilisations urbaines jusqu'au sein des campagnes.

Ainsi cet exode rural massif a engendré l'inflation urbaine dont nous sommes aujourd'hui les témoins en Afrique. Les structures urbaines n'ayant pu suivre le rythme de l'afflux des ruraux au cours de la dernière décennie (baptisée par le PNUD "décennie du développement"), le chômage urbain est devenu un phénomène d'une ampleur inédite en Afrique.

b) Importance et caractéristique du chômage urbain

Ici encore nous emprunterons quelques développements à l'étude de Bairoch. Il insiste sur le caractère arbitraire de l'application du concept de chômage à des sociétés très différentes de celles pour lesquelles il a été élaboré ; selon F. Stambouli (cf. "Chômage et espace urbains : les bidonvilles du Maghreb" 1971), au Maghreb "les notions de chômage ou de sous-emploi sont totalement absentes de la conscience des individus et ignorées de la conscience collective". En fait note-t-il, les critères en matière de détermination du sous-emploi sont eux aussi très subjectifs et fortement conditionnés par une situation historique particulière à l'occident.

Les définitions de la notion du chômeur restent floues bien qu'elles aient été en principe précisées par la huitième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail à Genève en 1954 (cf. partie B) : "personne valide en âge de travailler, sans emploi et en quête d'un travail rémunéré".

Une telle notion appliquée en milieu africain traditionnel est très restrictive, car nombreuses sont en Afrique les personnes disponibles pour un travail occasionnel qui ne sont pas en quête de celui-ci pour toutes sortes de raisons psychologiques et culturelles.

L'importance du chômage urbain en Afrique est illustré par les deux tableaux suivants qui présentent les taux de chômage (en % de la population active) :

Tableau I
(Tiré de D. Turnham – "The employment problem in less developed countries"
OCDE 1970)

Pays	Années	Chômage urbain	Chômage rural
Burundi	1963	18,7	--
Cameroun	1964	4,6	3,4
Cameroun	1966	15,3	--
Côte d'Ivoire	1963	20,0	--
Maroc	1960	20,5	5,4
Nigéria	1963	12,6	--
Tanzanie	1965	7,0	3,9
Zaire	1967	12,9	--

Il est illusoire de tenter d'établir des moyennes des taux de chômage urbain, les disparités étant trop importantes ; cependant ceux-ci sont très élevés, souvent de l'ordre du double ou du triple des mêmes taux observés en milieu rural.

Les tendances actuelles des évolutions des taux de chômage urbains en Afrique ne sont pas très claires ; ils semblent fluctuer autour des valeurs indiquées dans les tableaux précédents. Ainsi si les taux de chômage urbain ne progressent pas depuis quelques années, le nombre absolu des chômeurs augmente avec la croissance urbaine, et vu la rapidité de l'urbanisation des pays africains, les taux de chômage s'accroissent dans l'ensemble des économies. Bairoch estime qu'à présent plus de la moitié des chômeurs africains appartiennent aux agglomérations urbaines.

Les analyses historiques établies par divers auteurs permettent de conclure que le chômage actuel dans les villes africaines ne peut être comparé aux situations qui ont prévalu dans les villes européennes au cours de la révolution industrielle pour lesquelles les niveaux des taux étaient environ deux à trois fois moindres.

Tableau II
 (Tiré de "Exode rural, emploi et revenus en Afrique") M. Todaro
 ("Emploi en Afrique" B.I.T. 1973)
 Taux de chômage urbain en Afrique

Pays (Centres urbains)	Taux de chômage	Pays (Centres urbains)	Taux de chômage
Algérie 1966	26,6	Kenya 1969	17,4
Cameroun 1966		Huit zones urbaines	
Douala	13,0	Maroc 1960	20,5
Yaoundé	17,0	Nigéria 1963	
Congo 1958		Lagos	15,5
Léopoldville (Kinshasa)	15,0	Ife	19,7
Côte d'Ivoire 1963		Onitsha	26,3
Abidjan	20,0	Kaduna	30,8
Ghana 1960		Abeokuta	34,6
- Grande Villes	11,6	Tanzanie 1965	12,6

Sources - Algérie, Ghana, Maroc et Tanzanie : D. Turnham : The employment problem in less developed countries.
 Cameroun et Côte d'Ivoire : Rémi Clignet : "Preliminary notes of a study of unemployment in modern african urban centers".
 Congo : P. Aymachers : Etude par sondage de la main-d'oeuvre à Léopoldville (ministère du Plan et de la Coopération économique 1958).
 Kenya : H. Rempel et M.P. Todaro : "Rural-urban labour migration in Kenya : Some preliminary findings of a large-scale survey", dans un ouvrage qui va être publié sous la direction de S. Ominde : Population growth and economic development.

Le chômage actuel dans les villes africaines présente des caractéristiques structurelles que l'on peut résumer avec Bairoch selon quatre composantes principales :

- Structure par sexe

En raison du plus faible taux d'activité féminine, le nombre des femmes en chômage est beaucoup plus faible que celui des hommes ; cependant, les taux de chômage féminin sont plus élevés que les taux masculins.

- Structure par âge

Le chômage est un phénomène qui touche principalement les jeunes travailleurs : "Les taux de chômage des populations âgées de quinze à vingt quatre ans sont égaux ou supérieurs au double de ceux de l'ensemble de la population, dont le taux de chômage est fortement influencé par celui des jeunes" (1).

Taux de chômage urbain en % (1)

Pays	Années	Groupe des 15-24 ans	Ensemble
Algérie	1966	39,3	29,7
Ghana	1960	21,9	11,6
Zaïre	1967	23,0	12,9

Taux de chômage par sexe et par âge en % (2)

	(15-24) ans	15 ans et plus
Algérie départ. d'Alger 1966		
Total	39,3	24,7
Hommes	41,1	25,9
Femmes	13,4	6,6
Ghana 1960 (grandes villes)		
Total	21,9	11,6
Hommes	22,1	11,5
Femmes	21,5	11,8

(1) Tiré de "Chômage Urbain". Paul Bairoch. B.I.T. 1972.

(2) The employment problem in less developed countries. D. Turnham. O.C.D.E. 1971.

Selon Bairoch, l'une des causes primordiales de niveaux de chômage aussi élevés réside dans l'ampleur de l'exode rural qui touche principalement la population jeune.

Soulignons d'ailleurs qu'une fraction dominante de ce chômage des jeunes est due à ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi.

- Niveau d'éducation

Bairoch note encore que les chômeurs urbains des pays en voie de développement sont surtout des chômeurs de niveau d'éducation moyen, c'est-à-dire ayant fréquenté l'école de six à onze années : les taux de chômage les plus élevés concernent cette catégorie. Selon les données réunies par Turnham (cf. œuvre déjà citée), en prenant pour base 100, le taux de chômage des personnes ayant eu une éducation post-secondaire ou plus de douze années d'enseignement, on observe les écarts moyens qui suivent :

plus de 12 années d'école	100
de 6 à 11 " "	280
de 1 à 5 " "	170
analphabètes	130

On peut tenter d'avancer un élément d'explication à ce phénomène, en observant que la propension à émigrer est plus forte pour les jeunes scolarisés, qui ne sont pas prêts en raison de leur formation, à accepter les emplois que les analphabètes ont l'habitude de remplir.

- Enfin Bairoch et d'autres auteurs notent que les taux de chômage urbain en pays en voie de développement sont souvent plus faibles dans les capitales que dans les autres villes, en raison peut-être de la concentration des services publics et para-publics dans les premières.

Le chômage urbain qui apparaît aujourd'hui dans les statistiques africaines se rattache à une notion beaucoup plus large et plus floue qui recouvre une réalité plus importante : la paupérisation urbaine.

Dans un article sur le chômage au Kenya, H. Singer et R. Jolly (cf. B.I.T. 1973, "L'emploi en Afrique"), citent le tableau suivant qui illustre ce problème :

Proportion des chômeurs et des actifs indigents dans la population adulte de Nairobi, selon le sexe et la situation dans le ménage, 1970

	Hommes		Femmes	
	Chefs de ménage	Ensemble des membres des ménages	Chefs de ménage	Ensemble des membres des ménages
Chômeurs (1)	4,9	10,0	10,8	22,8
Actifs indigents	13,8	13,6	40,7	31,8
Ensemble des chômeurs (1) et des actifs indigents	18,7	23,6	51,5	54,6

(1) Personnes sans revenu en quête de travail

Source : B.I.T. Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya (Genève, 1972), p. 64.

c) Hétérogénéité de la vie économique et sociale en pays africains

Les caractéristiques de l'urbanisation en Afrique et du chômage urbain qui l'accompagne, reflètent quelques traits principaux de l'hétérogénéité de la vie économique et sociale en pays africain ; ces disparités de tous ordres, d'aucuns diront ces "contradictions", vont s'accusant depuis une quinzaine d'années avec les efforts de développement qui affectent différemment les groupes sociaux des sociétés africaines.

La modernisation des économies africaines est caractérisée depuis les années soixante par un développement rapide de secteurs juxtaposés et relativement cloisonnés constituant divers aspects de leur vie publique et économique ; nous citerons par exemple :

- Le développement (certains parlent d'"hypertrophie") avec l'indépendance politique, des administrations et le gonflement des effectifs de leurs personnels.

- L'émergence et la croissance rapide du secteur des entreprises publiques et nationalisées constituant une des bases des plans de développement. Dominant les secteurs clés des économies de ces pays, ces entreprises, les unes bénéficiant des subventions de l'état les autres au contraire contribuant de manière importante à leurs recettes budgétaires, ont dans l'esprit des planificateurs, vocation pour jouer un rôle moteur dans le développement des secteurs productifs de l'économie et dans la politique des investissements.

- Il est important de noter que le développement rapide des administrations d'une part et d'un certain "capitalisme d'état" d'autre part au sein des pays africains, répondant à leurs légitimes désirs d'affirmer leur indépendance politique et économique, s'accompagne d'un phénomène d'"écrémage" des élites nationales nouvellement formées au détriment le plus souvent des autres secteurs de la vie économique et sociale du pays, en particulier du secteur des entreprises privées.

- Le secteur des entreprises privées est loin de constituer à lui seul un secteur homogène dans les économies des pays africains. On peut en général y distinguer les grandes entreprises capitalistes modernes héritées souvent des anciens régimes coloniaux et habituellement tournées vers les produits d'exportation. Les pays africains ont dans les années qui ont suivi leur indépendance politique, procédé à la nationalisation (souvent par étapes) de ce genre d'entreprises ; aussi leurs nombres, et donc leur rôle dans l'économie en tant qu'entreprises privées, sont-ils en voie de régression rapide. Les entreprises de ce genre qui subsistent encore appartiennent d'habitude :

- au secteur des cultures industrielles,
- au secteur des industries alimentaires,
- au secteur commercial,
- au secteur des services .

A côté du secteur de ces entreprises privées, issues le plus souvent d'investissements et d'initiatives privés provenant des anciennes métropoles, longtemps dominées par les étrangers, mais peu à peu, grâce à la nécessaire politique d'africanisation des cadres, gérées par des nationaux, coexistent au sein de ce secteur de petites et moyennes entreprises privées (employant entre 10 et 50 salariés) suscitées par des entrepreneurs issus de la bourgeoisie nationale ; c'est surtout le cas des secteurs du commerce, des circuits de distribution et des services.

Ces entreprises privées souvent familiales jouent en fait un rôle fréquemment important dans le secteur agricole.

En outre leur organisation, voire leur répartition au sein des secteurs économiques répondent à des critères extra économiques d'ordre culturel, religieux, à des traditions ethniques (par exemple le rôle des Mozabites dans les circuits du commerce de gros de l'alimentation en Algérie).

Nous venons de décrire succinctement les secteurs principaux des économies africaines contemporaines ; du moins s'agit-il de ce qu'il est convenu d'appeler les secteurs "monétaires" de l'économie, secteurs sur lesquels porte, par nature et par commodité, l'effort privilégié des planificateurs.

Comme l'indique l'appellation de secteur "monétarisé", ce secteur de l'économie est constitué par les groupes sociaux impliqués dans les flux financiers et directement engagés dans la croissance économique, gage nouveau de l'indépendance politique contemporaine. Cette part monétarisée des échanges économiques fournit l'essentiel de la matière statistique des tableaux des jeunes comptabilités nationales.

Une partie souvent fort importante de la population demeure néanmoins largement à l'écart des échanges monétaires proprement dits, particulièrement au sein du monde rural africain. Ces populations exercent pourtant des "activités économiques" en participant à une économie traditionnelle de subsistance, basée sur une agriculture et un élevage à faible productivité – élevage souvent lié d'ailleurs au nomadisme dans la zone du Sahel, comme celui que pratiquent les tribus Peulhs au Mali, Niger et Tchad – et pratiquant un artisanat familial et tribal qui suscite le développement d'un commerce de troc en nature n'apparaissant pas dans les comptabilités nationales. Ce secteur "traditionnel" de l'économie se caractérise par l'importance de l'autoconsommation qui souvent conduit à sous-estimer la place de la production du secteur de l'agriculture dans les économies africaines, et parfois à négliger son rôle stratégique dans l'évolution équilibrée de ces sociétés.

Ainsi dans les pays africains contemporains, s'il est vrai que le secteur moderne de l'économie constitue de par sa haute productivité le ressort de la croissance économique et le champ d'action de la plani-

fication, il convient de souligner qu'une partie souvent prépondérante de la main-d'œuvre de ces pays n'est pas encore intégrée dans ce processus, et participe au secteur négligé de l'économie traditionnelle non monétarisée ou faiblement monétarisée.

Pour être statistiquement absent de l'économie, ce substratum traditionnel – outre le rôle de réservoir humain alimentant l'exode rural – n'en confère pas moins au développement actuel des sociétés africaines toutes leurs spécificités et leurs originalités d'ordre culturel et sociologique si importantes et si difficiles à prendre en compte dans une théorie réaliste du développement.

Les trois tableaux suivants (1) résument quelques unes des disparités économiques africaines qui viennent d'être ainsi décrites :

Répartition sectorielle du total des emplois

Pays	Agriculture	non-Agriculture	Industries minières et manufacturières industries d'utilité publique (*)	Construction, Transports	Commerce	Services
	en % du total des emplois		en % des emplois non agricoles			
Afrique						
Algérie 1966	58	42	21	23	16	40
Ghana 1960	62	38	30	16	38	16
Maroc 1960	64	36	31	14	24	32
RAU 1960	58	42	24	13	20	48

(*) Industries d'utilité publique comprennent gaz, électricité et eau.

Source : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1969.

Proportion d'hommes salariés par rapport au nombre total d'hommes au travail
Proportion totale et par secteur, sélection de pays, données postérieures à 1960

Pays	Agriculture	Industries manufacturières et minières	Construction	Industries d'utilité publique et Transport	Commerce Banques	Services	Total	Total sans l'agriculture
	1	2	3	4	5	6	7	8
Maroc	21	66	81	72	25	95	37	68
Ghana	14	45	77	79	41	82	32	62

Source : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1969.

Changements dans la structure de l'emploi : 1950-1960 (% des emplois selon les secteurs)

Afrique du Nord (1)	Agriculture	Industries minières, manufacturières et d'utilité publique	Construction	Commerce et Transport	Services
1950	72,9	7,8	1,9	9,1	8,1
1960	69,6	8,1	2,2	8,6	11,4

(*) Algérie, Maroc, Libye, Soudan, Tunisie et RAU.

Source : Tableaux établis par Bairoch et Limbor.

(1) D. Turnham, OCDE 1971, "The employment problem in less developed countries.

De même, ce quatrième tableau tiré de "Problèmes et politiques de l'emploi en Côte d'Ivoire" de Louis Roussel (cf. BIT 1973 "L'emploi en Afrique"), illustre le phénomène africain répandu de l'hétérogénéité des emplois occupés selon les nationalités (c'est-à-dire en fait souvent les ethnies).

Côte d'Ivoire, répartition de l'emploi par nationalité (salariés du secteur moderne), 1968
(en pourcentage)

Secteur d'activité	Ivoiriens	Africains non Ivoiriens	Non-Africains
Secteur privé :			
Primaire	19,2	78,5	2,3
Secondaire	51,6	43,3	5,1
Tertiaire	56,3	34,2	9,5
Total	47,5	46,2	6,3
Fonction publique	75,0	17,7	7,3

Source : Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, Direction des études de développement : Deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-1975, p. 329.

Ces hétérogénéités fondamentales se manifestent aussi dans les structures de la main-d'œuvre et les tableaux qui suivent en présentent quelques uns des aspects les plus saillants :

- Le travail féminin ; les femmes très nombreuses à travailler comme "aides familiales non rémunérées" dans l'agriculture, sont par contre très largement exclues des emplois des secteurs modernes et principalement des secteurs secondaires de l'économie.

Cette réalité universelle en Afrique est fortement influencée par les caractéristiques ethniques, religieuses et culturelles des sociétés africaines comme le montre le tableau suivant tiré de l'ouvrage de D. Turnham : "Le problème de l'emploi dans les pays en voie de développement" (OCDE 1971), qui illustre à cet égard les disparités entre les pays d'Afrique du Nord et les autres pays africains.

Taux d'activité féminine – Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord (1965)
(en pourcentage)

Groupes d'âge	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord
0-14	4,0	4,0
15-19	65,4	19,1
20-24	68,9	19,2
25-44	71,7	16,9
45-54	70,3	16,5
55-64	58,3	13,3
65 +	32,3	6,8
Total	38,0	11,3

Avec le déclin du rôle de l'agriculture dans la croissance des économies africaines, les statistiques semblent accuser depuis quelques années une diminution de l'importance du travail féminin dans les pays d'Afrique noire.

- Le travail des jeunes ; en dépit du développement de l'instruction primaire obligatoire, les enfants et les jeunes gens jouent un rôle important dans les activités agricoles traditionnelles en tant qu'"aides familiaux non rémunérés".

Néanmoins, la scolarisation et l'exode rural ont pour effet de retarder depuis quelques années l'âge moyen d'entrée des jeunes africains dans la vie active. Cependant, nous avons vu la part constituée par les jeunes gens sortant du cycle d'étude primaire en quête de leur premier emploi, dans la montée du chômage urbain actuel des pays d'Afrique.

- Les disparités de formation ; l'intensification à grande échelle des systèmes de formation a introduit de nouvelles disparités au regard de l'instruction et de la formation dans la main-d'œuvre africaine d'aujourd'hui.

Les pourcentages des analphabètes très importants chez les personnes âgées et chez les femmes, diminuent rapidement à partir de 40 ans selon les tranches d'âge, traduisant les effets de l'extension récente du système scolaire.

Ces pourcentages sont évidemment très élevés dans les campagnes exprimant des inégalités d'accès aux moyens de formation selon l'habitat. De même, pour des raisons culturelles et religieuses (surtout dans les pays de culture musulmane), les familles répugnent à envoyer les fillettes à l'école, de sorte que les jeunes filles restent encore souvent largement à l'écart des efforts de scolarisation, ce qui contribue à renforcer par la suite la masculinisation des main-d'œuvres africaines dans les secteurs modernes de l'économie.

d) Sous-emploi et "surchômage urbain"

Il convient tout de suite de souligner avec Bairoch et d'autres auteurs le caractère très relatif de la notion de sous-emploi : en effet, les critères utilisés pour juger de cette question et surtout les normes moyennes de quantité de travail que chaque actif peut fournir sont celles d'un type particulier de société à un stade défini d'évolution. Ce concept est hérité de la révolution industrielle des anciennes métropoles qui s'est traduite par un accroissement considérable du nombre annuel moyen d'heures de travail effectuées tant dans les activités urbaines que rurales.

Bairoch précise qu'en milieu rural la modernisation de l'agriculture s'est traduite surtout par une intensification du travail agricole, la suppression des jachères et des vaines pâtures, l'introduction de variétés nouvelles, l'intensification de l'élevage. En milieu urbain, l'usine a remplacé l'atelier artisanal et a impliqué un allongement très sensible du nombre d'heures de travail.

Pour être flou et très difficile à définir précisément et plus encore à mesurer, le sous-emploi n'en est pas moins une réalité du tiers-monde actuel, et particulièrement dans les villes africaines, où l'on peut en discerner un indice caractéristique dans l'hypertrophie des activités du secteur tertiaire ou du secteur des services dont souffrent les économies africaines.

La Onzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail réunie à Genève en Octobre 1966 a introduit une distinction entre :

- "sous emploi visible" qui peut être défini par le pourcentage d'actifs occupant un emploi où la durée du travail est inférieure à la "normale", et qui cherchent ou accepteraient un travail supplémentaire,
- et "sous emploi invisible" défini par une situation caractérisée par une "mauvaise" répartition des ressources de main-d'œuvre qui se traduit surtout par un "faible" revenu et une "sous utilisation" des compétences, ou un "bas niveau de productivité".

Il est clair que ce type de définition faisant appel à des notions normatives ("normale", "mauvaise", "bas revenu", "faible productivité", "sous-utilisation"), soulève, et nous le verrons plus en détail au cours de la deuxième partie de ce document, une foule de difficultés dans son application, en particulier dans l'évaluation quantitative du phénomène, et a fortiori dans les comparaisons internationales nombreuses et tout à fait abusives auxquelles elle donne lieu.

Il est néanmoins courant, et il peut paraître légitime, d'utiliser deux critères commodes pour constituer des "indices" de sous-emploi susceptibles de révéler l'importance du phénomène :

- D'une part le revenu tiré des activités économiques, utilisé ainsi comme "indicateur de productivité" du travail effectué, (et par conséquent sans tenir compte des facteurs considérables et des rapports de force – surtout dans les sociétés africaines contemporaines – d'ordre sociologique ou politique, qui régissent la formation des prix, donc des revenus ; ces facteurs extra économiques jouant le plus souvent en défaveur du monde rural).

- D'autre part l'évaluation du nombre d'heures de travail, indice dont l'interprétation ne peut présenter une signification claire qu'en référence à une communauté culturellement et sociologiquement homogène. Cet indice recouvre en effet implicitement les attitudes des populations devant le travail économique et sa signification religieuse, culturelle et humaine. En particulier, il convient de demeurer conscient du fait que les notions qui font la distinction entre temps consacré au travail économique, et temps réservé au loisir, sont très largement héritées des habitudes de pensées acquises dans les métropoles européennes au siècle dernier au cours de la révolution industrielle.

Ces notions, qui peuvent nous sembler familières ou naturelles, sont en général tout à fait étrangères aux mentalités africaines qui leur donnent une signification tout autre. Les auteurs commencent enfin en effet à être de plus en plus nombreux, comme le souligne W.O. Jones dans la revue ITEMS du Social Science Research Council (1), à prétendre que le sous-emploi des sociétés africaines préindustrielles pourrait être bien plus illusoire que réel, en remarquant que les économistes qui ont cherché à mettre en valeur son importance ont souvent considéré comme "activités extra-économiques" ou "activités de loisir", des activités qui en réalité prennent un sens "économique" lorsqu'elles sont effectuées dans un environnement industriel (par exemple : culte, cérémonies, religion, distraction, tissage, décoration, éducation, services de types administratifs, etc. . .).

Le problème se complique encore si l'on considère la situation "ambiguë" de nombreuses communautés africaines telles que les Ndendeuli de Tanzanie, les Mossi de Haute Volta, ou les Sukus du Congo, dont une proportion importante des hommes présentent des mouvements de migrations saisonnières et temporaires hors de leurs villages d'origine, pour aller travailler comme salariés agricoles saisonniers dans des plantations souvent lointaines et parfois même situées en territoire étranger (cas des travailleurs saisonniers Mossi émigrés de Haute Volta en Côte d'Ivoire et au Ghana).

Malgré les difficultés d'interprétations suscitées par la diversité extrême des situations réelles, de nombreux auteurs ont présenté des chiffres pour essayer de caractériser le sous-emploi actuel dans les économies africaines. D. Turnham, dans l'ouvrage de l'O.C.D.E. cite ainsi les trois tableaux qui suivent :

Variation de la durée hebdomadaire du travail dans les zones urbaines
 Pourcentage des travailleurs employés effectivement au travail

Tanzanie, 1965 Hommes et femmes	Nombre d'heures de travail				
	1-14	15-29	30-39	40-48	49 +
	2,0	4,0	10,0	42,0	42,0

Durée du travail dans les zones rurales et urbaines – Résultats d'enquêtes

Tanzanie, 1965	Pourcentages de personnes employés travaillant moins de x heures par semaine)	
	Rural	Urbain
Moins de 40 h : les deux sexes	40,0	18,0

Ecart selon qualification entre travailleurs manuels
 Rapport des salaires qualifiés aux salaires non qualifiés 1960-62

Algérie	2,01
Congo (Brazzaville)	2,87
Congo (Kinshasa)	2,68
Ghana	2,40
Côte d'Ivoire	1,97
Nigéria	1,57
Sénégal	2,53
Tanzanie	2,11
Tunisie	1,79

Devant l'ampleur et les caractéristiques tout à fait inédites du chômage actuel dans les villes africaines et les villes du tiers monde en général, des auteurs comme Bairoch ont tenté d'introduire une notion éco-

(1) Vol. 22 N° 1, Mars 1968 ; "Labor and Leisure in Traditional African Societies".

nomique nouvelle : celle du "surchômage urbain" dont il faut dire ici quelques mots (1) en raison de son importance conceptuelle dans l'interprétation qu'elle propose des mécanismes de ce phénomène.

L'analyse habituelle du chômage distingue d'ordinaire deux composantes principales de ce phénomène :

- Le chômage cyclique au sens large qui englobe le chômage résultant des baisses d'activités surtout industrielles de nature conjoncturelle, et le chômage saisonnier (important dans les activités agricoles et para agricoles).

- Le chômage structurel (parfois qualifié de **permanent** ou de chronique) qui inclut le chômage "frictionnel" ou chômage de très courte durée consécutif à un changement d'emploi, le chômage accidentel, et le chômage technologique qui résulte d'une inadaptation qualitative de la main-d'œuvre aux nouvelles technologies. Enfin, il faut y ajouter la fraction importante du chômage qui est due à "l'insuffisance des moyens de production vis à vis des ressources de l'emploi", c'est-à-dire qui résulte des carences de la politique des investissements.

Le niveau du chômage structurel (par nature beaucoup plus stable que le chômage cyclique) qui se détermine selon un procédé de "résidu statistique", peut selon Bairoch être estimé de l'ordre de 3 % de la population active dans les pays développés. Il émet l'hypothèse que dans les pays en voie de développement le chômage cyclique urbain ne saurait être beaucoup plus élevé que dans les pays industrialisés, ce qui lui permet de souligner que si le taux de chômage cyclique urbain des pays en voie de développement était de l'ordre de 5 %, cela signifierait que le niveau de chômage résiduel ou chômage structurel devrait être de l'ordre de 15 % et souvent davantage, c'est-à-dire de l'ordre du quadruple ou du quintuple des niveaux des pays développés.

Et Bairoch explique plus loin : "Dans les pays industrialisés, les taux élevés de chômage structurel qui affectent certaines régions sont généralement la résultante d'une progression de l'emploi régional plus lente que celle de l'ensemble du pays. En outre, son origine est dans la quasi-totalité des cas due à une régression ou à une stagnation du volume de l'emploi local. Cette régression résulte surtout du déclin de certaines industries traditionnelles non relayées, ou relayées trop lentement, par des industries nouvelles, et aussi de la concurrence des pays nouvellement industrialisés ou même des pays en voie de développement". Et Bairoch souligne ensuite : "La situation est toute différente en ce qui concerne le chômage urbain des pays en voie de développement, car l'emploi s'y est développé dans les régions urbaines à un rythme bien supérieur à celui de l'ensemble du pays". Il estime qu'entre 1950 et 1970 l'emploi total dans les pays en voie de développement a pu progresser en moyenne de 60 % environ, alors que pour les régions urbaines (agglomérations de plus de 20.000 habitants selon la définition des Nations Unies), cette progression a pu être de l'ordre de 160 %. Et ajoute-t-il : "L'écart est encore plus important, si l'on confronte la progression des emplois urbains avec celle des régions rurales. Dans ce cas, il s'agit de 160 % et 40 % respectivement".

Ainsi, en raison d'un afflux massif de population active en provenance des milieux ruraux, un déséquilibre profond a été créé en une quinzaine d'années, dont une des expressions réside dans l'ampleur nouvelle du chômage urbain, les autres étant le sous-emploi qui règne dans la plupart des secteurs et l'hyper-trophie du secteur tertiaire en général et de celui des services en particulier.

Ainsi Bairoch en arrive-t-il à proposer une définition provisoire de ce qu'il appelle le "surchômage urbain", comme étant un "haut niveau de chômage structurel résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois, déséquilibre occasionné surtout par un afflux massif d'actifs rejetés par le milieu rural".

Ces grandes caractéristiques sociologiques et économiques du problème actuel de l'emploi en Afrique (urbanisation, sous-emploi rural, surchômage urbain), entraînant une série de conséquences capitales pour le développement des pays africains, dont il nous faut dire ici quelques mots succincts, car elles expliquent les raisons pour lesquelles planificateurs et hommes politiques africains entreprennent à présent des efforts sans cesse accrus pour observer et comprendre ces processus.

- Selon Bairoch et de nombreux autres auteurs, le **sous-emploi rural** constitue un frein à l'accroissement de la productivité agricole : "pratiquement partout dans le tiers monde, souligne-t-il, le sous-emploi rural est défavorable à l'introduction de méthodes de culture plus productives, et un accroissement de la densité d'occupation des terres arables ne peut être que défavorable à la productivité du travail, même si elle entraîne

(*) Largement empruntés à l'ouvrage de P. Bairoch "Le chômage urbain dans les pays en voie de développement". BIT 1972.

un accroissement des rendements des terres. Car il ne faut pas confondre productivité du travail et rendement agricole, même si souvent ces deux facteurs sont complémentaires. Les rendements des céréales sont plus faibles aux Etats-Unis que dans la plupart des pays développés et sous-développés, alors que la productivité du travail y est bien supérieure. Il est fréquent dans les pays en voie de développement d'obtenir des augmentations de rendements grâce à des accroissements plus que proportionnels des "inputs" de travail, ce qui signifie une réduction de la productivité.

Mais ajoute Bairoch, la scolarisation influençant les mentalités des générations rurales les plus jeunes, peut être peut-on soutenir que l'accroissement du sous-emploi agricole défavorable à court terme, pourrait à moyen et à long terme développer des effets positifs sur la propension à innover.

- Par ailleurs, la coexistence du sous-emploi urbain et du "surchômage" urbain en Afrique constitue un facteur défavorable à l'introduction d'innovations en vue d'accroître rapidement la productivité du travail industriel. Bairoch a montré qu'en moyenne la productivité du travail dans les industries des pays en voie de développement s'était accrue à un rythme presque inférieur de moitié à celui que l'on a pu observer dans les métropoles lors de leurs croissance industrielle.

De plus, l'existence d'une hypertrophie des secteurs des activités économiques tertiaires dont souffrent toutes les économies africaines, nuit à leur développement par la pression du niveau de vie qu'elle occasionne, et surtout par la pression qu'elle fait peser sur les prix dans les secteurs de production, du fait du coût additionnel occasionné par la distribution. Cette pression explique Bairoch, réduit les possibilités de rendement financier, et par là d'investissements productifs. D'autre part, l'épargne dégagée par le secteur tertiaire aura tendance à s'investir dans le secteur d'où elle est originaire en raison de l'importance de l'autofinancement dans les entreprises du tiers monde.

- En outre, de nombreux auteurs relèvent les conséquences négatives de l'urbanisation accélérée sur les économies des pays en voie de développement, et en particulier des pays africains, en soulignant l'accroissement de la propension à l'importation qui accompagne dans ces pays la croissance urbaine, et cela — écrit Bairoch — "non seulement pour les articles manufacturés pour lesquels, en raison des effets de démonstrations on assiste à une modification de la structure de la consommation en faveur des produits qui ne peuvent être produits localement, mais aussi pour les produits alimentaires. En effet, les difficultés des transports internes, la localisation de la plupart des grandes villes soit sur la côte, soit sur des voies de transport privilégiées, et l'existence de surplus de produits agricoles dans les pays développés, créent une situation économique, qui souvent favorise l'importation de produits alimentaires pour nourrir une fraction importante des centres urbains. Une telle situation est préjudiciable aux secteurs agricoles nationaux, car elle réduit la rentabilité du passage à l'économie de marché pour l'agriculture traditionnelle, alors que au cours de l'histoire du développement industriel occidental, ce fut précisément la demande induite par le développement des centres urbains qui a suscité les mutations agricoles".

e) Le secteur "marginal" ou secteur "informel" de l'économie

Le développement au cours des quinze dernières années du sous-emploi et du chômage urbain en Afrique consécutif à l'exode rural, s'est traduit par l'émergence d'un phénomène économique et social de type nouveau : l'apparition d'une part croissante des populations présentant des caractéristiques économiques et sociales ambiguës et fluctuantes oscillant entre les caractéristiques des sociétés modernes économiquement développées et celles des sociétés traditionnelles africaines ; ces populations exercent des activités économiques occasionnelles ou temporaires hors de tout contrôle, et créent ainsi surtout dans les zones urbaines, mais aussi parfois dans les campagnes, une sorte de vie économique "parallèle" échappant aux circuits officiels.

En Afrique comme dans tous les pays en voie de développement, se développent en effet nombre d'activités économiques exercées en marge des lois et des réglementations officielles telles que celles qui régissent la création de commerces ou d'ateliers, les relations entre employeurs ou employés, la fiscalité, le contrôle des capacités techniques et de la qualité des produits, etc. . . On regroupe généralement ces activités dans ce qu'il est convenu d'appeler le secteur "informel" ou le secteur "marginal" : ils comprennent des activités telles que la réparation des montres, des appareils de radio, etc. . .

Ces activités menées en marge des réglementations sont par suite mal connues. L'administration n'a normalement aucun moyen de les saisir directement puisqu'elles n'apparaissent dans aucun document administratif régulier. En zone rurale, on ne les connaît guère que par des études monographiques ; en zone urbaine, elles sont sporadiquement appréhendées à l'occasion d'enquêtes spéciales menées sur le terrain, généralement en liaison avec des opérations d'urbanisation. Longtemps négligées par les statisticiens et les planificateurs, ces activités commencent à susciter l'intérêt des responsables qui leur reconnaissent à présent un rôle dans l'établissement des circuits économiques et l'organisation du tissu social de leurs pays. Aussi des rapports d'études spécifiques leur sont-ils aujourd'hui souvent consacrés (par exemple en Côte d'Ivoire).

C'est ainsi qu'un rapport consacré au secteur informel de la Côte d'Ivoire en 1974, estimant la valeur ajoutée due à ces activités dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie, concluait que ces activités pourraient contribuer pour plus de 25 % à l'ensemble de la production du secteur moderne ivoirien. Ce rapport poursuivait ainsi : "Ces chiffres seraient plus impressionnants encore si l'on incluait les activités primaires, essentiellement agricoles : la grande masse des cultivateurs n'étant que très partiellement intégrée au secteur "moderne".

– Critères d'appartenance au secteur informel

La plupart des activités exercées dans le secteur informel ne sont pas spécifiques de ce secteur : le bâtiment, la mécanique automobile, la menuiserie, la confection de vêtements s'y exercent parallèlement aux activités du même ordre du secteur moderne. Seule une minorité d'activités n'ont pas leur contrepartie dans ce dernier : écrivains publics, conteurs, crieurs publics. On ne peut donc caractériser ce secteur par la nature des activités qu'il recouvre mais plutôt par les conditions de leur exercice.

De nombreuses définitions ont été proposées pour caractériser les activités du secteur informel.

- Lors d'une étude menée en Côte d'Ivoire en 1969, cinq critères ont été retenus :

- le chiffre d'affaire ne devait pas dépasser un certain plafond ;
- le matériel utilisé était rudimentaire ;
- l'activité n'employait pas plus de deux salariés ;
- la productivité du travail par travailleur devait être très inférieure à celle du secteur moderne ;
- la recherche de la clientèle et de la croissance de l'entreprise n'entraînait pas dans les principales préoccupations de l'entrepreneur.

Toute entreprise satisfaisant à deux de ces cinq critères était retenue comme appartenant au secteur marginal.

- Un rapport publié en 1972 sous les auspices du B.I.T. à propos du Kenya, distingue sept critères (1) :

- la facilité d'entrée sur le marché ;
- l'utilisation prédominante de ressources locales ;
- le caractère familial des entreprises ;
- la petite échelle d'opérations ;
- le recours à une technologie rudimentaire et faisant largement appel à la main-d'œuvre locale ;
- les qualifications des travailleurs essentiellement acquises hors du système formel d'éducation et de formation ;
- entreprise tournée vers des marchés non réglementés et concurrentiels.

En dehors de ces deux exemples de définitions pratiques des entreprises du secteur informel qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent, il existe bien sûr autant de définitions précises que d'enquêtes réalisées sur le sujet. On fait en effet souvent intervenir d'autres critères tels que l'origine et l'importance des capitaux investis (en général de faibles capitaux familiaux).

Outre les activités agricoles, le secteur informel intéresse surtout les branches suivantes (dans l'ordre) :

- le commerce,
- le bâtiment,
- le textile,

(1) "Employment, Incomes and Equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya". Geneva, ILO, 1972.

- les transports et communications,
- la mécanique et l'électricité,
- le travail du bois.

Il est néanmoins difficile de savoir s'il convient de qualifier "d'entreprise" le point de vente occasionnel, et d'ailleurs mobile, des commerces de micro détail le long des routes ou sur les marchés ; d'autant plus :

- qu'il s'agit souvent d'occupations accessoires et non continues ;
- que souvent les vendeurs ne travaillent pas pour leur compte.

Aussi dans le commerce, les "entreprises" informelles sont souvent :

- temporaires : le vendeur est souvent jeune et exerce depuis peu une profession où il tente sa chance en risquant le cas échéant un très faible capital personnel ;
- intermittentes : en ce qui concerne la nature des produits vendus ;
- accessoires : ces activités constituent souvent une simple source d'appoints aux revenus de l'unité familiale.

Souvent le métier exercé dans le secteur informel l'est à titre accessoire et par conséquent n'est pratiqué que par intermittence à côté de la profession principale. Tel est le cas en particulier des métiers pratiqués en milieu rural par des individus dont l'activité principale est agricole :

- décorticage des grains ;
- tisserands (durant les saisons sèches souvent) ;
- poterie, vannerie (souvent exercée par des femmes) ;
- bijoutiers orfèvres, fabricants de masques, etc. . .

– Les fonctions du secteur informel

On peut distinguer quatre types de fonctions exercées par le secteur informel dans les sociétés et les économies africaines : l'emploi, la production, la répartition des revenus et la formation.

• **L'emploi.** En raison du caractère épisodique de l'exercice de certaines professions, de l'importance du recours à la main-d'œuvre familiale et des remarques qui ont été faites sur les caractéristiques du secteur informel, il n'existe pas de statistique précise de l'emploi dans ce secteur. Néanmoins, selon les résultats de l'étude déjà citée réalisée sur ce sujet en Côte d'Ivoire en 1969, le secteur marginal représenterait :

- dans les activités secondaires de l'économie environ 60 % des actifs et plus de 15 % des salariés;
- dans les activités tertiaires près du tiers des actifs et de 20 % des salariés.

Si contestables que puissent être de telles évaluations, il apparaît néanmoins tout à fait certain que le secteur informel joue un rôle d'employeur important et qu'il serait grave de négliger, au sein des économies africaines.

• **La production.** Bien que correspondant à une productivité par tête souvent peu élevée, la contribution du secteur informel à l'ensemble du système productif paraît elle aussi importante. La mesure en est évidemment très aléatoire et les données globales sur la question sont très rares.

L'étude de Côte d'Ivoire permettrait néanmoins de conclure que même en excluant les activités primaires et essentiellement agricoles, le secteur informel représenterait dans l'ensemble de l'économie entre le quart et le cinquième du produit global.

• **La répartition du revenu.** La fonction de distributeur des revenus du secteur informel semble être importante dans les sociétés africaines ; ce secteur assure des moyens d'existence ou contribue à relever le niveau de vie réel d'une partie considérable de la population.

Le niveau de revenu moyen (ou de productivité du travail pris comme indicateur du revenu moyen), dans le secteur "marginal ou informel" semble d'après des monographies ou études réalisées, relativement proche du salaire minimum, et en général supérieur à celui-ci.

• **La formation de la main-d'œuvre.** Si le secteur informel joue un rôle important dans la production et la répartition des revenus, il utilise en outre une main-d'œuvre abondante qui n'a généralement pas reçu une formation professionnelle au sein d'institutions spécialisées, la formation ayant en général été assurée "sur le tas" pendant l'emploi.

Le statut de l'apprentissage dans le secteur informel ignore totalement les dispositions légales : il n'est pratiquement jamais passé de contrat d'apprentissage dans les formes prévues par la loi, et ce serait le plus souvent impossible, car les patrons, artisans notamment, ne possèdent généralement pas les certificats ou diplômes attestant une compétence reconnue pour former les apprentis (CAP ou équivalent) ; en outre, ils n'emploient pas le plus souvent un nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour pouvoir respecter les proportions légales entre apprentis et compagnons.

Enfin les formalités que suppose un tel contrat sont de nature à dissuader des individus souvent illettrés et n'ayant pas la pratique des relations avec les administrations.

Les bénéficiaires de cette "formation" du secteur informel sont principalement les aides familiaux et les apprentis.

– La participation des aides familiaux aux travaux de l'artisan constitue surtout une réparation et un encouragement à l'exercice ultérieur du métier.

– Les apprentis, venant de l'extérieur de la famille, sont généralement intégrés à celle-ci. Ils sont logés et nourris par leur employeur qui reçoit parfois une petite pension de la part de leurs familles, en général faible et ne couvrant pas l'ensemble des coûts consentis par l'artisan.

Ainsi ce secteur souvent méconnu des autorités joue un rôle important dans la vie du pays. Et pourtant la politique officielle des responsables des pays africains, manifeste à son égard une certaine méfiance quand ce n'est pas une hostilité déclarée. Même lorsqu'il n'en est pas ainsi, l'absence de légalité des activités de ce secteur a pour corollaire qu'elles ne peuvent être reconnues, et ne peuvent donc bénéficier de l'octroi de crédits ou d'assistance technique, ou de toute autre aide publique.

IV – CONCLUSION

La nécessité d'observer et d'analyser statistiquement les structures de leurs main-d'œuvres s'est rapidement imposée aux responsables politiques africains des jeunes états indépendants.

Devant l'urgence des besoins, force a été de mettre en œuvre un outillage conceptuel qui existait déjà, fruit des expériences propres aux anciennes métropoles, sans considérer ni les distances économiques, sociales ou culturelles qui séparent les sociétés africaines des sociétés occidentales, ni la mouvance des contextes africains contemporains, ni même la nouveauté des défis qu'elle suscite.

Cette inadéquation des outils statistiques à leur objet d'étude conduit à la constatation quasi générale actuelle du caractère nébuleux des concepts appliqués aux main-d'œuvres africaines contemporaines ainsi qu'à la perte de "substance" ou de signification des rubriques qui constituent les séries statistiques, du fait des bouleversements excessivement rapides de ces sociétés.

B – Les concepts

SOMMAIRE

	Pages
I – Les concepts traditionnels	59
a) Les notions de “population active”	59
1) Le concept de “travailleur rémunéré”	59
2) Le concept de “main-d’œuvre”	60
b) Les composantes principales de la population active	61
– Les personnes “occupées”	62
– Les personnes “sans travail” ou “chômeurs”	62
– Les travailleurs familiaux non rémunérés	62
– Personnes ayant une double activité	63
– Personnel domestique	64
– Forces armées	64
– Membres de congrégations religieuses	64
c) Les principales catégories de personnes “inactives”	64
– Les personnes s’occupant du foyer	64
– Les étudiants	64
– Les retraités, pensionnés et rentiers	64
– Pensionnaires d’institutions et personnes se trouvant dans des camps de travail	64
d) Exemple : résumé des définitions mises en œuvre lors du recensement de 1970 au Ghana	68
e) Typologie des caractéristiques économiques de l’activité	69
– Les activités “collectives”	69
• Les branches d’activités économiques ou “industries”	69
• Les secteurs économiques	71
• Les secteurs statutaires	71
– Les activités individuelles	72
• Le “métier”, la “profession” ou “l’emploi”	73
• Les niveaux de “qualification”, de “spécialisation” ou de “formation”	75
• Le “statut” individuel ou “situation” ou “position dans la profession”	77
• La “situation individuelle”	79
– Les catégories socio-professionnelles	79
f) Le maquis des nomenclatures	80
– Les classifications “types” recommandées par les organismes internationaux	80
• La “C.I.T.I.” ou “Classification Internationale Type par Industries”	80
• La “C.I.T.P.” ou “Classification Internationale Type par Professions”	82
– Les nomenclatures des professions élaborées par des organismes de coopération	83
• Les nomenclatures INSEE (1954-1962)	83

	Pages
• La nomenclature INED (1966)	84
• Nomenclature des emplois des Affaires Sociales (1967)	84
• Nomenclature IEDES (1970)	84
– Les classifications nationales africaines	86
• Les classifications du Cameroun	87
• Nomenclature professionnelle du Mali	87
• Nomenclature des métiers à Madagascar	88
II – Les axes actuels de réflexion	88
a) Le développement des concepts de chômage et de sous-emploi	88
– L’approche “qualification-formation”	95
b) Les enquêtes multidisciplinaires	97
– Les unités collectives	97
– Les enquêtes pluridimensionnelles	98
c) Les enquêtes suivies et conjoncturelles	100
d) La refonte et l’adaption de concepts traditionnels	100
III – Les outils classiques de l’analyse	101
a) Les indices d’état de la main-d’œuvre	101
– Les taux d’activité	101
– Durées de vie active brute et de vie inactive brute	102
– Table de vie active, espérances de vie active et de vie inactive	102
– Réduction de la vie active due à la mortalité	113
– Autres indices d’Etat	113
b) Les indices de mouvement de la main-d’œuvre	114
c) Quelques résultats	117
d) Autres types d’analyse	118
IV – Conclusion	119

I – LES CONCEPTS TRADITIONNELS

- a) Les notions de “population active”
- b) Les composantes principales de la population active
- c) Les principales catégories de personnes “inactives”
- d) Exemple : résumé des définitions mises en œuvre lors du recensement de 1970 au Ghana
- e) Typologie des caractéristiques économiques de l’activité
- f) Le maquis des nomenclatures

À la suite du dernier conflit mondial, les organismes internationaux ont entrepris un vaste effort pour modifier, unifier et homogénéiser les concepts sur lesquels s’appuyait l’observation statistique de la main-d’œuvre dans les pays développés et dont les contours précis différaient souvent d’un pays à l’autre.

L’émergence politique des pays nouvellement indépendants et l’urgence du développement des sociétés du tiers monde ont, au cours des trente années qui ont suivi, entraîné une certaine évolution de cette codification internationale.

Les textes qui aujourd’hui en précisent les définitions sont nombreux (sans être toujours absolument cohérents) ; néanmoins, ils sont résumés dans les documents suivants dont le lecteur pourra trouver en annexe de larges extraits :

– “Application des normes internationales aux données sur la population active fournies par les recensements”. Etude Démographique N° 9 (1), Nations Unies.

– “Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970”. Etude Statistique Série M, N° 44, Nations Unies.

a) Les notions de “population active”

D’une manière générale, la population active doit représenter “la partie de la population qui fournit les ressources de main-d’œuvre nécessaires pour la production des biens et services économiques” ; elle comprend les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les salariés ; elle comprend les “chômeurs” aussi bien que les personnes qui exercent effectivement une activité au moment de l’observation.

Pour cerner cette notion, deux types de concepts “opérationnels” ont progressivement émergé de la pratique statistique, le second tendant peu à peu à se généraliser et à supplanter le premier :

1) Le concept de “travailleur rémunéré”. Cette notion repose sur l’idée que chaque personne **remplit une fonction définie plus ou moins stable**, par exemple celle de soutien de famille ayant une occupation rémunérée, ou celle de ménagère, d’étudiant, de retraité, etc. . . que cette fonction est largement indépendante de l’activité exercée à un moment donné. Sous sa forme simplifiée, cette approche ne comporte pas d’instructions précises sur les points suivants :

– L’individu doit-il indiquer sa profession “habituelle” ou celle qu’il exerce au moment de l’observation ?

– Les chômeurs doivent-ils être rattachés à la profession qu’ils exerçaient antérieurement ?

– Les étudiants qui se préparent à exercer une certaine profession doivent-ils indiquer les activités rémunérées auxquelles ils peuvent éventuellement se livrer ?

(1) Ce document constitue une mise à jour et un développement des chapitres consacrés aux activités économiques de l’Etude Démographique des Nations Unies N° 4 : “Méthodes de recensement de la population”.

- Les personnes ayant une activité ou une position non rémunérée et qui exercent en même temps une activité rémunérée moins importante doivent-elles être classées parmi les “travailleurs rémunérés” ?
- Comment doit-on considérer les travailleurs saisonniers et les personnes qui exercent de manière intermittente une activité rémunérée ?

2) Le concept de “main-d’œuvre”. Contrairement à la notion précédente qui repose sur une idée implicite d’une certaine continuité ou stabilité dans le temps des relations de l’individu avec le travail économique, la notion de “main-d’œuvre” se réfère à une période de référence précise et consiste à interroger les individus sur leurs activités exercées pendant un laps de temps déterminé (en général assez bref : trois jours, une semaine, un mois ; beaucoup plus rarement une année) précédant l’opération de collecte. A cette fin, on demande expressément aux individus s’ils avaient ou non un emploi, ou s’ils cherchaient ou non du travail, au cours de la période de référence. Et sous réserve de critères concernant les durées de ces situations à l’intérieur de la période de référence, on classe parmi la population active toutes les personnes ayant répondu oui à l’une de ces questions, quelles que soient en réalité leurs activités habituelles.

On considère en outre comme active toute personne ayant dans un passé récent exercé une activité rémunérée et qui pour cause soit de maladie, d’accident, soit de vacances ou d’intempéries, etc. . . est temporairement inactive au cours de la période de référence.

La première méthode peut présenter sur la seconde les deux types d’avantages suivants :

- elle exige pour la collecte des questions et des instructions moins complexes ;
- les données recueillies sont moins sujettes aux fluctuations purement conjoncturelles qui peuvent être liées à la période au cours de laquelle s’est effectuée la collecte. Ce dernier point est important si les données statistiques concernant la main-d’œuvre sont rares et parcellaires, car il est alors fort difficile d’apprécier la composante conjoncturelle du résultat de l’observation.

Néanmoins, la méthode qui repose sur le concept de “travailleur rémunéré” présente deux graves inconvénients :

- elle est ambiguë et peu claire dans de nombreux cas :
 - lorsqu’on l’applique aux personnes qui n’ont pas une profession unique et définie (travailleurs saisonniers, individus exerçant à la fois des activités rémunérées et non rémunérées. . .) ;
 - dans le cas des ménagères qui ont déjà travaillé et voudraient retrouver un emploi ;
 - dans le cas des étudiants ou des écoliers qui exercent une activité rémunérée durant leurs congés ;
 - dans le cas des travailleurs qui provisoirement ne peuvent chercher du travail, parce qu’ils sont malades ou pour d’autres raisons, etc. . .
- les données recueillies ne peuvent être rattachées à une période précise.

La notion de “main-d’œuvre” est à présent la plus couramment mise en œuvre lors des opérations de collecte des données statistiques. C’est aujourd’hui la notion recommandée par les Nations Unies qui dans ses “Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970” (1), définit ainsi la population active : “Toutes les personnes des deux sexes qui fournissent la main-d’œuvre disponible pour la production de biens et services pendant la période de référence choisie pour la collecte”. L’O.N.U. ajoute que la période de référence ne devrait pas dépasser une semaine, mais précise néanmoins, “si l’on estime qu’une classification fondée sur l’activité courante pendant ce court laps de temps ne renseigne pas sur les activités permanentes (notamment dans le cas où l’emploi est essentiellement de type saisonnier et où les enquêtes par sondage périodiques ne sont pas effectuées en cours d’année), on pourra également recueillir des données complémentaires sur les caractéristiques économiques “habituelles” portant sur un laps de temps plus long”. Il faut néanmoins souligner que plus la période de référence sera longue, plus la précision des réponses risque d’en souffrir.

3) Les limites d’âge de la population active. Les organismes internationaux ont reconnu qu’aucune limite d’âge, minimum ou maximum, ne devrait être prévue dans les questions relatives aux activités éco-

(1) Document déjà cité.

nomiques. En effet, l'âge auquel les jeunes gens commencent à travailler et celui auquel les vieux travailleurs prennent leur retraite, diffèrent notablement selon les pays.

Néanmoins, l'O.N.U. admet que l'âge minimum fixé pour l'observation statistique de la main-d'œuvre ne devrait en aucun cas dépasser 15 ans. Dans les pays où une forte proportion de la population active est employée dans le secteur agricole, secteur où le travail des enfants est un phénomène fréquent, l'âge minimum choisi devra être plus bas que dans les pays fortement industrialisés, où il est rare que de jeunes enfants travaillent. Il convient toutefois, pour préserver les possibilités de comparaisons internationales, de distinguer au niveau de la publication des résultats, les données relatives aux enfants de moins de 15 ans qui exercent une activité, de celles du reste de la population active.

En outre, l'analyse des données relatives aux enfants de moins de 15 ans qui appartiennent à la population active, est particulièrement importante pour juger des effets d'une politique de scolarisation, et ces données doivent être rapprochées de celles fournies par les statistiques du système scolaire.

b) Les composantes principales de la population active

En principe, les "actifs" sont constitués par les personnes qui exercent ou cherchent à exercer une "activité rémunérée" en nature ou en espèces. Les premières difficultés de classement de la population active procèdent donc des caractéristiques extrêmement diverses de la notion "d'activité économique". Il faut en effet distinguer d'abord si l'activité en question est :

- une activité qualifiée de "**principale**" en référence à un critère d'appréciation donné qui peut être :
 - objectif : l'activité qui occupe l'individu durant la période de temps la plus longue au cours d'une journée, d'une semaine, d'un mois ou d'une année (ce critère est donc fonction de la période considérée), ou encore l'activité qui procure à l'individu le revenu le plus élevé (en espèces ou en nature),
 - subjectif : l'activité qui procure à l'individu qui l'exerce la satisfaction maximum, ou qui suscite son plus grand intérêt.

Bien que dans la pratique, il arrive souvent que ces trois critères puissent se recouvrir largement, il faut néanmoins souligner qu'étant de nature différentes, ils peuvent diverger fortement ; cela est spécialement le cas pour des individus "marginaux", c'est-à-dire dont la situation est ambiguë et fluctuante ;

— les autres "activités économiques" éventuellement exercées par la personne seront alors qualifiées de "secondaires".

Il faudra ensuite préciser si l'activité économique est :

— une activité **continue** : c'est-à-dire si l'individu l'exerce régulièrement tout au long d'une longue période de temps et si elle occupe une part importante de sa journée ;

— ou une activité à **temps partiel** : qui peut être

- soit régulière, comme c'est le cas pour certains travailleurs saisonniers,
- soit occasionnelle, ainsi qu'il est fréquent au sein du secteur "marginal" urbain.

En fait, comme nous l'avons vu tout au long de la première partie de cet ouvrage, au niveau de la collecte sur le terrain des données, les catégories logiques que nous venons d'exposer et au sein desquelles s'insèrent les premières caractéristiques de l'activité économique, ont été plus souvent "pressenties" que clairement et strictement définies et délimitées.

Par ailleurs, la terminologie utilisée ici et là est loin d'être codifiée et standardisée ; il n'est pas rare de trouver des questionnaires faisant usage de qualificatifs tels que "activité habituelle" dans le sens d'"activité continue" ou "activité secondaire" dans le sens d'"activité à temps partiel" ou encore "activité régulière" dans le sens d'"activité principale".

Outre ces catégories logiques délicates à délimiter, on distingue classiquement deux sous-populations au sein de la population active : les personnes "occupées" et les personnes "sans travail" ou "chômeurs".

– **Les personnes “occupées”**. Répondant au concept de “main-d’œuvre” présenté au chapitre précédent et correspondant aux recommandations des Nations Unies, les personnes “occupées” sont celles qui ont répondu avoir exercé une “activité rémunérée durant un laps de temps minimum au cours de la période choisie pour référence (en général trois jours, une semaine ou un mois) qui précède l’entretien.

Ce laps de temps minimum peut être : au moins un jour au cours de la semaine écoulée ou au moins une semaine au cours du mois précédent.

Ainsi les personnes occupées sont toutes celles – y compris les travailleurs familiaux – qui ont travaillé pendant la période à laquelle se rapportent les données sur les caractéristiques économiques, ou qui avaient à cette époque un emploi dans lequel elles avaient déjà travaillé, mais qu’elles avaient temporairement cessé d’exercer pour cause de maladie ou d’accident, de conflit du travail, de vacances ou autres formes de congé, d’absence volontaire ou d’empêchement temporaire de travailler dû à des causes telles que le mauvais temps ou des incidents techniques.

– **Les personnes “sans travail” ou “chômeurs”** – La Sixième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a recommandé que les statistiques de l’ensemble des chômeurs comprennent “toutes les personnes qui sont à même de prendre un emploi, qui sont sans emploi un jour donné, et qui sont restées sans emploi et en quête d’un emploi pendant une période minimum n’excédant pas une semaine (1). Cette définition repose sur trois critères : l’intéressé est sans emploi, il est en quête d’un emploi et il est à même de prendre un emploi.

- **Sans emploi** : parmi les personnes qui n’ont pas travaillé au cours de la période de référence, nous avons vu qu’il fallait considérer comme “occupées” celles qui n’étaient que temporairement inactives ; néanmoins, les personnes qui sont sans travail pendant de longues périodes, telles que les travailleurs saisonniers ou les personnes congédiées pour une période prolongée ou indéterminée, ne doivent pas être considérées comme “occupées”.

- **En quête d’emploi rémunéré ou rémunérateur** : il s’agit des personnes qui dans la période de référence de l’observation ont exercé une quelconque des activités qui, dans la société où elles vivent, permettent généralement de trouver un emploi, que cet emploi soit ou non leur premier emploi. Les personnes qui n’étaient pas en quête d’un emploi pendant la période de référence par suite d’une maladie temporaire, de dispositions prises pour débiter dans un nouvel emploi après la période de référence, ou de mise à pied temporaire ou indéfinie sans salaire, sont également comprises dans ce groupe.

De plus, lorsque les possibilités d’emploi sont très limitées, les personnes qui n’étaient pas “occupées” et qui pouvaient travailler, mais ne recherchaient pas d’emploi parce qu’elles pensaient que cela était inutile, car il n’en existait pas de disponibles, doivent être considérées parmi les “chômeurs”.

- **A même de prendre un emploi** : conformément à ce critère, les personnes qui, parce qu’elles sont malades ou détenues, ne pourraient pas occuper un emploi si on leur en offrait un, ne doivent pas être considérées comme “chômeurs”.

Il est très important pour l’interprétation des données recueillies sur cette catégorie de la population active de distinguer toujours les chômeurs qui n’ont encore jamais travaillé des autres chômeurs.

Outre la dichotomie fondamentale de la population active, constituée par les personnes “occupées” et les personnes “sans travail”, il y a lieu d’insister sur certains groupes particuliers inclus dans la population active qui suscitent des problèmes délicats :

– **Les travailleurs familiaux non rémunérés**. La commission de la population de l’O.N.U. a reconnu que ces personnes devaient absolument être comptées dans la population active, et en a proposé une définition détaillée : “Ce groupe doit comprendre les personnes qui travaillent sans rémunération pendant une période minimum déterminée, ou pendant une fraction minimum d’un jour, d’une semaine, d’un mois, ou d’une année d’emploi à temps complet (selon la période de référence utilisée pour l’observation) dans une entreprise économique exploitée par l’un quelconque des membres de la famille.

Chaque fois que cela sera à propos, le minimum adopté sera d’environ un tiers de ce que l’on considère dans chacun des pays intéressés comme le nombre “normal” d’heures de travail pendant la période

(1) B.I.T. “La Sixième Conférence Internationale du Travail”, page 57.

de référence. Bien que les aides familiaux reçoivent généralement le logement et la nourriture, et souvent de l'argent de poche, ces éléments ne doivent pas être considérés, dans leur cas particulier, comme une rémunération puisqu'ils ne dépendent pas (en principe) du travail accompli. Toutes ces personnes doivent figurer dans la catégorie de la population active dénommée "aides familiaux non rémunérés", et seules celles qui reçoivent un salaire ou un traitement réel pour leur travail, sont à classer comme "salarisées".

Cette notion pose donc deux types de problèmes principaux : définir le type de travail qui "contribue" au fonctionnement d'une entreprise économique et déterminer la "somme" de travail que les individus doivent fournir pour être inclus dans la population active.

- Les "types de travaux" qui contribuent au fonctionnement de l'entreprise. Cette question est particulièrement délicate à trancher pour les ménages agricoles dont les membres exercent maintes activités qui vont de la culture des terres, la garde du bétail, à la préparation des repas des travailleurs agricoles. En raison de l'extrême diversité des coutumes et de l'organisation du travail agricole selon les religions, les ethnies et le contexte géographique, (zone du Sahel, zone forestière, etc. . .), il est de fait impossible d'appliquer en cette matière des règles uniformes. Dans le cas d'une ferme de type européen par exemple, l'O.N.U. définit les activités qui doivent être prises en compte, comme constituées par l'ensemble des travaux se rapportant aux opérations de culture, de récolte, de préparation des produits destinés à la vente, aux soins à donner au bétail et à la réparation du matériel agricole.

Il existe sur ce point par conséquent une forte variabilité d'interprétation de cette définition codifiée par l'O.N.U. ; ainsi certains pays ne considèrent comme travailleurs familiaux non rémunérés que les individus qui travaillent effectivement dans les champs.

- La "somme" minimale de ce "type de travail" fournie par les individus. Une fois identifiées précisément – en admettant que cela soit possible et puisse même avoir un sens précis – les diverses activités et fonctions susceptibles de "contribuer à l'exploitation familiale" exercées par les membres du ménage, la notion de la "somme" minimum de travail fournie exige, pour être cernée précisément, la reconstitution d'un "budget-temps" précis de la part de ces personnes. C'est-à-dire que la détermination de ce deuxième critère exigerait, en théorie, une série de réponses précises obtenues après une véritable "enquête" rétrospective portant sur la période de référence de l'observation, à l'aide d'un questionnaire lourd et complexe (voir à ce propos l'exemple du questionnaire de l'enquête main-d'œuvre de 1969-1970 en Algérie présenté en Annexe A-I) dont il est douteux qu'il puisse être correctement compris des intéressés, et tout particulièrement dans les sociétés en voie de développement. Ce dernier critère apparaît donc très largement "factice", car dénué de caractères opérationnels.

La Commission de Population de l'O.N.U. a élargi par la suite cette notion quelque peu vague (mais capitale dans les pays en voie de développement en raison de l'importance prépondérante du monde agricole dans ces sociétés) des "travailleurs familiaux" ; elle a recommandé que l'on regarde comme tels :

- les personnes qui, sans recevoir de rémunération, aident un membre du ménage autre que le chef de ménage à exploiter une entreprise économique ;
- les personnes qui, sans recevoir de rémunération, aident un autre membre du ménage dans une entreprise dont l'exploitation ne constitue pas la profession principale ;
- les membres du ménage tels que des amis qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef de la famille qui participent, sans recevoir de rémunération, à l'exploitation de l'entreprise familiale.

– Ainsi qu'il a été signalé plus haut, cette catégorie d'actifs constitués par les "travailleurs familiaux non rémunérés" représente une part numériquement fondamentale de la "main d'œuvre" des pays africains contemporains.

Par conséquent, il est clair, que le caractère relativement vague des définitions précédentes obère lourdement la valeur et la précision des données statistiques relatives à celle-ci.

– Personne ayant une double activité

Tous les organismes internationaux qui ont défini la population active, ont spécifié qu'elle devait comprendre les personnes qui exercent à temps partiel une activité rémunérée ou rémunératrice en nature, même si elles consacrent une plus grande partie de leur temps à des activités non rémunérées.

Ainsi, l'on doit considérer comme "actives", les personnes qui, ayant cessé d'exercer leur profession régulière pour cause de retraite, se sont livrées pendant la période de référence à des occupations rémunérées quel que soit le caractère de celles-ci : à temps complet, à temps partiel, régulières ou occasionnelles.

– **Personnel domestique**

Ces personnes qui se livrent à des travaux domestiques et qui perçoivent une rémunération sous forme de traitement, salaire, ou paiement en nature, rentrent dans les notions de population active telles qu'elles ont été codifiées par les organismes internationaux. Lorsque la matérialité du salariat en espèces ou en nature n'est pas évidente, ces personnes sont souvent comptées pour "inactives".

– **Forces armées**

Conformément aux recommandations de la Sixième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, et de la Commission de Population de l'O.N.U., les membres des forces armées doivent être considérés comme faisant partie de la population active.

En fait, pour des raisons de secret militaire relatif aux effectifs précis de l'armée régulière, de nombreux pays, en particulier de nombreux pays en voie de développement, excluent d'office les personnels des forces armées des opérations de collecte des données statistiques concernant la main-d'œuvre.

– **Membres des congrégations religieuses**

Il ne semble pas que les organismes internationaux soient parvenus à dégager des lignes directrices claires sur ce sujet. Les positions de principe varient considérablement selon les pays : parfois toutes ces personnes sont exclues d'office de la population active, parfois au contraire elles sont considérées comme faisant partie de cette population quelles que soient les activités qu'elles exercent. D'autres pays enfin adoptent des positions intermédiaires en ne considérant comme "actifs" que les religieux ou religieuses qui se livrent à des occupations qui ne sont pas particulières aux membres de leurs ordres ou congrégations (enseignement, soins infirmiers, secours sociaux, etc. . .).

c) Les principales catégories de personnes "inactives"

Outre les enfants en bas âge et les vieillards, les personnes inactives sont constituées entr'autres catégories, des groupes suivants :

– **Les personnes s'occupant du foyer** : ce sont les personnes des deux sexes n'exerçant aucune activité d'ordre économique, qui effectuent des travaux ménagers chez elles, par exemple, les ménagères ou parentes prenant soin du ménage et des enfants (les domestiques percevant une rémunération quelconque en revanche doivent être classés parmi les "actifs").

– **Les étudiants** : personnes des deux sexes qui n'exercent aucune activité d'ordre économique et qui fréquentent un établissement d'enseignement public ou privé pour y recevoir une instruction complète, à quelque niveau d'enseignement que ce soit. Néanmoins, les apprentis rémunérés d'une manière quelconque doivent être considérés comme "actifs".

– **Les retraités, pensionnés et rentiers** : personnes des deux sexes qui n'exercent aucune activité d'ordre économique, et qui ont un revenu constitué par des biens ou autres placements, redevances ou pensions provenant d'activités antérieures, ou qui perçoivent une aide de l'Etat ou d'une source privée quelconque. Si néanmoins ces personnes ont exercé une activité rémunérée quelconque lors de la période de référence, elles doivent être considérées comme "actives" (cf. paragraphe consacré aux personnes exerçant une double activité).

– **Pensionnaires d'institutions et personnes se trouvant dans des camps de travail** : relativement à cette catégorie de population, les attitudes nationales divergent très largement. Néanmoins, la Commission de Population des Nations Unies, à la suite également de la Sixième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, a recommandé l'adoption par les Etats-membres du principe général suivant en cette matière : "les personnes placées dans des institutions, y compris les camps de travail, à l'exclusion des forces armées,

devront être considérées comme étant au travail ou comme ayant un emploi, à la seule condition qu'elles soient libres de chercher un autre emploi". Un tel principe exclut par exemple les personnes internées contre leur gré dans des camps de détention ou des camps pénitentiaires, mais entraîne à compter parmi les "actifs" les personnes qui se trouvent dans des camps et qui se livrent à des travaux de secours.

Les malades traités dans les hôpitaux et les pensionnaires des asiles sont évidemment incorporés dans cette catégorie de personnes "inactives".

Certaines personnes cependant peuvent appartenir simultanément à plusieurs catégories d'"inactifs" (par exemple une personne peut à la fois s'occuper du foyer et faire des études). Aussi devra-t-on faire intervenir un critère de durée, pour pouvoir trancher la question à partir des temps respectifs consacrés à ces occupations "économiquement non actives".

Les organismes internationaux ont en outre depuis quelques années, manifesté expressément le souci de rattacher chacune des catégories, de personnes "inactives" aux catégories de la population "active" censées leur procurer leurs moyens d'existence.

En raison de la complexité et de l'immense diversité des situations possibles, une telle tentative ne manque pas de présenter souvent des aspects tout à fait artificiels et conventionnels, et nécessite la mise sur pied d'un réseau de critères plus ou moins "opérationnels", dont l'élaboration constitue un processus continu, et la codification encore balbutiante fait l'objet de nombreux (et souvent confus) débats d'experts.

Parce que le plus "commode", le premier principe qui ait été recommandé — bien que son interprétation soit souvent très loin d'être limpide — par la Commission de la Population à propos de cette question, fut de classer les personnes "inactives" selon les caractéristiques économiques du chef de ménage.

En effet, soucieux d'analyser les caractéristiques économiques de la main-d'œuvre et d'en tirer des enseignements sur le rôle et l'importance des catégories socio-économiques dans le développement des sociétés, les organismes internationaux ont dégagé une "typologie des caractéristiques économiques des activités" de la population, que nous examinerons en détail au cours des paragraphes qui vont suivre, et qui est essentiellement fondée sur trois types de classement des individus permettant de les caractériser économiquement :

- un premier classement selon les activités "collectives" ou "branches d'activités économiques", ou encore "branches d'industries";
- un autre classement selon les activités "individuelles" ou "professions" exercées;
- enfin un dernier type de classement essayant de déterminer ou de définir la "position dans la profession".

Ainsi lors de sa troisième session, la Commission de la Population (1) a recommandé que la population "non-active" tout comme la population "active", soit classée d'après la "branche d'activité", la "profession" et la "position dans la profession", afin qu'il soit possible de disposer de données statistiques concernant la population qui tire ses moyens d'existence de l'agriculture et des autres branches de l'économie.

On pense vérifier ainsi que le nombre moyen de personnes à charge par travailleur ne sera pas le même dans les diverses branches d'activité ; il importe en effet de savoir de quelle manière le niveau de vie, le degré d'instruction, les taux de fécondité et de mortalité, etc. . . , peuvent varier entre les familles de travailleurs, selon les diverses catégories d'activités économiques auxquelles ils se livrent.

Ainsi, on devra s'efforcer de ventiler l'ensemble de la population selon les classements auxquels correspond la typologie présentée ci-dessus et qui sera analysée en détail dans les paragraphes qui vont suivre, en distinguant les trois groupes de population principaux :

- la population active elle-même ;
- les personnes à la charge des membres de la population "active" ;
- les personnes non actives que l'on ne peut classer parmi les personnes à la charge d'un membre de la population active.

— La ventilation du premier groupe constitué par les personnes actives elles-mêmes ne va pas sans poser de nombreux problèmes qui seront évoqués plus loin, nous n'en mentionnerons ici que le principe général :

(1) Nations Unies, "Rapport de la Commission de la Population" (troisième session).

ce sont les caractéristiques mêmes de “l’activité économique rémunérée” qu’elles exercent durant la période de référence qui conditionnent le classement des personnes de ce groupe dans cette typologie, quand bien même ces personnes seraient partiellement à la charge d’une autre personne active ou disposeraient de rentes ou de revenus personnels de nature quelconque. Ainsi, par exemple, le fils d’un mécanicien qui travaille après l’école à temps partiel en qualité de commis d’épicerie devra être classé dans le groupe “commerce de détail” de la classification par branche d’activité, et non dans la branche d’activité économique où son père est employé même s’il est principalement à la charge de celui-ci. De la même manière les travailleurs familiaux non rémunérés seront classés selon le travail qu’ils accomplissent eux-mêmes et non d’après la profession des personnes à la charge desquelles ils pourraient être, ou celle du chef de ménage.

— Ventilation des personnes à la “charge de membres de la population active” : cette ventilation cruciale soulève deux types de problèmes méthodologiques :

- comment identifier ces personnes “à charge” ?
- selon quels critères les ventiler ?

Pour trancher ces questions difficiles, la Commission de la Population a cru devoir énoncer le principe général suivant : “Toutes les personnes inactives faisant partie d’un ménage dont le chef est actif devront être considérées comme des personnes à charge et seront classées d’après la branche d’activité, la profession, et la position dans la profession du chef de ménage”.

Néanmoins, dans l’“Etude Démographique N° 9” : “Application des normes internationales aux données sur la population active”, éditée par l’O.N.U., ouvrage auquel nous empruntons ici de nombreux extraits, la Commission de la Population qui a rédigé cette étude, se sent obligée d’ajouter : “. . . Il est vrai que les résultats obtenus ne sont pas toujours précis car certaines personnes “non actives” faisant partie d’un ménage peuvent en fait être à la charge d’une autre personne que le chef de ménage, ou peuvent tirer leurs moyens d’existence de revenus personnels”.

Il est en outre parfois fréquent de rencontrer des situations telles que plusieurs membres du même ménage exercent des activités économiques très différentes, et le critère proposé devient alors tout à fait artificiel.

La constatation, courante dans certains pays, de la présence dans le ménage de “pensionnaires non-actifs” ou de personnes qui sont à la charge du personnel domestique, a amené par la suite la Commission à proposer une première modification qui commence à altérer la belle simplicité du principe général qu’elle avait énoncé :

“Peut-être ne faudrait-il ne considérer comme personnes à la charge du chef de ménage que les personnes non-actives faisant partie du ménage qui lui seraient apparentées, en classant les autres personnes non-actives du ménage comme :

- Personnes à la charge d’un membre actif du ménage auquel elles sont apparentées.
- Personnes non actives que l’on ne peut considérer comme des personnes à charge si le ménage ne comprend pas de personne active à laquelle elles seraient apparentées”.

C’est à ce point de la rédaction de cette “Etude Démographique” que la Commission en vient à évoquer très rapidement l’une des carences fondamentales de l’édifice logique de ses principes généraux en constatant avec regret que l’acception du terme “chef de ménage” peut poser problème et “influer sur la validité des résultats” ; avec une franchise fort discrète elle exprime alors une sorte d’aveu d’impuissance : “La Commission de la Population et les autres organismes internationaux n’ont pu proposer aucun critère uniforme permettant d’identifier le chef de ménage”.

- Du point de vue “économique”, cette notion peut en effet signifier le principal soutien de famille.
- Du point de vue “sociologique”, elle peut viser la personne dont les avis sont d’un poids décisif dans les processus de prises de décisions concernant l’ensemble du ménage.
- Du point de vue “psychologique”, elle peut désigner la personne considérée comme telle par la majorité des membres du ménage.

Il s’en faut que ces trois interprétations soient toujours cohérentes dans toutes les sociétés humaines ; ainsi est-il très fréquent, et surtout parmi les ethnies africaines, que les “chefs de ménage” soient en fait entièrement à la charge d’un ou plusieurs membres actifs du ménage (dont les activités économiques peuvent par ailleurs être fort diverses).

La pratique des principes ainsi énoncés par les organismes internationaux pour déterminer les ventilations des personnes "inactives", selon les caractéristiques économiques des activités des "actifs" auxquels elles seraient à charge, se heurte en outre à un très grave écueil, lorsque les critères de résidence sont élaborés à partir d'une base "de facto", c'est-à-dire, si les personnes sont rattachées aux endroits où elles se trouvent physiquement au moment de la collecte. Dans ce cas, en effet, à moins de mettre en œuvre dans chaque cas des questionnaires spéciaux et complexes, aucun moyen ne permet de classer les personnes non actives d'après les caractéristiques économiques du chef de ménage chez lequel elles résident habituellement : les jeunes gens vivant hors de chez eux durant la période scolaire ne pourraient être répartis selon la branche d'activité à laquelle appartient leur père, puisqu'ils ne figureraient pas sur la même feuille de collecte de données que les autres membres de leur famille.

— Ventilation des "non-actifs" qui ne peuvent être classés par les critères qui précèdent : les "inactifs" vivant seuls ou dans des institutions ou faisant partie de ménages ne comprenant aucune personne "active", ne peuvent être classés selon les principes énoncés ci-dessus. Ces personnes peuvent vivre de revenus personnels, de loyers, de rentes, de dividendes ou redevances quelconques ; certaines peuvent vivre de pensions, d'autres peuvent être secourues, par l'Etat, par des organisations privées ou par des parents ne vivant pas sous le même toit (le cas est très fréquent dans certaines régions africaines — par exemple la Kabylie — où les véritables soutiens des ménages sont des travailleurs émigrés en Europe qui adressent tous les mois une part importante de leurs salaires à leur famille). Des individus peuvent également vivre à la charge de personnes disposant de revenus personnels quelconques.

Pour rattacher dans les ventilations de la population, ces personnes qui posent des problèmes délicats, à une branche particulière d'activités économiques, la Commission de la Population de l'O.N.U. recommande d'examiner les caractéristiques des sources de leurs revenus. Ainsi les personnes vivant de leur retraite devraient être classées d'après leurs anciennes activités, les personnes vivant de "fermages" seraient rattachées à l'agriculture, etc. . . Un tel principe exige néanmoins l'adjonction de questionnaires relatifs aux revenus qui compliquent et alourdissent les opérations de collecte.

La Commission a en effet suggéré de distinguer nettement le groupe des personnes qui tirent leurs revenus, d'intérêts, de dividendes, de loyers ou redevances de toute nature ; ainsi devrait-on, selon ces principes, interroger sur leurs sources de revenus toutes les personnes faisant partie d'un ménage dont aucun membre ne déclare exercer une activité économique. Outre l'accueil psychologique tout à fait négatif que pourrait susciter l'aspect "d'inquisition" présenté par un tel questionnaire, et sans parler des lourdeurs techniques qu'il est de nature à entraîner pour l'ensemble de la collecte, il faut remarquer que les individus qui pourraient être ainsi identifiés ne correspondraient pas à l'ensemble du groupe en question, puisqu'ils n'appartiendraient qu'aux ménages dont aucun membre n'exerce d'activité économique.

Dans leurs tentatives d'élaborer des normes de classement universelles, les organismes internationaux sont néanmoins conduits à reconnaître se heurter rapidement à des limites conceptuelles redoutables. C'est ainsi que dans l'Etude Démographique N° 9 déjà citée, la Commission de la Population des Nations Unies consacre un court chapitre d'une vingtaine de lignes à ce qu'elle intitule pudiquement : "L'Application des classifications à différentes sortes de sociétés". Et force est de reconnaître dans ce paragraphe une sorte de constat d'échec devant les spécificités des problèmes soulevés par les sociétés des pays en voie de développement, et en particulier les sociétés africaines. Ainsi reconnaît la Commission, il n'est pas toujours possible d'appliquer "les notions dont les organismes internationaux ont recommandé l'adoption dans les collectivités où la division du travail n'a pas suivi les mêmes voies que dans les sociétés commerciales modernes". Peut-être néanmoins serait-il possible, ajoute-t-elle, "même sans identifier les individus actifs, d'établir pour l'ensemble de la population de ces collectivités, des classifications qui tiennent compte des personnes à charge, ainsi que des travailleurs, selon le genre d'activité économique dont les uns et les autres tirent leurs moyens d'existence. Il se peut que des problèmes particuliers se posent, continue ingénument la Commission, lors de l'application des principes de classifications des activités économiques . . . car celles-ci ne s'adapteront pas toujours aux activités économiques ou aux combinaisons de ces activités que l'on rencontre par exemple dans un village habité par une tribu indigène d'Afrique ou des Andes". . . "Généralement, les membres de ces collectivités produisent des biens presque entièrement destinés à leur propre consommation et n'entretiennent pas de relations économiques étroites avec le reste de la population. Peut-être, propose alors la Commission, faudrait-il prévoir l'usage de classifications spéciales pour les opérations de collecte effectuées dans les pays où ces groupes de population sont numériquement importants". Ainsi pourrait-on créer dans la classe 01 (agriculture et élevage ; cf. paragraphes suivants), "un groupe spécial

qui comprendrait les personnes exploitant "par des moyens primitifs" des fermes d'où elles ne tirent que les denrées nécessaires à leur propre subsistance, sans produire de marchandises destinées aux marchés. On pourrait aussi lorsqu'une telle solution s'adapte mieux aux circonstances, créer une subdivision pour les personnes exerçant une activité mixte, et pratiquant à la fois l'agriculture dont elles tirent leur subsistance et la production d'objets artisanaux destinés à la vente (on peut considérer qu'environ 95 % de la main-d'œuvre totale du monde rural des sociétés africaines contemporaines entreraient dans une telle catégorie! ⁽¹⁾). De même, continue la Commission, l'on pourrait établir dans la classe O2 (sylviculture et exploitation forestière ; cf. paragraphes suivants) un groupe distinct pour les personnes qui tirent leur subsistance de produits forestiers et de denrées non cultivées, qu'elles se procurent pour leur propre consommation et non à des fins commerciales".

"Si la vie économique des collectivités indigènes comprend un mélange d'activités qui ne peuvent être classées dans aucun groupe ou combinaison de groupes des classifications proposées, les personnes qui exercent ces activités pourraient être classées à part dans une classe distincte. Ainsi pourrait-on créer dans la branche O9 un groupe séparé qui comprendrait les personnes que la nature même de l'organisation sociale dans laquelle elles travaillent empêche de classer ailleurs!".

Cette série de propositions juxtaposées et quelque peu décousues formulées par la Commission, ne peut manquer d'évoquer dans l'esprit du lecteur attentif une certaine impression de désarroi, et de suggérer l'idée d'une inadéquation fondamentale des concepts énoncés aux sociétés étudiées.

d) Exemple : résumé des définitions mises en œuvre lors du recensement de 1970 au Ghana

Parmi les personnes des deux sexes âgées de 15 ans et plus, les catégories suivantes ont été considérées comme "occupées" par le bureau du recensement :

- toute personne ayant travaillé **au moins une journée** pour un salaire ou un rapport quelconque en espèces ou en nature, durant les quatre semaines qui ont précédé la nuit du recensement.
- toute personne qui avait un emploi régulier durant les quatre semaines qui ont précédé la nuit du recensement, mais qui n'ont exercé aucune activité au cours de cette période (premier exemple, les personnes en congé payé).
- toute personne ayant consacré au moins une journée de la période de référence à travailler à sa propre exploitation agricole, ou à exercer des activités de pêche, même si cette personne n'a cherché à vendre aucun produit durant cette période.
- les personnels domestiques ayant travaillé au moins une journée et qui ont été rémunérés en espèces ou en nature.
- les apprentis (personnes apprenant un métier qui travaillent normalement sous la supervision du travailleur qualifié) qui ont travaillé au moins une journée au cours de la période de référence.
- les travailleurs familiaux non rémunérés (c'est-à-dire les personnes qui travaillent dans une entreprise ou une exploitation agricole gérée par un membre de leur famille), qui ont travaillé durant au moins **sept jours**. On notera que cette durée représente plus du tiers des jours ouvrés du mois (20 jours) ; par conséquent, ce critère se conforme aux recommandations formulées par les Nations Unies relatives au nombre minimum des jours de travail qui permettent de compter un travailleur familial dans la catégorie des personnes "occupées".
- les personnes qui n'ont exercé aucune activité rémunérée durant la période, bien qu'elles aient une activité régulière qu'il leur serait loisible de reprendre. Cette catégorie comprend les personnes en congé sans traitement, les paysans ou les pêcheurs au cours de la morte saison, les personnes momentanément souffrantes qui n'étaient pas payées durant leur maladies. Ce groupe compte aussi les personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la période pour diverses raisons : conflit du travail (grève ou lock-out), congédiement temporaire spécifiant la date de réintégration, personnes empêchées par les intempéries ou catastrophes, etc. . .

(1) Note de l'auteur.

La catégorie des personnes “en chômage” comprenait toutes les personnes qui n’étaient pas “occupées” au cours de la période de référence mais qui, au cours des trois mois qui précèdent la nuit du recensement, recherchaient activement du travail en s’inscrivant dans les agences d’emploi, en envoyant des candidatures, en demandant à des parents de les aider à trouver un emploi, etc. . . Furent en outre rattachées à cette catégorie les personnes qui ne recherchaient pas activement un travail parce qu’elles avaient désespéré d’en trouver.

Furent exclues de la “main-d’œuvre” les personnes suivantes :

- personnes s’occupant du foyer (principalement les ménagères économiquement inactives) ;
- étudiants à plein temps ;
- pensionnaires en stage ;
- retraités et pensionnés ;
- infirmes et handicapés ;
- rentiers (personnes vivant de revenus indépendants comme ceux qui proviennent des rentes ou placements) ;
- patients en traitement n’ayant pas l’intention de reprendre un emploi déterminé ;
- prisonniers, personnes en camp de travail ;
- personnes volontairement inactives.

e) Typologie des caractéristiques économiques de l’activité

Sous l’influence de “l’école de Léontieff” qui a développé l’analyse des processus économiques, en systématisant l’usage des matrices “input-output”, et proposé ainsi une méthode rationnelle d’étude des relations entre les flux de production et d’investissements, presque tous les pays du monde ont rapidement été conduits depuis 1945 à adopter et développer des systèmes cohérents de comptabilités nationales. Instruments essentiels des politiques de développement, ces dernières fournissent aussi aujourd’hui les repères fondamentaux dont font usage planificateurs et responsables politiques des pays africains. Les comptabilités nationales constituant l’outil logique de l’étude des flux et transformations des capitaux considérés comme facteurs de production, un souci de rationalisation du même ordre s’est rapidement fait jour à propos de l’étude plus récente de cet autre facteur de production que constitue la main-d’œuvre ; et c’est à une “philosophie” de cette nature que se réfère implicitement l’institution et la généralisation des typologies des caractéristiques économiques de l’activité, ainsi que le développement des classifications qui en sont issues.

– Les activités “collectives”

• Les branches d’activités économiques ou “industries”

La branche d’activité économique correspond à l’activité de l’“établissement” ou de l’“entreprise” où une personne active a travaillé pendant la période de référence fixée, ou bien où elle a travaillé en dernier lieu le cas échéant si elle est en chômage. Les organismes internationaux recommandent aux Etats membres de classer leurs données conformément à la dernière édition de la “classification internationale type par industries de toutes les branches d’activités économiques” (C.I.T.I.). Cette classification distingue neuf branches d’activités fondamentales au sein de l’économie d’un pays :

- branche 0, Agriculture, sylviculture, chasse et pêche ;
- branche 1, Industries extractives
- Branches 2-3, Industries manufacturières ;
- Branche 4, Construction ;
- Branche 5, Electricité, gaz, eau et services sanitaires ;
- Branche 6, Commerce, banques, assurances, affaires immobilières ;

- Branche 7, Transports, entrepôts et communications ;
- Branche 8, Services ;
- Branche 9, Activités mal désignées.

Cette classification sera examinée un peu plus loin. Elle met l'accent sur le "genre de produit ou de service fourni" par l'établissement ou l'entreprise où est exercée l'activité économique étudiée, quelle que soit par ailleurs la forme de propriété ou le statut de cet établissement ou de cette entreprise (entreprise privée, entreprise publique, sociétés d'Etat, services publics, sociétés d'économie mixte, etc.).

Pour éclairer ce classement, l'on doit distinguer quatre notions différentes .

– La notion d' "entreprise" qui constitue juridiquement une "personne morale" sous des formes diverses (sociétés anonymes, SARL, sociétés coopératives, sociétés de personnes, ou même un individu qui emploie directement d'autres personnes ou travaille à son propre compte). L'entreprise peut posséder ou contrôler un certain nombre de fabriques, mines, magasins, etc. appartenant à diverses branches d'activité.

– La notion d' "établissement" correspondant à une fabrique, un atelier, une mine, une exploitation agricole, un magasin, un bureau commercial considéré isolément. Souvent en pratique l'établissement se confondra avec l'entreprise. . . Une unité de ce type peut exercer des activités qui sont "accessoires" par rapport aux finalités essentielles de l'entreprise à laquelle elle appartient : (petite centrale électrique alimentant une fabrique ou une mine, garage et ateliers d'entretien et de réparation d'une entreprise de transports, etc. . .) auquel cas les activités exercées au sein d'une telle unité devront être classées en référence aux produits fournis par l'unité principale.

– La notion d' "unité technique" qui combine les deux notions précédentes, englobe toutes les opérations qui contribuent directement à la production d'un article ou d'un groupe d'articles déterminés, ou à un service ou groupe de services déterminés, ces opérations pouvant être effectuées dans des locaux différents.

– La notion d' "unité opératoire" qui correspond à la nature du travail accompli, même lorsque ce travail présente un caractère accessoire par rapport à l'activité principale de l'établissement (dans ce cas, la centrale électrique de l'exemple précédent devrait être classée dans la branche "électricité" et non dans la branche "mines").

Ce sont là les quatre principales notions qui président en fait aux classifications des activités selon les branches d'industries, telles que l'on peut les dégager des expériences nationales réalisées jusqu'ici. Comme on peut le constater, ces notions sont loin d'être toujours cohérentes, et traduisent ainsi les incertitudes pratiques de ce type de classifications qui peuvent être masquées par l'apparente précision de leurs catégories théoriques.

Néanmoins, dans l'Etude Démographique N° 9 déjà citée et à laquelle nous empruntons quelques extraits ("Application des normes internationales aux données sur la population active"), la Commission de Population des Nations Unies énonce quelques propositions de principes de nature à harmoniser les critères de classement nationaux :

"L'unité qui se prête le mieux à une classification internationale est la plus petite unité pour laquelle il soit possible de fournir tous les renseignements normalement nécessaires pour les dénombrements. . . Il apparaît clairement que cette unité correspond à la notion d' "établissement". On recommande donc de l'adopter pour établir les classifications".

La notion d' "établissement" ne permet pourtant pas de trancher dans tous les cas le problème du classement selon les branches d'activités ; ainsi en est-il des "établissements" dont les activités importantes sont multiples, ou au contraire des établissements qui appartiennent à un groupe "d'unités accessoires" installées dans des endroits différents. Pour ces cas difficiles, les Nations Unies recommandent de faire appel aux critères de produits ou services "**principaux**" ou "**finaux**".

• "Lorsque deux ou plusieurs opérations pour lesquelles la classification prévoit des groupes distincts sont combinées dans une seule unité **qui ne peut être scindée**, par exemple l'abattage des arbres et le travail de scierie, une carrière d'argile et une briqueterie, ou la production de fibres synthétiques et une fabrique de textiles, l'unité toute entière doit être classée d'après le "**produit final**".

- “Certains établissements ont des unités distinctes qui fabriquent des articles (comme les récipients ou les emballages) destinés **uniquement** à la distribution de leurs propres produits. Il faut classer ces unités sous les mêmes rubriques que l'établissement pour lequel elles travaillent, même si elles sont installées dans des endroits différents et remplissent les conditions nécessaires pour être reconnues comme établissements distincts”. Ainsi peut-on citer comme exemple “d'unités accessoires” les ateliers de réparation, les ateliers mécaniques, les entrepôts, les garages, les centrales électriques, les restaurants, les dispensaires et d'autres unités analogues qui rendent des services **exclusivement** en rapport avec l'activité de l'entreprise mère, ou au bénéfice de ses salariés.

De par leurs subtilités, ces distinguos présentent un caractère tout théorique au regard des opérations réelles de la collecte des informations sur le terrain. Pour être observés dans les faits, ils nécessiteraient la mise en œuvre de questions longues et délicates à formuler, difficiles à traduire dans les dialectes appropriés, ainsi que la rédaction de manuels pratiques quasiment “encyclopédiques” à l'usage des enquêteurs et de leurs contrôleurs.

Il n'est pas certain en outre que les personnes interrogées soient préparées à apporter des réponses adéquates sur la nature des produits “finaux” ou “principaux” des établissements au sein desquels elles ont travaillé, ni même que ce type d'investigation puisse évoquer pour elles une signification quelconque.

• *Les secteurs économiques*

A la suite des travaux inaugurés par l'économiste C. Clark et son école, la théorie économique a adopté l'usage de distinguer trois grands secteurs parmi les activités économiques, que l'on peut considérer en première approximation comme une sorte de regroupements particuliers des “branches d'industries” qui viennent d'être présentées au cours du point précédent. On distingue ainsi habituellement :

- Le secteur primaire de l'économie qui recouvre les productions réalisées dans les branches 0 (agriculture, chasse et pêche) et 1 (les mines et industries extractives de tous ordres).

Les auteurs englobent souvent dans ce secteur le gaz naturel, l'eau et les sources d'énergie telles que l'hydro-électricité qui constituent une partie importante de la cinquième branche d'activités économiques (5 : électricité, gaz, eau et services sanitaires).

- Le secteur secondaire de l'économie essentiellement constitué des branches 2-3 (industries manufacturières), 4 (construction), la partie de la branche 5 concernant l'électricité, le gaz et l'eau qui ne figure pas déjà dans le secteur primaire.

- Le secteur tertiaire de l'économie souvent appelé secteur des “services” englobant d'habitude les branches 6 (commerce, banque, assurances, affaires immobilières), 7 (transports, entrepôts et communications – bien que certains auteurs préfèrent classer les productions et services relatifs aux transports et communications parmi le secteur secondaire) – et enfin la branche 8 consacrée aux “services” proprement dit, en y ajoutant la partie de la branche 5 qui intéresse les services sanitaires.

Pour être très courante, la décomposition de l'ensemble de l'économie en trois compartiments ou secteurs de production différents qui répond à une préoccupation d'ordre essentiellement économique (isoler aussi clairement que possible la part du processus de production dans laquelle interviennent directement les deux facteurs de production que sont la terre et les ressources naturelles), n'en recouvre pas moins une imprécision certaine dans le classement de branches telles que le gaz, l'électricité ou les transports, les habitudes nationales en cette matière variant très largement selon les pays. Ainsi n'est-il pas rare de voir publier des tableaux qui présentent des données ventilées selon les trois secteurs classiques de l'économie sans que soient clairement précisées les définitions des secteurs considérés, adoptées par le pays étudié pour élaborer ces statistiques.

• *Les secteurs statutaires*

Dans son principe, cette classification vise à compartimenter l'économie en fonction des modalités d'intervention de l'Etat et des planificateurs, selon qu'il leur est possible d'exercer une tutelle directe ou indirecte en tant que propriétaires, employeurs, gestionnaires, etc. . .

Aussi cette classification toujours basée sur les modes de propriétés et de gestion des entreprises et des établissements, fait-elle d'habitude la distinction essentielle entre :

– Le secteur public, qui comprend les administrations, la fonction publique, les services publics, les entreprises nationalisées, les sociétés d'état.

• Il est fréquent qu'une sous catégorie particulière soit réservée exclusivement aux entreprises publiques jouissant de l'autonomie budgétaire.

• Il n'est pas rare non plus que les entreprises de ce secteur placées sous un régime d'autogestion fassent l'objet d'une classification particulière (les statistiques des domaines autogérés de l'agriculture algérienne en sont un exemple).

– Le secteur privé, qui est constitué par l'ensemble des entreprises et établissements appartenant à, et gérés par des particuliers.

• Au sein de ce secteur, la distinction est souvent établie entre les entreprises ou établissements du secteur "moderne" de l'économie assimilés fréquemment aux établissements employant plus d'un certain nombre de salariés (souvent une vingtaine ou une trentaine d'employés), et les autres entreprises ou établissements privés n'employant qu'un nombre restreint de personnes que l'on confond avec le secteur "traditionnel" de l'économie (cf. partie A-III) ; la plus grande partie du secteur "marginal" tel qu'il a été décrit au cours de la partie A étant habituellement passée sous silence (en général faute de données adéquates).

• De plus, il n'est pas rare qu'à l'intérieur du secteur privé une mention spéciale soit réservée aux entreprises privées gérées en coopération ou constituées par des particuliers groupés en coopérative de production.

Outre cette distinction fondamentale, entre les établissements au sein desquels s'exercent les activités économiques, il est d'usage de présenter une troisième catégorie intermédiaire :

– Le secteur "para-public" ou secteur des entreprises et établissements d'économie mixte. Ce secteur regroupe toutes les entreprises dans lesquelles l'Etat ou les collectivités publiques ont pris des participations financières, et les établissements à la gestion desquels ils participent.

En règle générale, la participation publique au sein de ces entreprises est, ou devient très vite, majoritaire (souvent 51%), de sorte que le rôle de l'Etat est déterminant dans leur gestion et leurs politiques d'investissements. Aussi, les caractéristiques et le comportement de ce secteur doivent-ils être rapprochés de ceux du secteur public auquel il tend à s'intégrer.

– Les activités individuelles

Les aléas des efforts de conceptualisation dans ce domaine trouvent un reflet au travers des fluctuations et des imprécisions de la terminologie utilisée dans la littérature qui lui est consacrée ; c'est ainsi que les termes "métier", "profession", "occupation", "emploi", "fonctions", "poste", "activité", etc. . . sont couramment interchangeables, utilisés les uns pour les autres sans que leurs contours n'aient été délimités ; de plus, si d'aventure l'un de ces termes est assorti d'une ébauche de définition qui tente d'en préciser les limites, l'usage de cette nouvelle acception est loin d'être universel.

Ainsi, les nomenclatures, listes ou classifications concernant les "activités individuelles" ont toujours existé sous des formes plus ou moins élaborées, mais elles ne se distinguent des classifications et nomenclatures des activités collectives que depuis une trentaine d'années (à la suite de l'influence exercée par les travaux des organismes internationaux, et de l'essor des systèmes de comptabilités nationales) ; c'est aussi l'époque où s'est fait jour la nécessité d'introduire un classement des actifs selon "le statut" ou "la situation ou position dans la profession" ou selon les "catégories socio-professionnelles".

Tous ces classements révèlent néanmoins une certaine confusion des variables aussi bien dans le rang que dans le titre des activités.

Dans le principe, les "activités individuelles" ou activités des personnes se reconnaissent "à la nature même du travail" (1) (formule quelque peu nébuleuse, mais qui reprend en fait les incertitudes des textes publiés par les Nations Unies dont nous présenterons plus loin quelques extraits), alors que les activités

(1) IEDES-SEAE 1970. "Classification des emplois et planification des ressources humaines".

collectives ou activités économiques sont reconnaissables au “produit ou bien principal” fabriqué ou au “service principal” rendu par le groupe des individus qui forment une entreprise, un établissement, une “unité technique” ou une “unité opératoire”. Ainsi le personnel de la branche “transports et communications” n’est pas exclusivement constitué de personnes exerçant un métier propre à cette branche (secrétaires par exemple), et inversement des personnes déployant des activités caractérisant cette branche (chauffeurs livreurs par exemple) collaborent à des entreprises appartenant à d’autres branches de l’économie (le commerce par exemple).

Aussi le distinguo fondamental entre “activité collective” et “activité individuelle”, repose-t-il sur la philosophie suivante :

- Le premier concept se rapporte à la place qu’occupe un individu dans le système de production.
- Le second concept cherche à caractériser le métier qu’il exerce vraiment, et sa compétence particulière.

On devine alors que si la mise en œuvre du premier concept n’allait pas sans poser déjà de délicats problèmes au niveau de la pratique, les classifications tentant de répondre aux notions d’activités individuelles devaient en susciter de plus scrabreux encore. Depuis trente ans, de grands efforts ont été entrepris aussi bien dans les pays développés, et en voie de développement, que par les organismes internationaux, pour tenter de résorber les ambiguïtés et les paradoxes les plus graves révélés par les diverses nomenclatures proposées ; nous les examinerons rapidement au cours des paragraphes qui vont suivre.

Ces travaux ont conduit les commissions des Nations Unies à distinguer dans le classement des “activités individuelles” la “profession” du “statut ou position dans la profession”, tandis que l’IEDES au terme de son enquête “qualification formation” sur le secteur des industries métallurgiques de transformation menée en Côte d’Ivoire, concluait à la nécessité de distinguer deux composantes essentielles dans la notion “d’activité individuelle” : le “métier” ou (métier vraiment exercé) et le “niveau de compétence particulière” ou “qualification” (1).

• *Le “métier”, la “profession” ou “l’emploi”*

Dans ses “principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970” (2), la Commission de la Population des Nations Unies énonce : “La profession correspond au “genre de travail effectué” pendant la période de référence par une personne “occupée” (ou par un chômeur qui l’a été) quelle que soit la branche d’activité économique dont elle fait partie ou la situation dans la profession qui est la sienne”.

Ayant conscience du fait que lier la définition du métier ou de la profession d’une personne à une période de référence (en général très courte) était de nature à susciter de graves malentendus vis à vis de la notion que cette définition avait l’ambition de cerner, la Commission ajoute : “. . . S’il apparaît que dans un pays donné un grand nombre de personnes exerçaient en fait plus d’une profession pendant la période de référence, des renseignements peuvent également être recueillis sur la “profession secondaire”. On effleure ici un problème crucial soulevé par le classement pratique selon les professions des main-d’œuvres africaines.

En effet, à y regarder d’un peu près, l’efficacité des critères qui sont proposés pour le classement selon les professions, repose sur les idées implicites “d’unicité” et de “stabilité” des activités individuelles ; il est de fait que ces notions ont caractérisé, et caractérisent encore largement (bien que sous ce rapport la réalité évolue rapidement, notamment aux U.S.A.) la forme des rapports qui lient les **individus des pays occidentaux** avec les activités économiques qu’ils exercent. Pourtant ces notions d’“unité” et de “stabilité” des activités présentent un caractère parfaitement artificiel lorsqu’on les propose à la plupart des ethnies africaines, et sont tout à fait étrangères à leurs mentalités, leurs cultures et leurs valeurs. Ainsi appliquer la définition et les critères de classement proposés par les Nations Unies, au cours d’une collecte réalisée durant la saison morte des activités agricoles, à une personne dont la “véritable profession” serait celle d’agriculteur, pourra amener à la classer en fonction d’une activité de fortune quelconque à laquelle elle se sera livrée au cours de la période de référence (le plus souvent la semaine qui précède la collecte).

(1) IEDES, op. cit.

(2) Nations Unies. Etude Statistique. Série M, N° 44.

Et la distinction proposée par la Commission (et déjà évoquée au cours des paragraphes précédents) entre activités "principale" et "secondaire" constitue un faux-fuyant qui ne résoud qu'en apparence la difficulté et qui demeure en Afrique largement inefficace.

- Au niveau théorique, il faudrait en effet préciser :
 - quel critère sera utilisé pour établir une telle distinction : temps consacré, revenus rapportés, satisfactions retirées ;
 - au cours de quelle période de temps le critère choisi sera mis en œuvre (une activité pourra être appelée "principale" et une autre "secondaire" par rapport à un critère donné appliqué au long de la période de référence, alors que ce classement eut été inverse si le même critère avait été appliqué sur l'année entière).

• Au niveau de la pratique de la collecte sur le terrain, le caractère opérationnel de ces distinctions logiques (pourtant absolument indispensables si l'on veut savoir de quoi l'on parle) est tout à fait illusoire ; il est en effet impossible de traduire ces distinctions par quelques questions simples et rapides exprimées dans les dialectes convenables.

Et que dire de l'application des critères proposés pour le classement selon la "profession" aux cas fréquents en Afrique (et dont le nombre est le plus souvent en expansion rapide) des personnes qui appartiennent aux nouveaux secteurs "informels" des zones urbaines africaines (cf. A-III), dont les activités essentiellement instables et occasionnelles auront pu varier toutes les semaines, voire tous les jours au cours de la période de référence !

L'Etude Démographique N° 9 des Nations Unies : "Application des normes internationales aux données sur la population active" (1) reconnaît que "l'on peut envisager un certain nombre de critères différents en vue d'établir une classification des professions. On a mis l'accent :

- tantôt sur la formation nécessaire pour accomplir la tâche,
- tantôt sur la matière travaillée ou sur le procédé de production mis en œuvre,
- tantôt sur le degré de qualification professionnelle requis".

"Il faudrait tenir compte, en outre, ajoute la Commission, de certains éléments tels que :

- les machines ou les outils utilisés,
- la situation du lieu de travail (en plein air, en un lieu couvert, en sous-sol, etc. . .)
- le degré de sécurité ou d'insécurité du travail,
- L'effort physique qu'il requiert,
- Les aptitudes intellectuelles qu'il exige (par exemple l'ingéniosité, l'initiative, l'instruction),
- Le degré d'initiative ou de responsabilité demandé au travailleur, etc. . ."

La plupart de ces critères ont été plus ou moins utilisés pour établir les systèmes de classification en vigueur dans les différents pays.

Quelles que puissent être les classifications nationales, la Commission des Nations Unies recommande qu'elles observent au moins les quatre principes généraux qui suivent :

- chaque travailleur doit être, "classé d'après le genre de travail qu'il effectue" ;
- il ne doit exister aucun groupe particulier tel que le groupe des "fonctionnaires et employés de l'Etat", pour lesquels le critère utilisé est autre que "la nature" du travail effectué (exception faite pour les membres des forces armées) ;
- la classification doit tenir compte des personnes en chômage le jour de la collecte en les classant d'après le travail qu'elles accomplissaient dans leur emploi antérieur ;
- les personnes qui cherchent du travail pour la première fois doivent être classées dans un sous groupe distinct (correspondant à une sous catégorie du groupe principal 9 de la classification internationale type).

La Commission des Nations Unies a élaboré une "classification internationale type des professions" (le C.I.T.P.) qui est essentiellement articulée autour de 10 groupes principaux d'activités individuelles.

(1) O.N.U. op. cit.

- Groupe 1 : Personnes exerçant une profession libérale, techniciens “et assimilés”.
- Groupe 2 : Directeurs, administrateurs, employés de bureau “et assimilés”.
- Groupe 3 : Vendeurs.
- Groupe 4 : Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, bûcherons, “et assimilés”.
- Groupe 5 : Mineurs, carriers et travailleurs “assimilés”.
- Groupe 6 : Conducteurs de moyens de transport.
- Groupe 7 : Ouvriers de métier, ouvriers à la production et manoeuvres non classés ailleurs.
- Groupe 8 : travailleurs spécialisés des services.
- Groupe 9 : Personnes dont la profession ne peut être déterminée ou n’est pas déclarée.
- Groupe 10 : Membres des forces armées.

Cette classification sera examinée d’une manière un peu plus détaillée au cours des paragraphes qui vont suivre.

Dans tous les systèmes de classification en usage, certains groupes professionnels soulèvent des difficultés particulières de classement au niveau des données collectées sur le terrain ; ces difficultés relèvent le plus souvent de confusions fréquentes avec deux autres types de composantes de “l’activité individuelle” : la “situation dans la profession” d’une part, la “qualification” d’autre part.

- Ainsi les mentions “propriétaires” ou “employeurs” figurent très souvent à tort en réponse aux questions relatives à la “profession”, lors des opérations de collecte, alors que cette notion se rapporte comme nous allons le voir à la “position de l’individu dans la profession”. La Septième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) s’est penchée sur le problème, et a recommandé les principes suivants pour décider du classement de ces personnes (le cas se présente fréquemment, surtout dans les branches d’activités du tertiaire – par exemple le commerce de détail) :

- “Les propriétaires travaillant à leur compte, ou les employeurs qui effectuent principalement le même travail que celui effectué par les salariés de leur entreprise (qui habituellement n’en compte qu’un nombre restreint), ou d’une entreprise similaire, devraient être classés dans le même groupe professionnel que ces salariés”.

- “Dans une entreprise plus considérable, les fonctions de ces personnes présentent des caractères qui doivent les assimiler au groupe professionnel des “directeurs et administrateurs”.

- Les “contremaîtres”, “agents de maîtrise” et “cadres subalternes” posent aussi de fréquents problèmes de classement professionnel. Pour les résoudre, la 7^e CIST a recommandé la référence aux principes suivants :

- Ces personnes, lorsqu’elles dirigent un groupe de travailleurs qui exercent tous la même activité, doivent être classées dans le même groupe professionnel que ceux-ci.

- Si ces personnes dirigent des travailleurs de professions différentes (contremaîtres d’un service, d’un atelier donné d’une usine, surveillants de chantier, etc. . .), elles doivent être classées dans un groupe qui permette de les distinguer.

- Les mentions “apprentis”, “assistants”, “stagiaires”, “aides”, etc. . . accompagnent souvent le nom d’une profession sur les feuilles de collecte des données, et constituent en fait des références plus ou moins explicites à la dimension “qualification” de l’activité individuelle.

La CIST recommande le classement des “apprentis” ou “assistants” dans le groupe professionnel mentionné, tandis que les “aides” peuvent être si peu qualifiés ou avoir si peu d’expérience qu’il convienne de les affecter dans un groupe distinct.

• *Les niveaux de “qualification”, de “spécialisation” ou de “formation”*

Comme le démontrent les exemples que nous venons d’exposer, cette dimension de l’activité individuelle considérée comme un concept indépendant, ne semble pas devoir s’imposer d’elle-même dans tous les cas au niveau de la collecte des données ; formant le lien qui unit l’économie au système d’enseignement et de formation toujours en symbiose avec une hiérarchie sociale et un contexte culturel donné, la notion de “formation” ou de “qualification”, **lourde de subjectivité et de variabilité**, était d’habitude perçue de manière implicite dans la description synthétique de l’activité économique individuelle.

Ce sont principalement les problèmes de formation accélérée des main-d'œuvres qualifiées dans les pays en voie de développement, qui ont amené les "planificateurs des ressources humaines" et les spécialistes de l'emploi à dégager une ébauche de conceptualisation de cet aspect de l'activité individuelle ; cet effort est récent, et d'ailleurs l'imprécision de la terminologie en témoigne ("spécialisation", "qualification", "expérience", "formation", etc. . .).

Cependant, soucieuses de préserver les possibilités de comparaisons internationales, les Conférences Internationales des Statisticiens du Travail n'ont pu se résoudre à reconnaître et à recommander une classification des activités individuelles en fonction des niveaux de qualification, de spécialisation ou de formation. La Commission de la Population des Nations Unies note dans l'Etude Démographique N° 9 : "Le degré de qualification ou de spécialisation requis pour l'exercice d'une profession est éminemment variable de pays à pays et même parfois dans un même pays selon les branches de son économie". Les statisticiens, réunis à la 7^e CIST ont en effet estimé que : "Les qualifications professionnelles n'étaient pas absolues, leur appréciation étant souvent simple affaire de jugement". Ils ont en outre noté que les qualifications techniques requises pour un emploi donné étaient susceptibles d'être tributaires du marché de l'emploi et des aléas de la conjoncture économique. Ainsi, la "Classification Internationale Type des Professions" (C.I.T.P.) commence-t-elle par énumérer les professions "non manuelles" de niveau élevé, puis s'oriente vers les activités de niveau de spécialisation modeste, plus ou moins qualifiées, non seulement paysannes et ouvrières, mais intéressant aussi le secteur des services. La dimension "qualification" en tant que telle, implicite à cette classification, semble être confusément exprimée au travers :

- d'une première opposition entre professions manuelles et non-manuelles d'une part,
 - d'une seconde symétrie entre professions d'exécution et professions d'encadrement d'autre part,
- qui constituent les axes sur lesquels s'articule la nomenclature internationale élaborée par le B.I.T.

Pour établir une typologie des activités individuelles basée sur la notion de "formation-qualification-spécialisation", il est généralement d'usage de faire appel aux critères suivants :

- La "formation" est appréciée
 - soit par référence au nombre d'années passées à l'école utilisées comme indicateur du niveau d'instruction générale,
 - soit en fonction de la durée de l'apprentissage sur le tas consacré à l'exercice du métier.
- La "qualification" est approchée par la considération
 - du nombre d'années éventuellement passées dans une école technique,
 - des diplômes techniques obtenus s'il y a lieu.

Pour développer un tel concept, il serait pertinent de faire intervenir d'autres données plus "subjectives" telles que :

- l'attitude de l'individu devant son emploi,
- l'aptitude à organiser et administrer,
- l'aptitude à diriger et commander des subordonnés,
- la maîtrise de soi, etc. . .

Autant dire qu'une telle recherche s'apparenterait aux tests auxquels les entreprises modernes des sociétés économiquement développées soumettent les candidats à un emploi donné !

- La "spécialisation" peut être rapprochée :
 - des années "d'expérience" accumulées dans l'exercice du métier,
 - voire de la "réputation" acquise par la personne qui exerce la fonction.

A ce niveau le lecteur pourra apprécier plus nettement l'ambiguïté théorique qui demeure sous-jacente à toute tentative de classification des activités individuelles selon la dimension de "formation-qualification-spécialisation". Ce malentendu fondamental réside dans la dualité inévitable entre :

- les caractéristiques des fonctions constituant l'emploi,
- les caractéristiques des personnes qui exercent les fonctions de cet emploi.

L'adaptation des secondes aux premières constitue le thème de réflexion central des planificateurs des ressources humaines en pays africains. C'est en réponse à des préoccupations de cet ordre que l'IEDES,

en liaison avec le SEAE et l'Université de Paris, a pris la responsabilité d'une étude réalisée en 1969 sur les emplois de la transformation des métaux, de la mécanique et de l'électricité en Côte d'Ivoire. Le rapport d'étude qui s'en est suivi : "Formation et emploi dans les pays africains d'expression française et à Madagascar" a permis de dégager une ébauche de "classification adaptée aux besoins" de ces pays (classification connue sous le vocable de classification IEDES ou BOTTI, du nom du responsable de la mission) qui s'efforce d'identifier aussi précisément que possible, la composante "qualification-formation" dans les emplois **du secteur moderne** des économies africaines.

En raison de l'importance de l'influence qu'elle exerce à présent en Afrique, cette classification sera examinée un peu plus loin.

Précisons seulement ici que ces travaux ont permis de distinguer cinq grands niveaux de qualification notés :

- Q0-Q1 : manœuvres et ouvriers "non qualifiés"
- Q2 : ouvriers "qualifiés"
- Q3 : techniciens
- Q4 : techniciens supérieurs
- Q5 : ingénieurs, cadres supérieurs.

Encore faut-il souligner que la qualité primordiale recherchée par une telle classification réside surtout dans une certaine **homogénéité** ou "**proximité**" entre les formations requises pour les emplois qui en constituent chaque catégorie, beaucoup plus que dans la précision des frontières de celles-ci, et la définition claire des critères du classement répondant à cette typologie.

Malgré ses caractères quelque peu nébuleux, et en tous cas sujets à une extrême variabilité selon le temps, les pays ou les secteurs de l'économie, cette dimension de l'activité individuelle est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'orientation des recherches et études consacrées à la main-d'œuvre africaine. La "qualification" et la "formation" constituent en effet une voie d'approche actuelle :

- pour l'étude du sous-emploi,
- pour l'étude de la répartition du revenu,
- pour l'établissement des finalités économiques et sociales des systèmes d'enseignement africains.

• ***Le "Statut" individuel, ou "situation", ou "position dans la profession"***

Dans ses "Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970" (1), la Commission de la Population des Nations Unies énonce les définitions suivantes :

"La situation dans la profession est la situation d'une personne qui fait partie de la population active, par rapport à son emploi actuel (ou antérieur si elle est en chômage), c'est-à-dire répondant aux catégories suivantes" :

- "Employeur" : personne qui exploite sa propre entreprise économique, ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier, et qui emploie un ou plusieurs "salariés" (ou "employés"). (Il est important de classer les employeurs selon le nombre de personnes qu'ils emploient).
- "Personne travaillant à son propre compte" : personne qui exploite sa propre entreprise économique, ou qui exerce pour son propre compte une profession ou un métier, mais qui n'emploie aucun salarié.
- "Salarié" : personne qui travaille pour un employeur public ou privé, et qui reçoit une rémunération sous forme de traitement, salaire, commission, pourboire, salaire aux pièces ou paiement en nature de toute sorte.
- "Travailleur familial non rémunéré" : personne qui accomplit sans rémunération un minimum donné de travail (un tiers au moins du nombre "normal" d'heures de travail) dans une entreprise **exploitée par un parent vivant dans le même ménage**.
- "Membres d'une coopération de producteurs" : personne qui est membre actif d'une entreprise auto-gérée sans considération de la branche d'activité.

(1) Etude Statistique N° 44, O.N.U. op. cit.

Les quatre premières catégories de cette classification ont fait l'objet des recommandations détaillées des Conférences Internationales des Statisticiens du Travail pour tenter d'éclaircir les difficultés de toute nature qui ne manquent pas de surgir dès qu'il s'agit de confronter ces concepts aux réalités.

– C'est ainsi que la Commission de la Population a dû convenir qu'il était "impossible dans certains pays de distinguer les "employeurs" des "personnes travaillant à leur propre compte" et qu'alors il était nécessaire de les regrouper en une catégorie unique sous la rubrique de travailleurs indépendants" (1). En effet, certains travailleurs pouvant employer des auxiliaires loués pendant certaines saisons et le reste du temps exploiter leur entreprise sans le secours de ceux-ci, il apparaît très scabreux de déterminer si leur "position habituelle" correspond à la définition proposée pour la première catégorie ou à celle de la seconde. Cette difficulté est très usuelle dans la collecte des données en Afrique.

– La Commission a été également amenée à reconnaître que les distinctions pratiques entre "employés salariés" et "travailleurs familiaux" étaient fréquemment délicates, voire artificielles ou même totalement arbitraires. Il est en effet très courant qu'une personne travaillant dans une entreprise exploitée par un membre du même ménage perçoive une "sorte de rétribution" plus ou moins régulière, le plus souvent en nature (mais parfois même en espèce), sans qu'il soit possible d'établir si cette "rétribution" correspond au travail fourni, et si elle en dépend d'une manière claire (en principe le logement et la nourriture ne doivent pas dans ce cas être considérés comme une "rémunération". Mais que dire de l'attribution éventuelle en pleine propriété d'une chèvre, ou d'une jeune tête de bétail à une personne de la famille qui s'occupe des soins du cheptel ?). L'appréciation de ce genre de situations, très fréquente en pratique dans les populations africaines, est en fait au niveau de la collecte entièrement livrée à l'arbitraire le plus absolu des personnes qui sont chargées de remplir les questionnaires.

Les commissions spécialisées des organisations internationales ont plusieurs fois manifesté leurs préoccupations à propos des ambiguïtés fondamentales masquées par l'apparente rigueur des définitions et des principes énoncés pour classer les individus selon la "position dans la profession" ; aussi ont-elles été amenées à examiner les difficultés suscitées par plusieurs groupes de profession, en tentant d'appuyer leurs réflexions sur deux types de critères :

- la nature de la "rémunération",
- la dépendance à l'égard de l'"employeur".

– Directeurs et gérants : bien que ces personnes aient quelque analogie avec les "employeurs" dans leurs fonctions professionnelles, il convient de les classer parmi le groupe des "salariés".

– Personnes travaillant à la commission : ces personnes ne percevant pas de traitement régulier, mais procédant à un certain prélèvement sur les transactions qu'elles opèrent, sont en pratique très difficiles à distinguer des personnes "travaillant à leur compte". La Commission de la Population leur reconnaît en principe la qualité de "salariés".

– Personnes travaillant chez elles ou dans leur atelier : ces personnes suscitent des difficultés de classement de nature comparable aux précédentes. Elles peuvent souvent avoir une position double (travaillant par exemple en partie aux pièces pour un fabricant à l'aide de matières premières fournies par ses soins, et en partie pour leur clientèle propre) (le cas se rencontre en Afrique auprès des tailleurs ou des tisserands du secteur "marginal"). Mais c'est surtout en face des divers modes de faire valoir de l'agriculture, que cette classification démontre son inefficacité pratique.

– Ainsi les "métayers" sont généralement définis comme des personnes auxquelles est attribué un lot de terre à cultiver à leur gré, et qui doivent en échange remettre au propriétaire une partie de la récolte. Il est donc très difficile en pratique de distinguer les métayers, qui répondent en principe à la catégorie des "personnes travaillant à leur propre compte", des personnes employées dans une ferme qui ne leur appartient pas et qui reçoivent en échange de leur travail une rémunération en nature sur les produits de la récolte, ces dernières devant être classées parmi les "salariés".

La qualité de "métayer" peut être alors identifiée au prix de l'introduction de deux nouveaux critères :

- la possession en propre de leurs outils de travail,
- la décision du choix des cultures.

 (1) Etude Démographique N° 9. O.N.U. op. cit.

Néanmoins, il existe fréquemment dans le monde agricole des situations multiples quasiment inextricables au regard de l'application des critères de classement selon la "position" dans la profession : c'est le cas – fréquent dans les pays du tiers-monde – lorsqu'un propriétaire concède à un ouvrier agricole un lot de terre, afin qu'il la cultive à son gré, ce dernier devant en échange consacrer une partie de son temps à travailler sur les terres du propriétaire. C'est encore le cas lorsque des agriculteurs mettent en commun une partie de leur outillage ou de leurs ressources, etc. . .

Certains pays font intervenir parmi les critères permettant le classement des actifs selon la "position dans la profession" des considérations telles que :

- le caractère "manuel" ou "intellectuel" de la profession (à la base des diverses tentatives visant à établir des distinctions claires entre "ouvriers" et "employés") ;
- le mode de rétribution : à l'année, au mois, à la semaine, à la journée, à l'heure, etc. . .

• *La "situation individuelle"*

Souvent présenté parmi les typologies des activités individuelles, ce classement des actifs qu'il convient de ne pas confondre avec la notion précédente de "Situation dans la profession", fait appel à des notions qui ont déjà été examinées au cours du paragraphe consacré aux "composantes de la population active" (B – Ib).

Nous rappelons ici pour mémoire qu'il s'agit de distinguer :

- les personnes "occupées";
- des personnes "sans travail"

et parmi ces dernières :

- les personnes "en quête de leur premier emploi",
- de celles qui "ont déjà travaillé", en demandant d'habitude à ces dernières de préciser, outre les caractéristiques de leur dernier emploi, la durée et les motifs de leur chômage présent.

– Catégories socio-professionnelles (C.S.P.)

Les classements des actifs en "catégories socio-professionnelles" ont été réalisés dans chaque pays à partir de regroupements "ad hoc" des classifications des activités développées plus haut, combinant critères et principes qui ont été exposés à cette occasion. La constitution de ces catégories peut donc être considérée comme un "sous-produit" des typologies classiques des activités collectives et individuelles analysées au cours des pages qui précèdent.

Ces catégories n'interviennent pas (explicitement tout du moins) au niveau de la collecte des données concernant l'activité économique ; les questionnaires et les documents divers destinés au "terrain" reflétant en effet généralement les classifications habituelles exposées plus haut.

Elles interviennent néanmoins fréquemment dans la stratification de certaines enquêtes par sondage (nous avons présenté en annexe A le sondage de l'enquête budget-consommation réalisée en Tunisie en 1968).

En fait, les regroupements en catégories socio-professionnelles (C.S.P.) des actifs sont issus des pratiques courantes de l'analyse des données statistiques concernant la main-d'œuvre. Historiquement créées pour les besoins des études sur les actifs des pays développés, l'usage leur a reconnu un contenu significatif pour observer les comportements et les influences économique-politiques des groupes sociaux de la nation.

Ainsi, de même que les habitudes de pensées héritées des théories économiques ont conduit rapidement à simplifier la vision de l'ensemble de l'économie d'un pays, en regroupant les branches d'activités collectives selon trois grands secteurs (le primaire, le secondaire et le tertiaire), de même les exigences de l'information (véhiculées par les mass-media) et celles des larges analyses politiques ou sociales (par exemple les relations avec les organisations syndicales pour l'établissement de conventions collectives) ont rapidement suscité dans les pays occidentaux des regroupements simples des activités individuelles (mélangeant les diverses dimensions de cette notion : profession, qualification, position dans la profession) en un petit nombre de grandes C.S.P.

L'usage en distingue ainsi habituellement cinq dans les pays développés :

- les ouvriers,
- les employés,
- les cadres moyens,
- les cadres supérieurs et les professions libérales,
- les patrons de l'industrie et du commerce (non salariés).

Dans ses "recommandations" (Etude Statistique N° 44 (1), la Commission de la Population des Nations Unies précise : "Le but d'une classification selon les C.S.P. est de distinguer des groupes de population différents, qui d'une part sont sensiblement "homogènes", et d'autre part se distinguent nettement d'autres groupes par leur "genre de vie", et sur lesquels on peut en conséquence s'appuyer pour établir des rapports entre les caractéristiques socio-économiques des individus ou des ménages, et un grand nombre de phénomènes démographiques, sociaux, économiques et culturels.

La situation socio-économique d'un individu peut être définie exclusivement à partir de ses caractéristiques économiques ; d'autres caractéristiques telles que les revenus et l'instruction, peuvent également entrer en ligne de compte. Parmi les caractéristiques économiques des individus : type d'activité, branche d'activité, profession, situation dans la profession, ces deux derniers éléments sont probablement les plus utiles du fait qu'ils mettent en évidence des différences significatives du point de vue social".

En général, beaucoup plus flous que les autres classifications, les regroupements des actifs propres à chaque pays (regroupant aussi fréquemment les personnes qui sont à leur charge) selon les grandes C.S.P. sont d'un usage beaucoup plus diffusé. Ainsi les CSP sont-elles à la base des analyses de répartition des revenus dont on sait le rôle politique.

f) Le maquis des nomenclatures

Chaque pays – et certains depuis au moins une cinquantaine d'années – a développé conformément à sa propre tradition statistique, des systèmes plus ou moins cohérents de nomenclatures des activités collectives et individuelles, susceptibles de répondre à ses besoins particuliers. Depuis une vingtaine d'années, ces nomenclatures s'efforcent d'épouser les typologies développées plus haut, issues des travaux de synthèse des organismes internationaux et répondant à leurs recommandations. Néanmoins, en dépit de ces efforts réels, les nomenclatures nationales sont extrêmement variées, et les tables de correspondance qui permettraient de regrouper leurs systèmes de codification pour assurer un lien avec les classifications internationales recommandées n'existent pas toujours.

Toutes ces classifications et nomenclatures fluctuent avec le temps ; elles sont périodiquement modifiées, complétées et remises à jour.

– Les classifications "types" recommandées par les organismes internationaux

• La "C.I.T.I." ou "Classification Internationale Type par Industries"

Nous avons déjà présenté les grandes lignes de cette nomenclature des activités collectives, articulée en neuf branches principales dont voici un premier détail :

Branche 0. – Agriculture, sylviculture, chasse et pêche

- 01 Agriculture et élevage.
- 02 Sylviculture et exploitation forestière.
- 03 Chasse, piégeage et repeuplement en gibier.
- 04 Pêche.

Branche 1. – Industries extractives

- 11 Extraction du charbon.
- 12 Extraction des minerais.

(1) O.N.U. op. cit.

- 13 Pétrole brut et gaz naturel.
- 14 Extraction de la pierre à bâtir, de l'argile et du sable.
- 19 Extraction de minéraux non métallifères, non classés ailleurs.

Branches 2-3. — Industries manufacturières

- 20 Industries des denrées alimentaires (à l'exclusion des boissons).
- 21 Industries des boissons.
- 22 Industries du tabac.
- 23 Industries textiles.
- 24 Fabrication de chaussures, articles d'habillement et autres articles faits avec des matières textiles.
- 25 Industries du bois et du liège (à l'exclusion de l'industrie du meuble).
- 26 Industries du meuble et de l'ameublement.
- 27 Industries du papier et fabrication d'articles en papier.
- 28 Impression, édition et industries connexes.
- 29 Industrie du cuir et des articles en cuir, à l'exclusion de la chaussure.
- 30 Industries du caoutchouc.
- 31 Industries chimiques et de produits chimiques,
- 32 Industries des dérivés du pétrole et du charbon.
- 33 Industries des produits minéraux non métalliques (à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon).
- 34 Industries métallurgiques de base.
- 35 Fabrication de produits métallurgiques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).
- 36 Construction de machines (à l'exclusion des machines électriques).
- 38 Construction de matériel de transport.
- 39 Industries manufacturières diverses.

Branche 4. — Construction

- 40 Construction.

Branche 5. — Electricité, gaz, eau et services sanitaires

- 51 Electricité, gaz et vapeur.
- 52 Services des eaux et services sanitaires.

Branche 6. — Commerce, Banque, Assurances, Affaires immobilières

- 61 Commerce de gros et de détail.
- 62 Banques et autres établissements financiers.
- 63 Assurances.
- 64 Affaires immobilières.

Branche 7. — Transports, entrepôts et communications

- 71 Transports.
- 72 Entrepôts et magasins.
- 73 Communications.

Branche 8. — Services

- 81 Services gouvernementaux.
- 82 Services fournis au public et aux entreprises.
- 83 Services des loisirs.
- 84 Services personnels.

Branche 9. — Activités mal désignées

- 91 Travailleurs spécialisés dont la branche d'activité n'est pas mentionnée ou est mal désignée.
- 92 Personnes en chômage n'ayant jamais exercé d'emploi.
- 93 Détenus des établissements pénitentiaires, pensionnaires d'établissements psychiatriques et d'institutions charitables.
- 94 Divers (comprenant les personnes vivant de revenus, loyers, dividendes, etc.).

L'utilisation effective d'une classification par industrie implique l'existence d'une définition de chaque groupe suffisamment précise pour indiquer celles des diverses données fournies par les feuilles de collecte qui doivent lui être attribuées. En raison de la grande variété des réponses possibles, l'unité de méthode ne peut être assurée que par l'utilisation d'un guide ou d'un répertoire type indiquant le groupe auquel il convient d'attribuer telle ou telle donnée.

Ainsi un répertoire alphabétique des termes utilisés dans la définition de l'"industrie", ou du "genre d'activité" d'un établissement, est un instrument de travail quasi indispensable dans les opérations de col-

lecte. Il donne la liste de tous les termes que l'on peut s'attendre à rencontrer parmi les réponses, et indique le numéro de code de la classification le mieux approprié qui lui correspond. La rédaction du répertoire et des instructions à l'usage des enquêteurs doit couvrir les thèmes suivants :

- définitions de l'établissement,
- définitions des activités exercées dans l'établissement,
- désignations des produits, des articles ou des services,
- définitions incomplètes de la branche d'activité,
- données étrangères à la branche d'activité.

La C.I.T.I., utile pour assurer des comparaisons internationales, ne convient pas à tous les pays. Les pays désireront en effet souvent obtenir des données distinctes sur un certain nombre de branches dont l'importance, considérable pour leur propre économie, ne permet cependant pas de leur accorder une place séparée dans une classification internationale. Ainsi certains groupes réclameront-ils des subdivisions plus détaillées parce qu'ils englobent une part importante de la main-d'œuvre nationale.

C'est le cas pour le groupe 010 de la C.I.T.I. (agriculture et élevage) appliqué aux pays africains. Ce groupe représente dans ces pays 60 à 75 % (et parfois davantage) de la main-d'œuvre totale ; il convient donc de le faire éclater en sous-groupes appropriés, en réservant le cas échéant, une catégorie spéciale pour les entreprises qui se livrent à la polyculture, ou qui fournissent des produits d'élevage très divers.

Des subdivisions détaillées des activités de l'agriculture n'ont pas été élaborées pour l'usage international ; la raison en est que les activités agricoles s'exercent dans des conditions de climat, et selon des méthodes d'exploitation d'une extrême variété, et intéressent une grande quantité de cultures dont chacune peut être très importante dans certaines régions et négligeables dans d'autres.

De même la ventilation des groupes des branches 2-3 de la C.I.T.I. : "industries manufacturières" pourrait apparaître fréquemment mal adaptée aux structures africaines, pour lesquelles il y aurait lieu d'introduire d'autres subdivisions qui distingueraient plus efficacement les ateliers "modernes" ou "semi-modernes", des entreprises plus modestes, caractérisant la production artisanale ou les "industries familiales".

• La "C.I.T.P." ou "Classification Internationale Type par Professions"

Les grandes lignes de cette nomenclature ont elles aussi été introduites à l'occasion de l'exposé des typologies des activités individuelles.

Proposée en 1950 par les organismes internationaux (B.I.T. et O.N.U.), et plusieurs fois remaniée depuis lors, à la suite des travaux des différentes Conférences Internationales des Statisticiens du Travail (CIST), la C.I.T.P. est à l'origine inspirée d'un énorme document publié en 1949 aux Etats Unis par les soins du "Federal Bureau of Census", qui représente la plus formidable et la plus minutieuse entreprise de la classification de ce genre, s'apparentant à un travail d'entomologiste : le D.O.T. ou "Dictionary of Occupational Titles", qui regroupe les définitions et descriptions précises de plus de 40.000 fonctions professionnelles différentes exercées aux Etats-Unis à cette époque. Ces 40.000 "fonctions" ont été reclassées en 8.900 "professions", puis en 581 "groupes" répartis en 76 "familles".

La Classification Internationale Type par Professions est comme la C.I.T.I., essentiellement destinée :

- à assurer des comparaisons internationales,
- à fournir un cadre conceptuel cohérent aux pays récemment indépendants désireux de se doter d'une nomenclature des métiers qui leur soit appropriée.

Elle est articulée autour de dix "groupes professionnels principaux" numérotés de 1 à 10 dont la liste a été déjà exposée plus haut.

A la différence de la CITI, la CIP ne présente pas une classification complète ; elle ne fournit qu'un cadre général de groupes principaux correspondant aux rubriques à un seul chiffre d'une classification complète. A l'intérieur de ces divisions, les divers pays sont libres de créer des sous-groupes professionnels correspondant à leurs besoins particuliers. Néanmoins, la 7^e CIST a demandé au B.I.T. de compléter la CIP en distinguant au sein de chacun de ses groupes principaux, les sous-groupes les plus utiles aux comparaisons internationales.

Les obstacles que rencontre un projet de cette nature sont de taille ; en effet, nous avons déjà évoqué au cours des paragraphes précédents certaines des difficultés de classement des professions parmi les prin-

cipaux groupes professionnels distingués par la CITP ; il n'est pas douteux que la proposition de sous-groupes va diversifier encore le type de difficultés pratiques à surmonter au niveau de l'application des critères de classement.

– Ainsi par exemple les professions qui relèvent du titre 10 : “Membres des forces armées” sont en réalité (bien que l'énoncé en paraisse fort clair) loin d'être aisées à identifier dans tous les pays. Aucune conférence internationale n'a pu trouver un accord sur une définition claire des “forces armées” ainsi que l'avoue la Commission de la Population dans l'Etude Démographique N° 9 (1).

Dans certains pays, les fonctions de police et de protection civile peuvent être remplies par des personnes qui sont considérées comme membres des forces armées, alors que normalement elles doivent avoir les qualités de fonctionnaires ou employés municipaux. De même il est fréquent que des unités qui font organiquement partie des forces armées, se livrent à des activités (telles que des travaux d'utilité publique, la construction de routes, des travaux d'irrigation, d'assèchement ou de défrichement, etc. . .) qui d'habitude relèvent de la compétence des administrations civiles.

Il n'est pas rare non plus que les forces armées comprennent des organisations non permanentes (telles qu'une milice nationale ou des unités de réserve, en activité chaque année pendant une brève période) qui sont susceptibles de collaborer à des travaux publics (rôle par exemple, des appelés du contingent dans les opérations de reboisement des hauts plateaux algériens).

Ce genre de difficulté de classement des activités individuelles est loin de représenter en Afrique un cas d'école ; de nombreux pays du continent ont en effet adopté – et développent – des structures paramilitaires d'encadrement de la population des zones rurales ou urbaines.

Néanmoins les organismes internationaux conseillent d'exclure des “forces armées” les catégories suivantes de travailleurs :

- les salariés civils des administrations et organismes publics travaillant pour la défense nationale,
- les salariés des entreprises d'état (même si elles sont placées sous la direction de l'un des services ou armes des forces armées) ne travaillant pas directement pour la défense nationale,
- les membres des corps de réserve des forces armées qui sont en service actif pour une période déterminée.

– Les nomenclatures des professions élaborées par des organismes de coopération

Tous les jeunes états africains ont développé des nomenclatures de métiers qui leur sont propres. Cependant, celles qui sont en usage dans les pays africains d'expression française sont toutes au moins largement inspirées, sinon directement dérivées des nomenclatures établies par des organismes français ou par des organismes de coopération.

• *Les nomenclatures INSEE (1954-1962)*

Remaniées périodiquement à l'occasion des recensements généraux de la population française (notamment de 1954 et 1962), les nomenclatures des professions (métiers et emplois) établies par l'INSEE cherchent à répondre aux besoins et préoccupations spécifiquement français définis par le Plan. En particulier les reproches qui suivent ont fréquemment été formulés à leur encontre :

“Le nombre de postes élémentaires permettant de repérer des spécialités, par référence aux aptitudes ou à la formation de base nécessaires, est surabondant en ce qui concerne la plupart des métiers ouvriers, et très insuffisant en ce qui concerne les emplois de techniciens et les activités individuelles “tertiaires”. De plus, la nomenclature est très mal adaptée au classement des fonctions (production, recherche, entretien, gestion administrative, distribution, fonction commerciale, etc. . .). Ainsi par construction ou par suite de l'évolution des métiers, des postes élémentaires de la nomenclature peuvent englober parfois des emplois assez différents sous les divers aspects qui caractérisent la répartition qualitative de la population active”.

Certaines caractéristiques de ces nomenclatures sont présentées en Annexe (cf. Annexe B.I). Nous y renvoyons le lecteur.

(1) O.N.U. op. cit.

• **La nomenclature INED (1966)**

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ce genre de reproche l'INED en 1966 a proposé une nomenclature simplifiée des professions.

Détailler de manière un peu plus fine les emplois et fonctions exercées dans le secteur "tertiaire" de l'économie, constituait un des objectifs de cette tentative, qui par ailleurs traduisait le souci des auteurs de dégager des correspondances entre ce genre d'activités et les types de formation et niveaux de qualification nécessaires pour les exercer en France (cf. Annexe B-I).

• **Nomenclature des emplois des Affaires Sociales (1967)**

Un souci de même nature, mais étendu aux activités de type industriel, a conduit le ministère des Affaires Sociales à élaborer en 1967 en collaboration avec les services de l'INSEE, une nomenclature des "emplois".

On y retrouve de manière plus systématique une intention qui n'était que partielle et confusément affirmée dans les précédentes nomenclatures INSEE des métiers et des activités individuelles : "regrouper les emplois correspondant à une activité professionnelle similaire du point de vue de la formation, des aptitudes et de l'expérience acquise".

Néanmoins, cette classification n'est pas exhaustive puisque les emplois de la Fonction Publique n'y figurent pas. Par ailleurs, destinée à des enquêtes auprès des établissements, les catégories d'emplois non salariés y sont pratiquement éludées. En outre, cette nomenclature ne comporte pas de liste alphabétique, ni de définitions précises des catégories, qui permettent de codifier aisément toutes les appellations d'emplois.

• **Nomenclature IEDES (1970)** (parfois connue sous le nom de nomenclature Botti du nom d'un des responsables du rapport)

Sensibilisés par les lacunes des nomenclatures nationales de l'ancienne métropole vis à vis des composantes qualification – formation des activités individuelles, et conscients du rôle stratégique de ces dernières dans le secteur moderne des activités industrielles en Afrique (pénurie classique en personnel technique qualifié), les responsables africains et les coopérants statisticiens ont été à l'origine d'une refonte des classifications mieux adaptée aux urgences des pays africains d'expression française.

Se basant sur les résultats de l'enquête effectuée au sein du secteur des industries métallurgiques de transformation en Côte d'Ivoire (1), et intégrant les conclusions des analyses pratiques des fonctions et des postes réalisées à cette occasion dans les ateliers, l'IEDES a dégagé l'ébauche d'une nouvelle nomenclature dont les structures fondamentales sont axées sur un croisement entre :

- 10 "genres de formation",
- 4 principaux niveaux de qualification.

– Les genres de formation IEDES :

- 0 formations agricoles
- 1-2 formations scientifiques et techniques
- 3 formations commerciales, touristiques et hôtelières
- 4 formations économiques et financières
- 5 formations administratives et juridiques
- 6 formations médicales et sociales
- 7 formations pédagogiques
- 8 formations littéraires et artistiques
- 9 formations non classées ailleurs.

– Les principaux niveaux de qualification IEDES :

- I cadres supérieurs,
- II techniciens supérieurs,
- III techniciens
- IV emplois qualifiés et hautement qualifiés.

(1) IEDES. op. cit.

La nomenclature IEDES qui inspire actuellement la plupart des nomenclatures professionnelles des pays d'Afrique de langue française, est présentée en Annexe (cf. Annexe B-I). Nous y renvoyons le lecteur.

Néanmoins, compte tenu de l'importance pratique actuelle de cette nomenclature pour les pays africains, nous en développons quelques caractéristiques importantes (en citant ici quelques extraits du rapport IEDES ⁽¹⁾).

• **La composante "métier"**

Le métier correspond à un "type de formation", ce qui exclut la prise en considération des diverses appellations qui recouvrent des métiers semblables ou si voisins que la formation qui permet de les exercer est identique (exemple : "composition à la machine" entre dans la rubrique : "linotypie", "martelage sur tôle" est inclus dans "tôlerie", etc. . .), mais conduit à distinguer les métiers qui réclament une "formation spécifique", en se gardant toutefois d'isoler ceux qui ne se différencieraient qu'au prix d'une "simple adaptation" au poste de travail.

Destinée aux travaux des spécialistes œuvrant dans les états africains et malgaches, cette classification n'a pas à comprendre des métiers qui ne seraient pas, ou qui seraient très faiblement représentés dans ces états. Devant néanmoins constituer un cadre pour la prévision des besoins, elle ne saurait négliger les professions qui dans l'avenir devraient être appelées à être encouragées et connaître une expansion. En outre, précise le rapport, il a paru souhaitable de distinguer parmi celles-ci les différents corps de la fonction publique, car ils présentaient l'avantage de correspondre à des types de formation précis.

Les métiers (ou "types de formation") sont ainsi constitués, compte tenu de leur proximité dans le domaine de la formation en "groupes" (ou "genres de formation") et en "classes" (ou "familles de formation").

A l'intérieur de chaque groupe, l'ordre d'énumération des métiers se veut fonctionnel allant du simple et du général au complexe et au particulier, ou de la production à la transformation et à la distribution.

• **La composante "qualification"**

La définition des objectifs du système d'éducation constituant une des priorités du développement en Afrique, le niveau de qualification doit être entendu au sens de niveau de formation. Aussi les auteurs du rapport ont-ils considéré qu'il n'y avait pas lieu de détailler les emplois non qualifiés, puisque leur exercice ne réclame qu'une formation légère et de durée très limitée (quelques heures à quelques semaines), le plus souvent dispensée au sein même de l'entreprise.

L'IEDES a distingué six niveaux de qualification en axant l'ensemble de la classification sur les quatre principaux qui sont aussi les quatre premiers.

– Niveau I, "cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés" : Personnel (quel que soit le statut individuel) qui participe effectivement à la direction et à la gestion de l'entreprise, ou possède des attributions à l'intérieur desquelles il peut faire preuve de larges initiatives.

Les diplômes de référence sont ceux que délivrent les établissements d'enseignement supérieur (licence au minimum), ou les grandes écoles.

– Niveau II, "techniciens supérieurs" : Personnel qui participe avec les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés auxquels il est adjoint, à des tâches de conception, de gestion ou de production réclamant des "facultés d'imagination et d'abstraction". Ils peuvent être amenés à diriger une équipe composée de techniciens, d'agents de maîtrise et de personnels qualifiés.

Les diplômes de référence correspondent aux diplômes universitaires de technologie délivrés par les instituts universitaires spécialisés.

– Niveau III, "techniciens" : Personnel qui surveille et contrôle les travaux qui sont conçus à un niveau supérieur, ou accomplit des tâches réclamant "un niveau de compétence élevé" dans une "technique spécialisée". Il est le plus souvent associé à la mise au point des procédés de réalisation et coordonne généralement les activités du personnel d'exécution.

 (1) "Classification des emplois et planification des ressources humaines". IEDES-SEAE – Université de Paris. 1970. op. cit.

Les diplômes de référence correspondent à ceux qui sanctionnent les cycles d'études secondaires techniques.

– Niveau IV, "Main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée" : Personnel qui occupe des emplois supposant une connaissance générale du métier et parfois des "connaissances techniques et pratiques approfondies" ; il doit pouvoir organiser son travail sur de simples directives ; la formation initiale est généralement sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle, mais doit être complétée par l'expérience.

– Niveau V, "Main-d'œuvre spécialisée" : Personnel qui occupe des emplois supposant des "connaissances techniques et pratiques simples" qui s'acquièrent sur le tas, ou par une formation professionnelle de courte durée (au maximum quelques semaines).

– Niveau VI, "Main-d'œuvre banale" : Personne qui occupe des emplois qui ne supposent à peu près aucune connaissance professionnelle (manœuvres, plantons, etc.).

Les diplômes indiqués ne le sont qu'à titre de référence, quelqu'un qui occupe un emploi n'étant pas nécessairement titulaire d'un diplôme correspondant. Ainsi peut-on avoir acquis, grâce à un effort de perfectionnement, les compétences d'un technicien sans en posséder les diplômes. Cela signifie simplement que le remplacement d'une personne de ce niveau doit être, dans une première approche, envisagé en se référant aux diplômes indiqués.

Par ailleurs, les termes de "techniciens" et de "techniciens supérieurs" ne doivent pas laisser à penser que ces niveaux appartiendraient exclusivement aux professions dites "scientifiques et techniques". L'on doit distinguer des "techniciens" dans le commerce et l'administration aussi bien que parmi les professions industrielles.

En outre, il convient de noter ici que les définitions proposées par l'IEDES, loin de lever tous les paradoxes qui fourmillent dans toutes les classifications et nomenclatures professionnelles, introduisent de nouvelles ambiguïtés sous-jacentes à de nombreuses périphrases ou tournures de style pour le moins vagues et propres aux interprétations les plus subjectives :

"faire preuve de larges initiatives" (?)

"niveau de compétence élevé dans une technique spécialisée" (?)

"facultés d'imagination et d'abstraction" (?)

"connaissances techniques et pratiques approfondies" (?)

"connaissances techniques et pratiques simples" (?)

Corroborant d'une certaine manière cette réflexion, les auteurs du rapport apportent une précision : "On pourrait s'étonner, écrivent-ils, de ce que le personnel de maîtrise ou d'encadrement n'apparaisse pas dans la liste des niveaux de qualification. Ce personnel (chef d'équipe, de chantier, d'atelier, etc. . .), qu'il participe directement ou non aux tâches d'exécution, est chargé de les contrôler, de les distribuer et de coordonner les efforts de plusieurs travailleurs. Selon les exigences techniques des tâches qui lui sont confiées, il peut être recruté aux niveaux II, III, IV et V".

– Les classifications nationales africaines

Pour la plupart les jeunes états africains indépendants ont élaboré à leur usage propre des systèmes plus ou moins détaillés de nomenclatures nationales des activités collectives ou individuelles.

Les classifications des pays africains de langue anglaise sont – quand elles existent – le plus souvent directement dérivées des nomenclatures proposées par les organismes internationaux : la CITI (Classification Internationale Type par Industries) et la CIP (Classification Internationale Type par Professions). Ces nomenclatures adaptées aux économies nationales, s'efforcent souvent de présenter des rubriques qui détaillent des activités agricoles tant individuelles que collectives propres aux traditions du pays.

Les pays africains de langue française ont quant à eux pour la plupart, directement appliqué les nomenclatures en usage dans l'ancienne métropole et dont nous avons commenté quelques exemples au cours du paragraphe qui précède. Néanmoins, depuis 1970, la classification IEDES faisant école, les nouvelles nomenclatures professionnelles de pays d'Afrique francophones prennent généralement en compte les conclusions du rapport d'étude IEDES-SEAE que nous avons déjà présenté, et accordent dans leurs structures une place privilégiée aux aspects concernant la qualification et la formation des personnes. Nous commenterons brièvement ici quatre exemples dont nous présentons le détail en Annexe B I.

• **Les classifications du Cameroun** (cf. Annexe B-I)

– Dans le cadre des travaux de préparation du plan de développement de 1971, les autorités camerounaises ont élaboré une classification des activités collectives du pays baptisée “CITICAM 71” en 28 branches distinctes numérotées de 01 à 28. Cette classification a été révisée en 1975 (cf. Annexes B1).

Chaque activité y est repérée par un code à trois chiffres. Quand l’activité est mal identifiée, il est possible de supprimer le 3^e et même le 2^e chiffre, remplacés alors par des blancs (pour le commerce, l’absence de troisième chiffre signifie aussi “commerce général”).

Chaque élément de la CITICAM 75 est défini sommairement par l’ensemble de trois libellés : celui de la “branche”, celui du “chapitre” et celui de la “position”.

Il existe en outre des définitions plus détaillées en référence à une autre nomenclature appelée “nomenclature UDEAC” qui constitue la nomenclature douanière et qui est fondée sur la nomenclature internationale dite “nomenclature de Bruxelles” en usage dans les communautés européennes.

– Jusqu’à une date relativement récente, le Cameroun ne s’était pas encore doté d’un système national de classification professionnelle. Aussi dans les années 60, pour traduire en terme de professions l’état de l’offre et de la demande de main-d’œuvre, a-t-il été le plus souvent fait usage de nomenclatures professionnelles plus ou moins partielles incluses dans les nombreux rapports des organismes internationaux spécialisés (B.I.T., O.M.S., F.A.O., UNESCO) qui parrainaient des missions dans le pays. C’est ainsi que furent constituées des listes de professions exercées au Cameroun classées selon le système de la “CITP”.

En 1965 néanmoins fut proposé pour le Cameroun oriental une nomenclature professionnelle très générale, qui mettait déjà l’accent sur la “formation” et la “qualification” : la “Nomenclature des professions réparties par genre de formation et niveau de qualification” (cf. Annexe B-I).

Sept “genres de formation” y sont distingués :

- I “Formation commerciale”
- II “Formation industrielle”
- III “Formation médicale”
- IV “Formation agricole”
- V “Formation pédagogique”
- VI “Formation administrative, juridique et financière”
- VII “Formations diverses”.

Pour chaque “genre de formation”, les professions sont classées selon quatre degrés différents de “qualification” :

- qualifiés et hautement qualifiés
- agents de maîtrise
- techniciens
- cadres et cadres supérieurs.

Cette nomenclature antérieure à l’étude IEDES constitue l’une des premières tentatives d’approche du classement croisé (“formation-qualification”) des professions adapté à un cas africain.

• **Nomenclature professionnelle du Mali** (cf. Annexe B-I)

Pour les besoins du recensement des salariés, les autorités maliennes ont établi en Juillet 1966 une nomenclature des professions scindée en cinq catégories d’emplois :

- Catégorie A : cadres supérieurs et techniciens supérieurs
- Catégorie B : techniciens
- Catégorie C : agents de maîtrise
- Catégorie D : ouvriers et employés qualifiés
- Catégorie E : manœuvres.

Il est à noter que cette nomenclature comprend des professions agricoles dans toutes les catégories sauf dans la catégorie C, prévue pour les contremaîtres et agents de maîtrise, sans que la raison de cette anomalie puisse être clairement avancée.

• **Nomenclature des métiers à Madagascar** (cf. Annexe B-I)

En 1974, les autorités malgaches ont élaboré une première nomenclature des métiers à Madagascar directement inspirée de l'étude IEDES-SEAE de 1970, déjà citée.

Cette nomenclature recense 1.488 métiers ou emplois, regroupés en 104 "groupes de métiers" constitués en 24 "classes de métiers".

Ces classes de métiers entendent correspondre à des "types de fonctions" bien définies et qui pourraient être apparentées aux notions de "genre de formation" de la nomenclature IEDES.

Pour plus de détails, le lecteur pourra se reporter à l'annexe B-I pour y consulter cette nomenclature.

II – LES AXES ACTUELS DE REFLEXION

- a) Le développement des concepts de chômage et de sous-emploi
- b) Les enquêtes multidisciplinaires
- c) Les enquêtes suivies et conjoncturelles
- d) La refonte et l'adaptation de concepts traditionnels

Après plus de vingt années d'usage dans les sociétés du Tiers-monde, les théoriciens, à la suite des praticiens, s'accordent aujourd'hui à reconnaître la faillite des concepts traditionnels dans l'observation statistique des activités économiques de ces populations, et leur impuissance à rendre compte des phénomènes profonds qui travaillent les main-d'œuvres de ces pays.

Mais la mise en lumière des carences précises de ces concepts ne constitue qu'un préalable pour une réflexion fondamentale qui ouvre la voie à leur réforme. Longtemps, le fait d'individus ou d'institutions isolés, cette réflexion s'exerce depuis longtemps déjà dans des directions extrêmement diverses et particulières, en s'efforçant souvent de répondre aux priorités des planificateurs nationaux. Nous en examinerons quelques aspects parmi les plus importants.

a) Le développement des concepts de chômage et de sous-emploi

Nous avons tenté, au cours du chapitre A-III, consacré aux "Spécificités socio-économiques du problème de l'emploi en Afrique", de présenter au lecteur un tableau schématique mais synthétique du phénomène urbain actuel en pays africain, en décrivant les modifications dominantes induites par l'exode rural dans les structures des main-d'œuvres de ces pays. Nous avons alors mis l'accent sur les problèmes immenses et nouveaux que soulèvent les phénomènes de sous-emploi associés au chômage ou "sur-chômage" (cf. chapitre A-III) urbain, et qui constituent depuis les années 70 le souci prioritaire des planificateurs et responsables africains. Ces nécessités ont orienté leurs réflexions ainsi que celles des experts internationaux (le B.I.T. a organisé à cette fin sa campagne du "Programme mondial de l'emploi") sur la nature de ces phénomènes. Ainsi, depuis la fin de la dernière décennie, la plupart des travaux de recherche consacrés à la main-d'œuvre dans les pays du Tiers-monde ont tenté d'élaborer des concepts susceptibles de décrire correctement ces phénomènes de sous-emploi et de sur-chômage ; nous avons déjà abordé ce sujet lors du point III-d de la première partie de cet exposé.

Depuis sa onzième session, la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a régulièrement inscrit le sujet à son ordre du jour ; pourtant la confusion des débats, la prudence et le vague des résolutions et recommandations qui les ont suivis, traduisent le désarroi des experts et la difficulté du sujet, la distinction entre "sous-emploi visible" (% des actifs occupant un emploi pour lequel la durée du travail est inférieure à la "normale", et qui cherchent ou accepteraient un travail supplémentaire) et "sous-emploi invisible" ("mauvaise répartition" des ressources humaines se traduisant par un faible revenu, une "sous-utilisation" des compétences et un bas niveau de productivité) ne permettant guère en pratique de clarifier les choses.

Tableau 1

Accroissement annuel de l'emploi dans les secteurs non agricoles de certains pays en voie de développement
(en pourcentage)

	Période (1)	Source (code)	Accroissement annuel au cours de la période	
AFRIQUE	Cameroun	1961-67	III	- 0,2
	Gabon (2)	1961-67	II	- 0,3
	Ghana	1961-67	III	+ 0,9
	Sierra Leone	1961-68	III	+ 2,9
	Tanzanie	1961-68	III	+ 1,2
	Egypte	1961-66	X	+ 5,1
	Ouganda (3)	1961-66	III	+ 0,3
	Zambie	1961-67	III	+ 4,8

Sources : Annuaire des statistiques du travail, 1970.

Codes : I Enquête par sondage sur la population active
II Statistiques d'assurances sociales obligatoires
III Statistiques d'établissements
X Estimations officielles.

(1) Les années indiquées dans cette colonne sont les deuxièmes années des périodes de trois ans marquant le début et la fin de chaque période totale, pour lesquelles des moyennes d'emploi ont été établies avant de calculer le taux d'accroissement.

(2) Statistiques d'établissements 1960-1963, puis nouvelle série.

(3) Y compris les travailleurs familiaux.

Tableau 2

Indice du niveau général de chômage pour certains pays en voie de développement
(moyenne de 1960-1962 = 100)

	Indice	Code indiquant la source	
AFRIQUE	Ghana	121	IV (B)
	Madagascar	134 (1)	IV (B)
	Mali	218	IV (A)
	Maroc	104 (2)	IV (A)
	Niger (Niamey)	74 (2)	IV (A)
	Nigeria	109	IV (B)
	Sierra Leone	262	IV (A)
	Tchad (Fort Lamy)	141 (2)	IV (B)
	Zambie	440	IV (B)

Source : Annuaire des statistiques du travail ; les chiffres indiquent la moyenne des années 1968, 1969 et 1970 par rapport à la moyenne des années 1960, 1961 et 1962.

IV (A) Statistiques des bureaux de placement : demandes d'emploi enregistrées.

IV (B) Statistiques des bureaux de placement : chômeurs inscrits.

(1) Moyenne des années 1966, 1967 et 1968.

(2) Moyenne des années 1967, 1968 et 1969.

C'est pourtant ce dernier aspect du sous-emploi qui a suscité des études semblables à celle de l'IEDES en 1970 sur la qualification et la formation en Côte d'Ivoire, et dont les conclusions inspirent désormais les nomenclatures africaines.

Les paradoxes soulevés par les nombreux travaux sur le chômage et le sous-emploi dans les sociétés du Tiers-monde amènent en fait à un retour sur les notions les plus simples et les plus classiques d'"activité économique" pour les approfondir et les remettre en cause. Et les tâtonnements de ces recherches, et leur apparent morcellement proviennent en réalité de la confusion des approches de ces phénomènes.

On peut tenter de chercher un fil conducteur dans les travaux des sociologues qui ont cherché à redéfinir les principaux critères usuels de la notion "d'activité économique" et tenté de cataloguer les types de situations incertaines. Ainsi, selon J.P. Courthéoux (1), l'activité économique répondrait à quatre caractères principaux :

- Le caractère "intentionnel" : l'existence de couches de travailleurs occasionnels et de chômeurs potentiels qui ne présentent pas un degré de motivation suffisant pour se considérer eux-mêmes comme des actifs, a pu amener les spécialistes à distinguer cette catégorie désignée comme "population active marginale" de la population active proprement dite qui, seule, présente, soit la conscience d'activité, soit la conscience de chômage.

- Le caractère "intégré" : comme nous l'avons déjà souligné, il est fréquent en pays africain, que les populations tribales vivant en économie plus ou moins fermée, soient exclues des tableaux statistiques des populations actives. Par contre, les statistiques de population active étant — comme la plupart des statistiques démographiques — territoriales, un travailleur étranger est considéré comme actif dès lors que sur le territoire national il possède un logement et exerce une profession (ce qui élimine les frontaliers de la population active).

- le caractère "professionnel" : cet aspect a largement été développé au cours du chapitre précédent. C'est à propos de ce caractère que se pose le problème de savoir si les travaux domestiques, le travail familial, l'activité étudiante, les fonctions militaires ou religieuses peuvent ou non être considérés comme des "activités économiques". Nous avons déjà souligné le rôle crucial des aides familiaux dans les économies africaines et principalement dans leurs agricultures, en exposant la fragilité et l'ambiguïté des concepts et des critères qui permettent de les saisir statistiquement ; mais nous n'avons pas parlé des travaux purement domestiques auxquels les organismes internationaux refusent la qualité d'"activité économique", bien que cet aspect des activités humaines soit à l'origine de nombreux paradoxes du développement et qu'il soit intimement lié aux phénomènes de sous-emploi et de chômage en Afrique. Les pays qui, tels la Corée, considèrent le travail domestique comme économiquement productif et intègrent les ménagères dans la population active, constituent des cas tout à fait exceptionnels. A la suite de B. de Jouvenel nombre d'auteurs ont pourtant vivement insisté pour que le travail domestique fasse l'objet d'une évaluation économique et d'une prise en compte dans le produit national. S'il ne donne pas lieu à rémunération, ce travail peut néanmoins être évalué par analogie avec le coût des services domestiques salariés. Ainsi a-t-on pu estimer (2) que la valeur des services rendus au foyer (dont la qualité est généralement supérieure) représente près de la moitié du produit national. Et B. de Jouvenel peut alors conclure : "compter les ménagères dans la population active, incorporer la valeur de leurs prestations dans le produit national, pourrait conduire à réviser considérablement nos conclusions sur la vitesse de la croissance économique". En outre, les travaux domestiques, leurs répartitions entre les membres du ménage et leurs intensités sont étroitement liés aux fluctuations du chômage et du sous-emploi. Ainsi dans le secteur de subsistance, il est le plus souvent difficile d'identifier les chômeurs car les travaux sont répartis entre toutes les personnes disponibles dans le ménage, certaines ne faisant que des heures nominales de travail. Avec le développement et le passage à une économie de marché, une partie des travailleurs sous-employés et non rémunérés des ménages vient sur le marché du travail grossir le nombre des chômeurs. Par contre, les personnes réellement nécessaires au foyer quittent la population active. Parfois même, l'effort de développement entraîne

 (1) Revue Française de Sociologie "La notion d'activité". Mars 1971.

(2) B. de Jouvenel. "Essai sur le mieux-être". SEDEIS, Paris 1968.

ce spectacle déprimant d'un rétrécissement de la population active, accompagné d'un accroissement du chômage (1).

- le caractère "rémunéré" : étroitement liée au caractère professionnel de l'activité, cette notion a été développée par les travaux du B.I.T. et la distinction qu'ils ont permis d'établir entre :

- la notion de "travailleur rémunéré" débouchant sur une contribution payée à la production nationale,
- et la notion de "main-d'œuvre" tournée surtout vers l'emploi ou la recherche de l'emploi.

La perception de ces principaux caractères de l'activité économique peut être perturbée par de très nombreuses ambiguïtés que J.P. Courthéoux regroupe en cinq types :

- L'activité "limitée" : la question se pose aux statisticiens de savoir comment prendre en compte les travailleurs "à temps partiel", "saisonniers" ou "occasionnels". A la suite d'enquêtes sur l'emploi agricole, leurs réflexions les ont conduit à calculer des équivalences d'actifs agricoles à temps partiel en "P.A.T." (personnes – années – travail).

- L'activité "ébauchée" : d'une part les âges minimum en dessous desquels aucune personne ne peut être considérée comme économiquement active peuvent varier très largement entre 5 ans et 15 ans selon les pays ; d'autre part la manière de considérer, vis à vis de la notion d'"activité économique", les personnes qui se disposent à exercer une profession, peut être extrêmement variable selon les pays ; ainsi les apprentis, stagiaires et autres personnes en état de pré-activité ne sont pas toujours tenus pour actifs.

- L'activité "suspendue" : certains pays ne considèrent plus comme actifs des chômeurs "depuis longtemps en chômage" ou des chômeurs qui ont "dépassé un certain âge".

- L'activité "contestée" : le débat suscité par les physiocrates, et relancé par les marxistes, sur la nature productive des activités est ancien et néanmoins demeure au cœur des conceptions actuelles du développement. On sait en effet que la croissance de la productivité dans les secteurs primaires et secondaires de l'économie, fruit du développement de celle-ci, entraîne une disponibilité croissante de la population pour les secteurs des services. Souvent, en fait, complètement dissociés de l'évolution des productivités agricoles et industrielles, l'hypertrophie de ces derniers est un phénomène couramment observé dans les pays africains. Or, c'est précisément parmi ces services "tertiaires" immatériels que se situent les activités les plus "contestées".

La loi de Parkinson est bien connue, selon laquelle "les fonctionnaires se créent mutuellement du travail" et certaines observations corroborent parfaitement ces boutades : l'administration du Koweït ne compte-t-elle pas 53.000 fonctionnaires (non compris les forces armées) pour une population de 350.000 personnes, cependant que le Sénégal affecte près des 2/3 de son budget à payer le traitement des fonctionnaires.

Pourtant, même s'il est avéré que certaines activités tertiaires glissent insensiblement d'une production utile et demandée vers une pseudo-activité stérile et auto-centrée, ce glissement n'est en général rendu possible que grâce à une performance accrue des branches productives, ces pseudo-activités constituant une sorte de "sous-produit" du progrès technique des autres activités. Une certaine fraction de la population peut émigrer vers le tertiaire sans y être réellement "demandée" par l'économie, ou encore se maintenir dans des emplois tertiaires qui ne correspondent plus à un besoin économique. Ainsi coexistent un tertiaire de développement et un tertiaire de refoulement ou de régression.

(1) On trouve un exemple très frappant de ce phénomène à Porto-Rico, où, entre 1950 et 1960, la proportion des chômeurs a augmenté malgré un taux d'investissement élevé et une forte migration de la main-d'œuvre vers les Etats-Unis. T.J. M'Boya, dans "Priority in Planning", Education, Employment and Rural Development (Nairobi (1967) a fait ressortir le problème critique du chômage au Kenya. Il a fait remarquer que le salariat en 1955 n'était pas aussi nombreux que dix ans plus tôt, malgré un élargissement important de la couverture, et un excédent de 50 pour 100 dans le PIB monétaire. Au cours de la Conférence de Kericho, on a estimé à 500.000 le nombre des personnes sous-employées au Kenya, soit l'équivalent de 700.000 année homme, contre 2,3 à 2,5 millions d'employés et un noyau de chômeurs de 200.000 personnes seulement. Une partie du retard noté dans la croissance de l'emploi provient de l'exécution d'un plus grand nombre de projets à prédominance de capital et de nouveaux projets dans le secteur monétaire qui ont pour résultat parfois de mettre au chômage ou de rendre inactives les personnes employées dans l'artisanat et le secteur des ménages.

Les classements de la population active n'ont pas encore été adaptés à ceux de la comptabilité nationale qui se réfèrent finalement à deux notions :

– La “production” proprement dite qui concerne essentiellement l'agriculture, l'industrie et les services commercialisés.

– Et le “produit” qui inclut en outre divers “services finaux” à caractère non commercial (services rendus par les fonctionnaires, les domestiques, etc. . .)

Pourtant les travaux qui d'une manière ou d'une autre, par le biais de l'étude du sous-emploi, abordent ce thème fondamental, constituent l'un des axes privilégiés des réflexions actuelles sur “l'activité économique”.

• L'activité “falsifiée” : certains auteurs ont souligné la possibilité de fausses déclarations volontaires concernant l'activité ; pour des raisons fiscales essentiellement (parfois pour d'autres raisons administratives), un nombre non négligeable d'actifs peuvent être amenés à dissimuler leur état d'activité. Les fausses déclarations peuvent présenter des aspects très divers : ainsi par exemple l'enquête main-d'œuvre du Cameroun réalisée en 1971 a révélé que des entreprises emploient couramment des agents permanents qu'elles déclarent comme “temporaires”, en recrutant chaque matin et licenciant fictivement chaque soir des personnes qui en fait travaillent dans ces entreprises depuis fort longtemps. Si ce phénomène existe bel et bien, il apparaît néanmoins d'importance très secondaire en Afrique en regard des carences conceptuelles de “l'activité économique”.

Ainsi, la plupart des malentendus révélés par les études actuelles sur le chômage et le sous-emploi en pays du tiers-monde proviennent de l'histoire même de la conceptualisation de la “population active” et peuvent être éclairés par ses évolutions. Dans un document paru en 1972 (1) et consacré au niveau de l'emploi dans les pays en voie de développement, auquel nous emprunterons quelques uns des développements qui vont suivre, les experts du B.I.T. retracent brièvement cette évolution conceptuelle et proposent une nouvelle optique pour l'étude de ces questions.

Les concepts de “populations actives” ont, comme nous l'avons déjà souligné, vu le jour dans des pays aux économies très développées, possédant un très large secteur monétaire, au marché de l'emploi très organisé présentant des interactions constantes et précises entre offres et demandes de main-d'œuvre. En conséquence, les concepts d'emplois et de chômage y peuvent être définis en termes “behavioristes” : si un individu travaille pour un salaire ou un profit, ou bien s'il cherche du travail, il appartient à la population active ; sinon il n'en fait pas partie.

Puis on a dû affiner ce concept et lui ajouter divers éléments qui n'étaient plus strictement behavioristes : les individus ayant un emploi, mais n'étant pas au travail, ont été ajoutés à la population active occupée ; les travailleurs familiaux non rémunérés (à partir d'un nombre minimum déterminé d'heures du travail – règle du tiers-temps) ont été eux aussi incorporés à la population active ; enfin au sein de la catégorie des chômeurs, on a ajouté à ceux qui cherchaient du travail sur le marché de l'emploi, des groupes marginaux tels que les personnes qui ont renoncé à chercher du travail.

Et lorsque le sous-emploi est devenu une préoccupation prioritaire, on a commencé à demander aux personnes travaillant à temps partiel si elles souhaiteraient travailler davantage.

Face à cette évolution conceptuelle, force est de constater que les réalités africaines présentent toujours des décalages fondamentaux par rapport à ces catégories logiques. La plupart des pays africains ne présentent en effet que des secteurs modernes très restreints où circule la monnaie, où emploi et chômage, au sens où ces termes s'entendent dans le concept de la population active, ont une signification à peu près claire. Dans nombre de ces pays, la masse de la population, encore essentiellement mais certes pas exclusivement rurale, vit dans un milieu totalement différent de celui pour lequel les concepts d'activité économique ont été conçus.

Pour de nombreuses cultures africaines en effet, il n'y a pas de frontières précises entre travail et absence de travail. Le concept même de chômage signifiant que l'individu qui est dans cette situation, n'a pas travaillé une seule heure au cours d'une certaine période et recherche un emploi, n'a que des ap-

(1) Nations Unies, Conseil Economique et Social – Comité de la Planification de développement – 8^e session Genève – 10-21 Avril 1972. “Comment déterminer si le niveau de l'emploi dans les pays en voie de développement est adéquat”.

plications très limitées dans des sociétés où la sous-utilisation de la main-d'œuvre est la situation qui prévaut généralement, et où la famille au sens le plus large constitue la cellule de base de toute vie économique et sociale. Dans de telles sociétés, on ne peut déterminer si le niveau de l'emploi est adéquat en se référant au seul chômage, il faut aussi considérer d'autres facteurs tels la durée et l'intensité du travail.

On doit néanmoins observer que là où il n'y a qu'une certaine quantité de travail à exécuter, un accroissement du nombre des personnes qui y prennent part entraîne une diminution du rendement individuel qui ne s'accompagne pas nécessairement d'une réduction du temps de travail de chacun. C'est le cas dans les établissements encombrés du secteur des services ainsi, que dans l'agriculture, lorsque s'accroît la population vivant directement de la terre. Ce type de sous-emploi est très difficile à mesurer, d'autant plus que le nombre de personnes "nécessaires" pour faire une certaine quantité de travail (et par conséquent la quantité de main-d'œuvre "excédentaire", c'est-à-dire le nombre de personnes superflues) dépend du type de machines et d'outils utilisés, ainsi que des méthodes d'organisation du travail ; en agriculture d'autres éléments entrent aussi en ligne de compte selon par exemple que les agriculteurs cultivent des terres remembrées ou bien des parcelles dispersées ; et l'évaluation de la main-d'œuvre "excédentaire" dépendra aussi des techniques mises en œuvre (traditionnelles, déjà modernisées, ou très avancées). C'est la raison pour laquelle les nombreuses études qui cherchent à avancer des estimations des réserves de main-d'œuvre dans ces pays, ne reflètent en réalité que les seules opinions des observateurs sur les types de mesures politiques applicables ou probables, et sur les résultats que l'on peut en attendre.

Peut-être serait-il possible de contourner les difficultés conceptuelles de définition et de mesure du sous-emploi en posant les problèmes en termes d'emplois, à faible rendement ou à faible revenu, et pourrait-on considérer ainsi que les personnes qui tirent un revenu anormalement faible (défini arbitrairement) de leur travail, ajoutées à celles qui n'ont pas de travail, bien qu'elles soient en état et en âge de travailler et prêtes à accepter un emploi, constituent l'ensemble de la population à qui il faudrait fournir du travail, ou plus de travail ou encore un travail plus productif.

Il faut aussi observer que la plupart des Africains accomplissent un travail non pas en tant qu'individus, mais en tant que membres d'un groupe, qu'il s'agisse de la cellule familiale, de la famille élargie au ménage ou à la concession, ou même au village entier et parfois même à l'ensemble de l'ethnie. Aussi l'organisation des tâches optimum en termes de travail et de revenu pour le groupe dans son ensemble ne coïncidera pas en général avec celle qui utilise les services de chacun de ses membres aussi complètement qu'il conviendrait aux yeux d'un observateur ou d'un expert. Ainsi analyser le chômage, le sous-emploi ou l'emploi à faible revenu en tant que phénomène intéressant un groupe d'individus chacun considéré isolément, constitue une approche radicalement erronée et inadéquate des difficultés actuelles des pays africains, qui explique les échecs de ces tentatives.

Les experts du B.I.T. dans le document déjà cité (1) proposent alors une redéfinition du problème :

Les données dont les planificateurs du développement ont besoin étant fonctions des objectifs qu'ils ont identifiés, on peut supposer qu'ils axent leurs efforts selon les deux directions suivantes :

- Faire en sorte que la main-d'œuvre qui pourrait être utilisée pour accroître la production ne soit pas gaspillée.
- résoudre les tensions sociales au profit des personnes qui demandent du travail.

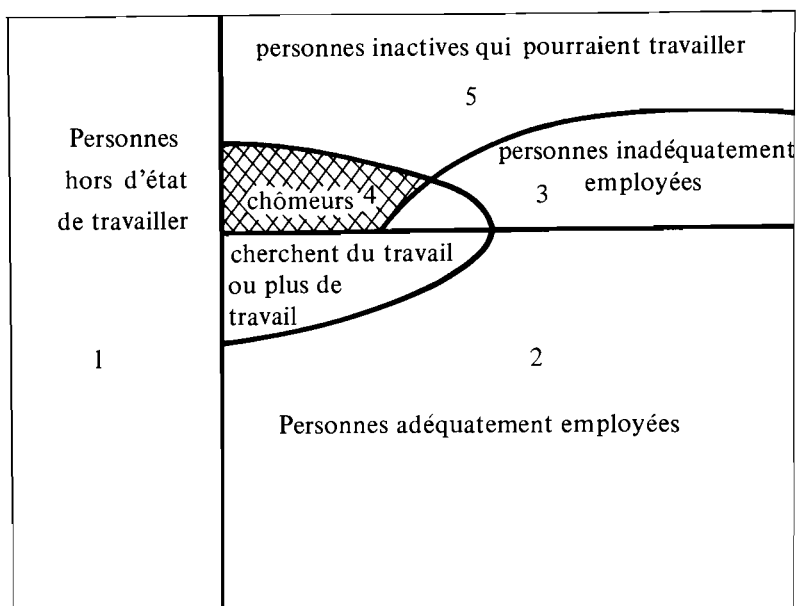
Le diagramme suivant constitué de cinq composantes, proposé par les experts du B.I.T. peut suggérer une démarche générale et simple pour aborder l'étude de ces questions et en sérier les difficultés.

- La composante (1) représente la population exclue de la main-d'œuvre potentielle : les jeunes enfants, les vieillards, les malades, infirmes et autres personnes hors d'état de travailler.

Les autres composantes constituent la "population potentiellement active":

- La composante (2) comprend les personnes qu'un test objectif permet de considérer comme "pleinement ou adéquatement employées".
- La composante (3) est constituée par les personnes "inadéquatement employées" selon ces mêmes tests.

(1) O.N.U.-B.I.T. op. cit.



- La composante (4) englobe toutes les personnes qui déclarent “chercher du travail ou plus de travail” selon un critère objectif ou subjectif.

- La composante (5) regroupe les personnes qui ne font pas partie des actifs, mais qui pourraient être disponibles : étudiants en âge de travailler, ménagères, personnes volontairement oisives, etc. . .

Un tel diagramme présente des recouvrements. Ainsi ceux qui cherchent du travail et constituent la quatrième composante, peuvent également appartenir à la catégorie (2) des personnes déjà “adéquatement employées” ou à la catégorie (3) des personnes “inadéquatement employées” ; ils peuvent aussi être en chômage et sont alors symbolisés par la portion de (4) qui ne recoupe ni (2) ni (3).

Toute étude dynamique du problème devra s’attacher à observer les flux qui relient entre elles ces catégories. En outre, toute modification introduite dans les conditions d’accession à l’emploi déplacera les lignes de démarcation entre les catégories (3), (4) et (5), alors que les choix des normes de définition d’un emploi “adéquat” conditionnent les positions de la catégorie (3) par rapport aux catégories (2) et (4).

Ainsi heures de travail et revenus constituent deux tests objectifs fréquemment utilisés pour départager ceux qui sont “adéquatement employés” de ceux qui ne le sont pas. Si les responsables se préoccupent surtout de la contribution que la politique de l’emploi peut apporter au soulagement de la pauvreté, ils seront intéressés à la mise en œuvre de tests centrés sur les revenus ; s’ils se soucient en priorité d’une utilisation optimum de la main-d’œuvre aux fins de la production et du développement, ils préconiseront des tests mesurant les heures de travail ; de leur point de vue, il conviendra d’encourager des déplacements de la catégorie (5) vers les groupes (4) et (3) et de préférence (2). Par contre, l’urgence des problèmes sociaux soulevés par les chômeurs et les sous-employés pourra être atténuée si l’on peut susciter un déplacement du groupe (4) vers le groupe (3) ou le groupe (5) ; et par ailleurs, des migrations des groupes (3) ou (2) vers le groupe (5) pourraient libérer des emplois auxquels des membres du groupe (4) seraient susceptibles d’accéder.

Les experts internationaux soulignent qu’une élasticité (ou une mobilité) particulière caractérise le groupe (4) qui rassemble les personnes motivées pour la recherche de travail. Cette catégorie peut comprendre outre les personnes qui recherchent activement du travail et qui peuvent en fournir la preuve, celles qui travaillant ou non, déclarent être prêtes à accepter du travail ou plus de travail, ce qui constitue un critère subjectif. Cependant, cette catégorie d’individus revêt une extrême importance dans les pays africains où le phénomène “du travailleur qui a renoncé à chercher un travail” est le plus fréquent (1).

 (1) Voir note page suivante.

Ainsi concluent les experts du B.I.T., un tel diagramme a-t-il pour mérite de présenter un schéma de la main-d'œuvre d'un pays en voie de développement qui souligne le caractère mouvant des lignes de démarcation entre les diverses catégories, et qui rappelle l'utilité et la légitimité de modifier les tracés de ces lignes (c'est-à-dire l'emploi de définitions et de critères différents) selon les objectifs qui ont été déterminés.

Pour tenter de synthétiser en quelques lignes l'ensemble si touffu et si divers des réflexions consacrées au chômage et au sous-emploi en Afrique, on pourra distinguer essentiellement :

- D'abord le caractère "collectif" de l'activité économique en milieu africain.
- Ensuite la trilogie très difficilement dissociable (et source des plus nombreuses confusions) de la "problématique" de l'activité économique au niveau de l'individu, qui peut se caractériser à la fois :

1/ par les caractéristiques des personnes exerçant des fonctions économiques déterminées ou "profil des personnes employées",

2/ les caractéristiques des emplois,

3/ les revenus que l'individu peut retirer de ces fonctions.

Ces trois éléments d'information très largement indépendants sont loin de présenter toujours entre eux une cohérence évidente. Leurs considérations respectives correspondent à trois approches différentes du sous-emploi :

1/ l'approche "qualification formation" ou "sous-emploi des connaissances",

2/ l'approche selon la durée du travail,

3/ l'approche selon les revenus (souvent préconisée par le B.I.T.).

Les monographies ou les enquêtes par sondage constituent les instruments privilégiés de ces trois approches.

– L'approche "qualification-formation"

Cette approche (ainsi qu'à un degré moindre celle qui s'intéresse aux heures ouvrées) constitue la démarche privilégiée des planificateurs des ressources humaines pour aborder les problèmes du sous-emploi.

Les méthodes mises en œuvre s'apparentent alors à celles que l'IEDES a choisi de suivre lors de l'enquête réalisée en 1970 à propos des emplois de l'industrie métallurgique de transformation de la Côte d'Ivoire dont les conclusions ont permis à cet institut d'établir la classification professionnelle que nous avons présentée plus haut : une analyse détaillée des postes de travail et du personnel employé, est menée auprès d'un échantillon d'établissements appartenant à des branches d'activités déterminées ; le choix de l'échantillon est en réalité loin d'être parfaitement aléatoire et la méthode s'apparente autant à la monographie qu'à l'enquête par sondage proprement dite. Ces analyses de postes sont centrées sur l'établissement de "fiches de qualification", la formation professionnelle ayant pour but premier de préparer à un métier auquel correspond un certain degré de qualification. L'IEDES décompose cette dernière selon quatre éléments :

1/ Les "connaissances générales".

2/ Les "connaissances technologiques".

3/ Le "savoir faire professionnel".

4/ Les "attitudes devant le travail".

Ce sont surtout ces deux dernières composantes qui posent problème :

- Les Commissions de la Communauté Economique Européenne, travaillant en liaison avec le B.I.T., ont mis au point un "dictionnaire comparatif des professions portant sur 119 emplois" ; chaque emploi est ainsi défini et décomposé en une dizaine de tâches énumérées et décrites dans l'ordre logique de l'exécution du travail. Ce type d'instrument sert de base à une codification rapide et objective du "savoir faire professionnel" correspondant à chaque poste.

 (1) Une étude indienne a révélé que ce groupe égalait en importance numérique celui des chômeurs complets ; pour des raisons politiques cependant, on élude fréquemment la difficulté de discerner parmi ces personnes celles qui sont réellement motivées, et l'on considère souvent que toutes les familles pauvres comportant des membres aptes à travailler ont le souci de travailler plus.

- Par contre, les “attitudes devant le travail” semblent relever plus nettement encore du domaine du subjectif, voire de l'affectif. Les techniques dites “des incidents critiques” dues à Flanagan ont été élaborées pour surmonter cet obstacle ; elles consistent essentiellement à relever des faits “caractéristiques” et à relater en détail des événements précis et particuliers (positifs ou négatifs) qui concernent tous les aspects des comportements des tenants des postes étudiés vis à vis de leurs responsabilités.

Ce type d'enquête peut permettre une évaluation du degré d'adaptation des personnels employés, à leurs fonctions économiques, et ouvrir une voie de réflexion sur le “sous-emploi” ou le “mauvais” emploi des connaissances acquises (du moins vis à vis des fonctions économiques suffisamment techniques).

Ces études sont également susceptibles de jeter quelque lumière sur le difficile et crucial problème de la transférabilité des connaissances (dont les aspects sont liés aux migrations du travail). Il est courant en effet d'observer en Afrique qu'un individu qui a acquis une certaine formation, se trouve dans l'incapacité de l'utiliser en dehors du cadre où il l'a acquise ; parmi les manifestations les plus courantes de ce phénomène quasiment universel nous citerons :

- Les travailleurs africains émigrés dans les anciennes métropoles et qui, y ayant acquis une spécialisation technique, ne peuvent trouver à l'exercer dans leur pays d'origine.

- Les enfants scolarisés jusqu'au CEP (ou un diplôme plus élevé) qui sont dans l'incapacité d'utiliser leur formation hors des centres urbains ou semi-urbains.

Pour illustrer ces développements, nous mentionnerons les observations de l'enquête “emploi et main-d'œuvre” réalisée en 1971 auprès des entreprises des secteurs privé moderne et para-public du Cameroun ; celles-ci ont révélé que seuls 47 % des travailleurs de ces entreprises sont affectés à des emplois qui correspondent bien à leurs formations et leurs qualifications, tandis que 38 % d'entre eux “nagent” dans des emplois qui exigent des niveaux supérieurs à ceux qu'ils possèdent, les 15 % restant assumant des tâches qui ne leur permettent pas d'exercer les formations qu'ils ont reçues, ni les qualifications qu'ils ont acquises. Et si l'on tient compte uniquement des personnels “qualifiés”, on observe que seuls 41 % des travailleurs occupent des emplois souhaitables, 40 % sont de niveaux inférieurs à leurs emplois, tandis que les autres (soit 19 % d'entre eux), se contentent de fonctions inférieures à leurs niveaux.

Il est en outre frappant de constater que seuls environ 5 % des agents de ces entreprises sont réellement recrutés sur concours. Les autres (soit près de 95 % des effectifs) sont recrutés par des voies différentes. La majeure partie d'entre eux étant engagés par interventions ou relations personnelles.

L'évolution (et l'amplification probable) du “sous-emploi des connaissances acquises” est conditionnée en Afrique par l'émergence d'un déséquilibre global qui n'épargne aucune main-d'œuvre africaine.

- Ces dernières se caractérisent en effet par l'importance numérique encore très modeste du salariat et par sa faible croissance annuelle (de l'ordre de 3 à 4 %), inférieure aux rythmes de croissance économique et d'expansion urbaine.

- Dans le même temps, les politiques de scolarisation ont eu pour effet d'accroître les effectifs de l'enseignement primaire à des rythmes voisins des 7 % annuels, ceux du secondaire dépassant souvent depuis quelques années les 15 % par an.

Un tel déséquilibre tend à terme vers un blocage des marchés de l'emploi en Afrique, et si ces phénomènes ne se sont pas encore spectaculairement traduits en termes sociaux, il faut y voir l'effet combiné de trois séries de facteurs :

- 1) Le gonflement des fonctions publiques et secteurs administratifs qui depuis l'accession à l'indépendance des pays africains a constitué un important débouché pour les systèmes scolaires.

- 2) Une “fuite en avant” dans les systèmes scolaires eux-mêmes :

- d'une part la nécessaire africanisation des instituteurs qui permet d'offrir des emplois à des diplômés des systèmes de formation ;

- d'autre part la prolongation des études qui jusqu'ici a retardé et étalé les arrivées sur le marché de l'emploi. On a pu ainsi, au Cameroun en 1973, retrouver dans le second cycle d'étude du secondaire près de 75 % des diplômés du BEPC, et constater que près de 90 % des bacheliers s'incrivent chaque année à l'université.

L'explication de cette course aux diplômes demeure d'ordre psycho-sociologique (prestige des études supérieures, meilleur statut social espéré), mais pour l'essentiel elle est de nature économique : en terme de gains salariaux, les études supérieures ont pour le moment encore une très forte rentabilité.

On estime néanmoins qu'environ un quart des élèves formés par les systèmes de scolarisation sont aujourd'hui sans emploi.

3) Le secteur productif "moderne" sur lequel cherche à déboucher le système éducatif, n'étant générateur que d'un nombre limité d'emplois, on ne peut expliquer le reclassement des effectifs importants d'élèves qui chaque année abandonnent les systèmes d'enseignement du premier degré sans avoir achevé leur cycle d'étude, qu'en invoquant l'énorme capacité d'absorption du "secteur informel" des emplois indépendants et des petites entreprises.

Doté d'une productivité faible sans doute, ce secteur d'emploi permet dans la plupart des pays africains de pallier la carence des secteurs "modernes" comme sources de revenus, et offre à beaucoup de jeunes des solutions d'attente pour obtenir un emploi salarié de plus en plus hypothétique (de préférence dans l'administration) (cf, paragraphe A-IIIe).

b) Les enquêtes multidisciplinaires

Les deux autres approches classiques du sous-emploi : l'analyse des heures ouvrées et surtout l'évaluation des ressources et des revenus (au sens le plus large), constituent l'essentiel des préoccupations actuelles des responsables africains des politiques de l'emploi.

Les enquêtes directes auprès des populations demeurent leur instruments statistiques privilégiés. Ces enquêtes n'en sont encore néanmoins qu'au stade expérimental ; elles doivent déborder largement les concepts usuels des enquêtes main-d'oeuvre : tournées vers l'identification et la compréhension des processus dont peuvent dépendre emploi, sous-emploi et chômage, elles doivent chercher à mettre en jeu de nouvelles unités statistiques mieux adaptées aux phénomènes étudiés et s'adapter à des cadres multidimensionnels très souples qui permettent de recueillir beaucoup plus que des renseignements sur l'emploi proprement dit.

Ces enquêtes déterminantes pour guider la planification agricole (mais dont les observations doivent dans ce cas pouvoir s'échelonner sur un cycle annuel complet, en raison du caractère saisonnier de ces activités) doivent en premier lieu s'attacher à dégager de nouvelles unités collectives efficaces pour l'analyse des processus africains de l'emploi (certains auteurs ont particulièrement insisté sur ce point (1)).

– *Les unités collectives.* L'emploi se situe au centre de la relation fondamentale : obtention de ressources – effort de production.

Cette relation peut être saisie à plusieurs niveaux :

- celui de l'individu,
- celui de l'unité familiale,
- celui du groupe socio-culturel vivant en unités de production, de distribution et de consommation.

La pensée économique classique reconnaît en l'individu l'agent économique de base.

Cette simplification déjà très contestable dans les pays développés (les décisions d'emploi des uns et des autres auront nécessairement au sein des familles des influences mutuelles sur les choix individuels), est absolument inadmissible dans les pays en voie de développement pour trois séries de raisons essentielles :

– Les fondements non individualistes des sociétés de ces pays où les décisions économiques sont déterminées au sein de groupes plus ou moins vastes (famille étendue, concession, village entier, etc. . .) et où les motivations sont étrangères à celles de l'"homo economicus" des classiques.

– La prépondérance du rôle des entreprises de type familial (au sens large) dans l'économie.

 (1) "Quelques remarques sur les concepts d'emploi, de sous-emploi et de chômage". J. Mouly, R.I.T., Février 1972.

– Des raisons négatives : la quasi-impossibilité dans ce cadre collectif de prêter une signification à des concepts tels que :

- population d'âge actif,
- revenu imputable à l'effort d'un individu,
- durée du travail,
- notion même de travail distingué des activités domestiques.

Par conséquent, agent économique fondamental, bien que de nature socio-culturelle, le "groupe" doit aussi être considéré par les statisticiens comme l'instrument d'analyse privilégié pour l'étude de l'emploi en Afrique.

• Le groupe en tant qu'"unité formelle" : cette unité pourra être composée d'un seul individu, ou de 5 à 7 personnes (famille restreinte), voire un plus grand nombre de personnes (ex. un village).

Les limites de cette "unité formelle" pourraient être déterminées par l'identification d'un centre de décisions commun en matière d'emploi, ces décisions pouvant résulter en cas de désaccord, d'un compromis entre les membres du groupe. Ainsi, toutes les fois que cette unité comprendra plus d'un individu, l'avantage collectif pourra être l'élément déterminant de la décision d'emploi, tant que cet avantage collectif ne s'opposera pas au point de vue de l'individu jusqu'à provoquer la rupture de la communauté.

• Le groupe en tant qu'"instrument d'analyse" : pour être opérationnel, le concept de "groupe" devra remplir les deux conditions suivantes :

- Il faudra définir précisément ses dimensions (individu, famille restreinte ou élargie).
- Il faudra préciser la nature de l'avantage collectif à maximiser (revenu réel, monétaire, influence politique ou culturelle, etc. . .). On supposera généralement qu'il s'agit de maximiser le revenu moyen par tête du "groupe" (encore que, dans la pratique, celui-ci soit très délicat à évaluer correctement).

Aux yeux des planificateurs de l'emploi, le concept de groupe est susceptible de présenter les deux avantages suivants :

– Dans le cas où le "groupe" vise à un objectif de maximisation du revenu, et s'il comprend par exemple deux membres "actifs" au sens des normes traditionnelles, l'un étant pleinement employé et l'autre sous-employé, on estimera selon l'optique "individualiste" qu'il est urgent de "faire quelque chose" pour le travailleur sous-employé. Une analyse réaliste pourra dans la perspective du "groupe" révéler que cette urgence n'apparaît en fait ni sur le plan social, ni sur le plan humain.

– Cette approche met l'accent sur le développement harmonisé des secteurs d'activité du point de vue des complémentarités d'emplois (emplois masculins, emplois féminins, mélange des qualifications, etc. . .).

Le problème de la recherche et de l'identification "d'unités formelles" efficaces dépend néanmoins des fonctions considérées ; ainsi au sein d'une même communauté pourra-t-on distinguer les unités formelles suivantes :

• Une "unité de production" ou d'exploitation (U.P.) qui regroupe les personnes qui assurent ses ressources à la communauté.

• Une "unité de budget" (U.B.) constituée par les membres qui exercent les fonctions de gestion et de répartition de ces biens.

• Une "unité de consommation" (U.C.) – principalement alimentaire – englobant les personnes prenant leurs repas au même endroit.

Ces unités peuvent souvent s'identifier les unes aux autres ; mais il n'est pas rare que leur cohérence soit moins claire. Ainsi une communauté constituée par exemple de 7 membres pourra présenter des associations diverses .

On réalise donc l'impossibilité absolue de proposer une définition universelle des "unités formelles" ; leur choix pertinent pour pénétrer les processus socio-économiques africains est d'un usage délicat, et toujours étroitement adapté au type de relations étudiées.

– *Les enquêtes pluridimensionnelles.* La douzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail réunie à Genève en Octobre 1973 a recommandé aux états membres la réalisation – si possible quinquennale – de séries d'enquêtes par sondage pour déterminer les structures nationales :

Exemple de répartition de 7 personnes en 3 unités

	U.C.	U.B.	U.P.																											
1) Elles pourront être composées des mêmes individus ; dans ce cas, il y a <i>identité</i> entre les différentes unités formelles.	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x	
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
2) Elles pourront être constituées d'individus regroupés en <i>sous-ensembles</i> , les (UC) pouvant être des sous-ensembles des (UP)	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x	
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
3) Les deux situations précédentes ne semblent pas les plus courantes, et généralement les unités ne se recouvrent pas mais <i>s'imbriquent</i> ; il n'y a alors ni identité ni sous-ensemble.	<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x		<table border="1"> <tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> <tr><td>x</td><td>x</td><td></td></tr> </table>	x	x	x	x	x		x	x	
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													
x	x	x																												
x	x																													
x	x																													

- de l'emploi, du chômage et du sous-emploi,
- des revenus et des dépenses des ménages,
- de la répartition des salaires.

En particulier la Conférence souligne la nécessité de rassembler des données concernant les heures de travail et les revenus aussi bien au niveau des individus qu'à celui des ménages.

Ce type d'enquête permettrait selon les experts de dresser des tableaux des "ménages" classés selon leurs tailles et leurs nombres d'enfants, selon le sexe et l'âge du chef de ménage, et surtout d'après les ressources du "ménage". Il serait ainsi possible de présenter des données sur les membres du ménage employés à plein temps et sur ceux qui sont sous-employés, ainsi que sur les revenus familiaux classés par source (revenus entièrement agricoles, ou exclusivement non agricoles, revenus mixtes). Ces données devraient permettre d'établir une distinction statistique entre ménages "pauvres", ménages "à bas revenus" et ménages "disposant de revenus suffisants". La Conférence recommande en outre la collecte des données nécessaires au classement des conditions d'habitation en "bonnes conditions", "conditions suffisantes" et "conditions insuffisantes". Divers types de tableaux à entrées multiples présentant ce type de données selon le degré d'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans le ménage et la pauvreté de ce dernier, sont proposés en Annexe B-II.

Par ailleurs, dans le document B.I.T.-O.N.U. (1) déjà cité, les experts précisent que ces enquêtes devraient être complétées par des enquêtes spéciales et approfondies portant sur des communautés déterminées dont les thèmes pourraient être :

- les dépenses de consommation,
- les revenus et l'épargne,
- la nutrition et l'état sanitaire,
- la gestion des exploitations agricoles,
- les entrées et les sorties de l'agriculture.

Axées suivant de telles directions de recherche, ces enquêtes ponctuelles analysant les rapports entre ressources-consommation-budget-temps et emploi au sein du groupe, doivent être conçues de manière à pouvoir isoler clairement les influences éventuelles sur ces phénomènes de variables purement psychologiques, culturelles ou sociologiques telles que :

- l'ethnie,
- la religion,
- la nationalité,

(1) O.N.U.-B.I.T. "Comment déterminer si le niveau de l'emploi est adéquat". op. cit.

ou

- la structure des concessions,
- la solidarité des membres des familles, ect. . .

c) Les enquêtes suivies et conjoncturelles

La compréhension des phénomènes socio-économiques qui conditionnent l'emploi et l'analyse structurelle de la main-d'oeuvre en pays africain ne constituent pas l'unique domaine de préoccupations des experts.

Ces études doivent être complétées par des observations régulières ou "suivies" réalisées directement auprès des communautés de la population ou auprès des établissements, et susceptibles de renseigner sur les mouvements et les déformations des structures identifiées.

– La CIST souligne dans les conclusions de sa 12ème session, l'intérêt vis à vis des variations saisonnières (en particulier dans le monde rural) d'organiser des enquêtes trimestrielles, ou tout au moins d'étaler sur l'année la constitution des échantillons des enquêtes annuelles. Une telle démarche permettrait de réunir des séries chronologiques concernant travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés qui ne peuvent être saisis par les enquêtes auprès des établissements.

– Néanmoins, fondées sur l'analyse des bordereaux de salaires, ces dernières constituent classiquement les sources de référence des études des tendances à court terme de l'emploi, des salaires et des heures ouvrées au sein des seuls secteurs économiques modernes africains.

Nous renvoyons ici le lecteur au projet camerounais d'analyse des DIPE (documents d'information sur le personnel des entreprises) que nous avons présenté dans le point I-C de la première partie de cet ouvrage.

Les données conjoncturelles fournies par de telles études sont susceptibles (une fois critiquées et contrôlées) de présenter des indications précises sur les fluctuations des embauches, des promotions et des sorties du salariat en pays africains.

Ces préoccupations s'accordent parfaitement aux objectifs assignés par les Nations Unies à la stratégie de la "deuxième décennie du développement" : observer et accélérer les progrès de l'absorption des main-d'œuvres de ces pays dans les activités des secteurs modernes de leurs économies.

d) La refonte et l'adaptation de concepts traditionnels

Nous ne serions pas complets si nous passions sous silence les études en cours visant, à l'aide de techniques statistiques telles que l'analyse factorielle ou l'analyse des correspondances, à identifier de nouveaux regroupements (1) au sein :

- des nomenclatures professionnelles,
- des catégories socio-professionnelles,

plus efficacement adaptées aux besoins africains.

Ces nouvelles classifications doivent concilier trois ordres de contraintes :

- Etre adaptées aux situations présentes des main-d'œuvres africaines (en éliminant par exemple des nomenclatures des professions celles qui sont très faiblement représentées, et au contraire en détaillant celles qui intéressent l'essentiel de la main-d'œuvre – en traduisant également les dichotomies entre secteurs "modernes" et "traditionnels") ;

(1) Cf. G. Latreille : "Métiers et professions : réflexions sur quelques nomenclatures et classements". Revue de Sociologie du Travail, Oct. 1971.

- permettre de suivre les progrès dus aux effets des politiques de développement (en conservant par exemple dans les nomenclatures les fonctions encore sous représentées, mais appelées à être rapidement développées);

- assurer néanmoins la continuité des séries statistiques déjà disponibles (c'est-à-dire élaborer des codes de transposition qui permettent toujours de rattacher les nouvelles rubriques aux anciennes).

III – LES OUTILS CLASSIQUES DE L'ANALYSE

- Les indices d'état de la main-d'œuvre
- Les indices de mouvement de la main-d'œuvre
- Quelques résultats
- Autres types d'analyse

Se fondant sur les concepts traditionnels que nous avons examinés, les statisticiens ont défini – essentiellement à l'usage des pays développés – quelques outils mathématiques classiques qui leur permettent d'analyser simplement les structures et les mouvements de la main-d'œuvre.

a) Les indices d'état de la main-d'œuvre

– Les **taux d'activité** (1) : ils constituent l'outil fondamental des analyses statistiques de la main-d'œuvre.

Le taux d'activité (t) d'une collectivité quelconque se calcule en formant le rapport $t = \frac{A}{P}$

A = nombre des actifs de cette collectivité

P = effectif de cette collectivité.

Ainsi le taux d'activité d'un pays est mesuré à une date déterminée par la proportion des actifs dans l'ensemble de sa population. En fait, ces indices globaux ne constituent pas de bons indicateurs de l'activité car ils sont très fortement affectés par les profils des pyramides démographiques (c'est-à-dire les proportions de jeunes enfants et des vieillards parmi l'ensemble des populations).

Aussi les statisticiens utilisent-ils habituellement les taux spécifiques masculins ou féminins d'activité par âge ou par groupe d'âges ; les collectivités sur lesquelles ces rapports sont calculés sont alors constituées par une classe d'âges ou une classe de groupe d'âges déterminée d'hommes ou de femmes.

- D'ordinaire on fait usage de taux quinquennaux d'activité par sexe et par âges ; par exemple le taux masculin d'activité du groupe d'âge (20-24) ans sera : $t(20-24) = \frac{HA(20-24)}{H(20-24)}$

HA = effectif des hommes actifs de (20-24) ans

H = effectif total des hommes de (20-24) ans.

On peut ainsi déterminer les "profils d'activité" masculin ou féminin d'une population en portant en ordonnées les valeurs de ces taux et en abscisses les âges correspondants (cf. graphiques ci-joints).

- L'on constate que les profils masculins d'activité sont de types comparables pour tous les pays du monde : ils présentent toujours une forme convexe largement aplatie ; croissant toujours rapidement avec l'âge, les taux d'activités masculins dépassent les 90 % dès 25 ans et amorcent au-delà de 45 ans un déclin progressif (cf. graphiques ci-joints). C'est la raison pour laquelle les organismes internationaux résumant souvent l'ensemble des taux d'activité quinquennaux masculins (12 à 15 taux) par une série de 7 taux correspondant aux sept groupes d'âges suivants :

(10-14) – (15-19) – (20-24) – (25-44) – (45-54) – (55-64) – (65 +)

(1) appelé aussi parfois "taux de participation"

Les profils féminins d'activité sont au contraire très variables selon les sociétés car fortement influencés par leurs caractéristiques culturelles et étroitement liés à la constitution des familles (cf. graphiques ci-joints).

– Durées de vie active brute et de vie inactive brute

Pour calculer ces indices, on limite quelque peu arbitrairement les âges actifs aux âges compris entre 15 et 65 ans (plus rarement entre 10 et 70 ans), soit un intervalle de 50 à 60 années. Soit T cet intervalle.

Supposons que T soit composé de n groupes d'âges : g_1, g_2, \dots, g_n comportant respectivement t_1, t_2, \dots, t_n années d'âges, et par conséquent tels que $t_1 + t_2 + \dots + t_n = T$.

Soit a_1, a_2, \dots, a_n les taux d'activité correspondant à ces n groupes d'âges :

Les durées de "vie active brute" (VAB) et de "vie inactive brute" (VIB) correspondent en années aux valeurs suivantes :

$$(VAB) = \sum a_i t_i \quad (VIB) = T - (VAB)$$

La durée (VAB) représente ainsi le nombre d'années que passerait un individu en activité au cours de la période T, définie par un âge de début d'activité et un âge de fin d'activité, en l'absence de mortalité, si les taux d'activité demeureraient constants au cours du temps.

La durée (VIB) représente, compte tenu des mêmes hypothèses, le nombre d'années que l'individu passerait en état d'inactivité au cours de la période T.

Les calculs des nombres bruts d'années de vie active et inactive peuvent être établis pour une partie de l'intervalle global (T) de vie active, et être arrêtés à un âge quelconque. Soit par exemple entre 15 et 74 ans les groupes d'âges et les taux suivants :

Groupe d'âge (n, n + a)	(1) Nombre (a) d'années d'âge	(2) Taux d'activité %	(3) = (1) x (2) (VAB) par groupe d'âge (n, n + a)	(VAB) jusqu'à 75 ans à l'âge x
15-19	5	67,0	3,350	50,745
20-24	5	85,2	4,260	47,395
25-29	5	95,0	4,750	43,135
30-34	5	97,5	4,875	38,385
35-39	5	97,8	4,890	33,510
40-49	10	96,6	9,660	28,620
50-59	10	91,5	9,150	18,960
60-74	15	65,4	9,810	9,810

– Table de vie active, espérances de vie active et de vie inactive

Ces indices permettent d'évaluer les interférences de la mortalité sur la main-d'œuvre. Les principes qui distinguent les calculs des "nombres bruts d'années de vie active" (V.A.B.) des calculs des "espérances de vie active" (E.V.A.) – également dénommées "nombres moyens d'années de vie active" ou "vie active nette" – sont semblables à ceux qui distinguent les calculs de descendance "brutes" et "nettes" des femmes, et les évaluations des taux "bruts" et "nets" de reproduction.

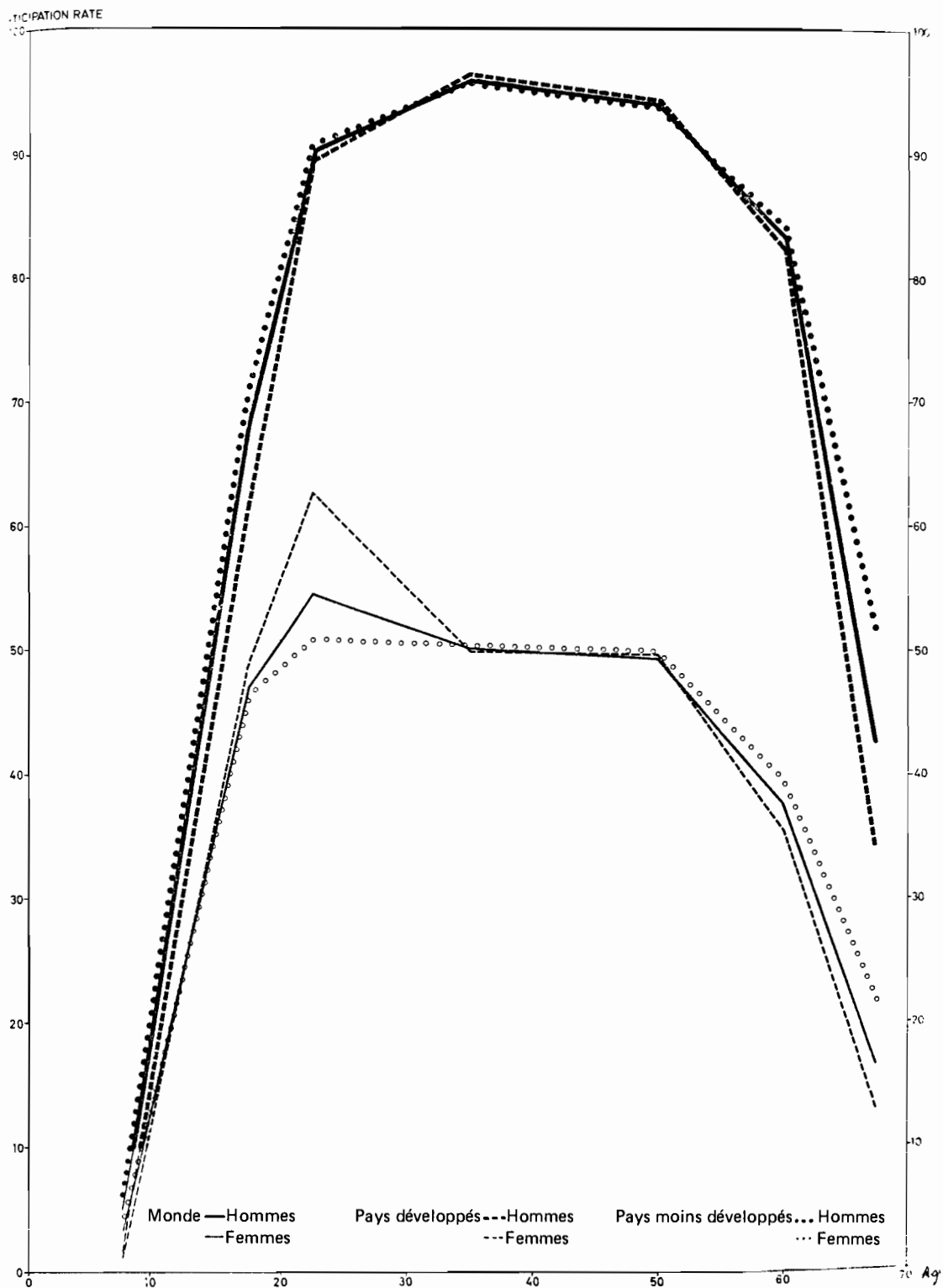
Pour établir une table de vie active, il faut disposer de deux éléments :

- la série des taux d'activité par âges,
- une table de mortalité.

Il s'agira le plus souvent de tables abrégées en groupes d'âges quinquennaux (cf. "Ajustement des données imparfaites" ch. III), les taux d'activité étant présentés pour les mêmes groupes d'âges.

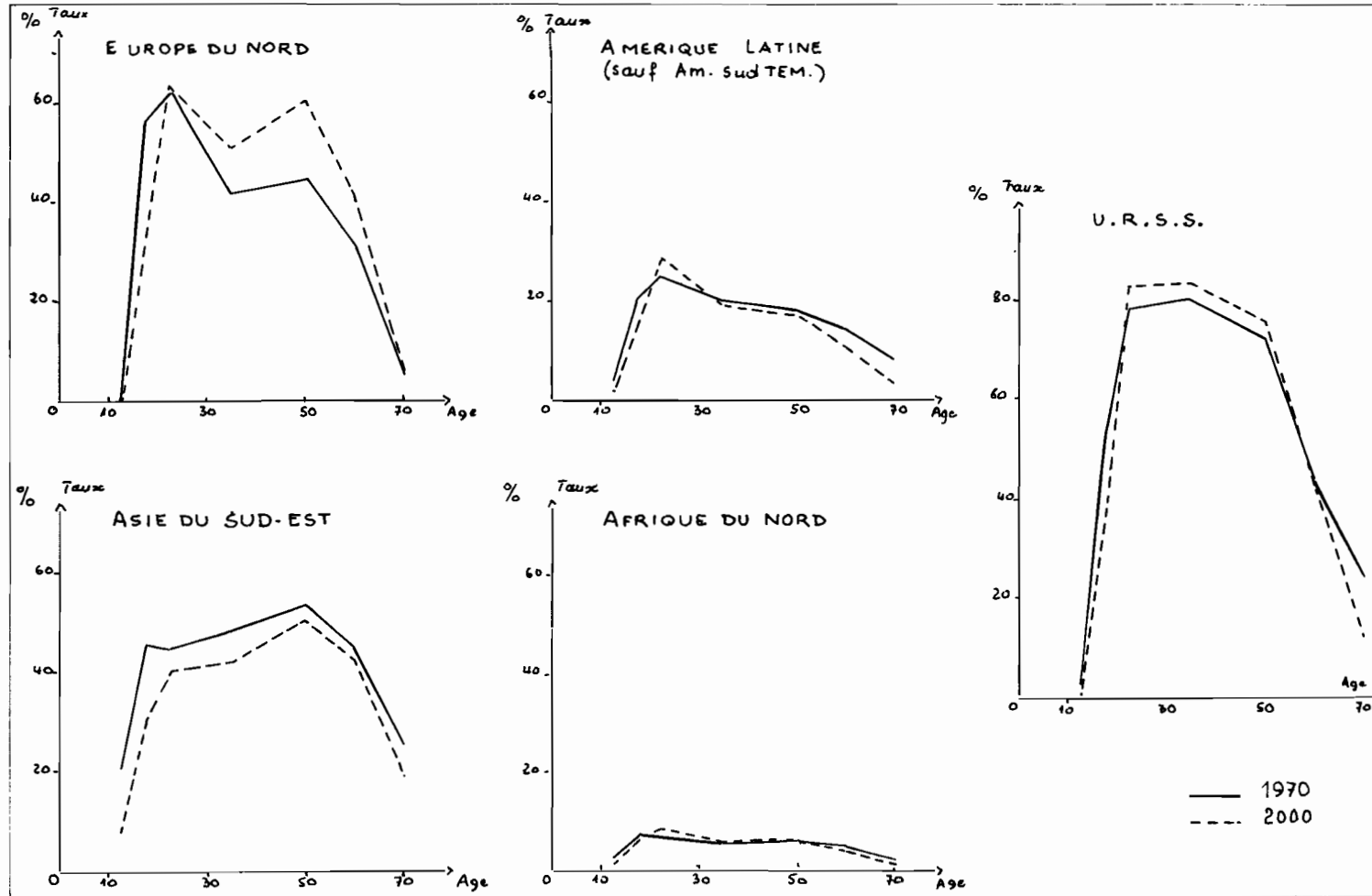
En général –et nous verrons pourquoi un peu plus loin– les calculs relatifs aux tables de vie active, et espérances de vie active et inactive sont effectués pour les hommes seulement.

Figure II : Profils des Taux d'activité par sexe et par âge :
 Le monde, les régions développées et les régions moins développées : 1960



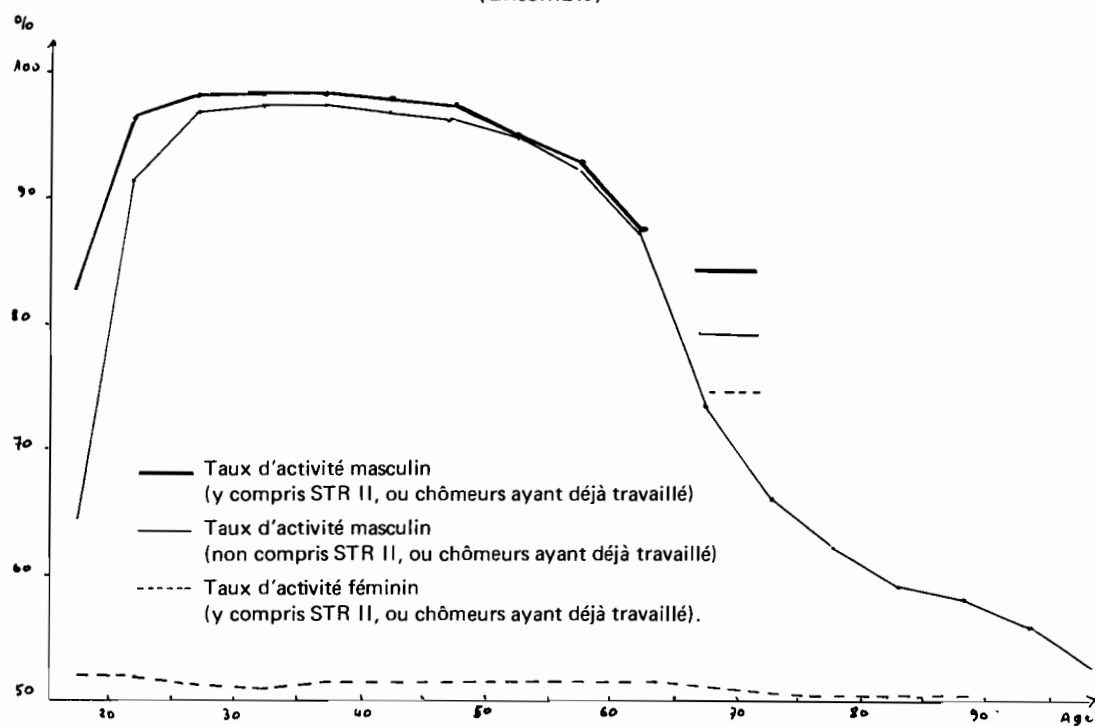
Extrait de "Estimations et Projections des mains-d'œuvre mondiales et régionales" Colloque d'Elseneur. O.N.U. 1966.

TAUX D'ACTIVITE FEMININS PAR GROUPE D'AGE
Régions sélectionnées

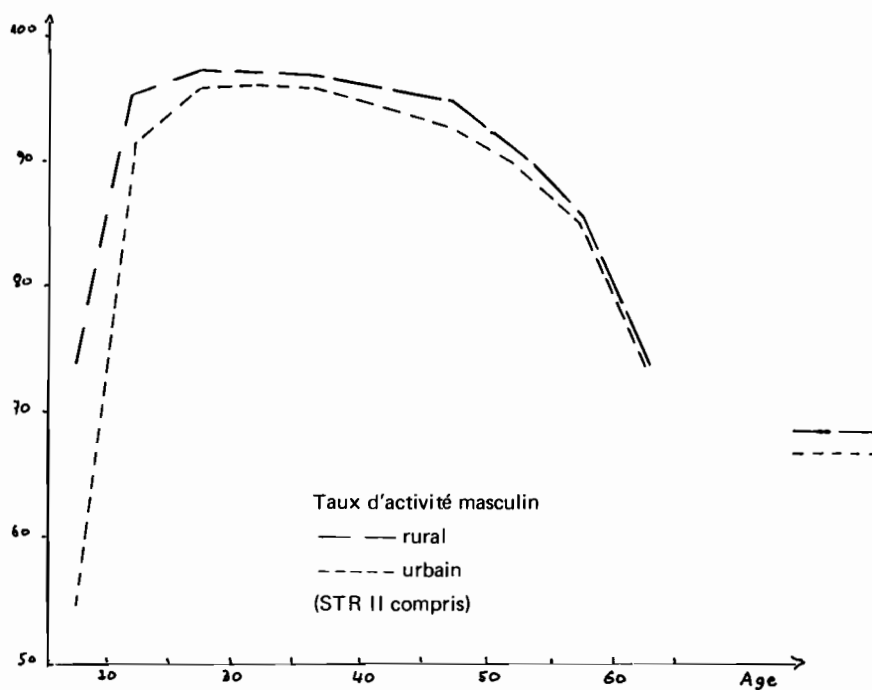


Extrait de : "La main-d'œuvre en 1970 dans le monde et ses perspectives jusqu'en l'an 2000". Colloque Population-Développement. Le Caire 1973. par Ph. Bourcier de Carbon. O.N.U. Conseil Economique et Social.

TAUX D'ACTIVITE PAR GROUPES D'AGE QUINQUENNAUX
ALGERIE - 1966 -
(Ensemble)



SECTEURS URBAINS ET RURAUX



Extrait de : "La population active au recensement de 1966". CNRP Alger-Oran. 1970.

La Commission de la Population des Nations Unies a publié en 1969 un manuel sur les “Méthodes d’analyse des activités économiques de la population à partir des recensements” (1). Nous en commentons un exemple numérique (cf. tableaux 1-2-3) ci-joints :

– La colonne (2) du tableau 1 représente une série de taux masculins d’activité par groupe de 5 ans d’âges : $({}_5t_x)$.

– La colonne (3) du même tableau est constituée par les taux masculins d’activité aux âges exacts x : (t_x) .

Ces taux sont obtenus à partir des précédents par une méthode d’interpolation. D’habitude –et c’est le cas dans l’exemple choisi– on utilise une interpolation linéaire :

$$t_x = \frac{1}{2}({}_5t_{x-5} + {}_5t_x)$$

– La colonne (4) est constituée par la fonction (l_x) de la table de mortalité choisie : nombres des survivants à l’âge exact x d’une cohorte de 10.000 nouveaux-nés.

– La colonne (6) représente la fonction $({}_5L_x)$ de la table de mortalité : effectifs de la population stationnaire de la table d’âges compris entre les âges exacts x et $x + 5$.

– La colonne (8) est constituée par les totaux cumulés des ${}_5L_x$ à partir de l’âge exact x qui correspondent à la fonction (T_x) de la table de mortalité : T_x représente l’ensemble de toutes les années qui vont être vécues par l’ensemble (l_x) des survivants à l’âge x .

– La colonne (10) présente la fonction (e_x^o) de la table de mortalité ou “espérance de vie à l’âge x ”, ou encore “vie moyenne à l’âge x ”

$$e_x^o = \frac{T_x}{P_x} \quad \text{ou} \quad (10) = \frac{(8)}{(4)}$$

– La colonne (5) est constituée par les actifs survivants à l’âge exact x , obtenus par les produits $(l_x t_x)$. Par conséquent $(5) = (3) \times (4)$.

– La colonne (7) représente les effectifs par groupes d’âges quinquennaux des actifs de la population stationnaire de la table $({}_5t_x \cdot {}_5L_x)$. On aura donc $(7) = (2) \times (6)$.

– La colonne (9) est constituée par les effectifs cumulés des actifs de la population stationnaire d’âges supérieurs à l’âge exact x . Ces effectifs correspondent exactement à l’ensemble des années que vont vivre en état d’activité les survivants (l_x) à l’âge exact x .

Les tables de vie active dont les tableaux ci-joints constituent des exemples, permettent le calcul de nombreux indices relatifs à la main-d’oeuvre ; elles permettent en particulier les mesures des durées effectives de la vie active.

Pour mesurer ces dernières, on utilise en général deux notions distinctes :

– “L’espérance de vie active à l’âge x ” ou encore “vie active moyenne à l’âge x ”, qui est égale au nombre moyen d’années que vivront encore en état d’activité les individus ayant atteint l’âge exact x , si les conditions de la mortalité et de l’activité demeurent inchangées. Nous noterons cette notion $(ea)_x$.

Du calcul de cet indice, on déduit aussitôt “l’espérance de vie inactive à l’âge x ”, ou encore “vie inactive moyenne à l’âge x ” que l’on obtient en soustrayant de “l’espérance de vie à l’âge x ” la valeur de “l’espérance de vie active à l’âge x ”, soit en appelant $(ei)_x$ cette nouvelle notion :

$$(ei)_x = (e_x^o) - (ea)_x$$

– “L’espérance de vie active des actifs d’âge x ” ou encore “vie active moyenne des actifs d’âge x ”, qui est égale au nombre moyen d’années que vivront encore en état d’activité les individus actifs à l’âge exact x ”. Nous noterons cette notion $(ea)_{ax}$.

(1) Nations Unies. Etude Démographique n° 43.

Tableau 1
Exemple de table abrégée de vie active d'une population masculine*

Intervalle d'âge (âges exacts, de x à x + 5)	Taux d'activité		Nombre de survivants à l'âge x sur 10.000 naissances vivantes		Population stationnaire dans l'intervalle d'âge		Effectifs cumulés de la population stationnaire, de l'âge x à 00		Espérance de vie à l'âge		
	entre x et x + 5 (${}_5t_x$)	à l'âge initial x (t_x)	Total (${}_1l_x$)	Actifs (4 x 3)	Total (${}_5L_x$)	Actifs (6 x 2)	Total (T_x)	Actifs	Nombre total d'années (e_x^0) (8 : 4)	Nombre d'années de vie active (9 : 4)	Nombre d'années de vie inactive (10 - 11)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0-5	0	0	10.000	0	45.135	0	557.484	372.924	55,7	37,3	18,4
5-10	0	0	8.817	0	43.788	0	512.349	372.924	58,1	42,3	15,8
10-15	9,66	0	8.698	0	43.265	4.179	468.561	372.924	53,9	42,9	11,0
15-20	59,99	34,8	8.608	2.996	42.815	25.685	425.296	368.745	49,4	42,8	6,6
20-25	92,70	76,3	8.518	6.499	42.295	39.207	382.481	343.060	44,9	40,3	4,6
25-30	97,49	95,1	8.400	7.988	41.655	40.609	340.186	303.853	40,5	36,2	4,3
30-35	97,82	97,7	8.262	8.072	40.878	39.987	298.531	263.244	36,1	31,9	4,2
35-40	97,70	97,8	8.089	7.911	39.872	38.955	257.653	223.257	31,8	27,6	4,2
40-45	97,17	97,4	7.860	7.565	38.535	37.444	217.781	184.302	27,7	23,4	4,3
45-50	96,19	96,7	7.554	7.305	36.718	35.319	179.246	146.858	23,7	19,4	4,3
50-55	93,70	94,9	7.133	6.769	34.240	32.083	142.528	111.539	20,0	15,6	4,4
55-60	88,43	91,1	6.563	5.979	30.908	27.332	108.288	79.456	16,5	12,1	4,4
60-65	81,30	84,9	5.800	4.924	26.568	21.600	77.380	52.124	13,3	9,0	4,3
65-70	70,15	75,7	4.827	3.654	21.202	14.873	50.812	30.524	10,5	6,3	4,2
70-75	57,66	63,9	3.654	2.335	15.058	8.682	29.610	15.651	8,1	4,3	3,8
75 ans et plus	47,89	52,8	2.369	1.251	14.552	6.969	14.552	6.969	6,1	2,9	3,2

Tableau 1 (suite)

Intervalle d'âge (âges exacts de x à x + 5)	Nombre moyen d'années de vie active par survivant actif d'âge x	Composantes des variations annuelles du nombre des personnes actives pendant l'intervalle d'âge						
		Décès des personnes actives			Entrées nettes dans la vie active		Sorties nettes de la vie active	
		Gains nets (+) Pertes nettes (-)	Nombre	Taux pour 1.000 actifs (15 : 7)	Nombre	Taux pour 1.000 inactifs (17/ [6 -7])	Nombre	Taux pour 1.000 actifs (19 : 7)
1	13	14	15	16	17	18	19	20
0-5	—	—	—	—	—	—	—	—
5-10	—	—	—	—	—	—	—	—
10-15	50,5	+ 2.996	9	2,2	3.005	76,9	—	—
15-20	46,0	+ 3.503	54	2,1	3.557	207,6	—	—
20-25	41,5	+ 1.489	110	2,8	1.599	517,8	—	—
25-30	37,0	+ 84	134	3,3	218	208,4	—	—
30-35	32,6	- 161	169	4,2	8	9,0	—	—
35-40	28,2	- 255	223	5,7	—	—	32	0,8
40-45	24,1	- 351	297	7,9	—	—	54	1,4
45-50	20,1	- 536	404	11,4	—	—	132	3,7
50-55	16,5	- 790	531	16,6	—	—	259	8,1
55-60	13,3	- 1.055	673	24,6	—	—	382	14,0
60-65	10,6	- 1.270	785	36,3	—	—	485	22,5
65-70	8,4	- 1.319	821	55,2	—	—	498	33,5
70-75	6,7	- 1.084	747	86,0	—	—	337	38,8
75 ans et plus	5,6	- 1.251	531	76,2	—	—	720	103,3

(*) Exemple numérique tiré de : Etude Démographique n° 43, "Méthodes d'analyse des activités économiques à partir des recensements". O.N.U. 1969.

Tableau 2

Calcul du nombre moyen d'années de vie active, restant aux survivants actifs, d'âges inférieurs à l'âge d'activité maximum de la population masculine prise pour exemple

Intervalle d'âge (âges exacts, de x à x + 5)	Taux d'acti- vité fictifs	Nombre de survivants à l'âge x pour 1.000 naissances vivantes		Population stationnaire dans l'intervalle d'âge		Effectifs cumulés de la population stationnaire active, de l'âge x à 00	Nombre moyen d'années de vie active par survivant actif, à l'âge x (7 : 4)
		Total (1_x)	Actifs (3 x 2)	Total (${}_5L_x$)	Actifs (5 x 2)		
1	2	3	4	5	6	7	8
10-15	97,8	8.698	8.507	43.265	42.313	429.526	50,5
15-20	97,8	8.608	8.419	42.815	41.873	387.213	46,0
20-25	97,8	8.518	8.331	42.295	41.365	345.340	41,5
25-30	97,8	8.400	8.215	41.655	40.739	303.975	37,0
30-35	97,8	8.262	8.080	40.878	39.979	263.236	32,6
35 ans et plus						223.257 (a)	

a/ Voir tableau 1, colonne 9.

(*) Exemple numérique tiré de : Etude Démographique n° 43, "Méthodes d'analyse des activités économiques à partir des recensements". O.N.U. 1969.

Tableau 3

Calcul des composantes de l'évolution du nombre des survivants actifs au cours des 5 ans de chaque intervalle d'âge d'après la table de vie active de la population masculine prise pour exemple.

Intervalle d'âge (âges exactes de x à x +5)	Nombre de sur- vivants à l'âge x sur 10.000 nais- sances vivantes		Population sta- tionnaire dans l'intervalle d'âge		Augmentation (+) ou dimi- nution (-) du nombre des survivants actifs pendant l'intervalle d'âge	Décès des personnes actives pendant l'intervalle d'âge			Nombre net des entrées dans la vie active (+) ou des sorties (-) pendant l'intervalle d'âge		
	Total (1_x)	Actifs	Total (${}_5L_x$)	Actifs		Quotient de mortalité ($1000_s m_x$)	Première estimation des décès (7 x 5)	Estimation ajustée des décès	Taux net d'entrée ou de sortie	Première estimation du nombre net des entrées ou des sorties (10 x 4)	Estimation ajustée du nombre net des entrées ou des sorties
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
10-15	8.698	0	43.265	4.179	+2.996	2,08	9	9	+ 34,8	+ 3.011	+ 3.005
15-20	8.608	2.996	42.815	25.685	+3.503	2,10	54	54	+ 41,5	+ 3.554	+ 3.557
20-25	8.518	6.499	42.295	39.207	+1.489	2,79	109	110	+ 18,8	+ 1.590	+ 1.599
25-30	8.400	7.988	41.655	40.609	+ 84	3,31	134	134	+ 2,6	+ 217	+ 218
30-35	8.262	8.072	40.878	39.987	- 161	4,23	169	169	+ 0,1	+ 8	+ 8
35-40	8.089	7.911	39.872	38.955	- 255	5,74	224	223	- 0,4	- 32	- 32
40-45	7.860	7.656	38.535	37.444	- 351	7,94	297	297	- 0,7	- 54	- 54
45-50	7.554	7.305	36.718	35.319	- 536	11,47	405	404	- 1,8	- 132	- 132
50-55	7.133	6.769	34.240	32.083	- 790	16,65	534	531	- 3,8	- 260	- 259
55-60	6.563	5.979	30.908	27.332	-1.055	24,69	675	673	- 6,2	- 383	- 382
60-65	5.800	4.924	26.568	21.600	-1.270	36,62	791	785	- 9,2	- 489	- 485
65-70	4.827	3.654	21.202	14.873	-1.319	55,32	823	821	- 11,8	- 500	- 498
70-75	3.654	2.335	15.058	8.682	-1.084	85,34	741	747	- 11,1	- 334	- 337
75 ans et plus	2.369	1.251	14.552	6.969	-1.251	162,80	1.135	531	- 52,8	- 1.537	- 720

(*) Exemple numérique tiré de . Etude Démographique n° 43, "Méthodes d'analyse des activités économiques à partir des recensements". O.N.U. 1969.

Tableau 4
Calcul des pertes annuelles de main-d'oeuvre (décès et retraites) et des gains
(entrées provenant de la population inactive).
de la population masculine prise pour exemple.

Age (en années)	Population (en milliers)	Main- d'oeuvre (en milliers)	Population inactive (en milliers) (2 - 3)	Pertes annuelles de main-d'oeuvre par décès		Gains annuels de main- d'oeuvre par entrées dans la vie active		Nombre annuel des départs en retraite	
				Taux pour 1.000 personnes actives	Nombre estimé (en milliers) (3 x 5)	Taux pour 1.000 personnes inactives	Nombre estimé (en milliers) (4 x 7)	Taux pour 1.000 personnes actives	Nombre estimé (en milliers) (3 x 9)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10-14	353,3	34,1	319,2	2,2	0,1	76,9	24,5	—	—
15-19	307,3	184,3	123,0	2,1	0,4	207,6	25,5	—	—
20-24	257,6	238,8	18,8	2,8	0,7	517,8	9,7	—	—
25-29	216,0	210,6	5,4	3,3	0,7	208,4	1,1	—	—
30-34	187,5	183,4	4,1	4,2	0,8	9,0	0,0	—	—
35-39	173,5	169,5	4,0	5,7	1,0	—	—	0,8	0,1
40-44	157,0	152,6	4,4	7,9	1,2	—	—	1,4	0,2
45-49	152,5	146,7	5,8	11,4	1,7	—	—	3,7	0,5
50-54	129,3	121,2	8,1	16,6	2,0	—	—	8,1	1,0
55-59	98,7	87,2	11,5	24,6	2,1	—	—	14,0	1,2
60-64	64,5	52,4	12,1	36,3	1,9	—	—	22,5	1,2
65-69	41,2	28,8 ^b	12,4	55,2	1,6	—	—	33,5	1,0
70-74	24,6	14,2 ^b	10,4	86,0	1,2	—	—	38,8	0,6
75 ans et plus	22,6	10,8 ^b	11,8	76,2	0,8	—	—	103,3	1,1
Total, 10 ans et plus	2.185,6 ^a	1.634,6	551,0		16,2		60,8		6,9

a/ Non comprise la catégorie d'âge inconnu.

b/ Les effectifs des intervalles d'âge à partir de 65 ans proviennent d'un ajustement proportionnel du groupe 65 ans et plus.

(*) Exemple numérique tiré de : Etude Démographique" n° 43, "Méthodes d'analyse des activités économiques à partir des recensements". O.N.U. 1969.

ALGERIE – Table de vie active masculine 1965

Age en années révolues (x, x+a)	Taux d'activité		Surv. à l'âge exact x.		Pop. Station. du gpe.		Nbres d'années (totaux cumulés)		Esp. de vie pour un surv. à l'âge x			Esp. de vie act. par. surv. act. (9) . (5) à l'âge x	Var. nette du nbre de surv. act. de (x, x+a) voir (5)	Décès de pers. actives entre (x, x+a)		Entrée nette de la vie act. entre (x, x+a)		Sorties nettes de la vie act. entre (x, x+a)	
	t(x, x+a) %	t _x %	Popu- lation totale l _x	Popu- lation active (3) x (4)	Popu- lation totale L(x+a)	Popu- lation active (2) x (6) (x, x+a)	Années totales Tx	Années act.	Totale (8) : (4) e _x ^o	Active (9) (4)	Inactive (10) - (11)			Nbre de décès (estim. ajust.)	tx % de morta- (15) (7)	Nbre estim- ajustée	Tx % d'entree (17) (6) (7)	Nbre estim- ajustée	Tx % de sortie (19) : (7)
(0 1)	(0 2)	(0 3)	(0 4)	(0 5)	(0 6)	(0 7)	(0 8)	(0 9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
00-05			10.000		52.848		517.907	318.970	51,79	31,90	19,89								
06-09	0,97		7.616		30.192	293	465.059	318.970	61,06	41,88	19,18	* 53,67	+ 262	1	3,4	263	8,8		
10-14	6,02	3,50	7.480	262	37.225	2.241	434.867	318.677	58,14	42,60	15,54	* 50,61	+ 2.394	4	1,8	2.398	68,5		
15-19	65,68	35,85	7.410	2.656	36.800	24.170	397.642	316.436	53,66	42,70	10,96	* 46,07	+ 3.157	63	2,6	3.220	254,9		
20-24	93,36	79,52	7.310	5.813	36.275	33.866	360.842	292.266	49,36	39,98	9,38	* 41,67	+ 1.013	100	2,9	1.115	462,8		
25-29	96,24	94,80	7.200	6.826	35.625	34.286	324.567	258.400	45,08	35,89	9,19	* 37,26	- 35	143	4,2	108	80,7		
30-34	96,40	96,32	7.050	6.791	34.878	33.622	288.942	224.114	40,98	31,79	9,19	33,00	- 153	144	4,3			9	0,3
35-39	95,97	96,19	6.901	6.638	34.130	32.755	254.064	190.492	36,82	27,60	9,22	28,70	- 193	143	4,4			50	1,5
40-44	94,94	95,46	6.751	6.445	33.380	31.691	219.934	157.737	32,58	23,36	9,22	24,47	- 225	143	4,5			82	2,6
45-49	93,52	94,23	6.601	6.220	32.383	30.285	186.554	126.046	28,26	19,09	9,17	20,26	- 380	232	7,7			148	4,9
50-54	90,36	91,94	6.352	5.840	31.138	28.136	154.171	95.761	24,27	15,08	9,19	16,40	- 475	225	8,0			250	8,9
55-59	85,45	87,91	6.103	5.365	29.570	25.268	123.033	67.625	20,16	11,08	9,08	12,60	- 806	321	12,7			485	19,2
60-64	73,82	79,64	5.725	4.559	27.238	20.107	93.463	42.357	16,33	7,40	8,93	9,29	- 1.468	405	20,1			1.063	52,9
65-69	45,76	59,79	5.170	3.091	24.050	11.005	66.225	22.250	12,81	4,30	8,51	7,20	- 1.358	338	30,7			1.020	92,7
70-74	32,12	38,94	4.450	1.733	20.200	6.488	42.175	11.245	9,48	2,53	6,95	6,49	- 711	268	41,3			443	68,3
75-79	24,19	28,16	3.630	1.022	15.525	3.755	21.975	4.757	6,05	1,31	4,74	4,65	- 509	253	67,4			256	68,2
80 et +	15,54	19,87	2.580	513	6.450	1.002	6.450	1.002	2,50	0,39	2,11	1,95	- 513	310	309,4			203	202,6
65 et +						22.250								1.169	52,5			1.922	86,4

* Les données des colonnes (5) et (9) ont été recalculées pour tenir compte des individus non encore en activité et qui le seront avant 30 ans, âge où l'activité est maximum.

Extrait de "Essai d'estimation des indices de durée et de mouvement à l'aide des tables de vie active de la population masculine de l'Algérie". M. Mazouz. 2ème Colloque de Démographie Maghrébine 1975. ONU-IFORD.

– *Théorie mathématique rapide des tables de vie active* :

Soit les notations suivantes :

M : âge extrême de la vie

$l(0)$: effectif initial de la cohorte

$l(x)$: effectifs survivants à l'âge exact x (fonction de survie)

$a(x)$: probabilité d'être actif à l'âge exact x

$q(x)$: probabilité de décès entre les âges exacts x et $x + dx$

$d(x) dx$: effectifs des décédés entre les âges exacts x et $x + dx$

$la(x)$: effectifs des actifs survivants à l'âge exact x (fonction de survie en activité)

On aura

$$d(x) = -\frac{dl(x)}{dx} \quad \text{et} \quad q(x) = -\frac{dl(x)}{l(x) dx}$$

et par conséquent en intégrant cette dernière équation différentielle :

$$l(x) = l(0) e^{-\int_0^x q(u) du}$$

Et si $e(x)$ est la fonction "espérance de vie à l'âge x ", on écrira selon la définition :

$$e(x) = \frac{1}{l(x)} \int_0^M l(u) du$$

Si l'on considère alors la mortalité et l'activité comme deux phénomènes aléatoires **indépendants en probabilité**, c'est-à-dire si l'on estime identiques les mortalités des actifs et des non actifs, on pourra écrire :

$$la(x) = a(x) \cdot l(x)$$

Et les notions "d'espérances de vie active à l'âge x " $ea(x)$, x "inactive à l'âge x " $ei(x)$ et "d'espérance de vie active des actifs d'âge x " $(ea)_a(x)$ s'écriront alors par définition :

$$ea(x) = \frac{1}{l(x)} \int_x^M a(u) l(u) du \quad (1)$$

$$ei(x) = \frac{1}{l(x)} \int_x^M (1 - a(u)) l(u) du = e(x) - ea(x) \quad (2)$$

$$(ea)_a(x) = \frac{1}{a(x)l(x)} \int_x^M a(u) l(u) du = \frac{ea(x)}{a(x)} \quad (3)$$

Les colonnes des tableaux ci-joints traduisent les formules ci-dessus en calculs effectués sur des groupes d'âges discontinus.

Par conséquent, selon la formule (1), la colonne (11) du tableau 1 décrivant la fonction $ea(x)$ correspond aux divisions : (11) = (9)/(4).

De même, selon la formule (2), la colonne (12) du même tableau présentant $ei(x)$, s'écrira : (12) = (10) – (11).

La fonction $(ea)_a(x)$ présentée dans la colonne (13) (tableau 1 suite), comporte une petite difficulté de calcul en terme discontinu en raison de la rapidité de croissance avec l'âge x des taux d'activité masculins $a(x)$ jusqu'à leur valeur maximum.

Ainsi pour les âges qui précèdent celui qui est associé à l'activité maximale, on apporte à la méthode les modifications décrites dans le tableau 2. Si l'on effectuait directement le calcul, le nombre moyen d'années de vie active qui restent aux personnes très jeunes serait surévalué, du fait que les effectifs des sur-

vivants actifs aux âges les plus faibles ne comprendraient pas les personnes qui vont entrer dans la vie active un peu plus tard que la moyenne, tandis que les années de vie active de ces personnes auront bien été prises en compte dans les effectifs cumulés de la population stationnaire active. Pour aplanir cet obstacle, on peut dans ce calcul remplacer les taux d'activité des âges d'entrée en activité par des "taux fictifs" constants et correspondant au taux maximal arrondi (cf. colonne (2) du tableau 2). On reprend alors les calculs du tableau 1, c'est-à-dire que l'on recalcule le nombre des survivants actifs à chaque âge, la population stationnaire active puis ses effectifs cumulés, et l'on en tire enfin les valeurs corrigées de $(ea)_a(x)$ pour les âges "d'entrée en activité" (cf. colonne (8) tableau 2 et (13) tableau 1).

a) Rappelons que cette théorie (et par conséquent ces calculs) des tables d'activité supposent à tout âge la mortalité indépendante de l'activité.

En outre, les valeurs calculées pour $(ea)_a(x)$ représentent bien les nombres moyens d'années d'activité dont disposent les actifs d'âge sous réserve des deux autres conditions suivantes :

b) Toutes les personnes qui entrent en activité le font avant l'âge où le taux d'activité $a(x)$ est maximum, et aucun survivant ne quitte la main-d'oeuvre avant cet âge.

c) Les âges auxquels les individus quittent la vie active ne dépendent pas des âges auxquels ils y sont entrés.

En réalité, les actifs sont soumis à une mortalité généralement inférieure à celle des inactifs du même âge (car le décès est souvent précédé d'une incapacité qui contraint à l'inactivité) ; par conséquent, les espérances de vie active $ea(x)$ et $(ea)_a(x)$ constitueront souvent des évaluations légèrement inférieures aux nombres réels moyens des années qui restent à passer en activité pour les individus ou les actifs d'âge x .

Les populations féminines de la plupart des pays sont loin de satisfaire aux deux autres conditions. Mariage, fécondité, viduité, divorce, affectent profondément le déroulement de la vie active des femmes. Il est bien connu que le mariage et la présence d'enfants sont les facteurs déterminants qui tendent à maintenir les femmes hors de la population active ou à provoquer leur retraite, et qu'en revanche — lorsque l'environnement culturel le leur permet — elles tendent (surtout dans les régions développées) à chercher un emploi dès que leurs enfants atteignent l'âge de la fréquentation scolaire, et que les responsabilités familiales n'exigent plus leur présence au foyer. Cette tendance est encore plus marquée pour les veuves et les divorcées qui sont dans la nécessité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Ces remarques ne peuvent présenter un caractère pratique en milieu africain que pour les zones urbaines économiquement les plus avancées du continent. Ainsi pour être en mesure de mener des évaluations correctes d'"espérances de vie active féminine", on devra disposer de séries de fréquences par âges mesurant les probabilités féminines d'entrées et de sorties de la vie active pour chaque âge x . Ce type d'information est très rarement disponible dans le monde. C'est la raison pour laquelle on restreint usuellement les constructions des tables de vie active au seul sexe masculin.

Les tables de vie active qui viennent d'être décrites et le type de concept mathématique auquel répondent les fonctions $ea(x)$, $ei(x)$, $(ea)_a(x)$, etc. . . dont nous venons d'exposer brièvement la théorie jouent un rôle important dans l'élaboration de modèles mathématiques démo-économiques simplifiés. Tous ces concepts s'apparentent à la notion "d'espérance mathématique d'une variable aléatoire" dont la densité de probabilité serait calculée à partir de la fonction de mortalité $q(x)$. Ainsi par exemple si l'on dispose d'informations sur les nombres moyens annuels d'heures ouvrées par personnes actives selon le sexe et l'âge, on pourra transformer les espérances de vie actives en "espérances de temps de travail continu" ou en "espérances d'heures ouvrées" : $eh(x)$.

De même si l'on dispose d'informations sur les revenus annuels moyens des actifs selon le sexe et l'âge, on pourra calculer des "espérances de revenu à l'âge x " ou des "espérances de revenu pour les actifs d'âge x " : $er(x)$ ou $(er)_a(x)$. Parallèlement, on peut, à partir d'estimation de consommation annuelle moyenne par individu selon le sexe et l'âge, déterminer des espérances de consommation à l'âge x : $ec(x)$. La comparaison de ces diverses fonctions est de nature à susciter des réflexions à propos des incidences économiques des fonctions démographiques sur les équilibres revenus-consommation dans l'ensemble d'une population (1).

(1) E. Valkovics : "Quelques aspects méthodologiques de l'analyse des effets économiques de l'évolution démographique".

M. Kedelski : "Durée de la vie active et développement économique". Colloque "Méthodes d'analyse en démographie économique". INED Février 1976.

– Réduction de la vie active due à la mortalité :

La différence entre vie active brute et espérance de vie active représente le nombre d'années d'activité perdues du fait des décès. Ce calcul peut être effectué pour tout âge exact x. En fait, on présente usuellement les résultats pour la naissance (âge 0) et pour l'âge initial d'entrée en activité (souvent 10 ans).

Nous emprunterons l'exemple numérique suivant à l'étude démographique n° 43 déjà citée :

	Nombre d'années de vie active pour tous les âges à partir de 10 ans	Nombre d'années de vie active pour les âges compris entre 10 et 75 ans
1. Nombre brut d'années de vie active	59,2	52,0
2. Espérance de vie active à la naissance, en années	37,3	* 36,6
3. Nombre d'années de vie active que fait perdre la mortalité (1 - 2)	21,9	15,4
4. Espérance de vie active à l'âge de 10 ans, en années	42,9	* 42,1
5. Nombre d'années de vie active que fait perdre la mortalité après l'âge de 10 ans (1 - 4)	16,3	9,9

* Ce chiffre est calculé en soustrayant l'effectif de la population stationnaire active de 75 ans et plus du total cumulé aux âges 0 et 10 (colonne 9 du tableau 1) et en divisant le résultat par le nombre de survivants de la cohorte à l'âge 0 ou à l'âge 10 (colonne 4 du tableau 1).

– Autres indices d'état

• Les taux d'occupation : pourcentage des effectifs "occupés" parmi les effectifs totaux ; ils sont le plus souvent calculés selon le sexe et le groupe d'âge. Ainsi le taux d'occupation des hommes entre 20 et 24 ans révolus sera calculé ainsi :

$H(20-24)$ = effectifs de tous les hommes du groupe d'âge

$HO(20-24)$ = effectifs des hommes occupés du groupe d'âge

$$t_{m\ oc}(20-24) = \frac{HO(20-24)}{H(20-24)}$$

• On calculera de la même manière un taux masculin de chômage à (20-24) ans :

$Hc(20-24)$ = effectifs des hommes en chômage dans le groupe d'âge

$$t_{m\ c}(20-24) = \frac{HC(20-24)}{H(20-24)}$$

• Semblablement, si

$HS(20-24)$ = effectifs des hommes sous employés dans le groupe d'âge, le taux de sous emploi masculin du groupe d'âge (20-24) ans sera défini par le rapport :

$$t_{m\ s}(20-24) = \frac{HS(20-24)}{H(20-24)}$$

• La participation féminine aux activités économiques sera caractérisée par le rapport des femmes actives à l'ensemble des actifs.

Si A = ensemble des actifs des deux sexes

FA = ensemble des femmes actives

Le rapport de participation féminine à la main-d'oeuvre sera :

$$PF = \frac{FA}{A}$$

II b - 114

- Ces rapports pourront être établis par groupes d'âges. Ainsi si

$A(20-24)$ = effectif des actifs dans le groupe d'âge (20-24) ans et

$FA(20-24)$ = effectif des femmes actives du groupe d'âge, le rapport de participation féminine à (20-24) ans s'écrira :

$$PF(20-24) = \frac{FA(20-24)}{A(20-24)}$$

- On calcule aussi souvent les "rapports de dépendance" (RD).

Si I = effectif des inactifs de la population

A = effectif total des actifs de la population

$$RD = \frac{I}{A}$$

Multiplié par 10^3 , ce rapport exprime le nombre de personnes inactives qui doivent leur subsistance à l'activité de 1000 personnes. Aussi décompose-t-on souvent ce rapport selon le sexe et les groupes d'âges les plus larges des inactifs ; par exemple :

– Si J = effectif des jeunes (inactifs) des deux sexes d'âges inférieurs à 15 ans : $1000 RDJ = 1000 \times \frac{J}{A}$ exprime le nombre de jeunes inactifs de moins de 15 ans qui doivent leur consommation au travail de 1000 actifs (de tous âges et des deux sexes).

– Si V = effectif des personnes inactives des deux sexes d'âges supérieurs à 65 ans, $1000 RDV = 1000 \times \frac{V}{A}$ exprime le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans inactives à la charge de 1000 actifs.

Si $FI(15-64)$ = effectif des femmes inactives du groupe d'âge (15-64), $1000 RDF = 1000 \times \frac{FI(15-64)}{A}$ exprime le nombre de femmes inactives du groupe (15-64) à la charge de 1000 inactifs.

• On peut aussi caractériser l'état de la main-d'oeuvre par les âges moyens des hommes actifs et des femmes actives. Ceux-ci représentent les moyennes des âges médians de ces groupes d'âges pondérées par les effectifs actifs masculins ou féminins correspondants.

b) Les indices de mouvement de la main-d'oeuvre

1) Les soldes nets des effectifs actifs entre deux dates (distantes de 5 ans par exemple).

Dans l'exemple du tableau 5 représentant l'analyse des effectifs masculins de la main-d'oeuvre de l'ensemble des pays en voie de développement (au sens des Nations Unies : Asie du Sud + Asie Orientale (– le Japon) + Afrique + Amérique Latine (l'Amérique du Sud tempérée)) (1), le total de la colonne 9 : 65.903 représente (en milliers) la différence des effectifs totaux de la main-d'oeuvre masculine entre 1965 et 1970, colonnes (1) et (2).

$$65.903 = 679.731 - 613.828$$

De la même façon, on peut calculer les soldes nets d'un groupe d'âge en 1965 avec le groupe d'âge suivant en 1970. Ce sont les chiffres de la colonne (9) du tableau 5.

– L'accroissement ou la diminution de l'âge moyen de la main-d'oeuvre entre deux dates pourra aussi être un indice du vieillissement ou du rajeunissement de la main-d'oeuvre entre deux dates, et résumer ainsi les modifications des structures par âge de celle-ci.

Les soldes nets observés dans les groupes d'âges et qui correspondent aux chiffres de la colonne (9) du tableau 5, traduisent en réalité une balance comptable entre les effectifs des entrées en activité des personnes de ce groupe d'âge et les effectifs des sorties d'activité durant la période. Ces dernières peuvent soit provenir de la mortalité (il s'agira alors des décès d'actifs au cours de la période), soit provenir de toute autre cause de cessation d'activité, et seront alors désignées par le terme retraites (2) (au sens le plus large).

(1) Calculs effectués à partir des chiffres B.I.T. publiés dans l'Édition Spéciale du Bulletin des Statistiques du Travail "Main-d'Oeuvre et Croissance Démographique Mondiale".

(2) Ces calculs sont en général effectués en l'absence d'une immigration des travailleurs ; si des personnes actives quittent la main-d'oeuvre par émigration, le sens du terme retraite devra être élargi de manière à comprendre ces migrants.

Tableau 5 *

Mouvements de la main d'œuvre masculine des pays en voie de développement** entre 1965 et 1970.

Hommes (1965-1970) Régions les moins développées (en milliers)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
	Main- d'oeuvre 1965	Main- d'oeuvre 1970	Taux d'activité t 1965	Taux d'activité t 1970	Population 1965	Population 1970	Âges exacts	Population (65-70)	(t70 - t65)	Soldes de Main- d'oeuvre (65 - 70)	Entrées (e)	Retraites (r)	Décès d'actif (d)	Ensemble des sorties (s)
5-9	0		0		157.050									
10-14	31.702	30.936	2.329	2.009	136.119	153.987	10	155.519	2.009	30.936	31.244		308	308
15-19	77.731	85.632	6.766	6.410	114.884	133.592	15	134.856	4.081	53.930	55.035		1.105	1.105
20-24	86.577	98.687	8.935	8.825	96.896	111.827	20	113.356	2.059	20.956	23.340		2.384	2.384
25-29	81.192	88.695	9.501	9.459	85.454	93.768	25	95.332	524	2.118	4.995		2.877	2.877
30-34	73.865	80.674	9.784	9.775	75.496	82.531	30	83.993	274	- 518	2.301		2.819	2.819
35-39	63.331	71.040	9.784	9.775	64.729	72.675	35	74.086	- 9	- 2.825		67	2.758	2.825
40-44	53.351	60.123	9.732	9.716	54.819	61.880	40	63.305	- 68	- 3.028		430	2.779	3.208
45-49	43.870	49.712	9.628	9.597	45.565	51.799	45	53.309	- 135	- 3.639		720	2.919	3.639
50-54	35.660	39.887	9.478	9.434	37.624	42.280	50	43.923	- 194	- 3.983		852	3.131	3.983
55-59	27.051	30.558	9.066	8.986	29.838	34.006	55	35.815	- 492	- 5.102		1.762	3.340	5.102
60-64		21.069		8.135		25.899	60	27.869	- 931	- 5.982		2.595	3.387	5.982
							65	48.243	-1.241	- 16.780		5.987	10.793	16.780
(65+)		22.718		5.718		39.730								
(60+)	39.498		6.959		56.755									
									Total	65.903	116.915	12.413	38.599	51.012
Total	613.828	679.731							Âges moyens	34,5	15,4	59,3	46,8	49,9
									Taux (1) (en %)	10,7	19,1	2,0	6,3	8,3
									Base (613-828)					
									(e/s)x 100	229				
									(d/r)x 100	331				

(1) Les taux d'entrées, de retraites, de décès et de sorties ainsi calculés en % de l'effectif de main-d'œuvre en 1965, représentent, une fois divisés par 5, les estimations moyennes sur la période 1965-1970 des taux annuels de ces mouvements.

(*) Calculs effectués à partir des chiffres publiés dans l'édition spéciale 1974 du Bulletin des Statistiques du Travail : "Main d'œuvre et croissance démographique mondiale"

(**) au sens de l'ONU = Asie du Sud + Asie orientale - Japon + Amérique latine - Amérique du Sud tempérée.

Habituellement effectués sur les populations actives masculines, les calculs qui suivent supposent toujours les hypothèses suivantes :

- Les entrées en activité ont toujours lieu avant l'âge d'activité maximum (entre 30 et 35 ans).
- Les sorties d'activité n'ont pas lieu avant cet âge.
- On ne suppose qu'une entrée et qu'un départ par travailleur.
- L'activité est indépendante en probabilité de la mortalité.

2) *Mouvements annuels de la main-d'œuvre masculine à partir d'une table de vie active* (cf. tableaux 1, 3 et 4).

La colonne 6 du tableau 3 présente les différences successives des effectifs des survivants actifs de cinq en cinq ans figurant dans la colonne 3 de ce tableau.

On procède à une première estimation des décès d'actifs (colonne 8 du tableau 3) en appliquant la fonction des taux de mortalité ($1000 \text{ } _5m_x$ de la table de mortalité (colonne 7) aux effectifs de la population active stationnaire (colonne 5) (on suppose qu'actifs et inactifs sont soumis à la même mortalité ; une telle hypothèse aura tendance en réalité à surestimer les décès d'actifs).

On détermine ensuite des taux nets d'entrées ou de sorties par différences successives des taux d'activité t_x à l'âge exact x donnés par la table (colonne 3 du tableau 1) ; ces taux nets figurent en colonne 10 du tableau 3. Comme il s'agit de groupes d'âges quinquennaux, on porte en colonne 11 les produits des taux (10) par la population stationnaire (4) divisés par 5, qui constituent une première approximation des entrées et sorties nettes d'activité au cours de l'année.

Ces premières estimations (colonnes 8 et 11 du tableau 3) sont alors soumises à des ajustements proportionnels (en raison de l'interaction de la mortalité et des modifications des taux d'activité au sein de chaque groupe d'âges) de manière à ce que les sommes algébriques des décès et des mouvements nets (entrées ou sorties nettes) au cours de chaque intervalle d'âge coïncident avec les augmentations et les diminutions correspondantes du nombre des survivants actifs au cours de cet intervalle d'âge (colonne 6). Ces estimations ajustées constituent les colonnes 9 et 12.

Ces estimations ajustées servent à établir les colonnes 16, 18 et 20 du tableau 1 des taux par groupe d'âges correspondants de la table de vie active.

Appliqués à des effectifs réels d'actifs et d'inactifs, ces taux fournis par la table, permettent d'avancer des estimations annuelles de décès d'actifs, d'entrées en activité et de sortie d'activité pour une autre cause que la mort (tableau 4, colonnes 6, 8, 10).

Ainsi les taux de la table appliqués à la population masculine de l'exemple du tableau 4 comportant (MO) = 1.635.000 actifs et 551.000 inactifs permet d'évaluer à 16.000 les décès d'actifs annuels (d)
 61.000 les entrées annuelles en activité (e)
 7.000 les retraites annuelles (r)

On déduit de tels calculs les indices de mouvements suivants ($s = d + r$) (les valeurs numériques correspondent aux chiffres du tableau 4) :

1) Taux d'entrées dans la main-d'œuvre (e)/(MO)	37,2
2) Taux de sorties de la main-d'œuvre (s)/(MO) = (3) + (4)	14,1
3) Taux de décès dans la main-d'œuvre (d)/(MO)	9,9
4) Taux de retraite (r)/(MO)	4,2
5) Taux de renouvellement (e-s)/(MO) = (1) - (2)	23,1

Ces taux sont dans cet exemple des taux annuels calculés pour 1000 actifs. Le taux de renouvellement peut être considéré comme une sorte de taux d'accroissement naturel de la main-d'œuvre. C'est le taux auquel celle-ci évoluerait si restaient identiques : la mortalité, l'activité et la structure par âges de la population. Ce taux sert d'indice du potentiel de croissance de la main-d'œuvre.

On calcule aussi deux autres indices pour caractériser les mouvements de la main-d'œuvre :

- **Le rapport de renouvellement** $\frac{(e)}{(s)} \times 100$ qui mesure le nombre annuel d'entrées en activité pour 100 sorties. Ce nombre est un indicateur de la pression exercée par les demandes d'emploi des jeunes sur le marché du travail.

– Le rapport de structure des sorties $\frac{(d)}{(s)} \times 100$ qui mesure le nombre annuel de décès d’actifs pour 100 sorties d’activité. Ce nombre est un indicateur de l’influence de la mortalité sur les mouvements de la main-d’œuvre.

On caractérise aussi souvent les structures par âges des mouvements réels de la main-d’œuvre en calculant :

- les âges moyens des entrants (e)
- les âges moyens des sortants (s)
- les âges moyens au décès des actifs (d)
- les âges moyens à la retraite (r)

(cf. tableau 5, colonnes 10, 11, 12 et 13)

Enfin, on appelle souvent “durée moyenne de la vie active” (\bar{m}) la différence (\bar{m}) = (\bar{e}) – (\bar{s})

3) *Mouvements de la main-d’œuvre masculine à partir de comparaisons intercentrales* (cf. tableau 5)

La colonne (9) du tableau 5 est constituée par les soldes entre 1965 et 1970 des cohortes de chaque groupe d’âges de la main-d’œuvre masculine, tandis que la colonne (8) présente les accroissements des taux d’activité de ces cohortes dans la période.

La colonne (7) représente les effectifs de la population aux âges exacts x.

La colonne (10) des entrées en activité est obtenue par le produit (10) = (7) x (8) pour les âges inférieurs à 35 ans.

La colonne (11) des retraites est obtenue par le produit : (11) = (7) x (8) pour les âges supérieurs à 35 ans.

La colonne (13) des sorties d’activité est obtenue par différence : (13) = (10) – (9).

De même la colonne (12) des décès d’actifs est obtenue par résidu : (12) = (13) – (11).

Les taux qui comme précédemment sont calculés en prenant pour base la main-d’œuvre initiale (MO 1965) sont des taux quinquennaux, c’est-à-dire calculés sur une période de 5 années. Ainsi les taux annuels correspondants sont-ils de l’ordre du 1/5^{ème} de ceux qui figurent en colonnes 10, 11, 12 et 13 du tableau 5.

c) Quelques résultats

M.M. Mazouz a proposé devant le 2^{ème} Colloque de Démographie Maghrébine (21 Avril 75) quelques estimations concernant la main-d’œuvre maghrébine algérienne en 1965 (1). Ces estimations procèdent d’une table de vie active masculine pour l’Algérie en 1965 (cf. tableau ci-joint) construite à partir des taux d’activité masculins fournis par le recensement de 1966, et de la table de mortalité dégagée des observations de l’enquête démographique (ENSP) 1969-1970.

	en années
Espérance de vie à la naissance	51,8
Espérance de vie active à la naissance	31,9
	(62 %)
Espérance de vie inactive à la naissance	19,9
Espérance de vie à 6 ans	61,0
Espérance de vie active à 6 ans (I)	41,9
	(69 %)
Espérance de vie active des actifs de 6 ans	53,7
	(88 %)

 (1) “Population et activité en Algérie, sexe masculin”. ONU-IFORD.

Durée brute de la vie active (II).....	50,5
Années d'activité perdues du fait des décès (II – I).....	8,6
Espérance de vie à 15 ans.....	53,7
Espérance de vie active 15 ans.....	42,7
	(80 %)
Espérance de vie active des actifs de 15 ans.....	46,1
	(86 %)
de vie à 65 ans.....	12,8
Espérance de vie active à 65 ans.....	4,3
	(34 %)
Espérance de vie active des actifs de 65 ans.....	7,2
	(56 %)
Age moyen à l'entrée en activité (I).....	16,4
Age moyen à la sortie d'activité (II).....	64,3
Durée moyenne de la vie active (II – I).....	47,9
Taux bruts d'entrée en activité (‰).....	47,9
Taux bruts de sortie d'activité (‰).....	7,3
Taux brut de décès des actifs (‰).....	7,0
Taux brut de retraites (‰).....	0,3
Taux brut de renouvellement (‰).....	33,6
Rapport de renouvellement (%).....	334

Dans l'édition spéciale du bulletin des statistiques du travail (1) présentant à l'occasion de l'année mondiale de la population une synthèse des projections de main-d'œuvre jusqu'à la fin du siècle, le B.I.T. propose pour le continent africain dans son ensemble les estimations suivantes pour l'année 1970 :

- Population totale : 344 millions de personnes.
- Main-d'œuvre totale : 123 millions d'actifs dont 72% dans l'agriculture.
- Produit National Brut : 73 milliards US \$ dont 25 % dans l'agriculture.
- Rythmes annuels d'accroissements en 1970 :
Population : 2,5 % – Main-d'œuvre : 2,0 % – Produit National Brut : 5,8 %.
- Population urbaine : 76 millions de personnes, et rurale : 268 millions de personnes.
- Durées de vie active brute masculine : 50,9 (ans) et féminine : 21,9 (ans)
- Rapport de participation féminine (‰)
dans l'ensemble de la main-d'œuvre : 311
- Rapport de participation féminine (‰)
dans l'accroissement de la main-d'œuvre : 287
- Ages moyens des actifs masculins : 34,0 (ans) et féminins : 33,3 (ans).
- Rapport global de dépendance : 1.601 personnes pour 1.000 actifs.
- Durée moyenne de la vie active masculine : 32,3 (ans).
- Ages moyens des hommes à l'entrée en activité : 14,8 (ans).
- Entrées annuelles masculines en activité : 3.484.000 travailleurs.
- Retraites annuelles masculines : 269.000 travailleurs.
- Décès annuels des actifs : 1.171.000 travailleurs.
- Rapport de renouvellement : 242 (%).
- Rapport de structure des sorties (décès/sorties) : 81 (%).

d) Autres types d'analyse

Les processus markoviens jouent un rôle important dans les modélisations des phénomènes identifiés par les Sciences humaines. Les modifications des structures de la main-d'œuvre peuvent être étudiées sous cet angle.

(1) B.I.T. 1974. Bulletin des Statistiques du Travail : "Main-d'œuvre et croissance démographique mondiale".

Soit donnée la structure à l'instant 0 de la main-d'oeuvre selon n états : ${}_0L_1, {}_0L_2, \dots, {}_0L_i, \dots, {}_0L_n$ et soit ${}_0L$ ce vecteur initial à n composantes.

Soit ${}_1L$ le vecteur final à n composantes qui décrit de la même façon la structure modifiée de la main-d'oeuvre en fin d'observation selon les n états.

Le passage de la structure initiale ${}_0L$ à la structure finale ${}_1L$, pourra être effectué à l'aide d'une matrice carrée $(n \times n) = ({}_0M)$ de probabilités de passage p_{ji} d'un individu de l'état j à l'instant initial, à l'état i à l'instant final.

Le phénomène pourra donc être entièrement décrit par l'équation matricielle :

$${}_1L = {}_0M {}_0L$$

ou ${}_1L = (p_{ji}) {}_0L$

Les probabilités p_{ji} pourront être par exemple :

– Les probabilités pour les techniciens en activité dans la branche j, de quitter leur travail et de trouver à s'employer dans la branche i au cours d'une période de temps déterminée.

– Les probabilités pour les travailleurs caractérisés par une certaine position j dans leur profession au début de la période d'observation, de modifier celle-ci pour passer à la catégorie i en fin de période (par exemple : les probabilités pour un employé de devenir patron, ou travailleur à son compte, etc. . .).

– Les probabilités de passage d'un secteur statutaire d'activité (secteur public par exemple) à un autre secteur statutaire (secteur privé, ou para public ou autogéré, etc. . .).

– Les probabilités de changement du secteur économique (passage du secteur secondaire au secteur tertiaire par exemple).

etc. . .

Les modèles markoviens bâtis à partir de ces matrices de probabilité serviront à décrire les modifications des répartitions des actifs selon :

- les branches d'activité,
- les C.S.P.,
- les secteurs statutaires d'activité,
- les secteurs économiques,

etc. . .

IV – CONCLUSION

Les organismes internationaux ont joué un rôle primordial dans le développement et surtout la fixation des concepts traditionnels qui permettent de classer les activités économiques.

Leurs initiatives en ce domaine ont été à l'origine de la multitude des comparaisons statistiques internationales des structures de la main-d'oeuvre.

Les mutations en cours dans les sociétés en voie de développement, en particulier en Afrique, ont depuis dix ans permis d'éprouver les limites de ces concepts, et illustré leur incapacité à éclairer les processus nouveaux de sous-emploi et sur-chômage urbain apparus depuis lors. Depuis les années 70, la fluidité des situations de ces sociétés, et l'urgence de leurs problèmes, ont conduit ces mêmes organisations à tenter une révision des approches élémentaires de l'"activité", et à susciter un foisonnement de travaux méthodologiques dans ce domaine.

Se basant sur les concepts individualistes traditionnels de l'activité, les experts mettaient jusqu'alors en oeuvre des outils mathématiques éprouvés pour analyser (sous réserve de quelques hypothèses simples) les structures et les mouvements de la main-d'oeuvre.

En Afrique pourtant, les lacunes des données disponibles et la pauvreté courante de leur contenu conceptuel, ont limité considérablement l'usage de ces outils.

II b - 120

Les analyses de main-d'œuvre qui prévalent aujourd'hui dans les pays africains sont de la sorte le plus souvent :

- Parcelnaires (car essentiellement centrées sur le secteur moderne et négligeant les activités "traditionnelles").
- Et statiques (les données faisant défaut qui permettent d'analyser les mouvements de la main-d'œuvre en construisant des tables de vie active active significatives, ou des matrices markoviennes d'évolutions structurelles).

C – L'analyse et les résultats

SOMMAIRE

	Pages
I – Analyse statique ou analyse des structures de la main-d'œuvre	123
a) Les croisements classiques de l'activité avec les données démographiques	123
– Les variables de structure	124
– Le sexe et l'âge (pyramides et profils)	124
– Structures régionales	126
– Situations matrimoniales	130
– Instruction et autres variables	131
b) Les répartitions croisées des actifs selon plusieurs caractéristiques économiques	136
– Tableaux "branches x positions"	136
– Tableaux "professions x positions"	138
– Tableaux "branches x professions"	138
– Autres croisements	139
c) Répartition de l'ensemble de la population selon les caractéristiques économiques, et statistiques de ménages	142
– Répartition selon la branche, ou selon la branche et la position	142
– Répartition selon la profession, ou selon la profession et la position	142
– Répartition selon la branche et la profession	145
– Répartitions propres à la population agricole	145
– Les tableaux des statistiques de ménages recommandés pour l'étude du sous-emploi	147
d) Ventilation des actifs selon d'autres variables économiques	147
– Les croisements avec les productions sectorielles	147
– Les croisements avec les revenus, les consommations et les dépenses	147
e) Quelques exemples d'analyses structurelles de main-d'œuvre	148
– La Côte d'Ivoire	148
– L'Algérie	149
II – Analyse dynamique ou analyse des mouvements de la main-d'œuvre	154
a) Les mouvements saisonniers	154
b) Facteurs démographiques des fluctuations des structures de la main-d'œuvre	154
– Mortalité et fécondité différentielles	154
– Tables de vie active ; projections analytiques ; analyses par cohortes	155
c) Les mouvements dus aux transformations socio-économiques	160
– Profils masculins	160
– Profils féminins	161

III – Principales techniques de projections des effectifs de la main-d'œuvre	161
a) Les méthodes d'extrapolation – Méthode du B.I.T.	162
– Extrapolation directe par sexe et par âge.	162
– Extrapolation indirecte par sexe et par âge	163
– Extrapolation par cohorte.	163
– Méthodes d'extrapolation du B.I.T.	163
b) Les méthodes de corrélation	164
– Corrélations entre taux d'activité et indicateurs socio-économiques régionaux	166
– Corrélations à partir d'observations réalisées dans d'autres pays	166
– Les modèles de projection des taux d'activité élaborés par le B.I.T.	167
c) Les méthodes des projections matricielles	174
– Notations	175
– Paramètres fondamentaux.	175
– Description de la matrice de projection.	175
d) Incidences respectives sur les résultats des fluctuations de la structure par âge et de l'évolution des taux d'activité	177
e) Un exemple algérien : projection de la population active masculine entre 1965 et 1985	178
IV – Conclusion : rapide panorama des mains-d'œuvres africaines en chiffres	183

Ainsi que nous l'avons souligné en concluant la deuxième partie de cet ouvrage, les analyses de main-d'œuvre en Afrique sont jusqu'à présent essentiellement "statiques", les études portant sur les mouvements de la population active constituant encore l'exception dans les pays africains.

I – ANALYSE STATIQUE OU ANALYSE DES STRUCTURES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- a) Les croisements classiques de l'activité avec les données démographiques
- b) Les répartitions croisées des actifs selon plusieurs caractéristiques économiques
- c) Répartition de l'ensemble de la population selon les caractéristiques économiques et statistiques de ménages
- d) Ventilation des actifs selon d'autres variables économiques
- e) Quelques exemples d'analyses structurelles de main-d'œuvre

Ce type d'analyse repose principalement sur la construction de tableaux statistiques à entrées multiples croisant entre elles les diverses variables démographiques et économiques qui intéressent la main-d'œuvre.

a) Les croisements classiques de l'activité avec les données démographiques

Les statistiques de main-d'œuvre qui prévalent aujourd'hui encore en Afrique privilégient l'individu en tant qu'unité statistique fondamentale, aussi la très grande majorité des tableaux présentent-ils les distributions des effectifs des personnes selon diverses variables. Ces tableaux d'abord construits en chiffres absolus sont ensuite le plus souvent convertis en % et déterminent ainsi une "structure".

Ainsi que nous l'avons exposé au cours des précédentes parties, les variables de toutes natures susceptibles d'intervenir dans la description de "l'activité économique", sont nombreuses (parmi les principales, on peut aisément en identifier une vingtaine). Les associations possibles de celles-ci destinées à élaborer une analyse structurelle de la main-d'œuvre sont donc extrêmement diverses, et leur intérêt peut être très variable.

Pour ne pas submerger l'analyste sous le flot des informations, et afin d'éviter la construction de tableaux peu utiles (limitant de la sorte les coûts d'exploitation mécanographique de la collecte), il convient d'établir des priorités parmi tous les croisements possibles (cf. Annexe C-I).

Ces priorités sont évidemment fonction des finalités des analyses de main-d'œuvre. Destinées d'abord aux planificateurs et aux responsables politiques, celles-ci sont en Afrique tournées vers l'action visant deux objectifs essentiels :

- Mesurer le développement, c'est-à-dire contrôler les progrès vers la "modernisation" de l'économie et de la main-d'œuvre,
- Eclairer les mesures d'ordre social concernant l'emploi.

Dans cette optique, les variables de types démographique et sociologique (toujours collectées lors des recensements de population) les plus couramment retenues dans les analyses africaines de main-d'œuvre sont par ordre d'importance :

-- Les variables de structures (dont les deux premières sont fondamentales) :

- 1) le sexe,
- 2) l'âge,
- 3) l'habitat (urbain, semi-urbain, rural) et la régionalisation,
- 4) l'ethnie ou la nationalité,
- 5) l'état matrimonial,
- 6) le degré d'instruction.

-- Les variables de mouvement (examinées au cours du point II) :

- 7) les migrations internes (exode rural),
- 8) les migrations externes,
- 9) la mortalité,
- 10) la fécondité.

De même les variables de type économique qui décrivent classiquement l'activité dans ces analyses sont les suivantes (les quatre premières pouvant être considérées comme fondamentales dans la mesure où elles constituent les bases des croisements les plus importants ou les plus fréquents en Afrique) :

- 1) Les situations individuelles,
- 2) Les activités multiples,
- 3) les branches d'activité (souvent regroupées en trois secteurs économiques, ou même simplement divisées en "secteurs agricole" et "non agricole",
- 4) les positions dans la profession (souvent résumées en "salariés", "travailleurs familiaux ou rémunérés" et "travailleurs indépendants"),
- 5) les professions (regroupées en quelques groupes professionnels adéquats),
- 6) les secteurs statutaires,
- 7) les qualifications et formations,
- 8) les durées de chômage,
- 9) les causes du chômage,
- 10) les nombres de semaines ou de mois de travail effectué au cours de l'année passée,
- 11) les durées de travail effectué durant une semaine pour les personnes occupées.

Ainsi que d'autres variables économiques (brièvement abordées au cours du point C) qui va suivre) :

- 12) les données sur le revenu,
- 13) les données sur la consommation et les dépenses,
- 14) les données sur l'habitation.

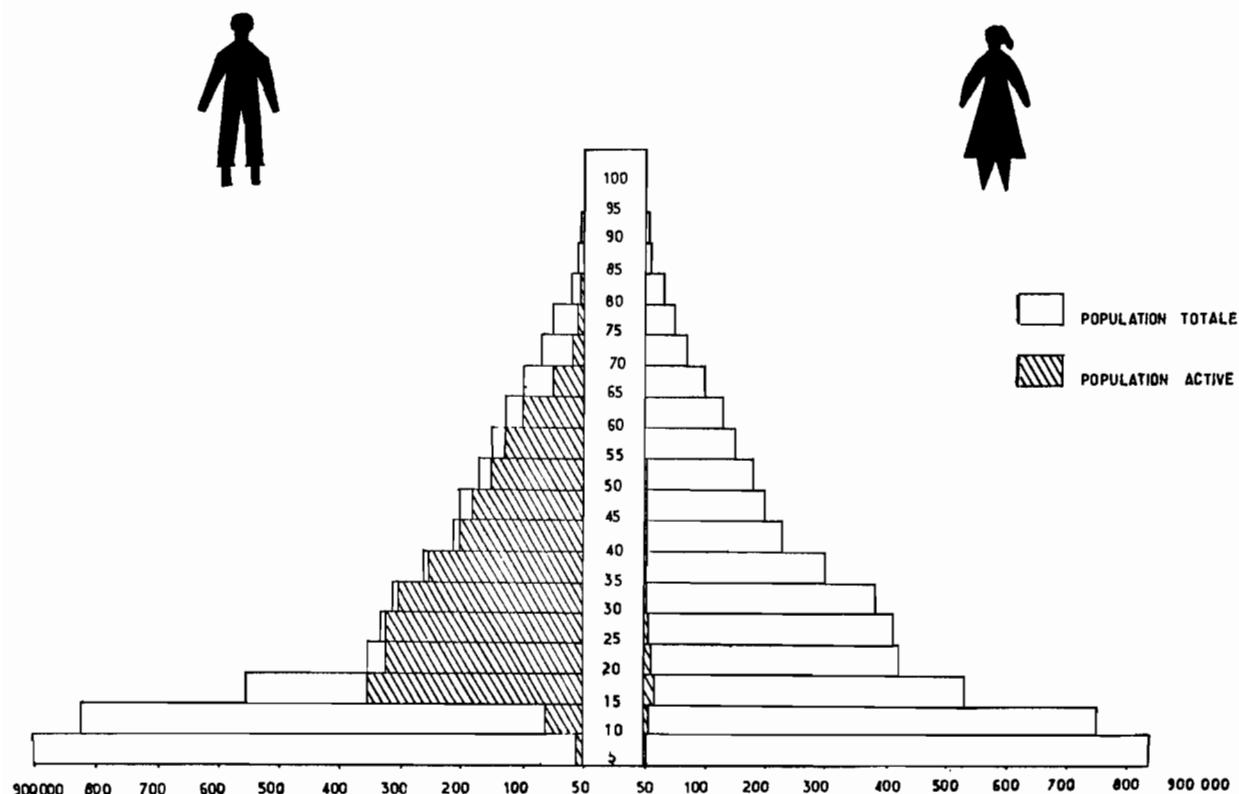
- **Le sexe et l'âge** : d'une manière très générale les tableaux statistiques consacrés à la main-d'œuvre devraient presque toujours, afin d'être aisément interprétables, comporter les deux variables démographiques fondamentales :

- le sexe,
- l'âge (au moins résumé selon 3 ou 4 grands groupes d'âge).

Toutes les analyses globales de la main-d'œuvre d'un pays commencent classiquement par la construction :

- Des pyramides de la population active (cf. exemple ci-joint obtenu à partir des données du recensement algérien de 1966),
- Des "profils d'activité" masculins et féminins (cf. exemples ci-joints, extraits des volumes d'analyse de l'ESNP algérienne de 1969-70).

STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION ACTIVE PRESENTE



Extrait de : "La population active au recensement de 1966" – République Algérienne. C.N.R.P. 1970.

Les organismes internationaux ont formulé de nombreuses recommandations pour établir les priorités des croisements des variables et présenter les tableaux statistiques relatifs à la main-d'œuvre. Le lecteur pourra se référer aux annexes C-I, 2 et 3 qui regroupent les textes récents les plus importants qui émanent de ces institutions. En particulier la Commission de la Population des Nations Unies a résumé dans sa neuvième étude démographique ⁽¹⁾ les recommandations les plus classiques concernant ces questions ; celles-ci rappellent les priorités les plus souvent admises et proposent une série de modèles de tableaux des statistiques de main-d'œuvre à laquelle nous emprunterons nombre des exemples qui vont suivre.

– Ainsi, **parallèlement à la construction** des pyramides de populations actives et à l'établissement des "profils d'activité", les Nations Unies recommandent la ventilation de la population totale selon les "**situations individuelles**" et proposent les modèles suivants : (voir tableau 1 page suivante).

- On pourra observer qu'il est également possible (voire souhaitable) lorsqu'un critère de sous-emploi aura été adopté, de réserver une colonne qui permette de distinguer les "sous-employés" parmi les actifs.

- En outre, de nombreux pays décomposent à juste titre la colonne des "chômeurs" ou "sans travail", en "chômeurs en quête de leur premier emploi" (STRI dans les notations des statistiques algériennes dont nous présentons quelques exemples) et "chômeurs ayant déjà travaillé" (STRII dans les notations algériennes).

 (1) "Applications des normes internationales . . ." O.N.U. op. cit. Voir également Etude Démographique N° 43 : "Analyse des données sur l'activité économique". O.N.U. op. cit.

Tableau 1 — Répartition de la population active et de la population non active d'après l'âge et le sexe

Age et sexe	Population active			Population non active		
	Total	Personnes occupées a	Chômeurs a	Personnes effectuant des travaux menagers à domicile (total) b	Etudiants b	Pensionnaires d'institutions b
<i>Hommes et femmes</i>						
Total						
Au-dessous de 15 ans						
15 à 19 ans						
20 à 24 ans						
25 à 34 ans						
35 à 44 ans						
45 à 54 ans						
55 à 64 ans						
65 ans et plus ^c						
<i>Hommes</i>						
(Reprendre les groupes d'âges énumérés ci-dessus)						
<i>Femmes</i>						
(Reprendre les groupes d'âges énumérés ci-dessus)						

^aLa sixième CIST et la Commission de la population ont, l'une et l'autre, recommandé de subdiviser la population active en personnes occupées et en chômeurs ; toutefois la Commission de la population a considéré cette subdivision comme facultative.

^bLa Commission de la population a expressément recommandé de faire apparaître, si possible, ces quatre subdivisions de la population non active.

^cLe CRPA a proposé que les tableaux donnant les résultats des recensements effectués dans les pays d'Amérique comprennent, en outre, le groupe de 65 à 74 ans.

• Enfin, au niveau de cette ventilation initiale de la population totale, peut-être ne serait-il pas inutile, en pays africain, de faire apparaître tout de suite une catégorie de personnes distinguées normalement par la variable "position dans la profession" que nous examinerons un peu plus loin, en distinguant parmi les actifs "occupés", les "travailleurs familiaux non rémunérés".

Il est clair que les ventilations proposées dans le modèle ci-dessus ne peuvent être effectuées qu'à partir :

- de recensements de la population,
- ou de larges enquêtes démographiques auprès des ménages.

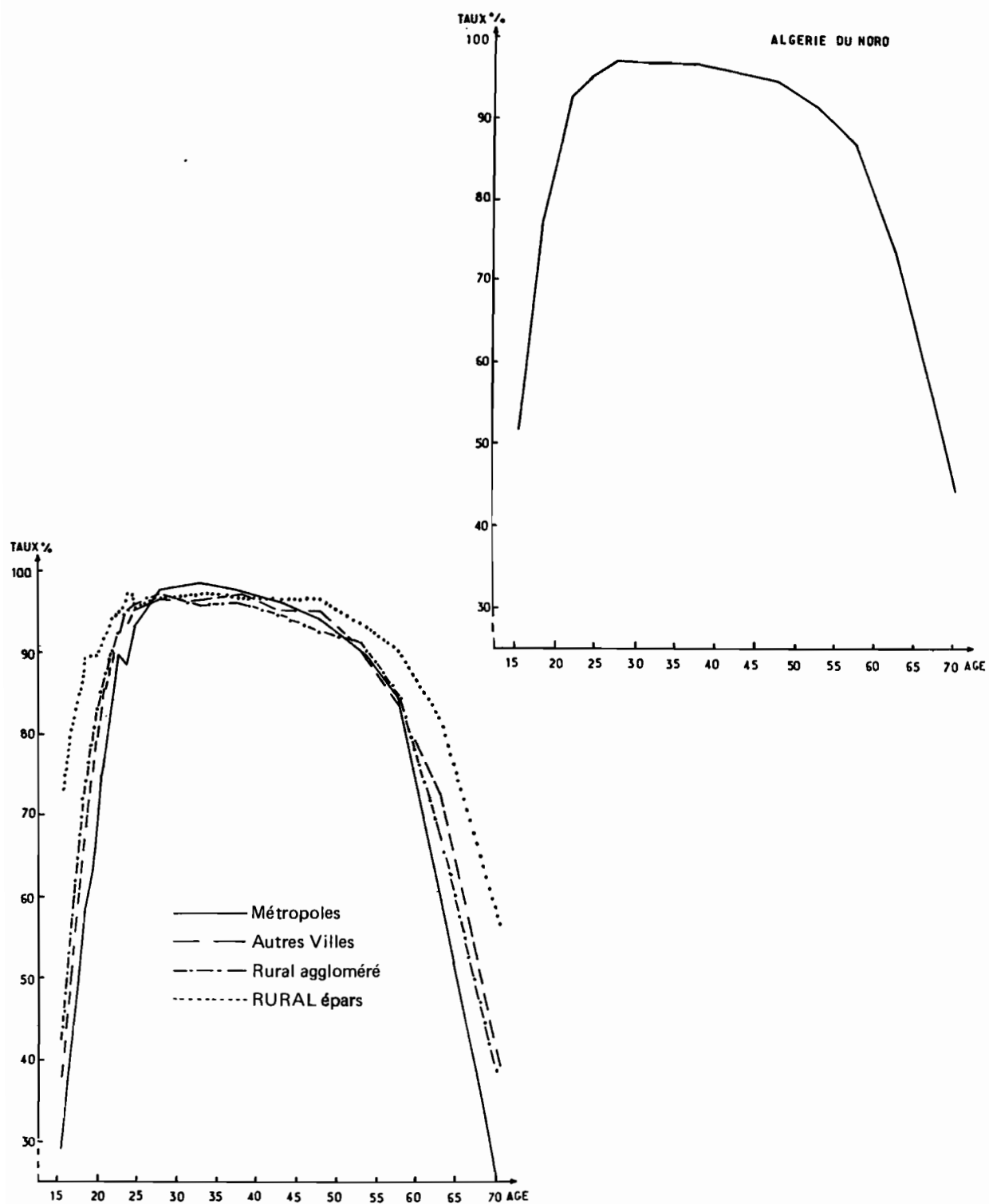
En particulier les données afférentes à l'emploi recueillies auprès des employeurs, des établissements, des bureaux de placements, etc. . . , ne touchant pas également toutes les catégories d'actifs, ne peuvent permettre la construction de tels tableaux globaux.

Il convient d'ailleurs de noter que nombre des modèles de tableaux proposés par la Commission des Nations Unies se réfèrent principalement à l'exploitation de données collectées à l'occasion de recensements ou d'enquêtes démographiques de larges échelles.

– Il importe en outre d'établir ces ventilations globales de la population selon le schéma du tableau 1, au niveau régional d'une part, en distinguant les zones urbaines des zones rurales d'autre part. On observera cette même démarche pour établir pyramides de main-d'œuvre et profils d'activité (cf. exemple de l'analyse des données du recensement de 1966 en Algérie ci-joint).

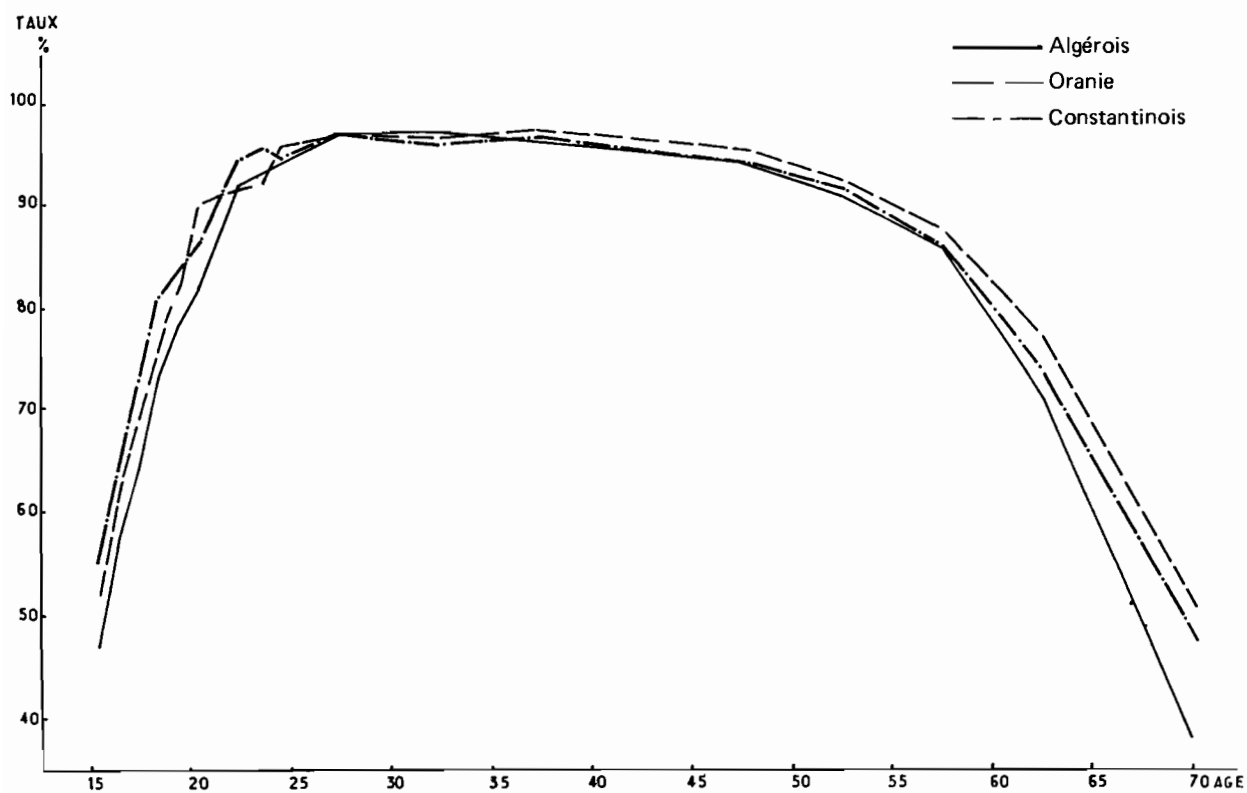
Dans la plupart des pays africains dont la population comprend des minorités ethniques et culturelles numériquement importantes, les tableaux de statistique de main-d'œuvre donnent des renseignements sur les caractéristiques raciales ou ethniques (nationalité, lieu de naissance ou langue) des actifs. Ces tableaux se révèlent très précieux pour la compréhension correcte des mouvements des mains-d'œuvre africaines, en particulier pour les analyses des migrations et de l'exode rural.

TAUX D'ACTIVITE MASCULINE SELON L'AGE ET LE SECTEUR D'HABITAT
 (PAR ANNEE D'AGE JUSQU'A 24 ANS, PAR GROUPES QUINQUENNAUX AU DELA)



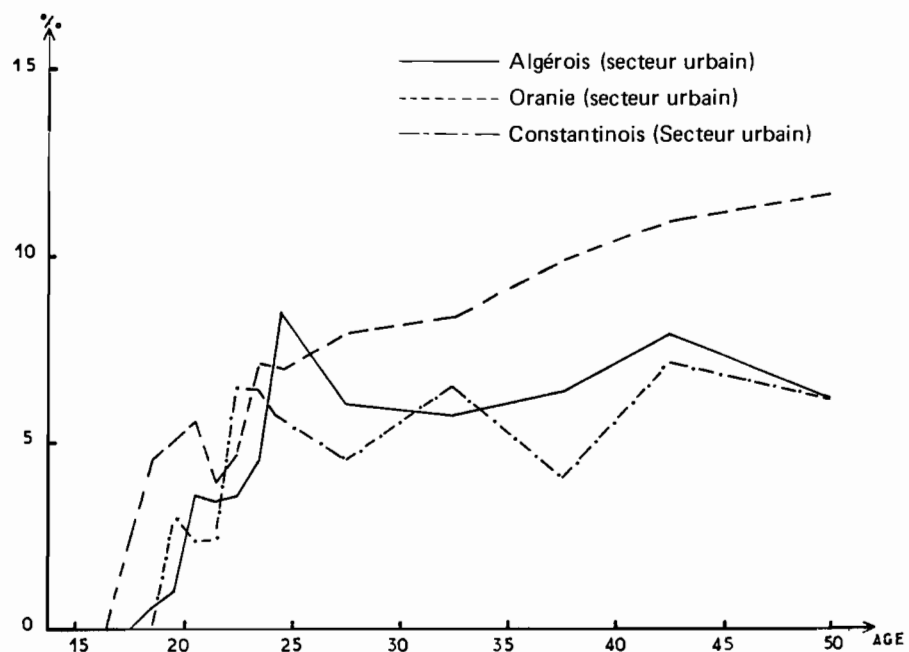
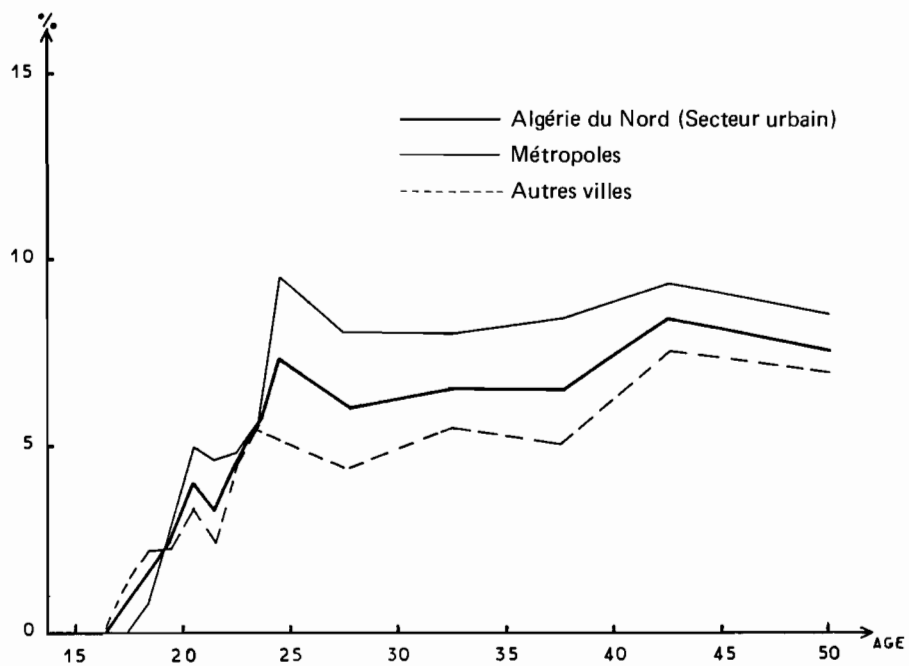
Extrait de l'“Etude Statistique Nationale de la Population”. Algérie, 1969-70.

TAUX D'ACTIVITE MASCULINE SELON L'AGE ET LA REGION
PAR ANNEE D'AGE JUSQU'A 24 ANS, PAR GROUPES QUINQUENNAUX AU DELA)



Extrait de l'“Etude Statistique Nationale de la Population”. Algérie, 1969-70.

TAUX D'ACTIVITE FEMININE SELON LA DIVISION DEMOGRAPHIQUE FEMMES NON CELIBATAIRES—(PAR ANNEE D'AGE JUSQU'A 24 ANS, PAR GROUPES QUINQUENNAUX AU DELA)

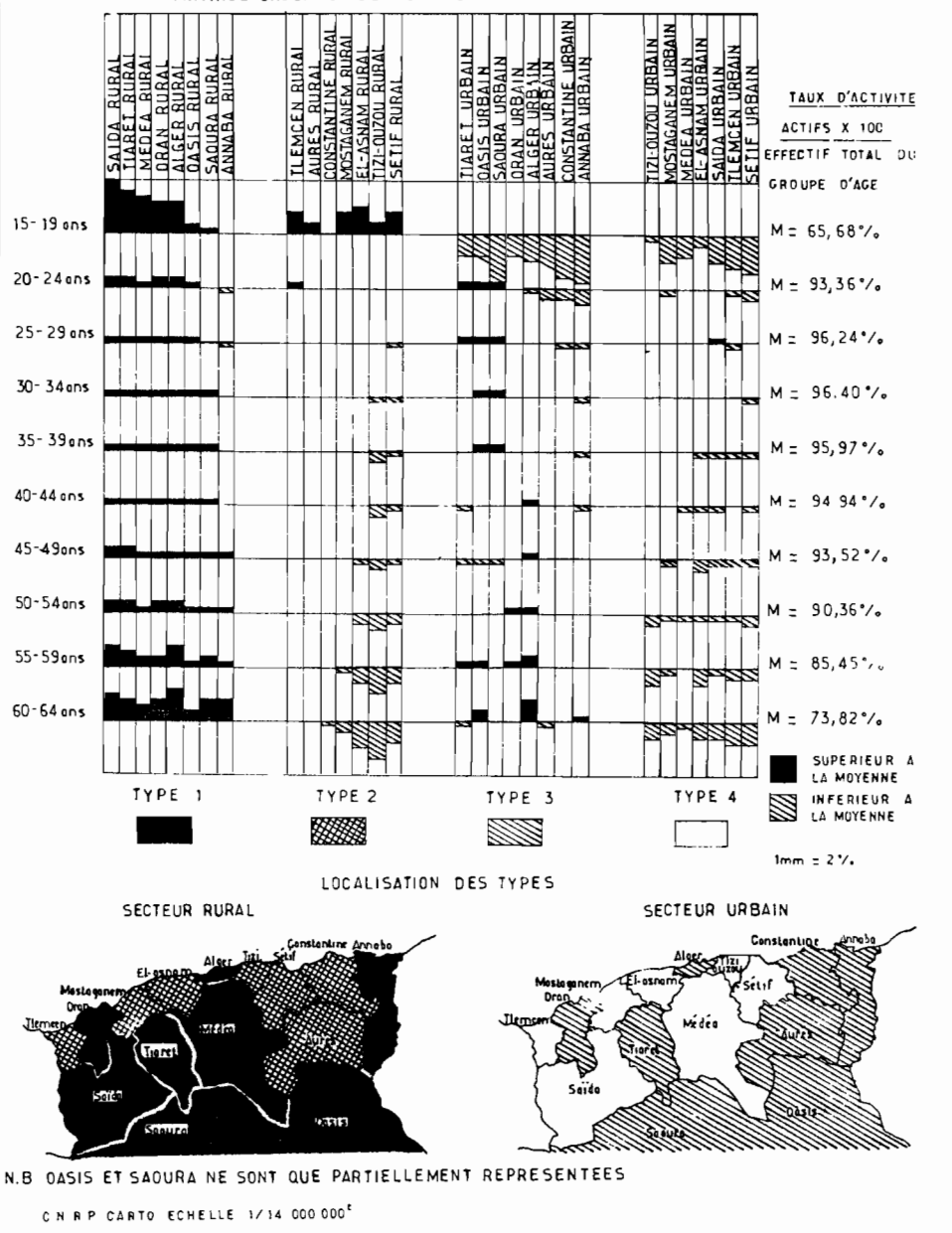


Extrait de l'“Etude Statistique Nationale de la Population”. Algérie, 1969-70.

FIGURE 3

TAUX D'ACTIVITE PAR AGE DE LA POPULATION MASCULINE PRESENTE
 SECTEURS URBAIN ET RURAL DES WILAYATE - 1966 -
 (5^{LE} II COMPRIS)

MATRICE ORDONNEE DES ECARTS A LA MOYENNE NATIONALE



Extrait de "La Population active au recensement de 1966" – République Algérienne. C.N.R.P. 1970.

Ces caractéristiques croisées en outre avec les diverses composantes de la population inactive (étudiants, ménagères, etc. . .) permettent de mettre en lumière les disparités des minorités vis à vis de l'arrivée sur le marché du travail.

Enfin, les tableaux d'emploi et de chômage établis pour les minorités ethniques peuvent être très éclairants à l'égard de la situation et de l'évolution de l'emploi dans un pays africain.

– Les ventilations des effectifs selon âge, sexe et situations matrimoniales sont également importantes à des points de vue divers :

- Elles peuvent servir à mesurer l'influence de l'état matrimonial sur l'offre de main-d'œuvre féminine,

- Elles peuvent apporter des indications sur les effectifs des travailleurs ayant des personnes à charge, et permettent d'isoler les célibataires actifs,
- Elles peuvent contribuer à l'étude des problèmes sociaux suscités par le travail des femmes mariées et des mères de famille.

La Commission des Nations Unies propose le modèle suivant de ventilation des actifs selon cette variable :

Tableau 2 – Répartition de la population active et de la population non active d'après l'âge, le sexe et l'état matrimonial

<i>Age et sexe</i>	<i>Total</i>	<i>Mariés</i>	<i>Veufs non remariés</i>	<i>Divorcés non remariés</i>	<i>Célibataires</i>	<i>Etat matrimo- nial non indiqué</i>
<i>Hommes et femmes</i>						
Population active totale :						
Au-dessous de 15 ans ^a						
15 à 19 ans						
20 à 24 ans						
25 à 34 ans						
35 à 44 ans						
45 à 54 ans						
55 à 64 ans						
65 ans et plus						
Population non active :						
Au-dessous de 15 ans						
15 à 19 ans						
20 à 24 ans						
25 à 34 ans						
35 à 44 ans						
45 à 54 ans						
55 à 64 ans						
65 ans et plus						
<i>Hommes</i>						
(Reprendre les groupes d'âges énumérés ci-dessus)						
<i>Femmes</i>						
(Reprendre les groupes d'âges énumérés ci-dessus)						

^aDans les pays où l'on comprend dans la population active, aux fins de recensement, des personnes âgées de moins de 15 ans.

En outre, les classements combinant par exemple :

- L'état matrimonial, le sexe et la profession, renseignent sur les activités exercées respectivement par les femmes mariées et célibataires.
- L'état matrimonial, le sexe, la situation dans la profession et l'âge, permettent, en distinguant les salariés, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs indépendants, de juger du degré de comparabilité des statistiques de main-d'œuvre.

Il faut souligner que la plupart des tableaux relatifs à la main-d'œuvre qui font intervenir la variable état matrimonial, ne prennent tout leur sens que lorsqu'ils présentent une ventilation par groupe d'âge.

– **Le degré d'instruction** : L'analyse de l'influence de cette variable sur l'activité s'effectue selon deux niveaux : les jeunes gens de moins de 20 ans et les actifs adultes.

- *Les jeunes gens de moins de 20 ans* : il s'agit surtout ici d'étudier les effets directs des systèmes de formations scolaires sur les conditions d'entrée en activité des jeunes. L'étude des conséquences économiques et sociales des politiques de scolarisation obligatoire (pièces maîtresses des stratégies actuelles du développement de nombreux pays d'Afrique) constitue l'une des préoccupations primordiales des planificateurs afri-

cains. Les liens entre systèmes scolaires et monde du travail sont doubles : d'une part la prolongation de la durée des études entraîne une baisse des taux d'activité des adolescents, d'autre part ces études sont de nature à modifier aux âges ultérieurs la propension à entrer dans la vie active ainsi que les possibilités d'y entrer. Il importe donc d'étudier les relations entre les taux de fréquentation scolaire et les taux d'activité des adolescents, et de préciser dans quelle mesure l'"inactivité économique" des jeunes s'accorde avec leur présence à l'école.

Ce type d'investigation nécessite la disponibilité de données concernant l'activité croisées avec des renseignements sur la fréquentation ou tout au moins sur les inscriptions scolaires, de manière à pouvoir établir la ventilation suivante des jeunes gens selon le sexe, l'âge et la zone d'habitat (et éventuellement selon la région) :

	"actifs"	"inactifs"
Fréquentant un établissement scolaire	x	x
Ne fréquentant pas d'établissement scolaire	x	x

Il est rare de disposer de ce type de classement parmi les résultats des recensements ; on l'obtient plus aisément à partir des enquêtes démographiques par sondage. Néanmoins, la plupart des recensements permettent d'établir séparément les taux de fréquentation scolaire selon le sexe, l'âge, l'habitat, la région, etc. . . , ainsi que les taux d'activité selon les mêmes variables. Il est donc possible de comparer ces deux séries de taux selon l'habitat et la région. L'addition de ces deux séries de taux peut fournir des indices intéressants à propos des relations entre scolarisation et activité :

- Si la somme du taux de scolarisation avec le taux d'activité correspondant est inférieure à 100, on peut considérer l'écart comme une **estimation minimale** du pourcentage des effectifs de la catégorie considérée qui ne fréquentent pas l'école et restent néanmoins "inactifs".
- Si cette somme est supérieure à 100, on peut considérer l'écart comme une **estimation minimale** du pourcentage des effectifs de la catégorie qui, tout en fréquentant l'école, exercent en outre "une activité économique".

Bien entendu, les effectifs des jeunes filles "inactives" qui ne fréquentent pas l'école, correspondent généralement aux jeunes filles qui s'adonnent à des tâches domestiques, ou qui tout au moins aident leur mère tant qu'elles n'ont pas à s'occuper de leur propre foyer et de leur propre famille. En revanche, l'identification d'effectifs masculins importants dans cette catégorie peut révéler un gaspillage du potentiel des ressources humaines et un problème social inquiétant.

A défaut de classements censitaires concernant la fréquentation scolaire, les statistiques administratives des inscriptions scolaires peuvent servir à cette analyse. Ces dernières néanmoins ne sont généralement pas établies selon l'âge et peuvent présenter des doubles comptes dans les zones urbaines surtout (inscriptions multiples) ; ces lacunes limitent l'utilisation de la méthode exposée. On peut pourtant tourner la difficulté en faisant usage des inscriptions masculines et féminines selon les cycles d'enseignements primaires et secondaires, et les convertir en rapports au sein de groupes d'âges adéquats.

Par ailleurs, le classement des inactifs selon les catégories d'"étudiants" ou de "ménagères" offre une voie d'investigation sur les liens entre scolarisation et activité des jeunes.

- *Les actifs adultes* : la question pertinente en Afrique à ce propos est d'observer l'évolution des pourcentages d'analphabètes dans les diverses catégories de main-d'œuvre. Il s'agira donc ici d'exploiter les questions sur "l'aptitude à lire et à écrire" qui sont habituellement posées lors des recensements, et souvent reprises à l'occasion des enquêtes démographiques par sondage, en calculant des taux d'analphabétisme parmi les actifs en fonction du sexe, de l'âge, de l'habitat, de la région, des situations individuelles, des branches d'industrie, professions, etc. . .

– **Répartition de la main-d'œuvre** selon les principales **caractéristiques de l'activité** : les études analytiques sur la main-d'œuvre comportent toujours une ventilation des effectifs des actifs selon la branche d'activité, la position dans la profession, et la profession.

Les quatre tableaux qui suivent présentent un exemple d'une première répartition des effectifs globaux des actifs de la population du Ghana en 1960 selon ces grandes composantes :

Tableau 3
Répartition, selon l'activité économique, de la population active

Branches et secteurs d'activité	Ghana 1960 (a) (en pourcentage de la population active totale)
<i>Branches de la CITI</i>	
0. Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	57,9
1. Industries extractives	1,8
2.3. Industries manufacturières	8,6
4. Bâtiment et travaux publics	3,3
5. Electricité, gaz, eau et services sanitaires	0,5
6. Commerce, banque, assurances, affaires immobilières	13,6
7. Transports, entrepôts et communications	2,5
8. Services	5,7
9. Activités mal désignées	6,0(b)
<i>Secteurs d'activité</i>	
Agriculture. . . (branche 0)	57,9
Activités non agricoles (branches 1 à 8)	36,0
Secteur M (branches 1 à 4)	13,7
Secteur S (branches 5 à 8)	22,3

(a) Données tirées d'un sondage au 1/10e des bulletins du recensement.

(b) Chômeurs.

Tableau 4
Répartition, selon la profession, de la population active

Professions (grands groupes de la CITP)	Ghana 1960 (a) (en pourcentage de l'ensemble de la population active)
0. Personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés	2,2
1. Directeur et cadres administratifs supérieurs	0,5
2. Employés de bureau	1,6
3. Vendeurs	12,7
4. Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers et travailleurs assimilés	57,3
5. Mineurs, carriers et travailleurs assimilés	1,2
6. Travailleurs des transports et des communications	1,9
7/8. Artisans, ouvriers de métier, ouvriers à la production et manoeuvres non classés ailleurs	14,5
9. Travailleurs spécialisés dans les services, les sports et les activités récréatives	2,0
X. Personnes ne pouvant être classées selon la profession	6,0 (b)
Membres des forces armées	— (c)

(a) Données tirées d'un sondage au 1/10e des bulletins de recensement.

(b) Chômeurs.

(c) Aucun renseignement disponible sur le classement des membres des forces armées (0,2 % de la population active).

Tableau 5
Répartition de la population active selon la situation dans la profession

Situation dans la profession	Ghana 1960 (a) (en pourcentage de l'ensemble de la population active)
1. Salariés	19,9
2. Employeurs	} 61,5
3. Travailleurs à leur propre compte	
4. Travailleurs familiaux	12,6
5. Non déclarés ou inclassables selon la situation dans la profession	6,0 (c)
	(en pourcentage de la population active du secteur non agricole)
1. Salariés	39,7
2. Employeurs	} 57,9
3. Travailleurs à leur propre compte	
4. Travailleurs familiaux	2,5
5. Non déclarés ou inclassables selon la situation dans la profession	—

(a) Données tirées d'un sondage au 1/10e des bulletins de recensement.

(b) Données tirées d'un sondage au 1/100e des bulletins de recensement.

(c) Les membres des forces armées (3,3% de la population active), figurant vraisemblablement dans la classification nationale au groupe 5 des situations dans la profession, ont été reportés au groupe 1.

Tableau 6
Proportion des travailleurs de l'agriculture
(branche 0 de la CITI) dans la population active

	Ghana 1960
A. Toutes situations dans la profession, y compris les travailleurs familiaux	
Nombre d'agriculteurs (en milliers) :	
Les deux sexes	1.579
Sexe masculin	1.003
Sexe féminin	576
Agriculteurs, en pourcentage de l'ensemble des branches d'activité :	
Les deux sexes	57,9
Sexe masculin	59,6
Sexe féminin	55,2
B. Toutes situations dans la profession, à l'exclusion des travailleurs familiaux	
Nombre d'agriculteurs (en milliers) :	
Les deux sexes	1.260
Sexe masculin	855
Sexe féminin	406
Agriculteurs, en pourcentage de l'ensemble des branches d'activité :	
Les deux sexes	52,9
Sexe masculin	55,9
Sexe féminin	47,6

Des répartitions de ce genre, dans lesquelles les variables économiques seraient résumées en 3 ou 4 grands groupes devraient toujours être établies selon l'habitat et selon les régions. Mais surtout, ainsi que le soulignent régulièrement les recommandations des organismes internationaux, les ventilations de l'ensemble de la population active d'un pays selon ces composantes doivent toujours être effectuées en distinguant le sexe et les grands groupes d'âges, selon le schéma du tableau suivant :

Tableau 7 – Répartition de la population active entre les diverses branches d'activité économique.
par âge et par sexe

<i>Branches d'activité économique^a</i>	<i>Moins Total de 15 ans^b</i>	<i>De 15 à 19 ans</i>	<i>De 20 à 24 ans</i>	<i>De 25 à 34 ans^c</i>	<i>De 35 à 44 ans^c</i>	<i>De 45 à 54 ans^d</i>	<i>De 55 à 64 ans^d</i>	<i>65 ans et plus</i>
<i>Hommes et femmes</i>								
Total								
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche								
Agriculture et élevage								
Sylviculture et exploitation forestière.								
Chasse, piégeage et repeuplement en gibier								
Pêche								
Industries extractives								
Extraction du charbon								
Extraction des minerais								
Pétrole brut et gaz naturel								
Etc. ^e								
...								
Personnes qui ne peuvent être classées par branche d'activité								
Travailleurs expérimentés dont la branche d'activité n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière suffisante								
Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi								
<i>Hommes</i>								
(Mêmes rubriques que ci-dessus)								
<i>Femmes</i>								
(Mêmes rubriques que ci-dessus)								

^a Le CRPA a proposé que, dans les recensements effectués en Amérique, la classification adoptée pour l'élaboration de tableaux de ce genre comprenne au minimum les divisions principales de la CITI.

^b Lorsque, dans le décompte de la population active, il entre des personnes de moins de 15 ans.

^c Le CRPA a proposé que les recensements effectués en Amérique fournissent, au minimum, les données relatives aux groupes d'âge compris entre 25 et 44 ans.

^d Le CRPA a proposé que les recensements effectués en Amérique fournissent, au minimum, les données relatives aux groupes d'âge compris entre 45 et 64 ans.

^e On trouvera en annexe la série complète des classes de la CITI (à deux chiffres) qui n'a pu être reproduite en entier, faute de place dans le tableau ci-dessus.

Les tableaux qui ventilent en effet les actifs classés selon le sexe et les grands groupes d'âge, selon la "branche" ou la profession d'une part, et la position dans la profession d'autre part, offrent à l'analyste les possibilités suivantes : les premiers,

- peuvent fournir les renseignements nécessaires à l'étude des variations de la répartition des actifs entre les diverses branches ou les diverses professions,

- permettent l'évaluation des besoins de remplacement résultant des décès et des retraites et départs des travailleurs dans les diverses catégories industrielles et professionnelles,

- documentent l'étude des problèmes suscités par l'emploi des travailleurs âgés et celui des jeunes arrivant sur le marché du travail.

Tandis que les seconds présentent les intérêts suivants :

- les répartitions selon le sexe et l'âge des travailleurs familiaux non rémunérés peuvent servir à apprécier le degré de comparabilité des données collectées selon diverses sources,

• ces tableaux mettent en évidence les caractéristiques démographiques du groupe des “salariés”, objet privilégié de l’attention des planificateurs africains et de nombreuses mesures législatives d’ordre social.

La Commission de la Population a tout particulièrement insisté pour que les données collectées dans les pays en voie de développement à propos de la branche d’activité et de la profession, comprennent et distinguent les personnes en chômage. Elle a en outre recommandé que les tableaux relatifs aux chômeurs fassent toujours clairement apparaître les chiffres :

- des salariés,
- des travailleurs familiaux,

en résumant dans ces tableaux les branches d’activité en deux groupements : secteurs agricole et non agricole.

– **Nombre de semaines ou de mois** de travail effectués au cours de l’année : ces tableaux permettent d’observer l’emploi sur une longue période, ce qui est important en pays africains où le chômage intermittent ou saisonnier est considérable.

Les tableaux de main-d’oeuvre construits sur cette variable pourront ventiler d’après ce critère les actifs selon le sexe, les grands groupes d’âges et les secteurs d’activité ; ils pourront être établis au niveau régional.

– **Durée hebdomadaire du travail** des personnes occupées : ces tableaux fournissent de précieuses données sur les “travaux à temps partiel”. Ils permettent d’établir les classements des actifs selon les catégories suivantes :

- personnes occupées “à plein temps”,
- personnes pourvues d’un emploi mais ne travaillant pas,
- personnes occupées “à temps partiel” et parmi celles-ci :
 - les personnes régulièrement occupées à temps partiel,
 - les personnes exceptionnellement occupées à temps partiel.

Construites à partir des croisements proposés pour les tableaux précédents, ces répartitions des personnes “occupées” fournissent des bases de réflexion indispensable à l’étude du sous-emploi.

– **Durée du chômage** : les répartitions des chômeurs, selon le sexe, les grands groupes d’âge et les classes de durées de leur chômage, sont, lorsqu’elles sont effectuées en distinguant les zones d’habitat et les régions, absolument indispensables pour l’étude du chômage dans un pays, et fournissent des renseignements précieux sur les structures du chômage de longue durée.

– **Cause du chômage et motifs** des cessations de travail : les tableaux qui font intervenir cette variable complètent les analyses menées à partir des tableaux qui précèdent, en classant les chômeurs selon les causes de leur chômage. Ils éclairent également les situations des personnes “occupées” (pouvues d’un emploi) mais ne travaillant pas (congé, conflits du travail, maladie, etc. . .), et permettent d’établir la liaison entre ces phénomènes et la morbidité et l’état sanitaire du pays selon le sexe et l’âge.

b) Les répartitions croisées des actifs selon plusieurs caractéristiques économiques

Ces répartitions constituent classiquement le “coeur” des analyses statiques de main-d’oeuvre ; elles ont fait l’objet de nombreuses recommandations de la part des organismes internationaux (cf. Annexe C), et la Commission de la Population, dans son Etude Démographique n° 9(1), en présente plusieurs modèles auxquels nous emprunterons les exemples qui vont suivre. Ces tableaux doivent toujours distinguer les effectifs masculins et féminins, et souvent être établis selon un petit nombre de grands groupes d’âge. Les croisements essentiels sont les suivants :

– **Les tableaux “branches d’activité x position** dans la profession”. Ce croisement **fondamental** fait apparaître les effectifs des employeurs, des personnes à leur compte, des salariés et des travailleurs familiaux non rémunérés dans chaque branche d’activité. Il met ainsi en lumière la structure de l’appareil de production

(1) O.N.U. op. cit.

du pays, et le degré de développement des divers secteurs de son économie. Ces renseignements peuvent servir à évaluer le nombre des entreprises d'une "branche", les nombres moyens des salariés des établissements gérés par des administrateurs, et la place des petites entreprises familiales employant des travailleurs familiaux non rémunérés dans cette "branche d'activité".

Par ailleurs, les renseignements relatifs aux "salariés" dans chaque branche d'activité permettent de recouper, tout en appréciant leur degré de couverture, les données statistiques émanant directement des enquêtes auprès des établissements, qui excluent en général les très petites entreprises, et par conséquent écartent les personnes travaillant à leur compte et les travailleurs familiaux.

La Commission a proposé le modèle de tableau suivant pour traduire ces croisements :

Tableau 8 – Répartition de la Population active par branches d'activité économique et d'après la position dans la profession (employeurs, salariés, etc.)^a

<i>Branches d'activité économique</i>	<i>Total</i>	<i>Employeurs</i>	<i>Personnes travaillant à leur propre compte</i>	<i>Salariés</i>	<i>Travailleurs familiaux non rémunérés</i>	<i>Personnes ne pouvant être classées d'après leur position dans la profession</i>
<i>Hommes et femmes</i>						
Total						
Branche 0						
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche						
01. Agriculture et élevage						
02. Sylviculture et exploitation forestière						
03. Chasse, piégeage et repeuplement en gibier						
Etc. ^b						
Branche 9						
Personnes qui ne peuvent être classées par branches d'activité						
91. Travailleurs expérimentés dont la branche d'activité n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière suffisante						
92. Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi						
<i>Hommes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						
<i>Femmes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						

^a Ce tableau peut être dressé pour les personnes ayant un emploi, d'une part, et pour les chômeurs, d'autre part, lorsque le recensement fournit des renseignements au sujet de ces deux catégories de personnes.

^b On trouvera en annexe la série complète des classes à deux chiffres de la CITI, qui n'a pu être reproduite en entier, faute de place, dans le tableau ci-dessus.

La sixième CIST a insisté en outre pour que de tels tableaux fussent élaborés tant en ce qui concerne les effectifs "occupés", que les effectifs des chômeurs ayant déjà travaillé. Elle a souligné en particulier la nécessité d'identifier les effectifs des **salariés en chômage** dans chaque branche d'activité selon le sexe et l'âge (voire l'ethnie).

Nous devons néanmoins souligner ici l'extrême variabilité des structures de main-d'oeuvre selon la position dans la profession en Afrique. Au cours de la partie B, nous avons en effet évoqué les aléas de la confrontation de ces concepts avec les réalités africaines ; ainsi certains pays africains (en particulier les pays de culture musulmane) n'enregistrent que très peu de femmes (on notera en particulier dans les exemples ci-joints la faiblesse des taux d'activité féminins observés lors du recensement algérien de 1966) sous la rubrique des "travailleurs familiaux", ce qui modifie considérablement les proportions des "salariés" dans la main-d'oeuvre.

– Les tableaux “profession x position dans la profession”. Contrairement aux tableaux précédents qui répondent à des préoccupations d’ordre purement économique, les croisements des professions avec les positions offrent des informations de nature sociale et culturelle essentielles en particulier aux responsables des politiques de formation et d’enseignement et aux planificateurs en ressources humaines. Ce genre de tableau présente en effet une certaine “proximité” avec les croisements métiers X qualification, qui sont nous l’avons vu, à la base des réflexions actuelles sur les nomenclatures africaines. La Commission des Nations Unies en propose le modèle suivant :

Tableau 9 – Répartition de la population active d’après la profession et d’après la position dans la profession (employeurs, salariés, etc.)^a

<i>Groupes professionnels</i>	<i>Total</i>	<i>Employeurs</i>	<i>Personnes travaillant à leur propre compte</i>	<i>Salariés</i>	<i>Travailleurs familiaux non rémunérés</i>	<i>Personnes ne pouvant être classées d’après leur position dans la profession</i>
<i>Hommes et femmes</i>						
Total						
0. Personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés						
01. Ingénieurs, personnes exerçant une profession libérale et techniciens assimilés						
02. Chimistes, pharmaciens et techniciens de laboratoire						
03. Professeurs, instituteurs et spécialistes						
04. Hommes de loi, juges et assimilés						
Etc.						
X. Personnes qui ne peuvent être classées d’après leur profession						
XI. Travailleurs expérimentés dont la profession n’a pas été indiquée ou n’a pas été définie de manière suffisante						
X2. Chômeurs n’ayant pas eu antérieurement d’emploi						
<i>Hommes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						
<i>Femmes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						

^aCette classification peut être donnée séparément pour les personnes occupées et pour les chômeurs, lorsque le recensement fournit des renseignements distincts sur ces deux groupes.

La Commission souligne également l’utilité de ventiler les chômeurs ayant déjà travaillé selon ces croisements, ce qui peut apporter des indications sur l’évolution des métiers et des professions dans les sociétés africaines.

– Les tableaux “branches d’activité x professions”. Ces tableaux fournissent des indications précieuses sur les niveaux de mécanisation et de spécialisation atteints dans les diverses branches de l’économie. Leur élaboration détaillée peut néanmoins présenter deux écueils :

- Ils peuvent facilement atteindre des dimensions peu maniables ;
- De nombreux postes peuvent ne présenter que de très faibles effectifs dans les pays africains .

Aussi peut-on en pratique se borner à détailler l’une des deux caractéristiques, en résumant l’autre selon un petit nombre de grands groupes principaux.

La Commission de la Population en propose le modèle suivant :

Tableau 10 -- Répartition de la population active par branche d'activité économique et par profession

Groupes professionnels	Total	Sylviculture agriculture chasse pêche	Industries extractives	Industries manufac- turières	Construction	Electricité, gaz, eau et services sanitaires	Commerce	Transports entrepôts et communi- cations	Services	Personnes qui ne peuvent être classées par activité économique
<i>Hommes et femmes</i>										
Total										
Personnes exerçant une profession libérale techniciens et assimilés										
Ingénieurs, personnes exerçant une profession libérale et techniciens assimilés										
Chimistes, pharmaciens et techniciens de laboratoire										
Professeurs, instituteurs et spécialistes										
Hommes de loi, juges et assimilés										
Etc.										
...										
Personnes qui ne peuvent être classées d'après leur profession										
Travailleurs expérimentés dont la profession n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière suffisante										
Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi										
<i>Hommes</i>										
(Mêmes rubriques que ci-dessus)										
<i>Femmes</i>										
(Mêmes rubriques que ci-dessus)										

La ventilation selon ces croisements des effectifs des chômeurs ayant déjà travaillé peut donner matière à réflexions sur les "goulots d'étranglements" de l'emploi dans les divers secteurs de l'économie nationale.

– **Le triple croisement** : "branche x profession x position". La septième CIST a recommandé d'établir pour chacune des branches d'activité, les tableaux croisés ventilant les actifs selon la profession et la position dans la profession.

Ces tableaux permettent aux planificateurs des ressources humaines d'affiner leurs analyses et de les relier plus précisément aux structures économiques du pays.

– **Autres croisements** de caractéristiques économiques. Il est bien entendu possible d'établir beaucoup d'autres ventilations croisées des actifs selon les objectifs spécifiques de chaque étude sur la main-d'oeuvre : par exemple,

- Nombre de semaines de travail par an ou nombre d'heures de travail par semaine, soit par profession, soit par "branche".

- Classement selon la durée du chômage, combinée avec la profession ou la "branche" (caractérisant l'activité antérieure).

- Classement selon la profession "actuelle", combiné avec un classement de la profession "habituelle" (1).

- Classement selon la "profession principale", combiné avec un classement selon la profession "secondaire".

(1) Cette ventilation n'est possible que pour les personnes "occupées". Pour les chômeurs, on pourrait établir une comparaison analogue entre profession "la plus récente" et profession habituelle.

– **Exercice de plusieurs activités économiques.** Les personnes qui exercent des activités distinctes soulèvent en pratique des problèmes très difficiles lorsqu'il s'agit de déterminer les proportions de main-d'oeuvre selon les branches, les professions ou les situations dans les professions. Ces difficultés entâchent gravement la validité des analyses structurelles des mains-d'oeuvre africaines, car le phénomène des activités multiples est très courant dans les sociétés d'Afrique.

Dans la pratique, les actifs africains sont classés selon les caractéristiques de leurs emplois déclarés "principaux" (cf. point B-I). Il en résulte une tendance à minimiser la participation de la main-d'oeuvre aux activités souvent déclarées "subsidiaries", et au contraire à surestimer l'importance des activités qui occupent la majeure partie du temps des travailleurs.

Un recensement réalisé au Soudan a permis d'observer l'ampleur de ce phénomène dans un pays africain (cf. tableau ci-joint). Cet exemple permet d'apprécier les distorsions considérables que les classements des actifs selon les seules caractéristiques des "activités principales" sont susceptibles d'introduire dans la description statistique du rôle économique et social de la main-d'oeuvre en Afrique.

Tableau 11
Professions exercées à titre principal ou subsidiaire.
Réponses des adultes lors du recensement effectué au Soudan, 1955-1956

Sexe – Groupe professionnel	Profession principale		Profession subsidiaire		Total (profession principale et subsidiaire)	
	Nombre	en p. 100	Nombre	en p. 100	Nombre	en p. 100
<i>Hommes adultes</i>						
Ensemble des professions rémunérées	2.751.506	100,0	680.443	100,0	3.431.949	100,0
Agriculteurs, bergers. . . (codes A, B, J, 3)	2.297.751	83,4	523.212	76,9	2.820.963	82,2
Manoeuvres agricoles (code H)	37.680	1,4	29.985	4,4	67.665	2,0
Cadres et travailleurs semi-professionnels, techniques ou non (codes 0, 1, 4, 5)	48.642	1,7	27.278	3,9	75.920	2,2
Personnel de direction, petits commerçants. . . (codes 2, 6)	67.251	2,5	15.686	2,3	82.937	2,4
Employés supérieurs et subalternes (codes C, 7)	23.695	0,8	5.338	0,8	29.033	0,9
Artisans et agents spécialisés dans les services (codes 8, 9)	122.569	4,5	60.788	8,9	183.357	5,3
Opérateurs de machines, agents non spécialisés dans les services et agents des services de protection (codes D, E, K)	79.543	2,9	7.033	1,1	86.576	2,5
Manoeuvres non agricoles (code F)	74.375	2,7	11.123	1,6	85.498	2,5
<i>Femmes adultes</i>						
Ensemble des professions rémunérées	283.037	100,0	948.434	100,0	1.231.471	100,0
Agricultrices, bergères. . .	232.096	82,0	745.823	78,6	977.919	79,4
Manoeuvres agricoles	3.913	1,4	20.781	2,2	24.694	2,0
Cadres et travailleuses semi-professionnelles, techniques ou non	3.996	1,4	3.506	0,4	7.502	0,6
Personnel de direction, petites commerçantes. . .	879	0,3	1.180	0,1	2.059	0,2
Employées supérieures et subalternes. . .	641	0,2	315	–	956	0,1
Artisans et agentes spécialisées dans les services. . .	36.437	12,8	172.275	18,1	208.712	16,9
Opératrices de machines, agentes non spécialisées dans les services et agentes des services de protection	3.226	1,1	2.007	0,2	5.233	0,5
Manoeuvres non agricoles	1.849	0,7	2.547	0,3	4.396	0,4

Source : La croissance démographique et la main-d'oeuvre au Soudan (Publication des Nations Unies, N° de vente : 64.XIII.5), tableau 6, p. 75.

– **Incidences de quelques imprécisions, erreurs et biais courants.**

• L'analyste doit demeurer vigilant à l'égard des nombreuses erreurs de collecte à propos des branches d'activité, professions et situation dans la profession, car elles sont de nature à introduire dans les tableaux des biais très accusés.

1) Le type d'activité peut être inexact, ce qui est fréquent lorsque l'information est recueillie auprès d'un tiers, comme c'est souvent le cas en Afrique (un "porteur de hotte" sera enregistré comme "maçon", un concierge comme gérant d'immeuble, un employé de bureau comme cadre, etc. . .).

2) La distinction pratique entre "employeur" et "personne à son compte" est très sujette à caution en Afrique. Le fait qu'un travailleur indépendant ait embauché un ou deux salariés est fréquemment passé sous silence ; il en résulte une sous-estimation classique des effectifs des "employeurs et une exagération de ceux des "travailleurs à leur compte".

3) Les branches d'activité se prêtent à des confusions fréquentes, surtout s'il s'agit de salariés employés par de grands établissements complexes ou des personnes exerçant des activités multiples.

L'analyste devra procéder toujours à des recoupements à partir d'autres sources afin de contrôler la qualité des données qu'il analyse ; en particulier, il devra identifier les catégories dont les effectifs peuvent paraître anormalement élevés ou faibles. Les données concernant les branches d'activité devront toujours être recoupées avec les statistiques émanant des déclarations des établissements. Néanmoins, il faut pour une telle opération, prendre garde aux doubles comptes (peuvent être comptées deux fois par exemple des personnes ayant travaillé dans plus d'un établissement, dans la même branche ou dans plusieurs branches) et considérer que les séries de données peuvent différer tant par leur objet que par les définitions qu'elles mettent en oeuvre.

- Des distorsions peuvent également être introduites dans les tableaux des résultats en raison des variations dans les définitions de la population active. La variabilité des critères utilisés peut affecter sélectivement certaines "branches d'activité", certains groupes professionnels ou toute autre catégorie d'actif.

La période de référence de la collecte joue également un rôle capital dans le dénombrement des actifs de l'agriculture et des branches connexes.

Ainsi les proportions des femmes et des travailleurs familiaux des deux sexes déclarés "actifs" présentent en Afrique une extrême variabilité et les effectifs des mains-d'oeuvre agricoles des pays africains peuvent fluctuer très largement selon la période de l'année et les critères utilisés. Les membres valides d'un ménage agricole participant tous en Afrique à des degrés divers —comme nous l'avons souligné (cf. B-V)— aux travaux de l'agriculture, ne serait-ce que durant les périodes de pointe, les déclarations d'activité des femmes et des jeunes varient au point d'altérer l'ensemble de la main-d'oeuvre du pays. L'exemple ci-dessous extrait d'une analyse de l'activité selon les recensements algériens, en présente une illustration :

Problème des aides familiaux en Algérie (1)

Nous avons, à maintes reprises, signalé la sous-estimation de la population active agricole, comme conséquence de la définition "d'aide familiale".

Cette catégorie d'actifs est très importante dans l'évaluation de l'activité surtout dans les pays où l'économie est essentiellement agricole. Elle l'est d'autant plus pour la population féminine active agricole, puisque c'est dans cette population que se recrute l'essentiel des aides familiales : pour le recensement de 1966, sur les 23.150 femmes ayant une profession agricole, 12.702 sont des aides familiales agricoles.

L'importance de la formulation de la définition d'aide familial est illustrée par les deux recensements de la population de 1954 et 1948. En 1948, ont été définis comme actifs dans l'agriculture :

1) L'épouse, les enfants de 14 ans et plus ne fréquentant pas une école ou une université, les ascendants et collatéraux de moins de 79 ans n'ayant pas déclaré exercer aucune profession, lorsque leur chef de famille est fermier, métayer, maître, valet, ouvrier permanent.

2) Les seuls membres masculins de la famille des propriétaires exploitants, âgés de plus de 14 ans et de moins de 70 ans, lorsqu'ils n'ont pas déclaré d'autres professions.

Le recensement de 1954 a donné une définition des aides familiaux, un peu plus restrictive : il classe comme actifs dans l'agriculture les membres masculins ou féminins des **familles d'exploitants** agricoles, lorsqu'ils n'ont pas déclaré de profession précise (Résultats statistiques du recensement de la population, volume III, 1954).

Le recensement de 1966 n'a considéré comme aides-familiaux que les personnes qui **ont déclaré** l'être. Ceci a eu pour résultat de baisser considérablement le volume des actifs et entre autres les actifs féminins dans l'agriculture. Le tableau suivant montre à quel point le niveau de l'activité dépend de la formulation des définitions .

Il convient d'insister sur les distorsions énormes entraînées par les carences du concept "d'aide familial" (que nous avons examinées au point B-I) dans toutes les analyses globales des mains-d'oeuvre des pays africains.

(1) Extrait de "La population active au recensement de 1966". République Algérienne 1970. (cf. Annexe C).

Tableau 12
Effectifs de population active enregistrés en Algérie
lors des recensements de 1948, 1954 et 1966

	1948			1954			1966		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Population active de 14 ans et +	2 048 300	1 108 000	3 156 300	2 184 000	1 034 200	3 218 200	2 397 155	93 794	2 490 949
Taux brut d'activité	0,90	0,50	0,70	0,86	0,41	0,64	0,83	0,29	0,41
Population active agricole	1 695 531	1 060 001	2 755 532	1 606 300	997 293	2 583 593	1 252 509	23 150	1 275 659
Aides-familiaux agricoles				485 500	879 700	1 365 200	132 692	12 702	145 394

Pour lever ces incertitudes, on se contente souvent en pratique d'analyser les mains-d'oeuvre masculines africaines, déduction faite des travailleurs familiaux. Plus stables, les proportions d'agriculteurs dans une telle population, peuvent présenter alors une meilleure comparabilité, et une plus grande signification économique. Néanmoins, les répartitions des hommes actifs selon les caractéristiques de l'activité diffèrent largement de celles de l'ensemble des actifs. Aussi l'analyste complètera-t-il utilement son étude en incluant, puis en excluant, tantôt les effectifs féminins, tantôt ceux des travailleurs familiaux.

c) Répartition de l'ensemble de la population selon les caractéristiques économiques, et statistiques de ménages

Les organismes internationaux ont insisté à diverses reprises pour que les personnes "économiquement inactives" soient classées d'après les caractéristiques économiques des personnes actives qui les ont "à charge". De pratique très délicate, les concepts de personnes "à charge" ont été examinés au cours du point B-I.

Ce type d'analyse permet d'identifier les catégories de la population dont la subsistance est directement liée à tel ou tel groupe d'actifs ou tel ou tel secteur de l'économie. Une telle recherche peut se fonder sur les répartitions des "inactifs" selon les caractéristiques suivantes des "actifs" qui les ont "à charge".

– Répartition selon la branche, ou selon la branche et la position

Pour ce type d'étude, les organismes internationaux accordent un caractère prioritaire à ce type de classement et la Commission de la Population en propose les deux modèles qui suivent : (Voir tableaux 13 et 14)

Dans la construction de ces tableaux, la Commission souligne qu'il peut ne pas être souhaitable d'adopter des divisions trop fines pour les branches d'activité ; elle recommande, surtout dans les pays en voie de développement, de fournir des renseignements distincts sur certains groupes à deux chiffres de la C.I.T.I. susceptibles de jouer un rôle important dans la vie économique et sociale de ces pays :

- la classe 01 "Agriculture et élevage",
- la classe 61 "Commerce de gros et de détail",
- les groupes à deux chiffres de la branche 8 : "services".

– Répartition selon la profession, ou selon la profession et la position

Souvent considéré comme secondaire, ce croisement permet néanmoins d'apprécier le rôle social joué par certains métiers en Afrique, et peut apporter des éléments utiles de réflexion pour la constitution de nomenclatures adaptées à ces sociétés. La Commission de la Population en propose le modèle suivant (tableau 15)

Tableau 13—Répartition de la population d'après les branches d'activité économique dont elle tire ses moyens d'existence

<i>Branches d'activité économique</i>	<i>Population totale</i>	<i>Population active</i>	<i>Personnes à la charge de personnes actives</i>
<i>Hommes et femmes</i>			
Total			
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche			
Agriculture et élevage ^a			
Industries extractives			
Industries manufacturières			
Construction			
Electricité, gaz, eau et services sanitaires			
Commerce			
Commerce de gros et de détail ^a			
Transports, entrepôts et communications			
Services			
Services gouvernementaux ^a			
Services fournis au public et aux entreprises ^a			
Service des loisirs ^a			
Services personnels ^a			
Personnes qui ne peuvent être classées par branches d'activité économique			
Travailleurs expérimentés dont la branche d'activité n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière satisfaisante			
Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi			
Pensionnaires d'institutions (prisons, hôpitaux psychiatriques et institutions charitables)			
Autres personnes n'exerçant pas d'activité économique et ne rentrant pas dans la catégorie des personnes à la charge de membres de la population active			
<i>Hommes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			
<i>Femmes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			

^a Il est souhaitable que la classification reprise dans les tableaux de ce genre comporte au minimum ces sous-groupes lorsque cela est possible. De nombreux pays jugeront peut-être utile d'y ajouter d'autres sous-groupes ou même des groupes à trois chiffres de la CITI.

Tableau 14 – Répartition de la population d'après les branches d'activité économique dont elle tire ses moyens d'existence et d'après la position dans la profession, séparément pour la population active et pour la population non active

<i>Branches d'activité économique</i>	<i>Total</i>	<i>Employeurs</i>	<i>Personnes travaillant à leur propre compte</i>	<i>Salariés</i>	<i>Travailleurs familiaux non rémunérés</i>	<i>Personnes qui ne peuvent être classées d'après la position dans la profession</i>
<i>Hommes et femmes</i>						
Population totale						
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche						
Agriculture et élevage ^a						
Industries extractives						
Industries manufacturières						
Construction						
Electricité, gaz, eau, et services sanitaires						
Commerce						
Commerce de gros et de détail						
Transport, entrepôts et communications						
Services						
Services gouvernementaux ^a						
Services fournis au public et aux entreprises ^a						
Service des loisirs ^a						
Services personnels ^a						
Personnes qui peuvent être classées par branches d'activité						
Travailleurs expérimentés dont la branche d'activité n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière suffisante						
Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi						
Pensionnaires d'institution (prisons, hôpitaux psychiatriques, institutions charitables)						
Autres personnes n'exerçant pas d'activité économique qui ne rentrent pas dans la catégorie des personnes à la charge de membres de la population active						
Population active (reprendre la classification par branche d'activité donnée ci-dessus, à l'exception des deux dernières rubriques de la catégorie "personnes qui ne peuvent être classées par branche d'activité")						
Personnes à la charge de membres de la population active (reprendre la classification par branche d'activité utilisée ci-dessus pour la population active)						
<i>Hommes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						
<i>Femmes</i>						
(Mêmes rubriques que ci-dessus)						

^a Il est souhaitable, lorsque c'est possible, de donner au moins ces sous-groupes. De nombreux pays jugeront peut-être utile d'y ajouter d'autres sous-groupes et même des groupes à trois chiffres de la CITI.

Tableau 15 – Répartition de la population d'après les professions dont elle tire ses moyens d'existence (par groupes professionnels)

<i>Groupes de professions</i>	<i>Population totale</i>	<i>Population active</i>	<i>Personnes à la charge de personnes actives</i>
<i>Hommes et femmes</i>			
Total			
Personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés			
Directeurs, administrateurs, employés de bureau et assimilés			
Vendeurs			
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, bûcherons et assimilés			
Mineurs, carriers et travailleurs assimilés			
Conducteurs de moyens de transport			
Ouvriers de métier, ouvriers à la production et manoeuvres non classés ailleurs			
Travailleurs spécialisés des services			
Forces armées			
Personnes qui ne peuvent être classées par professions			
Travailleurs expérimentés dont la profession n'a pas été indiquée ou n'a pas été définie de manière suffisante			
Chômeurs n'ayant pas eu antérieurement d'emploi			
Pensionnaires d'institutions (prisons, hôpitaux psychiatriques, institutions charitables)			
Autres personnes n'exerçant pas d'activité économique qui ne rentrent pas dans la catégorie des personnes à la charge de membres de la population active			
<i>Hommes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			
<i>Femmes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			

– Répartition selon la branche et la profession

Un tel classement, qui ne fait pas l'objet des recommandations internationales, est cependant susceptible de préciser la ventilation qui précède, en la replaçant au sein de l'organisation globale de l'économie du pays.

– Répartitions propres à la population agricole

Conscients des difficultés et des incertitudes suscitées par les ventilations des population et main-d'oeuvre agricoles –surtout dans les pays en voie de développement– les organismes internationaux recommandent d'établir des classements spéciaux pour ces très importantes catégories, axés autour des notions de "familles" et de "ménages".

Ainsi la Commission de la Population a recommandé de classer les personnes appartenant aux ménages d'agriculteurs en distinguant :

- les épouses d'agriculteurs,
- les membres masculins de ces ménages autres que les agriculteurs,
- les autres membres féminins de ces ménages;

et d'indiquer dans les groupes d'âge sur lesquels portent les statistiques de main-d'oeuvre les effectifs :

- des travailleurs familiaux participant aux travaux agricoles,
- des salariés agricoles,
- des travailleurs agricoles indépendants,

- des actifs non agricoles,
- des inactifs.

Et la Commission a proposé le schéma du tableau suivant :

Tableau 16 – Répartition des personnes appartenant aux ménages d'agriculteurs, en fonction de l'activité économique et des liens avec le chef de ménage

<i>Activité économique</i>	<i>Total des membres des ménages d'agriculteurs (non compris les chefs de ménage)</i>	<i>Epouses d'agriculteurs</i>	<i>Autres membres féminins des ménages</i>	<i>Membres masculins (autres que le chef de ménage)</i>
Nombre total des personnes âgées d'au moins ^a				
Travailleurs familiaux non rémunérés				
Salariés agricoles				
Employeurs agricoles et travailleurs agricoles à leur propre compte				
Personnes actives dans les branches d'activité non agricoles				
Personnes n'appartenant pas à la population active				

^a On ne doit inclure dans le classement que les personnes dont l'âge est compris dans les limites fixées pour les statistiques de la population active de chaque pays.

La Commission a également insisté pour que les inactifs appartenant à ces ménages d'agriculteurs soient ventilés selon leurs liens avec le "Chef de ménage", un tel classement devant distinguer :

- les chefs de "ménages familiaux",
- leurs parents,
- les membres des "ménages familiaux" non apparentés au chef de ménage,
- les personnes appartenant à des "ménages collectifs".

La Commission en propose l'exemple suivant :

Tableau 17 – Répartition d'après le lien avec le chef du ménage, des personnes tirant leurs moyens d'existence de l'agriculture

<i>Liens avec le chef du ménage</i>	<i>Nombre total des personnes tirant leurs moyens d'existence de l'agriculture</i>	<i>Personnes exerçant une activité agricole</i>	<i>Personnes à la charge de personnes exerçant une activité agricole</i>
<i>Hommes et femmes</i>			
Total			
Chefs de "ménages familiaux" ^a			
Parents des chefs de "ménages familiaux"			
Personnes appartenant aux "ménages familiaux" mais non apparentées au chef du ménage et personnes appartenant à des "ménages collectifs" ^b .			
Personnes dont le lien avec le chef du ménage n'a pas été indiqué			
<i>Hommes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			
<i>Femmes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			

^a On trouvera la définition de ces notions dans le *Rapport de la Commission de la population (troisième session)*, op. cit., p. 23.

^b La Commission de la population, lorsqu'elle a recommandé l'emploi de classements du genre de celui qui est reproduit ci-dessus, a rappelé les définitions des "ménages familiaux" et des "ménages non familiaux" données par le Comité d'experts statistiques de la Société des Nations. Ces recommandations ont été publiées par la Société des Nations dans la série des *Statistiques du logement*, Etudes et rapports sur les méthodes statistiques, n° 5, Genève, 1939, p. 9.

Enfin la Commission souligne l'intérêt d'un classement par sexe et groupe d'âge de ces inactifs agricoles selon le schéma ci-dessous :

Tableau 18 – Répartition par âge et par sexe de la population tirant ses moyens d'existence de l'agriculture

<i>Age et sexe</i>	<i>Nombre total des personnes qui tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture</i>	<i>Personnes exerçant une activité agricole</i>	<i>Personnes n'exerçant pas d'activité économique et tirant leurs moyens d'existence de l'agriculture</i>
<i>Hommes et femmes</i>			
Total			
Moins de 5 ans			
5 à 14 ans			
15 à 24 ans			
25 à 34 ans			
35 à 44 ans			
45 à 54 ans			
55 à 64 ans			
65 ans et plus			
<i>Hommes</i>			
(Mêmes rubriques que ci-dessus)			
<i>Femmes</i>			
(Même rubriques que ci-dessus)			

Soulignons enfin l'importance d'établir en Afrique ces genres de ventilations des actifs et inactifs agricoles selon les principales ethnies constitutives du pays.

– **Les tableaux des statistiques de ménages recommandés pour l'étude du sous-emploi** (cf. Annexe B-II)

Nous rappellerons ici les recommandations des experts BIT-ONU concernant la collecte des données susceptibles de servir à l'analyse du sous-emploi en pays du tiers-monde, que nous avons évoquées dans le point B-II et que nous présentons en annexe.

d) Ventilations des actifs selon d'autres variables économiques

Encore largement expérimentaux, ces travaux, rares en Afrique, relèvent de la recherche en matière d'économie du développement et des efforts de modélisation dans ce domaine. On peut évoquer brièvement :

– **Les croisements avec les productions sectorielles**

Les développements récents des comptabilités nationales africaines permettent de rapprocher les productions (en valeur ou en volume) des branches ou des secteurs de l'économie, des effectifs des mains-d'oeuvre correspondantes. Les rapports entre ces deux séries d'informations apportent des renseignements précieux sur les productivités sectorielles du pays. Mieux encore, la disposition éventuelle de statistiques de moyennes annuelles d'heures ouvrées selon les catégories d'actifs, offrant la possibilité d'une évaluation plus précise de ces productivités sectorielles, peut permettre de tester des fonctions sectorielles de production et mener à l'élaboration de véritables modèles démo-économétriques adaptés aux structures du pays. C'est dans une voie de cette nature que se sont engagés les experts du B.I.T. travaillant en Afrique dans le cadre du "Programme Mondial de l'Emploi" en s'efforçant d'adapter les modèles de type "Bachue" à des pays africains particuliers (Kenya par exemple).

– **Les croisements avec les revenus, les consommations et les dépenses**

Ce type d'étude est essentiel à l'analyse "en profondeur" des problèmes sociaux des pays africains. Les données disponibles sont encore très rares et parcellaires ; elles peuvent néanmoins être utilisées selon plusieurs directions usuelles de recherche parmi beaucoup d'autres :

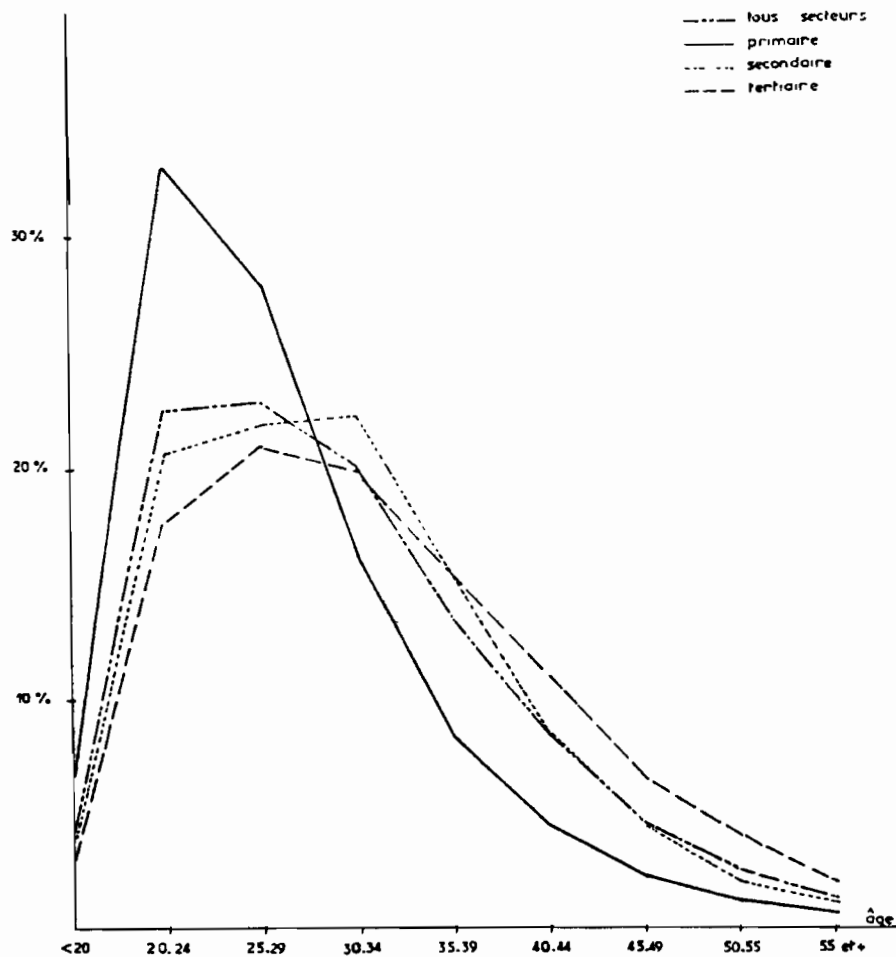
• Nous avons vu comment les distributions selon leur taille et leur revenu global, des ménages classés d'après les caractéristiques de l'activité du "chef de ménage" (cf. Annexe B-II), constituaient pour les experts BIT-ONU la base statistique la mieux adaptée à l'étude du sous-emploi en Afrique, C'est à partir de telles informations que les "unités formelles" de consommation, distribution et production, évoquées à propos du point B-II : les "axes de réflexion" peuvent éventuellement être identifiées.

• Provenant le plus souvent d'enquêtes de consommation, les informations sur le budget et les dépenses peuvent permettre – tout au moins dans les zones urbaines développées ou dans les grandes métropoles du pays (cadres à l'intérieur desquels ces notions peuvent revêtir une réelle signification économique) – d'établir des élasticités de consommation selon les catégories socio-professionnelles (C.S.P.).

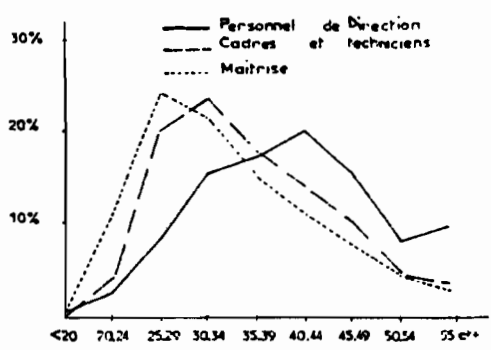
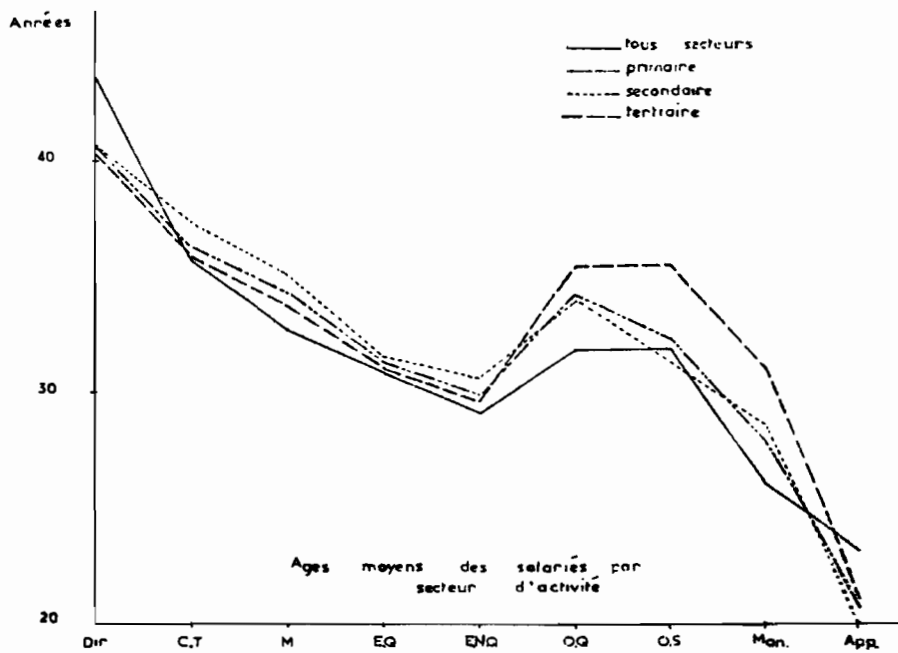
• Enfin les répartitions des ménages selon la C.S.P. du chef de ménage, la taille et le revenu du ménage constituent les bases de référence de toutes les études de **répartition des revenus** préalables indispensables à l'énoncé des politiques de transferts sociaux.

e) Quelques exemples d'analyses structurelles de main-d'oeuvre (cf. Annexe C-I)

– **La Côte d'Ivoire** : extraits des résultats de l'enquête main-d'oeuvre de 1971, les graphiques qui suivent présentent quelques informations résumées sur les structures par âges de la main-d'oeuvre salariée de ce pays :



Pyramide des âges des salariés par secteur d'activité



PYRAMIDE DES AGES DES SALARIÉS PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

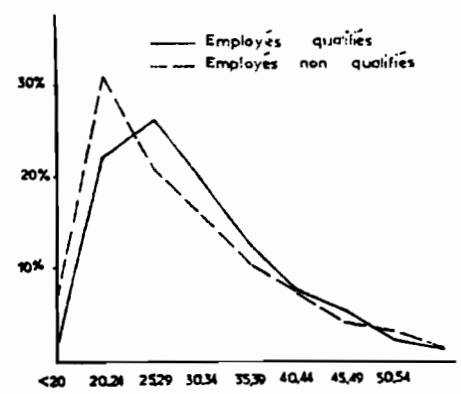
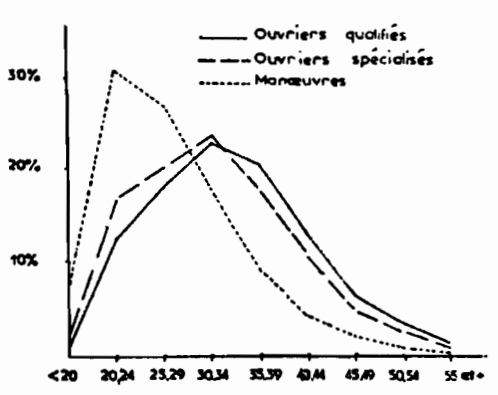
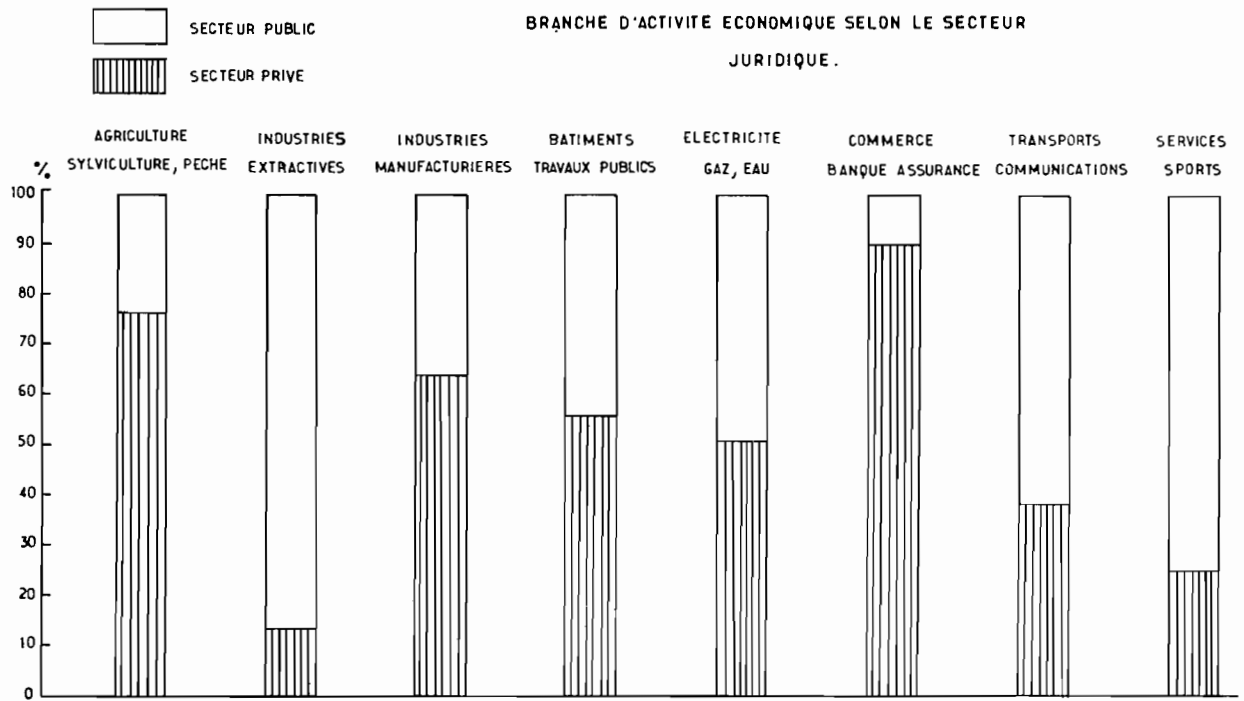


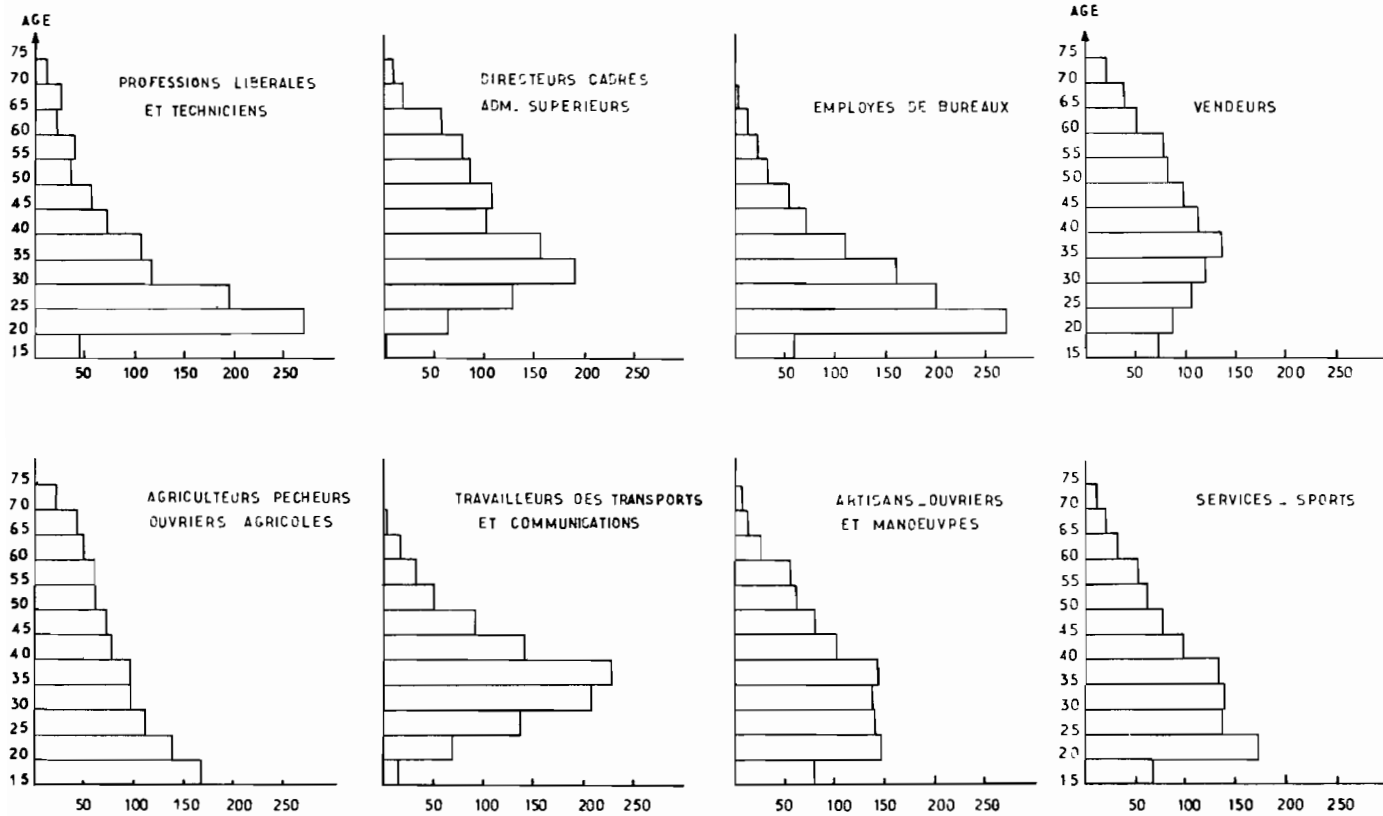
fig 3

- L'Algérie (cf. aussi Annexe C-I) : extraits du volume "Structures" des résultats de l'Etude Statistique Nationale de la Population (ESNP), les graphiques qui suivent résument :
 - la répartition des actifs selon les branches et les statuts
 - les structures par âges :
 - des groupes professionnels
 - des qualifications

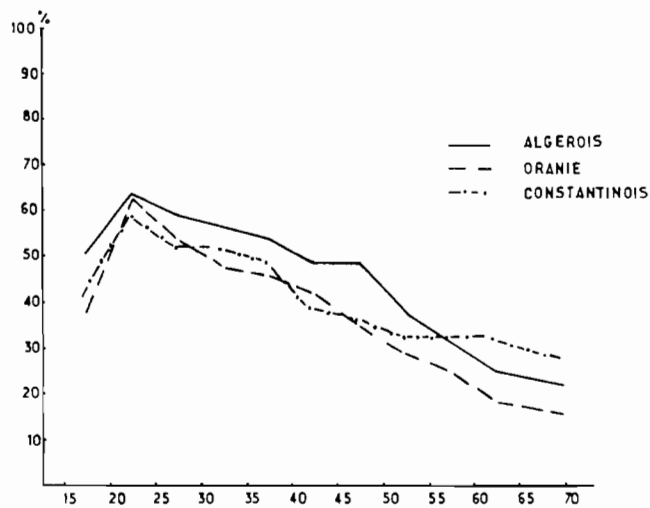
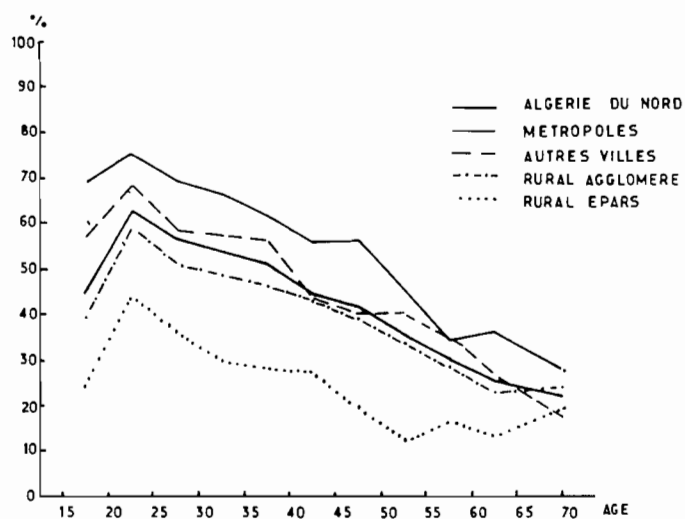
REPARTITION DE 100 INDIVIDUS ACTIFS REELS DANS CHAQUE
BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE SELON LE SECTEUR
JURIDIQUE.



PYRAMIDES DES AGES DES GROUPES DE PROFESSIONS - POPULATION MASCULINE ACTIVE REELLE
(OCC + STDTR) RAMENÉE A 1000 POUR CHAQUE GROUPE



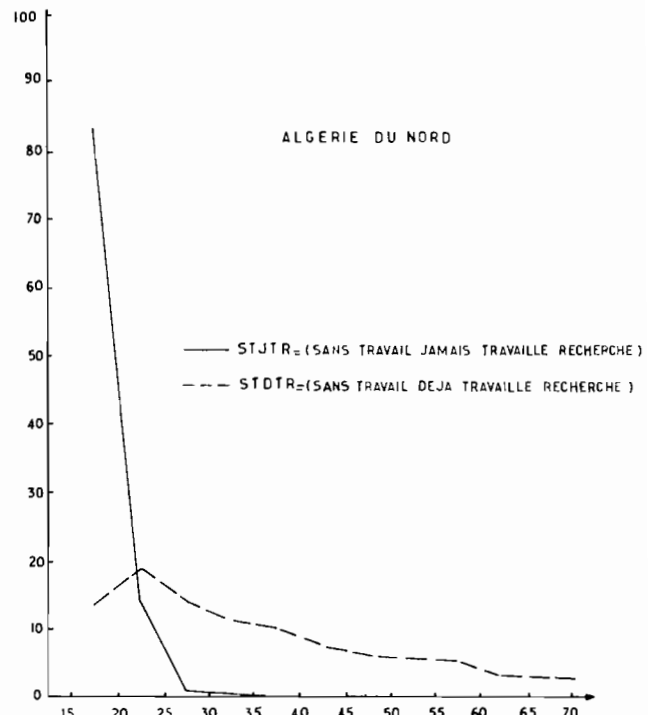
NOMBRE D'INDIVIDUS SPECIALISES POUR 100 ACTIFS DANS CHAQUE GROUPE D'AGES



Cette étude est remarquable, en particulier pour l'analyse des structures par âges des chômeurs qui sont résumées par les graphiques qui suivent :

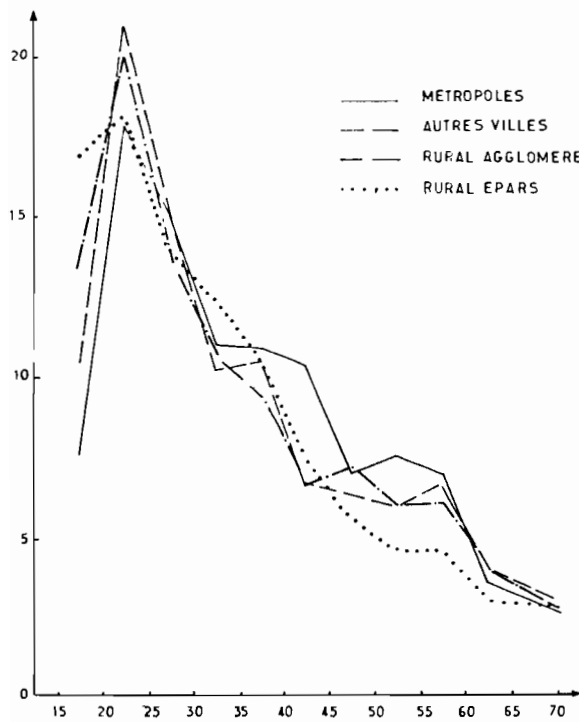
REPARTITION (EN%) DES INDIVIDUS SANS TRAVAIL SELON LA CATEGORIE ET LE GROUPE D'AGES

GRAPHIQUE 6

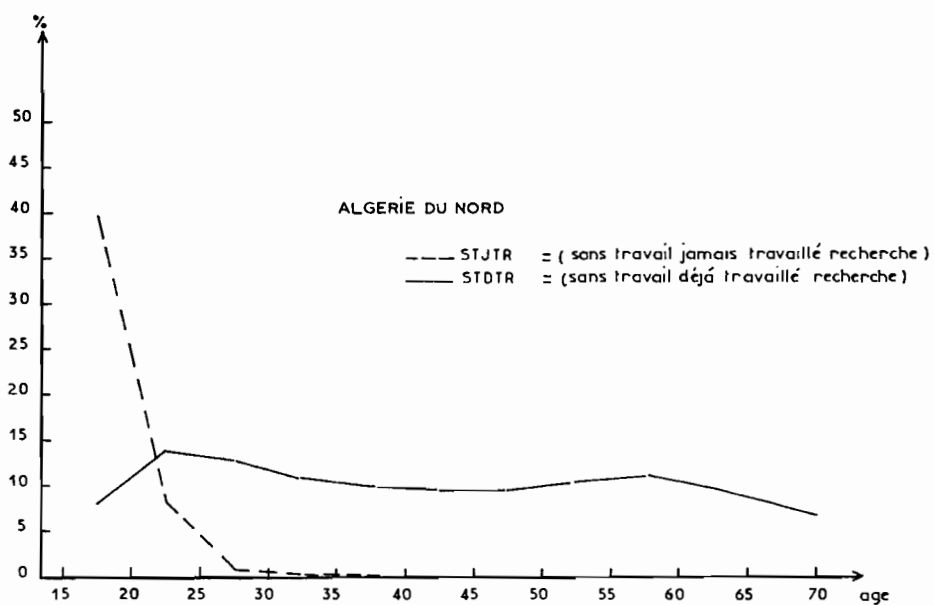


REPARTITION (EN%) DES INDIVIDUS SANS TRAVAIL (STDTR) SELON LE GROUPE D'AGES ET LE SECTEUR D'HABITAT

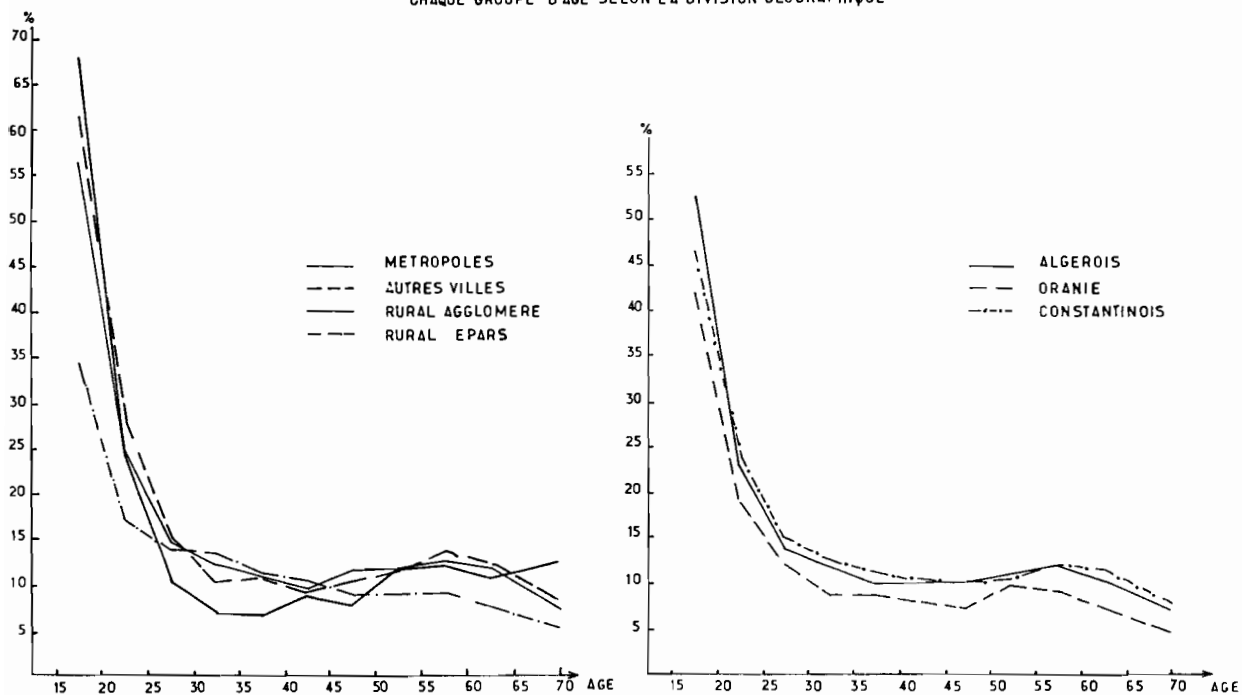
GRAPHIQUE 7



NOMBRE D'INDIVIDUS SANS TRAVAIL POUR 100 ACTIFS DANS CHAQUE GROUPE D'AGES.



NOMBRE D'INDIVIDUS SANS TRAVAIL POUR 100 ACTIFS DANS
 CHAQUE GROUPE D'AGE SELON LA DIVISION GEOGRAPHIQUE



II – ANALYSE DYNAMIQUE OU ANALYSE DES MOUVEMENTS DE LA MAIN-D'OEUVRE

- a) Les mouvements saisonniers
- b) Facteurs démographiques des fluctuations des structures de la main-d'œuvre
- c) Les mouvements dûs aux transformations socio-économiques

Les structures des mains-d'œuvre des pays africains, qui pour la plupart ne sont pas encore connues avec une grande précision, évoluent rapidement avec le temps.

Les mouvements qui modifient les répartitions des actifs sont de nature très diverse ; on peut grossièrement en distinguer trois ordres :

- les mouvements saisonniers
- les mouvements provenant des fluctuations de la mortalité et de la fécondité
- les mouvements de "civilisation" traduits par le développement économique et social (cf. point A-III).

a) Les mouvements saisonniers

En raison de la place du monde rural dans la vie des pays africains, ces mouvements affectent profondément les volumes de la main-d'œuvre et de la production ; les saisons des pluies entraînent habituellement dans ces pays une modification de l'activité qui n'épargne guère de secteurs.

Les catégories d'actifs les plus directement tributaires de ces influences climatiques sont évidemment :

- Les éleveurs nomades ou semi-nomades (surtout dans la zone du sahel) qui se sédentarisent dans les régions tempérées ou autour des points d'eau pendant la saison sèche. Néanmoins, ces personnes échappant fréquemment aux statisticiens, leurs mouvements n'affectent le plus souvent que très superficiellement les chiffres officiels de main-d'œuvre.

- Les agriculteurs sédentaires, qu'il s'agisse de cultures de subsistance ou de cultures industrielles.
- Les industries agricoles et les industries alimentaires.

Rares encore en Afrique, les séries statistiques de main-d'œuvre doivent être "désaisonnalisées", et permettre l'évaluation des coefficients saisonniers ; ces derniers sont en effet indispensables pour extrapoler à l'ensemble de l'année des observations statistiques réalisées à une date déterminée.

b) Facteurs démographiques des fluctuations des structures de la main-d'œuvre

– Mortalité et fécondité différentielles

Les enquêtes démographiques à plusieurs passages auprès des ménages du type de l'enquête réalisée en 1969-70 en Algérie (ESNP), croisant les caractéristiques économiques des activités des chefs de famille avec :

- les effectifs annuels des décès infantiles et adultes,
- les naissances annuelles et les descendance des femmes,

permettent de mesurer les mortalité et fécondité différentielles selon les situations individuelles, branches d'activité, groupes professionnels, positions dans la profession, etc. . .

En général, ce genre d'études est résumé par un croisement entre ces fonctions démographiques et les C.S.P. des chefs de famille.

Les analyses factorielles entreprises à partir de ce type de travaux, permettent de mettre en lumière les corrélations classiques dans les sociétés en voie de développement qui relient le fléchissement de la mortalité, puis de la fécondité, avec les caractéristiques suivantes des parents :

- 1) l'élévation du niveau d'instruction,
- 2) l'élévation du revenu (au-dessus d'un certain seuil),
- 3) l'activité des femmes,
- 4) l'état sanitaire, l'hygiène et l'habitation, etc. . .

– **Mortalité, fécondité et mouvements** de la main-d'œuvre ; projections analytiques, analyse par cohorte :

Les principes qui inspirent ces recherches, de même que les hypothèses qui conditionnent leur validité s'apparentent à ceux qui ont été développés à l'occasion de la description des indices de mouvements de la main-d'œuvre (point B-III-b). On peut en particulier faire usage, pour ce type de travaux :

- des tables de vie active,
- des projections analytiques,
- des analyses par cohortes.

• Les taux d'activité par âge étant **maintenus constants** tout au long de la période d'observation des mouvements de la main-d'œuvre (et égaux à leurs valeurs observées au début de la période), le choix d'une table initiale et d'une table finale de mortalité permet la construction de **deux tables de vie active** caractérisant les conditions de mortalité prévalant au début et à la fin de la période d'observation.

Nous avons vu comment ces tables permettent de constituer (cf. colonnes 16, 18 et 20 du tableau 1 du point B-III-b) les séries des taux annuels de décès d'actifs, d'entrées en activité et de retraites selon l'âge au début et à la fin de la période ; la comparaison des valeurs aux deux dates, des divers indices de mouvement des tables (notamment l'indice de "structure des sorties" (cf. point B-III-b), fournit les premiers éléments pour apprécier les effets exercés par les fluctuations de la mortalité sur les mouvements des tables.

– Si la période d'observation n'excède pas quinze années (les fluctuations éventuelles de la fécondité ne pouvant alors affecter sensiblement les effectifs d'âges actifs), on pourra également apprécier les effets des variations de la mortalité sur les effectifs annuels réels des entrées en activité, décès d'actifs et retraités, en appliquant (comme dans le tableau 4, colonnes 6, 8 et 10 point B-III-b) les taux des tables aux effectifs des inactifs et des actifs, observés d'une part en début de période, calculés d'autre part en fin de période sur la base des taux d'activité initiaux. On en déduira les valeurs au début et en fin de période, des indices des mouvements effectifs que l'on pourra utilement rapprocher pour décrire l'action de la mortalité sur la main-d'œuvre au cours de la période.

– Si la période d'observation dépasse 15 ans, les effectifs actifs en fin de période provenant des générations postérieures à la date de début de l'observation, sont affectés par les fluctuations de la fécondité. On procédera donc en deux étapes : on commencera à calculer les effectifs annuels en fin de période des mouvements de main-d'œuvre, en appliquant selon la méthode précédente la table d'activité finale et les taux d'activité initiaux aux effectifs réels de la population en fin de période. On en déduira une première série d'indices de mouvements en fin de période. Puis dans une seconde étape l'on reprendra les mêmes calculs appliqués aux effectifs fictifs de la population en fin de période, provenant des effectifs initiaux projetés en maintenant constante la fécondité initiale, et en utilisant des quotients de mortalité qui assurent une transition régulière entre leurs valeurs au début et en fin de période d'observation. L'on en déduira ainsi une nouvelle série d'indices de mouvements (série "à fécondité constante"). La comparaison de ces deux séries d'indices (en particulier les "rapports de renouvellement", cf. B-III-b) en fin de période caractérise, outre l'action de la mortalité sur la main-d'œuvre, les perturbations supplémentaires introduites par les fluctuations du régime de la fécondité sur les entrées et les sorties de la main-d'œuvre (sous réserve de la validité des hypothèses usuelles aux tables de vie active).

• Pour évaluer l'effet des facteurs démographiques (fécondité, mortalité, migrations) sur les structures de la main-d'œuvre, l'analyste peut aussi recourir aux "**projections analytiques**" qui ne visent pas à présenter les évolutions possibles, mais permettent d'étudier les répercussions des fluctuations de ces facteurs. Sur une période de temps déterminée, l'analyste construit plusieurs projections ; dans la première, il maintient à leur niveau initial les taux de mortalité, de fécondité et d'activité ; dans les autres, il suppose que ces paramètres varient, soit isolément, soit de façon combinée, de manière à observer les effets de chaque paramètre. Le tableau suivant illustre cette méthode, et analyse les effets d'une baisse isolée de la mortalité, d'une baisse de fécondité associée à une baisse de mortalité, et d'une distorsion des profils d'activité (traduisant des entrées plus tardives dans la vie active et des retraites plus précoces) sur les structures et les mouvements de la main-d'œuvre. La baisse de la mortalité entraîne par elle-même une accélération de la croissance des effectifs actifs. Cette dernière est modérée si la fécondité baisse elle aussi, l'effet combiné de celle-ci ayant pour principale résultante de réduire les pourcentages des jeunes travailleurs, mais surtout d'accroître notablement le taux brut d'activité dans l'ensemble de la population. La colonne (9) du tableau présente les effets des distorsions des profils d'activité :

Tableau I – Exemple de projections analytiques d'une population active masculine (*) 1950–1980

Volume et caractéristiques	Recen- sement de 1950	Projections pour 1980						Incidences du seul change- ment des taux d'activité (4-3)	Incidences d'une baisse de mortalité avec fécondité constante		Incidences d'une baisse simultanée de la mortalité et de la fécondité		Incidences d'une baisse simultanée de la mor- talité et de la fécondité associée à une évolution des taux d'activité (8-3)
		Fécondité et morta- lité constantes		Baisse de la morta- lité avec fécondité constante		Baisse de la morta- lité et de la fécondité			Taux d'ac- tivité en évolution (5-3)	Taux d'ac- tivité en évolution (6-4)	Taux d'ac- tivité en évolution (7-3)	Taux d'ac- tivité en évolution (8-4)	
		Taux d'ac- tivité constants	Taux d'ac- tivité en évolution	Taux d'ac- tivité constants	Taux d'ac- tivité en évolution	Taux d'ac- tivité constants	Taux d'ac- tivité en évolution						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Accroissement de la population active masculine, pendant la période considérée													
Nombre (en milliers)	-	13 972	11 392	16 686	13 721	14 941	12.431	- 2 580	+ 2 714	+ 2.329	+ 969	+ 1 039	- 1 541
Indice par rapport à la population active de 1950	100,0	95,6	78,0	114,2	93,9	102,3	85,1	- 17,6	+ 18,6	+ 15,9	6,7	+ 7,1	- 10,5
Taux brut d'activité (en pourcentage de l'ensemble de la population masculine)	56,4	56,5	51,4	54,9	49,7	59,9	54,8	- 5,1	- 1,6	- 1,7	+ 3,4	+ 3,4	- 1,7
Facteurs de modification de la population active (taux annuels pour 1.000 actifs)^a													
Taux d'entrée	38,8	38,3	39,4	40,8	40,0	35,3	36,0	+ 1,1	+ 2,5	+ 0,6	- 3,0	- 3,4	- 2,3
Taux de sortie par retraite	1,0	1,3	5,1	2,2	5,2	1,9	5,4	+ 3,8	+ 0,9	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,3	+ 4,1
Taux de sortie par décès	14,4	14,8	14,7	10,4	10,2	10,7	10,3	- 0,1	- 4,4	- 4,5	- 4,1	- 4,4	- 4,5
Taux de remplacement	23,4	22,2	19,6	28,2	24,6	22,7	20,3	- 2,6	+ 6,0	+ 5,0	+ 0,5	+ 0,7	- 1,9
Rapport de remplacement (nombre d'entrées pour 100 sorties par retraite et décès)	252	238	199	324	260	280	229	- 39	+ 86	+ 61	+ 42	+ 30	- 9
Structure par âge de la population active masculine (en p 100) :													
Tous âges	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	-	-
10-19	21,4	21,4	15,4	22,1	15,9	19,8	14,2	- 6,0	+ 0,7	+ 0,5	- 1,6	- 1,2	- 7,2
20-54	69,6	68,6	75,4	67,8	74,8	69,5	75,9	+ 6,8	- 0,8	- 0,6	- 0,9	+ 0,5	+ 7,3
55 ans et plus	9,0	9,9	9,2	10,1	9,4	10,7	9,8	- 0,7	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,6	- 0,1

^a Taux moyens annuels : estimés pour 1950-1955, et projetés pour 1975-1980.

* Exemple numérique emprunté à l'Etude Démographique N° 43 "Méthodes d'analyse des activités économiques..." O.N.U. op. cit

Pour rendre compte des effets de l'immigration et de l'émigration sur ce genre de projections, on doit réunir des informations sur les répartitions par sexe et par âge des immigrants et des émigrants, et sur leurs profils d'activité (1) (en pratique, la collecte distinguant souvent les personnes nées à l'étranger, on pourra estimer les taux d'activité des immigrants ; quant aux émigrants, on est en général réduit à leur attribuer les profils d'activité de la population non migrante).

La méthode des projections analytiques peut être utilisée pour apprécier rétrospectivement les effets des facteurs démographiques sur les situations et les mouvements présents de la main-d'œuvre. Il faudra disposer d'une observation passée de la main-d'œuvre, et de la population comparable à l'observation présente selon le sexe et les groupes d'âges, des tables de mortalité qui reflètent les conditions passées et présentes de la mortalité (à défaut on pourra utiliser les "coefficients intercensitaires de survie" qui seront évoqués plus précisément à propos de l'analyse par cohorte), ainsi que des données décrivant la fécondité au cours de la période intermédiaire. Si les migrations sont notables, il faut en outre estimer les gains ou pertes de population dus à ces mouvements dans la période. La méthode sera alors mise en œuvre en deux étapes ; en partant d'abord des observations passées, on construit jusqu'à la date présente plusieurs projections, en maintenant à tour de rôle les facteurs (ou les combinaisons de facteurs) à leurs niveaux observés au début de période, tandis que les autres facteurs varient comme ils l'ont effectivement fait au cours de la période. Les influences des facteurs démographiques sont alors déterminés par la comparaison des effectifs actifs ainsi obtenus, avec les valeurs réellement observées. Pour apprécier les interactions entre ces facteurs, on peut dans un second temps **procéder en sens inverse**, en partant des observations présentes et en remontant à la collecte précédente : on maintient constant chaque facteur aux niveaux observés en fin de période et l'on compare les résultats avec les effectifs enregistrés lors de la précédente observation.

Ces méthodes peuvent aussi servir à l'estimation des effets des migrations internes sur la main-d'œuvre des régions ou des secteurs urbains et ruraux d'un pays entre deux observations. On estimera d'abord gains et pertes migratoires de population dans les groupes d'âges au cours de la période, en comparant les effectifs de population réellement observés en fin de période avec ceux de début de période, projetés en tenant compte des décès et des naissances survenus entre les deux observations. Il faudra de plus disposer des profils d'activité des migrants ; à défaut on leur appliquera les profils de la zone étudiée. Si l'on veut en outre étudier les interactions des divers facteurs, on pourra procéder à ces estimations en utilisant les profils d'activité de la première, puis de la seconde observation, et l'on comparera les deux séries de résultats correspondants.

• Les analyses **par cohorte** ont déjà été évoquées à propos des comparaisons intercensitaires (cf. B-III-b). De même que – sous réserve des hypothèses usuelles (en pratique souvent illusoire par ailleurs) – les tables de vie active peuvent être utilisées pour l'étude des mouvements dans une branche d'activité, un groupe professionnel ou une situation dans la profession, de même l'on peut faire usage dans ces catégories des analyses par cohorte à l'occasion de deux ou plusieurs observations effectuées à des intervalles satisfaisants.

En effet, les variations au cours du temps des effectifs d'une cohorte d'actifs déterminée appartenant à une branche, un groupe professionnel ou une situation donnée, dépendent de deux séries de facteurs :

- démographiques (mortalité, fécondité, soldes migratoires nets),
- économiques :
 - entrées (transferts de l'inactivité à la catégorie d'activité déterminée),
 - sorties (mouvements inverses aux précédents),
 - changements dans l'activité (modification de la catégorie d'activité, due à la "mobilité" des actifs).

La Division de la Population a fait l'exposé des principales méthodes d'analyse de la main-d'œuvre par cohorte ; nous emprunterons les trois tableaux numériques qui suivent à son étude démographique N° 43 (2). Cet exemple propose l'étude d'une population masculine occupée dans les services fournis à la collectivité et aux entreprises ; il s'agit d'une partie de la branche des "Services" dont les effectifs se sont accrus de plus de 36 % en cinq années. L'étude des cohortes d'actifs dans cette branche (cf. tableau 1) révèle que cet accroissement est dû à un afflux massif de travailleurs âgés de moins de 35 ans :

 (1) Cf. O.N.U. "The Population of South America, 1950-1980, deuxième rapport sur les estimations de la population future".

(2) "Les méthodes d'analyse des activités économiques . . ." O.N.U. op. cit.

Tableau II – Exemple de variations, par cohorte, d’une population masculine occupée dans les services fournis à la collectivité et aux entreprises
années (n) et (n + 5)

Age (en années)		Effectifs		Différence nette, (n + 5) – (n)	
(n)	(n + 5)	(n)	(n + 5)	en valeur absolue	en p. 100
10-14	15-19	–	6.955	+ 6.955	–
15-19	20-24	5.827	17.058	+ 11.231	+ 192,7
20-24	25-29	15.734	29.412	+ 13.678	+ 86,9
25-29	30-34	21.860	31.380	+ 9.520	+ 43,5
30-34	35-39	17.358	21.164	+ 3.806	+ 21,9
35-39	40-44	10.743	11.846	+ 1.103	+ 10,3
40-44	45-49	13.217	14.575	+ 1.358	+ 10,3
45-49	50-54	9.902	11.096	+ 1.194	+ 12,1
50-54	55-59	9.110	8.752	– 358	– 3,9
55-59	60-64	6.230	6.491	+ 261	+ 4,2
60 ans et plus	65 ans et plus	11.676	7.639	– 4.037	– 34,6
Non déclarés		297	321	+ 24	+ 8,1
Total, 15 ans et plus		121.954	166.689	+ 44.735	+ 36,7

Pour procéder aux partages des différences de la dernière colonne de ce tableau, en variations attribuables aux seuls facteurs démographiques et en perturbations dues aux facteurs économiques, on postule l’hypothèse que les facteurs démographiques ont les mêmes effets nets à chaque âge parmi les actifs de la branche étudiée que parmi l’ensemble de la population masculine. La méthode est donc basée sur l’utilisation de la série des “coefficients intercentitaires de survie selon l’âge” (colonne (2) du tableau III). Ainsi par exemple l’on avait observé les effectifs masculins totaux (actifs + inactifs) suivant :

$$\left. \begin{array}{l} H(15 - 19) \text{ lors de l'année } (n) = 1.246 \\ H(20 - 24) \text{ " } (n + 5) = 1.176 \end{array} \right\} \text{ en milliers}$$

et par conséquent l’on en a déduit le “coefficient de survie” de la cohorte (15 – 19), (20 – 24) : $0,944 = 1.176/1.236$, etc. . .

L’on effectue alors les calculs décrits par le tableau (III), suivant :

Tableau III – Exemple d’évaluation, par cohorte, des facteurs de variation d’une population masculine occupée dans les services fournis à la collectivité et aux entreprises
années (n) et (n + 5)

Age (en années)		Effectifs recensés à la date (n)	Coefficient de survie	Evaluation des effectifs à la date (n + 5) (colonne 1 x colonne 2)	Effectif recensés à la date (n + 5)	Variation nette, due aux seuls facteurs démographiques		Variation nette, due aux facteurs économiques	
année (n)	année (n + 5)					En valeur absolue (colonne 3 - colonne 1)	En p. 100	En valeur absolue (colonne 4 - colonne 3)	En p. 100
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
10-14	15-19	–	–	–	6.955	–	–	+ 6.955	+ 190,3
15-19	20-24	5.827	0,944	5.501	17.058	– 326	– 5,6	+ 11.557	+ 198,3
20-24	25-29	15.734	0,956	15.042	29.412	– 692	– 4,4	+ 14.370	+ 91,3
25-29	30-34	21.860	1,071	23.412	31.380	+ 1.552	+ 7,1	+ 7.968	+ 36,4
30-34	35-39	17.358	1,000	17.358	21.164	–	–	+ 3.806	+ 21,9
35-39	40-44	10.743	0,974	10.464	11.846	– 279	– 2,6	+ 1.382	+ 12,9
40-44	45-49	13.217	0,915	12.094	14.575	– 1.123	– 8,5	+ 2.481	+ 18,7
45-49	50-54	9.902	1,044	10.338	11.096	+ 436	+ 4,4	+ 758	+ 7,6
50-54	55-59	9.110	0,840	7.652	8.752	– 1.458	– 16,0	+ 1.100	+ 112,1
55-59	60-64	6.230	1,127	7.021	6.491	+ 791	+ 12,7	– 530	– 8,5
60 ans et plus	65 ans et plus	11.676	0,689	8.045	7.639	– 3.631	– 31,1	– 406	– 3,5
Non déclarés		297		297	321	–	–	+ 24	+ 8,1
Total, 15 ans et plus		121.954		117.224	166.689	– 4.730	– 3,9	+ 49.465	+ 40,6

Les différences entre les effectifs des actifs évalués à partir des coefficients de survie et les effectifs des cohortes observées en début de période, fournissent une évaluation des effets nets selon l'âge des facteurs démographiques, les influences des facteurs économiques constituant les résidus des variations observées dans le premier tableau.

L'usage de ce type de méthode demeure néanmoins très limité à propos des populations africaines pour trois séries de raisons :

1) Les effets différentiels selon la catégorie d'activité des facteurs démographiques (fécondité mais surtout mortalité et migrations) y sont importants. En particulier des erreurs appréciables risquent d'affecter les soldes migratoires ainsi calculés, puisque les flux migratoires peuvent varier autant par leur sens que par leur importance, selon les catégories d'activité considérées.

2) Cette méthode est très sensible aux erreurs d'observation des âges (déductions erronées de l'âge, sous-énumération ou sur-énumération des groupes d'âges, etc. . .), et leur importance varie étroitement avec l'analphabétisme, dont le degré diffère beaucoup selon les catégories d'activité.

3) L'évaluation des effets dus aux facteurs économiques est tributaire de la validité des réponses aux questions déterminant l'appartenance à une branche d'activité dont on connaît les aléas en Afrique.

Si les chiffres sont valables, on peut poursuivre ce type d'analyse et décomposer les facteurs économiques en entrées en activité, retraites et changements de catégorie d'activité ; le tableau (IV) suivant (1) présente les résultats d'une telle analyse selon les branches d'activité.

Tableau IV – Exemple d'évaluation des facteurs de variation des branches d'activité économique dans une population active masculine

Branches d'activité économique	1950 Effectifs	1960 Effectifs	Variation nette	Facteurs de variation			Solde des mouvements par branche d'activité
				Entrées dans la vie active	Départs en retraite	Décès	
<i>A. Effectifs en milliers</i>							
Total, ensemble des branches d'activité	201,8	250,0	+ 18,2	+ 79,9	+ 9,0	- 22,7	-
Agriculture, sylviculture. . .	117,4	141,9	+ 24,5	+ 52,1	+ 4,1	- 12,9	- 10,6
Activités non agricoles et non déclarées a)	84,4	108,1	+ 23,7	+ 27,8	+ 4,9	- 9,5	+ 10,6
Industries manufacturières	14,7	19,3	+ 4,6	+ 6,7	+ 0,7	- 1,6	+ 0,2
Bâtiment, travaux publics	10,0	14,7	+ 4,7	+ 3,5	+ 0,4	- 1,1	+ 2,8
Electricité, gaz. . .	1,3	1,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,1	- 0,1	+ 0,1
Commerce, banque, assurances	15,9	21,1	+ 5,2	+ 6,6	+ 0,8	- 1,9	+ 1,3
Transports, entrepôts. . .	8,3	10,1	+ 2,1	+ 2,2	- 0,3	- 0,8	+ 1,0
Services	16,7	26,8	+ 10,1	+ 6,5	- 0,5	- 1,9	+ 6,0
Zone du Canal	18,3	15,3	- 3,0	+ 2,0	- 2,1	- 2,3	- 0,6
<i>B. Variations 1950-1960 – pour 100 hommes actifs en 1950</i>							
Total, ensemble des branches d'activité	-	-	+ 25,9	+ 39,6	- 4,5	- 11,2	-
Agriculture, sylviculture. . .	-	-	+ 20,9	+ 44,4	- 3,5	- 11,0	- 9,0
Activités non agricoles et non déclarées a)	-	-	+ 28,1	+ 32,9	- 5,8	- 11,6	+ 12,6
Industries manufacturières	-	-	+ 31,3	+ 45,8	- 4,8	- 10,8	+ 2,0
Bâtiment, travaux publics	-	-	+ 47,0	+ 35,1	- 4,1	- 11,5	+ 28,0
Electricité, gaz. . .	-	-	+ 45,0	+ 27,6	- 4,1	- 11,0	+ 10,0
Commerce, banque, assurances	-	-	+ 32,7	+ 41,4	- 5,0	- 12,0	+ 8,0
Transports, entrepôts. . .	-	-	+ 25,3	+ 26,5	- 3,6	- 9,6	+ 12,0
Services	-	-	+ 60,0	+ 39,1	- 3,2	- 13,3	+ 36,0
Zone du Canal	-	-	- 16,4	+ 11,2	- 11,7	- 12,8	- 3,3

Source : Version adaptée de Jaffe et Fromkin
a / Y compris les industries extractives.

(1) A.J. Jaffe. "Economic development and the growth of the male labor force of Panama 1950-1960". American Journal of Economics and Sociology (Lancaster) Juillet 1966 (cité dans l'Etude Démographique N° 43).

Il est ainsi possible d'apprécier les transferts de main-d'oeuvre agricole vers les autres secteurs, qui seraient nécessaires pour stabiliser les effectifs agricoles. On peut aussi évaluer corrélativement les taux d'expansion des emplois non agricoles nécessaires à l'absorption de ces transferts, et en déduire les taux des investissements indispensables à la création des emplois correspondants.

c) Les mouvements dus aux transformations socio-économiques

Dans le point A-III de ce travail nous avons proposé un tableau synthétique des disparités socio-économiques des sociétés africaines, en insistant sur les mutations en cours induites par l'exode rural massif des dernières années. Les mains-d'oeuvre africaines se situent au carrefour de ces grands "mouvements de civilisation". Dans les pays africains en effet, structures et flux des actifs sont, en moins d'une génération, profondément modifiés par trois grands types de bouleversements :

- les transformations du cadre de vie tout d'abord, consécutives au développement des transports et moyens de communication, ainsi qu'à l'extension des infrastructures urbaines ; elles se caractérisent par l'afflux des ruraux vers les zones urbaines et par la croissance des aires géographiques de celles-ci.
- Les transformations culturelles, ensuite, fruits des politiques d'alphabétisation et de scolarisation massives.
- Les transformations de l'économie enfin, sous les effets des politiques d'investissements publics et de l'exode rural.

Nous avons au cours du paragraphe précédent exposé quelques unes des méthodes qui permettent d'évaluer grossièrement les distorsions des structures et mouvements de la main-d'oeuvre dues aux effets de l'exode rural ou des migrations de travailleurs (souvent en Afrique de caractère socio-ethnique).

Par ailleurs, la scolarisation massive diffuse rapidement dans la main-d'oeuvre africaine des effets nouveaux qui modifiant les "mobilités professionnelles" des travailleurs africains, font rapidement évoluer leurs répartitions :

- selon les groupes professionnels,
- selon les situations dans la profession ou qualifications.

Enfin les politiques de développement industriel, conjuguées avec le sous-emploi urbain issu de l'exode rural, ont pour effet d'inciter fortement les travailleurs africains à abandonner les activités agricoles

- soit au profit des nouvelles branches industrielles (en particulier le bâtiment et les travaux publics),
- soit directement au profit des activités du secteur des "services".

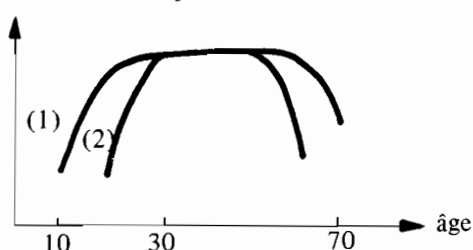
Ainsi sensibles à ces effets, les "mobilités sectorielles" des travailleurs africains ont-elles beaucoup augmenté au cours des dernières années, entraînant l'évolution rapide actuelle des structures des mains-d'oeuvre des pays africains selon les branches et secteurs d'activité.

Lorsque les données (en particulier les âges) sont fiables, des méthodes d'analyse par cohortes rapprochant les effectifs des travailleurs répartis à deux dates différentes entre branches d'activité ou groupes professionnels, permettent, une fois évalués les effets migratoires et la mortalité, d'estimer des probabilités de "mobilité sectorielle ou professionnelle" des travailleurs selon le sexe et l'âge, et ainsi d'établir les matrices markoviennes qui décrivent ces mouvements (cf. point B-III-d).

Les effets conjugués des facteurs socio-culturels (scolarisation, place de la femme dans la société et dans le monde du travail) et des facteurs économiques (déclin de l'importance de l'agriculture dans l'économie) trouvent leur résumé dans les distorsions des profils masculins et féminins d'activité selon l'âge, dont nous examinons brièvement quelques aspects.

- **Les profils masculins** : la scolarisation primaire obligatoire et le développement des cycles d'enseignement secondaires retardent l'arrivée des jeunes africains sur le marché du travail ; dans le même temps, l'allongement de l'espérance de vie, l'importance croissante du salariat dans la main-d'oeuvre et le développement des législations sociales tendent, conjugués avec la croissance de la productivité, à avancer rapidement les "retraites" des travailleurs de la vie active. Par conséquent, avec le développement des sociétés africaines, les profils masculins se "referment" comme le montre le schéma ci-après.

Evolution des profils masculins*

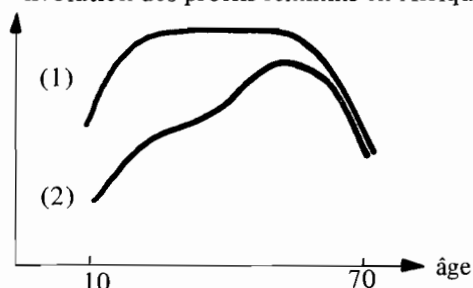


— **Les profils féminins** : les effets du développement sur les profils d'activité des Africaines sont beaucoup moins clairs, des facteurs culturels très divers exerçant ici une influence déterminante.

Il y a d'abord lieu à cet égard de distinguer du reste de l'Afrique, les sociétés musulmanes d'Afrique du Nord où les traditions maintiennent les femmes à l'écart des activités économiques, et où par conséquent le développement socio-économique entraîne un relèvement à tous les âges des taux d'activité féminins.

Dans les autres sociétés africaines, les distorsions des profils d'activité des femmes traduisent surtout les effets du déclin du monde rural dans la vie économique qui s'accompagne d'une réduction des effectifs des travailleurs familiaux (essentiellement féminins). Ainsi les premières phases du développement engendrent-elles généralement en Afrique une baisse des taux d'activité féminins à tous les âges, mais surtout aux âges plus jeunes selon le schéma ci-dessous :

Evolution des profils féminins en Afrique Noire*



Dans les zones particulièrement développées (les grandes métropoles modernes de l'Afrique par exemple), les profils d'activité des Africaines peuvent présenter des formes très variables, dont certaines seront examinées au point III à propos des modèles de projections de la main-d'oeuvre élaborés par le B.I.T.

III – PRINCIPALES TECHNIQUES DE PROJECTIONS DES EFFECTIFS DE LA MAIN-D'OEUVRE

- a) Les méthodes d'extrapolation – Méthode du B.I.T.
- b) Les méthodes de corrélation
- c) Les méthodes des projections matricielles
- d) Incidences respectives sur les résultats des fluctuations de la structure par âge et de l'évolution des taux d'activité.
- e) Un exemple algérien : projection de la population active masculine entre 1965 et 1985.

 (*) (1) profil initial
 (2) profil final

La prévision de l'offre de main-d'oeuvre a pour objet d'évaluer le montant de la population active disponible pour une année future en précisant ses structures.

En pratique, les perspectives d'offre de main-d'oeuvre portent sur des périodes de 10 à 20 ans (quelquefois 30 ans). Ceci signifie que seuls les facteurs d'évolution à long terme doivent être retenus, les influences de nature conjonctuelle devant être négligées dans de tels calculs.

Les projections de main-d'oeuvre fortement dépendantes des évolutions des structures par sexe et par âge de la population, constituent ainsi des projections dérivées des projections démographiques usuelles, c'est-à-dire qu'elles s'appuient sur des estimations préalables de la pyramide de population initiale (effectifs selon le sexe et l'âge), des lois de mortalité et de leurs évolutions, et —si la période de projection excède 10 ans— des lois de fécondité et de leurs évolutions.

Ce sont les estimations des taux masculins et féminins d'activité par âge à la date initiale ainsi que les hypothèses d'évolution de ces derniers, qui permettent d'obtenir les effectifs de main-d'oeuvre selon le sexe et l'âge à partir des résultats de la projection démographique correspondante. Les perspectives de main-d'oeuvre exigent donc l'établissement de projections de taux masculins et féminins d'activité par âge. Les taux d'activité des hommes entre 25 et 54 ans surpassant 95 % dans la plupart des pays du monde, demeurent assez stables ; il s'agira par conséquent essentiellement d'apprécier, en les supposant progressives au cours de la projection, les évolutions des taux d'activité aux âges extrêmes ainsi que celles des taux féminins.

La Commission de la Population des Nations Unies a consacré son étude démographique n° 46 à l'exposé des méthodes qui permettent d'établir de telles estimations(1) ; nous emprunterons à cet ouvrage quelques uns des développements qui suivent, et des documents présentés en Annexe C-II. Avec la Commission, nous distinguerons successivement les méthodes d'extrapolation, les méthodes de corrélation et les méthodes matricielles.

a) Les méthodes d'extrapolation — Méthode du B.I.T.

— Extrapolation directe par sexe et par âge.

Si l'on dispose de série statistique, l'on peut procéder à de simples extrapolations linéaires des tendances observées dans le passé pour estimer les valeurs futures des taux d'activité dans chaque groupe d'âge. Cette méthode, très simple, n'est guère satisfaisante en raison de son caractère rigide et du risque d'obtention de résultats improbables, voire impossibles (taux supérieurs à 100 % ou taux négatifs). On peut la corriger en utilisant des facteurs correctifs de pondération qui évitent ce dernier écueil selon les formules suivantes :

$$a_{t_1}^x = a_t^x \frac{100 \pm D_{t,t_1}^x}{100}$$

où D est calculé à partir de l'une des deux équations :

$$D_{t,t_1}^x = \frac{a_t^x}{a_{t_0}^x} \cdot \frac{a_t^x u_t^x}{a_{t_0}^x u_{t_0}^x}, \text{ ou bien :} \quad (1)$$

$$D_{t,t_1}^x = 1 + \frac{a_t^x}{a_{t_0}^x} - 1 \cdot \frac{a_t^x u_t^x}{a_{t_0}^x u_{t_0}^x} \quad (2)$$

(1) Manuel V, ONU 1970. "Méthodes de projection de la population active".

avec :

- t_0 : date du début de la période de base,
- t : date de la fin de la période de base et du départ de la projection,
- t_1 : date de la fin de la projection,
- a^x : taux d'activité des personnes d'âge x ,
- u^x : taux de non-activité des personnes d'âge x ,
- D_{t,t_1}^x : augmentation ou diminution (en %) du taux d'activité a^x observée pendant la période de base, et appliquée à la période de projection.

Si les durées des périodes de base et de projection sont différentes, il faut prendre soin d'adapter les taux moyens de variations à la période de projection.

– Extrapolation indirecte par sexe et par âge

Lorsque les taux d'activité sont supposés augmenter progressivement comme c'est le cas pour la main-d'oeuvre féminine, il peut être avantageux d'utiliser les taux de non-activité, selon la formule :

$$a_t^x = 100 - k u_t^x$$

où

$$k = \frac{u_t^x}{u_{t_0}^x}$$

On peut, pour éviter les cas limites éventuels, mettre en oeuvre, comme pour les extrapolations directes, des coefficients correctifs à partir de formules équivalentes aux formules précédentes (1) et (2).

– Extrapolation par cohorte

Cette méthode procède du principe selon lequel la variation des taux d'activité d'un groupe d'âge donné – ou cohorte – pendant la période de projection, sera la même que celle qui a été observée pour une cohorte ayant les mêmes âges dans une période antérieure. Cette méthode est tout à fait indiquée pour la population féminine, et les groupes d'âges pour lesquels les taux d'activité varient notablement avec le temps. Elle répond à la formule suivante :

$$a_{t_1}^x = a_t^{x_0} \cdot \frac{a_t^x}{a_{t_0}^{x_0}}$$

où x_0 représente le groupe d'âge précédant le groupe d'âge x .

– Méthode des rapports des taux des groupes d'âges contigus :

Cette méthode est fondée sur l'hypothèse qu'il existe certaines relations entre les taux d'activité des différents groupes d'âge, qui peuvent être exprimées sous forme de rapports.

Sur le profil d'activité, on choisit le groupe d'âge dont le taux d'activité est le plus stable : pour les hommes, c'est un groupe d'âge situé au centre du profil ; pour les femmes, le choix de ce groupe central dépendra de la structure particulière de l'activité économique dans le pays étudié. En partant de ce groupe d'âge central, on calcule les rapports consécutifs des taux d'activité des groupes d'âge contigus.

La deuxième phase de la méthode consiste à extrapoler le niveau du groupe d'âge central choisi comme référence, à partir des observations passées. Pour cela, on met en oeuvre l'une des méthodes précédentes d'extrapolation.

Puis au cours d'une troisième phase, l'on détermine les augmentations ou diminutions relatives de divers rapports des taux des groupes d'âges contigus au cours de la période passée choisie pour base de l'extrapolation, et l'on suppose que ces variations seront au cours de la période de projection, analogues à celles qui ont ainsi été calculées au cours de la période de base ; l'on projette ainsi les rapports des taux d'activité des groupes d'âges contigus à la date choisie pour objectif de la projection.

Enfin au cours de la quatrième et dernière phase, l'on utilise ces rapports projetés pour calculer les taux d'activité à la date choisie pour horizon de la projection, et l'on détermine alors par simple interpolation linéaire des profils d'activité correspondants aux années intermédiaires de la projection.

-- **Comparaison entre les diverses méthodes d'extrapolation :**

Les taux d'activité des hommes adultes (entre 30 et 45 ans) sont en général très élevés (souvent supérieurs à 95 %), mais ils ne peuvent guère dépasser dans les projections les 98 %, car il existera toujours parmi eux, ne serait-ce que pour des raisons de santé, un faible pourcentage d'individus incapables d'exercer une activité économique.

Les méthodes d'extrapolation directes sans coefficients correctifs mènent en général à des résultats inadmissibles voire absurdes, à moins que la période de projection ne soit très courte (n'excédant pas 5 ans). L'avantage des coefficients correctifs introduits par les formules (1) et (2), apparaît pour les projections à long terme à propos des taux de certains groupes d'âge.

A l'expérience, les différences entre les résultats des méthodes directes et indirectes d'extrapolation sont assez faibles ; elles sont plus notables avec les deux dernières méthodes des cohortes et des groupes d'âges contigus.

– **Méthodes d'extrapolation du B.I.T. (1)**

Le Bureau International du Travail a établi pour la période (1960-1980) une première série de projections des taux d'activité par sexe et par âge pour 23 régions du monde et certains pays composants. Elles ont été calculées à partir des tendances observées entre 1950 et 1960 pour les groupes d'âges suivants : (10-14) (15-19) (20-24) (25-44) (45-54) (55-64) et (65 +). Deux calculs différents ont été effectués l'un pour la période 1960-1970, l'autre pour la période 1970-1980.

• Trois procédés ont été mis en oeuvre à cette occasion pour calculer les taux d'activité relatifs à une région donnée :

– La première estimation est obtenue en multipliant les taux de la région en 1960 par la moyenne pondérée des variations des taux des pays composants entre 1950 et 1960 dans la région.

– La deuxième estimation utilise les modèles de variation des taux d'activité observés entre 1950 et 1960 dans d'autres régions du monde, qui avaient atteint en 1960 des taux d'activité à peu près semblables et des niveaux similaires de développement économique. Ces variations ainsi retenues, sont utilisées ensuite pour la projection des taux de la région étudiée.

– La troisième estimation des taux d'activité régionaux résulte du calcul des taux d'activité moyens en 1970 par pondération des taux calculés à cette date séparément pour chaque pays.

Dans la seconde étape de la projection (1970-1980), les taux d'activité et les coefficients de mains-d'oeuvre observés en 1960 et projetés en 1970, servent alors de données de base pour appliquer à nouveau l'une des trois méthodes indiquées.

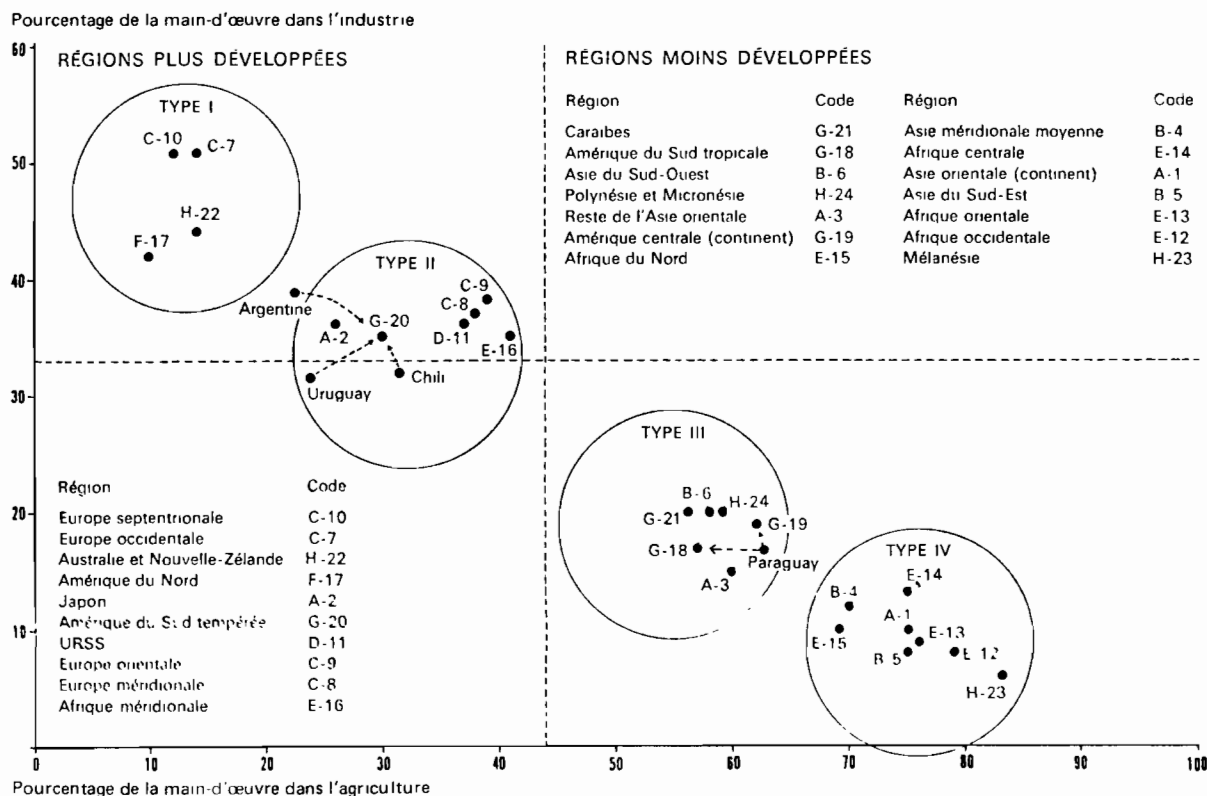
• Les projections des taux **nationaux** d'activité par sexe et par âge sont fondées sur l'enchaînement des taux nationaux d'activité aux variations régionales des taux d'activité. Ces variations régionales pour la période 1950-1960 sont utilisées comme des modèles qui rendent compte de l'évolution relative des taux d'activité au cours d'une décennie.

Le choix du modèle approprié à un pays donné est fondé sur la similitude :

- du niveau économique du pays avec celui du modèle,
- des niveaux des taux d'activité du pays et du modèle,
- des tendances de ces niveaux au cours de la période passée choisie pour base de l'extrapolation.

(1) United Nations. "World and Regional Estimates and Projections of Labour Force". J.N. Ypsilantis. I.L.O. Genève 1966. Colloque d'Elsinore.

Présentant les 23 régions mondiales sur un graphique semblable au graphique ci-dessous(1) :



(*) Les flèches unissent les 4 pays pris en exemple aux régions de leur continent les plus proches sur le graphique.

on reporte les points représentatifs des valeurs nationales des pays étudiés. La région ou la grappe de régions la plus proche du point représentatif du pays étudié, sont choisies comme modèles de variations les plus plausibles (on peut corroborer leur validité en projetant à l'aide des modèles correspondants les taux d'activité observés dans le pays en 1950, et en comparant les résultats avec les observations de 1960. Le plus souvent dans la pratique, c'est la région à laquelle le pays appartient qui est ainsi désignée par le modèle).

L'enchaînement des données nationales aux données régionales est traduit par la formule suivante :

$$n_{t_1} = n_t \frac{R_{t_1}}{R_t}$$

où R représente les taux régionaux pris pour modèle

n " les taux nationaux

t et t₁ les dates de début (1960) et de fin (1970) de la période de projection.

b) Les méthodes de corrélation

Pour la plupart des pays en voie de développement, les taux d'activité ne peuvent être extrapolés sur la base des tendances observées dans le passé en raison des carences des séries statistiques. Une autre méthode consiste alors à mettre en oeuvre des analyses de régression.

Il faut alors examiner si les données pour les régions (zones, districts, provinces, etc.) intérieures au pays permettent la mise en évidence de relations étroites entre taux d'activité et certaines variables caractéristiques du développement économique et social ; on pourra aussi se demander si les profils

(1) Cf. Etude Démographique n° 46. ONU op. cit.

futurs de l'activité ne pourraient être comparés avec les observations réalisées dans d'autres pays. La première méthode présente l'avantage d'utiliser les seules données nationales ; la seconde méthode peut souvent suppléer à la première au cas où elle se révélerait impropre ; systématisant à partir des observations réalisées en 1950 et 1960 dans 143 pays, les méthodes d'extrapolation exposées plus haut, c'est une démarche de ce genre que le B.I.T. (1) a suivie pour élaborer dans les années 1970 des modèles généraux de variations décennales des taux d'activité, corrélés avec des indicateurs du développement économique et social.

– **Corrélations entre taux d'activité et indicateurs socio-économiques régionaux :**

Les divers stades de développement atteints par les différentes régions d'un pays à un moment donné, peuvent refléter les influences du développement sur les taux d'activité de la population. On considère par conséquent que l'évolution des taux d'activité, lorsque l'on passe des régions les moins développées du pays aux secteurs les plus modernes, constitue un modèle plausible pour apprécier les tendances futures des taux d'activité de l'ensemble du pays au fur et à mesure de son développement.

Dans ces régressions (simples ou multiples) les taux d'activité sont des variables considérées comme dépendantes, et les indicateurs du développement qui ont été choisis, comme variables indépendantes. Parmi ces indicateurs on retient le plus souvent :

- L'industrialisation, caractérisée par le pourcentage de main-d'oeuvre employée dans des activités non-agricoles,
- La scolarisation et le degré d'instruction,
- Le revenu par tête,
- Des indices de consommation caractérisant le niveau de vie.

Ces analyses montrent que dans la plupart des pays en voie de développement, ces indicateurs sont associés à des taux généralement décroissants d'activité économique (ce qui traduit grossièrement une élévation de la productivité générale avec le développement). Elles appellent néanmoins les remarques suivantes :

- Il peut exister une auto-corrélation entre les indicateurs d'industrialisation et les taux d'activité.
- Les pourcentages des variances expliquées (obtenus à partir des carrés des coefficients de corrélation) ne sont pas toujours satisfaisants.
- Les coefficients des variables indépendantes dans les équations de régression, qui caractérisent l'intensité de l'action des variables explicatives sur les variables expliquées, sont en général assez significatifs pour les femmes, mais très faibles pour les hommes.

– **Corrélations à partir d'observations réalisées dans d'autres pays.**

On peut également, à partir d'observations réalisées dans différents pays judicieusement sélectionnés, chercher à établir des relations entre les taux d'activité et certaines variables socio-économiques, en particulier parmi les jeunes et les personnes âgées.

On pourra par exemple établir sur ces données les régressions des types suivants :

- Taux d'activité masculins aux âges extrêmes et pourcentages d'actifs masculins agricoles,
- Taux d'activité masculins aux âges extrêmes et pourcentages de personnes de 10 ans et plus sachant lire et écrire,
- Taux d'activité des jeunes gens (en distinguant le sexe) et pourcentages des jeunes de ces groupes d'âges qui fréquentent une école,
- Taux d'activité des jeunes gens et fréquentation scolaire combinée avec les proportions des actifs masculins agricoles.

(1) Cf. B.I.T. Genève 1971. "Projections de la Main-d'Oeuvre" 1965-1985.

Parties I Asie
II Afrique
III Amérique Latine

Parties IV Europe
V Monde
VI Supplément méthodologique

Ainsi a-t-on pu constater d'une part les corrélations négatives entre fréquentation scolaire et activité des jeunes gens, de même qu'entre population alphabétisée et activité. On a d'autre part relevé des corrélations positives élevées entre importance de l'agriculture et intensité de l'activité. Une fois testées, les équations de régressions peuvent servir à déterminer les taux d'activité futurs en fonction des objectifs de développement du pays.

Les remarques formulées à propos des précédents types de corrélations, s'appliquent de même aux corrélations entre observations réalisées dans différents pays.

– Les modèles de projection des taux d'activité élaborés par le B.I.T. (1) (cf. Annexe C-II)

Le dernier volume des "Projections de la Main-d'oeuvre" (1) du B.I.T. expose la méthodologie qui a présidé à la construction de ces modèles de projection dus à J.N. Ypsilantis et à son équipe ; nous en extrairons les quelques développements et tableaux qui suivent.

Examinant, à partir des observations (recensements et enquêtes) réalisées dans près de 150 pays, les niveaux et profils d'activité en 1950 et 1960 et leurs variations au cours de la décennie, les experts du B.I.T. ont constaté que les taux masculins diminuaient en général avec le progrès économique et social, et que les taux féminins, décroissant d'habitude avec les premiers stades du développement, augmentaient ensuite à partir de stades plus avancés de celui-ci. Les estimations des répartitions sectorielles de la main-d'oeuvre pour 1950 et 1960 ont été établies pour 169 pays et territoires, mais seuls 143 pays ont été retenus aux fins d'analyse.

Pour analyser de manière systématique leurs taux et profils d'activité ainsi que leurs répartitions sectorielles de main-d'oeuvre, il a fallu les classer dans un certain ordre qui reflète étroitement leurs divers degrés de développement (cf. Annexe C-II). A l'usage, le critère le plus efficace pour établir ce classement s'est révélé être la proportion des hommes actifs agricoles dans l'ensemble de la main-d'oeuvre masculine. Ce facteur a présenté de très étroites corrélations avec les indicateurs de développement généralement en usage, comme le montrent les deux tableaux (1) et (2) suivants :

Tableau 1 – Indicateurs du développement pour les grandes régions du monde, 1960-1970 (*)

Région	Main-d'oeuvre masculine ¹ 1960 (en pourcentage)			Espérance de vie à de naissance ² 1960-1965	Pourcen- tage urbain ³ 1970	Produit national brut par tête (1968) ⁴	Taux brut de mortalité 1960-1965	Taux brut de natalité 1960-1965
	Agr.	Ind.	Serv.					
Australie et Nouvelle-Zélande	14,65	44,05	41,30	69,3	83,6	2 055	8,7	22,6
Amérique du Nord	9,40	42,20	48,40	70,0	74,2	3 835	9,3	22,7
Japon	26,15	35,65	38,20	69,0	72,4	1 190	7,3	17,2
Europe septentrionale	11,75	50,10	38,15	71,3	76,3	1 750	11,2	17,9
Europe occidentale	15,05	51,95	32,95	70,7	72,4	1 980	11,0	18,2
URSS	33,40	30,50	36,10	68,9	57,1	1 110	7,2	22,4
Europe orientale	36,55	41,30	22,15	68,7	55,0	1 010	9,4	17,5
Amérique du Sud (zone tempérée)	28,75	35,45	35,75	63,3	75,3	680	9,3	26,8
Europe méridionale	41,80	34,80	23,40	68,2	51,0	880	9,4	20,7
Amérique du Sud tropicale	56,85	16,75	26,40	54,6	55,5	315	11,1	40,7
Autres pays d'Asie orientale	58,35	16,30	25,30	55,2	44,7	220	10,4	38,7
Antilles	56,35	19,55	24,05	54,7	41,0	440	12,0	36,7
Afrique méridionale	44,55	32,60	24,85	45,3	45,7	590	17,9	40,3
Amérique centrale (continentale)	62,45	18,80	18,75	54,0	51,2	485	11,2	44,6
Polynésie et Micronésie	63,50	14,15	22,35	56,9	17,8	530	10,5	41,5
Asie du Sud-Ouest	61,75	17,70	20,55	46,4	36,5	360	17,4	44,0
Asie orientale (continentale)	66,70	20,15	13,15	47,6	21,4	95	18,3	36,1
Asie du Sud-Est	75,00	8,25	16,75	47,5	21,0	130	19,3	44,6
Afrique septentrionale	67,35	11,30	21,40	44,8	35,0	190	19,1	47,5
Mélanésie	82,60	7,10	10,30	42,3	3,0	270	18,2	42,4
Asie méridionale centrale	70,50	11,95	17,55	45,4	19,6	105	20,9	45,4
Afrique centrale	75,95	11,60	12,40	35,7	16,5	125	26,1	45,0
Afrique orientale	84,15	6,10	9,70	37,5	9,7	110	23,6	46,4
Afrique occidentale	75,95	10,75	13,30	36,8	20,0	95	25,2	49,0

¹ BIT, *Projections de la main-d'oeuvre, 1965-1985* : (première édition, 1971), Partie V : Monde (résumé), tableaux 3 et 5.

² United Nations, Population Division : "Estimates of Crude Birth Rates, Crude Death Rates and Expectation of Life at Birth, Regions and Countries, 1950-1965", ESA/P/WP/38, February 1970

³ United Nations, Population Division : "Urban and Rural Population : Individual Countries 1950-1985 and Regions and Major Areas, 1950-2000", ESA/P/WP.33/Rev. 1, Septembre 1970.

⁴ En dollars des Etats-Unis. Estimation du BIT principalement fondé sur les chiffres par pays publiés dans IBRD, *World Bank Atlas*, 1970.

(*) Cf. B.I.T. op. cit.

(1) B.I.T. 1971. 6 volumes "Projections de la Main-d'Oeuvre" 1965-1985. op. cit.

Tableau 2 – Les grandes régions du monde classées selon les indicateurs sélectionnés de développement (*)

Région	Rang-composite	Répartition sectorielle 1960 ¹	Espérance de vie à la naissance 1960-1965	Pourcentage urbain 1970	Produit national brut par tête (1968)	Taux brut de mortalité 1960-1965	Taux brut de natalité 1960-1965
Australie et Nouvelle-Zélande	1	3	4	1	2	3	7
Amérique du Nord	2	1	3	4	1	4,5	8
Japon	3	5	5	5,5	5	2	1
Europe septentrionale	4	2	1	2	4	12,5	3
Europe occidentale	5	4	2	5,5	3	10	4
URSS	6	7	6	7	6	1	6
Europe orientale	7	8	7	9	7	6,5	2
Amérique du Sud (zone tempérée)	8	6	9	3	9	4,5	9
Europe méridionale	9	9	8	11	8	6,5	5
Amérique du Sud tropicale	10	12	13	8	15	11	14
Autres pays d'Asie orientale	11	13	11	13	17	8	12
Antilles	12	11	12	14	13	14	11
Afrique méridionale	13	10	19	12	10	16	13
Amérique centrale (continentale)	14	15	14	10	12	12,5	18,5
Polynésie et Micronésie	15	16	10	21	11	9	15
Asie du Sud-Ouest	16	14	17	15	14	15	17
Asie orientale (région continentale)	17	17	15	17	23,5	18	10
Asie du Sud-Est	18	20	16	18	19	20	18,5
Afrique septentrionale	19	18	20	16	18	19	23
Mélanésie	20	23	21	24	16	17	16
Asie méridionale centrale	21	19	18	20	22	21	21
Afrique centrale	22	21	24	22	20	24	20
Afrique orientale	23	24	22	23	21	22	22
Afrique occidentale	24	22	23	19	23,5	23	24
Coefficient de corrélation avec le rang composite		(0,970)	(0,943)	(0,928)	(0,923)	(0,898)	(0,893)

¹ Selon la proportion de la main-d'oeuvre masculine occupée dans l'agriculture par rapport à la main-d'oeuvre masculine totale en 1960.

(*) Cf. B.I.T. op. Cit.

Ainsi, comme l'on pourra le vérifier sur les tableaux B de l'annexe C-II, les 143 pays ont pu être classés par ordre décroissant de l'importance de leur main-d'oeuvre agricole en 1960 (en cas d'équivalences de ces proportions, ils ont été départagés par leurs pourcentages –en ordre croissant– de main-d'oeuvre masculine occupée dans le secteur industriel). Et l'on constate en outre qu'entre 1950 et 1960, presque tous les pays du monde ont accusé une diminution de la part de leur main-d'oeuvre masculine occupée dans l'agriculture.

On a ensuite analysé les changements survenus au cours de la période 1950-1960 sur la base de valeurs moyennes pour des groupes de pays, en utilisant les données ajustées par "lissage". Pour ce faire, il est apparu efficace de calculer des moyennes mobiles par groupe de 11 pays consécutifs sur la liste établie pour caractériser leurs niveaux de développement.

Ainsi les moyennes mobiles non pondérées des données de 1950 et 1960 ont été établies pour les pays classés de 1 à 11, de 2 à 12, de 3 à 13, etc. . . en vue des modèles de profils et taux moyens d'activité ainsi que de répartitions sectorielles moyennes, comme le résume les tableaux (3) et (4) qui suivent (cf. aussi Annexe C-II).

L'analyse de ces données ainsi classées et lissées révèle l'existence de profils et niveaux de taux d'activité déterminés par les différentes proportions de main-d'oeuvre **masculine** agricole, la baisse de ces proportions s'accompagnant d'une réduction des taux d'activité aux âges extrêmes.

Dans les premiers stades du développement qui correspondent grosso-modo aux 80 premiers pays (cf. Annexe C-II) parmi lesquels se situent tous les pays et territoires d'Afrique (à part l'île de la Réunion), les

Tableau 3 – Les niveaux et les profils, par âge, des taux d'activité des hommes dans les groupes sélectionnés de pays en 1960*

Groupe de pays (modèle)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Niveaux des taux d'activité des hommes							
3 à 13	47,44	86,37	95,88	98,63	98,49	95,04	79,63
28 à 38	36,19	79,80	93,41	97,84	97,30	92,39	68,35
53 à 63	29,35	72,09	91,72	97,21	96,02	90,61	68,25
78 à 88	15,33	62,97	89,92	96,69	94,80	84,76	56,03
103 à 113	4,06	57,34	89,30	96,37	94,28	83,77	47,95
128 à 138	2,01	61,47	89,68	96,85	94,63	82,48	26,77
ii) Profils des taux d'activité des hommes ¹							
3 à 13	48,09	87,56	97,21	100,00	99,85	96,36	80,73
28 à 38	36,98	81,56	95,47	100,00	99,44	94,42	69,85
53 à 63	30,19	74,15	94,35	100,00	98,77	93,21	70,20
78 à 88	15,85	65,12	92,99	100,00	98,04	87,66	57,94
103 à 113	4,21	59,49	92,66	100,00	97,83	86,92	49,75
128 à 138	2,07	63,46	92,59	100,00	97,70	85,16	27,64

¹ Taux d'activité exprimés en pourcentage des taux d'activité pour le groupe d'âge 25-44.

Source : Cf. Annexe C-II.

(*) Cf. B.I.T. op Cit.

Tableau 4 – Les niveaux et les profils, par âge, des taux d'activité des femmes dans des groupes sélectionnés de pays en 1960*
(Séries générales)

Groupe de pays (modèle)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Niveaux des taux d'activité des femmes							
3 à 13	29,65	57,77	67,68	69,14	68,12	55,25	36,14
28 à 38	26,05	55,28	58,66	61,66	61,12	48,80	27,36
53 à 63	13,85	28,50	30,47	31,63	32,07	25,66	15,63
78 à 88	6,05	24,69	27,26	24,38	23,11	17,62	9,20
103 à 113	2,74	34,82	48,09	43,54	43,49	32,60	15,86
128 à 138	1,46	51,02	53,48	32,52	31,63	22,29	6,78
ii) Profils des taux d'activité des femmes ¹							
3 à 13	42,88	83,55	97,88	100,00	98,52	79,91	52,27
28 à 38	42,24	89,65	95,13	100,00	99,12	79,14	44,37
53 à 63	43,78	90,10	96,33	100,00	101,39	81,12	49,41
78 à 88	24,91	101,68	112,27	100,00	95,18	72,57	37,89
103 à 113	6,29	79,97	110,45	100,00	99,88	74,87	36,42
128 à 138	4,48	156,88	164,45	100,00	97,26	68,54	20,84

¹ Taux d'activité exprimés en pourcentage des taux d'activité pour le groupe d'âge 25-44.

Source : Cf. Annexe C-II.

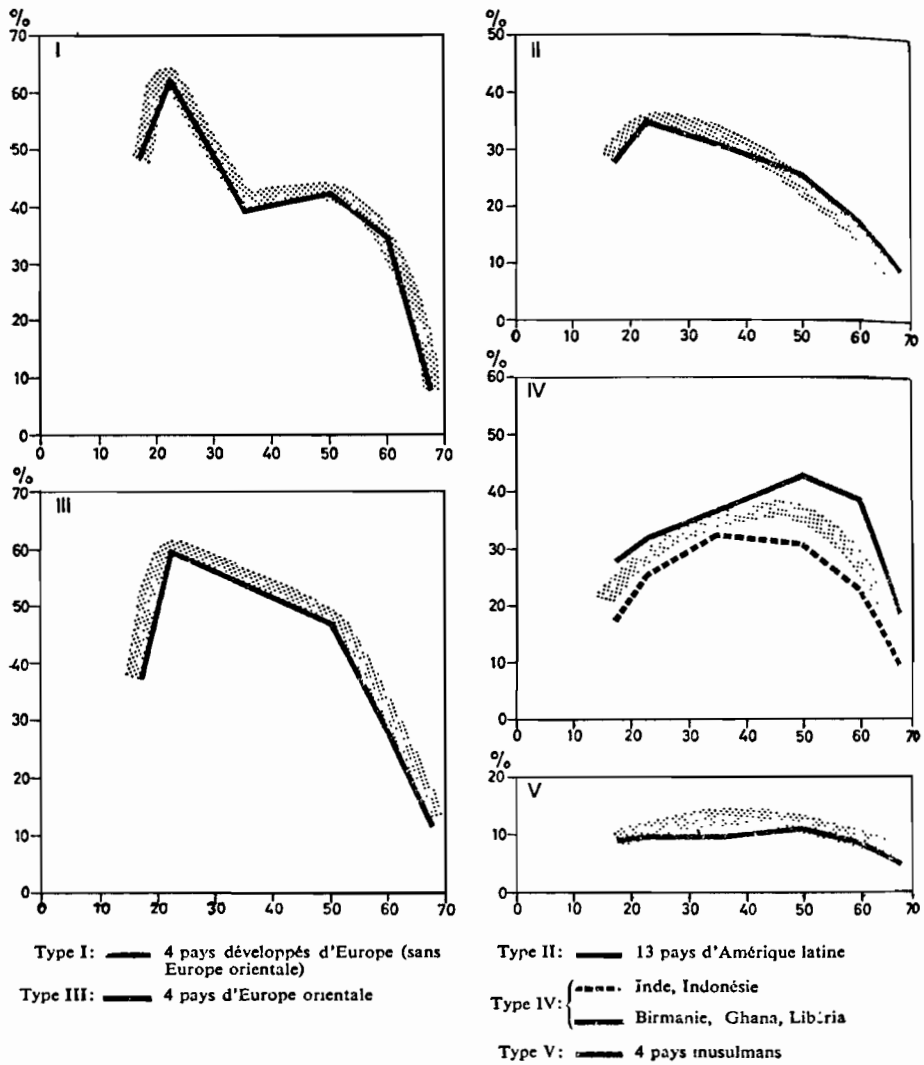
(*) Cf. B.I.T. op. Cit.

profils féminins reflètent généralement une tendance à la réduction des taux associée à la croissance économique.

Pour des groupes de pays qui se trouvent à des "niveaux moyens" du développement, on observe le phénomène inverse sur une partie des profils, tandis qu'à des stades encore plus avancés les taux féminins diminuent à nouveau, sauf pour les femmes du groupe d'âge (15-24).

Il s'agit là en fait du schéma général d'évolutions des taux et profils d'activité féminins ; une étude de E. Denti publiée dans la Revue Internationale du Travail (1), a permis en réalité de dégager des types différents de profils d'activité féminins, selon en particulier l'importance des effectifs des aides féminines non rémunérées dans les activités agricoles, ainsi qu'on peut voir sur les trois schémas et les deux tableaux tirés de cet article qui suivent :

FIGURE I. — TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DANS LES ZONES URBAINES
(Les taux d'activité sont portés en ordonnée, les groupes d'âge en abscisse)



(1) E. Denti. "Modèles des taux de participation par sexe et par âge des populations urbaines et rurales". R.I.T. 6 Déc. 1968.

FIGURE II. — TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DANS LES ZONES RURALES
 GROUPE I (voir tableau XIII) : FAIBLES PROPORTIONS DE TRAVAILLEUSES FAMILIALES NON RÉMUNÉRÉES
 DANS L'AGRICULTURE

(Les taux d'activité sont portés en ordonnée, les groupes d'âge en abscisse)

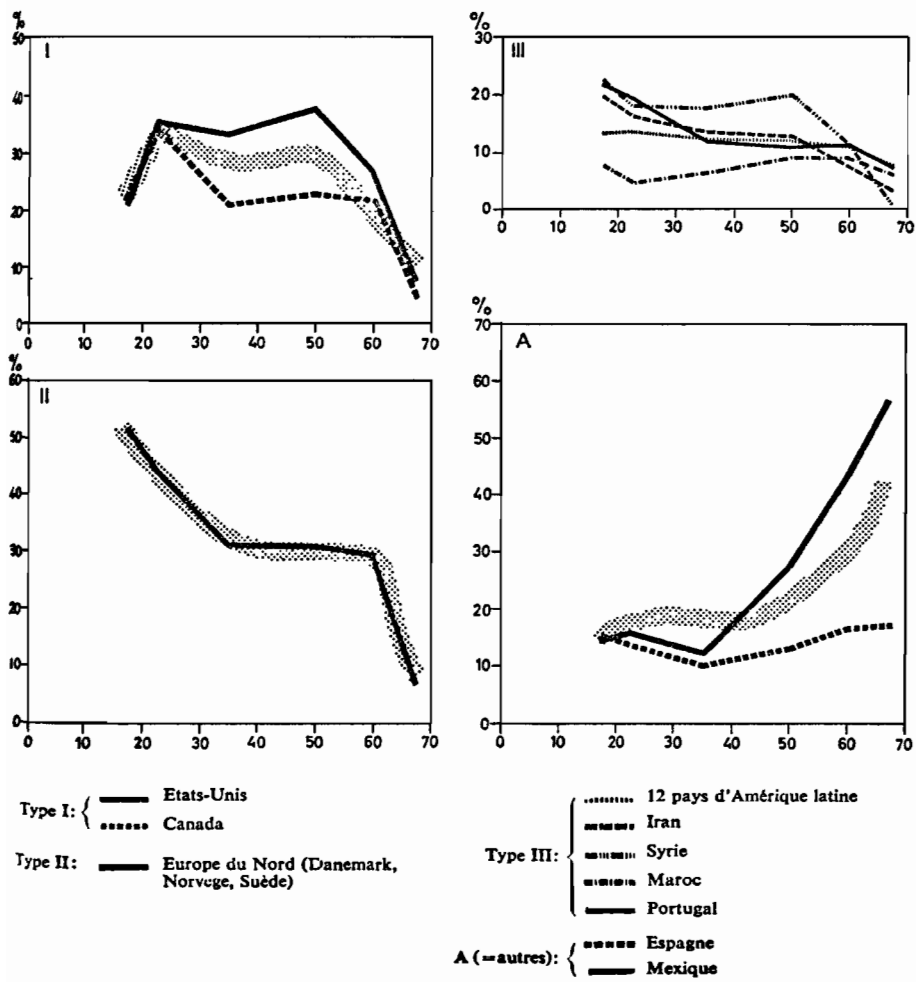
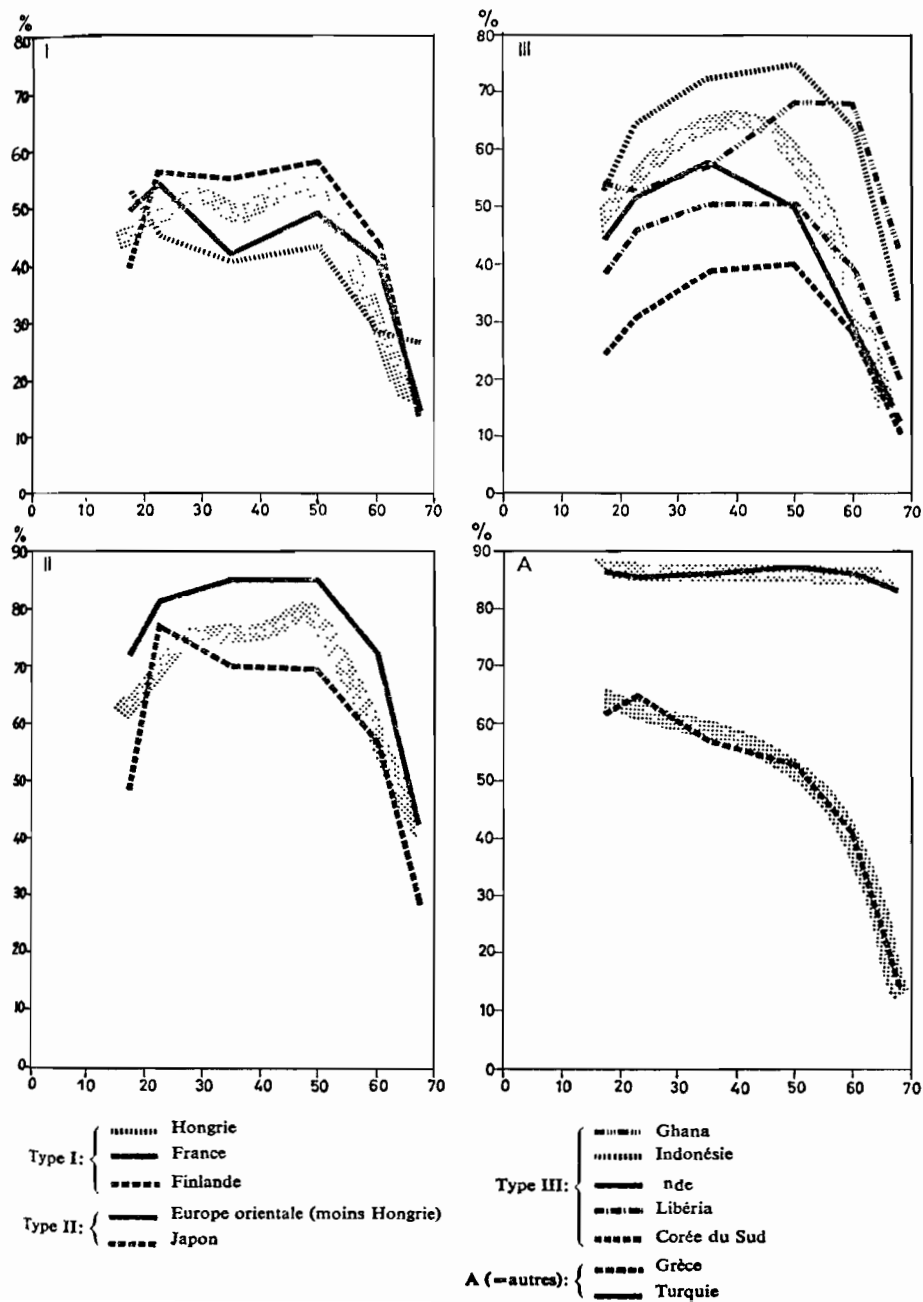


FIGURE III. — TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DANS LES ZONES RURALES
 GROUPE II (voir tableau XIII) : FORTES PROPORTIONS DE TRAVAILLEUSES FAMILIALES NON RÉMUNÉRÉES
 DANS L'AGRICULTURE
 (Les taux d'activité sont portés en ordonnée, les groupes d'âge en abscisse)



Actifs urbains et ruraux selon le sexe et l'âge

Taux d'activité de la population féminine urbaine, le groupe d'âge, dans certains groupes de pays selon le type
(En pourcentage)

Type et pays ¹	Groupe d'âge					
	15-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Type I :						
Pays développés d'Europe (moins Europe orientale) ²	48,8	61,6	39,4	42,2	34,2	8,4
Japon	50,3	66,4	44,1	45,3	34,2	15,2
Canada	38,5	54,2	33,3	37,2	25,6	7,3
Etats-Unis	30,8	48,3	41,6	50,3	38,3	11,3
Type II :						
Pays d'Amérique latine	27,9	34,9	30,5	25,2	17,7	9,4
Pays peu développés d'Europe (moins Europe orientale) ³	36,2	41,5	25,9	19,4	14,0	5,9
Ceylan	19,1	26,0	18,6	15,6	12,4	2,9
Type III :						
Pays d'Europe orientale	37,3	59,3	53,3	46,7	27,1	11,3
Finlande	45,5	66,8	60,5	59,1	44,0	8,9
Type IV :						
a) Inde et Indonésie	17,4	25,0	32,1	30,6	22,3	10,0
b) Birmanie, Ghana et Libéria	27,9	31,9	36,7	42,7	38,5	19,5
Type V :						
Pays musulmans ⁴	9,0	9,7	9,7	10,7	8,2	4,6

¹ Voir figure I page 170. ² Danemark, France, Norvège et Suède. ³ Espagne, Grèce et Portugal.

⁴ Iran, Maroc, Syrie et Turquie.

Actifs urbains et ruraux selon le sexe et l'âge

Taux d'activité de la population féminine des zones rurales, en pourcentage du taux d'activité de la population féminine des zones urbaines, par groupe d'âge dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe orientale

Pays	Groupe d'âge					
	15-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Asie :						
Birmanie	173,5	156,4	132,4	121,1	133,8	128,6
Ceylan	199,5	161,5	214,0	210,9	173,4	251,7
Corée du Sud	84,9	96,9	237,9	204,1	241,6	257,1
Inde	326,7	246,6	205,7	183,6	141,5	108,7
Indonésie	249,1	218,2	197,5	216,6	266,8	404,8
Iran	209,5	143,8	126,7	117,1	83,3	69,4
Japon	96,2	114,5	158,3	153,9	167,0	187,5
Philippines	110,5	84,6	99,6	109,9	151,4	123,0
Syrie	504,4	229,1	265,2	257,1	215,7	13,5
Turquie	805,6	829,1	858,0	927,7	1.323,0	2.674,2
Afrique :						
Ghana	106,3	100,0	94,0	96,7	101,1	119,5
Libéria	694,5	391,3	295,9	243,9	227,6	252,4
Maroc	67,3	51,6	52,6	60,7	76,3	54,9
Europe orientale :						
Bulgarie	318,5	162,8	163,9	186,2	226,1	333,7
Hongrie	98,3	63,6	65,1	79,3	100,4	202,3
Pologne	201,4	115,9	148,5	176,8	151,3	443,9
Roumanie	192,4	116,6	197,8	219,7	293,3	396,2

Cette étude a conduit à la distinction de sous-modèles d'activité féminine, mieux appropriés à certaines populations (populations nord-africaines par exemple), qui sont présentés en Annexe C-II.

Pour chacun des 143 pays étudiés, on a formé les rapports entre les taux d'activité de 1960 et de 1950, déterminant ainsi directions et amplitudes de leurs changements au cours de la décennie, et l'on a pu à nouveau confirmer l'étroite relation entre leurs évolutions et les proportions des actifs masculins dans l'agriculture. Ces changements sont résumés dans le tableau 5 :

Tableau 5 – Le rapport du taux d'activité de 1960, par groupe d'âge et par sexe au taux d'activité correspondant de 1950, pour des groupes sélectionnés de pays (*)

Groupe de pays (Modèle)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Taux d'activité des hommes (rapport 1960/1950)							
3 à 13	0,9188	0,9696	0,9943	0,9979	0,9973	0,9896	0,9776
28 à 38	0,8706	0,9498	0,9834	0,9964	0,9960	0,9882	0,9528
53 à 63	0,8203	0,9320	0,9831	0,9971	0,9931	0,9811	0,9426
78 à 88	0,6805	0,8744	0,9672	0,9925	0,9863	0,9579	0,8639
103 à 113	0,5244	0,8293	0,9802	1,0023	0,9907	0,9517	0,8012
128 à 138	0,6203	0,8775	0,9918	1,0035	0,9963	0,9847	0,7439
ii) Taux d'activité des femmes (rapport 1960/1950)							
3 à 13	0,9611	0,9848	1,0057	0,9958	0,9936	0,9944	0,9843
28 à 38	0,9209	0,9532	0,9697	0,9777	0,9694	0,9801	0,9420
53 à 63	0,8776	0,9530	0,9997	0,9844	0,9530	0,9626	0,9118
78 à 88	0,7399	0,9214	1,0591	1,0375	1,0044	0,9325	0,8102
103 à 113	0,5748	0,7956	1,0475	1,0933	1,0938	0,9893	0,8208
128 à 138	0,7663	1,0273	1,0921	1,1075	1,1939	1,1377	0,8777

Source : Cf. Annexe C-II

(*) Cf. B.I.T. op Cit.

Ces modèles décennaux de variation des profils d'activité sont ensuite utilisés pour projeter sur une période de 10 ans les taux d'activité d'un pays donné. Ainsi par exemple on supposera que les changements qui vont affecter les profils du pays entre 1960 et 1970 (puis entre 1970 et 1980), suivront les mêmes tendances moyennes que celles qui ont été observées durant la décennie 1950-1960 dans les pays qui en 1950 avaient approximativement le même pourcentage de main-d'œuvre masculine occupée dans l'agriculture, que celui du pays considéré en 1960 (ou que le pourcentage projeté en 1970).

c) Les méthodes des projections matricielles

Le calcul matriciel offre les possibilités les plus larges aux travaux de perspectives d'offre de main-d'œuvre, car il permet d'introduire et de combiner un grand nombre de facteurs et de variables qui déterminent les évolutions de la population active, et se prête en outre parfaitement aux calculs sur ordinateur.

En contre partie, il n'est pas toujours aisé de mettre à jour toutes les hypothèses impliquées par l'introduction des très nombreux facteurs et paramètres nécessaires à chaque étape de la projection.

Reprenant l'exemple cité par l'Etude Démographique N° 46 (1), tiré d'ailleurs d'un article de L. Tabah paru dans la revue Population (2), le principe de cette méthode est exposé à propos de la projection de la population mexicaine entre les années 1965 et 85, classée par sexe, par âge selon son état d'activité ou d'inactivité, et son habitat urbain ou rural. Ce modèle comprenant ainsi l'ensemble de la population et de son évolution à tout âge selon les structures pré-citées, comporte des perspectives de naissances.

(1) O.N.U. op. cit.

(2) L. Tabah, op. cit.

– Précisons les notations :

$(t_x^n ; m ; a ; u)$ symbolise l'effectif (n) à la date t des hommes actifs urbains d'âge x ; m caractérise les hommes, f les femmes

a caractérise les actifs, i les inactifs
u caractérise les urbains, r les ruraux.

- Paramètres fondamentaux :

- Probabilités d'entrée et de sortie d'activité ou d'inactivité.

Si a_x représente pour l'année de base le taux d'activité à l'âge x, nous aurons

Probabilité d'entrée en activité (a_{x+1} plus grand que a_x) :

$$P_{i,a} = \frac{a_{x+1} - a_x}{1 - a_x}$$

Probabilité de sortie d'activité (a_x plus grand que a_{x+1}) :

$$P_{a,i} = \frac{a_x - a_{x+1}}{a_x}$$

Probabilité de ne pas sortir d'inactivité (a_{x+1} plus grand que a_x) :

$$P_{i,i} = \frac{1 - a_{x+1}}{1 - a_x}$$

Probabilité de ne pas sortir d'activité (a_x plus grand que a_{x+1}) :

$$P_{a,a} = \frac{a_{x+1}}{a_x}$$

- Probabilités de migration

On a calculé à partir des recensements les probabilités (1) de migrations entre zones urbaines et rurales selon le sexe, mais sans tenir compte des taux de migration différentiels, selon que les personnes étaient ou non actives dans leurs zones d'origine avant leurs migrations.

- Probabilités de survie

On a calculé les quotients perspectifs de survie (P) dans les zones urbaines et rurales, sans distinguer de mortalité différentielle selon l'activité, et en admettant les migrants soumis à la mortalité des zones d'où ils viennent.

- Probabilités de naissances

On n'a pas non plus envisagé de fécondité différentielle selon l'activité féminine. En revanche les naissances sont réparties selon les caractères urbains ou ruraux de leurs mères (migrantes ou non), et calculées à partir de leurs lois spécifiques de fécondité. Le calcul des naissances est présenté en Annexe C-II.

– Description de la matrice de projection

La matrice de projection dispose les paramètres précédents de manière à permettre en partant des effectifs initiaux, les calculs des naissances et des mouvements qui doivent s'établir dans les années à venir pour chaque sexe, entre inactifs, actifs, urbains et ruraux, ainsi que les calculs des vieillissements des effectifs des divers groupes.

Par souci de simplification, la matrice que nous présentons en exemple à dessous (1) est construite à partir de trois groupes d'âges seulement :

(1) Extrait de l'Etude Démographique N° 46. O.N.U. op. cit.

TABLEAU 17
Projection de population active par sexe et par âge avec migrations entre zones rurales et zones urbaines
Situation au point de départ

		Hommes actifs urbains			Hommes inactifs urbains			Femmes actives urbaines			Femmes inactives urbaines			Hommes actifs ruraux			Hommes inactifs ruraux			Femmes actives rurales			Femmes inactives rurales			Vecteur décrivant la situation au point de départ	Sous-recteurs	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	↓	↓	
Situation en fin de période	Hommes actifs urbains	1																									$o^u_{11}; m, a; u$	$o^u N_m; a, u$
		2	m^1_2	M^1_1	m^4_2	M^2_1	M^3_1	M^4_1	m^{13}_2	M^5_1	m^{16}_2	M^6_1	M^7_1	M^8_1	$o^u_{21}; m, a; u$													
		3	m^5_3	m^5_3					m^{14}_3	m^{17}_3					$o^u_{31}; m, a; u$													
	Hommes inactifs urbains	4				m^7_4	m^8_4	m^9_4	m^{10}_4	m^{11}_4	m^{12}_4				m^{19}_4	m^{20}_4	m^{21}_4	m^{22}_4	m^{23}_4	m^{24}_4	$o^u_{41}; m, i; u$	$o^u N_m; i; u$						
		5	m^5_5	M^1_2	m^4_5	M^2_2	M^3_2	M^4_2	m^{13}_5	M^5_2	m^{16}_5	M^6_2	M^7_2	M^8_2	$o^u_{51}; m, i; u$													
		6	m^6_6	m^6_6					m^{14}_6	m^{17}_6					$o^u_{61}; m, i; u$													
	Femmes actives urbaines	7																			$o^u_{71}; f; a; u$	$o^u N_f; a; u$						
		8	M^1_3		M^2_3		m^7_8	M^3_3	m^{10}_8	M^4_3	M^5_3	M^6_3	m^{19}_8	M^7_3	$o^u_{81}; f; a; u$													
		9					m^8_9	m^9_9	m^{10}_9	m^{11}_9			m^2_9	m^3_9	$o^u_{91}; f; a; u$													
	Femmes inactives urbaines	10				m^7_{10}	m^8_{10}	m^9_{10}	m^{10}_{10}	m^{11}_{10}	m^{12}_{10}				m^{19}_{10}	m^{20}_{10}	m^{21}_{10}	m^{22}_{10}	m^{23}_{10}	m^{24}_{10}	$o^u_{11}; f; i; u$	$o^u N_f; i; u$						
		11	M^1_4		M^2_4		m^7_{11}	M^3_4	m^{10}_{11}	M^4_4	M^5_4	M^6_4	m^{19}_{11}	M^7_4	$o^u_{12}; f; i; u$													
		12					m^8_{12}	m^9_{12}	m^{10}_{12}	m^{11}_{12}			m^{20}_{12}	m^{21}_{12}	$o^u_{13}; f; i; u$													
	Hommes actifs ruraux	13																			$o^r_{11}; m, a; r$	$o^r N_m; a, r$						
		14	m^1_{14}	M^1_5	m^4_{14}	M^2_5	M^3_5	M^4_5	m^{13}_{14}	M^5_5	m^{16}_{14}	M^6_5	M^7_5	M^8_5	$o^r_{21}; m, a; r$													
		15	m^5_{15}	m^5_{15}					m^{14}_{15}	m^{17}_{15}					$o^r_{31}; m, a; r$													
	Hommes inactifs ruraux	16				m^7_{16}	m^8_{16}	m^9_{16}	m^{10}_{16}	m^{11}_{16}	m^{12}_{16}				m^{19}_{16}	m^{20}_{16}	m^{21}_{16}	m^{22}_{16}	m^{23}_{16}	m^{24}_{16}	$o^r_{41}; m, i; r$	$o^r N_m; i, r$						
		17	m^5_{17}	M^1_6	m^4_{17}	M^2_6	M^3_6	M^4_6	m^{13}_{17}	M^5_6	m^{16}_{17}	M^6_6	M^7_6	M^8_6	$o^r_{51}; m, i; r$													
		18	m^6_{18}	m^6_{18}					m^{14}_{18}	m^{17}_{18}					$o^r_{61}; m, i; r$													
	Femmes actives rurales	19																			$o^r_{71}; f; a; r$	$o^r N_f; a, r$						
		20	M^1_7		M^2_7		m^7_{20}	M^3_7	m^{10}_{20}	M^4_7	M^5_7	M^6_7	m^{19}_{20}	M^7_7	$o^r_{81}; f; a; r$													
		21					m^8_{21}	m^9_{21}	m^{10}_{21}	m^{11}_{21}			m^{20}_{21}	m^{21}_{21}	$o^r_{91}; f; a; r$													
	Femmes inactives rurales	22				m^7_{22}	m^8_{22}	m^9_{22}	m^{10}_{22}	m^{11}_{22}	m^{12}_{22}				m^{19}_{22}	m^{20}_{22}	m^{21}_{22}	m^{22}_{22}	m^{23}_{22}	m^{24}_{22}	$o^r_{11}; f; i, r$	$o^r N_f; i; r$						
		23	M^1_8		M^2_8		m^7_{23}	M^3_8	m^{10}_{23}	M^4_8	M^5_8	M^6_8	m^{19}_{23}	M^7_8	$o^r_{12}; f; i, r$													
		24					m^8_{24}	m^9_{24}	m^{10}_{24}	m^{11}_{24}			m^{20}_{24}	m^{21}_{24}	$o^r_{13}; f; i, r$													

Un vecteur de population (formé par les effectifs des divers groupes) caractérise la situation au départ de la projection. Pour animer cette structure initiale, on prémultiplie ce vecteur par la matrice de projection qui est carrée et formée des mêmes nombres d'éléments que le vecteur.

Si l'on fait abstraction de l'âge, le vecteur comporte $2^3 = 8$ éléments (sexe x caractère de l'activité x habitat), et la matrice est composée de 64 sous-matrices (M_{ij}^k) correspondantes (i situation finale, j situation initiale) (cf. tableau ci-dessus). Si l'on retient, comme dans l'exemple présenté, trois groupes d'âges, le nombre de sous-matrices devient $24^2 = 576$ (sous-matrices (m) du tableau ci-dessus).

Chacune de ces sous-matrices représente un mouvement d'une partie du vecteur initial au cours de la projection. Nombre de mouvements sont impossibles, par exemple :

- le changement de sexe des individus,
- le rajeunissement des cohortes.

Par conséquent, de nombreuses sous-matrices seront nulles ; en fait, parmi celles-ci seules 112 ne sont pas nulles, qui se répartissent en trois groupes :

- 48 d'entre elles correspondent aux calculs de naissances, qui ont pour origine les 4 groupes de femmes urbaines, rurales, actives et inactives.
- 16 sous-matrices rendent compte des simples vieillissements à l'intérieur d'un même groupe d'actifs ou d'inactifs.
- 16 autres sous-matrices décrivent les échanges entre activité et inactivité en zones urbaines ou rurales.
- Les 32 dernières sous-matrices correspondent aux migrations entre zones urbaines et rurales, certaines d'entre elles se combinant également avec des changements dans l'activité.

Certains parmi ces mouvements sont de faible intensité, car en général peu vraisemblables dans un sens (tels par exemple le mouvement des actifs urbains devenant actifs ruraux). Par contre, les sous-matrices m_2 et m_2 qui rendent compte de l'exode rural ont une importance pratique très grande (1).

Les calculs pratiques des éléments de la matrice de projection sont présentés en annexe C-II.

d) Incidences respectives sur les résultats des fluctuations de la structure par âge et de l'évolution des taux d'activité

En s'inspirant d'une démarche déjà utilisée à propos de la méthode des "projections analytiques", on peut apprécier les influences relatives des projections des taux d'activité sur les résultats des perspectives de main-d'œuvre (que nous caractériserons par un rapport noté SECO) en les isolant des effets purement démographiques (caractérisés par un rapport PSA) :

Soit P_0 et P_1 les vecteurs initiaux et finaux des effectifs de population.

Soit A_0 et A_1 les vecteurs initiaux et finaux des taux d'activité par âge.

Soit L_0 et L_1 les vecteurs initiaux et finaux des effectifs de main-d'œuvre. Ils correspondent par conséquent aux produits scalaires suivants :

$$L_0 = A_0 \cdot P_0 \text{ et } L_1 = A_1 \cdot P_1$$

Soit à présent les produits scalaires suivants :

$$L'_0 = A_1 P_0 \text{ et } L'_1 = A_0 P_1$$

Nous formons les quantités suivantes :

$$D = \frac{1}{2} \left((L'_1 + L_1) - (L'_0 + L_0) \right)$$

 (1) A propos de la sensibilité des résultats d'une projection matricielle aux variations des paramètres, voir aussi : P. Bourcier de Carbon, "Prévision des projections de populations actives", Population 1970, N° 1.

et

$$S = -\frac{1}{2} \left((L'_1 - L_1) - (L'_0 - L_0) \right)$$

Les effets relatifs sur les résultats (L_1) des perspectives de main-d'œuvre seront alors estimés par les rapports suivants :

- effets démographiques (PSA) = $\frac{D}{|D| + |S|}$
- effets dus aux taux d'activité (SECO) = $\frac{S}{|D| + |S|}$

Si on le désire, on peut aussi utiliser cette méthode pour évaluer ces effets sur une tranche d'âge déterminée de la main-d'œuvre.

On constate toujours que les modifications des taux d'activité ont une incidence beaucoup plus forte sur la population active féminine (en particulier dans les groupes d'âge de 35 à 64 ans) que sur le reste de la main-d'œuvre.

On peut aisément mettre en évidence les contributions relatives de ces facteurs aux modifications des taux d'activité de la population active totale, en remarquant la relation suivante :

$$a = \frac{L}{P} = \frac{L_m + L_f}{P} = \left(\frac{L_m}{P_m} \cdot \frac{P_m}{P} \right) + \left(\frac{L_f}{P_f} \cdot \frac{P_f}{P} \right) = a_m p_m + a_f \cdot p_f$$

où

a , a_m , et a_f sont respectivement les taux globaux d'activité de la population totale, masculine et féminine.

P , P_m , et P_f les populations totales, masculine et féminine L , L_m , et L_f les populations actives totales, masculine et féminine p_m et p_f les proportions des hommes et des femmes dans l'ensemble de la population.

Cette relation permet d'évaluer facilement les effets des variations des taux d'activité masculins et féminins sur le taux d'activité global de l'ensemble de la population.

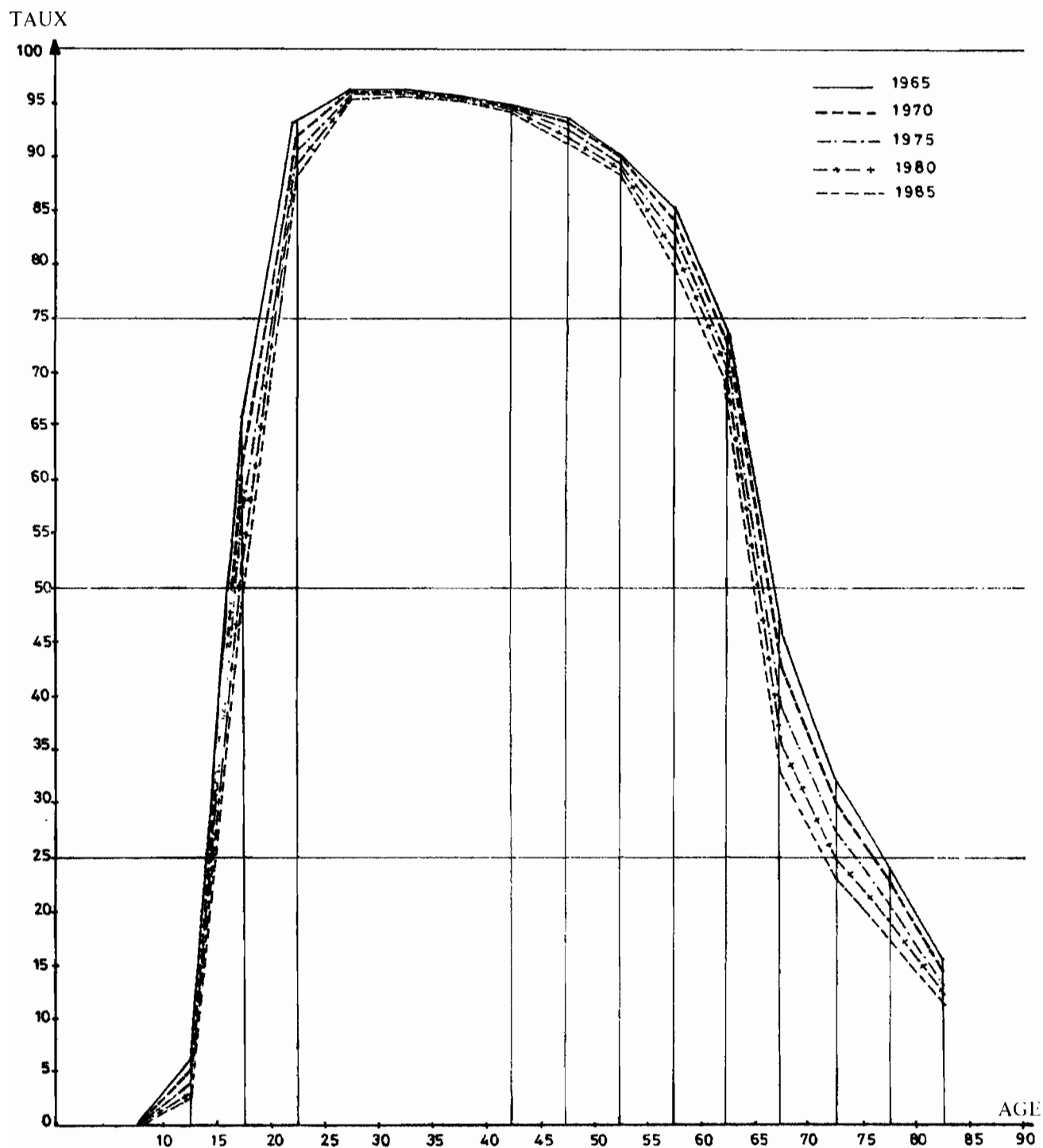
e) Un exemple algérien : projection de la population active masculine entre 1965 et 1985

M.M. Mazouz (18) a établi des projections de main-d'œuvre masculine en Algérie en utilisant les projections démographiques (et leurs hypothèses de mortalité) élaborées par la Direction des Statistiques Algériennes et en leur adjoignant une projection des taux d'activités observés en Algérie lors du recensement de 1966, réalisée à l'aide des modèles du B.I.T.

Le graphique et le tableau suivants résument à cet égard ces hypothèses :

 (18) M. Mazouz. op. cit. "Population et activité masculine en Algérie 1965-1985". 2^{ème} Colloque de Démographie Maghrébine. Avril 1975. Otan. O.N.U.--IFORD.

EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE PAR AGE SELON LES HYPOTHESES DU B.I.T.
 Algérie (Population résidente masculine)



(*) Communication de Monsieur M. Mazouz - 2^e colloque de Démographie Maghébine. op. Cit.

Taux d'activité par âge (%) 1965-1985 (*)

Sexe masculin

Algérie

Age	1965	1970	1975	1980	1985
06-09	0,97	0,82	0,67	0,52	0,44
10-14	6,02	5,11	4,19	3,27	2,80
15-19	65,68	61,67	57,37	53,05	49,71
20-24	93,36	91,96	90,76	89,49	88,24
25-29	96,24	96,05	95,86	95,67	95,48
30-34	96,40	96,21	96,02	95,83	95,64
35-39	95,97	95,78	95,59	95,40	95,21
40-44	94,94	94,75	94,56	94,37	94,18
45-49	93,52	93,24	92,59	91,94	91,46
50-54	90,36	90,09	89,46	88,83	88,39
55-59	85,45	84,25	82,73	81,24	79,94
60-64	73,82	72,89	71,48	70,19	69,07
65-69	45,76	42,74	39,06	35,39	32,84
70-74	32,12	30,00	27,42	24,84	23,05
75-79	24,19	22,59	20,65	18,71	17,36
80+	15,54	14,51	13,26	12,01	11,14

(*) cf. graphique (2)

Plutôt que la détermination précise des effectifs de main-d'œuvre, le propos de l'auteur dans cette étude était, à l'aide des hypothèses de mortalité masculine en Algérie définie par la Direction Algérienne des Statistiques, de déterminer en constituant une série de tables de vie active, les évolutions entre 1965 et 1985, des indices de durée et de mouvement de la main-d'œuvre masculine algérienne.

Les hypothèses de mortalité sont résumées par les lois de survie du tableau suivant :

Tables de survie masculine 1965-1985

(2 hypothèses de mortalité : A et B)

Age	1970 (1)	1975 (B)	1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(C)
0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6	7 616	7 905	7 942	8 203	8 277	8 500
10	7 480	7 771	7 808	8 070	8 143	8 370
15	7 410	7 703	7 739	8 018	8 075	8 304
20	7 310	7 603	7 638	7 922	7 978	8 209
25	7 200	7 493	7 527	7 815	7 870	8 103
30	7 050	7 343	7 376	7 667	7 721	7 958
35	6 901	7 195	7 227	7 520	7 573	7 813
40	6 751	7 046	7 077	7 372	7 424	7 669
45	6 601	6 897	6 927	7 223	7 274	7 526
50	6 352	6 651	6 691	6 978	7 027	7 284
55	6 103	6 424	6 463	6 732	6 779	7 041
60	5 725	6 048	6 084	6 356	6 400	6 668
65	5 490	5 490	5 522	5 798	5 838	6 115
70	4 450	4 810	4 850	5 110	5 150	5 390
75	3 630	3 960	4 000	4 260	4 300	4 580
80	2 580	2 670	2 710	3 160	3 200	3 500

(1) La même table de survie a servi à la construction des tables de vie active en 1965 et 1975 (A).

Les résultats principaux de cette étude sont regroupés dans les six tableaux suivants :

Tableau 1 – Espérance de vie totale et active à la naissance, en années

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
e_0	51,79	51,79	51,79	54,12	54,40	57,70	57,11	59,10
e_0^{act} %	31,90 (61,6)	31,41 (60,6)	30,84 (59,5)	32,29 (59,7)	31,85 (58,5)	33,21 (57,6)	32,96 (57,7)	34,12 (57,7)
e_0^{inact}	19,86	20,38	20,95	21,83	22,55	24,49	24,15	24,98

Tableau 2 – Espérance de vie totale et active à 6 ans
Nombre brut d'années de vie active (N.B.A.V.A.)

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
e_6	61,01	61,01	61,01	61,66	61,72	62,46	62,37	62,99
e_6^{oct} (I) %	41,88 (68,6)	41,24 (67,6)	40,49 (66,4)	40,84 (66,2)	40,11 (65,0)	40,48 (65,4)	39,82 (63,8)	40,14 (63,7)
$e_6^{act}/sur.act.$ %	53,67 (88,0)	53,40 (87,5)	53,02 (86,9)	53,40 (86,6)	53,04 (85,9)	53,45 (85,6)	53,08 (85,1)	53,41 (84,8)
NBAVA (II)	50,51	49,62	48,58		47,53		46,74	
(II)-(I)	8,63	8,38	8,09	7,74	7,42	7,05	6,92	6,60

Tableau 3 – Espérance de vie totale et active à 15 ans.

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
e_{15}	53,66	53,66	53,66	54,19	54,24	54,83	54,84	55,40
e_{15}^{act} %	42,70 (79,6)	42,09 (78,4)	41,38 (77,1)	41,68 (76,9)	40,97 (75,5)	41,23 (75,2)	40,66 (74,1)	40,92 (73,9)
$e_{15}^{act}/surv. act.$ %	46,07 (85,9)	45,79 (85,3)	45,40 (84,6)	45,71 (84,3)	45,33 (83,6)	45,60 (83,2)	45,31 (82,6)	45,59 (82,3)

Tableau 4 – Espérance de vie totale et active à 65 ans.

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
e_{65}	12,81	12,81	12,81	12,92	12,97	13,31	13,33	13,51
e_{65}^{act} %	4,30 (33,6)	4,02 (31,4)	3,67 (28,6)	3,71 (28,7)	3,37 (26,0)	3,43 (25,8)	3,19 (23,9)	3,22 (23,8)
$e_{65}^{act}/surv. act.$ %	7,20 (56,2)	6,96 (54,3)	6,65 (51,9)	6,72 (52,0)	6,39 (49,3)	6,50 (48,8)	6,26 (47,0)	6,31 (46,7)

Tableau 5 – Ages moyens d'entrée et de sortie de la vie active.

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Age moyen d'entrée (I)	16,37	16,71	17,03	17,03	17,35	17,35	17,60	17,60
Age moyen de sortie (II)	64,28	63,88	63,48	63,52	63,04	63,30	62,97	62,99
Durée moy. de la vie acti. (II) – (I)	47,91	47,17	46,45	46,49	45,69	45,95	45,35	45,39

Tableau 6 – Indices de mouvement

	1965	1970	1975		1980		1985	
			(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Taux brut d'entrée (I) %	47,9	52,1	53,3	53,3	52,2	52,5	49,3	50,4
Taux brut de sortie (II) %	7,3	7,4	6,8	6,8	6,4	6,4	6,3	6,3
Taux brut de décès (III) %	7,0	6,8	6,3	6,0	5,7	5,4	5,3	5,1
Taux brut de rempl. (I)-(II)-(III)	33,6	37,9	40,2	40,5	40,1	40,7	37,7	39,0
Rapport de rempl. %	334	368	405	415	432	443	425	444

IV – CONCLUSION : RAPIDE PANORAMA DES MAINS-D'OEUVRE AFRICAINES EN CHIFFRES

Un certain nombre de travaux publiés dans les années récentes, ont présenté les données globales relatives aux mains-d'oeuvre africaines, et à leurs projections jusqu'en l'an 2000 basées sur les perspectives de population des Nations Unies. (1).

1° Avant de présenter les tableaux qui concernent le détail des pays africains (extraits du Numéro Spécial 1974 du Bulletin du B.I.T. (1) et de l'article d'E. Denti cité ci-après (2), les quelques tableaux et graphiques suivants (tirés de l'article de E. Denti : "La main-d'oeuvre en Afrique 1960-1980" publié par la Revue Internationale du Travail (2) et repris dans l'ouvrage édité par le B.I.T. en 1973 : "L'emploi en Afrique") résument les principales caractéristiques des mains-d'oeuvre régionales africaines :

Tableau 1 – Répartition régionale de la population totale
et de la population active, 1960 en Afrique
(En pourcentage)

Région	Population totale			Population active		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Afrique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Occidentale	29,5	29,7	29,3	32,9	29,1	41,0
Orientale	28,6	28,3	28,9	31,5	29,7	35,3
Centrale	10,9	10,7	11,1	12,0	10,8	14,8
Septentrionale	24,3	24,5	24,0	17,3	23,6	3,7
Méridionale	6,7	6,8	6,7	6,3	6,8	5,2

Tableau 2 – Taux régionaux d'activité des hommes africains
par groupe d'âge, 1960
(En pourcentage)

Groupe d'âge	Afrique	Région				
		Occidentale	Orientale	Centrale	Septentrionale	Méridionale
10 à 14 ans	32,8	33,4	42,2	32,1	26,9	12,0
15 à 19 ans	74,9	69,3	85,2	72,7	72,4	68,4
20 à 24 ans	92,7	89,8	96,6	93,6	90,9	94,6
25 à 44 ans	97,8	97,5	98,6	97,5	97,4	98,1
45 à 54 ans	97,2	97,5	98,2	95,4	96,4	97,6
55 à 64 ans	92,8	93,0	95,1	92,2	90,8	91,7
65 ans ou plus	71,1	75,2	77,0	75,7	64,3	56,2

(1) Cf. B.I.T. Numéro Spécial du Bulletin des Statistiques du Travail 1974 : "Main-d'oeuvre et croissance démographique mondiale". Cf. P. Bourcier de Carbon, "La main-d'oeuvre en 1970 dans le monde et ses perspectives jusqu'en l'an 2000". Colloque du Caire ONU 1973, Conseil Economique et Social.

(2) E. Denti. "La main-d'oeuvre en Afrique 1960-1980". R.I.T. Vol. 104, n° 3, sept. 1971 et B.I.T. 1973, "L'emploi en Afrique". op. cit.

Tableau 3 – Répartition de la main-d'œuvre africaine
par région et par secteur, 1960
(En pourcentage)

Région	Hommes				Femmes			
	Total	Agriculture	Industrie	Services	Total	Agriculture	Industrie	Services
Afrique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Occidentale	29,1	29,6	28,2	26,1	41,0	38,7	56,6	51,8
Orientale	29,7	33,9	16,2	19,5	35,3	39,0	18,3	14,2
Centrale	10,8	11,0	11,1	9,0	14,8	17,5	3,3	3,5
Septentrionale	23,6	21,6	24,3	34,0	3,7	2,4	13,4	10,1
Méridionale	6,8	3,9	20,2	11,4	5,2	2,4	8,4	20,4

Tableau 4 – Pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre totale africaine
par secteur économique et par région, 1960

Secteur économique	Afrique	Région				
		Occidentale	Orientale	Centrale	Septentrionale	Méridionale
Ensemble des secteurs	32	39	35	39	7	26
Agriculture	34	40	37	44	5	24
Industrie	15	25	16	5	9	7
Services	30	46	24	14	11	44

Tableau 5 – Influence de l'évolution des facteurs démographiques et des facteurs économiques
sociaux et culturels sur l'accroissement de la population active entre 1960 et 1980 en Afrique.

(En millions de personnes)

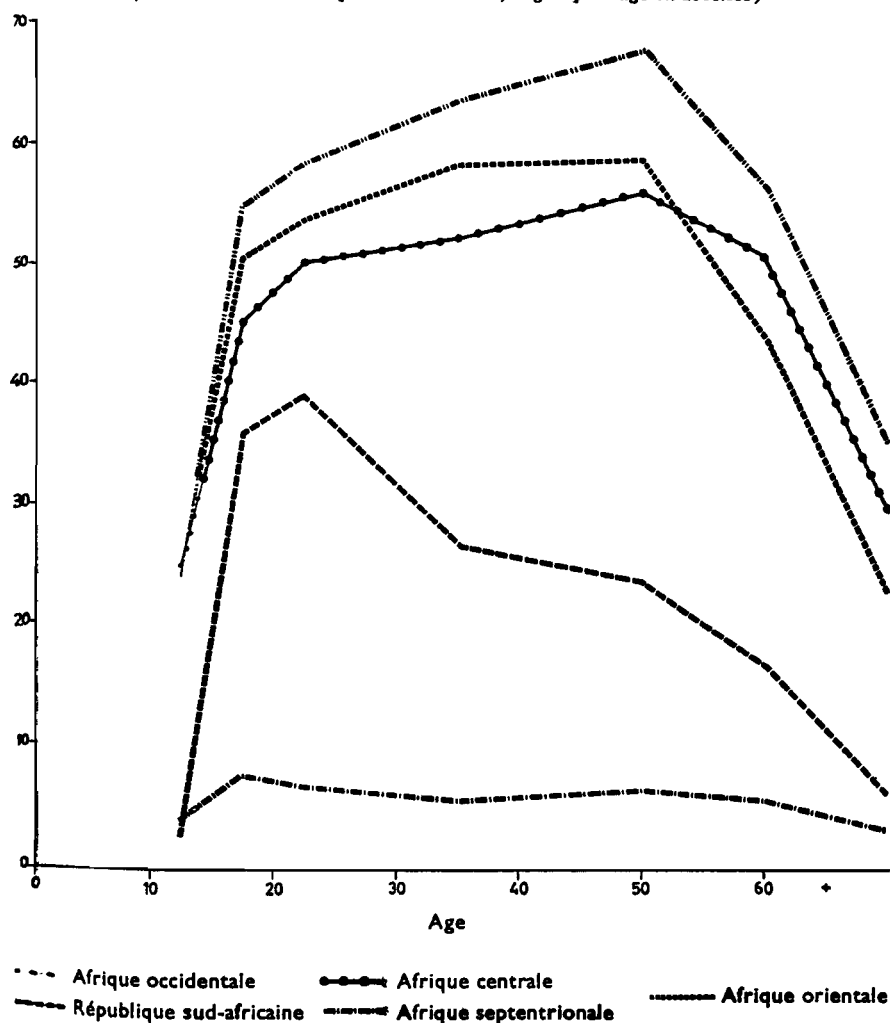
Spécification	Afrique	Région					Résidu ²
		Occidentale	Orientale	Centrale	Septentrionale	Méridionale	
Variations dues aux :							
facteurs démographiques (nets)	72,1	23,2	21,7	6,8	14,5	3,9	2,0
Population totale	75,5	24,2	22,9	7,3	15,6	4,2	1,3
Structure par âge	- 3,4	- 1,0	- 1,2	-0,5	- 1,1	-0,3	0,7
Facteurs ESCA¹							
(net)	-15,5	- 5,4	- 3,3	-1,8	- 2,4	-0,6	-2,0
Accroissement							
1960-1980 (net)	56,6	17,8	18,4	5,0	12,1	3,3	-

¹ Facteurs économiques, sociaux, culturels ou autres (ESCA).

² Interaction régionale des facteurs démographiques et des facteurs ESCA.

FIGURE 1. — TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES PAR GROUPE D'ÂGE

(Le taux d'activité est porté en ordonnée, le groupe d'âge en abscisse)

Tableau 6 — Taux d'activité des femmes par région et groupe d'âge : 1975
(En pourcentage)

Principale zone ou région	Groupe d'âge							
	Tous âges	De 10-14 ans	De 15-19 ans	De 20-24 ans	De 25-44 ans	De 45-54 ans	De 55-64 ans	65 ans et plus
Monde	28,1	10,1	36,3	48,3	48,0	49,2	35,4	14,2
Régions développées	34,0	1,5	39,6	62,0	54,1	54,8	36,2	11,7
Régions moins développées	25,6	12,7	35,1	43,2	45,2	45,4	34,7	17,4
Afrique	23,2	14,3	33,5	38,9	41,2	43,5	36,5	19,0
Afrique orientale	28,8	22,0	41,5	47,0	49,4	53,0	48,6	27,4
Afrique centrale	30,1	18,9	42,7	48,0	53,4	54,2	41,3	19,7
Afrique septentrionale	3,9	2,9	7,6	7,7	6,0	6,6	5,2	2,6
Afrique méridionale	19,0	2,9	30,0	43,4	33,1	30,9	23,3	10,6
Afrique occidentale	32,3	17,7	45,5	52,5	59,3	64,8	54,0	30,9

Source : B.I.T. Bureau de Statistique. "Les travailleuses" B.I.T. 1975

Tableau 7 – La main-d’œuvre féminine dans l’agriculture, l’industrie et les services : 1975.
(En pourcentage)

Principale zone ou région	Proportion des travailleuses dans la main-d’œuvre totale			
	Tous secteurs	Agr.	Ind.	Serv.
Monde	34,1	36,7	28,0	35,1
Régions développées	38,5	45,3	27,9	44,6
Régions moins développées	32,1	35,3	28,2	25,4
Afrique	31,3	33,5	17,7	32,1
Afrique orientale	34,9	37,3	19,1	28,4
Afrique centrale	37,5	44,7	7,6	16,1
Afrique septentrionale	7,4	5,5	7,7	11,1
Afrique méridionale	28,0	27,0	6,0	46,0
Afrique occidentale	38,9	37,6	31,7	47,7

Source : B.I.T. Bureau de Statistique “Les travailleuses” B.I.T. 1975.

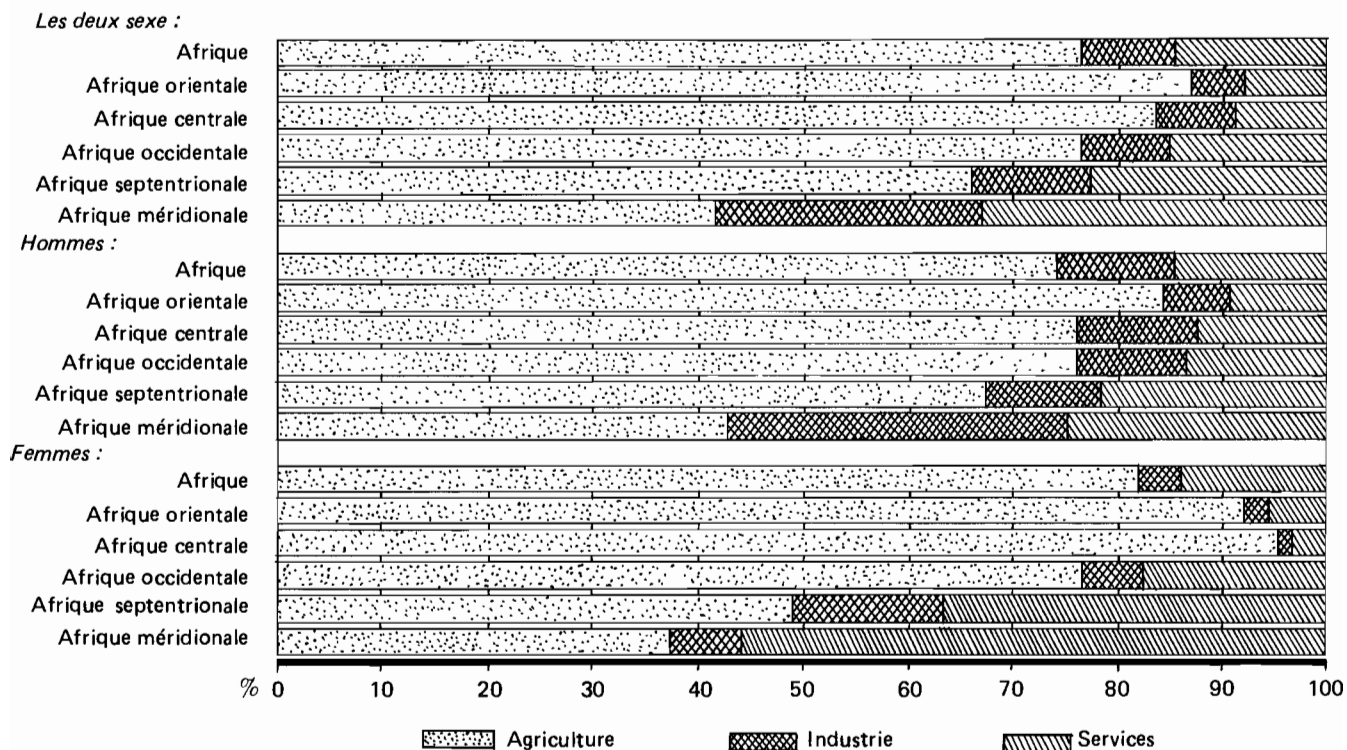


Figure 2 – Répartition de la main-d’œuvre africaine par secteur économique, 1960

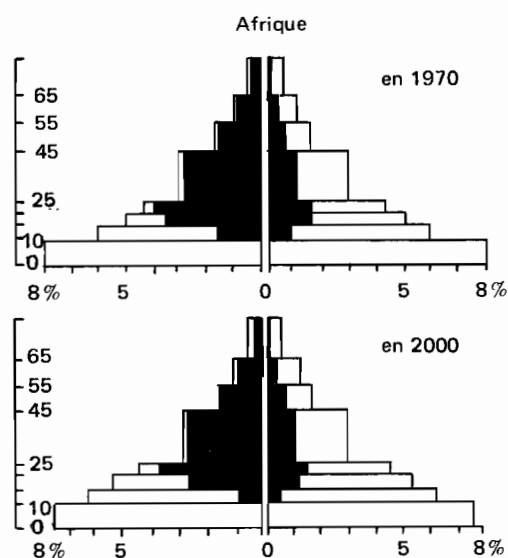


Figure 3 – Pyramides des population et population active de l’Afrique.

Tableau 8 – Nombre de dépendants par 1000 travailleurs, selon la région, par sexe et groupe d’âge : 1975

Principale zone ou région	Dépendantes				Dépendants			
	Total	Groupe d’âge			Total	Groupe d’âge		
		0-24	25-54	55+		0-24	25-54	55+
Monde	873	546	210	117	560	495	17	48
Régions développées	749	359	198	192	448	345	18	85
Régions moins développées	930	632	215	83	611	564	16	31
Afrique	1 034	727	236	71	644	614	11	19
Afrique orientale	865	630	183	52	543	526	6	11
Afrique centrale	868	619	183	66	568	541	12	15
Afrique septentrionale	1 799	1 136	521	142	956	902	17	37
Afrique méridionale	1 195	778	306	111	714	667	9	38
Afrique occidentale	816	630	141	45	589	564	11	14

Source : B.I.T. Bureau de Statistique. “Les travailleuses” B.I.T. 1975

2° En outre, les estimations concernant l'ensemble du continent africain publiées par le B.I.T. dans l'édition spéciale de son bulletin en 1974 sont les suivantes (1) :

Tableau 1 – Situation actuelle : Population, main-d'œuvre et production, en 1970 (résumé)

	Population		Main-d'œuvre		Produit national brut (PNB)		Taux d'accroissement annuel (%), 1960-1970	
	Millions	Millions	%		US\$	%		
			Dans agriculture		Milliards	Dans agriculture		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	Population	Main d'œuvre	PNB	
Monde	3 632 ¹	1 500 ¹	51	3 222	12	2.0	1.6	5.5
Régions moins développées	2 542 ¹	1 012 ¹	66	496	31	2.4	1.9	5.4
Régions développées	1 090 ¹	488 ¹	21	2 726	8	1.1	1.0	5.5
Afrique	344	132	72	73	25	2.5	2.0	5.8

¹Chiffres ajustés pour tenir compte des migrations internationales.

Sources – Colonnes 1 et 6 : Nations Unies : Les perspectives d'avenir de la population mondiale, évaluées en 1968. Etudes démographiques n° 53 (New York, 1973). Colonnes 2 et 7 : Estimations du BIT (Service statistique). Colonne 3 : Estimations de la FAO (Service statistique). Colonne 4 : BIRD : Trends in Developing Countries (1973). Colonne 5 : Estimations du BIT (Service statistique), dérivées de l'Annuaire statistique. 1972, des Nations Unies, tableau 183. Colonne 8 : Estimations du BIT (Service statistique), dérivées du World Bank Atlas (BIRD, 1972).

Tableau 2 – Population urbaine, rurale et totale et main-d'œuvre en Afrique, 1970-2000 (variante moyenne, chiffres en millions)

Années	Population			Main-d'œuvre
	Urbaine	Rurale	Totale	
1970	77	268	345	132
1981	125	332	457	165
1990	203	413	616	212
2000	320	498	818	277

Tableau 3 – Durée de vie active brute en Afrique, 1970-2000 (années)

	Hommes	Femmes
	1970	50,9
2000	46,7	19,3
Changement entre 1970 et 2000	– 4,2	– 2,6

(1) Les estimations pour les années postérieures à 1970 correspondent aux "variantes moyennes" des projections démographiques réalisées par la Division de la Population des Nations Unies".

Tableau 4 – Population et main-d'oeuvre : Evolution, 1970-2000

Région	1970 = 100							
	Population				Main-d'oeuvre			
	1970	1980	1990	2000	1970	1980	1990	2000
	Variante moyenne							
Monde	100	123	150	179	100	119	143	172
Régions développées	100	111	123	133	100	111	122	133
Régions moins développées	100	128	161	198	100	122	153	191
Afrique	100	133	179	237	100	125	160	209

Tableau 5 – Accroissement de la main-d'oeuvre

Région	Variante	1970-2000	1970-1980	1980-1990	1990-2000
		Milliers			
Afrique	Moyenne	144.938	32.897	46.922	65.119

Tableau 6 – Taux de croissance annuelle

Région	Variante	Population			Main-d'oeuvre		
		1970-1980	1980-1990	1990-2000	1970-1980	1980-1990	1990-2000
		Pourcentage					
Monde	M	2.1	2.0	1.8	1.7	1.8	1.9
Régions développées	”	1.1	1.0	0.8	1.1	0.9	0.9
Régions moins développées	”	2.5	2.4	2.1	2.1	2.2	2.2
Afrique	⤵	2.9	3.0	2.9	2.2	2.5	2.7

Tableau 7 – Participation féminine

Région	A la main-d'oeuvre totale, 1970-2000*				Aux accroissements de main-d'oeuvre, entre 1970 et 2000**			
	1970	1980	1990	2000	1970-2000	1970-1980	1980-1990	1990-2000
Monde	346	339	334	332	313	304	306	324
Régions moins développées	328	320	314	312	294	281	291	305
Régions développées	383	384	385	392	419	400	396	458
Afrique	311	307	303	298	287	290	288	285

* Nombre de femmes actives pour 1 000 personnes économiquement actives.

** Nombre de femmes pour 1 000 actifs supplémentaires au cours des trois prochaines décennies et de la période 1970-2000.

Tableau 12 – Age moyen des hommes qui entrent en activité au cours des périodes 1965-1970 et 1995-2000

Région	1965-1970	1995-2000	Accroissement (en 30 ans)
	M	M	M
	Année		
Monde	16.0	18.3	2.3
Régions moins développées	15.4	18.0	2.6
Régions développées	17.6	19.3	1.7
Afrique	14.8	17.0	2.2

Tableau 13 – Entrées annuelles des hommes dans la main-d'œuvre, 1970-2000

Région	M			
	1970	1980	1990	2000
	Milliers			
Afrique	3 484	4 619	6 046	8 136
	Evolution (1970=100)			
	-----		-----	
Région	M		M	
	1970		2000	
Monde	100		177	
Régions moins développées	100		192	
Régions développées	100		131	
Afrique	100		234	

Tableau 14 – Retraits annuels des hommes de la main-d'œuvre, 1970-2000*

Région	M			
	1970	1980	1990	2000
	Milliers			
Afrique	269	401	645	944
	Evolution (1970=100)			
	-----		-----	
Région	M		M	
	1970		2000	
Monde	100		231	
Régions moins développées	100		307	
Régions développées	100		159	
Afrique	100		351	

* Les retraits correspondent aux cessations d'activité économique pour toute autre cause que le décès.

Tableau 15 – Décès annuels des hommes dans la main-d'œuvre 1970-2000

Région	M			
	1970	1980	1990	2000
	Milliers			
Afrique	1 171	1 254	1 380	1 576
	Evolution -- (1970) = 100			
Région	M		M	
	1970		2000	
Monde	100		118	
Régions moins développées	100		116	
Régions développées	100		111	
Afrique	100		135	

Tableau 16 – Structure des sorties*

Région	M			
	1970	1980	1990	2000
	Pourcentage			
Monde	61	56	48	45
Régions moins développées	71	64	55	49
Régions développées	42	40	33	34
Afrique	81	76	68	62

Tableau 17 – Rapport de renouvellement**

Région	M			
	1970	1980	1990	2000
	Pourcentage			
Monde	214	232	224	237
Régions moins développées	241	268	267	273
Régions développées	160	155	136	152
Afrique	242	279	299	323

* Décès annuels dans la main-d'oeuvre masculine pour 100 sorties masculines d'activité.

** Entrées annuelles dans la main-d'oeuvre masculine pour 100 sorties masculines d'activité.

Les données et estimations concernant les divers pays du continent sont résumées dans les tableaux suivants :

Pays dont la population active comprenait plus d'un million de personnes en 1960

Nombre des pays	Total	Pourcentage de la population active dans les secteurs non agricoles				Taux d'accroissement annuel de la population active prévu en 1970-75 (en pourcentage)			
		moins de 20	20-35	35-50	50 et plus	2 ou moins	2-2,5	2,5-3	3 et plus
Afrique	28	18	5	5	—	10	10	8	—

Tableau A — Situation actuelle : Population, main-d'oeuvre et production par pays, en 1970

Région, pays et territoire	Population		Main-d'oeuvre		Produit national brut (PNB)		Taux d'accroissement annuel (%) 1960-1970		
	Milliers	Milliers	%		U.S. \$		Population	Main d'oeuvre	PNB
			Dans agriculture		Millions	% Dans agriculture			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
Afrique									
Nigeria	55 974	22 534	67	6 740	49 ¹	2.5	2.0	3.0	
Egypt	33 329	9 174	55	6 870	30	2.8	2.2	4.2	
Ethiopia	25 046	11 307	85	1 880	52 ¹	1.9	1.6	5.0	
Zaire	21 568	7 934	78	1 600	8	2.1	1.5	5.5	
South Africa (Rep. of)	20 113	6 877	30	16 850 ⁷	9 ^{1,7}	2.4	1.9	6.0 ²	
Sudan	16 695	5 065	80	1 850	32 ¹	3.0	2.7	3.9	
Maroc	15 525 ⁸	4 161	61	3 600	31	3.0	2.4	3.9	
Algérie	14 330	3 369	56	4 270	12	2.6	1.6	4.8	
Tanzania	13 273	5 841	86	1 360	37	2.5	2.2	6.1	
Kenya	11 247	4 354	80	1 680	31	3.0	2.7	6.7	
Uganda	9 806	3 796	86	1 260	55	2.5	2.2	5.1	
Ghana	9 026	3 492	55	2 640	43	2.9	2.5	2.2	
Mozambique	7 704 ⁵	2 248	72	1 840	24	1.9	1.5	5.3	
Madagascar	6 750	3 583	86	970	30	2.6	2.2	3.8	
Cameroun	5 836	2 816	82	1 050	50 ⁴	1.9	1.5	5.9	
Angola	5 693 ⁵	1 660	63	1 670	21	1.9	1.6	4.5	
Haute-Volta	5 384	2 997	89	340	44 ²	2.0	1.7	1.5	
Tunisie	5 137	1 273	46	1 270	13	3.0	2.2	3.5	
Mali	5 022	2 848	91	320	...	2.2	1.9	6.5	
Malawi	4 438	2 014	87	330	48	2.6	2.3	4.7	
Côte-d'Ivoire	4 310	2 302	81	1 520	30 ¹	2.3	1.9	7.5	
Zambia	4 295	1 649	69	1 640	6 ¹	2.9	2.6	9.6	
Niger	4 016	1 217	91	380	51 ¹	2.8	2.6	0.9	
Sénégal	3 925	1 739	76	870	28	2.4	1.8	2.1	
Guinée	3 921	1 870	83	460	...	2.1	1.7	5.3	
Rwanda	3 587	1 943	91	200	...	2.7	2.3	4.5	
Burundi	3 544	1 828	86	210	...	2.2	1.8	2.8	
Somalia	2 789	1 084	82	190	...	2.3	1.6	1.3	
Dahomey	2 686	1 318	52	240	36 ⁴	2.4	2.0	3.0	
Sierre Leone	2 644 ⁵	1 054	73	490	31 ¹	2.2	1.6	6.1	
Libyan Arab Republic	1 938	488	43	3 420	2	3.4	2.8	24.1	
Togo	1 862	800	75	270	43 ⁹	2.4	2.0	4.1	
République centrafricaine	1 612	850	87	220	...	2.0	1.6	2.8	
Liberia	1 171	478	74	370	23 ²	1.6	1.0	3.9	
Mauritanie	1 171	366	85	170	...	2.7	1.9	6.4	
Lesotho	1 043	571	90 ⁵	180	62 ⁴	1.7	1.3	2.0	

Sources — Colonne 1 : Nations Unies : Annuaire Statistique, 1971 tableau 18 (estimations au milieu de l'année). Colonnes 2 et 7 : BIT : Projections de la main-d'oeuvre, 1965-1985 (Genève, 1971). Colonne 3 : FAO : Annuaire de la production, 1971, vol. 25, tableau 5 et 6. Colonnes 4 et 8 : Banque internationale sur la reconstruction et le développement (BIRD) : World Bank Atlas (1972). Colonne 5 : Nations Unies : Annuaire statistique, 1972, tableau 183. Colonne 6 : Estimations du BIT (Service statistique).

(*) Extrait de "Bulletin des statistiques de Travail "année mondiale de la population "Main d'oeuvre et croissance démographique mondiale" BIT 1974 — Genève.

¹1969 — ²1968 — ⁴1967 — ⁵Estimations du BIT (Service statistique) — ⁷y compris la Namibie — ⁸non compris Ifni — ⁹1966.

Tableau B – Population active, 1960 (cf. E. Denti op. cit)

Région et pays	Total (milliers)	Répartition par groupe d'âge (%)			Taux brut d'activité (%)			Pourcentage de femmes
		10-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus	Les deux sexes	Hommes	Femmes	
Afrique	108 826	7,5	89,3	3,2	40,4	55,5	25,4	31,5
<i>Occidentale</i>	35 790	7,5	89,6	2,9	45,0	54,3	35,6	39,4
Nigéria	18 523	6,5	90,6	2,9	43,1	51,9	34,2	39,3
Ghana	2 732	4,4	93,0	2,6	40,3	49,5	31,0	38,0
Haute-Volta	2 537	10,1	87,0	2,9	57,7	60,9	54,5	47,3
Mali	2 364	10,5	87,0	2,5	57,8	60,3	55,3	48,0
Côte d'Ivoire	1 904	9,2	88,2	2,6	55,5	61,1	49,7	44,2
Sénégal	1 451	8,0	89,3	2,7	46,6	56,7	36,8	39,7
Guinée	1 580	9,2	88,0	2,8	49,6	59,5	39,9	40,4
Niger	937	11,8	85,4	2,8	32,2	58,9	5,9	9,2
Sierra Leone	899	7,9	88,7	3,4	42,1	54,6	29,8	35,7
Dahomey	1 082	8,9	87,9	3,2	51,2	57,1	45,5	45,1
Togo	654	11,3	85,4	3,3	44,6	56,0	33,9	39,1
Libéria	432	6,7	89,2	4,1	43,4	58,1	29,0	33,6
Mauritanie	303	10,1	86,3	3,6	31,9	61,8	2,5	4,0
Guinée portugaise	168	5,6	89,9	4,5	33,2	64,1	2,3	3,6
Gambie	164	6,9	89,7	3,4	54,5	60,0	48,9	43,9
<i>Orientale</i>	34 246	8,9	87,8	3,3	44,4	58,2	31,0	35,4
Ethiopie	9 659	8,8	87,6	3,6	46,7	61,3	32,6	35,6
Tanzanie	4 679	9,5	87,3	3,2	45,3	57,7	33,2	37,1
Kenya	3 340	9,2	87,8	3,0	41,2	54,5	28,2	34,8
Ouganda	3 045	9,0	87,3	3,7	45,6	60,0	31,1	34,1
Mozambique	1 930	4,2	92,0	3,8	30,2	57,6	5,1	8,8
Madagascar	2 883	10,7	86,1	3,2	53,7	58,7	48,9	46,2
Rhodésie du Sud	1 419	7,5	89,9	2,6	39,0	54,9	22,1	27,5
Malawi	1 603	10,4	86,7	2,9	46,5	58,1	35,1	38,1
Zambie	1 281	8,3	88,8	2,9	39,8	53,3	26,5	33,5
Rwanda	1 547	11,0	86,6	2,4	56,5	58,6	54,4	48,8
Burundi	1 533	9,2	88,0	2,8	52,7	58,5	47,0	45,1
Somalie	925	9,2	87,7	3,1	41,5	58,7	24,7	30,0
Maurice	200	1,3	96,9	1,8	30,2	49,5	10,6	17,5
Réunion	92	0,8	97,3	1,9	27,1	44,4	10,7	19,6
<i>Centrale</i>	13 085	7,4	89,4	3,2	44,5	56,0	33,6	38,7
Zaire	6 839	7,3	89,6	3,1	48,4	55,2	41,9	44,7
Angola	1 414	4,0	92,7	3,3	29,9	54,5	4,7	7,8
Cameroun	2 423	7,9	88,5	3,6	50,6	59,0	42,8	43,6
Tchad	1 060	11,4	85,4	3,2	35,6	56,3	17,0	25,2
République centrafricaine	723	9,4	87,8	2,8	57,7	59,6	56,0	50,5
Congo	286	3,5	93,1	3,4	37,5	48,5	27,3	38,1
Gabon	228	5,9	89,4	4,7	50,5	61,4	41,0	43,4
Guinée équatoriale	94	3,9	91,8	4,3	37,5	68,0	2,6	3,2
<i>Septentrionale</i>	18 882	6,5	90,1	3,4	28,9	53,5	3,9	6,7
Egypte	7 379	5,4	91,4	3,2	28,6	53,1	3,7	6,5
Soudan	3 888	10,4	86,3	3,3	33,0	59,1	6,4	9,6
Maroc	3 278	6,3	90,6	3,1	28,2	52,1	4,2	7,5
Algérie	2 881	4,7	91,4	3,9	26,7	51,3	1,7	3,2
Tunisie	1 026	4,7	90,8	4,5	27,1	49,7	3,4	6,0
Libye	370	6,0	88,9	5,1	27,5	51,0	2,7	4,9
<i>Méridionale</i>	6 882	2,5	94,1	3,4	37,6	55,5	19,6	26,1
République sud-africaine	5 692	1,7	95,2	3,1	35,7	55,0	16,3	22,8
Lesotho	500	5,8	87,9	6,3	56,5	62,4	50,9	46,8
Namibie	208	7,4	89,2	3,4	39,5	61,3	17,4	22,1
Botswana	268	7,6	88,1	4,3	53,0	57,3	49,0	47,4
Swaziland	153	7,9	87,4	4,7	47,8	51,0	44,9	49,0

Tableau C – Population, 1970 et 1980 (cf. E. Denti op. cit.)

Région et pays	1970				1980			
	Total (milliers)	Population âgée de 15 à 64 ans (%)	Taux annuel d'accroissement 1960-1970 (%)	Pourcentage de femmes	Total (milliers)	Population âgée de 15 à 64 ans (%)	Taux annuel d'accroissement 1970-1980 (%)	Pourcentage de femmes
Afrique	344 484	53,4	2,48	50,2	456 721	52,4	2,86	50,2
<i>Occidentale</i>	101 271	53,2	2,45	49,9	133 406	52,3	2,79	50,1
Nigéria	55 073	52,9	2,52	49,7	72 784	52,0	2,83	50,0
Ghana	9 026	52,0	2,91	49,5	12 577	52,6	3,37	49,7
Haute-Volta	5 376	54,4	2,02	50,1	6 770	53,2	2,33	50,2
Mali	5 088	53,4	2,21	50,1	6 580	52,2	2,60	50,2
Côte d'Ivoire	4 310	54,8	2,30	49,5	5 578	53,1	2,61	49,8
Sénégal	3 925	54,3	2,35	50,5	5 083	53,2	2,62	50,5
Guinée	3 921	54,6	2,11	50,4	5 016	53,2	2,49	50,5
Niger	3 848	51,1	2,82	50,5	5 266	49,9	3,19	50,5
Sierra Leone	2 644	54,5	2,16	50,5	3 389	53,8	2,51	50,5
Dahomey	2 686	52,6	2,43	50,8	3 550	51,3	2,83	50,7
Togo	1 861	52,4	2,42	51,4	2 457	51,4	2,82	51,0
Libéria	1 171	57,3	1,64	50,6	1 446	55,2	2,13	50,6
Mauritanie	1 170	55,0	2,10	50,5	1 507	53,4	2,56	50,5
Guinée portugaise	557	59,6	0,96	50,3	646	57,0	1,49	50,5
Gambie	364	56,0	1,92	49,5	454	54,2	2,23	50,0
<i>Orientale</i>	97 882	53,4	2,42	50,6	128 757	52,5	2,78	50,6
Ethiopie	25 046	55,3	1,92	51,0	31 516	54,1	2,32	50,8
Tanzanie	13 235	53,0	2,51	50,6	17 475	52,4	2,82	50,6
Kenya	10 898	51,0	2,99	50,6	15 110	50,7	3,32	50,4
Ouganda	8 584	54,1	2,53	50,0	11 336	53,1	2,82	50,1
Mozambique	7 704	56,0	1,88	51,9	9 721	53,9	2,35	51,4
Madagascar	6 933	52,4	2,59	50,8	9 276	51,1	2,95	50,8
Rhodésie du Sud	5 049	51,4	3,33	48,9	7 184	49,7	3,59	49,4
Malawi	4 443	52,6	2,57	50,5	5 834	52,2	2,76	50,5
Zambie	4 295	50,8	2,93	50,4	5 911	50,5	3,25	50,4
Rwanda	3 587	51,6	2,73	50,6	4 869	50,1	3,10	50,5
Burundi	3 600	54,1	2,16	50,7	4 634	52,7	2,56	50,6
Somalie	2 789	51,5	2,28	50,6	3 653	54,0	2,74	50,6
Maurice	862	54,5	2,68	49,8	1 107	57,8	2,53	49,8
Réunion	464	52,2	3,22	51,1	634	52,2	3,17	30,8
<i>Centrale</i>	35 892	55,1	2,01	51,3	45 785	53,6	2,46	51,0
Zaïre	17 424	54,9	2,11	51,4	22 439	53,4	2,56	51,1
Angola	5 693	55,5	1,89	49,7	7 138	53,6	2,29	50,1
Cameroun	5 786	55,9	1,92	51,4	7 343	54,0	2,41	51,1
Tchad	3 706	53,1	2,22	52,3	4 785	53,1	2,59	51,6
République centrafricaine	1 522	54,8	1,97	51,8	1 948	53,2	2,50	51,3
Congo	935	54,9	2,04	51,8	1 201	53,4	2,54	51,3
Gabon	481	61,1	0,62	53,0	535	60,4	1,07	52,3
Guinée équatoriale	285	61,1	1,28	47,0	335	59,4	1,63	48,1
<i>Septentrionale</i>	86 606	52,3	2,85	49,6	119 385	51,6	3,26	49,5
Egypte	33 872	54,1	2,75	49,6	45 431	53,4	2,98	49,5
Soudan	15 779	52,2	2,97	49,5	21 946	51,0	3,35	49,5
Maroc	15 722	51,4	3,05	49,9	22 202	50,3	3,51	49,7
Algérie	14 012	49,8	2,64	49,8	19 869	49,9	3,55	49,7
Tunisie	5 075	51,2	3,00	49,1	7 041	51,3	3,33	49,2
Libye	1 881	52,4	3,38	48,5	2 602	51,5	3,30	48,9
<i>Méridionale</i>	22 832	54,7	2,31	50,0	29 386	54,3	2,56	50,1
République sud-africaine	20 112	56,1	2,36	49,9	25 952	54,3	2,58	50,0
Lesotho	1 043	57,1	1,66	51,8	1 283	55,9	2,09	51,4
Namibie	633	56,9	1,83	49,8	785	54,5	2,18	50,1
Botswana	622	55,0	2,09	51,3	792	54,2	2,45	51,0
Swaziland	420	50,5	2,76	51,9	574	49,8	3,17	51,4

Tableau D – Population active, 1970 et 1980 (cf. E. Denti op. cit)

Région et pays	1970				1980			
	Total (milliers)	Taux brut d'activité (%)	Taux annuel d'accroissement 1960-1970 (%)	Pourcentage de femmes	Total (milliers)	Taux brut d'activité (%)	Taux annuel d'accroissement 1970-1980 (%)	Pourcentage de femmes
Afrique	132 479	38,5	1,99	31,1	165 379	36,2	2,24	30,7
<i>Occidentale</i>	43 450	42,9	1,96	38,9	53 613	40,2	2,12	38,7
Nigéria	22 534	40,9	1,98	38,8	27 607	37,9	2,05	38,8
Ghana	3 492	38,7	2,48	37,7	4 695	37,3	3,00	38,0
Haute-Volta	2 997	55,7	1,68	46,7	3 600	53,2	1,85	46,1
Mali	2 848	56,0	1,88	47,4	3 157	53,4	2,13	46,7
Côte-d'Ivoire	2 302	53,4	1,92	43,8	2 813	50,4	2,02	44,1
Sénégal	1 739	44,3	1,83	39,1	2 097	41,3	1,89	38,1
Guinée	1 870	47,7	1,70	40,3	2 260	45,1	1,91	40,0
Niger	1 217	31,6	2,65	9,8	1 620	30,8	2,90	10,6
Sierra Leone	1 054	39,9	1,60	35,0	1 258	37,1	1,78	34,0
Dahomey	1 318	49,1	1,99	44,9	1 638	46,2	2,20	44,4
Togo	800	43,0	2,04	38,6	1 005	40,9	2,31	37,7
Libéria	478	40,8	1,02	32,4	546	37,8	1,34	31,7
Mauritanie	366	31,3	1,91	4,1	452	30,0	2,13	4,4
Guinée portugaise	178	32,0	0,58	3,9	200	30,9	1,17	4,0
Gambie	190	52,2	1,48	44,2	219	48,1	1,43	43,8
<i>Orientale</i>	41 975	42,9	2,06	35,1	52 688	40,9	2,30	34,8
Ethiopie	11 307	45,1	1,59	35,1	13 575	43,1	1,84	34,7
Tanzanie	5 841	44,1	2,24	36,7	7 391	42,3	2,38	36,4
Kenya	4 354	39,9	2,69	34,3	5 783	38,3	2,88	33,7
Ouganda	3 796	44,2	2,23	33,7	4 788	42,2	2,35	33,6
Mozambique	2 248	29,2	1,54	9,1	2 692	27,7	1,82	9,4
Madagascar	3 583	51,7	2,20	45,7	4 565	49,2	2,45	45,1
Rholsie du Sud	1 830	36,2	2,58	27,8	2 379	33,1	2,66	28,5
Malani	2 014	45,3	2,31	37,6	2 554	43,8	2,40	17,0
Zambie	1 649	38,4	2,56	32,8	2 153	36,4	2,70	31,6
Rwanda	1 943	54,2	2,31	48,3	2 510	51,5	2,59	47,7
Burundi	1 828	50,8	1,78	44,8	2 229	48,1	2,00	44,6
Somalie	1 084	38,9	1,60	29,7	1 415	38,7	2,70	29,5
Maurice	250	29,0	2,26	17,6	336	30,4	3,00	17,9
Réunion	118	25,5	2,52	20,3	162	25,6	3,22	21,6
<i>Centrale</i>	15 257	42,5	1,55	37,9	18 114	39,6	1,73	36,9
Zaire	7 934	45,5	1,50	43,6	9 384	41,8	1,69	42,5
Angola	1 660	29,2	1,62	8,0	1 939	27,2	1,57	8,7
Cameroun	2 816	48,7	1,51	43,2	3 320	45,2	1,66	42,1
Tchad	1 310	35,3	2,14	24,6	1 666	34,8	2,43	23,5
République centrafricaine	850	55,8	1,63	49,5	1 031	52,9	1,95	48,2
Congo	336	36,0	1,62	36,9	404	33,6	1,86	35,6
Gabon	235	48,8	0,30	42,1	246	46,0	0,46	39,4
Guinée équatoriale	103	36,2	0,92	3,9	112	33,3	0,84	3,6
<i>Septentrionale</i>	23 601	27,3	2,26	7,1	30 969	25,9	2,75	7,4
Egypte	9 174	27,1	2,20	6,6	11 741	25,8	2,50	6,6
Soudan	5 065	32,1	2,68	10,3	6 760	30,8	2,93	11,1
Maroc	4 161	26,5	2,41	7,8	5 543	25,0	2,91	8,2
Algérie	3 369	24,0	1,58	3,4	4 545	22,9	3,04	3,5
Tunisie	1 273	25,1	2,18	6,4	1 685	23,9	2,84	6,4
Libye	488	25,9	2,81	4,7	625	24,0	2,51	4,6
<i>Méridionale</i>	8 197	35,9	1,85	26,5	9 994	34,0	2,00	27,4
République sud-africaine	6 877	34,2	1,91	23,5	8 411	32,4	2,03	24,7
Lesotho	571	54,7	1,34	46,1	671	52,3	1,63	45,2
Namibie	234	37,0	1,18	22,2	666	33,9	1,29	22,9
Botswana	322	51,8	1,85	46,9	391	49,4	1,96	46,3
Swaziland	193	45,9	2,35	48,2	254	44,3	2,78	46,9

Conclusion

A la lumière des développements qui précèdent, le lecteur aura pu mesurer combien touffue et délicate est l'étude de la main-d'œuvre en milieu africain ; il aura pu apprécier les ambiguïtés des concepts en usage, et les innombrables paradoxes que révèlent leur mise en œuvre pratique.

A vrai dire, le sujet en lui-même s'éloigne de la démographie proprement dite. Ainsi, alors que l'analyse de la fécondité est un préalable essentiel à l'étude des populations scolaires, les fluctuations de celles-ci conditionnant avec un décalage de 6 ans, les structures de ces dernières, la main-d'œuvre par contre ne commence à être notablement affectée par les modifications du régime de la fécondité qu'après un délai supérieur à 15 ans. La mortalité (dont les variations sont généralement de faible ampleur aux âges supérieurs à 15 ans), et surtout les mouvements migratoires, sont les seules fonctions démographiques susceptibles d'exercer des effets directs sur les structures de la main-d'œuvre. C'est en revanche de manière indirecte que nuptialité et fécondité peuvent principalement influencer les effectifs des actifs africains, en modifiant les rapports de participation féminine des populations.

Quelque peu détachée des préoccupations des démographes, la main-d'œuvre fait aujourd'hui l'objet de l'intérêt croissant des économistes et planificateurs œuvrant en pays africains ; à divers points de vue, elle se situe en effet comme nous l'avons vu, au centre des mutations en cours dans ces pays :

- D'une part ses aspects économiques conditionnent l'énoncé des stratégies africaines du développement de la production.
- D'autre part ses aspects socio-culturels bouleversés par l'exode rural des 15 dernières années, révèlent aujourd'hui l'ampleur des nouveaux défis en terme d'emploi et de productivité, ainsi que l'urgence des politiques de distribution des revenus et de lutte contre la pauvreté.

Ces préoccupations se réfèrent à un horizon temporel de court ou moyen terme (n'excédant jamais 15 années), tandis que l'inertie des phénomènes démographiques proprement dits requiert souvent des délais supérieurs à une génération (au moins 30 années) pour commencer à manifester pleinement leurs effets. C'est dire que l'horizon temporel du démographe se réfère au long, voire au très long terme. On ne s'étonnera donc pas de constater que les études de main-d'œuvre revêtent aujourd'hui en Afrique une priorité plus impérieuse pour les planificateurs et les responsables politiques, que la connaissance complète et précise des régimes démographiques de leurs pays.

Souvent dues aux initiatives des économistes, les études de main-d'œuvre ont traduit les développements des nouvelles techniques économétriques. Nous avons vu comment étaient liées à l'essor des comptabilités nationales, les évolutions conceptuelles en matière d'activité économique. Prolongeant ces tendances, la modélisation démo-économétrique se développe et se généralise depuis 1970 parmi les pays du tiers-monde, d'abord à l'initiative de groupes de spécialistes (M.I.T., Club de Rome), et depuis peu sous l'impulsion systématique des organismes internationaux (Système "BACHUE" développé par le B.I.T. dans le cadre du Programme Mondial de l'Emploi, modèles Lin-Martos testés en Egypte par la F.A.O., etc.). Etudiant la main-d'œuvre, les économistes concentrent leurs réflexions sur le fonctionnement du marché du travail, tentant de préciser les modalités de liaison entre offre et demande de main-d'œuvre. Les techniques d'études que nous avons développées au cours de cet ouvrage s'apparentent surtout au premier terme de cette dualité. En revanche, les méthodes usuelles qui permettent l'analyse de la demande de main-d'œuvre (méthodes "Harbison", méthodes de "Chenery", etc.) relèvent des techniques de l'économétrie, et n'ont plus rien à voir avec la démographie ; aussi le cadre de ce manuel démographique se prêtait-il fort mal à

leur exposé, d'autant qu'elles procèdent de sources de statistiques économiques qu'il serait trop long ici de présenter et de discuter dans le détail.

C'est la recherche de la conciliation entre les termes d'"offre" et de "demande" de main-d'œuvre qui pose dans toute son ampleur et sa complexité le problème de l'adaptation du système d'instruction et de formation aux nécessités économiques de l'appareil de production ; c'est le sujet central de la "planification des ressources humaines" qui a constitué le thème des études déjà entreprises par l'O.C.D.E. dans le cadre du "Projet Régional Méditerranéen" (1).

Au cours des toutes dernières années, les conceptions du développement économique et social soutenues par les organisations internationales ont quelque peu évolué :

- D'une part à la suite des travaux de la Conférence Mondiale de la Population réunie à Bucarest en Août 1974, l'accent a été mis sur l'étude des incidences à long terme de la croissance démographique sur les possibilités de développement des pays du Tiers-Monde, les aspects démographiques de la main-d'œuvre ainsi que ses modifications futures constituant dans un tel débat un sujet clé.

- D'autre part le P.N.U.D. et les agences internationales spécialisées ont consacré la "Deuxième décennie du développement" (1970-1980) à la "lutte contre la pauvreté et les inégalités", s'efforçant de combattre chômage et sous-emploi dans les pays en voie de développement, tout en tentant d'enrayer la "fuite des cerveaux" et des personnels qualifiés de ces pays.

Dans son rapport sur "L'emploi, la croissance et les besoins essentiels (2), le B.I.T. constate en effet, que la croissance récente des PNB des pays en voie de développement (souvent rapide dans les années 60), "a tendu à se concentrer dans des secteurs limités de l'économie, surtout ceux qui appliquent des techniques capitalistiques et ont peu de liens avec le secteur rural "traditionnel" ou avec le secteur urbain "non structuré", qui tous deux fournissent de loin la majeure partie de l'emploi total dans ces pays. En conséquence, les avantages de la croissance, et en particulier les possibilités d'emploi productif, ont profité surtout à une très faible fraction de la population". . . C'est ainsi que "la croissance n'a pas entraîné une réduction de la pauvreté. Au contraire, le nombre des indigents a augmenté, le degré d'inégalité ne s'est atténué que rarement, et le problème de l'emploi est resté sans solution". . . le rapport du B.I.T. ajoute en outre : "L'expérience acquise enseigne que tenter de globaliser les problèmes soulevés par l'emploi et l'activité économique, et de présenter pour les différents pays des statistiques comparables ne peut se faire qu'au prix d'une simplification excessive".

Concernant emploi et sous-emploi, ce rapport fait état du grave bilan global ci-dessous qui résume la situation :

Tableau 1 -- Estimation globale du chômage et du sous-emploi en Afrique en 1975 (en millions)

	Chômage ¹		Sous-emploi ²				Total					
	Urbain		Total		Urbain		Urbain					
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)				
<i>Afrique</i>	10	(7,1)	3	(10,8)	53	(37,9)	7	(25,1)	63	(45,0)	10	(35,9)

¹Défini comme étant la situation des personnes sans emploi et en quête de travail.

²Défini comme étant la situation des personnes qui occupent un emploi où la durée du travail est inférieure à la normale et qui recherchent ou accepteraient un travail supplémentaire et des personnes dont l'emploi donne un revenu insuffisant.

Source : Bureau statistique du BIT.

(1) Cf. OCDE. L. Emmerij et J. Debauvais : "Ressources humaines, éducation et développement économique au Pérou", 1967 ; "Education, ressources humaines et développement en Argentine", 1967 ; "Structures professionnelles et éducation, et niveaux de développement économique", 1970.

(2) B.I.T. 1976. "L'emploi, la croissance et les besoins essentiels - Problème mondial".

Pour compléter l'examen de la situation, le B.I.T., développant des études entreprises à l'initiative de la Banque Mondiale, a tenté de déterminer des normes de revenus, reflétant (en tenant compte du fait que nombre d'articles consommés par les pauvres sont étrangers au commerce international) des seuils de pouvoir d'achat en terme de biens de subsistance, afin de définir "La grande pauvreté" et le "dénouement" dans les différentes régions du monde. Sur cette base les seuils de pauvreté correspondant à l'état de ceux qui sont dans "une grande pauvreté" équivaldraient aux revenus annuels par tête suivants :

Europe occidentale	US \$ 500
Amérique Latine	US \$ 180
Afrique	US \$ 115
Asie	US \$ 100

Parallèlement ceux qui vivent dans le "dénouement" comprendraient les personnes dont le revenu annuel équivaut :

Europe occidentale	US \$ 250
Amérique Latine	90
Afrique	59
Asie	50

De telles normes semblent indiquer qu'en moyenne un habitant d'un pays développé est environ quatre fois plus aisé qu'un habitant du tiers monde.

Utilisant ces barèmes, le B.I.T. caractérise l'ampleur de la pauvreté en Afrique par les chiffres suivants :

Tableau 2 — Nombre estimatif des habitants des économies de marché en voie de développement qui vivent dans la pauvreté, 1972 (Afrique)

	Population totale	Grande pauvreté	dont :	Dénouement	Grande pauvreté	dont :	Dénouement
	(en millions de personnes)			(en pourcentage de la population)			
Afrique	345	239	dont :	134	(69)	dont :	(39)

Les analyses du B.I.T. le conduisent même à ajouter : "Beaucoup d'indices quoique souvent fragmentaires ou subsidiaires, montrent que les conditions matérielles de vie dans les pays en voie de développement sont pires aujourd'hui pour beaucoup de gens qu'il y a dix ou vingt ans ; dans quelques uns d'entre eux même, les niveaux de vie moyens ont baissé".

Ainsi, tandis qu'entre 1963 et 1972 la population africaine s'accroissait d'environ 68 millions de personnes, le nombre des personnes vivant en Afrique dans "une grande pauvreté" augmentait, selon le B.I.T., de près de 26 millions de gens, dont au moins 5 millions plongés dans le "dénouement".

De telles estimations, qui demandent à être corroborées par des études ultérieures, permettent de prendre la mesure des immenses problèmes auxquels sont confrontés les états africains jusqu'à la fin du siècle et même au delà.

Face à ces défis, les états du tiers monde doivent lutter contre une tendance endémique à l'exode des compétences. Selon le rapport du B.I.T., entre 1962 et 1972, plus de 170.000 travailleurs hautement qualifiés et membres des professions libérales ont quitté ces pays pour les U.S.A., le Canada et le Royaume Uni uniquement, l'ensemble des migrants en question dépassant probablement les 250.000 si l'on y ajoute les autres pays d'accueil. En outre, il existe des déplacements très importants de personnels qualifiés entre pays en voie de développement : les pays riches de l'OPEP ont en particulier attiré ces dernières années une forte proportion des compétences des autres pays en voie de développement. Pour l'Afrique, selon le B.I.T., les chiffres correspondent aux estimations suivantes :

II b - 200

Migrations aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, de membres des professions libérales, de techniciens et de travailleurs similaires en provenance des pays africains en voie de développement de 1962 à 1972.

	Savants et ingénieurs			Médecins et chirurgiens			Enseignants			Total		
	Etats-Unis 1962-72 ¹	Canada 1963-72	Royaume- Uni 1964-72	Etats-Unis 1962-72 ¹	Canada ² 1963-72	Royaume- Uni ³ 1964-72	Etats-Unis 1962-72 ¹	Canada 1963-72	Royaume- Uni ³ 1964-72	Etats-Unis 1962-72 ¹	Canada 1963-72	Royaume- Uni 1964-72
Afrique	2 334	532	1 035	912	302	3 845	n.d.	501	5 296	3 246	1 326	10 176
Total des pays en voie de développement National Science n.d. = non disponible.	48 242	10 646	8 384	25 042	15 915	29 467	n.d.,	11 092	22 577	73 284	37 653	60 428

¹ 1970 non compris. ² Y compris les dentistes, infirmières diplômées, techniciens médicaux et mécaniciens-dentistes. ³ Médecins, dentistes infirmières.

Sources . Etats-Unis ; J. Bhagwati et W. Dellalgar : "The brain drain and income taxation," *World Development*, 1973, tableau 1, p. 98 pour 1962-69 : National Science Foundation - *Highlights, immigrant scientists and engineers*, 1973, p. 2 pour 1971-72 : Canada : D. Devoretz et M. Maki : "The brain drain and income taxation some Canadian estimates", tableau 1, p. 2 ; Royaume-Uni P. Balacs et A. Gordon : "Brain drain and income taxation : a UK case study", tableau 6 p. 20 Ces deux dernières études figurent dans J. Bhagwati (publié sous la direction de) : *The brain drain and taxation : theoretical and empirical estimates* (North Holland, Publishing co., Amsterdam, 1976).

Ainsi, mettre un terme à la paupérisation des masses (en particulier dans les zones suburbaines), dégager des emplois productifs susceptibles d'absorber les générations montantes tout en enravant la "fuite des cerveaux" constituent les trois volets principaux des priorités absolues qui s'imposent dès aujourd'hui et certainement jusqu'à la fin du siècle aux planificateurs et responsables politiques africains.

*

* *

Bibliographie

I – Généralité – Statistiques

- (1) BIT – Projections de la main-d'oeuvre 1965 – 1985, B.I.T., Genève, 1971.
- (2) DEBEAUVAIS (M.) – OCDE – “Rapport général du séminaire de Lima (Mars 1965) sur la prévision à long terme des besoins en main-d'oeuvre et les politiques d'éducation”. In : *Problèmes de planification des ressources humaines en Amérique Latine et dans le Projet Régional Méditerranéen*. Paris, OCDE, 1967, pp. 39-78.
- (3) HARBISON (F.) et MYERS (C.) – “La formation, clé du développement. Les stratégies du développement des ressources humaines”. Paris, Editions ouvrières, 1967, 285 p.
- (4) OCDE – Statistiques relatives à la structure de la main-d'oeuvre par profession et par niveau d'éducation dans 53 pays. Paris, OCDE, 1969, 288 p.
- (5) ONU – *Annuaire démographique*.
- (6) ONU – *Annuaire de comptabilité économique*.

II – Population active et taux d'activité

- (7) DENTI (E.) – “La participation des populations urbaines et rurales à l'activité économique, selon le sexe et l'âge”. In *Revue Internationale du Travail* n° 6, Déc. 1968 (pp. 581-610).
- (8) ONU – “Methods of Analysing Census Data on Economic Activities of the Population” *Populations Studies*, n° 43, New-York, United Nations, 1968, 143 p. tabl.
- (9) ONU – “Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir des données incomplètes.” Manuel IV – New-York, Nations-Unies, 1969, 135 p. tabl. graph.
- (10) ONU – “Application des normes internationales aux données sur la population active fournies par les recensements”. New-York, Nations-Unies, 1954, 155 p. Bibliogr.

III – Répartition et structure de la main-d'oeuvre

- (11) BAIROCH (P.) – “La structure de la population active du Tiers-Monde, 1900-1970”. In *Revue Tiers-Monde*, n° 38, Avril-Juin, 1970.
- (12) BAIROCH (P.) – “Le chômage urbain”. B.I.T. 1972.
- (13) BAUM (Samuel) – “La population active dans le monde et sa répartition par secteur économique (1950-1960)”. In *Revue Internationale du Travail*, Janv. Fév. 1967, pp. 109-129.
- (14) BIT – Classification internationale type des professions, Edition révisée, Genève, BIT, 1969, 415 p.
- (15) BOTTI (Marc) – “Emploi et formation professionnelle au Gabon”. Paris, SEDES, 1965, 334 p.

- (16) BOTTI (M.) – “Besoins en main-d’oeuvre et objectifs d’éducation”. Guide pratique, Paris, SEDES, 1970, 161 p. + annexes.
- (17) BOTTI (M.) – “Les problèmes de l’emploi et de formation au Cameroun (Plan quinquennal 1966-1971)” Paris, SEDES, 1966, 130 p.
- (18) BOURCIER de CARBON (P.) -- “La Population active dans le monde et ses projections jusqu’en l’an 2000”. O.N.U. Colloque du Caire, 1973.
- (19) COURTHEOUX (J.P.) – “La répartition des activités économiques. Critique expérimentale de la théorie des trois secteurs d’après l’économie française”. Paris, Centre de Recherche d’Urbanisme, 1966, 274 p.
- (20) I.E.D.E.S. — S.E.A.E. – “Classification des emplois et planification des ressources humaines”. Etude d’une classification adaptée aux besoins des pays africains d’expression française et de Madagascar. Paris, IEDES, 1970, 57 p. + annexes + tabl.
- (21) INED -- Nomenclature simplifiée des professions. In *Population*, n° 2, Mai-Juin 1966, pp. 510-513.
- (22) INSEE – Nomenclature des activités économiques – Index alphabétique. Paris, Journaux officiels, 1959, 212 p.
- (23) INSEE – Nomenclature des métiers et activités économiques, annexe du code n° 2 du recensement de la population 1962, Paris, INSEE, 1962.
- (24) INSEE – Nomenclature des emplois – Paris, Ministère des Affaires Sociales, 1967, 78 p.
- (25) INSEE – Code des métiers. Index analytique détaillé. Paris, Imprimerie Nationale, 1968, 318 p.
- (26) OCDE Structures professionnelles et éducatives et niveaux de développement économique. Possibilités et limites d’une approche comparative internationale. Paris, OCDE, 1969, 345 p.
- (27) OCDE – Répartition et utilisation du personnel hautement qualifié, Paris, OCDE, 1966, 300 p. annexe statistique.
- (28) OCDE – BLAUG (M.) et autres – L’utilisation du personnel hautement qualifié dans l’industrie. Paris, OCDE, 1966, 119 p. ronéo.
- (29) O.C.D.E. – Education, Ressources humaines et Développement en Argentine. Paris, OCDE, 1968, 490 p.
- (30) ONU – Index de la classification internationale type, par industries, de toutes les branches d’activité économique. New-York, ONU, 1964, 215 p.
- (31) PILLET (J.) – IEDES – “Le stock d’éducation par profession en France en 1954”. Paris, IEDES, 90 p. ronéo.
- (32) ROUSTANG (G.) – “Proportion des cadres supérieurs dans le total des salariés et économie d’échelle”. In *Revue Economique* n° 5, Sept. 1969.

IV – Productivité du travail

- (33) BECKERMAN (W.) – “Projections et concept de productivité.” In O.C.D.E. : *l’Education et le Développement économique et social*. Conférences de Frascati, Sept. 1963, Paris, OCDE, 1963. (Chap. XI, pp. 113-122).
- (34) B.I.T. -- Progrès techniques et main-d’oeuvre dans une économie planifiée. *Travail et Automation*, Cahier n° 3, Genève 1966.
- (35) BLAKEY (K.A.) – “La part des analyses de main-d’oeuvre dans la planification de la production de certains pays africains”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 5, Nov. 1965, pp. 417-435.
- (36) CAHEN (N.L.) – “Comparaisons internationales de la productivité au niveau des branches économiques” In *Etudes et Conjoncture*, n° 11, Nov. 1963.
- (37) COURTHEOUX (J.P.) – “Les relations entre emploi, consommation et productivité dans les branches de l’économie française.” In *Revue économique*, Mai 1967, pp. 480-505.

- (38) HSIEH (C. – “Les taux d’accroissement de l’emploi dans les plans de développement”. In *Revue Internationale du Travail* n° 1, Janv. 1968, pp. 35-75.
- (39) HSIEH (C.) – “Modes de fixation des objectifs d’emploi dans les plans de développement”. In *Revue Internationale du travail*, n° 3, Mars 1968, pp. 295-320.
- (40) O.C.D.E./A.E.P. – Mesure de la productivité – Concepts, vol I. Paris, OCDE/AEP, 1955, 158 p.
- (41) RAINNON (R.) – “L’évolution de la productivité et du profil des qualifications”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 4, Oct. 1965, pp. 346-358.
- (42) VINCENT (L.A.) – “La mesure de la productivité”. Paris, Dunod, 1968, 303 p.
- (43) VINCENT (L.A.) – “La productivité globale, clé de l’étude de répartition”. In *Revue économique*, n° 5, sept. 1969, pp. 783-815.

V – Prévisions d’Emploi

B.I.T. op. cit n° 1. – Part VI – Supplément méthodologique.

- (44) B.I.T. – Main-d’oeuvre et croissance démographique mondiale . *Bulletin des Statistiques du Travail*. N° Spécial 1974.
- (45) BLOT (D.) et DEBLE (I.) – “Perspectives de l’emploi et de l’enseignement en Côte d’Ivoire”. Paris, SEDES, 1965, 233 p.
BOTTI (M.) – op. cit n° 15.
BOTTI (M.) – op. cit n° 16.
- (46) BOTTI (M.) – SEDES – Rapport de la Mission “Ressources Humaines” en République Centrafricaine. Mai-Juin 1967, Paris, SEDES, 1967, 17 p. + annexes, tabl.
- (47) BOTTI (M.) – L’enfance et la jeunesse dans le développement national du Cameroun (Mission “Ressources Humaines”, Oct. Nov. 1967). Paris, SEDES, 1967, 52 p. + annexes.
BOTTI (M.) – op. cit n° 17.
- (48) DUTHU (M.F.) – “La prévision des structures d’emploi par la méthode des comparaisons internationales et intersectorielles”. In *Revue Economique* n° 4, Juil. 1969, 684-701.
- (49) EMEERIJ (L.J.) et THIAIS (Hans H.) – “La projection des besoins en main-d’oeuvre par profession”. In *Conférences et essais méthodologiques sur la planification de l’éducation*. Paris, OCDE, 1966, pp. 157-204.
- (50) GRAIS (B.) – “Techniques de prévision de la population active par profession et niveau de qualification”. Paris, OCDE, 1966, 29 p.
- (51) HOLLISTER (R.G.) – “Les aspects économiques de la prévision en matière de main-d’oeuvre”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 4, Avril 1964, pp. 418-448.
- (52) HOLLISTER (R.) – O.C.D.E. – Evaluation technique de la première phase du Projet Régional Méditerranéen. Paris, OCDE, 1966, 152 p.
- (53) HUGON (Ph.) -- L’analyse de l’évolution de l’emploi à long terme par secteurs. Université de Paris, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, 1965.
- (54) HUGON (Ph.) I.E.D.E.S. – “Enseignement et Emploi”. In *L’enseignement en Afrique tropicale*, P.U.F., Paris 1971, 463 p. pp. 306-341.
- (55) LE THANH KHOI – Rapport au Gouvernement de la République du Mali sur l’évaluation et la planification des ressources humaines. Genève, BIT, 1967, 121 p.
- (56) MOULY (J.) – “Problèmes de planification de la main-d’oeuvre”. In *Tiers-Monde*, Janv. Mars 1970.
- (57) O.C.D.E. – Techniques de prévision d’emploi. Paris, OCDE, 1962, 116 p.
- (58) O.C.D.E. – Problèmes de planification des ressources humaines en Amérique Latine et dans le projet Régional Méditerranéen. Paris, OCDE, 1967, 357 p.

- (59) O.C.D.E. – Les prévisions de main-d'oeuvre dans la planification de l'enseignement. Paris, OCDE, 1967, 221 p.
- (60) O.N.U. – Méthode de projection de la population active. *Etudes démographiques*, n° 46, 1970.
- (61) TINBERGEN (J.) et BOS (H.C.) – “Un modèle de planification des besoins d'enseignement en fonction du développement économique”. In : *Le facteur résiduel et le progrès économique*. Paris, OCDE, 1964, pp. 168-180.
- (62) TINBERGEN (J.) – “Prévisions de la production et de l'emploi”. In *Conférences et essais méthodologiques sur la planification de l'Education*. Paris, OCDE, 1966, pp. 129-159.
- (63) VINCENS (J.) et autres – “Recherches sur les prévisions d'emploi par profession”. *Revue Economique*, n° 4, Juillet 1969.

VI – Politique de l'emploi

- (64) AHMAD (M.) & STERNBERG (M.L.) – “La réforme agraire et l'emploi notamment en Asie”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 2 Fév. 1969.
- (65) BARTSCH (W.H.), RICHTER (L.E.) – “Evaluation et planification de la main-d'oeuvre rurale dans les pays en voie de développement”. In *Revue Internationale du Travail*.
- (66) BEGUE (J.) – “La montée des emplois tertiaires”. In *Economie et Statistique* INSEE, Paris, Juin 1969 (pp. 33-40).
- (67) B.I.T. – Chômage et évolution des structures. BIT, Genève, 1962, 243 p.
- (68) B.I.T. – Mesure du sous-emploi. Concepts et méthode. Genève, BIT, 1966, 105 p.
- (69) B.I.T. – Planification de la main-d'oeuvre et politique de l'emploi dans le développement économique. Huitième Conférence des Etats d'Amérique, membres de l'O.I.T., Ottawa, Sept. 1966, BIT Genève 1966, 237 p. + 58 ronéo.
- (70) B.I.T. – Bibliographie sur le travail des femmes (1861-1965) BIT, Genève 1970, 252 p.
- (71) B.I.T. – L'emploi en Afrique, 1973.
- (72) B.I.T. – Les travailleuses en 1975.
- (73) DANAHO (R.) – “Développement des ressources humaines et mobilité professionnelle”. In *Revue Française des Affaires sociales*, Juil.-Sept. 1968 (pp. 31-43).
- (74) ELKAW (W.) – “Migration circulaire et développement des villes en Afrique Orientale”. In *Revue Internationale du Travail*. n° 6, Déc. 1967, pp. 643-653.
- (75) GREENSTREET (M.) – “Le travail des femmes au Ghana”. In *Revue Internationale du Travail*, Fév. 1971 (pp. 133-146)
- (76) KANNAPAN (S.) – “L'exode des compétences et les Pays développés”. In *Revue Internationale du Travail*, Juil. 1968 (pp. 1-30).
- (77) KASTLER (O.) et BOCOgnANO – “Une application de l'analyse de système au domaine social : la résorption du chômage”. In *Revue Française des Affaires sociales*, Jan.-Mars 1970, (p. 87-113).
- (78) LECOUR GRANMAISON (C.) – “Activités économiques des femmes dakaroises”. In *Africa*, n° 2, Avril 1969 (pp. 138-151).
- (79) LEWIS (W.A.) – “Les causes du chômage dans les pays peu développés et quelques sujets pour la recherche”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 5, Mai 1970 (pp. 601-609).
- (80) MARION (G.) – “Fonction d'emploi, taux de participation de la main-d'oeuvre et demande excédentaire de travail”. In *Revue économique*, n° 6, Mars 1969, pp. 968-1005.
- (81) MOULY (J.) – “La détermination des salaires et aspects institutionnels”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 5, Nov. 1967, pp. 548-583.
- (82) MOULY (J.) – “L'évolution des politiques de salaires”. In *Revue Internationale du Travail*, n° 1, Juil. 1969, pp. 1-24.

- (83) O.C.D.E. – Les salaires et la mobilité de la main-d'œuvre. Paris, OCDE, 1965, 352 p.
- (84) O.C.D.E. – La mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre rurale. Paris, OCDE, 1965, 97 p. +tabl.
- (85) O.N.U. -- Exode du personnel qualifié des pays en voie de développement. Contribution à un examen du problème relatif au Cameroun 1970. O.N.U. 1970.
- (86) O.N.U. – Méthode de mesure de la migration interne. Etudes démographiques, n° 47, 1971.
- (87) PRADERIE (M.), SALAIS (R.) – “Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964). La mobilité sociale en France”. In *Etudes et Conjoncture*, n° 2, INSEE, Paris, Fév. 1967, (pp. 3-109).
- (88) “Problèmes du travail féminin”. In *Revue française des Affaires Sociales.*, n° Juillet-Sept. 1969 (pp. 1-70).
- (89) TADDEI (D.) – *Plein emploi et stabilité des prix*. Paris, Editions Cujas, 1968, 176 p. Bibliogr.
- (90) WARINER (D.) – “Problèmes posés par l'exode rural : quelques suggestions pour la recherche”. In *Revue Internationale du Travail*, Mai 1970 (pp. 481-492).

VII – Statistiques africaines

ALGERIE

- (91) Statistique Générale pour l'Algérie – “Travail et travailleurs en Algérie”. Enquête 1960, tome I (Les Musulmans), Alger, 1961.
- (92) Direction Générale du Plan et des Etudes Economiques. Médéa. *rapport de l'enquête de développement rural*. Alger, 1963. 101L. Tables, Diagr., Maps (Part. Fold.) 630. 1 (65). A 64.
- (93) Direction générale du Plan et des Etudes Economiques. Résultats de l'exploitation par sondage, recensement général de la population 1966 ; Alger, 1968.
- (94) Direction des Etudes et de la Planification. Population et emploi dans l'agriculture. Alger, 1969. IV. ITS : Série *Etudes et Enquêtes*, n° 6.
- (95) Secrétariat d'Etat au Plan. Direction des Statistiques. Résultats de l'enquête démographique (E.S.N.P.) 1969-70, 1–Structures. Série 2 : Résultats, Vol n° 4, Alger, avril 1974.

BASOUTOLAND

- (96) ELKAN (W.) “Report to the Government of Basutoland on the man power situation”. In : *doc. polycopié ILO/TAP/Basutoland/R.1*, B.I.T., Genève, 1964.
- (97) Ministry of Finance and Development Planning. “Manpower and employment in Botswana”. Gaborone, Government Printer, 1973. XI, 209 p.

CAMEROUN

- (98) CASSELMAN (P.), ANDOFF (J.), et FABRI (M.M.) : “Rapport au gouvernement de la République fédérale du Cameroun sur une mission interorganisations d'enquête sur la main-d'œuvre” : In : *doc. polycopié OIT/TAP/Cameroun/R.3*). B.I.T., Genève, 1962.
- (99) Direction de la statistique générale, de la mécanographie et des comptes économiques. “Résultats partiels et provisoires de l'enquête emploi 1965 sur la zone du littoral et Yaoundé ; structures de la population active.” Yaoundé, 1966. 1 v.
- (100) CLIGUET (R.) – “Preliminary notes and study of unemployment in modern african urban centres”, 1966. in : *Manpower and unemployment Research in Africa, A Newsletter*, Vol. 2, n° 1, avril 1969, Centre for Developing Area studies, Mc Gill University, Montreal, Québec, Canada.
- (101) “Etudes et enquêtes statistiques” – “Emploi et main-d'œuvre au Cameroun”. N° 1, 1972.

CENTRAFRIQUE

- (102) – Direction de la Statistique Générale et des Etudes Economiques. “Recensement des entreprises du secteur moderne, exercice comptable clos en 1971”. Bangui, 1973. 1 V.

CONGO

- (103) – Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique. Enquête taux d’activité à Brazzaville (Population et emploi en 1972). Brazzaville, 1972. 32 L.

COTE D’IVOIRE –

CLIGUET (R.). *op. cit* n° 100.

- (104) GORECKI-LEROY (M.) – “Rapport au gouvernement de la République de la Côte d’Ivoire sur l’évaluation et la planification de la main-d’œuvre”. in : *doc. photocopié* OIT/TAP/Côte d’Ivoire/R.1, B.I.T. Genève, 1964.
- (105) “Formation et emploi dans les pays africains d’expression française et à Madagascar”. Enquête Côte d’Ivoire : étude des emplois de la transformation des métaux, de la mécanique et de l’électricité. S.E.A.C. – I.E.D.E.S. Université de Paris, 1970.
- (105) “Le secteur privé et para-public en Côte d’Ivoire – 1971”. Résultats de l’enquête Main d’Oeuvre de 1971. 2^e partie : Les données individuelles de la main-d’œuvre salariée. Dec. 72.
- (106) “Le secteur privé et para-public en Côte d’Ivoire – 1971” Résultats de l’enquête main-d’œuvre 1971. 4^e partie : l’Etat “Patron”.

EGYPTE

Institute of National Planning : Manpower planning in the United Arab Republic (*doc. photocopié*), 1966.

ETHIOPIE

- (108) GREENE, S. : “Report on manpower requirements to fulfil the third Five-year Plan” (*doc. photocopié*), 1967.
- (109) Central Statistical Office – Survey of major towns in Ethiopia (tables with notes). Addis-Abéba, 1968. IX, 114 p. Tables, Diagr., Maps (ITS – Statistical Bulletin, n° 1).

ARHAMMAR (O.)

- (110) ARHAMMAR (O.) – Chilalo Agricultural Development Unit, ADDIS ABEBA. “Census in Sagura – Yeloma” (Addis-Abbéba), 1968. II, 71 p. Tables, diagr. map. (ITS – Publication N° 35).
- (111) Chilalo Agricultural Development Unit, ADDIS ABEBA. “Census in Dighelu Village”, May 1968 (Addis-Abeba), 1968, 24 p. Tables, Diagr., Map. (ITS – Publication N° 21).

GHANA

- (112) Recensement 1960 – Special report “A” – Statistics of Towns, Census Office, Accra, 1964
- (113) Enquête 1966 – Un taux de chômage urbain de 11 % est indiqué dans : *Labour Development Abroad*, juin 1968.
- (114) LOKEN (R.D.) – “Survey of high level man power in Ghana”, 1960. Accra, government printer .
- (115) LOKEN (R.D.) – “Report of the Sub committee on Education, Manpower and employment”. *doc. photocopié*. National Planning Commission.
- (116) “Development of Employments and Manpower Information Program“ NAIR.
- (117) University – Institute of statistical, social and economic research. “The eastern region household budget survey”. Legon, 1969. III, 117 p. tables, diagr. (I.T.S. : *Technical Publication Series* n° 6). Dutta. Roy. DK.
- (118) HINCHCLIFFE (J.K.) “Educational planning techniques for developing countries, with special reference to Nigeria and Ghana”, *th. de doctorat*, Université de Leicester, 1969.

KENYA

- (119) HUNTER (G.) – “High-level Manpower in East Africa : preliminary assessment”. doc. photocopié, 1962.
- (120) DAVIS (C.F.) – Ministère de la planification économique et du développement “High-level man power requirements and resources in Kenya. 1964-70”, Government Press, Nairobi.
- (121) CARR (K.) – Ministère de la planification économique et du développement. “Manpower survey and manpower report”, Government Press, Nairobi, 1969.
- (122) Ministry of Economic planning and development. “Economic survey of central province, 1963-64”. Nairobi, 1968, 72 p. tables, map.
- (123) ROGERS (D.C.) – “The returns to investment in higher levels of education in Kenya”, Discussion Paper N° 59 doc. photocopié, University College, Institute of Development Studies, Nairobi, 1968.
- (124) THIAS (H) et CARNOY (M) – “Cost-benefit analysis in education : a coast study in Kenya”. doc. photocopié Ec. 173, BIRD. Washington, 1969.

LIBYE

- (125) “Development of a Manpower Information Program” NAIR – 1964
- (126) Census and Statistical “Department. “Report on the first phase of the household sample survey, Tripoli and Banghazi” : Economically active population. Tripoli, 1970. 1 v.
Economically inactive population. (Tripoli, 1970). 1 v. Tables. (Its – Paper N° 5).

MALAWI

- (127) Department of Census and Statistics. “Housing-income survey for major urban areas”, 1967. Zomba, 1967. 81 p. Tables, Diagr. Maps.
- (128) BROWN (R) – Report on the survey of requirements for trained manpower in Malawi (doc. photocopié). 1967

MAROC

- (129) Résultat du recensement – 1966.

MAURICE

- (130) KING (J.) – Manpower – facts and perspectives – doc. photocopié, 1969.

NIGERIA

- (131) HARBISON (F.) – “High-level manpower for Nigeria’s future”. Investment in education : *the Report of the Commission on Post-school Certificate and Higher Education in Nigeria*, St Clements Press, Londres, 1960, pp. 50-72.
- (132) Enquête 1963 – données citées dans : *Unemployment unless developed countries*, US. A.I.D., Discussion paper n° 16.
- (133) “Nigeria’s high-level manpower, 1964-70”. National Manpower Board, National Press, Lagos
- (134) “Programing for the development of Manpower and labor statistics”
- (135) BOWLES (S.) – “The efficient allocation of resources in education” in : *Quarterly Journal of Economics* vol. LXXXI, n° 2 mai 1967, pp. 189-219, Cambridge, Massachussetts.
HINCHLIFFE op. cit. n° 118
- (136) WESTERN STATE, NIGERIA – Ministry of Economic Planning and Reconstruction. Statistics Division
“Report of a sample survey of employment among 1969 school leavers”. Ibadan, 1971.
- (137) Ministry of Economic Planning and Reconstruction – “Interim report on the survey of small-scale industries in selected towns in the western state (Abeokuta)”. Ibadan, 1971. VII, 25 p.

UGANDA

- (138) THOMAS (R.L.) – “Report on the survey of manpower and training in the Uganda Protectorate”. July – october 1959 – doc. photocopié, Ford Foundation, Washington.
HUNTER (G.) op. cit. n° 119.
- (139) ILETT (J.) – “A cost-benefit evaluation of education to school certificate and graduate levels”, 1963, doc. photocopié.
- (140) BENNETT (N.L.) – “Uganda manpower projections”. doc photocopié, 1965.
- (141) SMITH (J.A.) et BENNETT (N.L.) – “Rates of return on investment in education : a tool for short-term educational planning illustrated with Ugandan data”, *The world year Book of Education*, 1967 : educational planing, Londres, Evans, chap 17, pp. 299-322
- (142) Ministry of Planning and Economic Development. “high level manpower survey, 1967, and analyses of requirements, 1967-81, Entebbe, 1969, II, 53 p.

R.A.U. (voir Egypte).

- (143) Annuaire des statistiques du travail. B.I.T. 1969.

RHODESIE

- (144) SAMPSON (W.J.) “The return on investment in primary and secondary education in Central Africa”, 1960, doc. photocopié.
- (145) SAMPSON (W.J.) – “The return on investment in post-school certificate education in Rhodesia and Nyasaland”, 1960, doc. photocopié.
- (146) TAYLOR (W.L.) et PEARSON (D.S.) – “The requirements and supplies of high-level manpower in southern Rhodesia. 1961-70”, University College of Rhodesia and Nyasaland, Dept. of economics, *Occasional Paper n° 3*, Un. Press, Salisbury, 1964.

SENEGAL

- (147) GORECKI-LEROY (M) – “Rapport au gouvernement de la République du Sénégal sur la Méthodologie à appliquer en matière de prévision des besoins et des ressources en main-d’œuvre” ; *doc. photocopié*. OIT/TAP/Sénégal/R.7, B.I.T., Genève, 1966

SIERRA LEONE

- (148) HIVES – Labour Statistics 1965
- (149) Central Statistics Office.
Household survey of the western area, november 1966-January 1968. Final report, household expenditure and income economic characteristics and migration. Freetown, 1968. 71 p. Tables.
- (150) Central Statistics Office.
Household survey of the eastern province urban areas. March 1968-December 1969 ; final report, household expenditure and income and economic characteristics. Freetown, 119 p. Tables.
- (151) Houschold survey of the northern province urban areas, march 1968-December 1969 ; final report, household expenditure and income and economic characteristics. Freetown, 1971. 104 p. Tables.
- (152) Central Statistics Office.
Household survey of the rural areas of the provinces. July 1969-January 1970 ; final report, household expenditure and income and economic characteristics. Freetown, 1972. 126 p.

SOMALIE

- (153) NIGAM (S.B.L.) – Ministry of Health and Labour – “The manpower situation in Somalia”. Mogadiscio, 1965.
- (154) NIGAM (S.B.L.) – “Report to the Government of the Republic of Somalia on manpower assessment and planning”. *doc photocopié*. ILO/TAP/Somalia/R.6, B.I.T., Genève, 1970.

- (155) NIGAM (S.B.L.) – Department of Labour – “Manpower survey in government sector”. Mogadiscio, 1969, 28 L. Tables, map.
- (156) FRANCIS – “Manpower Implications of Current Development Policies”, 1974.

SOUDAN

- (157) SEAL (J.B.) – “High-level manpower requirements and resources, 1968-72. *doc. polycopié*, Khartoum, 1965.

SWAZILAND

- (158) TOTTLE (A.V.) – “Report to the Government of Swaziland on manpower assessment”. *doc. polycopié* ILO/TAP/Swaziland/R.1, B.I.T. Genève, 1965.
- (159) Manpower Planning Unit – “Swaziland’s survey of manpower resources and requirements, april 1969 – March 1974”. *doc. polycopié*, Mbabane, 1970.

TANZANIE

HUNTER (G.) op. cit n° 119

- (160) TOBIAS (G.) – “High-level manpower requirement and resources in Tanganyka, 1962-67”, *Government paper n° 2*, Gov. Printer, Dar es-Salam, 1963.
- (161) THOMAS (R.L.) – “Survey of the high-level manpower requirements and resources for the Five-year development Plan, 1964-65 to 1968-69”. Gov. Printer, Dar es-Salam, 1965.
- (162) Ministry of Economic Affairs and Development Planning – *Labour Force Survey of Tanzania*. Dar es-Salam, 1966. X, 156 p.
- (163) Government of Tanzania – “Tanzania Second Five-Year Plan for Economic and Social Development. July 1969 – 30 june 1974”. in : *Survey of the high- and middle-level manpower requirements and resources*. Vol IV. Gov. Printer, Dar es-salam, 1969.

TUNISIE

- (164) Recensement 1966

ZAMBIE

- (165) TAYLOR (W.L.) et PEARSON (D.S.) – The requirements and supplies of high-level manpower in Northern Rhodesia, 1961-70”. University College of Rhodesia and Nyasaland, Departement of Economics, *occasional Paper n° 2*, Un. Press, Salisbury, 1964.
- (166) Office of National Development and Planning. Manpower report : “a report and statistical handbook on manpower education, training and zambienization, 1965-66”. Gov. Printer, Lusaka, 1966.
- (167) BALDWIN (R.E.) – “Economic development and export growth”. University of California, Bureau of Business and Economic Research, 1966.

VIII –Divers

- (168) ADDO – Urbanisation, population et emploi au Ghana.
- (169) B.I.T. “La Sixième Conférence Internationale du Travail”,
- (170) BIT – “Employment, Incomes and Equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya”. Geneva, ILO, 1972.
- (171) BIT – “Report to the Government of the Kingdom of Libya on the Development of a Manpower Information Programme”. 1969.
- (172) BIT – “Les statistiques du travail : examen général”. 1973.
- (173) BIT – “L’emploi, la croissance et les besoins essentiels : un problème mondial”. 1976.

- (174) BIT – “Report to the Government of Ghana on the Development and the Employment”. 1963.
- (175) BIT – “Rapport au Gouvernement de la République du Dahomey sur l’organisation et la planification de la main-d’œuvre”. 1971.
- (176) BLOCH (G.) et M. PRADERIE : “La population active dans les pays développés”. (Ed. Cujas).
- (177) BOURCIER DE CARBON (P.) – “Précisions des projections de populations actives”. *Population* 1970, N° 1.
- (178) CALDWELL (J.C) et OKONJO (C.) – “The population of tropical african”. Ed. by Longmans. (Nigeria, Ghana, Soudan, Généralités).
- (179) C.N.R.P. “La population active au recensement de 1966”. Alger-Oran 1970.
- (180) COURTHEOUX (J.P.) – “La notion d’activité selon la coutume statistique”. *Revue Française de Sociologie*. Déc. 1971.
- (181) DENTI (E.) – “La main-d’œuvre en Afrique 1960-1980”. R.I.T. Vol. XXX 104, N° 3, Sept. 1971 et B.I.T. 1973, “L’emploi en Afrique”.
- (182) FRANK (C.R.) Jr. “Urban unemployment and economic growth in Africa”. Yale University Economic Growth Center 1968.
- (183) I.D.S. University of Sussex. “The informal Sector and marginal groups”. Oct. 1973.
- (184) INSEE – Service Départemental de la Martinique. Enquête emploi 1972. Instructions aux enquêteurs.
- (185) I.U.S.S.P. – “Population in African Development”. Ed. by Cantrelle. (Conférence d’Accra, Déc. 1971).
- (186) JONES (W.O.) – “Labor and leisure on traditional african societies”. Social Sciences Research Council. ITEMS N° 1, March 1968.
- (187) DE JOUVENEL (B.) – “Essai sur le mieux-être”. SEDEIS, Paris 1968.
- (188) LATREILLE (G.) – “Métier et profession : réflexions sur quelques nomenclatures et classements”. *Revue de Sociologie du Travail*, N° 4, 1971.
- (189) M’BOYA (T.J.) – “Priority in Planning”, Education, Employment and Rural Development (Nairobi 1967).
- (190) MOULY (J.) – “Quelques remarques sur les concepts d’emploi, de sous-emploi et de chômage”. *Revue Internationale du Travail*. Février 1972
- (191) OCDE. EMMERIOJ(L) et DEBAUVAIS(J.): “Ressources humaines, éducation et développement économique au Pérou”, 1967 : “Education, ressources humaines et développement en Argentine”, 1967 : “Structures professionnelles et éducation, et niveaux de développement économique”. 1970.
- (192) OCDE – “Le problème de l’emploi dans les pays en voie de développement”. Centre de Développement de l’O.C.D.E. 1971.
- (193) OCDE – “Le défi du chômage au développement et le rôle des instituts de formation et de recherche dans le domaine du développement”. Centre de Développement de l’OCDE, 1971.
- (194) OMINDE et EJIUGU – L’accroissement de la population et l’avenir économique de l’Afrique. Croissance démographique et développement économique (Nairobi 1969).
- (195) ONU – “Rapport de la Commission de la Population (troisième session).
- (196) ONU – “La croissance démographique et la main-d’œuvre au Soudan” (Publication des Nations Unies, N° de vente : 64.XIII.5), tableau 6, p. 75.
- (197) ONU – “Classifications employées à l’occasion de récents recensements de la population agricole et de la population tirant ses moyens d’existence d’autres branches d’activité économique”. 1949.
- (198) O.N.U. – “The Population of South America, 1950-1980, deuxième rapport sur les estimations de la population future”. Annexe C.
- (199) ONU – “Un système intégré de statistiques démographiques de la main-d’œuvre, et d’autres statistiques sociales, relié au système de comptabilité nationale”. 1970. E/CN.3/394.

- (200) ONU – “Principes et recommandations concernant les recensements de l’habitation de 1970”. Série M, N° 45.
- (201) ONU – “Série des Etudes sur la Population Africaine”. N° 1, 1973. C.E.A. Addis-Abeba.
- (202) ONU – “La croissance de la population mondiale, urbaine et rurale, 1920-2000”. *Etude Démographique* n° 44.
- (203) ONU – “Comment déterminer si le niveau de l’emploi dans les pays en voie de développement est adéquat”. Recommandations des experts BIT-ONU concernant la collecte de données susceptibles de servir à l’analyse du sous-emploi dans les pays en voie de développement.
Rapport établi par le BIT pour la 8ème Session du Comité de la Planification du Développement tenue à Genève les 10-21 Avril 1972.
- (204) ONU – “Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970”. *Etudes Statistiques, Série M*, n° 44.
- (205) ONU – “Rapport de la 8ème Session de la Conférence des Statisticiens Africains”. Addis Abeba, Nov. 1973.
- (206) O.N.U. – “Estimations et projections mondiales et régionales de la main-d’oeuvre”. Y. Ypsilantis. Colloque d’Elseneur, 1966.
- (207) ONU-IFORD – “Population et activité en Algérie entre 1965 et 1985 (sexe masculin). Essai d’estimation des indices de durée et de mouvement à l’aide des tables de vie active”. Mohammed Mazouz. 2ème Colloque de Démographie Maghrébine. 21 Avril 1975.
- (208) ONU – “Application des données et de l’analyse démographiques à la planification du développement”. Séries des Etudes sur la Population Africaine n° 1. (Addis-Abeba 1973).
- (209) ONU – “Méthodes de recensement de la population”. *Etudes Démographiques* n° 4.
- (210) ONU – “Statistiques des pays en voie de développement dans le cadre de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement”. *Rapport du Secrétaire Général*. Commission de Statistique, 18ème Session, Octobre 1974.
- (211) PILLET (J.) – “Classifications et activité individuelle – images africaines”. Série des *Cahiers Pédagogiques* (IEDES). U.E.R. 15 de Paris I.
- (212) POPULATION COUNCIL – “Croissance Démographique et Evolution Socio-Economique en Afrique de l’Ouest”.
- (213) POPULATION COUNCIL – “La population de l’Afrique tropicale”.
- (214) POPULATION COUNCIL – “L’accroissement de la population et l’avenir économique de l’Afrique”.
- (215) REMPEL et TODARO – “La migration de la main-d’oeuvre rurale vers la ville au Kenya”.
- (216) TURHAM (D.) – “Le problème de l’emploi dans les pays en voie de développement”. OCDE 1971.
- (217) TUNISIE – “La consommation et les dépenses des ménages en Tunisie, 1965-1968”.
- (218) VALKOVICS (E) – “Quelques aspects méthodologiques de l’analyse des effets économiques de l’évolution démographique”.
- (219) KEDELSKI (M.) – “Durée de la vie active et développement économique”. Colloque “Méthodes d’analyse en démographie économique”. INED Février 1976.

Annexes

SOMMAIRE GENERAL

	Pages
A – La collecte réalisée	215
B – Les concepts	333
C – L'analyse	417

AI-1 Côte d'Ivoire. Enquête formation – emploi 1970 (I.E.D.E.S)

Extraits de "ETUDE DES EMPLOIS DE LA TRANSFORMATION DES METAUX, DE LA MECANIQUE ET DE L'ELECTRICITE". SEAE – IEDES. Université de Paris, 1970.

Institut d'étude
du développement
économique et social

ENQUETE FORMATION - EMPLOI

Côte d'Ivoire janvier - mars 1970

entreprise

nom enquêteur

n° questionnaire

n° atelier

n° du poste

Informations générales sur l'entreprise

1 - nom de l'entreprise et adresse :

2 - objet de l'entreprise :

3 - nombre de salariés - secteur administratif :

- secteur commercial :

- secteur production :

4 - chiffre d'affaire (relatif à la production) :

5 - production (en unités ou (et) en tonnages) :

6 - historique :

7 - statut de l'entreprise - entreprise nationale

- entreprise mixte (capitaux d'état - capitaux privés)

- entreprise filiale de société étrangère

- entreprise privée

Institut d'étude
du développement
économique et social

ENQUETE FORMATION - EMPLOI

Côte d'Ivoire janvier - mars 1970

entreprise

nom enquêteur

n° questionnaire

n° atelier

n° du poste

F 1

- Formation du tenant du poste

Question au responsable du choix du tenant du poste

Cas des vacances de poste réelles - le remplaçant était désigné
des vacances de poste réelles - le remplaçant n'était pas prévu

1 - qui est le responsable de la formation du remplaçant ?

2 - le remplaçant a-t-il été assisté pendant sa période d'adaptation ?

2-1 nom de l'assistant et qualification :

2-2 temps de travail consacré par l'assistant :

2-3 décrire les interventions de l'assistant :

2-4 décrire les contrôles effectués par l'assistant :

3 - décrire les moyens utilisés, en heures machines perdues, matériaux
et pièces détruites :

4 - décrire les interventions du responsable (donner la fréquence) :

5 - décrire les contrôles effectués par le responsable

6 - décrire les éventuelles difficultés d'adaptation du remplaçant :

7 - qualification A, B, C, D actuelle du remplaçant

8 - qualification A, B, C, D avant désignation

Institut d'étude
du développement ENQUETE FORMATION - EMPLOI
économique et social Côte d'Ivoire janvier - mars 1970

F 2

- Formation du tenant du poste

questions au responsable du choix du tenant du poste
cas des vacances de poste simulées, aucun remplaçant n'est prévu

1 - quel serait le responsable de la formation du nouveau tenant ?

2 - le nouveau tenant serait-il assisté ?

2-1 nom de l'assistant et qualification

2-2 temps de travail consacré par l'assistant :

2-3 quelles seraient les interventions de l'assistant ?

2-4 quels seraient les contrôles effectués par l'assistant ?

3 - quels seraient les moyens utilisés, en heures machines perdues,
matériaux et pièces détruits ?

4 - quelles seraient les interventions du responsable (donner la fréquence) ?

5 - quels seraient les contrôles effectués par le responsable ?

6 - quelle serait la qualification A, B, C, D après adaptation au poste ?

7 - quelle est la qualification A, B, C, D, de l'ouvrier choisi ?

entreprise

nom enquêteur

n° questionnaire

n° atelier

n° du poste

Institut d'étude
du développement ENQUETE FORMATION - EMPLOI
économique et social Côte d'Ivoire janvier - mars 1970

F 3

- formation du tenant du poste

question au responsable du choix du tenant du poste
création d'un poste

1 - qui a été le responsable de la formation ?

2 - le tenant a-t-il été assisté pendant sa période d'adaptation ?

2-1 nom de l'assistant et qualification :

2-2 temps de travail consacré par l'assistant :

2-3 décrire les interventions de l'assistant.

2-4 décrire les contrôles effectués par l'assistant :

3 - décrire les moyens utilisés en heures machine perdues, matériaux
et pièces détruites :

4 - décrire les interventions du responsable (donner la fréquence):

5 - décrire les contrôles effectués par le responsable :

6 - décrire les éventuelles difficultés d'adaptation du tenant du poste :

7 - qualification A, B, C, D, actuelle du tenant du poste :

8 - qualification A, B, C, D, avant désignation :

entreprise

nom enquêteur

n° questionnaire

n° atelier

n° du poste

Extraits de : RAPPORT AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
SUR UNE MISSION INTER-ORGANISATION D'ENQUETE SUR LA MAIN-D'OEUVRE. B.I.T. Genève,
1962.

- 98 -

ANNEXE A

DOCUMENTS DE L'ENQUETE SUR L'EMPLOI
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Circulaire n° 062 TIS/DT-3 du Secrétariat d'Etat
au Travail et aux Lois Sociales (Cameroun orienté).

Monsieur,

Un colloque sur la formation professionnelle s'est tenu les
2 et 3 mars 1962 à Douala, sous ma présidence.

Au terme de ce colloque, et pour combler les lacunes en ma-
tière de statistiques du travail, il a été décidé de commun
accord avec les groupements professionnels, de faire procéder
auprès des employeurs, à une enquête portant sur l'emploi et la
formation professionnelle, au Cameroun.

Le Secrétariat d'Etat au Travail a sollicité pour sa réali-
sation le concours du ministère de l'Economie nationale (Service
de la statistique générale) ainsi que la collaboration du Conseil
économique et social et de représentants du Bureau international
du Travail.

L'importance que l'on attribue aux données qualitatives sur
la main-d'oeuvre est pleinement justifiée. En effet, leur dé-
faut rend arbitraire toute décision économique.

La présente enquête porte sur trois ordres de préoccupation :

- 1) Un inventaire de la main-d'oeuvre existante;
- 2) l'évolution de l'emploi, à court terme;
- 3) les besoins en matière de formation professionnelle.

Les résultats devront permettre, à moyen terme, la satisfac-
tion des besoins en main-d'oeuvre qualifiée dans tous les sec-
teurs d'activité et ce, par une formation professionnelle plus
adaptée à la demande.

Il est donc essentiel pour vous, qui en serez les premiers
bénéficiaires, que les réponses au questionnaire que nous vous
adressons soient rédigées avec un maximum de précision et dans
le délai le plus bref possible.

Nous vous garantissons le secret statistique absolu. Seuls
les résultats globaux nous intéressent et votre réponse est un
élément indispensable de ceux-ci.

- 99 -

Nous ne faisons pas tant appel à votre bonne volonté qu'à
votre dynamisme en matière de gestion économique. Quelle que
soit la dimension de votre entreprise, celle-ci est part inté-
grante de l'économie et à ce titre ne peut en aucune manière
être négligée.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et
nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute
considération.

LE SECRETAIRE D'ETAT AU TRAVAIL
ET AUX LOIS SOCIALES

(signé)

H.R. MANCA MADO

2. Questionnaire d'enquête

Dénomination de l'entreprise :

Raison sociale :

Nombre d'établissements¹ :

Convention collective à laquelle adhère l'entreprise² :

- 1. Commerce
- 2. Industries de transformation
- 3. Compagnies de navigation et transitaires
- 4. Travaux publics et bâtiment
- 5. Banques
- 6. Industries automobiles
- 7. Hôtellerie
- 8. Plantations bananières
- 9. Boulangerie
- 10. Pas de convention collective.

Zone de salaires² :

- 1ère
- 2me
- 3me
- 4me

¹ Vous voudrez bien établir un tableau par établissement, en précisant la zone de salaire à laquelle il appartient, ainsi que son lieu d'implantation.

² Veuillez indiquer la réponse par une croix dans la case appropriée.

1ère QUESTION

Votre dernière déclaration d'employeur portait sur un effectif total de agents.
Voulez-vous répartir votre personnel au 31 mars selon la spécialité et la tranche de salaire ?
Veuillez séparer la main-d'oeuvre en Européens (E)
Africains (A)

Spécialités ¹	Tranches de salaire mensuel											
	moins de 4000 CFA	de 4000 à 6999 CFA	7000 à 9999	10.000 à 14.999	15.000 à 22.999	23.000 à 39.999	40.000 à 49.999	50.000 à 62.999	plus de 63.000			
	E		A		E		A		E		A	
Aides-comptables												
Comptables												
Dactylos												
Sténo-dactylos												
Etc.												
Mécaniciens												
Mécaniciens-diésélistes												
Electriciens												
Monteurs-électriciens												
Etc.												

¹ Les spécialités professionnelles ne sont données qu'à titre indicatif. Vous voudrez bien compléter cette liste par l'indication des spécialités propres à votre entreprise. Veuillez être aussi précis que possible.

Voulez-vous en outre nous indiquer quel a été, au cours de l'année, votre effectif de manoeuvres.

maximum
minimum

2me QUESTION

Voulez-vous indiquer ci-dessous quel a été l'ordre de grandeur de votre chiffre d'affaires en 1961.

moins de 2.500.000
2.500.000 à 5.000.000
5 millions à 10 millions
10 " à 20 "
20 " à 50 "
50 " à 100 "
100 " à 200 "
200 " à 500 "
Plus de 500 millions

Pensez-vous que votre chiffre d'affaires pour 1962, sera par rapport à celui de 1961 :

supérieur
constant
inférieur

3me QUESTION

a) Depuis 5 ans, les effectifs de votre personnel ont-ils :

augmenté
diminué
été constants

b) Pensez-vous que l'évolution de vos effectifs au cours des 5 prochaines années, se caractérisera par :

un accroissement une diminution
un recrutement de remplacement

4me QUESTION

Si vous pensez que votre personnel va s'accroître ou demeurer constant par un recrutement de remplacement, quel serait le nombre d'agents à recruter, par spécialité et éventuellement le personnel de cadre au cours des 5 prochaines années, dès 1962.

Veillez répondre dans le tableau B.

TABEAU B

Spécialités	Nombre
Manoeuvres	
Cadres ¹	

¹ Veillez préciser la spécialité.

5me QUESTION (Seulement pour ceux qui ont répondu NON à la 4me question).

Prévoyez-vous au cours de la période 1962-1967 une réduction de votre personnel ?

OUI
NON

si OUI cette réduction sera-t-elle

- étalée sur la période 1962-1967
- concentrée en 1962 ou 1963

Quelles seront les spécialités affectées par cette mesure et le nombre de licenciements prévus par spécialité ?

TABEAU C

Spécialités	Nombre
Manoeuvres	
Cadres ¹	

¹ Veuillez préciser la spécialité.

10

6me QUESTION

a) Une meilleure qualification de votre personnel actuel serait-elle susceptible d'améliorer le rendement de votre entreprise ?

OUI
NON

SI OUI : Dans quelles spécialités ?

b) Laquelle de ces trois formules de formation estimez-vous la plus propre à assurer cette qualification à votre personnel actuel ou à recruter ?

1. Formation complémentaire au sein de l'entreprise.
2. Formation professionnelle rapide (6 à 9 mois) avec retour obligatoire dans l'entreprise.
3. Formation traditionnelle (3 ans) C.A.P.

c) Quels effectifs de votre personnel par spécialité et niveau souhaités pourraient être soumis à l'un ou l'autre de ces programmes ?

7me QUESTION

Quels obstacles avez-vous rencontrés en matière de formation professionnelle :

a) dans votre entreprise

b) dans vos recrutements

c) avez-vous des observations à faire en ce qui concerne l'organisation de la formation professionnelle en général ?

AI-2b Cameroun. Enquête emploi 1971

MINISTRE DU PLAN
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE
LA COMPTABILITE NATIONALE

SERVICE DES ENQUETES ET DE
LA DEMOGRAPHIE

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
" PAIX - TRAVAIL - PATRIE "

ENQUETE EMPLOI

FICHE RECAPITULATIVE

(Imprimé N°

N°

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT _____

STRATE

ACTIVITE _____

REGION _____

NOM & PRENOMS DE L'AGENT _____

AI-2c Cameroun. Documents d'Information sur les Personnels des Entreprises (DIPE)

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
**DOCUMENT D'INFORMATION
 SUR LE PERSONNEL EMPLOYE
 (D.I.P.E.)**

Nom ou Raison sociale de l'employeur : _____
 Adresse : Ville _____ B P _____ Quartier _____
 Numéro de contribuable _____ Numéro statistique _____

Secteur d'activité _____
 1 Primaire
 2 Secondaire
 3 Tertiaire 1
 4 Tertiaire 2
 DIPE NUMERO _____
 Feuille annuelle N° _____

1	2	3	4	5				6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
				Logement	Transports	Eclairage	Domestiques			Classement	PERIODE D'EMBAUCHE											
REDESSEMENT SALAIRE TAXABLE +	REDESSEMENT SALAIRE COTISABLE CNPS +	REDESSEMENT RETENUES D'IMPOTS +	MONTANT TOTAL DES INDEMNITES DEDUITES	X	X	X	X	Collectif	TYPE DE FORMATION			SEXE	DATE DE NAISSANCE	MATRICULE CNPS	NOM	PRENOM	AN	Mois	Nombre d'enfants	Nombre de parts	N° Lipa	MATRICULE INTERNE
														100								01
																						02
																						03
																						04
																						05
																						06
																						07
																						08
																						09
																						10
																						11
																						12
																						13
																						14
																						15
																						16
																						17
																						18
																						19
																						20

PARTIE A REMPLIR A LA FIN DE L'EXERCICE

PARTIE A REMPLIR AVANT LE DEBUT DE L'EXERCICE

- | | | | | | |
|---|--|--|---|---|--|
| <p>1) Redressement salaire taxable
 S'il y a eu des erreurs au cours des opérations mensuelles, l'employeur peut porter dans cette colonne le montant, positif ou négatif, du redressement à effectuer.</p> <p>2) Redressement salaire cotisable CNPS idem</p> <p>3) Redressement retenues d'impôts : idem</p> <p>4) Montant total des indemnités déduites :
 Total des indemnités pour frais de représentation et déplacement déduites des sommes versées pour obtenir le salaire taxable.</p> | <p>5) Avantages en nature
 Mettre une croix dans la colonne indiquée X si l'avantage a été consenti. Dans ce cas indiquer dans la colonne suivante le nombre de mois pendant lesquels l'avantage a été consenti.
 N.B. Pour l'avantage « domestiques », dans la 1^{re} colonne, au lieu d'une croix, mettre le nombre de domestiques.</p> <p>6) Classification professionnelle de la convention collective applicable à l'établissement.
 Codifier : 00 pour I-A
 01 pour I-B
 02 pour II
 03 pour III etc.
 12 pour XII</p> | <p>7) Type de formation
 Voir notice ci-après.</p> <p>8) Période d'embauche de salarié au cours de l'exercice : sous la forme
 jour/mois Du Au
 Exemple 1 : 01/07 30/06
 Exemple 2 : 01/09 31/12</p> <p>Sexe : M = masculin
 F = féminin</p> | <p>10) Nationalité
 C = Camerounais
 U = Autres LIDEAC
 A = Autres Africains
 F = Français
 G = Grecs
 I = Italiens
 L = Libanais
 X = Autres</p> <p>11) Date de naissance
 Mois/an seulement
 Exemple : 07/44</p> <p>12) Matricule C.N.P.S. du salarié
 Voir livret d'allocataire CNPS
 Si le salarié n'est pas immatriculé inscrire 00000</p> | <p>13) Nom : en majuscules</p> <p>14) Prénoms : idem</p> <p>15) Situation de famille
 C = Célibataire
 M = Marié
 V = Veuf
 D = Divorcé</p> <p>16) Nombre d'enfants :
 Voir livret d'allocataire CNPS ou pièces récentes d'Etat Civil (moins d'un an)</p> <p>17) Nombre de parts :
 Déduit de 15 et 16 à l'aide du tableau situé en deuxième page du Barème des Retenues à la Source.</p> | <p>19) Matricule Interne (Facultatif)</p> <p>*) Secteur d'activité
 Primaire : Pêche, forêts, agriculture, élevage, chasse
 Secondaire : Industries extractives et de transformation, bâtiments et travaux publics, polygraphie, automobile, énergie électrique.
 Tertiaire 1 : Transports
 Tertiaire 2 : Commerce, banques, assurance, professions libérales, services.</p> |
|---|--|--|---|---|--|

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
DOCUMENT D'INFORMATION
SUR LE PERSONNEL EMPLOYE
(D.I.P.E.)
MODELE NORMAL

Nom ou Raison sociale _____
Adresse : Ville _____ B. P. [] [] [] [] Quartier _____
Numéro de contribuable [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

D.I.P.E. NUMERO [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Feuille N° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Mois de JUIN

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
SOMMES VERSEES	RAPPELS	SALAIRE TAXABLE	SALAIRE COTISABLE (CNPS)	RETENUE Taxe Prop	RETENUE SURTAXE PROG	CENTIMES ADD COMMUNAUX	RETENUES TAXES COMMUNALES	JURISDICTION	MATRICULE CNPS	LIGNE
16	23	30	37	44	52	60	68	71	72	78
										01
										02
										03
										04
										05
										06
										07
										08
										09
										10
										11
										12
										13
										14
										15
										16
										17
										18
										19
										20
TOTALUX										98
Report du D.I.P.E. N°										99

CUMULS

PRESTATIONS FAMILIALES + Pension vieillesse + Accidents du travail

1 Reg. Général 7 %
2 Reg. Agricole 5,65 %
3 Reg. Enseign. 3,70 %
Cag. Domest. 375 F x nombre de domestiques

Salaires cotisables Taxe à appliquer

VERSEMENT CNPS

Observations _____ Références paiement _____

Taxe Prop _____ Surtaxe Prog _____ Taxes Comm _____

VERSEMENT TRESOR

Versement effectué le _____
Poste comptable N° _____
L'agent comptable public (visa)

Nom ou Raison sociale _____ D.I.P.E. NUMERO [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Adresse : ville _____
B. P. [] [] [] [] Quartier _____
N° contribuable [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mois de JUIN Feuille N° 12

Nom ou Raison sociale _____ D.I.P.E. NUMERO [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Adresse : ville _____ B. P. [] [] [] [] Quartier _____
N° contribuable [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mois de JUIN Feuille N° 12

AI-3 Algérie. Enquête main-d'œuvre 1967-1968

DEPARTEMENT _____ | | STRATE _____ | | DATE DU DEBUT DE
 ARRONDISSEMENT _____ | | N° DE MENAGE _____ | | L'INTERVIEW _____
 COMMUNE _____ | | NOM DE L'ENQUETEUR _____

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

SOUS-DIRECTION DES STATISTIQUES
 12 Rue Bab-Azoun - ALGER

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA REFORME AGRAIRE

SOUS-DIRECTION DES STATISTIQUES DE
 LA PLANIFICATION ET DES PROJETS
 12 Bd Colonel Amirouche - ALGER

MINISTERE DU TRAVAIL ET
 DES AFFAIRES SOCIALES
 28 Rue Hassiba Ben Bouali - ALGER

ENQUETE SUR LA MAIN D'ŒUVRE 1967-1968

NOM DU CHEF DE MENAGE _____
 ADRESSE _____

Visa du COCODES N° 6703

1er CONTROLE	2ème CONTROLE	3ème CONTROLE
DATE _____ NOM _____ OBS _____	DATE _____ NOM _____ OBS _____	DATE _____ NOM _____ OBS _____

Le loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique garantit que les renseignements individuels figurant sur les questionnaires sont strictement confidentiels, et ne peuvent en aucun cas être utilisés au détriment des déclarants pour aucun contrôle administratif ou économique.

QUESTIONNAIRE MENAGE

POUR TOUTES LES PERSONNES DU MENAGE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE	SEXE	AGE	VU OU NON VU	ACTIVITE
RESIDENTS						
1		chef de ménage				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
VISITEURS						
51						
52						
53						
54						

Si plus de 12 résidents ou plus de 4 visiteurs, utiliser une feuille supplémentaire.

CODES: Sexe M ou F

Vu ou non vu : VU ou NVU

Activité : seulement le numéro du code suivant.

- 0 occupé
- 1 chômeur
- 2 ménagère
- 3 infirme
- 4 retraité
- 5 écolier, étudiant
- 6 autres.

Nombre total de personnes.....

Nombre de personnes âgées de 6 ans et +

Pour chacune des personnes âgées de 6 ans et plus, vous devez remplir un questionnaire individuel, que cette personne travaille ou non.

4 - INSTRUCTION

NE RIEN INSCRIRE
DANS CETTE COL.

4. 1 - LANGUE (S) PARLEE (S)

ARABE	1	Mettre une croix dans la case correspondante et préciser dans "autre langue"
FRANÇAIS	2	
BERBERE	4	
AUTRE LANGUE	8	

LP

4. 2 - LECTURE ET ECRITURE

LA PERSONNE

NE SAIT NI LIRE NI ECRIRE	<input type="checkbox"/> 0	ARABE (1)	FRANÇAIS (2)	AUTRE (4)
SAIT LIRE SEULEMENT (SANS ECRIRE)				
SAIT LIRE ET ECRIRE				

Mettre une croix dans les cases qui conviennent

L

4. 3 - NIVEAU DE LA DERNIERE CLASSE SUIVIE (pour ceux qui ont terminé leurs études) : _____

- NIVEAU DE LA CLASSE EN COURS (pour ceux qui suivent actuellement) : _____

- NOM ET LIEU DE L'ETABLISSEMENT : _____

LE

NC

4. 4 - DIPLOMES OBTENUS (mettre une croix dans les cases correspondantes)

1) ENSEIGNEMENT GENERAL		2) ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
CERTIFICAT D'ETUDE PRIMAIRE	<input type="checkbox"/> 1	ECOLE PRATIQUE AGRICULTURE (EPA)	<input type="checkbox"/> 1
C.E.P. (ARABE)	<input type="checkbox"/> 2	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE - CAP -	<input type="checkbox"/> 2
BREVET ELEMENTAIRE BEG, BEPC	<input type="checkbox"/> 3	BREVETS TECHNIQUES BEC, BEI, ECOLES REGIONALES D'AGRICULTURE (ERA), DIPLOME D'ETUDE AGRICOLE 2° DEGRE.	<input type="checkbox"/> 3
BREVET ARABE (AHLIA)	<input type="checkbox"/> 4	BACCALAUREAT TECHNIQUE	<input type="checkbox"/> 4
BACCALAUREAT 1ERE PARTIE	<input type="checkbox"/> 5		
BACCALAUREAT COMPLET	<input type="checkbox"/> 6		

3) DIPLOME D'ETUDE SUPERIEURES (AU DESSUS DU BACCALAUREAT) préciser _____

D

5 - FORMATION PROFESSIONNELLE

LAPERSONNE A REÇU AUTREFOIS OU REÇOIT ACTUELLEMENT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

OUI 1
NON 0

FP

SI LA PERSONNE A REÇU OU REÇOIT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE FORMATION PROFESSIONNELLE

6 - OCCUPATIONS ACTUELLES

6. 1 - LAPERSONNE TRAVAILLE ACTUELLEMENT POUR ASSURER UN REVENU (EN ESPECE OU EN NATURE) AU MENAGE OU AIDE UN MEMBRE DE SA FAMILLE DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION (SALARIE, ARTISAN, EXPLOITANT AGRICOLE, COMMERÇANT, ETC.)

1

REEMPLIR LE QUESTIONNAIRE OCCUPATIONS ACTUELLES

6. 2 - LAPERSONNE EST UNE MENAGERE OU UN ECOLIER OU UN ETUDIANT OU EST ACTUELLEMENT SANS TRAVAIL

2

T

REEMPLIR LE QUESTIONNAIRE MENAGERE - ETUDIANT - SANS TRAVAIL

N.B. La personne qui a travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête ou qui est en congé ou en maladie temporaire est considérée comme travaillant actuellement. LE QUESTIONNAIRE OCCUPATIONS ACTUELLES DOIT ETRE REMPLI

7-TRAVAIL AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE

02
D A C N° D M I

MOIS TRAVAILLES A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL OU MOIS SANS TRAVAIL
Mettre des croix dans les cases qui conviennent

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE LIGNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NUMERO DU MOIS		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
ANNEE		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
OCCUPATION	TEMPS COMPLET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TEMPS PARTIEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SANS TRAVAIL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8-OCCUPATIONS PRECEDENTES

03
D A C N° D M I

8.1 - A QUEL AGE LA PERSONNE A-T-ELLE COMMENCEE A TRAVAILLER POUR LA PREMIERE FOIS ? ANS

8.2- DESCRIPTIONS DES OCCUPATIONS	1ERE OCCUPATION		2EME OCCUPATION	
		1 avant l'occu- DU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> patron actuelle AU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		2 DU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
STATUT INDIVIDUEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CATEGORIE DE QUALIFICATION	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
NIVEAU DE QUALIFICATION	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>
BRANCHE D'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
LIEU OU ELLE S'EST EXERCEE (Dept. ou pays étranger?)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
DUREE DE LA PERIODE PASSEE SANS TRAVAIL AVANT DE TROUVER CET EMPLOI (EN MOIS)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

3EME OCCUPATION	4EME OCCUPATION	DERNIERE OCCUPATION AVANT L'INDEPENDANCE
3 DU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4 DU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5 DU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> AU <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 19 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Répondre en clair et en code

11							
	D	A	C	N°	D	M	I

QUESTIONNAIRE ALPHABETISATION

A REMPLIR POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ONT SUIVI OU QUI SUIVENT ACTUELLEMENT DES COURS D'ALPHABETISATION

NOM _____ PRENOM _____

LA PERSONNE

A SUIVI AUTREFOIS UN COURS D'ALPHABETISATION (Remplir les questions ci-dessous)	EN ARABE	<input type="checkbox"/>	1	NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE COL.	
	EN FRANÇAIS	<input type="checkbox"/>	2		
	SUIT ACTUELLEMENT UN COURS D'ALPHABETISATION (Remplir les questions au verso de cette page)	EN ARABE	<input type="checkbox"/>		3
	EN FRANÇAIS	<input type="checkbox"/>	4		

AL.

1 - POUR LES PERSONNES QUI ONT SUIVI AUTREFOIS UN COURS D'ALPHABETISATION

1. 0 - A QUELLE DATE ? _____

1. 1 - CES COURS ÉTAIENT ORGANISÉS COMMENT ET PAR QUI ?

COURS ORGANISÉS PAR L'EMPLOYEUR OU AVEC SON ACCORD .

Pendant les heures de travail (en totalité ou partiellement) _____ Mettre une croix dans la case qui convient 1

En dehors des heures de travail _____ 2

COURS NON ORGANISÉS PAR L'EMPLOYEUR ET EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

Dans un organisme public (à préciser) _____ 3

Dans un organisme privé (à préciser) _____ 4

1. 2 - DURÉE

MOINS DE 6 MOIS _____ Mettre une croix dans la case qui convient 1

DE 6 MOIS A MOINS D'UN AN _____ 2

1 AN ET PLUS _____ 3

1. 3 - FREQUENCE

MOINS DE 6 HEURES PAR SEMAINE _____ Mettre une croix dans la case qui convient 1

6 HEURES ET PLUS PAR SEMAINE _____ 2

1. 4 - A-T-ELLE REÇU UN DIPLOME A L'ISSUE DE CE COURS ?

OUI 1
NON 0

1. 5 - CE COURS LUI A-T-IL PERMIS DE BÉNÉFICIER D'UNE PROMOTION OU D'AUGMENTER SON REVENU ?

OUI 1
NON 0

AN

ORG.

D.

F.

DIP.

P.

**4-EMPLOI DU TEMPS DES 3 JOURS
PRECEDANT L'ENQUETE**

312

--	--	--	--	--	--	--	--

D A C N° D M I

DATE

--	--	--

jour mois an

JOUR DE LA SEMAINE _____

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE CASE...

H	DESCRIPTION DE L'OCCUPATION	HEURE	CODE	DUREE
0				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
I0				
I1				
I2				
I3				
I4				
I5				
I6				
I7				
I8				
I9				
20				
21				
22				
23				
24				

RECAPITULATION	CO-DE	HEURES
Occupation principale	OP	
Occupation secondaire	OS	
Déplacements liés au travail	D	
Recherche travail	RT	
Activités politiques ou synd	AM	
Ménage,loisirs,repos	B	

NE RIEN INSCRIRE DANS CE TABLEAU

CODE	TEMPS			
I	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			
2	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			
3	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			
4	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			
5	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			
6	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>			

41							
D A C N° D M I							

QUESTIONNAIRE MENAGERE/ETUDIANT SANS TRAVAIL

A REMPLIR POUR LES PERSONNES DE 5 ANS ET PLUS QUI NE SONT PAS OCCUPEES ACTUELLEMENT

NOM _____ PRENOM _____

LA PERSONNE EST

MENAGERE	<input type="checkbox"/>	1
ECOLIER - ETUDIANT	<input type="checkbox"/>	2
SANS TRAVAIL	<input type="checkbox"/>	3

NE RIEN INSCRIRE
DANS CETTE COL.

M.E.S.T.

A - PENDANT LA SEMAINE PRECEDANT L'ENQUETE, LA PERSONNE PEUT AVOIR EXECUTE CERTAINS TRAVAUX QUI LUI ONT RAPPORTE UN REVENU OU QUI ONT AIDE SON MENAGE A AVOIR UN REVENU (EN ESPECE OU EN NATURE), POUR TOUTES LES QUESTIONS SUIVANTES COCHER LES CASES "OUI" SI LA PERSONNE A EXECUTE UN TRAVAIL, MEME SI CELA N'A ETE QUE D'UNE HEURE.

1 - TRAVAUX AGRICOLES

1.0 - LA PERSONNE A-T-ELLE AIDE SA FAMILLE DANS LES TRAVAUX DES CHAMPS ?	OUI : 1	NON : 0
1.1 - LA PERSONNE A-T-ELLE TRAVAILLE DANS UNE AUTRE EXPLOITATION AGRICOLE ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 - LA PERSONNE A-T-ELLE PARTICIPE A LA GARDE DU BETAIL ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3 - LA PERSONNE A-T-ELLE EFFECTUE DES TRAVAUX DANS LE JARDIN FAMILIAL ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.4 - LA PERSONNE S'EST-T-ELLE OCCUPEE DE LA BASSE - COUR ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 - TRAVAUX ARTISANNAUX

2.1 - TRAVAILLE LA LAINE - CONFECTIONNE DES TAPIS	OUI : 1	NON : 0
2.2 - CONFECTIONNE DES VETEMENTS (NON COMPRIS LES REPARATIONS DES VET.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 - EFFECTUE DES TRAVAUX D'ARTISANAT EN UTILISANT LE BOIS, JONC, ACIER (PANIER, CORBEILLE, PLAT, ASSIETTES ETC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4 - EFFECTUE DES TRAVAUX D'ARTISANAT EN UTILISANT LA TERRE (POTERIE ETC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5 - MAROQUINERIE - BIJOUTERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6 - AUTRES TRAVAUX ARTISANNAUX (PRECISER)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 - AUTRES

3.1 : PETITS SERVICES (CIREUR, PORTEUR, COURRIER, GARDIEN, PORTE ETC)	OUI : 1	NON : 0
3.2 : PETIT COMMERCE (AMBULANT, VENTE DE BOIS, BONBONS, ETC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OBSERVATIONS

- TEMPS PASSE A CES OCCUPATIONS PENDANT LA SEMAINE PRECEDANT L'INTERVIEW

INSCRIRE DANS LE TABLEAU L'INITIALE DU JOUR DE LA SEMAINE SOUS CHAQUE N° (L, Ma, Me, J, V, S, D)

INSCRIRE, JOURNEE PAR JOURNEE, LE NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITE, DANS CES OCCUPATIONS, SANS LES DISTINGUER.

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE LIGNE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOURS	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
TOTAL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL HEBDOMADAIRE

5 - MOIS AU COURS DESQUELS SE DEROULENT CES OCCUPATIONS POUR L'ANNEE ECOULEE

4	2						
D	A	C	N°D	M	I		

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE LIGNE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NUMERO DU MOIS (VOIR CODE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ANNEE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OCCUPATIONS	TRAVAUX AGRICOLES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	ARTISANAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUTRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUCUNE OCCUPATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(METTRE UNE CROIX DANS LES CASES QUI CONVIENNENT)

CODE MOIS: JANVIER: 01 FEVRIER: 02 MARS: 03..... DECEMBRE: 12

6 - RAISONS POUR LESQUELLES LA PERSONNE N'EFFECTUE AUCUN DES TRAVAUX DECRITS A LA PAGE PRECEDENTE

OBSERVATIONS

51							
	D	A	C	N°D	M	I	

QUESTIONNAIRE RECHERCHE D'UN EMPLOI

A REMPLIR POUR TOUTES LES PERSONNES
AYANT OU NON UN EMPLOI ET QUI RECHER-
CHENT UN EMPLOI

NOM _____ PRENOM _____

NE RIEN INS-
CRIRE

1 - DEPUIS COMBIEN DE TEMPS LA PERSONNE RECHERCHE -T-ELLE UN EMPLOI ?

<input type="text"/> ans <input type="text"/> mois <input type="text"/> jours	<input type="text"/> an <input type="text"/> mois <input type="text"/> jours
---	--

2 - DESCRIPTION DE L'EMPLOI RECHERCHE

CATEGORIE DE QUALIFICATION RECHERCHEE _____

(En clair) _____ (En code) _____ C.Q.

NIVEAU DE QUALIFICATION RECHERCHEE _____

(Entourer la réponse qui convient) 1 2 3 4 5 N.Q.

3 - LIEU DU TRAVAIL RECHERCHE

(Mettre une croix dans la case qui convient)

DANS SA COMMUNE	<input type="checkbox"/>	1
AU CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT	<input type="checkbox"/>	2
DANS SON DEPARTEMENT	<input type="checkbox"/>	3
DANS UN AUTRE DEPARTEMENT	<input type="checkbox"/>	4
DANS UN CENTRE URBAIN (Alger,Oran,Constantine,Annaba).....	<input type="checkbox"/>	5
DANS LE SAHARA	<input type="checkbox"/>	6
A L'ETRANGER	<input type="checkbox"/>	7

L

4 - PAR QUEL MOYEN LA PERSONNE CHERCHE -T-ELLE UN EMPLOI ?

BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE	<input type="checkbox"/>	1
PREFECTURE, SOUS-PREFECTURE, MAIRIE.....	<input type="checkbox"/>	2
PRESSE	<input type="checkbox"/>	3
PLACE PUBLIQUE, RUE, ENTREPRISE	<input type="checkbox"/>	4
PAR CONNAISSANCE	<input type="checkbox"/>	5
AUTRES MOYENS (Préciser)	<input type="checkbox"/>	6

M

5 - LA PERSONNE NE S'EST PAS ADRESSEE A UN BUREAU DE MAIN-D'OEUVRE

POURQUOI ?

ELLE NE CONNAIT PAS	<input type="checkbox"/>	0
C'EST TROP ELOIGNE	<input type="checkbox"/>	1
AUTRES RAISONS (Préciser)	<input type="checkbox"/>	2

B.

51									
	D	A	C	N°	D	M	I		

**QUESTIONNAIRE
REVENU SALARIE
COMMERÇANT**

NOM _____ PRENOM _____

1 - REVENU ANNUEL SALARIÉS

QUEL REVENU A PROCURE SON TRAVAIL A L'ENQUETE PENDANT LES 12 MOIS PRECEDENTS ?

(Repondre dans la case correspondante selon qu'il s'agit d'un revenu journalier, hebdomadaire ou mensuel, pour la quinzaine, ramener à la semaine ou au mois.)

	NOMBRE DE	REVENU ANNUEL REEL
<input type="text"/> DA PAR JOUR	JOURS <input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/> DA PAR SEMAINE	SEMAINES <input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/> DA PAR MOIS	MOIS <input type="text"/>	<input type="text"/>

2 - REVENU ANNUEL DU COMMERÇANT-INDEPENDANT

QUEL EST LE REVENU ESTIME PAR L'ENQUETE ?

DA PAR AN

1 - PRODUCTIONS VEGETALES 712

D A C N° D M J

SUPERFICIES PLANTEES AU COURS DE L'ANNEE 1967 - 1968		NE RIEN INSCRIRE	TOTALES ha	DT IRRIGUEES ha	RDT. A L'HA MOYEN	PROD. MOYENNE		VALEUR (DA) UNITAIRE PROD.
						TOTALE (QX)	VENDUE (QX)	
CEREALES	BLE DUR	011						
	BLE TENDRE	012						
	ORGE	013						
	JACHERE	019						
CULTURE INDUSTRIELLE	TABAC	111						
CULTURES MARAICHERES	POMMES DE TERRE	211						
LEGIUMES SECS	PLIS	411						
	FLAVES	412						
	H. RICOTS	413						
CULTURES FOURAGERES	LUZERNE	511						
	VESCE, AVOINE	512						
	BERSIM	513						
VIGNE		611						
ARBRES FRUITIERS		NE RIEN INS- CRIRE	NOMBRE D'ARBRES					
	AGRUMES	711						
	OLIVIERS	712						
	AMANDIERS	713						
	FIGUIERS	714						
JARDIN FAMILIAL								
BOIS ET FORETS								
PARCOURS EXPLOITATION								
SURFACES IMPRODUCTIV.								
SUPERFICIE TOTALE								

**3-MATERIEL PRESENT DANS L'EXPLOITATION
ET NON FABRIQUE DANS L'EXPLOITATION**

75

--	--	--	--	--	--	--	--

D A C N° D M I

DESIGNATION	AGE	VALEUR ACTUELLE (DA)	TRAVAUX EF- FECTUES POUR D'AUTRES EX- PLOITATIONS (DA)	DEPENSES EN GROSSES REPA- RATIONS (DA)
TRACTEURS	1			
	1			
	1			
	1			
MOISSONNEUSES BATTEUSES	2			
	2			
	2			
	2			
VOITURES	3			
	3			
	3			
	3			
CAMIONNETTES	4			
	4			
	4			
CAMIONS	5			
	5			
	5			
MATERIEL POUR IRRIGATION	6			
	6			
	6			
	6			
MATERIEL AGRICOLE	7			
	7			
	7			
	7			
AUTRES	8			
	8			

(3)

(4)

OBSERVATIONS

811

--	--	--	--	--	--	--	--

 D A C N° D M I

QUESTIONNAIRE REVENU ARTISANAT

NOM _____ PRENOM _____

T Y P E S	VALEURS UNITAIRES	PERIODE NORMALE		PERIODE DE POINTE		VALEURS TO- TALES AN- NUELLES	VALEURS GLO- BALES AN- NUELLES
		DUREE EN MOIS	NOMBRE MOYEN MENSUEL	DUREE	NOMBRE MOYEN PERIODE		
P R O D U C T I O N							
TOTAL PARTIEL							_ _ _ _ 1
S E R V I C E S							
TOTAL PARTIEL							_ _ _ _ 2
C O M M E R C E (VA ou %)							
TOTAL PARTIEL							_ _ _ _ 3

OBSERVATIONS _____ TOTAL I _____

**ENQUETE SUR LA
MAIN-D'ŒUVRE
1967 1968**

9										
	D	A	C	M	I					

NOM _____ PRENOM _____

**QUESTIONNAIRE
REVENU ARTISANAT**

TYPE	VALEURS UNITAIRES	PERIODE NORMALE		PERIODE DE POINTE		VALEURS TOTALES ANNUELLES	VALEURS GLOBALES ANNUELLES	OBSERVATIONS
		DUREE EN MOIS	NOMBRE MOYEN MENSUEL	DUREE	NOMBRE MOYEN PERIODE			
PRODUCTION								
						TOTAL I	(1)	
SERVICES							(2)	
COMMERCE	V A ou %							(3)
TOTAL II								

ACHAT DE MATIERES PREMIERES, FOURNITURES, MATIERES CONSOMMABLES, MARCHANDISES UTILISEES DANS LA FABRICATION, DANS LES SERVICES RENDUS, DANS LE COMMERCE

DESIGNATION	PRIX D'ACHAT UNITAIRE F	PERIODE NORMALE		PERIODE DE POINTE		VALEURS ANNUELLES TOTALES MOYENNES	VALEURS ANNUELLES GLOBALES	OBSERVATIONS
		QUANTITE MENSUELLE MOYENNE	DUREE EN MOIS	QUANTITE DE LA PERIODE	DUREE			
ACHAT PRODUCTION								
							(4)	
ACHAT SERVICES							(5)	
ACHAT COMMERCE								(6)

TOTAL III

CHARGES AFFERENTES A L'ACTIVITE ARTISANALE

DESIGNATION	PERIODE NORMALE		PERIODE DE POINTE		VALEURS TOTALES ANNUELLES	VALEURS GLOBALES ANNUELLES	OBSERVATIONS
	MONTANT MOYEN MENSUEL	DUREE EN MOIS	MONTANT MOYEN MENSUEL	DUREE EN MOIS			
MAIN D'OEUVRE Compagnons : Charges Apprentis 1 2 Charges Auxiliaires : 1 2 3 charges							(7)
Energie Transport Bureau Entretien Charges fixes Impôts Taxes Autres							

TOTAL IV

ESTIMATION DU REVENU NET

REPARTITION _____
 ARTISAN _____
 AIDES FAMILIAUX _____

TOTAL I + II

TOTAL III + IV

REVENU NET

N° FEUILLE MENAGE	NOM, PRENOM	FONCTION	% REVENU ARTISAN	OBSERVATIONS
		Artisan	1	

22 - Exercez vous toujours actuellement l'emploi du mois précédent (Décrit à la question 20)

1 oui : Depuis quelle date exercez vous cet emploi

2 non : A quelle date avez vous quitté l'emploi du mois précédent

Mois Année
 Jour Mois Année

Pour quelles raisons avez vous quitté l'emploi du mois précédent ? (noter toutes les réponses en clair).....

Quel emploi exercez vous actuellement ?

- Profession (et qualification) :
- Statut :
- Activité économique (Préciser le plus possible) :

23 - ACTIVITES EXERCEES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS : (Concerne tous les

- Le mois n 1 est le même mois que celui de l'enquête mais appartient à l'année dernière
- Vous arrêtez votre énumération au mois précédant celui de l'enquête (mois n 12) en essayant de faire (Diviser les colonnes si plusieurs

N°	1 ère profession (et qualification)	Activité économique (Préciser au maximum ex : distillerie, sucrerie, conserverie d'ananas...)	Statut (voir note p 3)	Nb moyen de journées travaillées dans le mois dans chaque profession	Nb moyen d'heures de travail effectué par jour dans chaque profession	Raisons de l'arrêt d'emploi
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

24 - ACTIVITES EXERCEES AU COURS DE LA SEMAINE DE REFERENCE : (Concerne tous les individus, quelle que soit

- La semaine de référence est la période de 7 jours qui précède le jour de réalisation de l'interview
- Le jour n° 1 de la Semaine de référence est le même que celui de l'enquête mais appartient à la semaine précédente.
- Le dernier jour de la Semaine de référence est la veille de l'interview.

Indiquer :

- Toutes les activités professionnelles rémunérées ou consistant à aider un membre de votre famille ou une autre personne dans sa profession
- Toutes les activités non professionnelles dont vous avez ou dont vous espérez tirer un profit quelconque : jardinage, pêche, chasse, cueillette etc...
- La nature du travail effectué avec le maximum de précision : ex : coupeur de canna, planteur de bananes

N° 1 d'ordre du jour	OCCUPATION PRINCIPALE				Autres occupations (diviser les colonnes s'il y a lieu)			
	Profession (2)	Activité économique (3)	Statut (4)	nb heures travaillées	Prof + Activ. éco. (6)	Statuts (7)	nb heures travaillées (8)	Total des heures (9)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

Si moins de 40 h : Raisons :

NOTE : DESCRIPTION DE LA NATURE DES ACTIVITES.

PROFESSION : Les termes généraux et vagues sont des mauvaises réponses - ex : Mauvais : Employé, Ouvrier, Manœuvre, Fonctionnaire Bon : Vendeur, dactylo, comptable, Menuisier, mécanicien auto, Man. agricole, Man. maçon, Planton, dactylo, chauffeur	ACTIVITE ECONOMIQUE : Indiquer Le maximum de précision. ex. Cultivateur : cult de la canne : vivriers + élevage Ouvrier : distillerie, sucrerie... Commerçant : de tissu en gros.... Fonctionnaire : Adm des douanes	STATUT 1 - Indépendant 2 - Employeur 3 - Aide Familial 4 - Apprenti 5 - Travailleur à domicile 6 - Salaré d'un parent à son compte 7 - Sal. d'une entr. privée 8 - Sal. d'une adm. ou collect. locale 9 - Personnel de Service 0 - Autres (Précisez)
QUALIFICATIONS : Si M... est ouvrier indiquer : . manœuvre ou manœuvre spécialisé . ouvrier spécialisé (OS1, OS2) . ouvrier qualifié (P1, P2, P3..)	Si M... est agent de l'Etat ou d'une collectivité locale : Grade, Titulaire ou stagiaire, Auxiliaire, Contractuel ou temporaire, Vacataire....	Si M... est dans un autre cas, préciser sa position hiérarchique ex : contremaître, chef d'atelier, directeur commercial, chef de culture, chef de rayon....

individus, quelle que soit l'occupation principale déclarée aux questions 14 et 15 p 3 de la feuille de logement)

apparaître les périodes d'inactivité ainsi que leurs raisons (congé, arrêt de travail...) professions sont exercées simultanément)

N°	Profession(s) exercée (s) simultanément avec la 1ère profession	Activité économique (Préciser le plus possible)	Statut	Nb moyen de journées travaillées dans le mois dans chaque profession	Nb moyen d'heures de travail effectué par jour dans chaque profession	Raisons de l'arrêt d'emploi
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

l'occupation principale déclarée aux questions 14 et 15 p 3 de la feuille de logement

25 - Si pour un ou plusieurs jours, l'intéressé(e) ne s'est pas livré à son occupation principale, indiquez en la raison dans la colonne 2, en face du jour correspondant.

26 - Si l'intéressé(e) a travaillé tous les jours ouvrables en totalisant un nombre d'heures inférieur à 40 heures, indiquez la raison sous le tableau hebdomadaire

27 - Etes vous satisfait de votre situation actuelle ?

- 1 oui sans réserves
- 2 oui avec réserves : Précisez en clair les raisons :
- 3 Non : Précisez en clair les raisons :

RECHERCHE D'UN EMPLOI

(Cette partie concerne toutes les personnes interrogées, qu'elles aient ou non actuellement un emploi ou une situation)

28 - Etes vous à la recherche ?

- 1 D'un emploi salarié à temps complet (Plus de 5 h par jour)
- 2 D'un emploi salarié à temps partiel (Moins de 5 h par jour)
- 3 D'un emploi salarié avec n'importe quel horaire
- 4 D'une situation à votre compte
- 5 Ne recherche pas : Pourquoi ? (Indiquer en clair, les raisons).....

29 - Comment faites vous ces recherches ?

Noter en clair toutes les réponses :

- 1 N'a pas commencé ses recherches : Indiquer en clair les raisons.....
- 2 S'est inscrit comme demandeur d'emploi dans un bureau de main d'œuvre, une mairie : Précisez le lieu
- 3 A fait paraître une annonce dans un journal, sur un panneau d'affichage
- 4 Recherche en se déplaçant auprès d'employeurs potentiels
- 5 Recherche par relations personnelles
- 6 Recherche parmi les offres d'emploi publiées par annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage
- 7 Recherche par envoi de demande d'emploi
- 8 Autre mode : Indiquer en clair :

30 - Depuis quelle date durent ces recherches ?

(préciser le mois et l'année)

.....

31 - Dans quelles circonstances l'intéressé(e) recherche t-il un emploi ?

- A perdu un emploi salarié 1 Par licenciement
- 2 Par démission
- A pris sa retraite 3 De salarié
- 4 De non salarié
- A cessé d'exercer une activité 5 A son compte
- 6 D'aide familial
- Cherche un premier emploi 7
- Veut changer d'emploi (Indiquer en clair les raisons)..... 8

32 - Quel genre d'emploi recherchez vous ?

- L'intéressé répond : n'importe L'intéressé donne la profession
- Si vous aviez le choix ?
- Profession(s)..... L'activité économique.....
- Activité économique

Accepteriez-vous le cas échéant, n'importe quel travail : oui : non : |

33 ACTIVITES EXERCÉES AU COURS DE LA JOURNÉE DE REFERENCE

date : (Entourer le case correspondante)

voir question 24 pour précisions

Ne pas oublier de préciser l'heure de début et de fin d'activité, indiquer brièvement la nature des autres occupations (sommeil, repas, ménage, loisir, repos, prix et durée de transport) (cf schéma d'interview)

Heures de (0 à 24)	Nature de l'occupation	Statut	Activité économique	Observations

34. REVENUS DU MOIS PRECEDENT

Activités	nb jours	nb heures	Revenu monétaire	Observations
1				
2				
3				
4				
TOTAL				Observations sur les dons en nature
Revenus monétaires non liés à l'activité	Allocations familiales		---	
	Aide Sociale		---	
	Retraite, pension		---	
	Dons de parents et amis		---	
TOTAL				

35 : Interview réalisé en :

- 1 Créole
- 2 Français
- 3 Français et Créole

I. N. S. E. E.
SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA MARTINIQUE

ETUDE SUR L'EMPLOI

1971 - 1972

FEUILLE DE LOGEMENT

Commune : | N° de district : | N° de construction : | N° de logement :

Adresse très précise :

Nom de l'enquêteur : N° de l'enquêteur :

I - TYPE DE LOGEMENT

- | | |
|---|---|
| <p>Actuellement</p> <p>1 <input type="checkbox"/> Résidence principale</p> <p>2 <input type="checkbox"/> Résidence secondaire</p> <p>3 <input type="checkbox"/> Logement vacant (Indiquer les raisons dans la partie réservée aux observations, en bas de page)</p> <p>4 <input type="checkbox"/> Logement transformé en bureau, atelier, dépôt.....</p> <p>5 <input type="checkbox"/> Logement détruit</p> <p>6 <input type="checkbox"/> Logement impossible à identifier</p> | <p>: D'après la base de sondage</p> <p>1 <input type="checkbox"/> Résidence principale } logements tirés dans le</p> <p>2 <input type="checkbox"/> Résidence secondaire } fichier des feuilles de</p> <p>3 <input type="checkbox"/> Logement vacant } logement du RGP de 1967</p> <p>4 <input type="checkbox"/> Logement tiré dans le fichier des certificats de conformité</p> <p>5 <input type="checkbox"/> Logement tiré sur plans de cités SIMAG</p> <p>6 <input type="checkbox"/> Logement tiré sur photo aérienne.</p> |
|---|---|

II - CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

	Actuellement	Au recensement
Nombre de ménages dans la construction
Nombre de pièces d'habitation dans le logement
Nombre de personnes demeurant d'une manière habituelle dans le logement
Mode d'occupation du logement

III - MODIFICATIONS DU LOGEMENT DEPUIS OCTOBRE 1967

(uniquement pour les logements classés en 1, 2, 3 à la partie I, "Type de logement d'après la base de sondage")

Le logement n'a pas subi de modifications depuis le recensement de 1967 (Tempête Beulah)

- 0 Il est occupé par le même ménage
- 9 Il est occupé par un autre ménage

Le logement a été agrandi et est actuellement occupé par un seul ménage

- | | |
|---|--|
| <p>1 <input type="checkbox"/> Par addition de pièces construites depuis Beulah et non reprises à d'autres logements</p> <p>2 <input type="checkbox"/> Par la reprise de pièces indépendantes utilisées en 1967 par des personnes indépendantes (i.e. récupérées par l'occupant principal)</p> <p>3 <input type="checkbox"/> Par la fusion du logement avec un autre distinct en 1967.</p> | <p>0 <input type="checkbox"/> Il est occupé par le même ménage</p> <p>9 <input type="checkbox"/> Il est occupé par un autre ménage</p> |
|---|--|

Le logement occupé par 1 seul ménage au recensement a été divisé en plusieurs logements occupés par des ménages indépendants (Remplir autant de questionnaires qu'il y a de logements actuellement)

- 0 Le ménage recensé habite toujours dans l'un des logements actuels
- 9 Le ménage recensé n'habite plus dans la construction.

Le logement inhabité au recensement a été aménagé en logement (vacants et résidences secondaires en 1967)
(Remplir autant de questionnaires qu'il y a de logements actuellement)

Observations : (ex : motif pour lequel le logement est actuellement vacant, destination de l'occupant en 1967) ;

.....

.....

IV LISTE DES PERSONNES RESIDANT DANS LE LOGEMENT

CADRE A

Vous inscrirez dans cette liste toutes les personnes habitant normalement dans le logement

En cas de doute, vous considérez comme personnes habitant normalement dans le logement, toutes les personnes ayant déjà passé plus de 6 mois dans le logement, ou ayant l'intention d'y passer au total plus de 6 mois.

Vous inscrirez également dans ce cadre :

- les personnes temporairement absentes à la date de l'enquête (par exemple : personnes en voyages d'affaire ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes, etc.....)
- les domestiques ou salariés logés dans ce logement (y compris dans une pièce isolée)
- Les pensionnaires ou sous locataires prenant des repas dans le ménage (même s'ils habitent des pièces totalement indépendantes)

CADRE B

Vous inscrirez dans cette liste les personnes du ménage qui font un séjour de longue durée (plus de 6 mois) à l'extérieur du logement, mais qui doivent en principe revenir dans ce logement à l'issue de ce séjour.

Il s'agit de personnes qui font toujours partie du ménage et qui se trouvent uniquement dans l'un des cas suivants :

- 1 - Militaires du contingent (effectuant leur service légal)
- 2 - Militaires de carrière logés en caserne ou en camp
- 3 - Elèves internes
- 4 - Etudiants habitant dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants
- 5 - Jeunes gens vivant dans un foyer de jeunes travailleurs
- 6 - Détenus dans une prison, maison de correction etc...
- 7 - Malades en sanatorium, préventorium, asile ; personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques ; malades ou pensionnaires d'un établissement de soins ou de convalescence.
- 8 - Vieillards vivant dans une maison de retraite ou un hospice.

Vous n'inscrirez dans le cadre B que les personnes répondant strictement aux définitions ci-dessus. (Les personnes qui font un séjour de courte durée, moins de 6 mois, à l'extérieur du ménage, sont à inscrire dans le cadre A)

NOTE : Vous n'inscrirez pas : les personnes de passage présentes à la date de l'enquête, mais ayant leur domicile habituel ailleurs (parents, amis de passage, sous locataires vivant indépendamment du ménage dans des pièces indépendantes et prenant leurs repas hors du ménage enquêté)

CADRE A

En cas de doute, inscrire la personne et décrire sa situation dans la zone réservée aux observations.

(1) N° d'ordre	POUR TOUTES LES PERSONNES								POUR TOUTES LES PERSONNES NÉES EN 1957 ET AVANT								
	(2) NOM ET PRENOMS	(3) Lien avec le chef de ménage	(4) Sexe M ou F	(5) Date de naissance		(6) Lieu de naissance	(7) Nationalité	(8) Faisait partie du ménage en 1967 (Beulah)	(9) Commune ou Pays de résidence en 1967 (Beulah)	(10) Etat matrimonial	Instruction		(13) Travaillez-vous actuellement ?		(14) Au cours des 12 derniers mois Avez-vous travaillé ?		(15) Activité principale en clair ou raisons d'inactivité.
				Mois (naissances de 1967 à 1972)	Année						(11) dernière classe suivie	(12) diplôme le plus élevé obtenu	oui	non	oui	non	
1							oui non					oui non	oui non				
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	

CADRE B

NOTE : Assurez-vous bien de n'avoir oublié personne dans le cadre A, en particulier les domestiques, salariés logés, les pensionnaires ou sous locataires vivant dans le ménage

Nom, adresse, nature de l'établissement où séjourne la personne inscrite dans le cadre B

1							oui non							
2														
3														
4														

OBSERVATIONS EVENTUELLES (Cas litigieux.....)

V MODIFICATIONS DU MENAGE DEPUIS OCTOBRE 1967

(Uniquement pour les ménages recensés en Martinique en 1967, que le logement soit occupé par le même ménage qu'en 1967 ou par un autre ménage qui habitait la Martinique au moment de la Tempête Beulah)

Quel était le lieu de résidence du ménage, au moment de Beulah ?

- 1 le même logement qu'actuellement
- 2 un autre logement qu'actuellement, situé en Martinique :
 Essayez de donner l'adresse en 1967 avec le maximum de précision :
- 3 hors de Martinique : Précisez le pays :

Depuis la tempête Beulah, y a-t-il des membres du ménage qui ont quitté le ménage (Décès, Départs). Si oui, les inscrire dans le cadre ci-dessous.

(1) N° d'ordre	(2) NOMS ET PRENOMS	(3) Lien de parenté avec le chef de ménage	(4) Sexe M ou F	(5) Année de naissance	(6) Date de départ	(7) Domicile actuel (indiquer (indiquer DcD en cas de décès
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
9						
10						

CONTROLE : Uniquement pour les ménages recensés en Martinique en 1967

a/ Nombre total (cadres A et B) de personnes résidant dans le logement +
 (voir pages 2 et 3)

b/ Total des départs et des décès survenus dans le ménage depuis 67 + Total +

c/ Total des réponses "non" dans la colonne 8, pages 2 et 3) -

d/ Population dans le ménage en 1967, déterminée d'après l'enquête +

a/ Population recensée en 1967 (voir page 1). Si le ménage est le même qu'en 67
 (voir feuille de logement si le ménage n'est pas le même)

AI-4b Guadeloupe. Etude sur l'emploi 1969-1970

I. N. S. E. E.
SERVICE DEPARTEMENTAL DE
LA GUADELOUPE

ETUDE SUR L'EMPLOI
FEUILLE DE LOGEMENT

1969/1970

Commune : !__!__! N°de district !__!__! N°de construction !__!__! N°de logement ! ! ! !

Nom de l'enquêteur N° !__!__!

A - Caractéristiques du logement

	Actuellement	Au recensement
Nombre de ménages dans la construction	!	!
Nombre de pièces d'habitation dans le logement	!	!
Nombre de personnes demeurant d'une manière habituelle dans le logement	!	!
Mode d'occupation du logement	!	!

Modifications survenues depuis le recensement d'octobre 1967

- A - Le logement n'a pas subi de modification et est toujours occupé par
 - (le même ménage 1 !__!
 - (un autre ménage 2 !__!

- B - Le logement a été agrandi depuis le recensement et est occupé par un seul ménage
 - (le même ménage 1 !__!
 - (un autre ménage 2 !__!

- il a été agrandi
 - . Par addition de pièces nouvellement construites non rerpries à d'autres logements 1 !__!
 - . Par la reprise de pièces indépendantes utilisées par des personnes indépendantes (donc récupérées par l'occupant principal) 2 !__!
 - . Par la fusion du logement avec un autre logement distinct au moment du recensement 3 !__!

- C - Le logement occupé par un seul ménage au recensement a été subdivisé en plusieurs logements occupés chacun par des ménages indépendants
 - (le ménage (habite encore recensé 1 !__!
 - (dans le (logement n'habite plus dans un des logements 2 !__!

- D - Le logement inhabité au moment du recensement a été aménagé en logement (oui 1 !__!

nombre de logements !__!__!

(remplir autant de questionnaires qu'il y a de logements)

E - Logement neuf situé dans un immeuble achevé ou construit depuis le recensement !__!

Observations sur l'identification du logement :

II - LISTE DES PERSONNES

Catégorie A : Inscrire dans cette liste toutes les personnes habitant normalement dans le logement, y compris celles qui sont temporairement absentes à la date de l'enquête (par exemple : personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes etc...)

Les domestiques et "salariés logés" dans ce logement (y compris chambre de domestique isolée) les pensionnaires ou sous-locataires à l'exclusion de ceux qui habitent des pièces totalement indépendantes (par exemple : chambre de domestique à un autre étage).

Catégorie B : Les personnes faisant toujours partie du ménage mais se trouvant dans l'un des cas suivants (liste limitative) ?

Si oui, les inscrire également dans la liste des personnes résidant dans le logement

- 1 - Militaires du contingent (faisant leur service légal)
- 2 - Militaires de carrière servant hors Guadeloupe
- 3 - Elèves internes
- 4 - Etudiants dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, jeunes gens vivant dans un foyer de jeunes travailleurs

CADRE A :

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Lien avec le chef de ménage	Sexe	Date de naissance		Lieu de naissance
				mois	année	
1	_____	_____
2	_____	_____
3	_____	_____
4	_____	_____
5	_____	_____
6	_____	_____
7	_____	_____
8	_____	_____
9	_____	_____
10	_____	_____
11	_____	_____
12	_____	_____

CADRE B :

1	_____	_____
2	_____	_____
3	_____	_____
4	_____	_____

RESIDANT DANS LE LOGEMENT

- 5 Malades en sanatorium, préventorium, aérium
- 6 Vieillards *, infirmes ou aliénés dans un hospice ou un asile
- 7 Détenus dans les prisons, maisons de corrections etc...
- * Ne compter en B que les personnes qui font un séjour de longue durée, à l'issue duquel elles doivent en principe revenir dans le logement ; les personnes qui font un séjour de courte durée figurent en A.

OBSERVATIONS : Ne pas inscrire : les personnes de passage présentes à la date de l'enquête mais ayant leur domicile habituel ailleurs (parents, amis de passage et les sous-locataires vivant dans des pièces totalement indépendantes).

En cas de doute : (dans les cas difficiles à trancher seulement) : inscrire la personne et décrire sa situation dans la zone réservée aux observations en bas et à droite de la page].

N° d'ordre	Nationalité	Etat matrimonial	Faisant partie du ménage en 1967	Si non résidence en 67	Instruction (+ de 14 ans) (dernière classe suivie et diplôme)	Profession principale exercée pendant l'année écoulée.
			oui	non		
1	___	___
2	___	___
3	___	___
4	___	___
5	___	___
6	___	___
7	___	___
8	___	___
9	___	___
10	___	___
11	___	___
12	___	___

1	___	___
2	___	___
3	___	___
4	___	___

I. N. S. E. E.
 SERVICE DEPARTEMENTAL
 DE LA GUADELOUPE

ETUDE SUR L'EMPLOI
 FEUILLE DE TRI

1969/1970

Commune : | | | District : | | | N° de construction : | | | N° de logement | |

Nom de l'enquêteur : N° : | | |

N° d'ordre de la personne sur la feuille de logement { cadre A : | | |
 { cadre B : | | |

Avez-vous eu une activité au cours du mois passé :

oui : 1 | |

non : 2 | |

cause de l'absence de travail

<p>Q1 - Vous exercez un emploi d'une manière régulière, en principe à longueur d'année (temps complet ou partiel) (remplir questionnaire Q1)</p>	<p>Vous exercez un emploi d'une manière régulière, en principe à longueur d'année, mais le mois passé, vous étiez en :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Congé payé 1 . Congé pour convenance personnelle 2 . Congé maladie, maternité, accident 3
<p>Q2 - Vous avez travaillé le mois passé, mais vous n'avez pas, en principe d'emploi régulier, permanent toute l'année (travail occasionnel, plusieurs emplois successifs dans l'année) (remplir questionnaire Q2)</p>	<p>Vous n'avez pas travaillé le mois passé parce que vous n'avez pas trouvé de travail ou parce que vous n'avez pas voulu travailler ce mois là, mais vous travaillez quand même dans l'année, quand l'occasion se présente.</p> <p style="text-align: right;">4 </p>
<p>Q3 - Vous avez travaillé le mois passé mais c'était tout à fait exceptionnel, habituellement à longueur d'année, vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . ménagère, . étudiant, élève, . militaire du contingent, . retraité, retiré des affaires. <p>(remplir questionnaire Q3)</p>	<p>Vous n'avez pas travaillé le mois passé, parce que vous êtes habituellement inactif : vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . sans travail à la recherche d'un emploi 5 . ménagère faisant son ménage personnel 6 . étudiant, élève, 7 . militaire du contingent, 8 . retraité, retiré des affaires, 9 . autres : précisez : 0

4 Durée du travail dans le mois passé (dans toutes les professions s'il y en a plusieurs

- a) combien de jours avez-vous travaillé dans ce mois ! ! !
- b) quel a été le nombre moyen d'heures par jour de travail ! ! !

5 Montant des sommes perçues par l'emploi déclaré question -1- le mois précédent

- . net perçu (salaire, bénéfice net) ! ! ! ! ! Francs (nouveaux)
- . recettes brutes ! ! ! ! ! Francs

6 Etablissement, exploitation agricole, administration, employeur, où l'intéressée travaille actuellement

- . Nom ou raison sociale
- . Adresse :
- . Activité de l'Etablissement

7 Activité pendant les 8 jours derniers précédant l'interview

- a) le jour de la semaine n° 1 sera le même que celui de l'enquête mais de la semaine précédente - vous arrêterez votre énumération la veille de l'enquête jour n° 1
- b) indiquez toutes vos activités professionnelles rémunérées ou consistant à aider un membre de votre famille ou une autre personne dans sa profession.

Indiquez également les activités professionnelles dont vous avez, ou dont vous escomptez tirer un profit quelconque : jardinage; pêche, chasse, cueillette etc...

Décrivez la nature du travail en précisant le plus possible (coupeur de canne, planteur de bananes).

N° d'ordre de j.	Jours	Occupation principale	Statut voir code	Nbre heures de travail	Statut voir code	Nbre heures de travail	Total des heures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) (5)+8
	L						
	Ma						
	Me						
	J						
	V						
	S						
	D						

Note : Si pour un ou plusieurs jours, l'intéressé ne s'est pas livré à son occupation principale, indiquez en la raison colonne -3-

- a) jour hebdomadaire de repos
- b) mauvais temps
- c) conflit du travail (grève, fermeture de l'Etablissement)
- d) fatigue, maladie, indisposition passagère
- e) autres cas à préciser

8 - Vous avez déclaré avoir d'autres activités : les exercez-vous régulièrement à longueur d'année ?

oui 1 non 2

9 - Êtes-vous satisfait de votre emploi actuel ?

- oui
- (sans réserve :)
 - (avec réserve : ——— à préciser :
 - impossibilité de trouver un autre emploi 1
 - obligation d'avoir cet emploi pour raison familiale ou de domicile 2
 - autres (à préciser) 3
- non : ——— raisons :
- travail irrégulier 4
 - travail mal payé 5
 - travail pénible 6
 - travail non adapté aux qualifications 7
 - mauvaise ambiance 8
 - autres motifs 9

10 - Êtes-vous à la recherche d'un nouvel emploi ?

- Oui 1 à temps complet (+ de 5 heures de travail par jour) 1 non 2
- à temps partiel (- de 5 heures de travail par jour) 2 passez à la
- (n'importe)..... 3 question 15 au verso

11 - Comment faites-vous ces recherches ?

- a) n'a pas encore commencé ses recherches 0
- b) s'est inscrit dans un organisme de placement (bureau de main-d'oeuvre etc) à préciser : lequel 1
- c) a fait paraître une annonce dans un journal 2
- d) recherche en se déplaçant auprès des employeurs potentiels 3
- e) par relations personnelles 4
- f) envoi des demandes 5
- g) autres modes (précisez) 6

12 - Depuis quelle date durent ces recherches ? a - avant 1967 précisez l'année ! ! !

b - de 1967 à 1970 précisez le mois et l'année ! ! ! ! !

13 - Quel genre d'emploi recherchez-vous ?

L'intéressé répond spontanément ! L'intéressé vous donne spontanément

" n'importe " ! Profession et qualification

14 - Si vous aviez le choix ?

Profession ! Dans quel secteur économique

..... !

Dans quel secteur économique ! Accepteriez-vous le cas échéant

..... ! oui : 1

..... ! n'importe quel travail non : 2

OBSERVATIONS

15 - Activités professionnelles au cours de la journée de référence (veille de l'interview

date : ! _ ! ! ! _ ! ! ! L ! M ! J ! V ! S ! D !
 jour mois

(voir question 7 a) - pour précisions de plus, n'oubliez pas de préciser l'heure de début et de fin d'activité et indiquez brièvement, la nature des autres occupations : sommeil, repas, ménage, loisir, repos, trajet pour aller au travail, etc...

Heures de (0 à 24)	Nature de l'occupation	Statut voir code	Activité économique	OBSERVATIONS
Lever				
Début du travail				
Fin du travail				
Déjeuner				
Reprise du travail				
Fin du travail				
Dîner				
Coucher				

I. N. S. E. E.
SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

ETUDE SUR L'EMPLOI
QUESTIONNAIRE Q2

1969/1970

Commune : ! _ ! N° de district ! _ ! N° de construction ! _ ! N° de logement ! _ !

Nom de l'Enquêteur : N° : ! _ !

N° d'ordre sur la feuille de logement : cadre A ! _ ! date de l'enquête ! _ ! ! _ !

cadre B ! _ ! jour de l'enquête !LIMINIJIVISID!

A remplir par les personnes n'ayant pas d'emploi régulier permanent toute l'année (travail occasionnel - plusieurs emplois successifs dans l'année).

que celles-ci aient travaillé ou non le mois passé.

travail le mois passé :

oui ! _ ! posez les questions 1-2-3-4 non ! _ ! passez à la question 6

1) profession principale exercée le mois de l'enquête : précisez le plus possible le métier et la qualification.

.....

2) Depuis quelle date exercez-vous cet emploi ? ! _ ! ! _ ! ! _ !
jour mois année

l'exercez-vous toujours actuellement ? ! _ ! oui

! _ ! non

date à laquelle vous avez cessé cet emploi ? ! _ ! ! _ ! ! _ !
jour mois année

Raison pour laquelle vous avez quitté votre emploi

3) Statut dans la profession exercée le mois passé :

Personnel travaillant à son compte { employeur 1 ! _ !
(indépendant ! _ !

Salariés { aide familial 3 ! _ !
{ apprenti simple 4 ! _ !
{ apprenti sous contrat 5 ! _ !
{ travailleur à domicile 6 ! _ !
{ salarié d'un parent qui travaille à son compte 7 ! _ !
{ salarié d'une entreprise privée 8 ! _ !
{ salarié d'une administration 9 ! _ !
{ Personnel domestique 0 ! _ !
{ Autres cas : précisez (clergé etc...) X ! _ !

- 4) a - Pendant combien de jours avez-vous travaillé le mois passé dans toutes les professions s'il y a plusieurs ?
- b - Pendant cette période, quel a été le nombre moyen d'heures par jour de travail ?
- c - Pendant ce mois passé : 19 ; précédant le mois de l'enquête, indiquez le montant des sommes perçues pour l'emploi déclaré à la question 1
- Net perçu (salaires, bénéfices nets). francs
 - Recette brute :

5) Etablissement, exploitation agricole, administration, employeur ou l'intéressé a travaillé :

- . Nom ou raison sociale
- . Adresse
- . Activité économique

6) Liste des activités exercées
Le mois n° 1 est le même mois que celui de l'enquête, mais celui de l'année dernière.
Vous arrêtez votre énumération au mois précédant celui de l'enquête (mois n° 12)

N°	1ère profession	Activité Economique	Statut voir code page	Nombre mensuel moyen de jours travaillés pour chaque profession	Nombre moyen d'heures de travail effectué par jour	Raison de la perte de l'emploi
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

Pour les planteurs (cannes, bananes ou autres) payés à la récolte indiquez :

- dernière récolte touchée année
- montant des sommes perçues pour l'ensemble de cette récolte

durant l'année écoulée.

N°	Profession exercée simultanément avec la 1ère profession	Activité Economique	Statut voir code page 1	Nbre mensuel moyen de jours travaillés pour chaque profession	Nombre moyen d'heures de travail effectuées par jour	Raison de la perte de l'emploi
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

10) Etes-vous à la recherche d'un nouvel emploi ?
 (à temps complet - plus de 5 h. par jour 1
 (à temps partiel - moins de 5 h. par jour 2
 OUI : 1 (n'importe 3 NON : 2
 3 passez à la question 15 au verso

11) - Comment faites-vous ces recherches ?

- a) n'a pas encore commencé ses recherches 0
- b) s'est dans un organisme de placement (bureau main-d'oeuvre
mairie etc.) précisez lequel..... 1
- c).a fait paraître une annonce dans un journal 2
- d).recherche en se déplaçant auprès des employeurs potentiels 3
- e).par relations personnelles 4
- f).envoi des demandes 5
- g).autres modes : (précisez)..... 6

12) - Depuis quelle date durent ces recherches ?

- . Avant 1967 précisez l'année !__!__!
- . Pour 67-68-69-70,
précisez le mois et l'année !__!__! !__!__!
mois année

139- Quel genre d'emploi recherchez-vous ?

L'intéressé répond spontanément : n'importe <input type="checkbox"/> Dans ce cas, demandez cependant quel genre d'emploi aimeriez-vous exercer : . Profession et qualification Secteur économiques	L'intéressé vous donne spontanément : . Profession et qualification Secteur économique Demandez, le cas échéant, accepteriez-vous n'importe quel emploi. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <u>Observations</u>
--	---

15 - Activités professionnelles au cours de la journée de référence (veille de l'interview).

date ! ! ! ! ! L! H! M! J! V! S! D!
 jour mois

(voir question 7 a) - pour précisions de plus, n'oubliez pas de préciser l'heure de début et de fin d'activité et indiquez brièvement, la nature des autres occupations : sommeil, repas, ménage loisir, repos, trajet pour aller au travail, etc...

Heures de (0 à 24)	Nature de l'occupation	Statut voir code (4)	activité économique	OBSERVATIONS
Lever				
Début du travail				
Fin du travail				
Déjeuner				
Reprise du travail				
Fin du travail				
Dîner				
Coucher				

5) Liste des activités

Le mois n° 1 est le même mois que celui de l'enquête, mais celui de l'année dernière.
 Vous arrêtez votre énumération au mois précédent celui de l'enquête (mois n° 12)

N°	Profession	Activité économique	Statut voir code p. 1	Nombre mensuel moyen de jours travaillés pour la profession	Nombre moyen d'heures de travail effectué par jour
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

6) Etes-vous à la recherche d'un emploi ?

1 oui
 (posez les questions
 n° 7-8-9-10)

2 non
 (passez à la question 11)

- 7) recherchez-vous un emploi à temps complet ? 1 (plus de 5 h. par jour)
 à temps partiel ? 2 (moins de 5 h. par jour)
 n'importe ? 3

8) Comment recherchez-vous cet emploi ?

- . n'a pas encore commencé de recherche 0
- . s'est inscrit dans un organisme de placement (bureau de la Main-d'Oeuvre)
 à préciser 1
- . a fait paraître une annonce dans le journal 2
- . en se déplaçant chez des employeurs potentiels 3
- . par relations personnelles 4
- . envoie des demandes 5
- . autres modes à préciser 6

9) Depuis quelle date recherchez-vous un emploi ? (mois-année) ! ! ! !

10) Quel genre d'emploi recherchez-vous ?

L'intéressé répond spontanément
n'importe !

Dans le cas demandez cependant quel
genre d'emploi aimeriez-vous exercer

- profession et qualification
-
- secteur économique
-

L'intéressé vous donne spontanément

- profession et qualification

.....

- secteur économique

Demandez le cas échéant accepteriez-vous n'importe quel emploi

oui ! ou non !

Observations

.....

11) Activité pendant les 8 derniers jours précédant l'interview

a - Indiquez toutes vos activités professionnelles rémunérées ou consistant à aider un membre de votre famille ou une autre personne dans sa profession

Indiquez également les activités non professionnelles dont vous avez ou dont vous escomptez tirer un profit quelconque : jardinage, pêche, chasse, cueillette etc...

Décrivez la nature du travail en précisant le plus possible (coupeur de canne, planteur de bananes)

b - Les jours de la semaine n° 1 sera le jour de l'enquête mais celui de la semaine précédente. Vous arrêtez votre énumération à la veille du jour de l'enquête (jour n° 7)

N° d'ordre	Jour	Occupation principale	Statut voir code	Nombre d'heures de travail-lées	Principale occupation secon-daire	Statut voir code	Nombre d'heures de travail-lées	Total des heures
	L							
	Ma							
	Me							
	J							
	V							
	S							
	D							

TOGO (PROJET)

STRUCTURE DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR PRIVE

1. Les éléments permettant de connaître la main-d'œuvre du secteur privé sont extrêmement dispersés.

Ils doivent faire l'objet d'une recherche systématique, suivie d'un dépouillement, et enfin de recoupements, en vue d'obtenir un tableau global de la situation.

Quelles sont les sources d'information dont nous disposons au Togo ?

A. La Direction générale du Travail qui coiffe l'Inspection du Travail et le Service de la Main-d'oeuvre.

L'Inspection du Travail tient les fiches d'établissement et les déclarations d'établissement, dont les modèles sont reproduits à la fin de ce document.

Les fiches d'établissement, fiches blanches cartonnées, sont actuellement au nombre de 80 seulement, de nombreuses entreprises n'ayant jamais répondu au questionnaire envoyé par l'Inspection du Travail. Ces fiches devraient permettre, si elles étaient tenues à jour, de suivre l'évolution des effectifs de la main-d'œuvre de 1972 à 1976, en distinguant les Togolais et les Etrangers, classés en catégories : Direction, Cadres, Maîtrise, Employés, Ouvriers, Manœuvres, Apprentis.

Les déclarations d'établissement, fiches jaunes, distinguent les travailleurs permanents, les travailleurs occasionnels, les travailleurs ne bénéficiant pas des indemnités de l'article 94 du Code du Travail, et les travailleurs européens. Elles sont au nombre de 62 établies entre 1969 et 1973.

Le Service de la Main-d'Oeuvre tient des fiches de déclaration périodique de la main-d'oeuvre, en cours de dépouillement par l'expert. Elles couvrent chaque année une période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours. Elles présenteraient l'avantage, si elles étaient régulièrement tenues, de fournir, en plus des effectifs des travailleurs par origine et par catégorie et du total des salaires payés, les variations saisonnières et surtout les intentions des établissements en ce qui concerne le renforcement

ou la compression des effectifs et l'appréhension des employeurs sur le marché du travail, la qualification de leur personnel et les pénuries.

Afin d'éviter la dispersion des renseignements, un modèle de fiche unique et complète sera proposé par l'expert à la Direction générale du Travail.

B. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Possède des renseignements complets bien répertoriés, mais les employeurs ont tendance à minimiser leur déclaration de crainte de payer des cotisations trop élevées, et certaines petites entreprises et petits employeurs (en particulier les employeurs de gens de maison) échappent à tout contrôle.

C. La Direction de la Statistique générale

A publié en 1972 une enquête détaillée effectuée en 1970, portant sur les entreprises industrielles et commerciales. Ce travail très sérieux demeure un document de base en la matière.

D. Le Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et la Banque Togolaise de Développement

Ont effectué du 2 mai au 19 mai 1973 une enquête portant sur 76 petites et moyennes entreprises qui nous renseigne avec précision sur la situation et les besoins de petites et moyennes entreprises purement togolaises.

E. Le Service des Contributions directes

Dispose des états de salaires et traitements souscrits par les employeurs pour le versement de la taxe forfaitaire de 1% sur les salaires et le contrôle des retenues faites au titre de la surtaxe progressive. Ces documents sont en cours de dépouillement par la Division de la Planification de l'Emploi de la Direction générale du Plan.

F. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

A entrepris une enquête sur les entreprises les plus importantes.
Les résultats n'en sont pas encore connus.

G. La Chambre de Commerce

Dispose de renseignements fragmentaires sur ses membres.

2. A partir de ces éléments, la première tâche consiste à établir une liste complète des entreprises du secteur privé moderne, classées par branche d'activité, selon le tableau ci-annexé, inspiré de la classification internationale des branches d'activité, adaptée au Togo (Classification Internationale type des Industries - Edition 1969).

Le classement des entreprises doit être effectué soigneusement, car les difficultés sont nombreuses :

- la raison sociale de l'entreprise est souvent ambiguë
- la même entreprise peut relever de plusieurs branches d'activité
- il n'existe pas de critères stricts de classement des entreprises considérées comme "modernes" et "traditionnelles".

Il est donc nécessaire de préciser quelques définitions :

Une entreprise est une unité économique, juridique et financière autonome.

Un établissement est une unité locale d'exploitation de l'entreprise.

La taille d'une entreprise est mesurée par le nombre de salariés.

Actuellement les deux critères de classement d'une entreprise dans les activités modernes pourraient être :

- la tenue d'une comptabilité systématique
- l'immatriculation à la Caisse nationale de Sécurité sociale.

./..

CLASSEMENT DES ENTREPRISES PAR SECTEUR ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE

SECTEUR PRIMAIRE

1. Agriculture, Elevage, Pêches, Pêche
2. Industries extractives

SECTEUR SECONDAIRE

3. Industries manufacturières
 - 3.1 Industries alimentaires
 - 3.2 Fabrication de boissons
 - 3.3 Industries des textiles, de l'habillement et du cuir
 - 3.4 Industries du bois et des matières connexes
 - 3.5 Industries chimiques
 - 3.6 Fabrication de chaux et ciments
 - 3.7 Transformation métaux et mécanique
 - 3.8 Autres industries manufacturières
4. Electricité, eau et gaz
5. Bâtiments et travaux publics

SECTEUR TERTIAIRE

6. Commerce
 - 6.1 Commerce de gros
 - 6.2 Commerce de détail
 - 6.3 Restaurant, débits de boissons et hôtels.
7. Transports et communications
 - 7.1 Ferroviaires
 - 7.2 Routiers

./..

7.3 Maritimes

7.4 Aériens

8. Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises

8.1 Banques et autres établissements financiers

8.2 Assurances

8.3 Services divers fournis aux entreprises

9. Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels

9.1 Enseignement

9.2 Santé

9.3 Organisations religieuses

9.4 Services récréatifs et culturels

9.5 Services domestiques

9.6 Services personnels non classés ailleurs (blanchisseurs, teintureries salons de coiffure, studios photographiques).

FEUILLE D'ETABLISSEMENT

Nom de l'Etablissement ou Raison Sociale

Adresse :

..... Tél.

Siège Social :

Branche d'activité : { Activité Principale :

..... { Activité Secondaire :

..... { Convention Collective :

Date d'affiliation à la C.N.S.S. : N°

Mont. de salaires payés :

Effectifs : Togoais :

..... Africains :

..... Non Africains :

Médecin de l'Etablissement

Délégué du Personnel

	SITUATION DE LA MAIN-D'OEUVRE											
	1972		1973		1974		1975		1976			
	T	E	T	E	T	E	T	E	T	E	T	E
DIRECTION	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
CADRES	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
MAITRISE	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
EMPLOYES	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
OUVRIERS	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
MANOEUVRES	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
APPRENTIS	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
STAJNA	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

T = Togoais

E = Etrangers

Prov An

-36-
Lien

N° d'identification de l'entreprise
(1) (2) (3)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Région
Circonscription.....
.....
Ville ou village ...
.....

(Partie supérieure réservée à l'Inspection du Travail
et des Lois sociales)

DECLARATION D'ETABLISSEMENT
(à raison d'une déclaration pour chaque établissement d'une même
entreprise)
(à remplir par l'employeur)

Objet de la déclaration :
(1. Ouverture.-2. Réouverture.-3. Changement d'exploitant.-4. Transfert.-5. Changement
d'activité.-6. Changement de statut juridique.-7. Cessation d'activité.-8. Première
déclaration).

PARTIE A REMPLIR POUR TOUT ETABLISSEMENT		: Ne rien inscrire dans cette
Nom du Chef de l'Etablissement :	: colonne
Qualité du Chef de l'établissement :	:
(Propriétaire, gérant salarié ou gérant libre, directeur	:
appointé, chef de chantier, etc.)	:
Adresse de l'établissement	{ République	:
	{ Région	:
	{ Circonscription	:
	{ Ville (et ou commune), village ou lieudit	:
	{ Voie et n°	:
L'établissement est-il permanent, saisonnier ou occasionnel ?..	:
Dénomination commerciale	:
Activité principale réelle de l'établissement	:
(à l'exclusion de toute activité statutaire non effective)	:
Activités secondaires de l'établissement	:
Nombre total des travailleurs employés dans l'établissement	:
dont	{ travailleurs permanents	:
	{ travailleurs occasionnels	:
	{ travailleurs ne bénéficiant pas des indemnités de l'art. 94 du Code du travail	:
	{ travailleurs européens	:
Date d'ouverture de l'établissement	:

Recensement de la Tunisie (Mai 1966)

C. MENAGE

الأسرة

N°	SUJETS D'INVESTIGATION	البيانات المطلوبة	البيانات المطلوبة	PERSONNE	
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES					
1	NOM ET PRENOM Indiquer tous les prénoms qui ont passé dans le logement le nuit antérieure au jour de recensement. Ne pas oublier de noter les bébés nés avant 0 heure de même jour et les personnes décédées après cette même heure.	الاسم واللقب Indiquer tous les prénoms qui ont passé dans البيت ليلة قبل المساء من اليوم الذي يجري فيه التعداد. لا تنسى من لا يزال في البيت في الساعة صفر من اليوم نفسه وكذلك من مات بعد هذه الساعة.	الاسم واللقب الاسم واللقب الاسم واللقب الاسم واللقب	PERSONNE	PERSONNE
2	LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF Indiquer selon le cas Epouse, Père, Père Pâle, Mère, Pensionnaire, Domestique Présumé les veilleurs.	العلاقة وفق الحالة زوجة، أب، أب باه، أم، معاشرة، مربية، أو مراقب.	العلاقة وفق الحالة زوجة، أب، أب باه، أم، معاشرة، مربية، أو مراقب.		
3	SEXE Indiquer par la croix correspondante.	الجنس يُشار إلى الجنس بالعلامة المناسبة.	Homme Homme	Homme Homme	
4	DATE DE NAISSANCE Indiquer le jour, le mois et l'année d'après l'acte de naissance si la personne n'a pas un acte, indiquer l'âge précis.	التاريخ والمواليد وفق شهادة الميلاد، أو إذا لم يكن لها شهادة الميلاد، فوفق العمر الدقيق.	Jour Mois Année (Age ou durée approximative)	Jour Mois Année (Age ou durée approximative)	
5	LIEU DE NAISSANCE Indiquer le département de naissance, ou le pays si la personne est née à l'étranger.	مكان الميلاد وفق الولاية التي ولد فيها، أو البلد إذا ولد في الخارج.	(Département ou pays)	(Département ou pays)	
6	NATIONALITE Indiquer le ressortissant de la personne.	الجنسية وفق البلد الذي ينتمي إليه.	(à préciser)	(à préciser)	
7	ETAT MATRIMONIAL Marier par la croix correspondante. Pour les hommes indiquer également le nombre de femmes.	الحالة الزوجية يُشار إلى الحالة الزوجية بالعلامة المناسبة. وللرجال، يُشار أيضاً إلى عدد النساء.	Célibataire Marié Veuf Divorcé Nombre de femmes	Célibataire Marié Veuf Divorcé Nombre de femmes	
8	FECONDITE Pour toutes les femmes mariées, veuves ou divorcées, indiquer le nombre d'enfants qu'elles ont eus, et le nombre de leurs enfants encore vivants à la date du recensement.	عدد الأطفال لجميع النساء المتزوجات، أو المطلقات، أو الأرامل، يُشار إلى عدد الأطفال اللذين ولدن، وعدد أولادهن الذين هم على قيد الحياة في تاريخ التعداد.	Total d'enfants qu'elle a eus Total d'enfants encore vivants	Total d'enfants qu'elle a eus Total d'enfants encore vivants	
9	ANNEE DE LA MIGRATION Indiquer l'année ou le mois de laquelle la personne a commencé à la détermination de recensement. Si la personne a toujours vécu au sud du passage dans le département de recensement, indiquer par la croix correspondante.	تاريخ الهجرة يُشار إلى السنة أو الشهر الذي بدأ فيه الشخص في تحديد التعداد. إذا كان الشخص قد عاش دائماً في الجنوب من الحدود الإدارية للتعداد، يُشار إلى ذلك بالعلامة المناسبة.	Année Toujours Du passage	Année Toujours Du passage	
10	ORIGINE DE LA MIGRATION Indiquer le nom de la dernière détermination de recensement ou le pays étranger. Indiquer avec le nom de l'établissement dans le département.	محل الهجرة يُشار إلى اسم التعداد الأخير الذي كان فيه الشخص، أو البلد الأجنبي. يُشار إلى اسم المؤسسة في الولاية.	(Département ou pays) (Appellation)	(Département ou pays) (Appellation)	
CARACTERISTIQUES D'EDUCATION					
11	ALPHABETISME Si la personne ne sait lire et écrire aucune langue marquer par la croix "Non". Si elle sait lire et écrire une ou plusieurs langues marquer par la croix correspondante.	القراءة والكتابة إذا لم يكن الشخص قادراً على قراءة أو كتابة أي لغة، يُشار إلى ذلك بالعلامة "لا". إذا كان قادراً على قراءة أو كتابة لغة أو لغتين، يُشار إلى ذلك بالعلامة المناسبة.	Non Oui	Non Oui	
12	DEGRE D'INSTRUCTION Indiquer le nombre d'années d'études complétées avec succès, dans le cycle d'enseignement le plus élevé atteint. Ne pas tenir compte des années redoublées.	درجة التعليم يُشار إلى عدد سنوات الدراسة المكتملة بنجاح، في أعلى دورة تعليمية تم إكمالها. لا تُحسب السنوات المتكررة.	Scolaire Professionnel Autre	Scolaire Professionnel Autre	
13	FREQUENTATION DE L'ECOLE Indiquer "oui" ou "non" si la personne a la date du recensement fréquenté l'école ou non un établissement scolaire. Préciser le cycle d'enseignement et l'année d'étude. Ex. Primaire, 2 ^e Année, Secondaire, 3 ^e Année, C.P.P., 1 ^{er} Année.	تفريغ المدرسة يُشار إلى "نعم" أو "لا" إذا كان الشخص في تاريخ التعداد يattend في المدرسة أو لا يattend في أي مؤسسة تعليمية. يُشار إلى الدورة التعليمية والسنة الدراسية. أمثلة: إبتدائي، سنة ثانية، ثانوي، سنة ثالثة، ك.م.م، سنة أولى.	Oui Non Si "oui" préciser	Oui Non Si "oui" préciser	
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES					
14	TYPE D'ACTIVITE Marquer par la croix correspondante OUVRIER ou TRAVAILLEUR LIBRE ou plus le nom précis de la date du recensement et du lieu de travail. S'il est TRAVAILLEUR LIBRE, préciser le type de travail et le secteur. Préciser au foyer, Secteur et Cas qui s'appliquent au foyer et au ménage de l'unité de recensement.	النشاط يُشار إلى النشاط بالعلامة المناسبة: OUVRIER ou TRAVAILLEUR LIBRE. أو الاسم الدقيق في تاريخ التعداد ومكان العمل. إذا كان TRAVAILLEUR LIBRE، يُشار إلى نوع العمل والقطاع. يُشار إلى السكن، القطاع والحالات التي تنطبق على السكن والأسرة في الوحدة التعدادية.	Ouvrier Sans Travail Sans Travail pour le 1 ^{er} fois Fonction au Foyer Chômeur Retraité Autre	Ouvrier Sans Travail Sans Travail pour le 1 ^{er} fois Fonction au Foyer Chômeur Retraité Autre	
15	PROFESSION PRINCIPALE Écrire le nom de la profession exercée par l'individu à la date du recensement. Pour le Sans Travail pour le 1 ^{er} fois, indiquer l'activité exercée au moment du recensement.	المهنة الرئيسية يُشار إلى اسم المهنة التي يمارسها الفرد في تاريخ التعداد. وللذين ليس لديهم عمل، يُشار إلى النشاط الذي كانوا يمارسون وقت التعداد.			
16	SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE Écrire le nom du secteur d'activité économique exercé par l'individu à la date du recensement. Pour le Sans Travail pour le 1 ^{er} fois, indiquer l'activité exercée au moment du recensement.	القطاع الاقتصادي للنشاط يُشار إلى اسم القطاع الاقتصادي الذي يمارسه الفرد في تاريخ التعداد. وللذين ليس لديهم عمل، يُشار إلى النشاط الذي كانوا يمارسون وقت التعداد.			
17	CATÉGORIE D'OCCUPATION Indiquer par la croix correspondante l'activité exercée par la personne à la date du recensement. Préciser le type de travail et le secteur. Préciser au foyer, Secteur et Cas qui s'appliquent au foyer et au ménage de l'unité de recensement.	الفئة المهنية يُشار إلى الفئة المهنية التي ينتمي إليها الشخص في تاريخ التعداد. يُشار إلى نوع العمل والقطاع. يُشار إلى السكن، القطاع والحالات التي تنطبق على السكن والأسرة في الوحدة التعدادية.	Autre Indépendant Employé Chômeur Aide familial Autre	Autre Indépendant Employé Chômeur Aide familial Autre	

اسم واللقب رئيس الأسرة
Nom et prénom du chef de ménage présent au moment du jour de recensement

اسم واللقب أفراد الأسرة المتكاثرون
Nom et prénom des personnes du ménage absentes le jour de recensement

Observations

Exemple de questionnaire individuel. TOGO 1970
(Questionnaire d'essai)
ici récapitulation pour le ménage (concession)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DES FINANCES, DE
L'INDUSTRIE ET DU PLAN

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction de la Statistique

Bureau des Circonscriptions

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1970
DOSSIER EN CONCESSION

Supervisé le : _____ 1970

Contrôlé le : _____ 1970

Par (Nom) _____

Par (Nom) _____

Région _____
 Circonscription ou Commune de _____
 Canton _____
 Ville ou Village de _____
 Quartier _____
 Ferme ou Hameau de _____
 N° de concession _____

Concession dans agglomération dans ferme dans hameau

Nom de l'agent recenseur _____

Nombre de ménages (ou de familles) _____

Nbre d'habitants de la concession .

	Hommes	Femmes	Total
- présents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- absents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- visiteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Electricité Groupe électrogène
 Eau courante Puits Rivière
 Pompe publique

Ménage	N°	Nom et Prénoms	Filiation	Présence P, A, V	Vu Pas vu	Sexe	Age	Situation matrimoniale
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							

Ne rien inscrire. (Partie à détacher)

Région _____
 Circonscription ou Commune _____
 Canton _____
 Village _____
 Quartier _____

Concession située dans :

- Agglomération
 - Ferme
 - Hameau

	H	F	T
R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Electricité Groupe électrogène Eau courante Puits Rivière Pompe publique

Exemple de questionnaire individuel. TOGO 1970

Recto

Verso

RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION 1970

Bulletin Individuel

N° de Concession _____
L'enquêté a été vu Pas vu
Il a été noté sur dossier ménage ligne

REGION _____
CIRCONSCRIPTION OU COMMUNE _____
CANTON _____
VILLE ou VILLAGE _____
QUARTIER _____
FERME ou HAMEAU _____
Nom de l'agent recenseur _____

I - POUR CHAQUE PERSONNE

- Nom et prénom _____
- Sexe Masculin Féminin 3 Age Année Mois
- Situation de famille Célibataire Marié(e) monogame
Marié(e) polygame Veuf(ve) Divorcé(e)
- Pour l'homme polygame, indiquer le nombre d'épouses _____
Habitez-vous ensemble avec toutes vos épouses Oui Non
Si non, donner les nom et âge de celles qui habitent hors concession _____

N°	Nom et prénoms	Age	Ethnie	Religion	Ville ou village	Circonscription
1						
2						
3						
4						

- Religion Catholique Protestant Musulman Animiste
Sans religion Autre
- Ethnie _____ Nationalité _____
- Niveau d'instruction _____

N°	INSTRUCTION	Niveau	Formation professionnelle	
			Avec	Sans
1	Ne sait ni lire, ni écrire			
2	A été à l'école mais sans CEPE			
3	Niveau C.E.P.E.			
4	Niveau BEPC, BE, BI, CAP			
5	Niveau probatoire			
6	Niveau BACC - complet			
7	Niveau supérieur (I)			
8	Non indiqué			

- (1) Indiquer le Diplôme universitaire le plus élevé _____
- Lieu de naissance _____ Canton de _____
Circonscription ou Commune de _____ Région _____
 - Etes-vous vasseur Oui Non
A - Si non, durée de résidence jours Mois Années
B - Si oui, - résidence habituelle _____ Canton de _____
Circonscription ou Commune de _____ Région _____
- durée de résidence jours Mois Années
- durée de la visite _____ jours Mois

11. Chef de famille _____ Oui Non

II - POUR LE CHEF DE FAMILLE

12. Donner la liste des décès survenus au cours des 12 derniers mois (y compris les décès des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois) avec indication d'âge et sexe

N°	Noms et prénoms	Sexe	Age		N°	Noms et prénoms	Sexe	Age	
			Ans	mois				Ans	mois
1					4				
2					5				
3					6				

III - POUR CHAQUE FERME DE 14 ANS ET PLUS

- Nombre d'enfants nés vivants Garçons Filles Total
- Nombre de ceux qui sont toujours vivants : Garçons Filles Total
- Avez-vous donné naissance à un ou plusieurs enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois Oui Non
- Si oui, donner le nom, le rang et indiquer si l'enfant est toujours vivant _____

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Rang	toujours vivant
1				
2				
3				
4				

IV - POUR UN ELEVE/ETUDIANT, A PLEIN TEMPS

- Etes-vous élève/étudiant _____ Oui Non
- Indiquer le type d'établissement
Ecole maternelle Ecole secondaire 2^e cycle
Ecole primaire Ecole professionnelle et Technique
- " - secondaire 1^{er} cycle - " - supérieure (université)

V - POUR CHAQUE PERSONNE QUI TRAVAILLE OU CHERCHE DU TRAVAIL

- Travaillez-vous _____ Oui Non
- Si non, cherchez-vous actuellement du travail Oui Non
Si oui, est-ce pour la première fois _____ Oui Non
- Pour toute personne travaillant ou en quête de travail, indiquer le profession _____
- Position dans l'entreprise
1 Employeur 4 Travailleur familial non rémunéré
2 Personne travaillant à son propre compte 5 Membre d'une coopérative de producteurs
3 Salarié 6 Autre et non indiqué
- Nom et adresse de l'employeur/entreprise _____
- Genre d'activité de l'employeur/entreprise _____

ETUDE STATISTIQUE NATIONALE de la POPULATION

Feuille de Ménage : modèle commun A

Visa C. O. C. O. E. S. N°

Numéro du Passage (1, 2, 3) :

Strate : , Département : , Arrondissement : , Commune :

District :

Numéro du Ménage pour l'exploitation : -

Chef Lieu de Commune : Oui : - Non :

Habitat : Aggloméré : - Epars :

Numéro d'Ilot ou de Zone Epars : Numéro de Construction :

Numéro de la feuille de Ménage : Nombre de feuilles de Ménage utilisées :

Nom et Prénoms du Chef de Ménage :

Adresse très précise :

Profession exacte

Nombre total de membres du Ménage (RP + RAA + RAE) :

(Pour la première feuille de Ménage seulement, et à partir du deuxième passage)

Date du premier passage dans le Ménage :

Nom et Prénoms de l'enquêteur du passage précédent

Numéro de l'enquêteur du passage précédent :

Seulement pour la
feuille de Ménage 1

Date du passage

Nom et Prénoms de l'enquêteur :

Numéro de l'enquêteur :

Numéro du Ménage dans le travail pour le contrôle :

Heure de la visite :

Durée totale de la visite :

Qui à répondu principalement aux questions ? :

Degré de participation : très bonne : bonne : passable :

 mauvaise : très mauvaise : refus total :

Observations

Signature de l'enquêteur :

ACTIVITE INDIVIDUELLE

- Les questions posées aux individus lors des recensements généraux ou enquêtes, au sein de leurs familles

Questions 29 à 3I du bulletin de recensement d'un pays situé au nord du Sahara

<p>الحاله في المهه الرئيسي . مسافر، معتم علي . مسير ممثل مع عدد العمال Situation dans la profession principale . salarié, aide familial, indépendant, employeur suivi du nombre d'ouvriers</p> <p>(31)</p>	<p>سائط المؤسسة او الاداره التي نستغل فيها (أ) ACTIVITE DE L'ENTREPRISE OU DE L'ADMINISTRATION OU VOUS TRAVAILLEZ (A)</p> <p>(30)</p>	<p>المهه الرئيسي (أ) PROFESSION PRINCIPALE (A)</p> <p>(29)</p>

ACTIVITE INDIVIDUELLE

- Les questions posées aux individus lors des recensements généraux ou enquêtes, au sein de leurs familles

Questions II, I2 et I3 posées dans un pays situé au sud du Sahara

<p>NIVEAU d'instruction (11)</p>	<p>SITUATION SOCIALE MÉTIER OU PROFESSION PRINCIPALE (12)</p>	<p>EMPLOI (13)</p>
<p>BE Brevet élémentaire ou plus. CE Certificat d'étude. Pour ceux qui savent lire et écrire une langue inscrire cette langue exemple : LE Allemand L Français P Anglais O Néant</p>	<p>a) Pour les agents de la fonction publique inscrire : F suivi du grade. b) Pour le privé et semi-public préciser le plus possible : ex : caissier comptable mécanicien, entrepreneur de transport, grossiste en vin, maçon. Pour les salariés faire précéder d'un S. c) Pour les enfants fréquentant l'école inscrire : E suivi de l'établissement qu'ils fréquentent. ex : (L-collège). d) Pour les sans professions inscrire : SP.</p>	<p>P perma- nent T tempo- raire S saison- nier ST sans tra- vail O sans profes- sion</p>

Remarque: La question "II" montre que la Question "Métier ou profession principale" s'adresse aux individus sans limite d'âge minimum

ACTIVITE INDIVIDUELLE

- Les questions posées aux individus, lors des recensements ou enquêtes, au sein de leurs familles

Questions 8 à 10 du questionnaire d'un pays situé au sud du Sahara

POUR LES PERSONNES DE 14 ANS ET PLUS			
ETAT MATRIMONIAL	NATIONALITÉ OU GROUPE ETHNIQUE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
Inscrivez C pour célibataire (jamais marié) M pour marié légitime (suivi du nombre d'épouses pour les hommes) D divorcé (non remarié) V pour veuf (veuve) non remarié L pour union libre -8-	Inscrivez la nationalité (Français, Grec, Italien etc...) pour les NON AFRICAINS OU le groupe Ethnique (Fang, Bapounou, Bateke, etc...) pour les AFRICAINS	INSCRIVEZ le métier exercé en précisant le plus possible, exemples: Carrossier de Bangue, Vendeur de grand magasin, Musicien auto, Maître maçon, Ménager de travaux publics, Forgeron, Journalier, Coiffeur, Secrétaire de mairie, Souteneur de tribunal, Pointeur de café, Exploitant forestier, Pêcheur, Institutier, Avocat etc. Pour les élèves ou étudiants indiquez cette qualité Pour les ménagères, les retraités et les personnes sans profession, indiquez "Sans profession" Pour les personnes sans travail indiquez le dernier métier exercé	INSCRIVEZ A pour apprenti non salarié ou aide familial S pour salarié I pour isolé et artisan à son compte P pour patron ST pour la personne ayant une profession, mais sans travail
	-9-	-10-	

- Les questions posées aux individus, lors des recensements ou enquêtes, au sein de leurs familles

Questions 14 à 17 du questionnaire d'un pays situé au nord du Sahara

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

14	<p>TYPE D'ACTIVITE النشاط</p> <p>Marquer par x le carré correspondant. OCCUPE : a travaillé 10 jours ou plus le mois précédant la date du recensement. SANS TRAVAIL : n'a pas travaillé 21 jours ou plus le mois précédant la date du recensement et désire travailler. SANS TRAVAIL 1^{er} fois : n'a jamais travaillé et le désire. Femme au Foyer, Etudiant : Ceux qui s'adonnent exclusivement aux travaux au foyer ou aux études. RETRAITE : reçoit une pension de l'Etat ou d'un organisme.</p>
15	<p>PROFESSION PRINCIPALE المهنة الرئيسية</p> <p>Seulement pour l'Occupé, le Sans Travail et le Sans Travail pour la 1^{er} fois.</p> <p>Pour l'Occupé et le Sans Travail : Indiquer la profession et le genre de travail exercé la plupart de l'année précédente à la date du recensement. Pour le Sans Travail pour la 1^{er} fois : indiquer la profession qu'il désire ou le travail pour lequel il a été préparé, à défaut de préparation indiquer "quelconque".</p>
16	<p>BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE ميدان النشاط</p> <p>Seulement pour l'Occupé et le Sans Travail.</p> <p>Indiquer le genre d'activité de l'établissement ou le travail est effectué (pour l'Occupé) ou a été effectué auparavant (pour le Sans Travail). Exemple : culture maraichère, fabrication de chaussures, commerce de chaussures, commerce de détail de Bonneterie, réparation de radio transistor, transport de marchandises, Salon de coiffure, Service de l'enregistrement du S. E. P. E. N.</p>
17	<p>CATEGORIE D'OCCUPATION المرتبة</p> <p>Seulement pour l'Occupé et le Sans Travail.</p> <p>Marquer par (x), le carré correspondant. Patron : celui qui exploite sa propre entreprise et emploie un ou plusieurs salariés ; préciser dans ce cas le nombre de salariés employés et ouvriers. Indépendant : installé à son propre compte sans salariés. COOPERATEUR : celui qui est membre actif d'une coopérative de production agricole, industrielle ou commerciale. EMPLOYE : celui qui exerce pour le compte d'un patron un travail rémunéré principalement intellectuel. OUVRIER : celui qui exerce pour le compte d'un patron un travail rémunéré, principalement physique. Aide familial : celui qui travaille sans rémunération au moins 2 jours par semaine pour un membre de sa famille.</p>

- Les questions posées aux individus lors des recensements généraux ou enquêtes au sein des familles

ACTIVITE INDIVIDUELLE

Questions 17 à 22 du bulletin de recensement d'un pays situé au nord du Sahara

.- Les questions posées aux individus, lors des recensements ou enquêtes au sein des familles

Questions 13 à 19 d'un bulletin de recensement de population d'un pays situé au nord du Sahara

PROFESSION PRINCIPALE	SITUATION DANS LA PROFESSION PRINCIPALE	NUMERO D'ORDRE
<p>Indiquez ci-dessous de façon précise et détaillée votre profession principale :</p> <p>Exemples: caissier-comptable, receveur des P.T.T., mécanicien réparateur d'automobiles, charpentier en fer, chauffeur de poids lourds, réparateur d'appareils de radio dessinateur-mécanicien, épicier détaillant, viticulteur, berger, femme de ménage, etc.</p> <p>Si vous êtes sans emploi et cherchez du travail, indiquez : chômeur, puis entre parenthèses, votre ancien métier, si vous avez déjà travaillé. Exemple: chômeur (menuisier).</p> <p>Si vous n'exercez aucune activité professionnelle, indiquez-en le motif. Exemple: retraité, collégien, étudiant, invalide, aveugle, femme au foyer, etc.</p>	<p>Indiquez (sans abréviation) si vous êtes : (Activités agricoles) Propriétaire exploitant, gérant, rigisseur, chef de culture, fermier, métayer, contre-maitre, surveillant, mécanicien agricole, caporal, chef d'équipe, journalier spécialisé, journalier non spécialisé, journalier occasionnel, aide familial, khammes, gardien de troupeaux (Autres activités) Patron, maître artisan, travailleur indépendant, aide familial, salarié.</p> <p>Si vous êtes salarié, précisez le plus possible votre grade ou votre qualification : directeur, gerant, agent de maîtrise, ouvrier qualifié, ouvrier spécialisé, manoeuvre, apprenti, etc.</p>	
17	18	19

ACTIVITES PROFESSIONNELLES - TEMPS DE TRAVAIL	
<p>Précisez le plus possible</p> <p>Exemple Caissier comptable, mécanicien-auto, choulleur poids lourd, magasin, manoeuvre bât, manoeuvre trav. routiers, épicier détaillant, courtier en grains, éleveur, berger, journalier agricole, femme de ménage, etc.</p> <p>Si vous êtes sans travail indiquez : chômeur et votre ancien métier.</p> <p>Pour les enfants précisez s'ils fréquentent ou non une école.</p>	<p>Indiquez</p> <p>Agriculteur : Salarié, patron, cultivateur, chef de culture, fermier, métayer, propriétaire exploitant</p> <p>Dans les activités non agricoles : Apprenti, manoeuvre, ouvrier, spécialiste (O.S.)</p> <p>Indiquez le plus possible l'activité</p> <p>Exemple Culture maraichère, pharmacopulture, agriculture générale, boulangerie-pâtisserie, construction de charpentes, métaux, mécanique automobile, réparation de la réparation d'hôtellerie, transports routiers de voyageurs, de marchandises, bâtiment, administration des P.T.T., enseignement privé, etc.</p> <p>Si vous êtes ouvrier ou ouvrière à domicile (travail à façon chez vous) indiquez-le tel.</p> <p>Indiquez le nombre de jours de travail au cours du mois précédant le recensement (travail rémunéré ou non) que vous avez fait pendant le recensement et jours libres que s'ils correspondent effectivement à un travail (colonne 18).</p> <p>Indiquez le nombre d'heures de travail au cours de la dernière semaine révolue (Lundi à Dimanche) (colonne 19)</p>

NOM OU RAISON SOCIALE	ACTIVITE OU NATURE	EFFECTIF
DE L'ETABLISSEMENT	<p>Que vous dirigez si vous êtes patron, artisan, écrivain, etc. exercez une profession libérale,</p> <p>Qui vous emploie, si vous êtes salarié ou que vous fréquentez</p>	EFFECTIF

PROFESSION PRINCIPALE	SITUATION DANS LA PROFESSION	NOM ou RAISON SOCIALE	ACTIVITE ou NATURE	IMPORTANCE (Nbre salariés)	TEMPS de TRAVAIL	
					Mois d'octobre (jours)	Dernière semaine (heures)
13	14	15	16	17	18	19

Indiquer de façon précise dans la colonne 21 l'activité ou la nature de cet établissement. Exemples: Culture maraichère, boulangerie pâtisserie, mines de phosphates, mécanique auto, mobile, conserverie de poisson, vente et réparation d'hôtellerie, transports routiers de voyageurs, administration des P.T.T., etc.

Si cet établissement est artisanal, mentionnez en outre dans la colonne 23 après le nom du chef d'établissement la qualité d'artisan.

On considère comme artisan le travailleur manuel professionnellement qualifié, exerçant son activité à son compte, seul ou avec le concours de membres de sa famille, d'associés, d'apprentis ou d'ouvriers, dont le nombre ne dépasse pas dix, lorsque l'artisan utilise du matériel pour sa fabrication, la force motrice employée ne doit pas dépasser 10 CV.

Ne renseignez la colonne 22 (effectif de l'établissement) que si vous êtes patron ou artisan.

En ce qui concerne ceux de vos enfants qui font des études, indiquez le nom, la nature (Ecole primaire, cours complémentaire, centre d'apprentissage, Faculté de Droit, etc.) ainsi que l'adresse de l'établissement fréquenté.

ACTIVITE INDIVIDUELLE

- Les questions posées aux individus lors des recensements

Questions sur l'occupation principale du bulletin de recensement d'un pays situé au nord du Sahara

OCCUPATION PRINCIPALE (pour personnes de plus de 6 ans)				Semaine passée	Statut d'occu- pation
Pour les personnes actuellement sans travail : indiquer les renseignements relatifs à la dernière activité Pour les résidents à l'étranger (RAE) : remplir ces colonnes dans la mesure du possible ; essayer d'obtenir au moins la profession avec le plus de précision possible.					
STATUT ET SECTEUR	GRADE OU QUALIFICATION	PROFESSION INDIVIDUELLE	BRANCHE D'ACTIVITE COLLECTIVE		
<p>Choisir parmi les neuf secteurs ci-dessous celui qui convient et l'inscrire dans la case.</p> <p>SALARIES</p> <p>Ecrire soit : - Armée pour le personnel des forces armées, la gendarmerie, le corps national de sécurité, les douanes, les pompiers, etc. - Administration pour les agents des administrations centrales et des collectivités locales à l'exception des services publics à caractère industriel et commercial. - Entreprise publique pour le personnel des services publics à caractère industriel ou commercial. - Entreprise du secteur socialiste pour le personnel du secteur autogéré et des coopératives. - Entreprise du secteur privé pour les salariés travaillant dans une entreprise individuelle privée ou dans une société privée (Attention, le patron de l'entreprise n'est pas inscrit ici, mais dans la rubrique suivante).</p> <p>NON SALARIES</p> <p>Ecrire soit : - à son compte pour les patrons, les indépendants, par exemple exploitant agricole, artisan, avocat, entrepreneur, médecin privé, commerçant, etc. - Aide familial pour quelqu'un qui aide une personne (généralement de sa famille) dans son métier sans recevoir de salaire.</p> <p>ELEVES</p> <p>Ecrire : - Etudes.</p> <p>ALTRIS</p> <p>Ecrire : - Autre pour les ménagères, les personnes sans profession, les retraités, etc.</p>	<p>Ne remplir que pour les salariés.</p> <p>Indiquer avec le plus de précision possible le grade ou le titre exact ou la position hiérarchique ou la qualification ou, à défaut, la fonction exercée. Par exemple : attaché, agent de bureau, adjoint technique, administrateur civil, apprenti, mineur, ouvrier spécialisé ou demi-ouvrier, ouvrier qualifié ou classe, employé ordinaire, employé technique (préciser), contremaître, cadre subalterne, ingénieur, inspecteur divisionnaire, cadre maître, directeur, cadre supérieur, etc.</p> <p>Pour les non-salariés tirer un trait en travers de la colonne 12.</p>	<p>Indiquer avec précision la spécialité ou la profession (comme dans l'Administration), le genre de travail effectué ou, à défaut, la qualification. Par exemple : agriculteur, gardien de garage, berger, musicien, conducteur de poids lourds, rôle eur-encasseur, chef de train, garde-barrière, garde-vanne, dispatcheur, pêcheur, dessinateur industriel, dactylo épicière, secrétaire, comptable, mécanographe, chauffeur, hussier, ingénieur agricole, infirmier militaire, opérateur radio militaire, militaire sans spécialité, etc.</p> <p>(Ne pas oublier d'indiquer la spécialisation professionnelle, quand elle existe, pour les militaires et les fonctionnaires.)</p>	<p>ARMEE</p> <p>Indiquer l'arme et le service. Ex. : Armée de terre, transmissions armées, service des casernes, etc.</p> <p>ADMINISTRATION</p> <p>Indiquer avec précision le nom de l'administration ou le service. Ex. : Ponts et chaussées, Postes et Télécommunications, service de défense des cultures, Prefecture, Tribunal, etc.</p> <p>ENTREPRISES ET INDEPENDANTS</p> <p>Indiquer l'activité exercée. Ex. : culture de vignes, d'oliviers, cultures diverses, garage, fabrique de meubles, tissage, commerce de quincaillerie, pêche en mer, culture, santé, EOA, etc.</p>	<p>Indiquer pour chaque chef de famille si la personne (y compris le chef de ménage) a réellement effectué au cours de la semaine précédente (même en partie) un travail rétribué ou rémunérateur.</p> <p>Dans le cas contraire, préciser : C) Congé M) Maladie Ch) Chômage CII) amis ou parents Autre cas</p>	<p>Indiquer pour chaque chef de famille si la personne (y compris le chef de ménage) a réellement effectué au cours de la semaine précédente (même en partie) un travail rétribué ou rémunérateur.</p> <p>Occupant de fait E Logé par l'employeur O Logé à titre gratuit par des amis ou parents Autre (à préciser)</p>
		Indiquer dans les colonnes 12 et 13 le nom exact de l'école, colonne 14 la classe ou l'année. Exemple : Collège technique de Dellys, Ecole communale d'El-Arba	classe de 3 ^e cours moyen		Autre cas (AU) Autre (A) (à préciser)

AII-3 Exemple de sondage stratifié selon l'activité du chef de ménage.

Extrait de l'enquête : "LA CONSOMMATION ET LES DEPENSES DES MENAGES EN TUNISIE, 1965-1968"

République Tunisienne
Premier Ministre
Institut National de la Statistique

G. — PLAN DE SONDAGE

G. 1 — Rappel de la Méthode utilisée au cours de l'Enquête Agricole :

L'établissement d'une liste des unités de sondage demanderait beaucoup de temps et d'argent, c'est pourquoi nous avons adopté la méthode de sondage dite à « deux degrés ».

Elle consiste en gros à grouper les unités statistiques en ensembles, à tirer au hasard un échantillon de ces ensembles et à ne dresser la liste de ménages que pour les ensembles échantillon.

Les ensembles considérés sont alors appelés « Unités Primaires », les ménages constituent les « Unités Secondaires ». (U.P. et U.S.).

L'une des difficultés à résoudre lors de la préparation de l'enquête agricole était le choix et la définition de l'Unité primaire.

La plus petite unité administrative existante en Tunisie est le Cheïkhat, Ces unités sont d'étendue et de population très variables et ne pouvaient pas constituer de bonnes unités primaires.

La population rurale est très dispersée et les agglomérations sont très rares, de nombreux contrôles sur le terrain ont montré que la liste des localités du recensement de 1956 correspondait à des lieux-dits et non à des agglomérations ce qui nous a conduit à éliminer l'agglomération comme unité primaire.

Devant ces lacunes nous avons adopté la solution suivante :

L'Unité Primaire est formée de deux cents ménages rattachés à un cheïkhat. Aussi un cheïkhat peut-il constituer autant d'unités primaires qu'il y a de fois deux cents ménages, nous avons pris la précaution de grouper les cheïkhats qui contiennent moins de deux cents ménages, puis nous avons établi la liste des cheïkhats par gouvernorat avec en regard le nombre de ménages et le nombre d'unités que pouvait contenir le cheïkhat.

Le tirage des unités primaires a été fait d'une façon systématique avec un taux de sondage égal au 1/10.

L'Unité primaire étant choisie, voyons comment l'ont été les deux cents ménages à l'intérieur du cheïkhat.

Nous avons cherché à respecter dans notre unité la proportion de la population agglomérée par rapport à la population éparsée existante dans le cheïkhat.

Les ménages pris dans la population agglomérée sont listés dans un secteur déterminé d'une localité tirée au sort parmi les localités situées dans le cheïkhat avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages.

L'Enquêteur établit lui même le plan de la localité, il la divise en secteurs, tire un ou plusieurs au sort et dresse la liste des ménages habitant ces secteurs.

Quant aux ménages qui devraient faire partie de la population dispersée nous nous sommes servis des cartes d'Etat Major au 1/50.000 portant les limites des cheïkhats que nous avons découpés en zones naturelles. A l'intérieur d'une zone tirée au sort les enquêteurs dressent la liste des ménages en frappant de porte à porte.

(1) Voir ci-dessous le Plan de Sondage.

G. 2 — Plan de sondage de l'enquête de consommation

G. 2.1 — Pour l'enquête du Nord :

Comme il a été dit précédemment nous avons retenu comme unité primaire celle qui a servi à l'enquête agricole. Cependant notre échantillon d'Unités primaires ne comprenait que les 2/3 des unités de l'enquête agricole, c'est à dire que le taux du premier degré est de 1/15 au lieu de 1/10.

Cependant, étant donné le temps écoulé depuis l'établissement de cette liste (1961) la mobilité de la population (mouvement naturel, émigrations) et les problèmes de définition des unités dans une enquête de consommation, il nous fallait mettre à jour cette liste et l'adopter.

Dans ce travail nous avons rencontré les cas suivants :

- Ménages inchangés : les ménages listés à l'enquête agricole sont retrouvés.
- Ménages disparus : dans ce cas nous avons listé les ménages qui les ont remplacés dans le logement qui était occupé par les ménages disparus.
- Logements nouveaux : nous avons listé les ménages qui occupent les logements nouvellement construits pour pouvoir compléter notre liste de deux cents unités de sondage.

Au cours de cette opération de mise à jour de la liste, nous avons posé certaines questions pour pouvoir définir exactement l'unité de sondage, c'est à dire si les Chefs de ménages sont en même temps Chef d'Unité alimentaire et d'unité budgétaire.

G. 2.2 — Pour l'Enquête du Centre et du Sud :

L'Unité Primaire est le « district » du dernier recensement de 1966 comportant de 200 à 300 ménages. Ce district est formé :

- Pour les communes et les grandes agglomérations (de plus de 2000 personnes) : soit d'un secteur soit d'une partie de secteur soit de plusieurs secteurs.
- Pour la partie rurale d'un cheïkhat : soit d'une zone « naturelle » (c'est à dire zone délimitée naturellement par des oueds, des chaînes de montagnes ou des voies de communications), soit d'une partie de zone naturelle soit de plusieurs.

L'échantillon d'unités primaires représente le 1/10 de l'effectif des districts établis dans le recensement.

G. 2.3 — Pour l'enquête dans les Grandes Villes :

L'Unité Primaire est ici aussi le district du recensement de 1966. Pour ce qui est du taux de sondage, l'expérience réalisée à partir des enquêtes dans le Nord et dans le Centre et le Sud et les calculs de variance ont montré qu'il est plus correct de diversifier l'échantillon dans l'espace et d'augmenter ainsi le nombre des Unités Primaires échantillon que de diversifier le contenu de cette Unité Primaire et d'augmenter la taille de l'échantillon au sein de chaque Unité Primaire.

Nous avons donc tiré le 1/5 de l'effectif des districts du recensement (contre 1/10 pour le milieu rural).

A l'intérieur de chaque U.P. nous avons tiré 12 ménages, soit un taux de sondage au second degré de 1/20 (sur une moyenne de 240 ménages par district).

G. 2.4 — C'est un Sondage Stratifié :

A l'intérieur de chaque unité primaire nous avons adopté le système de sondage stratifié. Les unités de sondage listées ont fait l'objet d'une double stratification pour l'enquête du Nord, d'une triple stratification pour celle du Centre et du Sud, et d'une double stratification pour les Grandes Villes.

Pour le Nord : une double Stratification

— *Stratification par type d'habitat* : Ici nous avons retenu deux strates : l'une constituée par les villes et les villages, l'autre par les hameaux et les logements isolés.

— *Stratification par activité du Chef de l'U.S.* : Dans chacune de ces deux strates les ménages ont été classés suivant l'activité de leurs chefs, à savoir :

- Exploitants Agricoles
- Salariés Agricoles
- Commerçants et Artisans
- Salariés non Agricoles

C'est l'activité dominante du chef de l'U.S. qui a été retenue, c'est à dire celle qui apporte le plus de revenu ou celle qui est la plus stable. Cependant l'exploitation agricole est prise dans tous les cas comme activité dominante.

Pour le Centre et le Sud : une triple stratification

— *Stratification par type d'habitat :*

Ici aussi deux strates ont été retenues : l'une constituée par les communes et les grandes agglomérations (plus de 2000 personnes), l'autre par les petites agglomérations et les ménages isolés.

— *Stratification par taille du ménage :*

A l'intérieur de chacune de ces deux strates, les ménages ont été classés en deux : ceux comptant moins de 5 personnes et ceux de 5 personnes et plus.

— *Stratification par activité du Chef de l'U.S.*

A l'intérieur de la strate nous avons classé les ménages en deux : ceux dont le chef est un exploitant et ceux dont le chef n'est pas exploitant agricole.

Pour les grandes villes : une double stratification :

— Stratification par branche d'activité du chef de l'U.S. à savoir :

- Agriculture et pêche
- Profession libérale
- Secteur public
- Commerce, Banques et Assurances
- Artisanat
- Industrie

— Stratification par situation dans la profession du chef de l'U.S., c'est à dire suivant : employé patron et indépendant.

Annexe I. — Détails des statistiques de base de l'emploi de main-d'œuvre
étudiées africaines sur la main-d'œuvre, selon l'année de

qualifiée et instruite et des projections de la demande figurant dans les
publications de l'étude (x = données disponibles)

Rubrique	Basoutoland	Botswana	Cameroun	Côte-d'Ivoire	Egypte	Ethiopie	Ghana	Kenya	Malawi	Mali	Maurice	Mauritanie	Nigeria	Ouganda	Rhodesie	Sénégal	Sierra Leone	Somalie	Soudan	Swaziland	Tanzanie	Tunisie	Zambie	
	64	67	70	62	64	66	67	60	63	62	65	69	67	60	64	66	64	65	70	67	65	69	64	
<i>Champ couvert par les données sur l'emploi de main-d'œuvre qualifiée et instruite</i>																								
1. Niveau d'instruction minimum ¹	D	D	C	T	T	T	D	T	D	T	B	D	D	C	T	D	T	B	B	D	B	D	D	D
2. Secteurs exclus (N = néant; A = agriculture; C = commerce)	N	N	N	N	N	N	A	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	A	N	N
<i>Données de base sur la main-d'œuvre qualifiée et instruite présentées dans les études</i>																								
3. Professions par grands groupes de la CITP ²	x	.	x ³	x ³	x	x	x	x	x	.	x	x	x	x ³	x	x ³	.	x	x	.	x	x ³	x	
4. Professions par sous-groupes de la CITP pour les emplois dans les professions libérales, de techniciens et de cadres administratifs	x	x	x	x	.	.	x	x	x	.	x	.	.	x	x	.	x	x	x	
5. Professions par sous-groupes de la CITP pour tous les emplois visés	x	x	x	.	.	.	x	x	x	.	x	.	.	x	x	.	x	x	x	
6. Instruction, niveau réel	.	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(1)	(2)	(2)	(2)	(3)	(1)	.	(2)	(3)	(2)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	
7. Instruction, niveau requis ⁴	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
8. Race	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
9. Nationalité	
10. Sexe	
11. Age	
12. Revenus	x	16	.	8	8	18	9	9	.	.	5	.	8	8	.	10	10	9	.	5	.	13	10	
13. Nombre de secteurs économiques	3	16	.	8	8	18	9	9	.	.	5	.	8	8	.	10	10	9	.	5	.	13	10	
<i>Tabulations à entrees multiples présentées dans les études</i>																								
14. Instruction réelle (6) x profession (3/4/5)	
15. Instruction requise (7) x profession (3/4/5)	
16. Instruction (7) x race (8)	
17. Instruction (7) x nationalité (9)	
18. Instruction (7) x sexe (10)	
19. Instruction (7) x âge (11)	
20. Instruction (7) x revenus (12)	
21. Instruction (7) x secteur (13)	
22. Profession (3/4/5) x race (8) ou nationalité (9)	
23. Profession (3/4/5) x sexe (10)	
24. Profession (3/4/5) x revenus (12)	
25. Profession (3/4/5) x secteur (13)	
26. Secteur (13) x instruction réelle (6) x profession (3/4/5)	
27. Secteur (13) x instruction requise (7) x profession (3/4/5)	
<i>Postes vacants et chômage</i>																								
28. Postes vacants x profession	
29. Chômage	
<i>Projections à moyen terme de la demande de main-d'œuvre qualifiée et instruite (environ cinq ans)</i>																								
30. Structure des professions	x	.	.	x	x	x	x	.	x	x	.	x	x	
31. Profession x secteur	x	x	
32. Structure de l'instruction	.	x	x	
33. Instruction x profession	
34. Instruction x secteur	
35. Instruction x profession x secteur	
<i>Projections à long terme de la demande de main-d'œuvre qualifiée et instruite (de dix à quinze ans environ)</i>																								
36. Structure des emplois	.	.	x ¹¹	.	.	x	.	x	
37. Profession x secteur	
38. Structure de l'enseignement	.	x	.	.	.	x	.	x	
39. Instruction x profession	
40. Instruction x secteur	
41. Instruction x profession x secteur	

¹ Pour les niveaux A à D, voir tableau I, note 1, T = tous niveaux d'instruction et de qualification. ² BIT Classification internationale type des professions (Geneve, édition de 1958). ³ Les groupes professionnels utilisés dans les plans de main-d'œuvre établis dans les pays africains francophones ne correspondent qu'approximativement aux grands groupes de la CITP. ⁴ (1) = exigences des employeurs, (2) = spécifications des planificateurs, (3) = catégories de Thomas appliquées à la reprise professionnelle. Dans plusieurs études classées sous (2), on a utilisé des variantes de la méthode de Thomas, seules celles de

lesquelles on l'a appliquée strictement sont classées sous (3). ⁵ Données disponibles uniquement pour les directeurs, administrateurs et membres des professions libérales. ⁶ Les données concernent uniquement le secteur public. ⁷ Instruction réelle et instruction requise. ⁸ Données disponibles uniquement pour les grands groupes de la CITP. ⁹ Données disponibles uniquement pour deux secteurs (public et privé). ¹⁰ Besoins annuels pour une période de cinq ans, y compris ceux qui résultent de la croissance et des départs. ¹¹ Seulement pour le personnel ayant un diplôme universitaire.

[AII-5a] Martinique. Enquête emploi 1972. Instructions aux enquêteurs.I.N.S.E.E. — Service Départemental de la Martinique
ENQUETE EMPLOI 1972 — INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS.

2.

INTRODUCTION

1.1. L'Enquête sur l'emploi de 1972 est la troisième enquête réalisée par l'I.N.S.E.E. sur ce sujet. Elle porte sur 2 000 logements environ, ce qui représente un taux de sondage de l'ordre de 1/40, et se déroulera du 17 avril au 30 juin 1972.

Cette enquête est réalisée à partir d'un échantillon constitué par des logements tirés au sort avec un taux de sondage de 1/40 parmi :

- .le fichier des logements du recensement d'octobre 1967
- .le fichier des logements achevés depuis le recensement d'octobre 1967 et ayant fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la direction de l'Équipement
- .les logements appartenant aux cités construites par la SIMAG
- .les logements situés dans les zones de bidonvilles déterminées par photo aérienne.

1.2. L'objet fondamental de cette enquête sur l'emploi de 1972 est l'étude de la structure (par âge, par sexe, par types d'activités, connaissance du nombre de personnes sans emploi....) et de l'évolution de la population active en Martinique. Cette étude est un élément important de la connaissance et de la prévision économique.

En plus de la mise à jour des données générales sur la population active fournies par le recensement d'octobre 1967, l'enquête permet de recueillir des informations sur certains aspects particuliers touchant à l'emploi qui ne peuvent être abordés lors des recensements, par exemple = les conditions de recherche d'un emploi, la durée du travail, la population active marginale, etc..

A tous ces points de vue, l'enquête intéresse =

- Le Ministère des Affaires Sociales pour sa politique de main d'oeuvre
- Les responsables du Plan (commission locale et commission centrale) pour l'exécution du VI Plan (1971-1975)
- L'I.N.S.E.E. pour l'élaboration des comptes économiques du département
- Les syndicats et les organisations professionnelles (chambre de commerce, chambre des métiers...)
- Les investisseurs
- L'opinion publique en général.

4.

1 - LES DOCUMENTS UTILISES

Pour l'enquête, 3 types d'imprimés sont prévus =

- . Fiche adresse
- . Feuille de logement
- . Bulletin individuel = à remplir pour toute personne née en 1957 ou avant

La fiche adresse est à remplir en partie par le service et en partie par vos soins. La feuille de logement et les bulletins individuels sont à remplir entièrement par vos soins.

2 - REGLES GENERALES RELATIVES A L'INTERVIEW

2.1. Vous devez être munis =

- de votre carte d'enquêteur
- d'avis de passage, de lettres réponses timbrées
- de l'instruction aux enquêteurs
- des fiches adresse correspondant aux logements à enquêter
- de feuilles de logement en nombre suffisant
- de bulletins individuels en nombre suffisant

2.2. L'enquêteur doit immédiatement inspirer confiance.

Présentez vous dans une tenue très correcte, afin qu'on ne puisse pas vous prendre pour un quémandeur. Evitez de donner l'impression d'être un représentant chargé de vendre un produit quelconque ; à ce point de vue, le port d'une valise est à déconseiller.

Déclinez immédiatement votre qualité d'enquêteur de l'I.N.S.E.E. et présentez votre carte uniquement si vous rencontrez des réticences. Si l'on vous pose des questions sur l'I.N.S.E.E., évitez de mentionner son rattachement au Ministère de l'Économie et des Finances, précisez bien que vous n'avez absolument rien à voir avec le contrôle fiscal ou la Sécurité Sociale. Si une question de cet ordre vous est posée, insistez sur le fait qu'il s'agit d'une enquête statistique destinée à mieux connaître la situation de l'emploi et que les réponses de chaque personne sont regroupées avec celles d'autres personnes donnant les mêmes renseignements.

Vous pouvez signaler que l'I.N.S.E.E. effectue depuis près de 20 ans des recensements et des enquêtes, sans que les renseignements recueillis aient été utilisés contre la moindre personne interrogée.

Vous pouvez également indiquer les motifs d'intérêt énoncés au début de cette instruction, sans trop insister toutefois, certains de ces motifs étant loin d'être acceptés sans discussion par tout le monde. Evitez à tout prix d'engager une discussion politique à ce sujet.

2.3 Les imprimés doivent être remplis par vos soins et jamais par les personnes interrogées.

Ne laissez jamais les imprimés pour examen ou remplissage dans un ménage ; évitez de même, dans la mesure du possible, l'examen des imprimés par les personnes interrogées, au début de l'interview.

2.4. Principes généraux sur la manière de poser les questions.

Le principe essentiel est que les questions doivent être posées dans l'ordre et sous la forme prévue par le questionnaire. Si une question n'est pas comprise, la répéter lentement puis expliquer.

Il est absolument interdit de ne pas poser une question sous prétexte que la réponse est évidente.

2.5 Les imprimés seront remplis de façon très lisible au crayon ordinaire, le crayon à bille est à proscrire. On se munira d'une gomme.

3 - DEROULEMENT ET MODALITES DE L'ENQUETE

L'échantillon comporte =

/de/

- les logements tirés du fichier des feuilles de logement du recensement d'octobre 1967, pour lesquels vous disposez/la feuille de logement permettant de connaître l'adresse précise et divers renseignements (nombre de personnes, profession...) sur le logement à enquêter.
- les logements neufs, construits après 1967 et ayant fait l'objet d'un certificat de conformité à la direction de l'Équipement. Pour ces logements vous disposerez de l'adresse du logement et du nom de la personne ayant construit le logement.
- les logements situés dans les cités construites par la SIMAG, pour lesquels vous disposerez de plans détaillés permettant de localiser le logement à enquêter.
- les logements situés dans les zones de bidonvilles, pour lesquels vous disposerez de photos aériennes permettant de localiser le logement à enquêter.

Chaque fiche adresse désigne un logement à enquêter

Pour chaque logement désigné par une fiche adresse, vous remplirez une feuille de logement (les exceptions à cette règle, fusion ou division du logement sont présentées en pi de la feuille de logement)

Vous remplirez successivement =

- la 1ère page de la feuille de logement
 - . l'entête
 - . la partie I = TYPE DE LOGEMENT
 - II = CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT
 - III = MODIFICATIONS DU LOGEMENT DEPUIS OCTOBRE 1967.
- les pages 2 et 3 de cette feuille de logement où vous inscrirez l'ensemble des personnes vivant partie du logement
- la page 4 de la feuille de logement où vous inscrirez les modifications du ménage depuis octobre 1967 et contrôlerez la réponse
- un bulletin individuel pour toute personne née en 1957 ou avant inscrite sur la feuille de logement.

8.

CHAPITRE I = FICHE ADRESSE

Vous recevrez des fiches adresse qui vous désigneront les logements qu'il vous faudra enquêter.

Nous distinguerons 2 types de logements à enquêter =

- les logements tirés de la base de sondage du recensement de 1967,
- les logements provenant d'autres bases de sondage (fichier des certificats de conformité, photos aériennes, plans SIMAG)

Les renseignements portés sur la fiche adresse étant sensiblement différents, nous examinerons successivement les deux cas précédents.

Dans tous les cas vous commencerez par porter votre nom en tête de la fiche adresse.

1 - FICHE ADRESSE CONCERNANT UN LOGEMENT TIRE DU FICHER DU RECENSEMENT.

1.1 Dernière information disponible.

S'il s'agit d'un logement tiré des carnets de tournée du recensement de 1967, la case n° 1 doit être cochée.

Pour ce type de logement, vous disposerez des renseignements détaillés sur le logement et ses occupants en 1967.

1.2 Adresse en clair.

Vous indiquerez en clair en vous reportant à la liste de logements à enquêter.

- la commune où se trouve le logement
- le quartier ou lieu dit
- la rue, route ou chemin

1.3 Adresse en code

Toujours en vous reportant à la liste de logements à enquêter, vous indiquerez

- le numéro de commune = 2 chiffres
- le numéro de district dans la commune attribué lors du recensement de 1967 = 2 chiffres
- le numéro attribué à la construction dans le district lors du RGP de 1967 = 3 chiffres
- le numéro d'ordre attribué au logement dans la construction, lors du RGP = 2 chiffres
- le nombre de logements dans la construction.

1.4 Catégorie de logement

Vous devez cocher l'une des trois rubriques ci-dessous, d'après le type d'occupation constaté au moment du recensement de 1967.

- Résidence principale (logement occupé en 1967)
- Résidence principale (logements sans occupants en 1967)
- Logement vacant

11.

CHAPITRE II = FEUILLE DE LOGEMENT

1. REGLES GENERALES

Pour chaque fiche adresse de logement appartenant à l'échantillon, il y a lieu d'ouvrir et de remplir une feuille de logement où sera décrit l'ensemble du logement correspondant à cette fiche adresse. (Attention aux exceptions à cette règle, fusion ou division de logement, cas présentés en p1 de la feuille de logement)

2. REMARQUES GENERALES

2.1 Dans chaque logement actuellement habité (résidence principale) on s'efforcera d'interroger directement toutes les personnes concernées par le bulletin individuel (Personnes nées en 1957 ou avant).

S'il s'avère très difficile d'interroger personnellement tous les membres du ménage, on essaiera de recueillir les renseignements auprès d'un adulte compétent habitant le logement.

2.2 L'interview demande à être réalisé dans des conditions suffisantes de calme et de discrétion.

Sauf exception, l'interview doit avoir lieu au domicile et en l'absence de personnes étrangères au ménage.

En cas de besoin, vous prendrez rendez vous et reviendrez pour obtenir ces conditions favorables.

2.3 Les ménages difficiles à joindre sont aussi importants - sinon plus, car il s'agit le plus souvent de catégories présentant des caractéristiques particulières pour l'enquête, que ceux dont un membre est toujours présent à domicile.

Vous devrez donc multiplier les visites pour essayer de joindre ces ménages. Renseignez vous, le cas échéant, auprès des voisins, sur les heures auxquelles vous aurez le plus de chance de trouver ces ménages à domicile ; laissez un avis de passage et une lettre réponse timbrée à l'adresse du service départemental de l'I.N.S.E.E., demandant au ménage de bien vouloir indiquer les jours et heures où il est possible de le rencontrer.

N'abandonnez pas avant d'avoir fait 4 visites au moins, dont vous indiquerez les dates et heures sur la fiche adresse.

3. EN TÊTE DE LA PAGE 1

Commencez par porter dans l'en tête de la page l'indication =

- . du numéro de la commune où se trouve le logement enquêté
- . du numéro de district (uniquement pour les logements)
- . du numéro de construction (tirés du fichier des feuilles)
- . du numéro de logement dans la construction (logement du recensement)

Portez également le nom de l'occupant actuel et l'adresse très précise du logement.

4. PARTIE I - TYPE DE LOGEMENT

4.1 Les responsables de l'enquête vous indiqueront le type de logement d'après la base de sondage (partie de droite).

Pour un logement tiré dans le fichier des feuilles de logement du recensement, trois cas peuvent se présenter =

Au moment du recensement, le logement =

1. était occupé par un ménage
2. servait de résidence secondaire à un ménage recensé ailleurs
3. était vide de tout occupant

Pour les autres logements, on ne dispose pas d'information sur l'occupation du logement en 1967.

4.2 Ensuite vous classerez le logement que vous devez enquêter, dans l'une des catégories 1 à 6 de la partie "Type de logement actuellement"

catégorie 1 = Résidence principale.

Cette catégorie comprend les logements occupés par des ménages qui résident en permanence dans le logement.

Lorsque des personnes ont plusieurs logements, leur résidence principale est celle où elles passent la majeure partie de l'année.

catégorie 2 = Résidence secondaire.

Cette catégorie comprend les logements utilisés comme maison de campagne, villas et logements de vacances, de week end.

On y classera également les logements ou appartements meublés, loués ou à louer pour les saisons touristiques.

Aucun bulletin individuel ne doit être rempli dans les logements de cette catégorie. Si par hasard, au moment de l'enquête, les propriétaires d'une résidence secondaire se trouvent l'occuper, on ne les inscrit pas dans les pages 2 et 3 de la feuille de logement, et on ne remplira pas pour eux aucun bulletin individuel.

5. PARTIE II - CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

5.1 La partie de droite "caractéristiques du logement au recensement" sera remplie à l'I.N.S.I.E.

5.2 Vous devez remplir vous même la partie de gauche concernant "les caractéristiques actuelles du logement"

5.3. Nombre de ménages résidant actuellement dans la construction

Vous poserez aux membres du ménage, une question du type "Combien de familles vivent-elles dans la construction"

Cette question ne sera pas posée s'il s'agit d'un logement situé dans une construction collective de la SIMAG (case 5 cochée en partie I, à droite)

5.4 Nombre de pièces d'habitation dans le logement.

Vous indiquerez le nombre de pièces, non compris la cuisine ni les pièces à usage exclusivement professionnel.

Vous compterez comme pièces d'habitation les pièces telles que =

chambre à coucher, salle à manger, salle commune, studio, salle de séjour etc.. quelle que soit leur surface ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables

Vous ne compterez pas comme pièces d'habitation, les pièces telles que =
entrée, couloir, salle de bains, pendore, alcôve, WC, buanderie, office, etc..

Cas particulier des pièces indépendantes (ex = chambres de bonne séparées du logement proprement dit)

Compter ces pièces parmi les pièces d'habitation si le titulaire du logement en dispose lui-même (soit pour y loger un membre de son ménage : enfant, domestique, sous locataire prenant ses repas dans le ménage, soit comme débarras, etc..)

Ne pas les compter si elles sont louées, sous louées ou prêtées à des personnes vivant d'une manière totalement indépendante du ménage. Dans ce cas elles constituent un (ou plusieurs) logements distincts et doivent faire l'objet de l'enquête uniquement si un seul ménage occupait le logement principal et la (ou les) pièces indépendantes en 1967.

Cas des logements ne comportant qu'une seule pièce

Vous rencontrerez à la campagne, des résidences principales constituées d'une seule pièce servant de salle commune avec des installations de cuisine. De même en ville, certains logements sont constitués d'une seule pièce (studios, chambres meublées...)

Vous compterez 1 pour le nombre de pièces

5.5 Nombre de personnes demeurant d'une manière habituelle dans le logement

Vous poserez aux membres du ménage que vous interviewez, une question du type "Combien de personnes vivent d'habitude dans le logement" sans chercher à faire préciser davantage.

16.

6. PARTIE III MODIFICATIONS DU LOGEMENT DEPUIS 1967

Cette partie concerne uniquement les logements tirés du fichier des feuilles de logement du recensement de 1967 (cases 1, 2 ou 3 cochées en partie I à droite)

Pour les autres logements (cases 4, 5 ou 6 cochées en partie I à droite) vous passerez directement à la partie IV "Liste des personnes résidant dans le ménage".

6.1 Pour les logements concernés par cette partie, vous poserez une question du type "Est ce que le logement a subi des modifications depuis Boulah, a-t-il été agrandi, divisé ?

6.1.1 La personne interrogée vous a répondu qu'il n'y avait pas eu de modification depuis 1967.

Vous préciserez =

- si le logement que vous enquêtez est toujours occupé par le même ménage (cocher la case 0)
- ou si le logement que vous enquêtez est occupé par un autre ménage (cocher la case 9)

Ensuite, vous passerez directement à la partie IV "Liste des personnes résidant dans le ménage".

6.1.2 La personne interrogée vous a indiqué que le logement a été agrandi depuis Boulah.

Vous devez vous assurer que le logement est occupé par un seul ménage.

Vous préciserez.

- si le logement est occupé par le même ménage qu'au recensement
- si le logement est occupé par un autre ménage que celui du recensement

Vous indiquerez aussi le type d'agrandissement subi par le logement, en cochant les cases correspondantes.

rubrique 1 : Addition de pièces construites depuis Boulah et non reprises à d'autres logements.

Il s'agit uniquement de pièces d'habitation

Se classent dans cette rubrique, les modifications suivantes :

- transformation d'une pièce en deux par construction d'une cloison
- construction d'une ou plusieurs pièces neuves.

18.

7. PAGES 2 ET 3 = PARTIE IV - LISTE DES PERSONNES RESIDANT DANS LE LOGEMENT.

L'ensemble des personnes résidant dans un logement est appelé conventionnellement "ménage". Un "ménage" peut donc être constitué aussi bien par une personne vivant seule que par un ensemble plus complexe, non nécessairement lié par des liens de parenté (ex = le père, la mère, le fils, la belle fille et leurs enfants, un pensionnaire, un domestique).

7.1. Pour établir la liste complète et exacte des personnes résidant dans le logement, il est essentiel de se conformer aux définitions rappelées sur les feuilles de logement.

7.1.1 Cadre A

Inscrivez dans la liste toute personne dont le logement considéré est la résidence principale habituelle (qu'elle soit présente ou temporairement absente à la date de l'enquête), en commençant par le chef de ménage et sans oublier les enfants de moins de 14 ans.

N'oubliez pas d'inscrire les domestiques ou salariés logés (que ces personnes disposent ou non de pièces indépendantes).

Vous inscrirez aussi les pensionnaires ou sous locataires prenant leurs repas dans le ménage, même s'ils vivent dans des pièces indépendantes.

Vous ouvrirez des feuilles de logement pour les sous locataires vivant indépendamment du ménage enquêté si la (ou les) pièce(s) dans laquelle (ou lesquelles) il résident appartient à un seul ménage au moment du recensement.

Un enfant en nourrice ou en pension, confié à demeure au ménage, doit être considéré comme pensionnaire et inscrit dans le cadre A.

7.1.2 Cadre B

Les absents de longue durée appartenant aux catégories 1 à 8 énumérées sur la feuille de logement, et à celles là seulement, doivent être inscrits sans omission, à condition qu'ils soient destinés, en principe, à revenir habiter dans ce logement à l'issue de leur séjour dans l'établissement ou l'institution où ils se trouvent à la date de l'enquête. Ainsi, un vieillard ayant quitté sa famille pour aller habiter définitivement dans une maison de retraite ou un hospice ne doit pas être inscrit. Au contraire, un enfant en internat ou un militaire du contingent n'ayant pas de domicile personnel doit l'être.

Vous demanderez bien à la personne interviewée s'il existe des membres du ménage se trouvant dans l'une des situations indiquées et vous les inscrirez au fur et à mesure dans le cadre B.

Ce dénombrement est très important : compte tenu du taux de sondage de 1/40, des oublis trop nombreux entraîneraient une diminution sensible des estimations de population totale effectuées à partir de l'enquête.

7. PARTIE V - MODIFICATIONS DU MENAGE DEPUIS OCTOBRE 1967

Cette partie, concerne uniquement les ménages qui résidaient en Martinique au moment du recensement d'Octobre 1967.

7.1 Lieu de résidence du ménage, au moment de Beulah

rubrique 1 = Le ménage que vous enquêtez habitait dans le même logement lors du recensement.

Vérifiez si l'une des cases 0 est cochée à la partie III "Modifications du logement depuis Octobre 1967"

Cocher la case correspondant à cette rubrique 1.

rubrique 2 = Le ménage que vous enquêtez habitait en Martinique au moment de Beulah, mais un autre logement.

Vérifiez si =

- l'une des cases 9 est cochée à la partie III "Modifications du logement depuis Octobre 1967".

- ou si le logement était vacant ou servait de résidence secondaire en 1967.

Vous cochez la case correspondant à cette rubrique et vous essaierez de faire préciser l'adresse du ménage au moment de Beulah, afin de permettre la recherche de la feuille de logement dans le fichier du recensement.

rubrique 3 = Le ménage que vous enquêtez habitait hors de Martinique au moment de Beulah.

Dans ce cas, il n'y a pas lieu de poser les questions concernant les modifications du ménage depuis 1967. Passer directement aux interviews individuelles des personnes nées en 1957 ou avant.

7.2 Liste des membres du ménage ayant quitté le ménage (Décès, Départs) depuis 1967

Si le ménage résidait à la Martinique en 1967, (cases correspondant aux rubriques 1 et 2 cochées), vous indiquerez dans le cadre prévu, les décès et les départs survenus dans le ménage depuis la tempête Beulah.

7.2.1 Colonne 2 = Nom et prénom de la personne décédée ou partie depuis 1967

7.2.2. Colonne 3 = Lien de parenté avec le chef de ménage de la personne décédée ou partie depuis 1967.

7.2.3 Colonne 4 = Sexe de la personne décédée ou partie depuis 1967

7.2.4 Colonne 5 = Année de naissance de personne décédée ou partie depuis 1967

7.2.5 Colonne 6 = Date de l'événement (décès ou départ). Indiquer le mois et l'année.

CHAPITRE III : BULLETIN INDIVIDUEL

Cet imprimé doit être rempli pour toute personne née en 1957 ou avant, inscrite dans la liste de la feuille de logement enquêté, quel que soit le cadre (A ou B) où elle figure.

Renseignez d'abord la partie supérieure :

- le numéro de la commune où se trouve le logement enquêté
- les numéros de district, de construction, de logement
- le nom et le numéro d'ordre (qui figure dans la 1ère colonne de la page 2 de la feuille de logement) de la personne interviewée.
- le jour de l'enquête
- votre nom et votre numéro

1. RAPPEL DE L'OCCUPATION PRINCIPALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Reportez ici la réponse à la question 15 de la feuille de logement

Le classement à cette question détermine le cheminement à suivre dans le bulletin

Catégorie "1" = passez directement aux questions 19 et suivantes

Catégorie "2,3,4,5,7" = poursuivez l'interview par les questions 16 et suivantes

Catégorie "6" = l'enquête est terminée.

2. QUESTION 16

Cette question vise à déterminer, parmi l'ensemble des personnes ayant déclaré ne pas avoir exercé d'activité au cours des 12 derniers mois. (réponses 2,3,4,5 ou 7 à la question 15 de la feuille de logement), celles qui ont exercé auparavant une activité professionnelle.

3. QUESTIONS 17a, 17b, 17c

On décrit à l'aide de ces questions, la dernière activité professionnelle exercée.

3.1 Question 17a = Dernière profession exercée (et qualification). La réponse doit être la plus précise possible ; reportez vous aux explications relatives à la question 20a.

3.2 Question 17b = Statut

Reportez vous aux explications relatives à la question 20b.

7. Question 21 - Durée travaillée le mois précédent.

7.1 Pendant combien de jours.

On pourra s'inspirer du schéma d'interview suivant :

- Q = Le mois dernier, est ce que vous êtes allé au travail tous les jours ?

1er schéma possible

- R = Oui, tous les jours

- Q = Avez vous travaillé même les dimanche et les samedi ?

- R1= Oui, j'ai travaillé tous les jours, même les dimanche et les samedi

- R2= Non, tous les jours, sauf les dimanche (ou les samedi)

- R3= Non, tous les jours, sauf les dimanche et les samedi

- R4= Non, je travaillais tous les jours sauf 1 dimanche sur 2 (ou sauf 1 samedi sur 2)

- R5= Non, je travaillais tous les jours, sauf 1 dimanche et 1 samedi sur 2

2ème schéma possible

- R= Je ne sais plus trop combien de jours exactement

- Q = Mais, quand vous alliez au travail, à peu près combien de jours dans la semaine cela vous occupait

- R1 = 2 à 3 jours par semaine
3 à 4 jours par semaine

. . .
. . .
. . .

3ème schéma possible

- R = J'y suis allé la moitié du mois

- Q = Est ce que pendant ces 15 jours, vous travaillé le samedi et le dimanche ?

- R1= Oui, y compris le samedi et le dimanche

- R2= Non, pas les samedi, ni les dimanche

Réponses à inscrire

30 jours

26 jours

22 jours

28 jours

24 jours

8 à 12 jours

12 à 16 jours

. . .

. . .

. . .

15 jours

11 jours

- Activités exercées en même temps que l'occupation principale, au cours d'avril 1971

- Q = "Est ce que c'était la seule activité que vous aviez en avril 1971"

- R1 = "Oui" =

Il n'y a rien à indiquer en face du mois d'avril, dans le cadre de droite

- R2 = "Non, je faisais aussi un peu de maçonnerie"

Décrire l'activité avec le maximum de précision, dans le cadre de droite

- . profession (et qualification) = ex = ouvrier maçon OS 1
 - . statut = salarié d'une entreprise privée
 - . activité économique = Entreprise Jean Joseph - Sainte Anne
- Bâtiment et travaux publics

- Durée d'exercice de l'occupation principale

- Q = "Le travail que vous aviez en avril 1971, jusqu'à quel mois l'avez vous exercé ?"

- R = "Jusqu'à la fin du mois de juin"

Tirer un trait sur toute la longueur du cadre de gauche en face de la ligne représentant la fin du mois de juin.

- Durée moyenne de travail dans l'occupation principale =

a/ nombre de jours par mois

- Q = "Quand vous faisiez ce métier, est ce que vous alliez au travail tous les jours

1er schéma possible :

- R = "Oui tous les jours"

- Q = "Même les samedi et les dimanche ?"

- R1 = "Oui, même les samedi et les dimanche" = Inscrire 30 jours

- R2 = "Non, sauf les dimanche (ou les samedi" = " 26 "

- R3 = "Non, sauf les samedi et les dimanche" = " 22 "

- R4 = "Non, tous les jours sauf 1 dimanche" = " 28 "
(ou 1 samedi) sur 2

- R5 = "Non, les jours sauf 1 dimanche et un samedi sur 2" = " 24 "

2ème schéma possible

- R = "Je ne sais pas, c'était variable"
- Q = Mais, quand vous alliez au travail, à peu près combien de jours dans une semaine cela vous occupait
- R = "2 à 3 jours par semaine" = Inscrire 8 à 12 jours
 3 à 4 jours par semaine = " 12 à 16 jours
 : : : : : : : : : :
 : : : : : : : : : :

3ème schéma possible

- R = "J'y allais la moitié du mois"
- Q = "Même les samedi et les dimanche"
- R1= Oui, même le samedi et le dimanche" = Inscrire 15 jours
- R2= "Sauf le samedi (ou le dimanche)" = Inscrire 13 jours
- R3= "Sauf les samedi et les dimanche" = Inscrire 11 jours

b ~ nombre d'heures par jour =

- Q = "Quand vous aviez ce travail, combien d'heures à peu près, faisiez vous dans une journée"
- Vous inscrirez la réponse ouverte, par exemple, si la personne indique 6 à 8 heures vous noterez 6 à 8 heures et non pas 6,7 ou 8 heures

- Durée des activités exercées en même temps que l'occupation principale

- Q = "Ce travail de maçonnerie, jusqu'à quel mois l'avez vous exercé ?
- R = "Jusqu'à la fin du mois de mai"

Tirer un trait sur toute la longueur du cadre de droite en face de la ligne indiquant la fin du mois de mai.

- Durée moyenne de travail des activités exercées en même temps que l'occupation principale

Vous reporterez au schéma d'interview relatif à l'activité principale.

- Autres occupations principales

- Q = "Vous avez arrêté de travailler en juin, mais, en quel mois avez vous recommencé à travailler"

R = "Octobre"

Tirer un trait sur toute la longueur du cadre de gauche en face de la ligne indiquant le début du mois d'octobre.

- Q = "Comment vous êtes vous débrouillé pour vivre pendant ces 3 mois d'interruption"

R = "J'ai fait un peu de jardinage"

- Q = "Vous faisiez le jardinage tous les jours" ?

R = "1 jour par semaine" = Inscrire 4 jours par mois

4 jours par semaine = Inscrire 16 jours par mois

- Q = "Vous faisiez combien d'heures dans une journée"

R = "3 heures"

La suite de l'interview peut se dérouler selon le schéma précédent

- à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mars = pour l'occupation principale
- à partir du mois de juin et jusqu'au mois de mars = pour les occupations exercées en même temps que l'occupation principale

QUESTIONS 28 à 32 = RECHERCHE D'UN EMPLOI

Cet ensemble de questions concerne toutes les personnes interrogées, qu'elles aient ou non actuellement un emploi ou une situation.

13. Question 28

- . Aux personnes pourvues d'un emploi, vous poserez la question sous la forme " Cherchez vous un autre emploi, ou une autre situation " ?
- . Aux personnes qui n'ont pas d'emploi actuellement, vous poserez la question sous la forme : " Cherchez vous un emploi, un travail, une situation " ?

Vous ne tiendrez pas compte dans les réponses des changements de postes envisagés au sein d'une même entreprise, tels que passage du siège social à une succursale ou inversement, recherche d'une promotion par avancement ou concours.

Il se peut que l'intéressé réponde que la question est sans objet parce qu'il a déjà trouvé un emploi qu'il doit occuper prochainement, mais qu'il ne l'occupe pas encore à la date de l'enquête.

Deux cas sont alors possibles :

- La personne a déclaré spontanément avoir un emploi à la question 13 de la feuille de logement (réponse oui) ; dans ce cas, cet emploi trouvé est décrit dans la question 22, le nombre d'heures déclaré à la question 24 (activités de la semaine de référence) a de fortes chances d'être nul ou voisin de 0 pour cause de début d'emploi.

Cochez la rubrique n° 5 de la question 28 "Ne recherche pas".....

- La personne n'a pas déclaré spontanément avoir un emploi à la question 13

Cochez = la rubrique n° 3 de la question 28 s'il s'agit d'un emploi salarié
 = la rubrique n° 4 de la question 28 s'il s'agit d'une situation à son compte

Poursuivez l'interview en raisonnant au passé :

Q 29 = Comment avez vous fait ces recherches ?

Q 30 = Depuis quand durient ces recherches ?

Q 31 = Dans quelles circonstances avez vous été amené à rechercher un emploi ?

Décrire à la question 32, l'emploi qui sera occupé prochainement.

ANNEXE III

CLASSERMENT HIERARCHIQUE DES EMPLOYES DE COMMERCE

Catégorie	Profession
1	Vendeur débutant pendant la 1ère année de pratique, non titulaire du CAP ou CFP, Dactylo débutante, garçon de course
2	Vendeur débutant avec CAP ou CFP pendant la 1ère année de pratique Vendeur spécialisé 2ème et 3ème année de pratique Dactylo 1er degré, employé aux écritures
3	Vendeur qualifié = CAP ou CFP après 1 an de pratique Vendeur spécialisé après 2 ans de pratique et succès au stage de perfectionnement de l'école de vente.
4	Vendeur qualifié CAP ou CFP après 2 ans de pratique Vendeur spécialisé ayant réussi au stage de l'école de vente après 3 ans de pratique
5	Sténo, mécanographe, correspondancièrre
6	Caissier, Etalagiste, Aide comptable, Mécano comptable, Aide caissier contrôleur, Commis douanier.
7	Opérateur 2ème échelon, moniteur de perforation
8	Vendeur technique, Vendeur étalagiste, Employé qualifié de service commercial
9	Etalagiste qualifié Caissier comptable
10	Comptable 2ème échelon Agent déclarant en douanes

AII-5b Cameroun. Enquête emploi 1971. Instructions aux enquêteurs.

/DMP
MINISTÈRE DU PLAN ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
" Paix - Travail - Patrie "

E N Q U Ê T E E M P L O I

(auprès des Entreprises Privées du Secteur Moderne 1971)

Manuel de l'Agent Enquêteur

- 1 -

AVANT - PROPOS

Nous devons au cours de cette année, précisément à partir du mois de Juillet, entreprendre une enquête emploi la première en son genre dans toute l'étendue de la République Fédérale du Cameroun.

Sans le soin minutieux apporté à la collecte de l'information, la technique la plus élaborée pour traiter et interpréter ces informations serait peu efficace :

Le succès de la grande opération statistique à laquelle vous allez participer dépend de vous et de votre travail.

Dans cette enquête, votre rôle est déterminant. La tâche que vous avez à accomplir avec le plus grand soin, fait reposer sur vous une responsabilité dont nous savons à l'avance que vous saurez vous montrer digne.

Ce manuel doit vous servir de guide dans votre activité. Etudiez-le soigneusement. Ceux qui l'ont rédigé à votre intention ont fait tous les efforts pour simplifier votre tâche. Ayez-le toujours avec vous au cours de vos tournées. Si quelques points particuliers vous échappent au cours de l'enquête, demandez des explications complémentaires à votre superviseur.

Les chefs d'établissement sont avertis de votre visite et vous réserveront un accueil favorable. Sans doute quelques rares personnes seront d'un contact plus difficile ; ne vous découragez pas et conservez la meilleure humeur. Cherchez à persuader, posément, calmement. Si les difficultés vous paraissent insurmontables, référez-en à votre superviseur qui prendra les dispositions nécessaires.

Je vous sais gré de tous les efforts que vous allez déployer pour faire de cette enquête une opération nationale réussie. Par avance, je vous en remercie très sincèrement.-

- 2 -

Première partie : CONSIGNES GENERALES

1 - Généralités

- 1.1 Buts de l'enquête
- 1.2 Organisation générale de l'enquête
- 1.3 Votre dossier d'Agent Enquêteur
- 1.4 Votre salaire.

2 - Règles générales de l'enquête

- 2.1 Première tournée
- 2.2 Tournées suivantes
- 2.3 Après la collecte
- 2.4 Remarques importantes
- 2.5 Recommandations générales sur la manière de remplir les imprimés.

Deuxième partie : Instructions détaillées sur les imprimés

- A Instructions sur le questionnaire (Imprimé N°2)
- B Instructions sur la liste de personnel (Imprimé N°1)

Troisième partie : Codes

- 1° Niveaux de qualification - code
 - définition
- 2° Types de formation
 - code analytique
 - classement analytique.

- 3 -

CALENDRIER DES OPERATIONS QUI VOUS CONCERNENTEntre 15/5 - 15/6

- * Séances d'instruction d'une demi-journée

Au plus tard le 20 Juin

- * Prise de possession de votre dossier

Du 1er Juin au 15 Juin

Enquête pilote et formation pratique

Entre le 15 et 30 Juin

Séances de travail avec les responsables

Entre le 1er Juillet et 30 Octobre

Enquête proprement dite

Au fur et à mesure du déroulement de l'enquête

- * Remise au contrôleur et au superviseur des fiches remplies dans les établissements terminés.

Au plus tard le 30 Octobre

- * Remise de tous vos documents à votre superviseur.

PREMIERE PARTIE

CONSIGNES GENERALES

(à étudier soigneusement)

- 5 -

1 - Généralités

1.1 Buts de l'enquête

L'enquête sur l'emploi dans le secteur privé moderne est une opération à laquelle le Gouvernement tient beaucoup pour l'orientation de sa politique d'enseignement et de formation.

L'enquête vise principalement trois objectifs :

- a) déterminer la structure des salariés du secteur moderne privé par catégories socio-professionnelles
- b) mettre en place un système d'enquête conjoncturelle sur l'emploi et les salaires
- c) établir les statistiques de base relatives à l'emploi.

L'enquête emploi est la source des principales statistiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi et de nombreuses statistiques économiques.

Elle permettra notamment de recueillir des données chiffrées sur la répartition de la population active du secteur privé moderne suivant les caractères suivants :

- par branche d'activité
- par nationalité
- par sexe
- par âge
- par niveau de qualification
- par type de formation
- par région
- par niveau réel de qualification du poste occupé.

Ces informations sont essentiellement à l'étude des problèmes d'ordre économique et social.

- 6 -

1.2 Organisation Générale de l'Enquête

L'enquête est organisée conjointement par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale et les Services Régionaux de Statistique (Douala, Buéa, Bafoussam et Garoua) et avec l'aide des Experts de l'I N S E E.

Les responsables techniques sont chargés d'une double mission :

a) Formation des Agents Enquêteurs

Avant le début des opérations de l'enquête, le superviseur dont vous relevez vous convoquera à des séances d'instruction d'une demi-journée. Au cours des séances il vous commentera le présent manuel et vous donnera tous les renseignements complémentaires sur la façon de procéder à l'enquête et de remplir les divers imprimés.

Avant l'enquête vous devez avoir étudié soigneusement votre manuel ainsi que le questionnaire à utiliser sans oublier les ordres ; vous pourrez ainsi demander à votre superviseur toutes les précisions que vous jugerez utiles.

b) Contrôle des Opérations sur le terrain

Vous êtes tenus :

- de rendre compte à votre contrôleur ou à votre superviseur de vos travaux quotidiens ;
- de lui remettre les fiches des établissements terminés ;
- de lui soumettre les difficultés que vous aurez rencontrées et les problèmes particuliers auxquels vous ne serez pas sûrs d'avoir donné une solution correcte.

- 7 -

Le rôle essentiel du contrôleur ou du superviseur est de vous assister; vous ne devez pas hésiter à avoir recours à lui.

1.3 Votre dossier d'Agent Enquêteur

Avant le début des opérations sur le terrain, votre superviseur doit vous remettre :

- 1°- le présent manuel : manuel de l'agent enquêteur
- 2°- une carte d'agent enquêteur
- 3°- des Imprimés N°1 (liste du personnel)
- 4°- des questionnaires (Imprimés N°2)
- 5°- la liste des établissements à enquêter
- 6°- en outre vous recevrez du matériel pour le travail, notamment le nécessaire pour écrire, prendre des notes (carnet) et transporter l'ensemble des documents.

1.4 Votre salaire

La base de votre rémunération vous sera communiquée avant l'enquête, et le "montant" vous sera versé soit par le canal de la trésorerie, soit directement par votre superviseur.

2 - Le déroulement des opérations sur le terrain

2.1 Première tournée :

Inventaire du personnel : liste du personnel (Imprimé N°1).

Au cours d'un premier passage, à partir du 1er Juillet, vous releverez soigneusement sans rien omettre les noms de tout le personnel permanent, avec la mention qualifié ou non qualifié (manoeuvre) et éventuellement le lieu exact où travaille chaque employé. Quant au personnel temporaire, il ne doit pas figurer sur la liste du personnel (Imprimé N°1).

Sont considérés comme temporaires les personnes travaillant pour une courte durée (3 mois au plus) ou étant en période d'essai.

Cette liste, faite avec l'aide du chef du personnel ou d'une autre personne habilitée, devra être remise immédiatement à votre superviseur.

- 8 -

Prendre rendez-vous avec la personne qui vous a reçu. Ce rendez-vous aura lieu après 2 à 3 jours.

2.2 Tournées suivantes : Enquête dans l'établissement

Au cours des tournées suivantes, munis des questionnaires (Imprimés N°2), vous relèverez d'abord, avec l'aide de l'employeur, les renseignements concernant chaque employé se trouvant sur la liste des employés qui vous a été remise par votre superviseur ou votre contrôleur. Veillez à ce que cette liste corresponde bien à l'établissement que vous allez enquêter.

Pour remplir le questionnaire (l'Imprimé N°2), vous appliquerez soigneusement les consignes données à cet effet quant vous aurez terminé avec l'employeur; ce n'est qu'à ce moment là que vous vous tournerez vers chaque employé pour compléter les renseignements à fournir par ces agents (col. 22 à 27 du questionnaire, Imprimé N°2). Avant de quitter définitivement l'établissement, vérifiez que tous les renseignements ont été fournis (ce qui vous évitera de revenir pour les obtenir), assurez-vous qu'aucune personne n'a été oubliée et classez vos fiches (Imprimés N°2).

2.3 Après la collecte : mise en ordre définitive et numérotage des imprimés ou fiches

Après la collecte, vous ferez, une mise en ordre définitive des imprimés remplis; ensuite vous procéderez à leur classement et à leur numérotage. Vous porterez le nombre de fiches remplies dans l'établissement sur toutes les fiches de l'établissement et dans le cadre réservé à cet effet.

Enfin, vous remettrez les imprimés des établissements terminés au contrôleur.

2.4 Remarques importantes

* Vous devez remplir vous-même ces imprimés, et non pas les laisser remplir par les intéressés; il vous est recommandé de le faire, à condition toutefois que la personne qui vous accueille soit à même de vous donner des renseignements complets sur tout le personnel de l'établissement (chef de l'établissement).

■ D'une façon générale, vous devez être corrects vis à vis des employeurs et des employés, vous devez les aider à vous fournir des réponses exactes. N'oubliez pas que, finalement, c'est vous qui êtes responsable de la qualité des réponses, dans les établissements que vous aurez enquêtés.

■ Vous aurez à effectuer de nouvelles visites pour joindre les personnes que vous n'aurez pu rencontrer au cours de vos tournées générales ou pour obtenir des renseignements complémentaires destinés à combler les lacunes ou à rectifier les erreurs que vous découvrirez lors de la révision définitive des questionnaires remplis.

■ Notez les cas particuliers rencontrés, les difficultés de toutes sortes, et signalez-les à votre superviseur.

■ Pour simplifier votre tâche et éviter des oublis, travailler méthodiquement. Munissez-vous d'un carnet, qui vous servira d'aide-mémoire et sur lequel vous noterez systématiquement les nouvelles visites à faire, avec leur objet et leur lieu.

2.5 Recommandations générales sur la manière de remplir les imprimés

Vous trouverez à la fin de ce manuel les instructions pour remplir les imprimés : questionnaire et liste du personnel. De votre côté, en vous conformant à ces consignes, vous simplifierez la tâche de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, chargée du dépouillement de l'enquête.

- a) - Ecrivez lisiblement en évitant l'emploi des abréviations et des initiales dans les colonnes observations.
- b) - Ecrivez les noms propres en capitales
- c) - Ne laissez jamais une question sans réponse; au besoin, faites de nouvelles visites pour obtenir des renseignements complets. D'une façon générale, si la réponse est connue mais n'est pas prévue dans le code correspondant, notez "autre". Si, malgré tous les efforts, il subsiste un doute, essayer de déterminer la réponse la plus vraisemblable. S'il n'existe aucun moyen pour déterminer la bonne réponse, notez "N.D" (non déclaré)

- d) - Assurez-vous que les réponses indiquées sont cohérentes et vraisemblables. En cas de doute, retournez auprès de l'employeur ou de l'employé jusqu'à ce que les indications soient sûres, claires et concordantes.
- e) - Soyez correct, poli, vis à vis de tous ceux avec qui vous allez vous entretenir, qu'il s'agisse des cadres, des ouvriers ou des manoeuvres.
- f) - Soyez consciencieux. Efforcez-vous de recueillir les informations exactes. Ne remplissez pas le questionnaire avec négligence; essayez de comprendre ce que répond la personne enquêtée et ne portez pas sur le questionnaire des réponses fantaisistes.
- g) - Soyez rapide, mais ne bâclez pas votre travail. Normalement une journée sera suffisante à un enquêteur pour enquêter une entreprise. Mais en cas de difficulté, soyez patient et ne vous énervez pas.

Tout enquêteur qui se sera disputé avec un agent quelconque d'une entreprise sera sévèrement puni.
- h) - Soyez ponctuel. Soyez exact au rendez-vous avec les chefs d'entreprise. Ne vachez pas à vos occupations personnelles pendant les heures de travail.
- i) - Les informations que vous allez collecter sont confidentielles (Loi N°63/10) : il vous est interdit de les communiquer à qui que ce soit; prenez soin de les cacher quand vous interrogez le personnel. Le secret statistique est une garantie donnée à l'entreprise et au personnel; en aucun cas les renseignements fournis ne seront utilisés ou publiés au préjudice de leurs auteurs. En contrepartie, les réponses sont légalement obligatoires; mais le meilleur garant de la bonne foi des enquêteurs est encore leur confiance dans la discrétion des enquêteurs et le sérieux du secret statistique.

DEUXIEME PARTIE

INSTRUCTIONS DETAILLEES SUR LES IMPRIMES

(Questionnaire et Liste du personnel)

- 13 -

A - INSTRUCTIONS SUR LE QUESTIONNAIRE (IMPRIME N°2)

DESIGNATION DES ELEMENTS DU QUESTIONNAIRE	I N S T R U C T I O N S
Nombre de fiches	Porter le nombre total de fiches remplies dans l'établissement. Ce renseignement sera donc mentionné à la fin de l'enquête dans l'établissement.
Fiche N°	Marquer le N°1 s'il s'agit de la 1ère fiche utilisée dans l'établissement; marquer le N°2 s'il s'agit de la 2è fiche, le N°3 s'il s'agit de la 3è fiche et ainsi de suite.
S t r a t e	Dans la 1ère case marquer le N° de la strate. Dans les quatre dernières cases, marquer le N° d'ordre de l'établissement. Dans chaque région, les numéros des établissements de l'échantillon tiré se suivent en commençant par : - 1001 pour le Littoral - 2001 pour l'Est - 3001 pour le Nord - 4001 pour l'Ouest - 5001 pour le Centre-Sud - 6001 pour le Cameroun Occidental. Ainsi lorsqu'un établissement de la strate 2 porte le N°1026 on remplira la case comme suit : /2/ 1/0/2/6/.
Nom ou raison sociale	Marquer le nom ou la raison sociale de l'établissement.
Adresse complète	Marquer l'adresse de l'établissement; ne pas oublier la boîte postale, si possible la rue et éventuellement le N° de téléphone.
Effectif de l'Etablissement (Permanent Temporaire)	Marquer les effectifs des agents permanents et des agents temporaires de l'établissement au moment de l'enquête. Les stagiaires non encore engagés définitivement sont comptés parmi les temporaires.
Nombre d'établissements	Indiquer le nombre total d'établissements que comporte l'entreprise dont fait partie l'établissement enquêté.
Type de personnel	Indiquer la mention "qualifiés" ou "non qualifiés".

- 14 -

Activités de l'établissement	Marquer sur la 1ère ligne l'activité qui procure à l'établissement la plus grande valeur ajoutée (les chefs d'établissements connaissant parfaitement l'activité principale de leur établissement). Si l'établissement a une deuxième activité importante, indiquez-la sur la 2è ligne. Si elle a d'autres activités importantes, indiquez-les (avec un renvoi en note au bas du tableau si la place est insuffisante) dans l'ordre décroissant pour les activités, et en leur affectant la suite des numéros 3°, 4°) etc...
Numéro d'identification	1°) Marquer le numéro statistique s'il existe (marquer "sans" lorsque l'établissement n'est pas enregistré par la Direction de la Statistique). 2°) Marquer le numéro de contribuable de l'établissement. C'est le numéro qui est indiqué sur le dernier avertissement reçu par l'établissement durant l'exercice fiscal écoulé. Il se compose de 6 chiffres suivis d'une lettre.
Date de passage	Indiquer la date de votre passage dans l'établissement. Si l'enquête s'étend sur plusieurs jours dans l'établissement, marquer la date d'arrivée dans l'établissement.
Nom de l'enquêteur	Marquer très lisiblement vos noms et prénoms
Nom du contrôleur	Marquer les noms et prénoms de votre contrôleur
Signature de l'enquêteur	Apposer votre signature.
Signature du Contrôleur	Cette signature sera apposée sur les fiches vérifiées par le contrôleur.
Visa du superviseur	Ce visa sera apposé sur les fiches vérifiées par le superviseur.
Colonne 1 N° d'ordre	Porter dans l'ordre le N° des personnes interrogées.
Colonne 2 Noms et prénoms	Porter en lettres majuscules les noms et prénoms des personnes interrogées.
Colonne 3 S e x e	Porter M pour le sexe masculin et F pour le sexe féminin.

<u>Colonne 4</u> Fonction	Porter : D pour le directeur C pour les cadres supérieurs, avec ou sans fonction d'autorité directe. M pour le personnel d'encadrement moyen : maîtrise, contremaître, chef d'atelier, chef d'équipe. E pour le personnel d'exécution, sans attributions de commandement (ouvriers, manoeuvres). AP pour les apprentis. ND pour les non déclarés
<u>Colonne 5</u> Statut	Porter : P pour les salariés permanents (au mois ou à l'heure) N pour les non-salariés (propriétaires, aides familiaux non salariés)
<u>Colonne 6</u> la Catégorie de Convention Collective particulière (ancien système)	Porter la catégorie de la convention collective particulière (ancienne classification) dans le cas où l'établissement n'a pas encore une classification de son personnel dans la nouvelle classification en 12 catégories (catégorie de la convention collective générale).
<u>Colonne 7</u> la Catégorie de Convention collective générale (nouveau système)	Porter la catégorie de la convention collective générale (classification en 12 catégories) de l'agent au cas où cette nouvelle classification existe dans l'établissement.
<u>Colonne 8</u> Taux salaire	Marquer le taux horaire s'il s'agit d'un journalier ou d'un contractuel à taux horaire. Marquer "m" s'il s'agit de personnel payé au mois.
<u>Colonne 9</u> Salaire mensuel de base pour H.N.	Marquer le salaire mensuel de base correspondant aux heures normales de travail.
<u>Colonne 10</u> H. S.	Marquer la partie du salaire mensuel correspondant aux heures supplémentaires.
<u>Colonne 11</u> I N D	Marquer la partie du salaire mensuel correspondant aux indemnités et primes de toutes sortes (y compris les allocations familiales)
<u>Colonne 12</u> T o t a l	Marquer dans cette colonne le salaire mensuel total (somme des colonnes 9, 10 et 11)
<u>Colonne 13</u> Nombre d'heures de travail par mois	Indiquer le nombre d'heures de travail effectué par l'agent en question au cours du mois précédent le mois de l'enquête.

<u>Colonne 14</u> Nombre de jours ou d'heures d'absence	Indiquer le nombre de jours ou d'heures d'absence enregistrés par l'agent au cours du mois précédent l'enquête. Ce nombre est égal au nombre d'heures ou de jours ouvrables moins le nombre d'heures ou de jours de travail effectués par l'agent. Le temps de congé légal n'est pas compté dans le nombre de jours ou d'heures d'absence Préciser en ajoutant à la suite du nombre la lettre "j" pour les jours et la lettre "h" pour les heures.
<u>Colonne 15</u> Date d'embauche	Porter le mois et l'année auxquels l'agent a été engagé dans l'entreprise (2 chiffres pour le mois et 2 chiffres pour l'année).
<u>Colonne 16</u> Durée au poste actuel	Porter la durée (ancienneté) de l'agent au poste actuel. Il s'agit bien de l'ancienneté au poste occupé et non l'ancienneté dans l'établissement. Noter cette durée en années révolues (soit 0 si moins d'un an).
<u>Colonne 17</u> Si durée inférieure à 12 mois, qui a-t-il remplacé	Porter CAM, si l'agent a remplacé un camerounais ; Porter AF, si l'agent a remplacé un africain non camerounais. Porter EXP, si l'agent a remplacé un non africain. Porter PERS, si le poste était vacant ou nouvellement créé.
<u>Colonne 18</u> Mode de recrutement dans l'établissement ou dans l'entreprise	Marquer <u>oc</u> si l'agent a été recruté par concours ; <u>titre</u> si l'agent a été recruté sur titre ; <u>no</u> si l'agent a été recruté sur recommandation de la main d'oeuvre ; <u>autre</u> si l'agent a été recruté par un autre moyen que par concours, titre ou recommandation du bureau de la main d'oeuvre.
<u>Colonne 19</u> Type de formation (carrière)	Marquer le N° de code à trois chiffres correspondant au type de formation déclarée par le chef d'entreprise. Pour cela consulter la classification des types de formation. Par exemple si le chef d'entreprise déclare que le poste exige une formation en soudage, vous porterez dans la colonne 9 le N° de code 188. Dans le cas douteux, porter "obs" dans la colonne 19 et décrire en clair dans la colonne observation le type de formation déclaré. N.B. : Si le chef d'établissement déclare un

(suite) Colonne 19	type de formation qui n'existe pas dans le code porter <u>obs.</u> dans la colonne 19 et porter en clair dans la colonne observation le type de formation déclaré.
<u>Colonne 20</u> Niveau de qualification requis (niveau de qualification exigé, pour le poste effectivement occupé)	Marquer le N° de code correspondant au niveau de qualification déclaré par le chef de l'établissement en se référant au code IEDES adapté au Cameroun. Par exemple si le chef de l'établissement déclare que le poste correspond aux compétences d'un technicien supérieur, lui rappeler les diplômes et la catégorie exigés pour avoir le titre de technicien supérieur. Ces diplômes et catégories figurent dans les consignes. S'il déclare directement la catégorie correspondant à cet emploi, marquer dans la colonne 20, le N° de code relatif à cette catégorie.
<u>Colonne 21</u> Branche d'activité	Colonne à remplir quant l'établissement comporte plusieurs activités (numérotées 1, 2,.. en haut du questionnaire). Cette colonne doit indiquer pour chaque agent le numéro (1 ou 2,..) correspondant à l'activité à laquelle il participe. Si un agent participe d'une façon importante à plusieurs activités, ou si son activité concerne l'ensemble de l'établissement et non un secteur économique précis (administration, comptabilité,..) on notera 0 dans cette colonne.
<u>Colonne 22</u> Age	Porter l'âge déclaré en années révolues (âge au dernier anniversaire)
<u>Colonne 23</u> Nationalité	Porter la nationalité déclarée : - "C" pour camerounais - "U" pour les africains des autres pays de l'UDEAC - "AF" pour les autres africains - "F" pour français - "G" pour grecs - "L" pour libanais - "I" pour italien - "AU" pour autre nationalité - "ND" pour nationalité inconnue.
<u>Colonne 24</u> Diplôme dans l'enseignement général (ou dernière classe fréquentée)	Marquer - BE si l'agent est titulaire du brevet élémentaire - PROB si l'agent est titulaire du probatoire - BAC si l'agent est titulaire du

(suite) colonne 24	baccalauréat - le cas échéant les diplômes correspondants du système anglophone - marquer la dernière classe s'il n'a aucun diplôme. - si l'agent a suivi une formation générale complémentaire importante après le diplôme le plus élevé obtenu, on pourra marquer la dernière classe suivie entre parenthèse, après le diplôme, ou en colonne 28 (observation) avec renvoi.
<u>Colonne 25</u> Type de formation	Marquer la formation reçue par l'agent interrogé. Porter le code correspondant (code IEDES) (voir consignes de la colonne 19). Il est rappelé que l'enseignement professionnel comprend l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. Si l'agent interrogé n'a reçu aucune formation spécifique dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise, porter "sans" dans cette colonne.
<u>Colonne 26</u> Niveau de qualification	Marquer le niveau de qualification déclaré par l'agent interrogé en se référant au code IEDES (voir les consignes de la colonne 20). Si l'agent interrogé n'a reçu aucune formation spécifique dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise, porter "sans" dans cette colonne.
<u>Colonne 27</u> Autres types de formation reçue	Marquer <u>OUI</u> , s'il a reçu d'autres types de formation et porter le ou les codes à l'observation (colonne 28). Marquer <u>NON</u> s'il n'a rien reçu.

- 19 -

OFFRES D'EMPLOIS NON SATISFAITES AU MOMENT DE L'ENQUETE	
<u>Colonne 1</u> N° d'ordre	Porter le N° d'ordre des offres d'emploi non satisfaites au moment de l'enquête
<u>Colonne 2</u> Date depuis laquelle l'offre est faite	la date Porter/depuis laquelle l'offre est faite
<u>Colonne 3</u> Sexe demandé	Indiquer le sexe demandé par le chef de l'établissement à ce poste. Porter M pour le sexe masculin, F pour le sexe féminin, et S dans le cas où l'un ou l'autre des deux sexes est demandé indifféremment
<u>Colonne 4</u> Type de formation	Marquer le N° de code à trois chiffres correspondant au type de formation déclaré par le chef de l'établissement. Pour cela consulter la classification de types de formation. Dans les cas plus difficiles à identifier, porter <u>obs.</u> et mettre en clair le type de formation dans la colonne observation.
<u>Colonne 5</u> Niveau de qualification	Marquer le numéro de code correspondant au niveau de qualification déclaré par le chef de l'établissement en se référant au mode niveau de qualification adapté au Cameroun.
<u>Colonne 6</u> Observations	PORTER DANS CETTE COLONNE TOUT RENSEIGNEMENT susceptible d'éclaircir les responsables de l'enquête sur des situations particulières. Par exemple les cas difficiles à identifier des colonnes types de formation (Col. 4) et niveau de qualification (Col. 5).

- 20 -

Désignation des éléments	I n s t r u c t i o n s
<u>Colonne 1</u> N° d'ordre	Porter dans l'ordre le N° des personnes qui travaillent dans l'établissement.
<u>Colonne 2</u> Nom et Prénoms	Porter en lettres majuscules les Noms et Prénoms du personnel de l'établissement.
<u>Colonne 3</u> Qualifié	Marquer une croix (x) si la personne est qualifiée. Ne rien marquer si elle ne l'est pas. Vous demanderez au chef de l'établissement ou à toute autre personne compétente de vous préciser si l'employé est qualifié ou manoeuvre (= non qualifié). On inclura dans le personnel qualifié, les agents de niveau "5" du code niveau de qualification ("main d'oeuvre spécialisée"). Ne pas oublier de demander au chef d'entreprise de vous fournir les renseignements sur les cadres supérieurs qui généralement ne sont pas gérés par le chef du personnel.
<u>Colonne 4</u> Non qualifié	Marquer une croix (x) si la personne est non qualifiée. Ne rien marquer si elle ne l'est pas. Vous demanderez au chef de l'établissement ou à toute autre personne compétente de vous préciser si l'employé est qualifié ou manoeuvre (= non qualifié). On inclura dans le personnel qualifié, les agents de niveau "5" du code niveau de qualification ("main d'oeuvre spécialisée"). Ne pas oublier de demander au chef d'entreprise de vous fournir les renseignements sur les cadres supérieurs qui généralement ne sont pas gérés par le chef du personnel.
<u>Colonne 5</u> Lieu de travail	Indiquer le lieu exact du travail, où la personne peut être trouvée au moment de l'enquête.

TROISIEME PARTIE

C O D E S

CODE NIVEAU DE QUALIFICATION

- Cadres supérieurs, Ingénieurs et assimilés 1
(catégorie 12 de la nouvelle Convention Collective Générale).
- Techniciens supérieurs, Ingénieurs de travaux 2
(catégorie 10 et 11).
- Technicien - maîtrise 3
(catégorie 7 à 9).
- Main-d'oeuvre qualifiée et hautement qualifiée 4
(catégorie 5 à 6).
- Main d'oeuvre spécialisée 5
(catégorie 4).
- Main d'oeuvre banale 6
(catégorie 1 à 3).

---s-s-s-s-s-s---

Définition des " Niveaux de qualification "

- Niveau 1 (catégorie 12) : Cadres supérieurs, Ingénieurs et Assimilés.

Personnel (1) qui participe effectivement à la Direction de l'entreprise ou possède des attributions à l'intérieur des quelles il peut faire preuve de larges initiatives (et dont sa signature engage l'entreprise) : personnel de conception.

Les diplômes de référence sont ceux que délivrent les établissements d'enseignement supérieur : Licence au minimum, (BAC + 4 ans de formation) grande école, équivalent en anglais.

- Niveau 2 (catégorie 10 et 11) : Techniciens supérieurs, Ingénieurs de travaux.

Personnel qui participe avec les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés auxquels il est adjoint, à des tâches de conception, de gestion ou de production réclamant des facultés d'imagination et d'abstraction. Ils peuvent être amenés à diriger une équipe composée de techniciens, d'agents de maîtrise et de personnel qualifié.

Les diplômes de référence sont les diplômes universitaires de technologie délivrés par les instituts universitaires de technologie, BAC + 2 ans de formation, ou équivalent en anglais.

(1) Le terme de personnel est pris dans un sens très large et comprend aussi bien les salariés que les non-salariés, toute référence au statut professionnel étant exclue.-

- Niveau 3 (catégorie 7 à 9) : Techniciens

Personnel qui surveille et contrôle les travaux qui sont conçus à un niveau supérieur, ou accomplit des tâches réclamant un niveau de compétence élevé dans une technique spécialisée. Il est le plus souvent associé à la mise au point des procédés de réalisation et coordonne généralement les activités du personnel d'exécution.

Les diplômes de référence : B E I, B E C, Brevet Professionnel, Brevet de technicien supérieur, BAC de technicien, BAC Technique, BEPC + 2 ans de formation, ou équivalent en anglais.

- Niveau 4 (catégorie 5 à 6) : Main-d'oeuvre qualifiée et hautement qualifiée.

Personnel qui occupe des emplois supposant une connaissance générale du métier et parfois des connaissances techniques et pratiques approfondies. Il doit pouvoir organiser son travail sur de simples directives; la formation initiale est généralement sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle, mais doit être complétée par l'expérience (CAP + formation courte sur le tas - B E P C ou équivalent en anglais).

- Niveau 5 (catégorie 4) : Main-d'oeuvre spécialisée.

Personnel qui occupe des emplois supposant des connaissances techniques et pratiques simples qui s'acquièrent sur le tas ou par une formation professionnelle de courte durée donnée par l'entreprise.

- Niveau 6 (catégorie 1 à 3) : Main-d'oeuvre banale.

Personnel qui occupe des emplois qui ne supposent à peu près aucune connaissance professionnelle.

REMARQUE :

Le personnel de maîtrise ou d'encadrement n'apparaissent pas dans la liste de niveau de qualification. Ce personnel (chef d'équipe, de chantier, d'atelier etc... pour les métiers de type commercial) qu'il participe directement ou non aux tâches d'exécution, est chargé de les contrôler, de les distribuer et de coordonner les efforts de plusieurs travailleurs. Selon les exigences techniques des tâches qui lui sont confiées, il peut être recruté aux niveaux 2, 3, 4 et 5 et en conséquence, au cours de l'enquête, il sera classé au niveau correspondant à ses compétences techniques.-

CODE DES METIERS OU TYPE DE FORMATION

Le numéro de Code d'un métier - comprend trois chiffres :

- Le premier chiffre correspond à la classe
- Le second chiffre correspond au groupe à l'intérieur de la classe
- Le troisième chiffre au métier à l'intérieur du groupe.

Ex :

Le numéro de code 115 permet d'identifier le métier "Maçonnerie" qui appartient au groupe 11 - 12 "Génie Civil - Bâtiment - Production de matériaux de construction" et à la classe 1 - 2 "Formations Scientifiques et techniques".

REMARQUES :

1 - Dans les groupes 10, 11, 12, 13, 17, 30, 41, on notera l'inscription d'un métier intitulé : Compétences Générales. Sont considérées comme appartenant à ce métier tous ceux qui possèdent des connaissances relevant de plusieurs autres groupes, ce qui les rend aptes le cas échéant, à assumer des tâches d'encadrement ou de contrôle sur ceux-ci.

2 - Divers et indéterminés : rassemble les représentants des métiers inclus dans le groupe, mais ne faisant pas l'objet d'une rubrique spécifique, ainsi que les travailleurs dont on sait que leur métier les rattache au groupe sans avoir pu le déterminer avec précision.

Dans le tableau ci-dessous, lorsque, au croisement d'un type de formation et d'un niveau de qualification existe un emploi dans le secteur privé, une croix (x) l'indique.

MINISTÈRE DU PLAN
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
" PAIX - TRAVAIL - PATRIE "

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE
LA COMPTABILITÉ NATIONALE

SERVICE DES ENQUÊTES ET DE
LA DÉMOGRAPHIE

ENQUÊTE EMPLOI
AUPRES DES ENTREPRISES PRIVÉES
DU SECTEUR MODERNE

CONSIGNES AUX CONTRÔLEURS

- 1 -

S O M M A I R E P A G E

- INTRODUCTION	2
A - TRAVAUX DE CONTRÔLE	2
B - TRAVAUX DE RECAPITULATION	3
C - REMARQUES	10

Au début de l'enquête ou tant qu'aucune entreprise ne sera entièrement couverte par l'enquête, le travail du contrôleur sera celui d'un simple enquêteur. (Se référer alors au livret de l'enquêteur).

Dès qu'une entreprise au moins aura été entièrement étudiée par un enquêteur de votre équipe ou par vous-même, votre travail sera organisé comme suit :

De 8 heures à midi : Enquête sur le terrain au même titre que les autres enquêteurs.

De 14 heures 30 à 17 h 30 : Travaux de contrôle et de récapitulation.

A. TRAVAUX DE CONTROLE

1° - A 14 h 30 : Retirer au bureau du superviseur la ou les listes de personnel et les questionnaires concernant une entreprise (entièrement) étudiée.

2° - Retirer aussi une ou deux fiches récapitulatives.

3° - Vous installer à l'endroit qui vous sera indiqué par votre superviseur.

4° - Examiner d'abord les listes de personnels. Vous assurer que ces listes totalisent au moins 20 travailleurs par entreprise étudiée.

Vous assurer aussi que le Directeur de l'entreprise ainsi que le personnel européen et les cadres supérieurs africains figurent sur cette liste.

5° - Noter l'effectif total du personnel porté sur cette liste.

6° - Examiner un à un les questionnaires (imprimés N° 2)

Pour cela vérifier :

a) - que les questionnaires sont remplis lisiblement.

b) - que l'effectif du personnel porté sur les listes (imprimés N° 1) est égal à l'effectif de l'ensemble des questionnaires (imprimés N° 2).

c) - que les renseignements prévus à la partie supérieure du questionnaire ont été portés en bonne place.

d) - que toutes les lignes et colonnes ont été bien remplies, sinon garder le dossier et le lendemain demander des explications à l'enquêteur. Si certaines colonnes n'ont pas été remplies par erreur de l'enquêteur ou si ces colonnes n'ont pas été remplies pour une autre cause (parce que le travailleur est absent, malade, en congé ...), remettre les documents à votre superviseur en signalant l'erreur de l'enquêteur ou les causes des non-réponses.

e) - que les renseignements sur les offres d'emploi ont été portés sur le tableau prévu à cet effet.

7° - Porter vos noms, prénoms et signatures aux places réservées à cet effet sur le questionnaire.

./.

B - TRAVAUX DE RECAPITULATION.

1° - Les récapitulations ne seront faites que pour les entreprises pour lesquelles le contrôleur n'aura trouvé aucune anomalie ni erreur ou pour les entreprises dont les erreurs et anomalies auront été corrigées.

2° - Les récapitulations consistent à remplir par des nombres récapitulatifs les cases des imprimés N°3 appelées fiches récapitulatives.

Les nombres récapitulatifs seront définitifs ou provisoires. Ils sont définitifs lorsque le questionnaire a été rempli entièrement. Ils sont provisoires lorsque certains renseignements à récapituler manquent soit par l'erreur de l'enquêteur, soit parce que les agents à interroger étaient absents, malades, en congé ... Les nombres récapitulatifs provisoires seront suivis de la lettre P. Les nombres récapitulatifs définitifs seront suivis de la lettre D.

Le tableau ci-dessous contient les instructions de récapitulation que le contrôleur doit d'une part connaître correctement d'autre part appliquer intégralement.

ELEMENTS DE LA FICHE RECAPITULATIVE	CONSIGNES AUX CONTROLEURS
N°	Cette indication se trouve au-dessous de : FICHE RECAPITULATIVE (imprimé N°3). Elle comprend trois cases. Dans la 1ère case porter le numéro de la fiche. Dans les deux dernières cases porter le nombre total de fiches récapitulatives relatives à l'entreprise. Ainsi, si une entreprise nécessite deux fiches récapitulatives et si la fiche à remplir est la 1ère, les 3 cases seront remplies comme suit : $\begin{matrix} \underline{1} & \underline{1} & \underline{0} & \underline{2} \end{matrix}$ Les deux dernières cases seront remplies à la fin de la récapitulation.
Nom et adresse de l'Etablissement.	Porter le nom ou la raison sociale de l'Etablissement avec son adresse complète et éventuellement son numéro de téléphone.
Strate	Marquer 1 si l'entreprise appartient à la strate 1 ..- 2 si l'entreprise appartient à la strate 2 ..- 3 si l'entreprise appartient à la strate 3
Activité principale	Indiquer clairement l'activité principale de l'entreprise telle qu'elle est marquée sur le questionnaire.
Région	Marquer l'Inspection fédérale d'Administration où l'entreprise est située. (Nord; Centre-Sud; Littoral; Ouest; Est ou Cameroun Occidental).

./.

Nom et Prénoms de l' Agent	Porter lisiblement vos nom et prénoms et apposer votre signature.
<p><u>Comment remplir le tableau de la fiche récapitulative (imprimé N° 3)</u></p> <p>Sur ce tableau il est prévu plusieurs lignes. Chaque ligne concerne un questionnaire (imprimé N° 2).</p> <p>Ainsi, la 1ère ligne récapitule des informations du questionnaire N° 1 de l'entreprise. La 2è ligne récapitule des informations du questionnaire N° 2 de l'entreprise. La 3è ligne récapitule des informations du questionnaire N° 3 de l'entreprise et ainsi de suite. Si une entreprise a nécessité 5 questionnaires (5 imprimés N° 2), la récapitulation des renseignements sur cette entreprise nécessitera 5 lignes de la fiche récapitulative.</p> <p>Il suffit donc d'indiquer comment remplir avec le questionnaire N°1 de l'entreprise la 1ère ligne de la fiche récapitulative. Le contrôleur remplira de la même manière avec les questionnaires N°s 2, 3, 4 ..., de l'entreprise les 2è, 3è, 4è ... lignes de la fiche récapitulative.</p>	
<u>Colonne 1 :</u> N° FICHE	Porter dans cette colonne et dans l'ordre les numéros des questionnaires concernant l'entreprise. Ainsi, la 1è ligne aura le n°1 et récapitulera des renseignements portés sur le questionnaire N°1 ; la 2è ligne de la fiche aura le n°2 et récapitulera des renseignements portés sur le questionnaire N°2 et ainsi de suite.
<u>Colonne 2 :</u> Effectif par sexe M.	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise compter le nombre de M dans la colonne (3) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 2è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 3 :</u> Effectif par sexe F.	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise compter le nombre de F dans la colonne (3) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 3è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 4 :</u> Effectif par nationalité C	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise compter le nombre de C dans la colonne (22) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 4è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 5 :</u> Effectif par nationalité U	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter le nombre de U dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 5è colonne de la fiche récapitulative.

<u>Colonne 6 :</u> Effectif par nationalité AF	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter le nombre de AF dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 6è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 7 :</u> Effectif par nationalité : F	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter le nombre de F dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 7è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 8 :</u> Effectif par nationalité G	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter le nombre de G dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 8è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 9 :</u> Effectif par nationalité L	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter le nombre de L dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 9ème colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 10 :</u> Effectif par nationalité X	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter tout ce qui n'est ni C ni U ni AF ni F ni L dans la colonne (23) et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 10è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 11 :</u> Effectif par niveau de qualification : 1	Compter le nombre de 1 dans la colonne (20) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 11è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 12 :</u> Effectif par niveau de qualification : 2	Compter le nombre de 2 dans la colonne (20) du questionnaire n° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 12è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 13 :</u> Effectif par niveau de qualification : 3	Compter le nombre de 3 dans la colonne (20) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 13è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 14 :</u> Effectif par niveau de qualification : 4	Compter le nombre de 4 dans la colonne (20) du questionnaire N°1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1è ligne et 14è colonne de la fiche récapitulative.
<u>Colonne 15 :</u> Effectif par niveau de qualification : 5	Compter tout ce qui n'est ni 1, ni 2, ni 3, ni 4 dans la colonne (20) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne avec la colonne 15 de la fiche récapitulative.

Colonne 33 : Effectif par qualification dans les formations scientifiques et techniques : 3	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 1 ou 2 dans la colonne (19) d'autre part par 3 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 33ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 34 : Effectif par qualification dans les formations scientifiques et techniques : 4	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 1 ou 2 dans la colonne (19) d'autre part par 4 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 34ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 35 : Effectif par qualification dans les formations scientifiques et techniques : X	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 1 ou 2 dans la colonne (19) d'autre part une indication autre que 1, 2, 3 ou 4 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 35ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 36 : Effectif par qualification dans les formations commerciales, touristiques et hôtelières : 1	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 3 dans la colonne (19) d'autre part par 1 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 36ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 37 : Effectif par qualification dans les formations commerciales, touristiques et hôtelières : 2	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 3 dans la colonne (19) d'autre part par 2 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 37ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 38 : Effectif par qualification dans les formations commerciales, touristiques et hôtelières : 3	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 3 dans la colonne (19) d'autre part par 3 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 38ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 39 : Effectif par qualification dans les formations commerciales, touristiques et hôtelières : 4	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 3 dans la colonne (19) d'autre part par 4 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 39ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 40 : Effectif par qualification dans les formations commerciales, touristiques et hôtelières : X	Compter sur le questionnaire N° 1 le nombre de fois qu'il y a simultanément d'une part un nombre commençant par 3 dans la colonne (19) d'autre part une indication autre que 1, 2, 3 ou 4 dans la colonne (20) et porter ce nombre de fois au croisement de la 1ère ligne avec la 40ème colonne de la fiche récapitulative.

/.

Colonne 41 : Effectif par branche d'activité : 1	Compter le nombre de 1 dans la colonne (21) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 41ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 42 : Effectif par branche d'activité : 2	Compter le nombre de 2 dans la colonne (21) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 42ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 43 : Effectif par branche d'activité : 0	Compter le nombre de 0 dans la colonne (21) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 43ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 44 : Effectif par statut : P	Compter le nombre de P dans la colonne (5) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 44ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 45 : Effectif par statut : N	Compter le nombre de N dans la colonne (5) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 45ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 46 : Effectif par fonction : D	Compter le nombre de D dans la colonne (4) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 46ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 47 : Effectif par fonction : C	Compter le nombre de C dans la colonne (4) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 47ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 48 : Effectif par fonction : M	Compter le nombre de M dans la colonne (4) du questionnaire N° 1 de l'entreprise et porter ce nombre au croisement de la 1ère ligne et 48ème colonne de la fiche récapitulative.
Colonne 49 : Effectif par fonction : X	Sur le questionnaire N° 1 de l'entreprise, compter dans la colonne (4) tout ce qui n'est ni D, ni C, ni M et porter le nombre trouvé au croisement de la 1ère ligne et 49ème colonne de la fiche récapitulative.

C - REMARQUES :

- 1) - Les instructions ci-dessus concernant le premier questionnaire de l'entreprise donc la 1ère ligne de la fiche récapitulative.
- 2) - Recommencer la même chose à la 2ème ligne de la fiche récapitulative avec le 2è questionnaire de l'entreprise ..., et ainsi de suite.
- 3) - Chaque nombre porté sur la fiche récapitulative sera suivi de la lettre P ou de la lettre D, suivant qu'il est provisoire (P) ou définitif (D).
- 4) - Si vous éprouvez quelques difficultés dans l'exécution des consignes ci-dessus, faites appel à votre superviseur qui remplira quelques lignes de la fiche récapitulative avec vous./-

[B-1] Classification Internationale selon la branche d'activité (C.I.T.I.)

Extraits de : Nations-Unies – Conseil Economique et Social E/AC.54/L.44

“APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES AUX DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE FOURNIES PAR LES RECENSEMENTS”

Etudes Démographiques N° 9.

D. — Utilisation de la CITI dans les recensements de la population

1. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux qui doivent régir l'utilisation des trois classifications économiques de base dans les recensements de la population ont été étudiés en détail au chapitre III (en particulier dans les sections C et D). Il convient de souligner que la classification par branches d'activité (de même que celles qui se rapportent à la profession et à la position dans la profession) est destinée à englober tous les membres de la population active, sans exception. La branche d'activité d'un individu ne doit, en aucun cas, être déterminée d'après un facteur autre que le genre d'activité économique exercée dans l'établissement où il travaille. Il y a lieu de signaler que la section C du chapitre III donne un commentaire de la situation de certains groupes de personnes actives qui, au cours de recensements passés, ont été classés d'une manière qui ne répond pas à ce principe. A ce propos, et dans la mesure où il s'agit de la comparabilité des données par branches d'activité, une attention toute particulière doit être accordée aux personnes employées par le gouvernement, aux employés des institutions religieuses, aux personnes exerçant des professions dites «libérales», au personnel domestique, aux travailleurs familiaux non rémunérés et aux personnes vivant ou travaillant dans des ménages agricoles.

2. — SENS À DONNER À CERTAINS GROUPES DE LA CITI

La classification type par industrie peut être utilisée, soit en adoptant des catégories nationales équivalentes à celles de la CITI, soit en élaborant des catégories nationales plus détaillées de nature à rentrer dans le cadre de la CITI. Dans tous les cas, il est essentiel que les définitions de l'Annexe IV-B soient uniformément appliquées dans les branches d'activité que mentionnent les paragraphes suivants:

a) *Agriculture et élevage* (groupe 010 de la CITI). — Ce groupe renferme, non seulement les entreprises connues sous le nom d'«exploitations agricoles» ou d'«élevages», mais également toute autre entreprise produisant les divers produits agricoles ou animaux dont la liste est donnée dans la définition. Il contient également un certain nombre de services agricoles et d'activités connexes du genre indiqué. Dans la section C du chapitre III on trouvera une étude du problème de la classification des membres des ménages agricoles qui sont occupés tantôt à des travaux ménagers, tantôt à des travaux intéressant l'exploitation agricole.

b) *Industries manufacturières* (branche 2—3 de la CITI). — Les établissements qui exécutent des travaux de réparation doivent, en général, être classés dans le groupe d'industries manufacturières où rentre la production de

produits analogues. Toutefois, le nettoyage, le repassage, la teinture et la réparation d'effets d'habillement et de tissus d'ameublement sont classés dans le groupe 844 de la CITI, sous la rubrique «services personnels»; la réparation de matériel cinématographique rentre dans le groupe 831 de la CITI sous la rubrique «service des loisirs»; un atelier de réparation d'automobiles ou un garage exploité par un établissement pour son propre compte est classé dans la branche d'activité de l'établissement dont il dépend.

c) *Services administratifs, centraux et régionaux.* — Lorsqu'un bureau administratif, central ou régional, travaille pour plusieurs établissements contrôlés par une seule compagnie ou entreprise, il doit être classé d'après la branche d'activité principale de ladite entreprise. Ainsi, le bureau central d'une compagnie exploitant des magasins de détail sera classé dans le groupe 612 de la CITI sous la rubrique «commerce de détail»; et le bureau central d'une entreprise de produits manufacturés qui fabrique à la fois de l'outillage et du matériel de chemin de fer, mais surtout ce dernier, serait classée dans le groupe 382 de la CITI sous la rubrique «construction de matériel de chemin de fer».

d) *Artisans travaillant à leur propre compte.* — Un certain nombre de métiers, généralement connus sous le nom de «professions artisanales», sont souvent exercés par des personnes qui exploitent elles-mêmes leur affaire, avec ou sans le concours de salariés. En pareil cas, si les renseignements portés sous la rubrique «branche d'activité» sont ambigus ou font défaut, il sera souvent possible de classer l'intéressé dans une branche d'activité précise en utilisant les données indiquées sous les rubriques «profession» et «position dans la profession». Ainsi, un employeur, ou une personne travaillant à son propre compte, qui exerce le métier de charpentier pourra être classé dans le groupe 400 de la CITI sous la rubrique «construction»; un ébéniste travaillant à son propre compte rentrera dans le groupe 260 de la CITI sous la rubrique «industries du meuble et de l'ameublement» et un forgeron travaillant à son propre compte dans le groupe 350: «fabrication de produits métallurgiques», etc. La section E, ci-dessous, donne d'autres exemples de cas où le rapprochement de renseignements relatifs à la profession et à la position dans la profession peut permettre de déterminer ou de rectifier le classement dans une branche d'activité de personnes au sujet desquelles les données figurant sous cette dernière rubrique sont incomplètes.

e) *Personnes exerçant une profession libérale et travaillant à leur propre compte.* — Dans les professions libérales et techniques, de nombreuses personnes exercent leur activité dans leur propre bureau, ou exécutent, à titre personnel, des travaux forfaitaires pour le compte de divers clients. De même que dans les cas exposés au paragraphe précédent, et lorsque la réponse donnée sous «branche d'activité» est insuffisante, il est souvent possible de préciser cette dernière d'après les renseignements fournis sous les rubriques «profession» et «position dans la profession». Ainsi, un médecin ou un dentiste dont la position est «employeur» ou «personne travaillant à son propre compte» peuvent être classés dans le groupe 822 de la CITI: «services médicaux et sanitaires»;

2. — UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA «PROFESSION» OU «À LA POSITION DANS LA PROFESSION» POUR DÉTERMINER LE CLASSEMENT DES INDIVIDUS PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ

Il existe plusieurs façons d'utiliser les renseignements relatifs à la profession, ou à la position dans cette profession, d'un individu, en vue de déterminer correctement son classement dans une branche d'activité, ou de rectifier les renseignements relatifs à la branche d'activité qui sont indiqués de façon inexacte. Les paragraphes suivants signalent les principaux moyens par lesquels ces renseignements peuvent être utilisés à cette fin.

a) *Détermination de la branche d'activité des employeurs ou des travailleurs à leur propre compte pour lesquels ce renseignement n'est pas précisé.* — D'une façon générale, les réponses inappropriées émanant de personnes travaillant à leur propre compte (ou comme employeurs dans de petites entreprises où ils travaillent aux côtés de leur personnel salarié) dans les professions généralement reconnues comme professions ou métiers indépendants. Ainsi, un charpentier ou un ébéniste, qui exploite lui-même sa propre affaire, peut répondre par «maison de commerce lui appartenant» ou par «magasin lui appartenant» à une question se rapportant au type d'établissement; de même, un avocat ou un médecin indiquera «son propre cabinet» ou «sa clientèle personnelle» au lieu de renseignements mieux appropriés, tels que «cabinet juridique» ou «clientèle médicale privée». En pareil cas, le recenseur et le recensé peuvent tous deux estimer qu'une déclaration plus explicite de la branche d'activité est inutile ou superflue, puisqu'il est évident que l'activité de l'établissement peut être déduite de la profession de l'intéressé et de sa position dans la profession.

Les questions relatives aux activités d'un «établissement» ne sont pas toujours applicables à de nombreuses classes d'artisans ou de membres de professions libérales travaillant à leur propre compte, qui peuvent, en fait, ne pas avoir de lieu de travail bien défini. Beaucoup d'ouvriers spécialistes, notamment dans les industries du bâtiment, travaillent en divers endroits, et n'ont d'autre «établissement» que leur boîte à outils portable. Par ailleurs, certains genres de services fournis à des particuliers ou à des entreprises, tels que ceux d'un comptable ou d'un commissaire-priseur, peuvent être rendus dans les locaux de différents clients.

Des conditions analogues peuvent se rencontrer dans beaucoup d'autres domaines d'activité. Différentes catégories d'artistes, d'écrivains et amuseurs professionnels peuvent exercer leur profession pour le compte de plusieurs clients sur la base de contrats, et, même dans des domaines tels que l'agriculture et celui des activités rentrant dans la catégorie des «services», des travailleurs spécialisés, tels que coiffeurs, aides-infirmières, mécaniciens de batteuse, et bien d'autres, peuvent donner des réponses inappropriées quant à la «branche d'activité», comme, par exemple, «magasin lui appartenant» ou «propriétaire».

En pareil cas, le classement par activité économique exige que les renseignements indiqués sous la rubrique «profession» ou «position dans la profession» soient considérés comme complétant ou élucidant les renseignements effectivement portés sous «branche d'activité». Les

tableaux 2 et 3 contiennent une liste de cas typiques, se rapportant à des travailleurs manuels ou non, où la profession suffit pour déterminer la «branche d'activité» si l'intéressé est un employeur ou une personne travaillant à son propre compte.

b) *Détermination de la branche d'activité des «salariés» lorsque cette branche n'est pas précisée.* — En ce qui concerne les «salariés» ou les «travailleurs familiaux non rémunérés», il est plus rare que la branche d'activité puisse être directement déduite de la profession. S'il est manifeste qu'un charpentier travaillant à son propre compte peut être classé dans la «construction», un charpentier ordinaire peut travailler comme salarié dans presque toutes les industries; de même, le comptable travaillant à son compte rentre évidemment dans la catégorie «services fournis aux entreprises» (groupe 826 de la CITI), alors qu'on trouve des comptables travaillant comme salariés dans bien d'autres branches d'activité. Certaines professions, cependant, ne peuvent se rencontrer que dans une seule activité bien définie (par exemple «conducteur d'autobus», «tanneur», «mécanicien de locomotive»). Dans la plupart des autres cas, on peut raisonnablement faire rentrer les personnes travaillant dans une profession bien définie (en l'absence de renseignements directs sur leur activité collective) dans la branche d'activité où il est le plus vraisemblable qu'elles exercent leur profession; il arrive cependant que ladite profession puisse, dans certains cas, se rencontrer dans d'autres activités. C'est ainsi que la profession de «pilote d'avion» se rencontre le plus souvent dans les transports aériens, et qu'un «médecin» travaillera probablement dans des services médicaux; il arrivera, dans ces cas assez rares, que des personnes exerçant lesdites professions seront employées dans d'autres activités par de grandes entreprises ayant leurs propres terrains d'aviation ou leurs installations médicales.

c) *Détermination de l'activité précise d'un établissement lorsque seulement un produit ou article est indiqué.* — Les renseignements fournis sur la profession d'un individu peuvent souvent servir à déterminer l'activité réelle qui s'exerce dans l'établissement où il travaille, lorsque cette activité n'a été indiquée que par le nom d'un article ou produit. Si la profession rentre nettement dans la catégorie des magasins de détail, par exemple, «gérant de magasin», «vendeur dans un magasin de détail», etc., on peut raisonnablement classer l'intéressé dans le groupe de base comprenant le commerce de détail du produit mentionné. Si, d'autre part, la profession du travailleur se rencontre habituellement ou exclusivement dans des établissements de la catégorie «industries manufacturières», on peut classer celui-ci dans la branche d'industries manufacturières où se trouve incluse la production de l'article en question. Ainsi, la combinaison «vendeur-maison d'habillement» peut être interprétée comme indiquant que la branche d'activité est «commerce de détail (ou de gros) d'habillement», tandis que la combinaison «corsetier-maison d'habillement» peut être interprétée comme «fabrication d'habillement».

d) *Détermination de l'article produit ou vendu, lorsque la branche d'activité n'est indiquée qu'en termes généraux.* — L'emploi des données relatives à la profession peut également servir à clarifier des réponses obscures ou in-

Tableau 2. — EXEMPLES DE PROFESSIONS NON MANUELLES (VENDEURS, EMPLOYÉS DE BUREAU, TECHNICIENS, PERSONNES AYANT DES FONCTIONS DE DIRECTION OU EXERÇANT DES PROFESSIONS LIBÉRALES, ETC.) POUR LESQUELLES LE RAPPROCHEMENT DES DONNÉES CONCERNANT LA PROFESSION OU LA POSITION DANS LA PROFESSION PEUVENT PERMETTRE DE DÉTERMINER OU DE RECTIFIER LE CLASSEMENT DE L'INDIVIDU PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ, LORSQUE LES RENSEIGNEMENTS SUR CE DERNIER POINT MANQUENT OU SONT INCOMPLETS ^a

(1) <i>Profession de l'individu telle qu'elle ressort de la feuille de recensement de population</i>	(2) <i>Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position est « employeur » ou « personne travaillant à son propre compte »</i>	Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position dans la profession est « salarié » ou « travailleur familial non rémunéré »		
		(3) <i>Branche d'activité « quasi certaine »</i>	(4) <i>Branche d'activité « la plus vraisemblable »^b</i>	(5) <i>Cas où des salaires exercant la profession spécifiée peuvent se rencontrer dans un grand nombre de branches d'activités</i>
Marchand en gros ou représentant en gros; représentant en gros ou vendeur; représentant industriel	611 Commerce de gros	—	611 Commerce de gros	—
Négociant; détaillant ou concessionnaire (détail; épicier; libraire)	612 Commerce de détail	612 Commerce de détail	—	—
Pharmacien; droguiste; gérant ou propriétaire de droguerie	612 Commerce de détail (droguerie)	612 Commerce de détail (droguerie)	—	—
Agent d'assurances; démarcheur	630 Assurances	630 Assurances	—	—
Agent ou courtier immobilier; personnes s'occupant de la vente de biens immobiliers; agent chargé du recouvrement des loyers	640 Affaires immobilières	640 Affaires immobilières	—	—
Médecin ou chirurgien; dentiste ou chirurgien dentiste; chiropraticien; ostéopathe; oculiste ou optométriste; psychiatre; pathologiste; vétérinaire	822 Services médicaux et sanitaires	—	822 Services médicaux et sanitaires	—
Infirmier(e) professionnel(le) ou infirmier(e) diplômé(e); sage-femme diplômée; élève infirmier(e); aide-infirmier(e) ou aide-sage-femme	822 Services médicaux et sanitaires	—	822 Services médicaux et sanitaires	—
Danseur; professeur de danse; moniteur (sports); directeur ou propriétaire de salle de bal, cirque, club de golf, etc.	833 Services récréatifs à l'exclusion des théâtres et services connexes	—	833 Services récréatifs à l'exclusion des théâtres et services connexes	—
Homme de loi; avoué; avocat; conseiller juridique	825 Services juridiques	—	—	×
Architecte; agronome; ingénieur du génie civil; autres ingénieurs spécialisés (dans les industries chimiques, électriques, etc.); dessinateur; arpenteur-géomètre	826 Services fournis aux entreprises	—	—	×
Comptable; expert-comptable; commis comptable	826 Services fournis aux entreprises	—	—	×
Chimiste; physicien; géologue; botaniste; économiste; sociologue; actuaire; autres catégories de savants et de mathématiciens	829 Services fournis au public et non classés ailleurs	—	—	×
Auteur ou écrivain; journaliste; «reporter»; romancier; poète	829 Services fournis au public, n.c.a.	—	280 Impression, édition, etc.	—
Artiste; sculpteur; portraitiste; professeur d'art	829 Services fournis au public, n.c.a.	—	—	×
Administrateur de sociétés cinématographiques ou producteur de films; opérateur; directeur ou propriétaire de salle de cinéma	831 Production de films cinématographiques, etc.	831 Production de films cinématographiques, etc.	—	—
Musicien; chef d'orchestre; chanteur; administrateur de salle d'opéra; acteur ou actrice; chef d'harmonie; violoniste; technicien de la radio-diffusion, écrivain spécialisé dans les émissions radiophoniques; danseur de ballet; choriste et figurante de music-hall	832 Théâtres et services connexes	—	832 Théâtres et services connexes	—
Athlète professionnel; entraîneur ou directeur (pour tous les sports); artiste de cirque; jockey; dompteur d'animaux; amuseur (sans définition précise); acrobate	833 Services récréatifs à l'exclusion des salles cinématographiques et des salles de théâtre	—	833 Services récréatifs à l'exclusion des salles cinématographiques et des salles de théâtre	—

^a Les exemples indiqués sont fondés sur la structure des professions et activités collectives telles qu'elles existent dans la plupart des pays. Leur application à un pays doit être déterminée en fonction des conditions locales existantes. Ces exemples sont surtout destinés à servir de guide dans le classement des travailleurs au sujet desquels la réponse portée sur la feuille de recensement sous la rubrique «branche d'activité» est incomplète ou fait défaut; mais ils peuvent également être utiles dans des cas où la combinaison des données précises relatives à la profession et à la position dans la profession lorsqu'elle s'associe à toute autre activité que celle indiquée dans ce tableau, peut servir à élucider en doute ou à rectifier les réponses concernant la profession, la position dans la profession ou la branche d'activité.

^b En l'absence de renseignements plus détaillés, la branche d'activité indiquée paraît la plus vraisemblable, sans que l'on puisse tout à fait écarter absolument d'autres possibilités.

Tableau 3. — EXEMPLES DE PROFESSIONS MANUELLES (OUVRIERS DE MÉTIER, OUVRIERS À LA PRODUCTION, TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DES SERVICES, AGRICULTEURS, MINEURS, ETC.) POUR LESQUELLES LE RAPPROCHEMENT DES DONNÉES CONCERNANT LA PROFESSION OU LA POSITION DANS LA PROFESSION PEUVENT PERMETTRE DE DÉTERMINER OU DE RECTIFIER LE CLASSEMENT DE L'INDIVIDU PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, LORSQUE LES RENSEIGNEMENTS SUR CE DERNIER POINT MANQUENT OU SONT INCOMPLETS^a

(1) <i>Profession de l'individu telle qu'elle ressort de la feuille de recensement de population</i>	(2) <i>Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position est «employeur» ou «personne travaillant à son propre compte»</i>	Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position dans la profession est «salarié» ou «travailleur familial non rémunéré»		
		(3) <i>Branche d'activité «quasi certaine»</i>	(4) <i>Branche d'activité «la plus vraisemblable»^b</i>	(5) <i>Cas où des salariés exerçant la profession spécifiée peuvent se rencontrer dans un grand nombre de branches d'activité</i>
Agriculteur; planteur; éleveur; propriétaire de ranch; exploitant de laiterie	010 Agriculture et élevage	010 Agriculture et élevage	—	—
Bûcheron; fendeur de bois; charbonnier; contre-maître dans exploitation forestière, ouvrier chargé de recueillir le latex	021-022 Sylviculture ou exploitation forestière	—	021-022 Sylviculture ou exploitation forestière	—
Chasseur; trappeur	030 Chasse, piégeage, etc.	030 Chasse, piégeage, etc.	—	—
Coupeur de tourbe; mineur (mine de sel); mineur (mine d'amiante); récolteur de guano	190 Extraction de minéraux non métallifères, n.c.a.	190 Extraction de minéraux non métallifères, n.c.a.	—	—
Meunier; professions connexes	205 Minoteries	205 Minoteries	—	—
Boulangier; pâtissier; biscuitier; patron boulanger	206 Boulangerie et pâtisserie	—	206 Boulangerie et pâtisserie	—
Cigarié; ouvrier dans manufacture de cigarettes; professions connexes	220 Industries du tabac	220 Industries du tabac	—	—
Fileur; tisserand; cardeur; peigneur; ouvrier teinturier; blanchisseur; imprimeur sur tissu; monteur de métier à tisser; dentellier; ouvrier travaillant dans fabrique de tapis	231 Filage, tissage et apprêt des textiles	—	231 Filage, tissage et apprêt des textiles	—
Cordonnier; savetier	242 Réparation de chaussures	242 Réparation de chaussures	—	—
Tailleur; couturier; gantier; chemisier	243 Fabrication d'articles d'habillement à l'exclusion de la chaussure	—	243 Fabrication d'articles d'habillement à l'exclusion de la chaussure	—
Tonnelier; scieur; canneur; ouvriers spécialisés du bois, du liège, etc.	250 Industries du bois et du liège, à l'exclusion de l'industrie du meuble	—	—	×
Ebéniste, spécialiste de l'ameublement; tapissier	260 Industries du meuble et de l'ameublement	—	260 Industries du meuble et de l'ameublement	—
Imprimeur; compositeur ou metteur en page; photogreveur; électrotypiste	280 Impression, édition, etc.	—	280 Impression, édition, etc.	—
Forgeron; ouvrier forgeron ou marteleur; armurier; galvaniseur ou plaqueur; mouleur ou fondeur (métal)	350 Fabrication des produits métallurgiques, à l'exception des machines et du matériel de transport	—	—	×
Mécanicien ou réparateur de locomotives; mécanicien de dépôt	—	382 Construction de matériel de chemins de fer	—	—
Mécanicien ou réparateur d'automobiles; directeur de garage; ouvrier carrossier; mécanicien de bicyclettes	384 Réparation de véhicules automobiles et de bicyclettes	—	—	×
Joaillier; orfèvre; lapidaire; graveur (sur métaux précieux)	395 Fabrication de bijouterie, etc.	395 Fabrication de bijouterie, etc.	—	—
Charpentier ou menuisier; entrepreneur; entrepreneur de construction; maçon; poseur de briques; couvreur; plâtrier; stucateur; peintre; poseur de papiers peints; vitrier; plombier ou ajusteur de tuyaux; riveur de charpentes ou ouvrier métallurgiste; autres ouvrier spécialisés dans la construction ou l'entretien des bâtiments	400 Construction	—	—	×
Poseur de lignes ou employé de compagnie d'électricité; ouvrier de centrale électrique	—	—	511 Lumière et énergie électrique	—
Etalagiste	826 Services fournis aux entreprises	—	612 Commerce de détail	—

Tableau 3 (suite)

(1) <i>Profession de l'individu telle qu'elle ressort de la feuille de recensement de population</i>	(2) <i>Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position est « employeur » ou « personne travaillant à son propre compte »</i>	<i>Groupe de la CITI où l'on peut faire entrer le travailleur dont la position dans la profession est « salarié » ou « travailleur familial non rémunéré »</i>		
		(3) <i>Branche d'activité « quasi certaine »</i>	(4) <i>Branche d'activité « la plus vraisemblable »^b</i>	(5) <i>Cas où des salariés exerçant la profession spécifiée peuvent se rencontrer dans un grand nombre de branches d'activité</i>
Mécanicien ou chauffeur de locomotive; serre-freins ou aiguilleur	c	711 Transports par voie ferrée	—	—
Conducteur de tram; conducteur d'autobus; receveur de tram	c	712 Tramways et autobus	—	—
Conducteur de camion	714	—	—	×
Téléphoniste; télégraphiste; poseur de lignes téléphoniques	Transports par route, etc. c	—	730 Communication	—
Soldat; officier; policier (non privé)	c	810 Services gouvernementaux	—	—
Opérateur de salles cinématographiques; machiniste; accessoiriste; surveillant de vestiaires; maître-nageur	c	831-833 Services récréatifs (selon la rubrique applicable)	—	—
Ouvrier coiffeur; propriétaire d'institut de beauté; manucure	845 Salon de coiffure et instituts de beauté	845 Salon de coiffure et instituts de beauté	—	—
Cireur; ramoneur; nettoyeur de vitres; fumigateur	849 Services personnels n.c.a.	—	—	×

^a Les exemples indiqués sont fondés sur la structure des professions et activités collectives telles qu'elles existent dans la plupart des pays. Leur application à un pays doit être déterminée en fonction des conditions locales existantes. Ces exemples sont surtout destinés à servir de guide dans le classement des travailleurs au sujet desquels la réponse portée sur la feuille de recensement sous la rubrique «branche d'activité» est incomplète ou fait défaut; mais ils peuvent également être utiles dans des cas où la combinaison des données précises relatives à la profession et à la position dans la profession lorsqu'elle s'associe à toute autre activité que celle indiquée dans ce tableau, peut servir à mettre en doute ou à rectifier les réponses concernant la profession, la position dans la profession ou la branche d'activité.

^b En l'absence de renseignements plus détaillés, la branche d'activité indiquée paraît la plus vraisemblable, sans que l'on puisse toutefois écarter absolument d'autres possibilités.

^c La position d'«employeur» ou de «travailleur à son propre compte» est impossible.

complètes données sous la rubrique «branche d'activité», lorsque la feuille ne contient qu'une définition générale du caractère de l'activité exercée et ne précise pas le produit ou le service fourni. Les combinaisons suivantes de données relatives à la profession et à l'industrie montrent comment des indications identiques sur la «branche d'activité» peuvent être attribuées à des groupes différents de la CITI, compte tenu de la profession déclarée:

<i>Profession déclarée</i>	<i>Branche d'activité déclarée</i>	<i>Groupe probable de la CITI</i>	<i>Profession déclarée</i>	<i>Branche d'activité déclarée</i>	<i>Groupe probable de la CITI</i>
			Vendeur de chaussures	Magasin de détail	612 — Commerce de détail (peut être attribué à un groupe de base concernant la vente au détail de chaussures)
Mécanicien d'automobiles	Atelier de réparations	384 — Réparation de véhicules automobiles	Employé d'assurances	Bureau commercial	630 — Assurances
Horloger	Atelier de réparations	394 — Réparation de montres et horloges	Architecte	Bureau commercial	826 — Services fournis aux entreprises
Cordonnier	Atelier de réparations	242 — Réparation de chaussures			
Employé d'épicerie	Magasin de détail	612 — Commerce de détail (peut être attribué à un groupe de base concernant la vente au détail de produits alimentaires)			

e) *Rectification de combinaisons improbables de la profession, de la branche d'activité et de la position dans la profession.* — Même si la relation existant entre la profession et la branche d'activité n'est pas assez étroite pour qu'on puisse, à partir de la première, déterminer la seconde, ou vice versa, le rapprochement des renseignements obtenus sur ces deux points peut éventuellement permettre de reconnaître et de corriger des combinaisons improbables ou impossibles. Les principes qui interviennent dans ce genre d'ajustement sont exposés à la section F du chapitre III.

Tableau 4. — EXEMPLES DE SUBDIVISIONS DU COMMERCE DE DÉTAIL CONTENUES DANS DES TABLEAUX TIRÉS DE RECENSEMENTS RÉCENTS

<i>Etats-Unis (1940)</i>	<i>Canada (1941)</i>	<i>Suisse (1941)</i>
Commerce de détail:	Commerce de détail:	Commerce ^a :
Magasins d'alimentation et de produits laitiers, vente de lait au détail	Alimentation	Produits agricoles
Magasins d'alimentation à l'exception des produits laitiers	Pain et pâtisserie	Produits alimentaires, boissons et tabac
Crémeries et vente de lait au détail	Confiserie	
	Produits laitiers	
	Fruits et légumes	
	Produits d'épicerie	
	Viande et poisson	
	Autres articles	
Magasins d'habillement et fournitures	Vêtements	Habillement et produits textiles
Magasins d'habillement et fournitures à l'exception des chaussures	Chaussures	Articles en cuir, articles en papier et en caoutchouc
Magasins de chaussures	Articles de nouveautés	
Mobilier, ameublements divers et fournitures d'ameublement	Mobilier et ameublements divers	Articles en bois, pierre, poterie et verrerie
Mobilier et ameublements divers		
Accessoires de ménage et magasins d'appareils de radio		
Pharmacies, drogueries	Produits pharmaceutiques	Produits chimiques et pharmaceutiques
Quincaillerie, instruments agricoles et matériaux de construction au détail	Quincaillerie et matériaux de construction	Matériaux de construction
Magasins de quincaillerie et d'outillage agricole		
Vente au détail de bois et matériaux de construction		Métaux et produits métalliques, outillage et accessoires
Vente au détail de véhicules motorisés et d'accessoires	Automobiles et accessoires	
Station de pompage	Essence et huile	
Grands magasins et bazars	Grands magasins et bazars	Magasins généraux (épicerie, bonneterie, etc.)
		Grands magasins
Grands magasins	Magasins généraux	Petites boutiques, bimbeloteries
Magasins à prix uniques		Commerce de colportage
		Bois de feu, charbon, huiles
Vente au détail de combustibles et de glace	Charbon, bois, glace	Maisons d'édition, boutiques d'antiquaire, articles d'art
	Livres, journaux, papeterie	Kiosques à journaux
		Montres et joaillerie
Bijouteries	Bijouterie	
Vins et liqueurs	Liqueurs, vins, bières	
Fleuristes (détaillants)	Fleurs	
Restaurants et bars		
	Articles d'optique	
	Tabac, cigares, cigarettes	
		Animaux
		Plantes

^a Comprenant vraisemblablement à la fois le commerce de gros et le commerce de détail.

BI-2a Classification Internationale selon les professions (C.I.T.P.)

Extrait de : Nations-Unies — Conseil Economique et Social E/AC.54/L.44
 “APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES AUX DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE
 FOURNIES PAR LES RECENSEMENTS”
 Etudes démographiques N° 9.

3. — DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS DES GROUPES PRINCIPAUX DE LA C.I.T.P.

Comme on l'a mentionné plus haut, la septième CIST n'a pas donné de définitions précises des groupes principaux de la C.I.T.P. Elle n'a pas non plus (sauf exceptionnellement) pris de décisions expresses quant à l'affectation de professions particulières à l'un des groupes principaux de la classification, dans les cas douteux. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a mis au point, pour guider provisoirement les pays qui procèdent à des recensements en 1950—1951, les définitions présentées ci-dessous, en attendant les décisions ultérieures de l'OIT et de la CIST. Ces définitions provisoires tiennent compte: 1) des définitions provisoires des groupes principaux et des sous-groupes qui se trouvent dans le rapport élaboré en 1949 par le BIT¹⁹, ainsi que des affectations temporairement retenues pour les groupes de base, qui figurent à l'annexe II dudit rapport; 2) des décisions officielles de la septième CIST; 3) des décisions prises par le BIT et le CRPA à la suite de la septième CIST, touchant notamment la revision définitive de la classification du CRPA en vue de la rendre entièrement comparable aux groupes principaux de la C.I.T.P.

Les définitions provisoires des groupes principaux, proposées dans le rapport élaboré par le BIT en 1949, sont présentées dans l'annexe V-C²⁰. Les définitions recommandées ci-dessous visent, toutes, essentiellement la même fin, mais elles ont été mises au point en tenant compte des objectifs suivants: 1) préciser l'affectation appropriée des professions dont l'attribution à l'un des groupes principaux soulève des difficultés particulières. 2) atténuer les difficultés qui proviennent de la nature des données à classer, afin qu'il soit plus facile pour les divers pays de constituer des groupes de base qui ne dépassent pas les limites assignées à chacun des groupes principaux. 3) indiquer l'affectation d'un certain nombre de profes-

¹⁹ *Ibid.*, p. 64-95.

²⁰ Les définitions qui se trouvent dans ce rapport n'avaient été proposées que comme point de départ de la discussion qui devait avoir lieu à la Conférence.

sions déterminées ou de groupes de base qui présentent une importance considérable dans certains pays, mais qui n'ont pas été examinées dans le rapport élaboré en 1949 par le BIT parce qu'il n'existait pas de groupes de base équivalents dans les pays dont les classifications nationales étaient utilisées comme exemple d'affectations provisoires.

Afin de résoudre ces questions aussi complètement que possible, les éléments que l'on trouvera ci-dessous (et qui ont été élaborés en coopération avec le Bureau international du Travail) comprennent: 1) une définition recommandée pour chacun des groupes principaux utilisables dans les recensements de la population, définition qui vise à fournir des directives claires et commodes en vue de l'interprétation du contenu de chacun des groupes principaux dans les opérations courantes de recensement; 2) des notes relatives à l'inclusion ou à l'exclusion de certaines professions déterminées qui soulèvent des difficultés particulières dans l'application de la CITP; 3) une liste de «groupes de base» (ou de professions déterminées) caractéristiques, qui devraient être rattachés aux groupes principaux.

Les listes de professions caractéristiques ou représentatives qu'il convient de classer dans chacun des groupes principaux ne sont que des exemples et ne constituent aucunement la liste complète des professions attribuées à chacun de ces groupes. On pourra obtenir une indication plus précise du contenu de chacun des groupes principaux aux définitions des sous-groupes du CRPA (et aux listes des «groupes de base possibles» qui pourraient être attribués à chacun des sous-groupes) qui sont présentées dans l'annexe V-B²¹. Comme chacun des sous-groupes du CRPA peut être attribué à l'un des groupes principaux du CITP, les groupes de base ou les professions particulières comprises dans un sous-groupe donné du CRPA peuvent être attribués à celui des groupes principaux du CITP qui contient ce sous-groupe. Par exemple, une profession appartenant à l'un des sous-groupes 01 à 08 du CRPA peut être attribuée au groupe principal 1 de la CITP; une profession appartenant à un sous-groupe des groupes principaux 1 et 2 du CRPA est comprise dans le groupe 2 de la CITP, etc.

C'est aux futures réunions de la CIST qu'il appartiendra, en définitive, conformément aux procédures de l'OIT, de développer et d'interpréter la classification internationale type des professions, et il n'existe pas de moyen pratique qui permette de renvoyer des questions précises à cette conférence entre ses sessions. Pour cette raison, les définitions et interprétations présentées ci-dessous sont provisoires et sujettes à révision. Elles constituent, cependant, le meilleur guide qu'il soit possible de fournir présentement aux nombreuses nations qui ont pour tâche immédiate de rassembler, de classer et de présenter des données statistiques portant sur les professions et provenant de récents ou prochains recensements.

Groupe principal 1. — PERSONNES EXERÇANT UNE PROFESSION LIBÉRALE, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS

Définition provisoire. — Le groupe principal 1 comprend les personnes effectuant un travail de caractère principalement intellectuel et

qui exige, en règle générale, une formation hautement spécialisée ou une expérience professionnelle. Les professions qui figurent dans ce groupe sont des types suivants:

a) Professions techniques, scientifiques et médicales exigeant une formation universitaire très poussée dans une discipline donnée, telle que le génie civil, l'architecture, la médecine, les soins infirmiers ou une branche scientifique quelconque; l'accès de ces professions est généralement, soit réservé aux titulaires d'un diplôme d'études supérieures ou d'un diplôme universitaire déterminé, ou d'un diplôme ou d'une licence équivalents, soit subordonné à l'admission dans une association professionnelle qui exige de ses membres certaines conditions minimums de formation technique et d'expérience.

b) Autres professions exigeant une formation universitaire très poussée, ou une préparation équivalente, dans une spécialité déterminée, telle que l'enseignement, la pratique juridique, ou dans un domaine tel que celui de la religion, de l'assistance sociale ou des œuvres charitables.

c) Professions non techniques qui exigent une formation sérieuse ou une expérience acquise dans le domaine de l'expression artistique ou littéraire, de la présentation dramatique, ou dans les divers arts du spectacle (y compris les athlètes professionnels), mais qui n'exigent pas nécessairement un diplôme universitaire ou une licence.

d) Professions techniques auxiliaires se rattachant à une profession technique ou spécialisée, et comportant l'application pratique de connaissances spécialisées ou une formation portant sur des matières techniques ou mécaniques complexes dans un domaine de connaissances correspondant à une profession libérale, mais n'exigeant pas nécessairement un diplôme ou une licence équivalente.

e) Autres professions de nature généralement comparable aux professions ci-dessus et exigeant des connaissances ou une formation spécialisées, mais non pas nécessairement un diplôme universitaire ou une licence équivalente.

Note. — Il convient de noter que les cinq alinéas ci-dessus ne prétendent pas constituer des définitions de sous-groupes que l'on pourrait créer à l'intérieur du groupe principal 1. Il se peut qu'il soit nécessaire, pour constituer des sous-groupes utiles dans les classifications nationales, de grouper un certain nombre de professions qui relèvent de plusieurs alinéas différents. Les huit sous-groupes de la classification du CRPA, par exemple, visent à rassembler des personnes qui travaillent dans le même domaine professionnel ou technique général, et ne sont pas établis d'après des distinctions portant sur le genre ou la durée de la formation universitaire exigée.

Exemples de professions classées dans le groupe principal 1 (pour une liste plus complète, voir les groupes de base énumérés dans les sous-groupes 01 à 08 du CRPA, annexe V-B):

Ingénieurs techniciens de tous genres (ingénieurs du génie civil ou des mines, ingénieurs chimistes, électriciens, etc.). Architectes et dessinateurs.

Chimistes-essayeurs, métallurgistes, pharmaciens. Chercheurs et savants (y compris ceux des sciences physiques, biologiques et sociales). Mathématiciens, statisticiens, actuaires.

Médecins et chirurgiens, dentistes et autres membres des professions médicales (y compris ostéopathes, pathologistes, psychiatres, oculistes, optométristes, vétérinaires, etc.).

Infirmières ayant reçu une formation professionnelle et élèves-infirmières. Sages-femmes diplômées.

Prêtres et ministres du culte. Autres travailleurs dont l'activité est de caractère religieux, tels que les missionnaires ou ceux qui se consacrent à une œuvre de renaissance religieuse (*revivalists*). Travailleurs exerçant leur activité dans des institutions d'assistance sociale ou des institutions charitables.

Hommes de loi, juges et autres professions juridiques spécialisées.

Professeurs et instituteurs (y compris les précepteurs, les professeurs des écoles professionnelles, etc.).

base proposés» lorsque le titre du groupe de base pourrait laisser quelque doute quant à cette inclusion.

²¹ L'annexe V-B donne aussi la liste d'un certain nombre de professions particulières destinées à être incluses dans «les groupes de

Artistes et professeurs d'art. Musiciens et professeurs de musique. Acteurs, danseurs et autres artistes professionnels ou assimilés (tels que prestidigitateurs, acrobates, conférenciers). Athlètes professionnels, moniteurs sportifs et dirigeants sportifs.

Auteurs, rédacteurs en chef, reporters et journalistes.

Géomètres-arpenteurs. Dessinateurs. Techniciens des professions médicales et dentaires. Autres techniciens de laboratoire. Techniciens de l'industrie (tels que ceux qui sont chargés de procéder à des épreuves et essais, les météorologistes, les techniciens de la radio-diffusion).

Membres d'autres professions comparables aux professions libérales et techniques mentionnées, telles que bibliothécaires diplômés, photographes, traducteurs et interprètes, diététiciens, experts des questions de personnel et experts en publicité ²².

Notes sur les professions qui ont été exclues du groupe principal 1

Certaines professions dont l'exercice peut exiger une formation ou une expérience comparables à celle des travailleurs des professions libérales et techniques, mais qui impliquent la conduite de véhicules de transport, sont attribuées au groupe principal 6: «conducteurs de moyens de transport». Cette catégorie comprend les capitaines de navires et autres officiers de navigation ²³.

Les ouvriers de métier qui accomplissent essentiellement un travail manuel, même si ce travail exige certaines connaissances techniques (par exemple les électriciens, les mécaniciens, les lithographes et les graveurs) sont classés dans le groupe principal 7; «ouvriers de métier, ouvriers à la production et manœuvres non classés ailleurs».

Les experts-comptables et vérificateurs qui, dans certains pays, peuvent être classés très nettement comme membres d'une profession libérale, sont affectés au groupe principal 2; «directeurs, administrateurs, employés de bureau et assimilés», parce que de nombreux pays estimeront sans doute nécessaire de les rassembler dans un groupe professionnel de base unique avec les comptables et les caissiers, et, étant donné que ces dernières professions sont numériquement plus importantes, il peut paraître souhaitable de classer l'ensemble de ce groupe de base dans le groupe principal 2.

Les personnes dont l'activité se rapporte à la guérison ou au traitement des maladies, mais qui n'ont pas reçu une formation professionnelle ou technique spécialisée, sont classées dans le groupe principal 8; «travailleurs spécialisés des services». On peut citer comme exemples de cette catégorie de personnes, les aides-infirmières et les aides-sages-femmes, les masseurs, les spécialistes de l'électrothérapie ou de l'hydrothérapie et les «guérisseurs» non autrement spécifiés. Il faut noter, cependant, que les infirmières diplômées et les sages-femmes diplômées ou autorisées, lorsqu'elles sont classées dans un groupe de base distinct de celui des aides-infirmières et des aides-sages-femmes, devraient être placées dans le groupe principal 1.

Les membres des ordres religieux ou organisations religieuses et les employés des hôpitaux, des institutions d'enseignement, et des bureaux ou agences rendant des services spécialisés, doivent, s'ils poursuivent une activité qui n'est pas de nature technique ou qui ne correspond pas à une profession libérale, être rangés dans celui des groupes principaux correspondant au travail qu'ils accomplissent effectivement.

Les personnes possédant des diplômes universitaires se rapportant à une profession libérale déterminée, mais qui exercent, en fait, une activité relevant de l'un des autres groupes principaux, doivent être classées d'après le travail qu'elles accomplissent. Par exemple, les personnes qui ont reçu une formation d'ingénieur, mais qui dirigent, en fait, une entreprise industrielle ou commerciale, doivent être classées dans le groupe principal 2, et les personnes qui, ayant reçu une formation juridique, ne sont pas des hommes de loi, mais ont la qualité de fonctionnaires civils, doivent également être classées dans le groupe principal 2.

²² Dans le rapport du BIT à la septième CIST, les ingénieurs-mécaniciens employés à bord des navires, les pilotes d'avion et les navigateurs aériens étaient aussi classés dans le groupe principal 1.

Groupe principal 2. — DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS DE BUREAU ET ASSIMILÉS

Définition provisoire. — A l'intention des pays désireux de classer les groupes principaux ou des sous-groupes qui distinguent les «directeurs» et «administrateurs» des «employés de bureau et assimilés», on a donné ci-dessous des définitions distinctes pour les deux fractions du groupe principal 2 de la CIP (correspondant aux groupes principaux 1 et 2 du CRPA):

a) *Directeurs et administrateurs.* — Personnes qui accomplissent un travail en qualité de propriétaires ou en qualité d'employés salariés, dans un travail de l'un des types suivants:

1) Direction d'une entreprise industrielle ou commerciale (ce qui comprend les entreprises publiques ou quasi publiques, aussi bien que les entreprises privées), d'un office public, d'un service ou d'un bureau administratif important, ou d'une association ou institution sans but lucratif;

2) Direction d'un service, d'un bureau ou d'une unité administrative importants à l'intérieur d'une entreprise, d'un service public, ou d'une institution, ou de l'une de leurs branches locales sise en un lieu distinct;

3) Exercice de fonctions auxiliaires des fonctions précédentes — par exemple les chefs adjoints des grandes unités administratives, les personnes assumant des fonctions électives, les membres des assemblées législatives, les fonctionnaires inspecteurs détenant des pouvoirs d'exécution et les membres de conseils d'administration ou les personnes d'un rang comparable (telles que le trésorier, le directeur du personnel, le directeur commercial, etc.) d'une entreprise privée.

b) *Employés et assimilés.* — Personnes accomplissant un travail de l'un des types suivants:

1) Fonctions se rattachant à des opérations de transcription, de tri ou de classement, de transmission de communications écrites ou d'archives, de manipulation de fonds, le plus généralement dans des bureaux, mais quelquefois en d'autres lieux de travail;

2) Fonctions auxiliaires des fonctions précédentes ou comparables à elles, telles que celles des téléphonistes, messagers, porteurs de courrier, agents chargés de la délivrance de billets, chronomètres-pointeurs, etc.;

3) Menus travaux administratifs accomplis sous la direction d'une autre personne, lorsque ces travaux consistent essentiellement en opérations de bureau et lorsque aucune responsabilité importante n'est assumée en ce qui concerne les directives à donner, ou la politique à suivre.

Exemples de professions classées dans le groupe principal 2 (pour une liste plus complète, voir la nomenclature des professions figurant dans les sous-groupes 11 à 13, de l'annexe V-B):

Directeurs et administrateurs. — Directeurs ou administrateurs d'une entreprise industrielle ou commerciale (à l'exception des entreprises de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche). «Propriétaires» de toute entreprise où le travail de l'employeur est généralement distinct de celui de ses employés. Personnes assumant une fonction de direction dans une société commerciale (telles que celles de président, de trésorier, ou de membre d'un conseil d'administration).

Personnes assumant la responsabilité d'un département ou d'un service, chefs de service, chefs de bureau, et leurs adjoints dans une administration publique (nationale, régionale ou locale).

Directeurs d'usine, directeurs de la production, directeurs de bureau, directeurs de bureaux régionaux ou locaux, et personnes ayant des responsabilités équivalentes dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans un office public. Fonctionnaires inspecteurs détenant des pouvoirs réglementaires ou des pouvoirs d'exécution.

²³ La classification adoptée par le CRPA classe aussi les ingénieurs employés à bord des navires, les pilotes d'avion et les navigateurs aériens parmi les «conducteurs de moyens de transport».

Membres d'une assemblée législative, ou d'une autre assemblée élue (nationale, régionale ou locale). Personnes assumant des responsabilités dans une association patronale, dans un syndicat, dans un établissement d'enseignement ou une institution charitable, etc.

Acheteurs ou expéditeurs de bétail et de denrées agricoles. Ache-teurs dans les commerces de gros et de détail. Grossistes et commis-sionnaires.

Employés de bureaux et assimilés. (Pour une liste plus complète, voir les sous-groupes 21 à 23, de l'annexe V-B):

Experts-comptables, comptables, teneurs de livres et caissiers. Encaisseurs, receveurs d'autobus ou de tramway, agents chargés de la délivrance des billets, employés des gares et autres agents ou employés (à l'exception des acheteurs et des vendeurs).

Sténographes et dactylographes. Personnes préposées à des machines de bureau spécialisées, telles que machines perforatrices et tabulatrices, machines à imprimer les adresses et à préparer l'expédition du courrier, machines à polycopier, etc.

Téléphonistes et télégraphistes «manipulants». Facteurs et employés des postes.

Messageurs, garçons de courses et garçons de bureau.

Toutes catégories d'employés de bureau accomplissant des tâches spécifiées, y compris les employés d'expédition et de réception, les employés chargés de l'enregistrement ou du classement, les chronométrateurs-pointeurs, etc. Employés de bureau non autrement classés.

Personnes travaillant en qualité d'aides ou d'assistants dans les cabinets de médecins et de dentistes, dans les bibliothèques et en d'autres lieux de travail comparables à des bureaux.

Personnes chargées, sous la direction générale d'une autre personne, de la surveillance de groupes d'employés de bureau accomplissant des tâches courantes, par exemple les chefs d'équipes d'employés chargés de l'enregistrement ou du classement, les chefs des services de sténographie, les chefs de standards téléphoniques, les chefs d'équipes mécanographiques, etc. Assistants responsables du travail de petits groupes d'employés de bureau dans une entreprise. Assistants ou secrétaires administratifs des directeurs et administrateurs.

Note sur les professions qui ont été exclues du groupe principal 2

Certains travailleurs, bien que la nature de leur travail implique des responsabilités de direction ou des responsabilités administratives assez importantes, accomplissent principalement un travail qui est analogue à celui des personnes exerçant une profession libérale ou à celui des techniciens et qui exige une formation ou une expérience comparables. Ils sont classés dans le groupe principal 1. Il en est ainsi, par exemple, des directeurs ou principaux d'école ou de collège et, dans la terminologie des Etats-Unis, des présidents de collège, qui sont groupés avec les professeurs et les instituteurs; des directeurs d'instituts de recherches scientifiques ou de recherches appliquées au génie civil, qui sont placés dans le même groupe que les chercheurs ou ingénieurs des mêmes instituts. Les infirmières en chef, qui sont classées avec les autres infirmières diplômées; les producteurs de pièces de théâtre, de représentations lyriques ou symphoniques, qui sont groupés avec les acteurs et les musiciens, respectivement.

S'il est vrai que le travail des agriculteurs et des régisseurs d'exploitations agricoles et celui des propriétaires et des directeurs de pêcheries peut impliquer certaines responsabilités administratives, ces fonctions ne constituent pas, en règle générale, l'essentiel de leur activité, et ils ont, par conséquent, été classés dans le groupe principal 4.

Les capitaines et autres officiers des navires sont classés, malgré les responsabilités administratives qui leur incombent, dans le groupe principal 6, parce que la conduite des navires constitue l'essentiel de leur activité.

Les ouvriers de métier travaillant à leur propre compte (artisans), de même que les propriétaires des petites entreprises industrielles ou le propriétaire accompli habituellement le même travail que ses employés, doivent être affectés au groupe 7 avec les autres «ouvriers de métier et ouvriers à la production». Le même principe s'applique

au cas des employeurs qui, dans des entreprises non industrielles, accomplissent des travaux semblables à ceux des personnes qu'ils dirigent.

L'énumération précise des catégories d'entreprises où les «employeurs» doivent être classés comme ouvriers de métier, ouvriers spécialisés des services, ou dans un groupe quelconque autre que celui des directeurs et administrateurs, dépendra de la structure de l'industrie de chacun des pays considérés. Comme exemples d'entreprises où l'employeur (ou «propriétaire») sera, dans la plupart des pays, classé dans le groupe 7 (avec les «ouvriers de métier et ouvriers à la production»), on peut citer les cordonneries, les ateliers de réparation de radio, les boulangeries, les boutiques de tailleur, de modiste, etc. De même, la plupart des pays rangeront probablement dans le groupe principal 8 des personnes telles que les «tenanciers de pensions ou d'hôtels meublés» et les «concierges ou gardiens», parce que le travail qu'ils accomplissent a plutôt le caractère d'un service personnel que d'un travail de direction proprement dit; il en est de même des propriétaires des petits établissements qui rendent des services personnels, tels que les salons de coiffure et les instituts de beauté.

Dans le pays où l'activité des fonctionnaires des services de police ou de protection contre l'incendie est étroitement liée à celle des personnes qu'ils dirigent, les intéressés devront probablement être rangés dans le même groupe principal que les pompiers et les agents de police (groupe 8).

Groupe principal 3. — VENDEURS

Définition provisoire. — Le groupe principal 3 comprend: a) les personnes qui vendent des marchandises, soit en qualité d'employés salariés de commerce de gros ou de détail, soit en qualité de vendeurs à leur propre compte, soit en qualité d'agents commerciaux rémunérés à la commission en sollicitant la clientèle à domicile; b) les personnes qui vendent des biens immobiliers, des polices d'assurances, des titres ou des services (tels que la publicité, l'impression ou les services personnels).

Exemples de professions classées dans le groupe principal 3 (pour une liste plus complète, voir les professions et les groupes de base qui figurent dans les sous-groupes 31 et 32, annexe V-B):

a) *Vendeurs au détail.* — Vendeurs ou employés de commerce travaillant dans des magasins de vente au détail de toutes catégories, ou dans des établissements mixtes de fabrication et de vente au détail (comme, par exemple, les boulangeries, les magasins de modes, etc.). Colporteurs et marchands ambulants, vendeurs de journaux, marchands des quatre-saisons et autres marchands des rues. Démarcheurs et représentants sollicitant la clientèle à domicile, etc.

b) *Vendeurs en gros.* — Voyageurs de commerce au service des entreprises de gros. Agents de vente des fabricants. Vendeurs employés par les grossistes ou agents à la commission.

c) *Autres vendeurs.* — Agents immobiliers et marchands de biens. Agents d'assurances. Vendeurs de titres et valeurs mobilières. Publicistes et personnes offrant d'autres services commerciaux. Commissaires-priseurs, crieurs et démonstrateurs. Directeurs de la vente et personnes chargées de la direction de groupes de vendeurs.

Note sur les professions qui ont été exclues du groupe principal 3

Ce groupe principal ne comprend pas les personnes qui peuvent, dans certains pays, être désignées sous le nom d'«agent», mais qui n'effectuent pas essentiellement des opérations de vente, comme, par exemple, les agents chargés de la délivrance des billets, les agents de transport et les agents chargés du contentieux (voir le groupe principal 2). Sont également exclues du groupe les personnes dont l'activité de «vente» est, en réalité, comparable à celle d'un caissier, par exemple les vendeurs de billets dans les théâtres et autres entreprises de spectacles.

Groupe principal 4. — AGRICULTEURS, PÊCHEURS, CHASSEURS, BÛCHERONS ET ASSIMILÉS

Définition provisoire. — A l'intention des pays qui désireraient créer des sous-groupes ou des groupes de base où se trouvent diffé-

rençées les principales catégories du groupe 4, on a donné ci-dessous les délimitations distinctes pour quatre groupes de professions qui correspondent aux groupes 41 à 44 du CRPA :

a) *Agriculteurs et éleveurs.* — Personnes qui assurent (en qualité de propriétaires, de fermiers, d'entrepreneurs, ou de métayers) la direction d'entreprises agricoles ou autres entreprises, en vue de la production de récoltes et de la culture de plantes, vignes, arbres fruitiers, ou en vue de l'élevage ou de la production de produits de l'élevage.

b) *Travailleurs agricoles et jardiniers.* — Personnes travaillant, en qualité d'employés salariés, ou de travailleurs familiaux non rémunérés, dans l'agriculture ou exerçant l'une des activités susmentionnées; personnes assumant des fonctions de surveillance se rattachant aux activités susmentionnées, par exemple celle de maître-valet de ferme; personnes qui cultivent le sol ou les plantes à des fins autres que la production agricole; personnes occupées à des travaux représentant une première étape de la transformation des produits agricoles, lorsque ces travaux se font sur place ou personnes qui conduisent des machines et véhicules agricoles, ou qui rendent des services se rattachant à l'agriculture ou à l'horticulture, en exécution d'un contrat.

c) *Pêcheurs, chasseurs et trappeurs.* — Personnes qui pêchent ou recueillent des crustacés ou autres animaux, en eau douce ou salée, à des fins lucratives. Personnes chassant ou piégeant le gibier à des fins lucratives (pour les peaux, la viande ou la vente sur pied); ou personnes qui exercent d'autres professions se rapportant à la chasse et au piégeage, telles que celles de guide de chasse.

d) *Bûcherons et travailleurs assimilés.* — Personnes exécutant des travaux de sylviculture, y compris l'abattage, la coupe des arbres et le transport du bois coupé; personnes occupées à la collecte des produits non cultivés (gommes et résines, latex, sèves et suc de plantes, écorces, herbes, fruits sauvages, etc.); personnes occupées à la préparation de produits forestiers dans les forêts (carbonisation du bois, enfumage du caoutchouc, etc.); personnes travaillant au boisement, au reboisement, et à la conservation des forêts, ou remplissant des fonctions de surveillance se rapportant aux opérations ci-dessus mentionnées.

Exemples de professions classées dans le groupe principal 4 (pour une liste plus complète, voir les exemples cités dans les sous-groupes 41 à 44, annexe V-B):

Agriculteurs et éleveurs. — Agriculteurs ou personnes chargées de la direction d'une exploitation agricole (de toutes catégories). Fermiers ou métayers. Éleveurs ou producteurs laitiers. Éleveurs de volaille. Éleveurs de vers à soie ou sériculteurs. Directeurs d'exploitations agricoles ou régisseurs.

Ouvriers agricoles et jardiniers. — «Manœuvres de ferme» ou travailleurs de toute profession déterminée se rapportant directement à la production de récoltes, par exemple, cultivateur, aoûteron, ramasseur de fruits, ramasseur de coton ou manœuvre agricole. Personnes exerçant une profession quelconque ayant trait à l'élevage du bétail, par exemple bergers, pâtres, bouviers, conducteurs de bétail, tondeurs de moutons. Personnes employées à des travaux d'irrigation, travailleurs manuels occupés dans un service quelconque relevant de l'agriculture ou de l'horticulture. Conducteurs de tracteurs, de batteuses ou de toutes autres machines agricoles. Travailleurs familiaux non rémunérés, occupés à l'un quelconque des travaux susmentionnés. Jardiniers, personnes préposées à l'entretien de terrains, manœuvres, employés à des opérations de jardinage. Cette catégorie comprend aussi les maîtres-valets ou les travailleurs désignés de façon équivalente²⁴.

Pêcheurs. — Propriétaires et directeurs d'entreprises de pêche. Pêcheurs ou employés salariés travaillant sur les baleiniers. Pêcheurs de crustacés, pêcheurs d'huîtres, ou autres pêcheurs de coquillages.

²⁴ Dans la classification établie par le CRPA, les directeurs ou régisseurs d'exploitations agricoles ont été classés dans le même sous-groupe que les «ouvriers agricoles et jardiniers» et non pas avec les «agriculteurs et éleveurs».

Pêcheurs de grenouilles, ramasseurs d'éponges, ou personnes travaillant dans toutes autres professions se rapportant à la pêche ou à la chasse des animaux aquatiques.

Chasseurs et trappeurs. — Chasseurs ou trappeurs, rabatteurs, gibier, guides forestiers.

Bûcherons et travailleurs assimilés. — Vendeurs de bois, scieries (dans des entreprises d'exploitation forestière), ouvriers employés au flottage du bois ou manœuvres des entreprises d'exploitation forestière. Contremaîtres et surveillants desdites entreprises. Manœuvres et travailleurs manuels de toutes les entreprises classées comme entreprises de «sylviculture» (CITI, groupe 021), par exemple, les ouvriers employés à la carbonisation du bois et à la fabrication de charbon de bois (en forêts), à la collecte du latex ou à l'enfumage du caoutchouc, etc.

Note sur le contenu du groupe principal 4

Le rapport élaboré par le BIT pour la CIST observe que la grande masse des personnes appartenant à ce groupe est composée d'agriculteurs, d'ouvriers agricoles et d'éleveurs, auxquels viennent s'ajouter un certain nombre d'autres groupes, principalement d'origine rurale, appartenant «d'une manière relativement étroite aux professions agricoles et rurales». Certains travailleurs qui ne travaillent pas dans l'agriculture sont inclus dans le groupe 4 parce que la culture du sol constitue, comme c'est le cas pour les agriculteurs, leur activité principale. Parmi ceux-ci figurent les jardiniers, les aides-jardiniers, le personnel d'entretien des terrains, les pépiniéristes, les jardiniers-grainetiers et les jardiniers-fleuristes (horticulteurs, à l'exclusion des fleuristes détaillants.)

Les conducteurs de tracteurs et de machines agricoles, comme les propriétaires et les maîtres-valets surveillant le travail agricole, sont classés dans le groupe principal parce que leur travail s'insère dans le cadre des activités agricoles et qu'ils accomplissent généralement d'autres tâches qui les assimilent aux agriculteurs ou aux travailleurs agricoles.

Les pêcheurs, chasseurs et trappeurs effectuent un travail qui est différent de celui des agriculteurs et qui n'y est pas directement rattaché; ils pourraient constituer un groupe principal distinct, si leur nombre était suffisamment important. Cependant, dans de nombreux pays, ils ne constituent qu'une très petite partie de la population active (de 0,1 à 0,3 pour 100 dans le Royaume-Uni, aux États-Unis et en France). De plus, certains pêcheurs, chasseurs et trappeurs sont également occupés à des travaux agricoles pendant une partie de l'année, et, d'ailleurs, les deux sortes d'activité sont d'origine rurale.

Pour de nombreux pays, il pourrait y avoir avantage à séparer en deux groupes de base distincts les «pêcheurs» et les «chasseurs et trappeurs».

Les bûcherons et travailleurs assimilés effectuent également un travail différent de celui des agriculteurs, mais, dans beaucoup de pays, ils ne sont pas en nombre suffisant pour constituer un groupe principal distinct (ils représentent de 0,1 à 1,8 pour 100 de la population active dans le Royaume-Uni, aux États-Unis, en France et au Canada). La définition que l'on propose ici ne limite pas ce groupe aux «personnes abattant, coupant et débitant les arbres en forêt», mais elle comprend aussi les personnes occupées dans un certain nombre d'autres professions qui se rattachent à la sylviculture et aux produits forestiers, et qui apparaissent plus étroitement apparentées aux travaux des agriculteurs et des bûcherons qu'à l'une des professions classées parmi les autres groupes. Ces professions (qui pourraient constituer un ou plusieurs groupes de base distincts dans les classifications nationales) comprennent: 1) les travailleurs qui sont occupés à recueillir les produits non cultivés (gommes, résines, latex, sèves, écorces, herbes, fruits sauvages, etc.); 2) les travailleurs qui préparent sur place les produits forestiers, tels que les travailleurs occupés à la carbonisation du bois, à l'enfumage du caoutchouc, et les travailleurs occupés au boisement et à l'entretien des forêts.

²⁵ Comme le propose le rapport du BIT, *Classification internationale des professions*, rapport élaboré par la septième CIST, op. cit. p. 123.

Groupe principal 5. — MINEURS, CARRIERS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

Définition provisoire. — Le groupe principal 5 se compose des personnes: a) occupées à l'extraction de charbon, de minerais métallifères, de pierre, d'argile, de sable et de gravier, et d'autres minéraux non métalliques, dans des mines et carrières à ciel ouvert ou souterraines; b) assurant la montée, à la surface, des matières extraites et la première phase de leur traitement à la mine; c) occupées au forage et au fonctionnement des puits de pétrole et de gaz naturels; d) exerçant des activités de surveillance afférentes aux opérations précédentes; et e) exerçant des professions connexes qui ne peuvent être séparées des professions se rapportant directement à l'extraction, au transport à la surface et à la première phase du traitement. Le groupe ne comprend pas les ouvriers de métier et autres travailleurs qui ne participent pas directement à l'extraction ou au transport à la surface, comme par exemple, les électriciens, les mécaniciens, les charpentiers, et les chauffeurs de machines à vapeur fixes, chaque fois que ces professions peuvent être distinguées des professions classées dans le groupe.

*Exemples de professions classées dans le groupe principal 5*²⁶:

Mineurs, manœuvres et ouvriers des mines (ou travailleurs dont la profession porte un nom équivalent, par exemple piqueurs, hoveurs, etc.) travaillant dans une entreprise minière quelconque. Boiseurs, boute-feux, tireurs à la mine et personnes occupées à des travaux se rattachant à l'extraction minière en sous-sol (à l'exclusion des catégories d'ouvriers de métier que l'on trouve aussi dans d'autres branches d'activité économique — voir le groupe principal 7).

Foreurs et aides-foreurs, constructeurs et monteurs de derricks et personnes exerçant d'autres professions se rattachant à la production du pétrole et du gaz naturel. Carriers, manœuvres des carrières, scieurs de pierres, et travailleurs exerçant d'autres professions se rattachant à l'extraction de la pierre et de divers minéraux non métalliques. Contremaîtres et inspecteurs employés dans les mines et les carrières, ou autres entreprises d'extraction.

Notes sur le contenu du groupe 5

La définition qui est ici recommandée vise à englober non seulement les personnes qui travaillent directement à l'extraction du charbon et autres minéraux et qui les transportent à la surface, mais aussi d'autres travailleurs dont les professions sont caractéristiques des activités des mines et des carrières et qu'il est difficile de distinguer (d'après les feuilles de recensement) des travailleurs qui extraient ou qui transportent effectivement des minéraux²⁷. Sur les feuilles de recensement, on trouvera probablement les mots «mineur» ou «ouvrier mineur» (ou quelque terme équivalent) employés pour désigner des personnes comme les boiseurs, les creuseurs de tunnels, les contremaîtres et inspecteurs des mines et carrières, les personnes travaillant au lavage, au tri, ou à la première phase du traitement de la matière extraite ainsi que divers autres travailleurs dont l'activité fait partie intégrante du travail de la mine, mais qui ne sont pas directement occupées à l'extraction ou à la montée à la surface. Grâce à cette définition plus large, les statistiques portant sur l'ensemble de ce groupe principal seront plus comparables internationalement, et les divers pays seront libres, lorsqu'ils le pourront, de créer des groupes de base afin de distinguer les travailleurs, effectivement employés à l'extraction et au transport des autres manœuvres et ouvriers travaillant dans les mines, les carrières, les gisements métallifères, etc.

Toutes les professions classées dans le groupe principal se trouvent groupées dans une seule branche de la CITI (branche I, Industries extractives), mais le groupe de professions est distinct de la branche

industrielle proprement dite. Un grand nombre de personnes employées dans les industries extractives appartiennent à d'autres groupes de professions. Par exemple, dans les résultats du recensement de 1940 aux Etats-Unis, les manœuvres et ouvriers des mines ne représentaient «que 643.000 personnes sur un total de 907.000 travaillant dans les industries extractives; le reste, soit 264.000, était composé surtout de mécaniciens de machines à vapeur fixes, de conducteurs de camions, de teneurs de livres, de comptables, d'employés de bureau de différentes catégories, de propriétaires, de directeurs, etc.»²⁸.

Groupe principal 6. — CONDUCTEURS DE MOYENS DE TRANSPORT

Définition provisoire. — Le groupe principal 6 comprend: a) les personnes conduisant des véhicules sur route (comprenant les voitures automobiles, les voitures électriques et les voitures tirées par des animaux) en y englobant celles auxquelles peut, en outre, être confiée la tâche de livrer des marchandises, ou de percevoir le prix de billets de transport; b) les chauffeurs et conducteurs des mines, des entreprises d'exploitation forestière, des établissements industriels; c) les personnes qui assurent le fonctionnement des locomotives (vapeur, mazout, électricité), y compris les mécaniciens et chauffeurs de locomotives mais à l'exclusion des serre-freins et des aiguilleurs; d) les officiers des navires, les marins et autres membres des équipages de navires; e) les autres personnes chargées d'assurer le fonctionnement de machines ou d'ouvrages utilisés dans les opérations de transport par eau, notamment les mariniers de diverses catégories, les éclusiers, les préposés à la conduite des remorqueurs²⁹.

Exemples de professions classées dans le groupe principal 6:

On trouvera ci-dessous des exemples de professions ou de groupes de base qu'il convient de ranger dans le groupe principal 6. Comme de nombreux pays peuvent trouver commode d'établir des sous-groupes analogues à ceux qui sont proposés dans la classification du CRPA, les exemples sont groupés sous des titres qui correspondent aux sous-groupes 61 à 63 de ladite classification.

a) *Chauffeurs et chauffeurs-livreurs.* — Chauffeurs de voitures particulières ou de taxis. Chauffeurs de camions ou de tracteurs (sauf de tracteurs agricoles). Chauffeurs d'autobus et conducteurs de tramways. Charretiers et camionneurs. Chauffeurs-livreurs et conducteurs routiers (en excluant, si possible, les livreurs ou leurs assistants s'ils ne participent pas à la conduite ou au fonctionnement du véhicule). Chauffeurs et conducteurs employés dans les mines, dans les usines et dans les entreprises d'exploitation forestière.

b) *Mécaniciens et chauffeurs de locomotives.* — Mécaniciens de locomotives. Chauffeurs de locomotives.

c) *Autres travailleurs chargés d'assurer le fonctionnement de machines et ouvrages utilisés dans les opérations de transport.* — Capitaines, officiers et pilotes (navires). Autres officiers et gradés à bord des navires. Marins, matelots de pont et autres membres des équipages de navires. Bateliers, mariniers, préposés à la conduite des remorqueurs. Employés des canaux, éclusiers, gardiens des ponts³⁰.

Notes sur le contenu du groupe principal 6

Les «livreurs» sont classés dans le groupe principal 6 parce que, dans beaucoup de pays, la plupart des personnes ainsi désignées sont des chauffeurs de voitures automobiles et hippomobiles. Cependant, dans certains pays, ce terme peut viser principalement des personnes qui livrent des marchandises à bicyclette, ou à l'aide de voitures à bras, ou parfois à la main. Même dans les pays où les livreurs de certaines branches d'activité économique utilisent, en règle générale,

²⁶ Pour une liste plus complète, voir le passage concernant les groupes 51 et 52 dans l'annexe V-B.

²⁷ La définition provisoire que proposait le rapport élaboré par le BIT en 1949 (voir l'annexe V-C) ne portait que sur les personnes travaillant à l'extraction des minéraux ou employées au transport de ces minéraux à la surface.

²⁸ Bureau international du Travail, *Classification internationale type des professions*, rapport élaboré pour la septième CIST, *op. cit.*, p. 78.

²⁹ Dans la classification établie par le CRPA, les pilotes et les navigateurs d'avions sont aussi classés dans ce groupe.

³⁰ Dans la classification établie par le CRPA, ce sous-groupe comprend aussi les pilotes et les navigateurs d'avions.

des camions ou des camionnettes, il peut y avoir d'autres branches d'activité où les « livreurs » ne sont pas habituellement des conducteurs de véhicules. Chaque pays doit donc décider, en se référant à l'usage qui existe dans les différentes branches d'activité économique, si les travailleurs dénommés « livreurs » ou désignés sous un nom équivalent doivent ou non être classés dans le groupe principal 6. Les personnes qui aident les livreurs mais qui ne participent pas effectivement à la conduite des véhicules doivent être exclues du groupe principal 6, s'il est possible, d'après les renseignements recueillis, de les distinguer de celles qui conduisent probablement des véhicules.

Les serre-freins et les aiguilleurs, dont le travail se rattache étroitement à la conduite des trains, ont été expressément exclus du groupe par décision de la septième CIST.

Tous les marins et matelots de pont, ainsi que les autres membres des équipages de navires, sont classés dans ce groupe principal en raison de la difficulté qu'il y a à distinguer et à isoler ceux qui participent effectivement à la manœuvre du navire de ceux qui sont essentiellement des « manœuvres maritimes ». En outre... tous les gens de mer, officiers ou non, ont un mode d'existence très semblable, du fait de leur profession ³¹.

Ce groupe de professions est complètement distinct du groupe principal « Transports » de la CITI. Par exemple, les chauffeurs de camions se rencontrent dans presque toutes les branches d'activité économique: dans le recensement de 1940 aux Etats-Unis, 468.500 seulement des 1.496.000 « chauffeurs, conducteurs et livreurs » étaient employés dans l'industrie des transports proprement dite, tandis que le reste se répartissait entre le commerce, l'industrie, et diverses autres branches d'activité économique. Ce groupe ne comprend pas les personnes appartenant à « l'industrie des transports » qui ne sont pas affectées à la conduite de véhicules, par exemple, les porteurs de gare, classés dans le groupe principal comme « travailleurs spécialisés des services »; les personnes assumant des fonctions dans l'administration des chemins de fer, les chefs de gare, les contrôleurs de billets et les inspecteurs, les chefs de train et les employés et commis des entreprises de transport, qui sont tous classés dans le groupe principal 2; et les manœuvres, ouvriers de métier, et contremaîtres employés dans les entreprises de transports qui sont classés dans le groupe principal 7.

Le groupe 6 ne comprend pas les membres des forces armées à qui peuvent être confiés la conduite et le fonctionnement de moyens de transport (comme, par exemple, les marins, les officiers de marine et les pilotes d'avion). Ces personnes doivent être classées dans le groupe principal 10.

Groupe principal 7. — OUVRIERS DE MÉTIER, OUVRIERS À LA PRODUCTION ET MANŒUVRES NON CLASSÉS AILLEURS

Définition provisoire. — Le groupe principal 7 comprend les travailleurs des catégories suivantes:

a) Ouvriers de métier et autres travailleurs manuels possédant des qualifications comparables, exerçant une profession qui exige habituellement une assez longue période d'apprentissage ou de formation sous la direction d'un ouvrier pleinement qualifié du même métier, et qui implique généralement l'emploi d'outils à main ou la conduite de machines de précision, ou le contrôle de procédés industriels complexes ou délicats, se rapportant à la production, à la construction, à la réparation ou à l'entretien de marchandises ou de bâtiments;

b) Ouvriers spécialisés des usines et autres travailleurs manuels employés dans des opérations de production ou à des travaux connexes;

c) Autres travailleurs non classés ailleurs, occupés à faire fonctionner ou à surveiller des machines ou des appareils mécaniques;

d) Travailleurs employés à divers travaux manuels moins spécialisés que les ouvriers de métier mais exigeant une formation plus longue ou une expérience plus grande que le travail des manœuvres ordinaires, à l'exception des travailleurs qui sont expressément classés dans l'un des autres groupes principaux (voir ci-dessous la liste des professions exclues);

e) Ouvriers non qualifiés et autres travailleurs manuels non spécialisés, effectuant des travaux n'exigeant que peu ou point d'expérience ou de formation professionnelle, à l'exception des travailleurs qui sont expressément classés dans l'un des autres groupes principaux (voir ci-dessous la liste des professions exclues);

f) Contremaîtres, inspecteurs et vérificateurs, et agents de maîtrise subalternes, dont le travail se rapporte à l'une des professions ci-dessus mentionnées (y compris les propriétaires ou employeurs qui effectuent essentiellement le même genre de travail que les salariés de leurs entreprises ou d'entreprises analogues);

g) Apprentis ou aides dans l'une quelconque des professions susmentionnées.

Le groupe principal 7 ne comprend pas: les personnes travaillant dans l'agriculture, la pêche, comme bûcherons et dans les professions connexes (voir le groupe principal 4); les mineurs, carriers et travailleurs assimilés (voir le groupe principal 5); les conducteurs de moyens de transport (voir le groupe principal 6); et les travailleurs spécialisés des services (voir le groupe principal 8).

Exemples de professions classées dans le groupe principal 7:

Il n'est pas possible, pour diverses raisons, de présenter une liste complète des professions ou des groupes de base qui doivent être rangés dans le groupe principal 7. Il faudrait énumérer un très grand nombre de professions différentes, à la fois parce que le groupe est important (il comprend de 29 à 43 pour 100 de la population active totale de la France, du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis), et parce que l'on peut distinguer un grand nombre de « professions » différentes dans les activités (industries manufacturières et construction) auxquelles se livrent principalement les « ouvriers de métier » et les « ouvriers à la production ».

En même temps, la terminologie professionnelle employée dans ce domaine varie d'une branche d'activité économique à l'autre, et même d'une usine à l'autre, à l'intérieur de la même industrie; le même travail peut porter des noms différents dans des pays où l'on parle la même langue; il est difficile de traduire les noms de profession d'une langue dans une autre, ou de s'assurer que des noms apparemment identiques désignent effectivement des emplois analogues. Enfin, il existe de grandes différences dans la façon dont les divers pays établissent les groupes de base dans cette partie de leur classification nationale.

La liste suivante de professions ou de « groupes de base » à classer dans le groupe principal 7 n'a donc pour but que de fournir: 1) à titre d'exemple, une liste de professions caractéristiques généralement considérées comme exercées par des « ouvriers de métier » ou des travailleurs de catégorie analogue; et 2) une description sommaire des autres catégories de professions (ouvriers à la production, manœuvres, contremaîtres, etc.) qu'il conviendrait de ranger dans le groupe principal ³².

a) *Ouvriers de métier et ouvriers qualifiés analogues.* — Cette catégorie comprend, par exemple:

Les ouvriers de métier généralement occupés à la construction et à l'entretien des bâtiments, notamment les charpentiers et menuisiers

dans les récents recensements effectués en France, dans le Royaume-Uni, au Canada et aux Etats-Unis, et qui ont été provisoirement répartis entre les groupes principaux que proposait ce rapport. Les nombreuses professions énumérées dans cette annexe sous le groupe principal 6 sont généralement à classer dans le groupe 7 de la CIP, sauf indication contraire figurant dans les définitions et les notes du présent manuel.

³¹ Bureau international du Travail, *Classification internationale type des professions*, rapport élaboré pour le septième CIST, op. cit. p. 80.

³² L'annexe II du rapport élaboré par le Bureau international du Travail et publié sous le titre: *Classification internationale type des professions* contient une liste complète des groupes de base utilisés

les limousins et poseurs de tuiles, les finisseurs de ciment et de béton, les peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints, les plombiers, les plâtriers, les vitriers, les ajusteurs de charpentes métalliques, les couvreurs.

Les électriciens, les poseurs, installateurs et réparateurs de lignes téléphoniques et télégraphiques, et autres ouvriers qualifiés travaillant à l'installation ou à l'entretien des lignes et appareillages électriques.

Les mécaniciens et réparateurs (par exemple les réparateurs d'automobiles, les mécaniciens d'avions, les réparateurs de locomotives et de wagons de chemins de fer). Les autres ouvriers de métier et ouvriers qualifiés travaillant le métal et construisant les machines, par exemple les forgerons, les chaudronniers les ouvriers de forge et marteleurs, les ferblantiers et chaudronniers en cuivre, les ouvriers tôliers, les constructeurs de moulins, les outilleurs et constructeurs de matrices, les monteurs de métiers à tisser.

Les fileurs et tisserands, les tricoteurs, les nettoyeurs et teinturiers, les tailleurs et ouvriers spécialisés de la couture, les brodeurs, les modistes, les chapeliers, les cordonniers, bottiers et cordonniers réparateurs, les tapissiers et autres ouvriers spécialisés de l'industrie textile.

Les bouchers et dépeceurs de viande, les boulangers et pâtisseries, les cigariers, les divers ouvriers spécialisés de la confiserie. Les meuniers et leurs assistants qualifiés. Les beurriers et fromagers, les distillateurs, brasseurs et malteurs, maîtres de chai et ouvriers en vin.

Les ouvriers des hauts fourneaux, fondeurs, forgerons. Les ébénistes, tonneliers, charbons, sculpteurs sur bois. Les linotypistes et compositeurs typographes, les photographeurs et lithographes, les relieurs. Les tanneurs. Les selliers et bourreliers.

Les autres ouvriers de métier et ouvriers spécialisés de catégories analogues comme par exemple, les ouvriers spécialisés en orfèvrerie, en joaillerie et en horlogerie. Les ouvriers qualifiés employés à la fabrication d'instruments de précision, etc.

b) *Les autres ouvriers à la production* comprennent les travailleurs de toutes les professions manuelles qu'on ne peut considérer comme des métiers exigeant une qualification professionnelle et qui ont trait à la fabrication ou à la réparation de marchandises ou de bâtiments, à la transformation de matières premières, à la production ou au montage de pièces. Sur les feuilles de recensement, ces professions peuvent être désignées de plusieurs façons différentes. On trouvera, par exemple: 1) l'indication d'une profession déterminée, par exemple «tourneur» ou «soudeur au chalumeau oxyacétylénique»; 2) l'indication de la matière travaillée, par exemple «polisseurs de métaux» ou «conducteurs de machines travaillant le bois»; 3) l'indication de l'objet produit, par exemple «corsetiers» ou «voiliers»; ou 4) une indication indéterminée — par exemple «ouvrier d'usine», «monteur», «ouvrier spécialisé» ou «conducteur de machine» — qu'il convient d'interpréter à la lumière des renseignements recueillis sur la branche d'activité économique ou sur la position dans la profession. On trouvera dans la section F du présent chapitre une étude sur les diverses méthodes qu'il est possible d'utiliser pour grouper ces professions en des «groupes de base» nationaux.

c) *Autres conducteurs de machines et assistants.* — Cette catégorie comprend, par exemple, les mécaniciens de machines à vapeur fixes. Les ouvriers spécialisés des entreprises de production d'énergie. Les chauffeurs de machine à vapeur fixes. Les serre-freins et aiguilleurs des chemins de fer. Les opérateurs de projection de films cinématographiques.

d) *Travailleurs divers qui ne sont pas occupés directement à la production (non compris les manœuvres).* — Cette catégorie comprend, par exemple, les machinistes et accessoiristes de théâtre. Les chaîneurs et autres opérateurs géomètres-typographes. Les ouvriers spécialisés des entreprises de blanchissage et de nettoyage. Les ouvriers semi-qualifiés du bâtiment, par exemple les ouvriers de l'amiante et des isolants. Les employés de chemin de fer préposés au départ des trains et les «dispatchers».

e) *Les manœuvres non classés ailleurs.* — Cette catégorie comprend les manœuvres non qualifiés et les autres groupes équivalents (par exemple les dockers-arrimeurs, les manœuvres des magasins et entrepôts, les balayeurs de rues, les terrassiers, les ouvriers des voies ferrées) qui, par leurs activités, ne se rattachent pas à l'un des groupes principaux 4, 5, 6 ou 8 de la CITP.

f) *Les contremaitres, inspecteurs, vérificateurs et agents de maîtrise subalternes* dont l'activité se rattache à l'une des professions susmentionnées font partie du groupe principal 7. — Ces professions portent quelquefois un nom spécial, par exemple les «dispatchers» dans les entreprises de transport ou les employés qui, dans la terminologie des États-Unis, sont connus sous le nom de «starters».

g) *Les apprentis ou aides* de l'une des professions ci-dessus mentionnées se classent également dans le groupe principal 7.

Note sur le contenu du groupe principal 7

Bien que les professions qui composent le groupe principal 7 soient nombreuses et très diverses, il est facile, dans la plupart des cas, d'établir une distinction entre ce groupe et les autres groupes principaux. Le groupe principal 7 comprend essentiellement tous les travailleurs manuels de la catégorie des «ouvriers de métier», tous les autres travailleurs manuels qui ne sont pas expressément affectés à l'un des groupes principaux 4, 5, 6 et 8, et les contremaitres et vérificateurs-inspecteurs de ces professions. Les observations qui suivent portent sur un petit nombre de professions déterminées dont le classement dans le groupe principal 7 ou dans l'un des autres groupes principaux peut prêter à discussion.

Certaines catégories de «techniciens», qui sont, à bon droit, classées dans le groupe principal 1, effectuent un travail qui se rattache étroitement à celui des ouvriers de métier appartenant au groupe principal 7. Dans certaines classifications nationales par exemple, les ingénieurs techniciens n'ont pas été séparés des ouvriers spécialisés du même métier; «les ingénieurs électriciens... [ont été] classés avec les électriciens, les ingénieurs de l'industrie textile avec les travailleurs des textiles. Les ingénieurs mécaniciens avec les mécaniciens...»³³ La CITP a utilisé le critère de base suivant: dans le groupe principal 1, elle range les personnes occupées à des travaux qui exigent une formation ou une expérience spécialisées du niveau «professions libérales et techniciens». L'application de ce principe explique la façon dont les couples de professions suivants ont été répartis entre les groupes 1 et 7:

<i>Groupe 1</i>	<i>Groupe 7</i>
Ingénieur électricien	Electricien
Radiotélégraphiste	Mécanicien de radio
Architecte	Contremaître du bâtiment
Photographe	Ouvrier spécialisé (photographie)
Ingénieur mécanicien	Outilleur

Dans un petit nombre de cas, la question peut se poser de savoir si une profession a sa place dans le groupe 7, ou dans le groupe 2, parmi les «directeurs, administrateurs et employés de bureau». Les professions pour lesquelles se pose surtout cette question sont celles de contremaître, inspecteur-vérificateur et agent de maîtrise subalterne des diverses phases de la production, dont souvent le travail n'est pas manuel et suppose certaines responsabilités comparables à celles qu'assume le personnel subalterne de direction. Ces personnes sont cependant réunies aux «ouvriers de métier, ouvriers à la production et manœuvres», parce que leur profession exige une connaissance détaillée du travail manuel qu'elles surveillent, inspectent ou vérifient, et parce que la plupart des contremaitres, inspecteurs et vérificateurs sont d'anciens travailleurs manuels promus à ces fonctions.

³³ Bureau international du Travail, *Classification internationale type des professions*, rapport élaboré pour la septième CIST, op. cit., p. 66.

Les caractéristiques de certaines des professions classées dans le groupe principal 4 sont analogues à celles des ouvriers semi-qualifiés ou des manœuvres du groupe principal 7. Il en est ainsi, par exemple, des jardiniers et des personnes préposées à l'entretien de terrains, des manœuvres employés dans les exploitations forestières et des contre-maîtres et vérificateurs des entreprises d'abattage et de façonnage du bois. La principale raison pour laquelle les membres de ces professions ont été classés dans le groupe principal 4 est que la nature de leur travail et le lieu où il est effectué les rapprochent plus étroitement des travailleurs de l'agriculture et des bûcherons que des manœuvres qui sont classés dans le groupe principal 7.

Certaines professions sont à la limite du groupe principal 7 et du groupe principal 6 (conducteurs de moyens de transport). Les serre-freins et les aiguilleurs des chemins de fer, bien que leur travail soit essentiel au fonctionnement des trains, sont classés dans le groupe principal 7 plutôt que dans le groupe principal 6, parce qu'ils ne participent pas directement à la conduite de véhicules. Les chauffeurs responsables de la conduite de véhicules dont le rayon de manœuvre ne dépasse pas les limites d'une usine, d'une mine ou d'un autre établissement sont rangés dans le groupe principal 6, parce que leur travail est, de par sa nature, très semblable à celui des personnes qui conduisent des véhicules sur la voie publique³⁴. De même, les mécaniciens de navires et leurs aides sont classés dans le groupe principal 6 parce que leurs conditions de travail sont très analogues à celles des officiers de navigation et des marins.

Les ouvriers spécialisés et les manœuvres des entreprises commerciales de blanchissage et de nettoyage, bien que leur travail ressemble à celui des blanchisseuses employées à titre privé, ont été classés dans le groupe principal 7, parce que le caractère mécanique de ce travail l'assimile au travail d'usine plus qu'au service domestique.

Groupe principal 8. — TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DES SERVICES

Définition provisoire. — Le groupe principal 8 doit comprendre :

a) les personnes qui assurent des services personnels — comme par exemple, la préparation ou le service des repas, le nettoyage et l'entretien des habitations ou des vêtements personnels — des services se rapportant à l'apparence (ou à la mise) d'une personne et d'autres services relatifs au confort, à la santé et à l'agrément personnels (autres que les services qui sont rendus par les membres des professions libérales ou par les techniciens);

b) les personnes dont le travail consiste essentiellement à escorter, à accompagner ou à prêter une assistance personnelle, par exemple les huissiers, portiers et préposés des institutions, immeubles locatifs, hôtels, etc.; et

c) les personnes dont la profession consiste essentiellement à protéger des personnes ou des biens contre l'incendie, contre les crimes ou les accidents, ou à prévenir ces risques.

Le groupe ne comprend pas les personnes occupées à la fabrication de produits alimentaires, au nettoyage, à l'entretien ou à la réparation de vêtements personnels dans des conditions telles que le consommateur ne reçoit pas un service personnel (par exemple les bouchers, boulangers, pâtisseries, cordonniers, réparateurs, tailleurs, etc.). Il ne comprend pas non plus les jardiniers et les personnes préposées à l'entretien de terrains (voir le groupe principal 4); les personnes classées comme membres des professions libérales mais exerçant leur activité pour des employeurs privés (par exemple les précepteurs, médecins et bibliothécaires particuliers: voir le groupe 1); et les membres des forces armées (voir le groupe 10).

Exemples de professions classées dans le groupe principal 8 (pour une liste plus détaillée, voir les sous-groupes 91 à 94 de l'annexe V-B):

³⁴ Toutefois, les manutentionnaires travaillant à la main ou à la machine, dont le travail consiste essentiellement à charger et décharger du fret et des matériaux ont leur place dans le groupe principal 7.

³⁵ Bien que le sous-groupe 92 du CRPA: «travailleurs salariés des

a) *Professions consistant en services personnels.* — Coiffeurs pour hommes, coiffeurs pour dames, spécialistes des soins de beauté, manucures, aides-infirmières, aides-sages-femmes, et autres travailleurs assurant des services paramédicaux mais n'ayant pas reçu de formation professionnelle. Cuisiniers, garçons de bar, garçons de restaurant et de café, personnes exerçant d'autres professions se rapportant à la préparation ou au service des repas. Tenanciers de pensions et hôtels meublés, gardiens d'immeubles. Concierges et femmes de ménage, nettoyeurs de vitres, ramoneurs et autres nettoyeurs d'immeubles. Employés de maison.

b) *Autres employés des services personnels.* — Portiers ou préposés des parcs et établissements de jeu ou de loisirs. Assistants ou aides de salle dans les hôpitaux et institutions. Garçons d'ascenseur.

c) *Travailleurs spécialisés des services de protection.* — Pompiers (protection contre l'incendie) et personnes assumant des fonctions dans les services de protection contre l'incendie. Policiers et officiers de police. Détectives et policiers privés. Gardiens et portiers (dans les immeubles publics ou privés). Gardes et veilleurs (dans les maisons, dans les usines, dans les entreprises de transport, etc.).

Note sur le contenu du groupe principal 8

Selon la façon dont on considère les personnes qui effectuent des travaux domestiques dans leur propre maison, on obtient, en ce qui concerne le groupe principal 8, des données statistiques différentes, ce qui rend plus difficiles les comparaisons internationales. Dans le passé, certains pays ont inclus les ménagères parmi la population active parce que leur travail ressemble à celui des serviteurs salariés; d'autres pays ont classé parmi la population non active les domestiques servant dans les maisons particulières.

D'après le chapitre II, sect. B, il convient d'exclure de la population active les personnes qui n'effectuent des travaux ménagers que dans leur propre maison, tandis qu'il faut y inclure les domestiques salariés.

Les personnes, classées comme membres des professions libérales, qui travaillent dans des maisons particulières sont rangées dans le groupe principal 1 plutôt que dans le groupe principal 8, parce qu'elles accomplissent le même genre de travail que les membres des professions libérales employés ailleurs³⁵.

Ainsi, les précepteurs et les gouvernantes doivent être groupés avec les professeurs et instituteurs; les médecins privés doivent être classés avec les autres médecins; et les bibliothécaires privés avec les autres bibliothécaires de profession.

Le même principe s'applique au cas du personnel de direction ou du personnel de bureau employé dans des maisons particulières ou sur des domaines privés. Par exemple, un régisseur, un comptable, un teneur de livres ou une sténographe employés dans une maison particulière doivent être groupés avec les travailleurs de catégorie analogue dans le groupe principal 2. En revanche, les tenanciers de pensions ou hôtels meublés, qui peuvent avoir certaines fonctions de direction, sont classés dans le groupe principal 8 parce qu'ils accomplissent principalement le même genre de travail que les autres travailleurs spécialisés des services, employés dans leur propre établissement ou dans des établissements similaires.

Les chauffeurs et cochers de maison doivent être classés dans le groupe 6 plutôt que dans le groupe 8 parce que leur travail est le même que celui des autres conducteurs de véhicules circulant sur la voie publique.

services dans les maisons particulières» comprend la plupart des personnes classées, comme branche d'activité sous la rubrique «Services domestiques» de la CITI (841), les deux catégories ne sont pas identiques car les membres des professions libérales employés dans les maisons particulières (qui sont classés dans le groupe 841 de la CITI) sont rangés dans le groupe principal 1 de la CITI.

BI-2b Relations entre classements professionnels et classements par branches.

Extrait de : Nations-Unies. Conseil Economique et Social E/AC.54/L.44

“APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES AUX DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE FOURNIES PAR LES RECENSEMENTS”

Etudes démographiques N° 9.

Tableau 3. — EXEMPLES DE PROFESSIONS (OU DE GROUPES DE BASE POSSIBLES) QUI PEUVENT SE RENCONTRER: A) DANS TOUTES LES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRESQUE TOUTES; B) DANS UN NOMBRE LIMITÉ D'ACTIVITÉS COLLECTIVES, MAIS DANS DIFFÉRENTES BRANCHES DE LA CITI; C) DANS UNE SEULE ACTIVITÉ COLLECTIVE, OU DANS UN NOMBRE LIMITÉ D'ACTIVITÉS COLLECTIVES APPARTENANT À LA MÊME BRANCHE DE LA CITI

Sous-groupe de la classification du CRPA dans lequel la profession est classée	Professions ou groupes de base possibles	Eventail des activités collectives possibles ^a		
		A Toutes les activités collectives ou presque toutes	B Nombre limité d'activités collectives appartenant à différentes branches de la CITI	C Une seule activité collective ou un nombre limité d'activités collectives appartenant à la même branche de la CITI
01	Ingénieur du génie civil	× ×	—	—
	Architecte	—	400, 810, 826	—
	Ingénieur des mines	—	110, 190, 400	—
	Arpenteur-géomètre ou topographe	—	400, 810, 826	—
	Modéliste ou dessinateur	× ×	—	—
	Technicien de la radiodiffusion	—	—	832
02	Chimiste	× ×	—	—
	Pharmacien	—	319, 611, 612	—
	Technicien de laboratoire médical ou dentaire	—	—	822, 824
03	Professeur ou instituteur	—	—	821
	Statisticien	× ×	—	—
	Astronome	—	—	810, 821, 829
04	Juge ou magistrat	—	—	810
	Homme de loi ou avoué	× ×	—	—
05	Médecin ou chirurgien	× ×	—	—
	Infirmier(e) diplômé(e)	× ×	—	—
06	Ecrivain ou rédacteur en chef	× ×	—	—
	Journaliste d'information (reporter)	—	—	280
	Acteur ou amuseur	—	—	831-33, 842-43
07	Prêtre ou pasteur	—	—	823
11	Fonctionnaire des services publics	—	—	810
12	Directeur ou propriétaire d'épicerie	—	—	612
21	Sténographe ou dactylographe	× ×	—	—
22	Expert-comptable, comptable ou caissier	× ×	—	—
	Agent de gare, agent de transport	—	—	711-718
23	Employé au classement et autres employés de bureau	× ×	—	—
	Postier	—	—	730
	Standardiste	× ×	—	—
31	Vendeur de journaux	—	280, 612	—
32	Vendeur ou agent de commerce de gros	× ×	—	—
	Agent immobilier	—	—	640
41	Agriculteur (ou assimilé)	—	—	010
42	Ouvrier agricole	—	—	010
	Jardinier ou personnel d'entretien	× ×	—	—
43	Pêcheur (ou assimilé)	—	—	040
44	Bûcheron ou fendeur de bois	—	—	020
51	Mineur (extraction du charbon)	—	—	110
	Travailleur de l'industrie du bois	—	—	110-190
	Tireur de mines ou boute-feu	—	110-190, 400	—
61	Chauffeur de camion	× ×	—	110
	Livreur	—	Ind. man. ou 611-12	—
	Chauffeur de taxi	—	—	713
62	Mécanicien ou chauffeur de locomotive	—	—	711
63	Marin ou matelot de pont	—	—	715-716
	Pilote ou navigateur d'avion	—	—	717
71	Mécanicien ou réparateur d'automobile	× ×	—	—
	Mécanicien ou réparateur d'avion	—	386, 717	—
	Mécanicien ou réparateur de radio	—	370, 612 et branche 7	—
	Réparateur de locomotive	—	—	711
72	Charpentier	× ×	—	—
	Ebéniste	—	Ind. man. ou 612	—
	Luthier	—	—	396
73	Electricien	× ×	—	—
	Poseur de lignes téléphoniques	—	—	730
	Maçon, briqueteur ou couvreur	× ×	—	—
	Assembleur-monteur de charpentes métalliques	—	—	400
74	Fileur ou tisseur (textiles)	—	—	231-39
	Teinturier (textiles)	—	231-39, 844	—

Tableau 3 (suite)

Sous-groupe de la classifica- tion du CRPA dans lequel la profession est classée	Professions ou groupes de base possibles	Eventail des activités collectives possibles ^a		
		A Toutes les activités col- lectives ou presque toutes	B Nombre limité d'activités collectives appartenant à diffé- rentes branches de la CITI	C Une seule activi- tative ou un nombre d'activités collectives appartenant à la même branche de la CITI
75	Tailleur, fourreur, couturier	—	243, 612, 844	—
	Bottier ou cordonnier	—	—	241, 242
76	Boulangier ou pâtissier	—	206, 612, 842-43	—
	Meunier ou ouvrier de meunerie	—	—	205
	Brasseur, malteur	—	—	213
77	Imprimeur, compositeur typographe, relieur	—	—	280
	Lithographe	—	280, 350	—
78	Mécanicien et chauffeur de machines à vapeur fixes	× ×	—	—
	Serre-freins ou aiguilleurs	—	—	711
	Gruetier ou manutentionnaire	—	Branches 1, 2-3, 4, 7	—
79	Ouvrier mouleur ou ouvrier de fonderie	—	341-389, 711-716	—
	Tanneur ou ouvrier de tannerie	—	—	291
82	Débardeur ou arrimeur	—	—	711-730
	Mancœuvre, non autrement désigné	× ×	—	—
91	Garde ou veilleur de nuit	× ×	—	—
	Inspecteur de police	—	—	810
92	Employé de maison privée	—	—	841
93	Cuisinier, chef (à l'exception des ménages privés)	× ×	—	—
	Coiffeur, spécialiste des soins de beauté, manucure	—	—	842-43, 845
	Masseur	—	—	822, 833, 843, 845
94	Garçon d'ascenseur	× ×	—	—
	Assistant d'hôpital, aide de salle	—	—	822, 824
	Concierge ou femme de ménage	× ×	—	—
	Ouvreuse	—	—	831-33

^a «L'éventail des activités collectives possibles» se fonde sur la structure des branches d'activité et des professions telles qu'elles existent dans la plupart des pays. Les conditions dans lesquelles cet «éventail» peut servir aux opérations de recensement de chaque pays devraient être déterminées en fonction des conditions qui y règnent réellement. Il comprend les combinaisons de professions et de branches d'activités qui se rencontreront selon toute probabilité; il peut se produire d'autres combinaisons, lorsqu'il s'agit d'«unités accessoires» existant dans un établissement important, par exemple un atelier de réparation d'automobiles exploité par un hôpital, etc.

BI-3 Classification selon la position dans la profession.

Extrait de : Nations Unies. Conseil Economique et Social E/AC.54/L.44

“APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES AUX DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE FOURNIES PAR LES RECENSEMENTS”

Etude démographique N° 9.

C. — Extension de la classification en vue d'obtenir des renseignements distincts pour des groupes supplémentaires

Comme l'indique la section A, les organismes internationaux, en examinant le problème de la classification de la population active d'après la position dans la profession, ont examiné tout spécialement s'il serait possible de créer certains sous-groupes, notamment à l'intérieur du groupe principal des «salariés»⁶. Au stade actuel de l'élaboration de normes statistiques internationales, un accord n'est pas intervenu quant aux sous-groupes particuliers qu'il conviendrait de créer dans la classification d'après la position dans la profession. C'est là un problème qui demande à être étudié de façon plus approfondie sur le plan international, au moyen de consultations entre les statisticiens des divers pays. Parmi les sous-groupes que divers organismes ont proposé de créer dans le groupe principal des «salariés» (classification par position dans la profession), certains concernent la profession ou la branche d'activité. On pourrait obtenir des renseignements sur des groupes tels que les directeurs et gérants, les travailleurs domestiques et les personnes exerçant des professions libérales, en créant des subdivisions appropriées dans les classifications d'après la profession et la branche d'activité, et en combinant ces classifications avec la classification d'après la position dans la profession (voir chap. VII, sect. F).

Il a été suggéré, d'autre part, d'élargir la classification par position dans la profession, de façon à y inclure certains sous-groupes de salariés au sujet desquels il n'était pas possible d'obtenir commodément des renseignements au moyen d'une autre classification. Certains des sous-groupes proposés sont examinés ci-après.

1. — OUVRIERS ET EMPLOYÉS

La Commission de la population, la Commission de statistique et le Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations ont examiné s'il serait opportun de recommander que les ouvriers et employés soient classés en sous-groupes distincts, dans le groupe des «salariés» de la classification par position dans la profession. Après avoir invité les divers gouvernements à lui faire part de leurs observations, la Commission de la population a jugé qu'il n'était pas indiqué de formuler une recommandation de ce genre avant que les organismes internationaux n'aient pu mettre au point, pour ces sous-groupes, des définitions types appropriées. Il a été jugé nécessaire de poursuivre l'étude de ce problème, car il est très difficile de trouver un critère qui permettrait de distinguer exactement les ouvriers et les employés. Un certain nombre de pays ont établi cette distinction dans leurs récents recensements, mais les méthodes suivies diffèrent sensiblement d'un recensement à l'autre. Très souvent on a cherché, avant tout, à fournir ainsi des informations sur le niveau économique ou la position sociale des salariés. Dans un grand nombre de recensements, on s'est fondé, pour établir cette distinction, sur la nature du travail accompli par l'intéressé — travail

surtout intellectuel ou surtout manuel. Toutefois, il semble plus facile d'établir cette distinction dans la classification par profession, qui porte sur le genre de travail accompli. Dans certains recensements, on a eu recours au mode de paiement — à l'année, au mois, à la journée, à l'heure, etc. Cette solution semble plus conforme aux critères sur lesquels se fonde la classification d'après la position dans la profession, mais il pourrait être très difficile de se procurer des informations exactes de ce genre dans un recensement de la population. Les résultats d'une classification fondée sur ce critère pourraient n'avoir pas grande valeur pour des comparaisons internationales, car dans certains pays ou subdivisions administratives de pays, les périodes de paiement sont fixées par la loi; en conséquence, certaines personnes qui, selon d'autres critères, seraient classées dans la catégorie des employés, pourraient, si l'on se fonde sur les règlements d'ordre législatif, être rangées parmi les ouvriers. C'est pourquoi il est assez douteux que l'utilité des renseignements obtenus sur ce point, à des fins de comparaison sur le plan international, justifie les efforts nécessaires pour établir des normes internationales objectives en vue du dénombrement de ces catégories de travailleurs.

2. — EMPLOYÉS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Au cours de sa cinquième session, la Commission de statistique a examiné s'il y avait lieu de recommander la création d'un sous-groupe des employés des services gouvernementaux, à l'intérieur du groupe des salariés, dans la classification par position dans la profession. Cependant, cette recommandation n'a pas été formulée, en raison des difficultés qu'il y aurait à obtenir sur ce point des renseignements précis lors d'un recensement de la population. La Commission a estimé que l'on obtiendrait des réponses plus exactes sur le nombre total des salariés des administrations publiques et sur leur répartition «professionnelle» en s'adressant directement aux entreprises publiques elles-mêmes⁷. Toutefois, il peut y avoir intérêt à essayer de distinguer, dans un recensement de la population, les salariés des entreprises publiques et les autres salariés, si l'on désire des renseignements sur d'autres caractéristiques, telles que la profession, l'état matrimonial, l'âge et le sexe, que l'on ne peut toujours obtenir des entreprises elles-mêmes.

Si l'on entreprend, dans un dénombrement de la population, d'obtenir le chiffre total des employés des services gouvernementaux, la meilleure manière d'identifier ce groupe (ainsi que le signale la section C du chapitre III) est de créer dans la classification par position dans la profession un sous-groupe spécial de «salariés des entreprises publiques» à l'intérieur du groupe principal. Si l'on introduit dans le recensement cet élément supplémentaire, la tâche du recenseur s'en trouvera accrue, car certains recensés peuvent ignorer si les entreprises dans lesquelles eux-mêmes ou d'autres membres de leur ménage sont employés, constituent des entreprises publiques ou privées.

⁶ En dehors des sous-groupes de salariés qui ont été proposés par différents organismes, la Commission de la population a suggéré d'examiner la possibilité de subdiviser le groupe des «employeurs» d'après le nombre de leurs employés. Voir Nations Unies, *Rapport*

de la Commission de la population (sixième session), p. 18. (Le texte de cette recommandation figure à l'annexe III-A.)

⁷ Nations Unies, *Rapport de la Commission de statistique (cinquième session)*, p. 13.

Bien qu'aucune définition type des salariés des entreprises publiques n'ait encore été proposée pour l'usage international, il y a lieu de mentionner quelques-uns des groupes qui devraient être inclus dans la catégorie des salariés des entreprises publiques, en ce qui concerne les pays désireux d'obtenir ce genre de renseignements: 1) membres des forces armées; 2) fonctionnaires élus à des postes rétribués dans des administrations nationales ou locales; 3) professeurs de l'enseignement public et personnes employées dans les universités de l'Etat; 4) personnes employées dans les administrations de l'Etat; 5) personnes employées dans les ambassades et les organisations internationales; 6) personnes employées dans des entreprises publiques, quelles que soient leurs fonctions; 7) personnes employées par le gouvernement dans la police, les services de protection contre l'incendie, etc. Chaque pays établira évidemment sa propre définition, en fixant le mode de classement à adopter pour certains groupes qui pourraient donner lieu à des difficultés.

3. — DIRECTEURS ET GÉRANTS

Le Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations, la Commission de statistique et la Commission de la population, ont tous trois, à un moment quelconque, suggéré qu'il était souhaitable de créer à l'intérieur du groupe des «salariés», dans la classification par position dans la profession, un sous-groupe distinct intitulé «directeurs et gérants». La plupart des gouvernements qui ont présenté leurs observations sur la classification par position dans la profession, dont le projet leur était soumis par la Commission de la population, se sont également déclarés favorables à la création de ce sous-groupe. La subdivision du groupe en question est particulièrement souhaitable lorsque les renseignements fournis doivent servir à indiquer la position sociale, car, à ce point de vue, les gérants et les directeurs se rapprochent plus des employeurs que des autres salariés.

Toutefois, il serait possible d'obtenir des statistiques relatives aux directeurs et gérants sans créer un sous-groupe distinct dans la classification par position dans la profession. On y parviendrait en combinant les principaux groupes de position dans la profession et la profession elle-même, si la classification par profession contient un sous-groupe approprié, permettant de distinguer les «directeurs, gérants et assimilés» des employés de bureau avec lesquels ils sont réunis dans le groupe principal 2 de la CITP. La possibilité de créer ce sous-groupe dans les classifications par profession est examinée au chapitre V, sect. F.

4. — APPRENTIS

Aucun organisme international n'a suggéré que les apprentis fassent l'objet d'un groupe distinct dans la classification par position dans la profession, mais un certain nombre de pays ont fait figurer ce sous-groupe à l'intérieur du groupe des «salariés», dans les classifications par position dans la profession établies sur la base de leurs recensements de la population. D'une façon générale, il ne sera sans doute pas possible d'obtenir des renseignements distincts sur les apprentis en tant que sous-groupe de la classification par profession, car la CITP prévoit

qu'ils devraient être classés dans le même groupe que les travailleurs pleinement qualifiés des mêmes professions (voir chap. V, sect. C). Si les apprentis constituent un sous-groupe distinct dans le groupe des «salariés» de la classification par position dans la profession, une combinaison de la classification selon la position dans la profession et de la classification selon la profession permettra de connaître le nombre des apprentis pour les différents métiers.

5. — FORCES ARMÉES

Les avantages qu'il pourrait y avoir à classer à part les forces armées, dans la colonne relative à la position dans la profession, sur la feuille de recensement, sont examinés au chapitre III, sect. B. Le problème que constitue la définition de ce groupe est examiné au chapitre V, sect. C.

6. — PERSONNES TRAVAILLANT SELON LE SYSTÈME DIT DU «labour boss»

Il peut être intéressant de classer à part, dans les pays où ils constituent un groupe important, les travailleurs liés par un contrat permanent à un employeur particulier et qui ne peuvent, à leur gré, rompre cet accord ou modifier leurs conditions d'emploi. Ce type de contrat, que l'on appelle parfois le système du «labour boss», se rencontre fréquemment, par exemple, dans de nombreuses parties de l'Asie. Il est évident que les travailleurs ainsi engagés doivent être classés, lorsqu'il s'agit de déterminer la position dans la profession, dans le groupe principal des «salariés»; s'ils figurent à part, ce doit être dans un sous-groupe de ce groupe principal.

7. — MEMBRES D'ORGANISATIONS COOPÉRATIVES

Comme l'indique la section B, on peut se demander s'il y a lieu de considérer tous les membres de grandes organisations coopératives de producteurs comme des associés dans l'entreprise, et, par conséquent, de les classer comme employeurs ou comme personnes travaillant à leur propre compte. S'ils diffèrent, à certains égards, des autres travailleurs indépendants, leur position dans la profession n'est pas identique, par ailleurs, à celle des salariés. C'est pourquoi il peut être souhaitable, dans les pays où un grand nombre de personnes appartiennent aux coopératives de producteurs, de leur réserver, dans les tableaux de recensement, un groupe distinct.

8. — MEMBRES DE FERMES COLLECTIVES

Dans les pays où la propriété privée des terres a été remplacée, en une large mesure, par un système fondé sur le groupe ou sur la commune, il serait souhaitable de placer dans une catégorie distincte les membres des fermes collectives en ce qui concerne la position dans la profession. Il serait difficile, en effet, de les classer dans l'un des principaux groupes de la classification d'après la position dans la profession, tels qu'ils sont définis en vue de l'utilisation des statistiques pour des fins internationales. C'est la méthode susmentionnée qui a été adoptée pour le recensement de 1939 dans l'Union soviétique, où les membres des fermes collectives constituent, dans la

classification par position dans la profession, un groupe distinct.

D. — Mode de classification des chômeurs

La Commission de la population a recommandé d'inclure les chômeurs dans la population active et de les classer selon leur position dans leur profession habituelle, ou dans leur plus récente profession, ou dans leur dernier emploi régulier, selon les définitions utilisées pour le recensement (voir chap. III, sect. C). Il est à noter que, en ce qui concerne la classification d'après la position dans la profession, les chômeurs peuvent figurer dans des groupes autres que celui des «salariés». Par exemple, les travailleurs qui exploitaient auparavant leur propre entreprise, peuvent chercher, soit à travailler comme salariés, soit à fonder une nouvelle entreprise. Ils devraient être classés, soit parmi les «personnes travaillant à leur propre compte», soit parmi les «employeurs» au point de vue de la position dans la profession, selon que, dans leur travail antérieur, ils employaient ou non des auxiliaires rémunérés. Un chômeur peut même être classé dans la catégorie des «travailleurs familiaux non rémunérés», si telle était sa position dans sa profession antérieure. Bien que la plupart des chômeurs appartiennent au groupe des «salariés», le fait qu'une personne se trouve en chômage au moment du recensement ne devrait pas être interprété nécessairement comme signifiant qu'elle doit figurer dans le groupe des salariés. Il conviendrait de demander à tous les membres de la population active quel est leur position dans la profession, et c'est d'après les faits que dans chaque cas individuel on décidera comment il faut classer un chômeur dans la partie de la feuille de recensement consacrée à la position dans la profession.

Quant aux personnes sans emploi, qui n'ont jamais travaillé auparavant, leur cas exige l'emploi d'une méthode différente. Ainsi que l'indique le chapitre III, sect. C, elles devraient constituer un groupe distinct.

E. — Utilisation des renseignements fournis sur d'autres points pour préciser la position dans la profession

Le chapitre III, sect. F, a fait allusion à la nécessité de reviser, lors du chiffrage, les réponses relatives à la branche d'activité économique, à la profession et à la position dans la profession, afin de s'assurer qu'elles sont cohérentes et qu'elles se rapportent bien au même emploi.

Il est possible de modifier les réponses relatives à la position dans la profession, qui seraient en contradiction avec la profession ou avec la branche d'activité économique indiquée sur la feuille. En outre, on doit pouvoir, dans certains cas, d'après les réponses visant la profession

et la branche d'activité économique, inscrire la mention concernant la position dans la profession si elle a été laissée en blanc sur la feuille de recensement. C'est lorsque les plans de recensement n'exigent que l'identification de quelques groupes, en ce qui concerne la position dans la profession, que l'on a le plus de chances de pouvoir déterminer cette position d'après les autres réponses. Il existe un certain nombre de professions dont tous les membres sont des salariés, et d'autres dont tous les membres sont des travailleurs indépendants. C'est pourquoi la réponse relative à la profession peut indiquer clairement que l'intéressé est un salarié ou un travailleur indépendant bien que, parfois, il ne soit pas possible de déterminer — par exemple dans le cas d'une personne qui est, de toute évidence, un travailleur indépendant — s'il appartient à la catégorie des employeurs ou à celle des personnes travaillant à leur propre compte.

F. — Exposé sommaire des groupes à identifier

Selon les recommandations des organismes internationaux, la classification de la population active par position dans la profession devrait comprendre au moins les groupes suivants:

1. Employeurs ^a.
2. Personnes travaillant à leur propre compte ^a.
3. Salariés (y compris les membres des forces armées).
4. Travailleurs familiaux non rémunérés.
5. Personnes ne pouvant être classées d'après la position dans la profession:
 - a) Travailleurs expérimentés dont la position dans la profession n'est pas connue ou est insuffisamment décrite;
 - b) Personnes sans emploi qui n'ont pas été employées auparavant.

Dans les classifications de l'ensemble de la population d'après la position dans la profession, qui sont étudiées au chapitre III, les membres non actifs des ménages dont le chef est actif peuvent être répartis d'après la position de celui-ci dans la profession entre les quatre groupes suivants ^a:

1. Personnes à la charge d'employeurs ^a.
2. Personnes à la charge de personnes travaillant à leur propre compte ^a.
3. Personnes à la charge de salariés (y compris les membres des forces armées).
4. Personnes à la charge de personnes qui ne peuvent être classées d'après la position dans la profession.

Le reste de la population qui ne peut être considéré comme étant à la charge de personnes actives devrait être subdivisé en plusieurs groupes comme le propose le chapitre III, sect. D.

^a La Commission de la population a proposé, s'il se révélait impossible d'obtenir des renseignements sur ces deux groupes, considérés séparément, de les réunir en une catégorie unique de travailleurs indépendants.

^a Comme il est improbable qu'un travailleur familial non rémunéré soit classé dans la catégorie des chefs de ménage, il n'est prévu aucune catégorie de «personnes à la charge de travailleurs familiaux non rémunérés».

Tableau I. — RÉPARTITIONS RECOMMANDÉES PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX POUR LA POPULATION ACTIVE, LE CHÔMAGE ET L'EMPLOI ^a

Répartition (simple ou croisée)	Ensemble de la population active			Tableaux séparés pour les personnes occupées et pour les chômeurs	
	Commission de la population	CIST CRPA CES		Commission de la population	CIST CRPA
Selon l'âge et le sexe	Recommandée comme importante (document ONU E/1313, annexe II, par. 35).	Sixième CIST: recommandée (résolution I). CRPA: figure dans la liste minimum des tableaux (résolution I, 3e session). CES: recommandée.		Recommandée lorsqu'on dispose de renseignements distincts sur les personnes occupées et sur les chômeurs (document ONU, E/1313, annexe II, par. 45).	Sixième CIST: recommandée (résolution I).
Selon l'état matrimonial et le sexe ou selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe	La répartition d'après l'état matrimonial, par âge et par sexe, figure au nombre des «répartitions supplémentaires qu'il conviendrait d'établir lorsque c'est possible» (E/1313, annexe II, par. 36).	Sixième CIST: recommande la répartition d'après l'état matrimonial et le sexe (résolution I). CES: recommandée.	—		Sixième CIST: recommande la répartition d'après l'état matrimonial et le sexe (résolution I).
Selon les caractéristiques ethniques (nationalité, lieu de naissance, race ou langue)	L'obtention de répartitions d'après le lieu de naissance, la nationalité et la langue, et d'après les caractéristiques économiques, est considérée comme souhaitable lorsque les taux d'immigration sont élevés ou lorsqu'il est possible de dresser des tableaux détaillés (E/1313, annexe II, par. 13, 18 et 23).	Sixième CIST: recommandée pour les groupes ethniques, lorsque cela est approprié (résolution I).	—		Sixième CIST: recommandée pour les groupes ethniques, lorsque cela est approprié (résolution I).
Selon la branche d'activité ou selon la branche d'activité et la position dans la profession	Selon la branche d'activité et d'après la position dans la profession, séparément pour chaque sexe (constitue l'une des deux principales répartitions d'après les caractéristiques économiques recommandées par la Commission) [E/1313, annexe II, par. 37].	Septième CIST: recommande la répartition par branches d'activité et selon la position dans la profession (résolution I). CRPA: recommande, dans la liste minimum, la répartition par branches d'activité et d'après la position dans la profession, séparément pour chaque sexe (résolution I, 3e session). CES: recommande la répartition par branche d'activité et d'après la position dans la profession.		Tableaux distincts pour les «salariés» et les «autres membres de la population active», établis par branche d'activité, séparément pour chaque sexe; sont recommandés lorsqu'on dispose de renseignements distincts sur les personnes occupées et sur les chômeurs (E/1313, annexe II, par. 45).	Sixième CIST: recommande la répartition par branches d'activité et la répartition d'après la position dans la profession, sans préciser s'il y a lieu de les croiser (résolution I). CRPA: recommande le tableau des chômeurs par branche d'activité économique, au moins pour les groupes à un chiffre de la CITI. Recommande, en outre, de dresser des tableaux distincts pour les «salariés» et les autres groupes de la «position dans la profession» (résolution II, 4e session).
Selon la profession ou selon la profession et la position dans la profession	Selon la profession et d'après la position dans la profession, séparément pour chaque sexe (constitue l'une des deux principales répartitions d'après les caractéristiques économiques recommandées par la Commission) [E/1313, annexe II, par. 37].	Septième CIST: recommande la répartition par profession et d'après la position dans la profession (résolution I). CRPA: recommande, dans sa liste minimum, la répartition par profession et d'après la position dans la profession, séparément pour chaque sexe (résolution I, 3e session). CES recommande la répartition par profession.		Tableaux distincts pour les «employés» et les «autres membres de la population active», établis par profession, séparément pour chaque sexe: sont recommandés lorsqu'on dispose de renseignements distincts sur les personnes occupées et sur les chômeurs (E/1313, annexe II, par. 45).	Sixième CIST: recommande la répartition par profession (résolution I). CRPA: recommande que les données relatives au chômage fassent l'objet de tableaux distincts pour les «salariés». Les tableaux doivent donner les renseignements au moins pour les groupes principaux de la classification des professions de la CRPA (résolution I, 3e session).

Tableau I (suite)

Répartition (simple ou croisée)	Ensemble de la population active			Tableaux séparés pour les personnes occupées et pour les chômeurs			
	Commission de la population	CIST	CRPA	CES	Commission de la population	CIST	CRPA
Selon la branche d'activité et la profession	Répartition par sexe proposée à titre facultatif «lorsqu'il sera possible d'entreprendre des classements plus détaillés» (E/1313, annexe II, par. 40).	Septième CIST: recommandée pour de larges groupes professionnels et branches d'activité économique (résolution I). CRPA: fait figurer dans sa liste minimum, la répartition par profession et d'après la branche d'activité, séparément pour chaque sexe (résolution I, 3 ^e session).			—		—
Selon la branche d'activité, la profession et la position dans la profession	—	Septième CIST: recommande la triple répartition par larges groupes professionnels par branches d'activité économique et d'après la situation dans la profession.			—		—
Selon la branche d'activité, la profession ou la position dans la profession, et d'après l'âge	Propose de subdiviser en groupes d'âges, par sexe, la répartition d'après chacune des trois caractéristiques «lorsqu'il sera possible d'entreprendre des classements plus détaillés» (E/1313, annexe II, par. 40).	CRPA: comprend, dans sa liste minimum la répartition par branches d'activité et par groupes d'âge, séparément pour chaque sexe. Indique comme facultatifs la répartition par profession et par groupes d'âge, séparément pour chaque sexe et la répartition d'après la position dans la profession et par groupes d'âge, séparément pour chaque sexe (résolution I, 3 ^e session). CES: recommande la répartition, dans chaque branche d'activité, d'après la position dans la profession et par groupes d'âge.			—		—

* Symboles employés pour désigner des organismes internationaux:

ONU = Organisation des Nations Unies.

CIST = Conférence internationale des statisticiens du travail.

CRPA = Comité pour le recensement des pays américains en 1950.

CES = Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations.

Extrait de : "CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES"
I.E.D.E.S. 1970.

10

1.3 - ANALYSE GRAPHIQUE DES NOMENCLATURES

On a tenté d'apporter une preuve à cette affirmation par l'analyse graphique. Pour cela on a schématisé (schémas 1, 2, 3, 4) l'itinéraire d'un individu qui entreprend la lecture des nomenclatures dans l'ordre de leur pagination(1). Le cheminement se fera du premier au dernier poste (métier, profession ou emploi selon la terminologie en usage dans chaque nomenclature) ; le graphique se lira dans le sens du fléchage de haut en bas.

Les groupes ou types d'emploi couvrent tout le champ des activités individuelles de l'agriculture aux services, qu'on les présente ou non dans ce sens. Les niveaux de qualification couvrent les différents niveaux allant du manoeuvre à l'ingénieur ou au haut fonctionnaire.

Nous portons en abscisse ou en ligne les niveaux de qualification croissante Q_{0-1} , Q_2 , Q_3 , Q_4 ..., nous ordonnons ainsi la composante qualification. Q_{0-1} peut correspondre au niveau manoeuvres et ouvriers non qualifiés ; Q_2 : ouvriers qualifiés ; Q_3 : techniciens ; Q_4 : techniciens supérieurs ; Q_5 : ingénieurs, cadres supérieurs. En ordonnée nous ne portons aucun repère préalable. Nous matérialisons différemment chacune des

(1) Cette présentation est qualitative ; nous avons sélectionné des nomenclatures qui ont reçu des applications chiffrées mais exclu d'une part des propositions de nomenclatures comme celle de J.P.COURTHEOUX pour les pays développés (Esquisse d'une répartition de la population active d'après les critères d'application de relation et d'innovation in La répartition des activités économiques, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1966, Paris, 274 p.), et d'autre part des nomenclatures qui ont été réduites pour des raisons de publication de résultats.

11

activités : agricoles, industrielles et autres. Pour ces dernières activités économiques individuelles tertiaires ou de services, nous noterons sur le graphique les cas évidents de double appartenance, tel celui très fréquent de l'ingénieur agronome.

La nomenclature des recensements généraux de la population française (1) commence à décrire, par un tracé en zigzag sur le schéma 1 les emplois des personnes non qualifiées (Q_0 , Q_1 ; ou Q_{0-1}) et des personnes qualifiées (Q_2) occupées à des travaux agricoles et industriels. On remarque cependant quelques échappées sur la droite (Q_3) qui rappellent la présence exceptionnelle d'emplois de niveau technicien tels que : agent technique des eaux et forêts, technicien horloger complet, cameraman, reporter cameraman (2).

Il faut savoir que, dans cette classification, le contremaître, son appellation faisant partie des sous-titres d'une activité individuelle ou étant érigée elle-même en activité spécifique, est toujours classé au niveau Q_2 , alors que le chef d'atelier est tantôt au niveau Q_2 , tantôt au niveau Q_3 .

Après le zigzag $Q_{0-1} - Q_2$, la nomenclature décrit un tracé différent, en marches d'escalier : c'est à dire qu'on

(1) On trouvera en annexe un aperçu du plan de cette nomenclature. Certains intitulés ont été groupés aux fins d'une présentation très synthétique. Pour prendre connaissance du plan dans tout son détail, on se reportera aux ouvrages de référence.

(2) On peut noter aussi des emplois dont le code indique "5 à moins de 6" années d'apprentissage comme :
- le tapissier à la main,
- le sculpteur sur bois,
- le luthier,
- l'artiste céramiste, le céramiste d'art.

SCHÉMA 1 - Nomenclature des recensements généraux de la population française de 1954 et 1962 (INSEE)

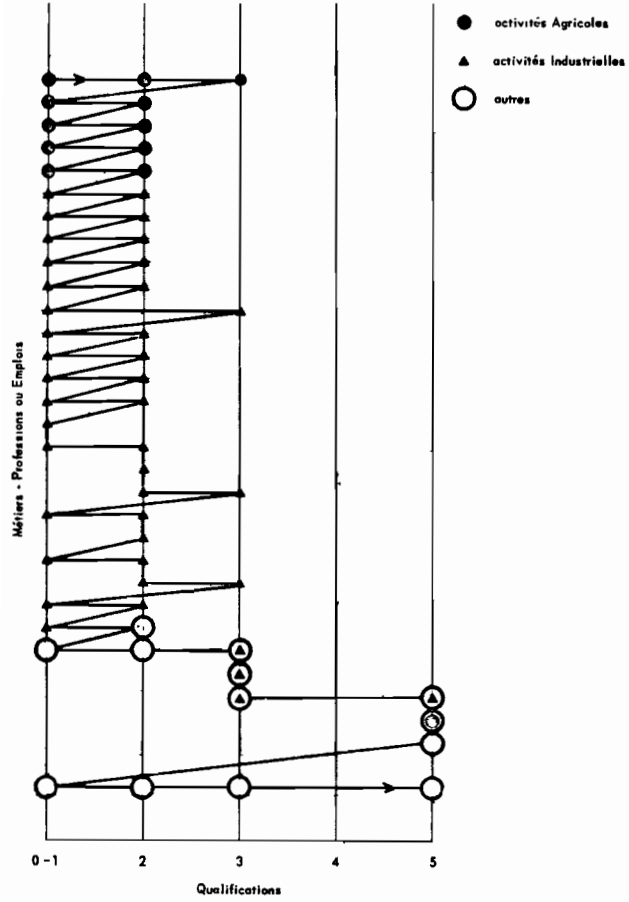


SCHÉMA 2 - Nomenclature simplifiée des professions (INED 1966)

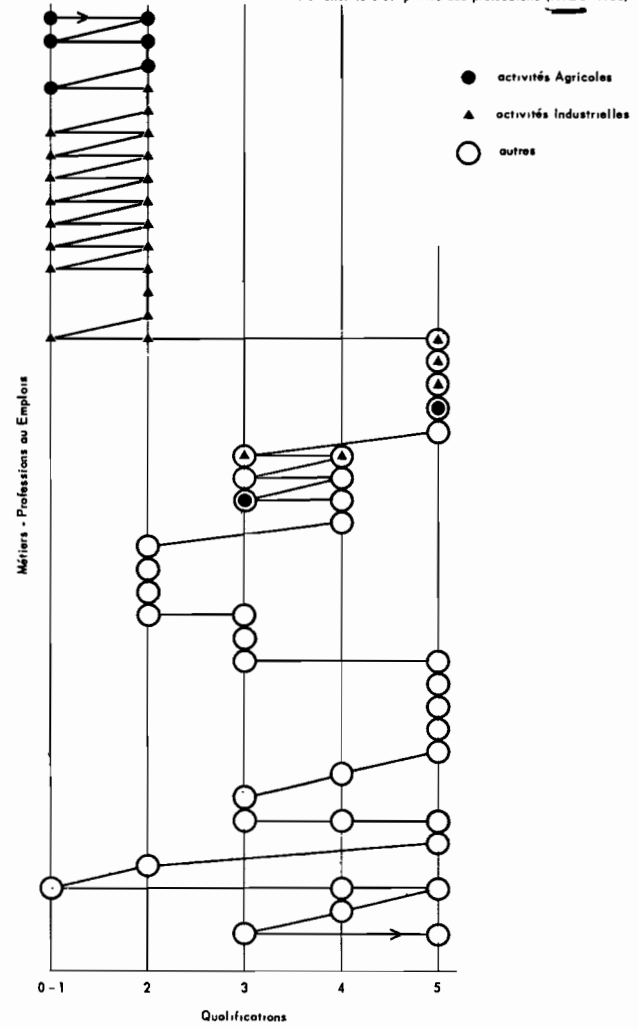


SCHÉMA 3 - Nomenclature des Emplois
(Ministère des Affaires Sociales, 1967)

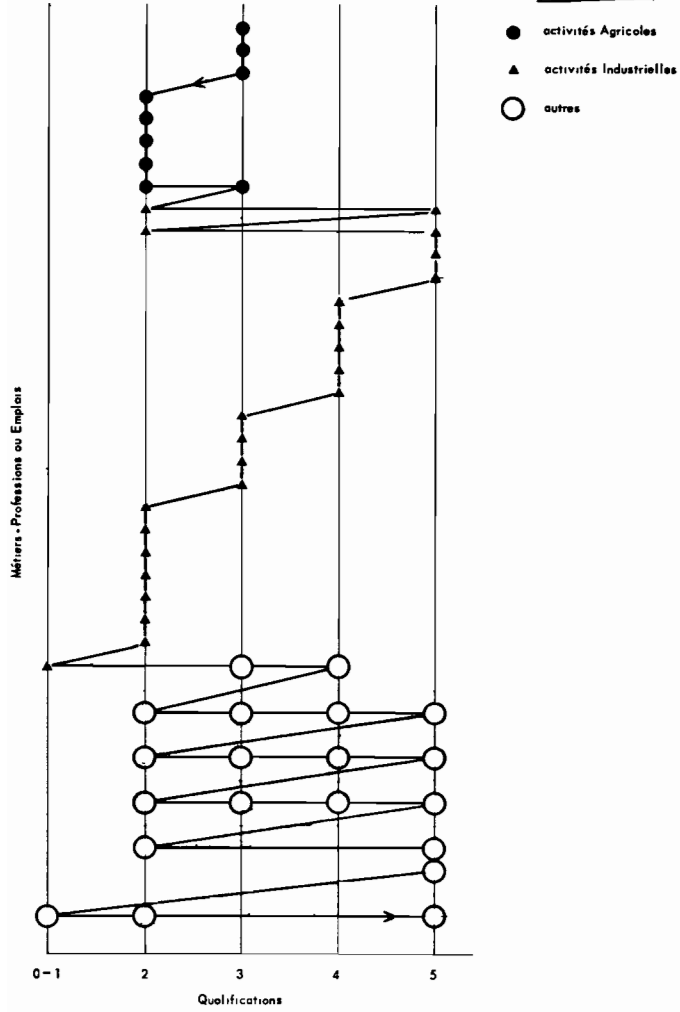


SCHÉMA 4 - Classification internationale
Type des Professions, C I T P (BIT 1958-1968)

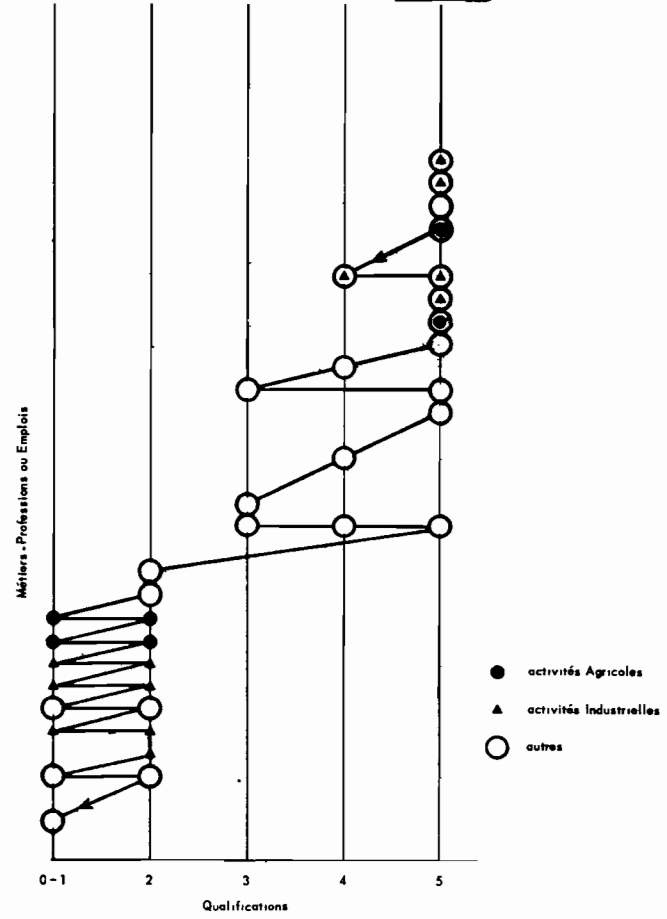


Tableau 2 - Répartition des emplois de la Classification IEDES-1970 par niveau de qualification et classes de métiers, valeurs absolues

Classes, groupes, métiers			Emplois par qualification				Emplois	
Classes	Gr.	Mé.	IV	III	II	I	Total	%
0 - Formations agricoles....	7	7	7	7	7	5	26	8,5
1-2 Formations scientifiques et techniques	13	79	71	38	26	18	153	48,5
3 - Formations commerciales, touristiques et hôtelières	3	10	7	6	6	1	20	6,5
4 - Formations économiques & financières	5	9	7	7	5	9	28	9,0
5 - Formations administrat. et juridiques	7	10	7	9	5	8	29	9,0
6 - Formations médicales et sociales.....	5	9	6	7	3	3	19	6,0
7 - Formations pédagogiques.	5	5	4	5	4	3	16	5,0
8 - Formations littéraires & artistiques	5	9	2	3	6	4	15	4,5
9 - Formations non classées ailleurs.....	3	3	3	3	2	1	9	3,0
9 - classes de métiers	53	141	114	85	64	52	315	100,0

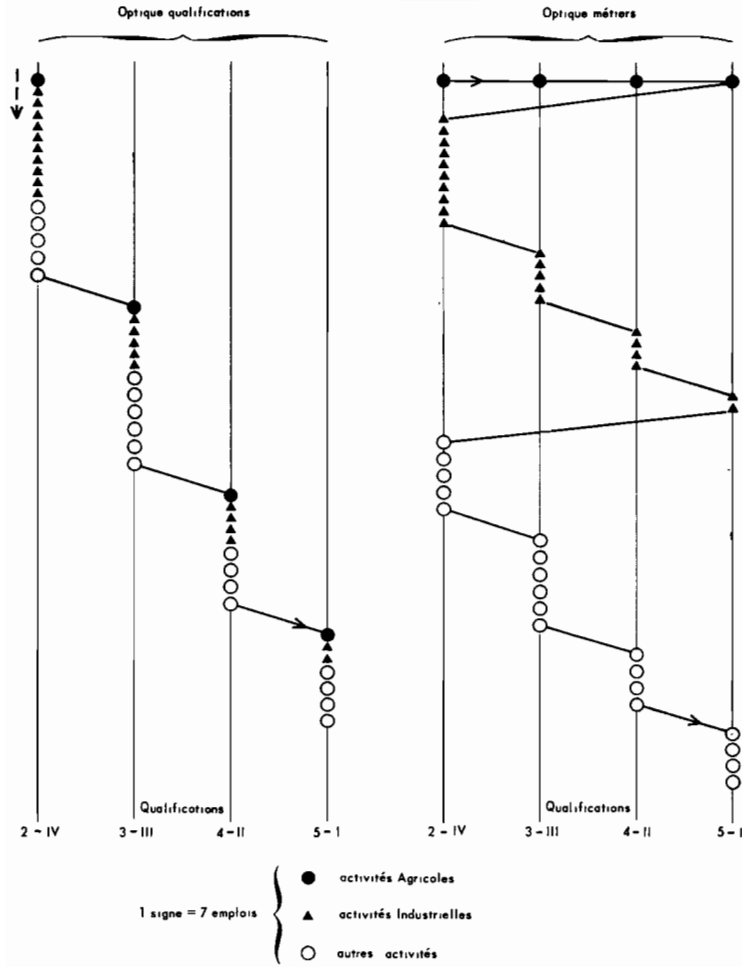
IV : emplois qualifiés et hautement qualifiée
 III : techniciens
 II : techniciens supérieurs
 I : cadres supérieurs

Tableau 3 - Répartition des emplois de la Classification IEDES-1970 par classes de métiers et niveaux de qualification, pourcentages.

Classes de métiers	Emplois par qualification				Total	
	IV	III	II	I	%	valeur absolue
0 - Formations agricoles....	27	27	27	19	100	26
1-2 Formations scientifiques et techniques.....	46	25	17	12	100	153
3 - Formations commerciales touristiques, hôtelières.	35	30	30	5	100	20
4 - Formations économiques et financières.....	25	25	18	32	100	28
5 - Formations administrat. et juridiques.....	24	31	17	28	100	29
6 - Formations médicales et sociales.....	32	37	15	15	100	19
7 - Formations pédagogiques.	25	31	25	19	100	16
8 - Formations littéraires et artistiques.....	13	20	40	27	100	15
9 - Formations non classées ailleurs.....	33,5	33,5	22	11	100	9
Total	36	27	20	17	100	315

IV : emplois qualifiés et hautement qualifiés
 III : techniciens
 II : techniciens supérieurs
 I : cadres supérieurs

SCHÉMA 5 - Classification I EDES 1970



classe	METIERS OU TYPES DE FORMATION		Niveau de qualification				
	groupe	metier	PERSON QUALIFIE ET HAUTEMENT QUALIFIE IV	TECHNICIENS III	TECHNICIENS SUPERIEURS II	CADRES SUPERIEURS I	
0	00	000 Formations agricoles Agriculture *	x	x	x	x	
	01	010 Elevage *	Agents techniques	Adjoints techniques	Ingénieurs travaux agricoles	Ingénieurs	
	02	020 Forêts *	Agents techniques Infirmiers vétérinaire	Adjoints techniques	Ingénieurs travaux vétérinaires	Vétérinaires	
	03	030 Pêche	Agents techniques	Adjoints techniques	Ingénieurs travaux	Ingénieurs	
	04	040 Genie rural * (dont hydraulique)	Agents techniques	Adjoints techniques	Ingénieurs travaux ruraux	Ingénieurs	
	05	050 Cooperation	x	x	x	x	
	06	060 Animation-Developpement	x	x	x	x	
	09	090 Divers et indetermines					
	1-2	10	Formations scientifiques et techniques Geologie Mines-Carrieres				
		101	101 Competences generales *	Agents techniques	Adjoints techniques	Ingénieurs travaux	Ingénieurs
102		102 Exploitation du petrole	x	x		101/103	
103		103 Exploitation des mines	x	x			
104		104 Exploitation des carrieres	x				
108		108 Divers et indetermines					
11-12		Genie civil Bâtiment Production des matériaux de construction					
111		111 Competences generales *		Adjoints techniques	Ingénieurs travaux	Ingénieurs	
112		112 Architecture Urbanisme * (dont Dessin bâtiment)	x	x			
113		113 Geometrie Topographie *	Agents techniques Aide géomètre	Adjoints techniques Géomètre	Ingénieurs travaux topographiques	Ingénieurs Géomètre	
114	114 Coffrage-Ferrailage	x					
115	115 Maçonnerie	x					
116	116 Plomberie-sanitaire	x					
117	117 Couverture-etancheite	x					
119	119 Peinture-vitrierie	x					
120	120 Charpente metalique (montage)	x	x				
129	129 Divers et indetermines						

1-2	13	Bois et matières connexes <u>Transformation des matières plastiques</u>				
	131	Compétences générales*bois		x		x
	132	Sciage, affilage	x			
	133	Conduite machines à bois	x			
	134	Charpente	x			
	135	Charpente maritime	x			
	136	Ebénisterie	x			
	137	Transformation des matières plastiques	x	x		x
	139	Divers et indéterminés				
1-2	14	<u>Textiles et travail des étoffes</u>				
	141	Filature	x	x		x
	142	Tissage	x	x		141/142
	143	Fabrication vêtements	x	x		141/142
	149	Divers et indéterminés				
	15	<u>Cuir et peaux</u>				
	151	Tannerie-Mégisserie		x		
	152	Sellerie-Bourrellerie	x			
	153	Fabrication de chaussures	x	x		
	154	Cordonnerie	x			
	159	Divers et indéterminés				
	16	<u>Transformation des produits agricoles et production d'aliments</u>				
	161	Transformation des produits agricoles (brasseries, conserves, sucreries, etc.)		x		x
	162	Boulangerie-pâtisserie	x			
	163	Boucherie-charcuterie	x			
	169	Divers et indéterminés				

1-2	17	Chimie				
	171	Compétences générales	x			x
		Laborantin-chimiste			x	
		aide-chimiste				
	172	Chimie de la transformation des produits agricoles (dont corps gras)	x			x
	173	Bio-chimie			x	x
	174	Apprêtage, blanchiment, teinture, impression	x			x
	175	Caoutchouc	x		x	
	176	Papier carton	x		x	
	177	Production des matières plastiques	x			x
	178	Conduites d'appareils divers et de fours	x			
	179	Divers et indéterminés				
1-2	18	<u>Production-Transformation des métaux-mécanique</u>				
	19					
	20					
	181	Laminage	x			
	182	Fonderie	x			
	183	Moulage	x			
	184	Forge	x			
	185	Grosse chaudronnerie	x		x	x
	186	Tôlerie-carrosserie	x			
	187	Serrurerie-charpente métallique	x			
	188	Soudage	x		x	
	189	Mécanique générale (usinage montage)	x		x	x
	190	Mécanique générale (réparation-entretien)	x		x	
	191	Ajustage **	x			
	192	Tournage	x			
	193	Fraisage	x			
	194	Rectifiage	x			
	195	Petite mécanique (Horlogerie prothèse, etc.)	x		x	
	196	Mécanique autos et engins	x			
	197	Mécanique des moteurs (dont moteurs diesel)	x		x	
	198	Dessin industriel (constructions métalliques et mécaniques)	x		x	x
	209	Divers et indéterminés				

** L'enquête sur le terrain a montré que ces deux métiers sont relativement moins représentés en Côte d'Ivoire

		<u>Electricité</u>				
1-2	21-22	211 Centrales thermiques et hydrauliques (exploitation et entretien)	x	x	x	
		212 Réseau électrique (Installation-entretien)	x	diverses options (212/215)	diverses options (211/215)	
		213 Electricité industrielle et du bâtiment (installation et entretien)	x			x (211/216)
		214 Bobinage **	x			
		215 Electro-mécanique	x			
		216 Froid	x		x	
		217 Electricité-Auto	x			
		218 Electronique (dont radio électronique)	x	x	x	x
		219 Dessin (électricité et électronique)	x			
		220 Télécommunications	x	x	x	x
		Vérificateurs	Contrôleurs	Inspecteurs	Ingénieurs	
	229 Divers et indéterminés					
1-2	23	<u>Transports et manutention</u>				
		231 Transports fluviaux	x	x		
		232 Transports maritimes	x	x	x	x
		233 Transports aériens			x	x
		234 Aéronautique civile *	Agents techniques	Adjointes techniques	Ingénieurs travaux	Ingénieurs
		235 Conduits d'engins spécialisés (dont grues, palans, etc.)	x			
		236 Transports ferroviaires (1)	x	x		
	239 Divers et indéterminés					
24		<u>Arts graphiques et photographie</u>				
		241 Photographie - cinéma (2)	x		x	
		242 Typographie, linotype	x			
		243 Impression	x	x (242/243)		
		249 Divers et indéterminés				

(1) - Sont classés sous cette rubrique les agents des chemins de fer exerçant un métier exigeant une formation spécifique et qui, de ce fait, ne peuvent être classés sous une autre rubrique. Il convient de décontracter cette rubrique par type de formation.

(2) - Laboratoires, réparation, etc. Le personnel se consacrant à la prise de vues est classé sous la rubrique 8 (métiers littéraires et artistiques).

		<u>Sciences humaines</u>					
25	251	Psychologie *			Conseillers d'orientation	x	
	252	Ethno-sociologie				x	
	259	Divers et indéterminés					
	26	260 Météorologie	Agents techniques	Adjointes techniques	Ingénieurs travaux	Ingénieurs	
	29	299 Divers et indéterminés					
	3		<u>Formations commerciales touristiques et hôtelières</u>				
		30	Commerce				
		301	Compétences générales		x	x	x
		302	Ventes	x	x		
		303	Technico-commercial (1)		x	x	
304		Publicité			x		
309		Divers et indéterminés					
31		Tourisme					
311		Agences (voyages, informations)	x	x	x		
312		Accueil (hôtesses, guides)	x	x	x		
	319	Divers et indéterminés					
32		<u>Hôtellerie-restauration</u>					
	321	Gestion réception	x	x	x		
	322	Cuisine	x				
	323	Restaurant-bar	x				
	324	Service-étage	x				
	329	Divers et indéterminés					

(1) - Par matériel technique, il faut entendre les engins, le matériel radio, les machines électro-comptables, les véhicules, etc. C'est-à-dire tout le matériel qui réclame du vendeur des connaissances techniques parfois assez poussées. Ce personnel aura souvent reçu à l'origine une formation industrielle. Il ne sera inscrit sous cette rubrique que lorsque la formation industrielle initiale n'aura pu être déterminée, autrement il sera inscrit sous la rubrique correspondant à cette dernière formation.

4		<u>Formations économiques et financières</u>				
40	400	<u>Economie</u>			x	x
41		<u>Finances</u>				
411		Compétences générales				x
412		Impôts * et Domaines*	Agents	Contrôleurs		Inspecteurs
413		Douanes	Agents	Contrôleurs		Inspecteurs
414		Trésor *	Agents	Contrôleurs		Inspecteurs
419		Divers et indéterminés				
42		<u>Statistiques et informatique</u>				
421		Statistiques *	Agents techniques	Adjointes techniques	Ingénieur travaux	Ingénieurs
422		Traitement de l'information	x	x	x	x
429		Divers et indéterminés				
43	430	<u>Banques</u>	x	x	x	x
44	440	<u>Assurances</u>	x	x	x	x
49	490	Divers et indéterminés				
5		<u>Formations administratives et juridiques</u>				
50		<u>Emplois de bureau</u>				
501		Dactylographie-Sténographie	x	x		
502		Secrétariat	x	x	x	
503		Comptabilité (1)	x	x	x	x
509		Divers et indéterminés				
51	510	<u>Administration générale*</u>	Adjointes administratives	Secrétaires d'administration	Attachés d'administration	Administrateurs civils
52	520	<u>Travail et lois sociales.*</u>	Contrôleurs adjoints	Contrôleurs		Inspecteurs
53	530	<u>Diplomatie.*</u>		Secrétaires des affaires étrangères		Conseillers aux affaires étrangères
54	540	<u>Justice.*</u>	Greffiers adjoints	Greffiers et greffiers en chef		Magistrats
55	550	<u>Sûreté.*</u>	Inspecteur de police	Officiers de police		Commissaire de police
59		Divers et indéterminés				
591		Formations administratives diverses (dont personnel des entreprises privées)			x	x
592		Formations juridiques diverses (officiers ministériels, auxiliaires de justice, avocats, contentieux, agents immobiliers, etc..)		x	x	x
599		Divers et indéterminés				

(1) - Le personnel qualifié du magasinage doit avoir reçu des notions de comptabilité et par conséquent doit être classé sous cette rubrique

6		<u>Formations médicales et sociales</u>				
60		<u>Médecine</u>				
601		Soins généraux *	x	x	x	x
602		Soins obstétricaux *	Infirmiers	Infirmiers	Infirmiers spécialisés	Docteurs en médecine 601/603
603		Soins pédiatrie *	Puéricultrices	Sage-femmes d'Etat		
604		Laboratoires *	x Laborantins	x Laborantins		
605		Secrétariat médical *		Secrétaires médicaux		
609		Divers et indéterminés				
61	610	<u>Odontologie.*</u>				Dentistes x
62	620	<u>Pharmacie.*</u>	x Préparateurs	x Préparateurs		Pharmaciens x
63	630	<u>Service social.*</u>	x Aides-sociales	x Assistantes Sociales-Adjointes	x Assistantes-Sociales	
64	640	<u>Hygiène.*</u>	Agents d'hygiène	Adjointes-techniques de l'hygiène	Ingénieurs sanitaires	
69	690	Divers et indéterminés				
7		<u>Formations Pédagogiques</u>				
70	700	<u>Education pré-scolaire</u>	x Aides-Jardinières d'enfants	x Jardinières d'enfants		
71	710	<u>Enseignement général (premier, second degré, * supérieur)</u>	x Instituteurs-adjoints	x Instituteurs	x Professeurs non licenciés	x Professeurs agrégés - Professeurs certifiés - Professeurs licenciés - Inspecteurs 1er degré
72	720	<u>Enseignement technique * (dont formation professionnelle)</u>	x Instituteurs-adjoints	x Instituteurs	x Professeurs non licenciés	x Professeurs certifiés - Professeurs licenciés - Inspecteurs
73	730	<u>Education physique * Jeunesse et Sports</u>	x Maîtres adjoints	x Maîtres	x Professeurs adjoints	x Inspecteurs
74	740	<u>Education spécialisée.*</u>		Educateurs spécialisés	Educateurs spécialisés	
79	790	Divers et indéterminés				

		58				
8		<u>Formations littéraires et artistiques</u>				
	80	<u>Information</u>				
		801			x	
		802		x	x	
		803	x	x	x	
		809	Divers et indéterminés			
	81	<u>Arts</u>				
		811	Arts dramatiques et chorégraphie (2)			
		812	Musique (2)			
		813	Arts décoratifs (2)			
	819	Divers et indéterminés				
	82	820		x		
	83	830	x	x		
	84	840		x		
	89	890	Divers et indéterminés			
9		<u>Formations non classées ailleurs</u>				
		90	x	x		
		91	x	x	x	
		92	x	x	x	
		99	990	Divers et indéterminés		

(1) - Cf (2) Rubrique 24

(2) - On inscrira les personnes relevant de ces trois types de formation suivant le niveau de leur fonction initiale.

A/1/1
Tableau 1.1 - Nomenclature des métiers et des activités individuelles, INSEE, 2ème édition 1962

Code	Groupes de métiers	Nbre groupes	Nbre métiers
01 à 05	Agriculture, forestation, marins, marinières.....	5	55
06 à 09	Mines, carrières, terrassement, maçonnerie.....	4	
10 à 11	Couverture, fumisterie, peinture.....	2	
12 à 14	Production métaux, fonderie, laminage, moulage....	3	
15 à 16	Forge, serrurerie, ferron., coutel., cisel.....	2	
17	Chaudronnerie et activités connexes.....	1	
18	Charpente en fer.....	1	
19	Mécanique 1. Ajusteurs, monteurs, réparateurs....	1	
20	Mécanique 2. Ouvriers sur machines.....	1	
21	Soudure.....	1	
22	Horlogerie.....	1	
23 à 24	Métiers divers et métiers mal désignés métaux....	2	
25	Bijouterie, orfèvrerie.....	1	
26 à 27	Electricité, radio-électricité.....	2	
28 à 29	Verrerie, ouvriers du travail du verre.....	2	
30 à 32	Photographie, photogravure, impression.....	3	
33 à 34	Reliure, brochage, travail du papier et carton....	2	668
35	Fabrication du papier et du carton.....	1	
36	Briquetterie, céramique.....	1	
37	Conducteurs de fours et assimilés.....	1	
38 à 39	Chimistes et assimilés, ouvriers de la chimie....	2	
40	Apprêt., blanchiment, teinture.....	1	
41	Métiers de l'alimentation n.d.a.....	1	
42	Ouvriers du travail des boissons.....	1	
43 à 45	Meunerie, boulangerie, pâtisserie, cuisine.....	3	
46 à 47	Abattage, trav. des viandes, lait, beur., fromag..	2	
48	Textiles.....	1	
49 à 51	Couture, mode, lingerie, vêt., chapel., tapis....	3	
52	Vannerie.....	1	
53 à 56	Chaussures, trav. du cuir, pellet., tannerie....	4	
57 à 63	Trav. du bois brut, charp. en bois, menuiserie....	7	
64 à 66	Conducteur d'animaux, d'engins de transport.....	3	
67 à 71	Ouvr. spécial. sur machines, manoeuvr. et o.n.d.a..	5	
72	Gravure.....	1	
75 à 77	Dessin., agents-techn., technic., techn. transp....	3	
78 à 79	Ingénieurs, cadres administr. supérieurs.....	2	
80	Autres cadres administratifs.....	1	
81 à 82	Emplois de bureau et agents mixtes.....	2	
83	Employés de commerce.....	1	
84	Industriels et commerçants.....	1	
85 à 86	Gardiens, service.....	2	
87	Soins personnels.....	1	403
88 à 89	Santé, services sociaux.....	2	
90	Enseignement.....	1	
91	Professions intellectuelles.....	1	
92	Professions juridiques.....	1	
93	Artistes.....	1	
94	Sportifs.....	1	
95	Cultes.....	1	
96	Police, pompiers.....	1	
97	Armées.....	1	
Total		1	126
99	Emplois mal désignés.....	1	6
00 & XX	Pers. sans activ. profes. n'ayant fait auc. déclar...	2	14
TOTAL GENERAL		98	1 146

Tableau 1.2 - Nomenclature simplifiée des professions établie par l'Institut National d'Etudes Démographiques, 1966

Code des rubriques à 2 chiffres	Code des principaux postes à 3 ou 4 chiffres	Nombre de Professions ou Métiers
01	AGRICULTURE ET BUCHERONS.....	2
02	MARINS ET PECHEURS.....	2
03	OUVRIERS ET ARTISANS	
	031 Métiers des mines et carrière.....	4
	032 Métiers du bâtiment.....	3
	033 Métiers des métaux.....	4
	034 Electriciens et radioélectriciens.....	5
	035 Métiers du verre et céramique.....	3
	036 Métiers photo. et ind. graph.....	2
	037 Métiers du papier et carton.....	2
	038 Métiers de la chimie et ass.....	2
	039 Métiers de l'alimentation.....	3
	0310 Métiers du textile.....	1
	0311 Métiers du trav. étoffes et assim.....	4
	0312 Métiers du cuir.....	3
	0313 Métiers du bois et assimilés.....	3
	0314 Métiers artisanaux (bij., luth.).....	1
	0315 Autres ouvriers qual. s.a.l.....	1
	0316 Autres ouvriers spécialisés s.a.l.....	1
	0317 Autres manoeuvr. et manut.....	1
04	CONDUCTEURS D'ENGINS DE TRANSPORT.....	2
05	PERSONNEL SCIENTIFIQUE & TECHNIQUES AUTRE QUE DE DIRECTION	
	051 Personnel scientifique n.d.a.....	1
	052 Ingénieurs.....	6
	053 Architectes Urbanistes.....	1
	054 Technic. et Agents techn. 5 subdivis.....	9
	055 Dessinateurs.....	3
06	PERSONNEL ADMINISTRATIF AUTRE QUE DE DIRECTION	
	061 Cadres moyens.....	1
	062 Emplois de bureau.....	4
07	PERSONNEL COMMERCIAL AUTRE QUE DE DIRECTION	
	071 Commerçants.....	4
	072 Salariés du commerce.....	3
08	EMPLOIS DE DIRECTION.....	4
09	PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX.....	6
10	PERSONNEL ENSEIGNANT ET PROFESSIONS LITTERAIRES.....	5
11	PERSONNEL QUALIFIE DES SERVICES JURIDIQUES.....	5
12	PROFESSIONS ARTISTIQUES.....	1
13	METIERS DES SOINS PERSONNELS.....	1
14	PERSONNEL DE SERVICE ET AGENTS MIXTES TR. & PTT.....	2
15	ARMEE, POLICE, DOUANES, POMPIERS.....	2
16	CULTES.....	1
16	rubriques à 2 chiffres TOTAL	105 mét.

Tableau 1.3 - Nomenclature des emplois établie par le Ministère des Affaires Sociales, 1967

Code et titre des groupes	Nombre de sous groupes	Nombre d'emplois
0 Métiers de l'agriculture, forêts, pêche et activités connexes.....	4	14
1 Chefs d'entreprise (sauf agricole).....	2	4
2 Cadres techniques sup. (Prod.indust ; Rech. appliquée ; Recherche de Développement) ; Spécialistes et Techniciens ; Agents de maîtrise ; Dessinateurs.....	9	63
3-4 Ouvriers.....	18 dont	93 dont
	Ouvr. qual. cond. eng. fours chaud.....	1 3
	Ouvr. qual. extrac. et trav. pierres.....	1 4
	Ouvr. qual. MACONNERIE et trav. connexes.....	1 5
	Ouvr. qual. COUVERTURE, PLOMBERIE.....	1 2
	Ouvr. qual. PEINTURE et DECORATION.....	1 3
	Ouvr. qual. PROD. et lère TRANSF. METAUX.....	1 3
	Ouvr. qual. FORGE, SERRURERIE, etc.....	1 4
	Ouvr. qual. CHAUDRONNERIE, etc.....	1 3
	Ouvr. qual. MECANIQUE.....	1 10
	Ouvr. qual. ELECTR., RADIO-EL., ELECTRON.....	1 6
	Ouvr. qual. de la CHIMIE, etc.....	1 8
	Ouvr. qual. de la PHOTOGRAPHIE, etc.....	1 5
	Ouvr. qual. de l'ALIMENTATION.....	1 7
	Ouvr. qual. des TEXTILES.....	1 5
	Ouvr. qual. TRAVAIL DES ETOFFES.....	1 8
	Ouvr. qual. TRAVAIL CUIRS ET PEAUX.....	1 5
	Ouvr. qual. TRAVAIL DU BOIS, etc.....	1 9
	Autres ouvriers.....	1 3
5 Métiers Magasin. Manut. Condit. Transp.....	1	14
6 Métiers des serv. adm. trait. inform.....	2	18
7 Métiers des serv. commerc. banques et assur. de la public. et information.....	5	27
8 Métiers de l'enseign. et rech., des activ. lit., jur., art. et sportives.....	6 dont	31 dont
	Enseign. sup. et recherche.....	1 4
	Enseign. premier et second degré.....	1 12
	Activités littéraires.....	1 3
	Activités juridiques.....	1 4
	Activités artistiques.....	1 6
	Activités sportives.....	1 2
9 Métiers de la santé, services.....	7 dont	31 dont
	Métiers de la santé.....	1 11
	Métiers des soins personnels.....	1 2
	Métiers de l'hôtellerie.....	1 4
	Métiers des services à caractère social.....	1 4
	Métiers des agents de serv. et sécurité.....	1 4
	Métiers des act. polit., synd., relig.....	1 5
	Divers.....	1 1
8 groupes TOTAL	54 sous-gr.	294 emplois

Tableau 1.4 - Classification internationale type des professions, éd. révisée 1968

Grands groupes (code et titre)	Sous-groupes (nombre)	Gr. de base (nombre)	Professions (nombre)
0/1	PERSONNEL DES PROFESSIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES, LIBERALES & ASSIMILEES..... 16	81	347
2	DIRECTEURS ET CADRES ADMINISTRAT. SUP..... 2	5	12
3	PERSONNEL ADMINISTR. ET TRAV. ASSIMILES..... 10	20	81
4	PERSONNEL COMMERCIAL ET VENDEURS..... 7	12	32
5	TRAVAILLEURS SPECIAL. DANS SERVICES..... 10	16	83
6	AGRICULTEURS ELEVEURS, FORESTIERS, PECHEURS ET CHASSEURS..... 5	16	66
7/8/9	OUVR. MANOEUVR. NON AGRIC. et CONDUCT. D'ENGIN DE TRANSPORT..... 30		
dont :	7.0 Agents de maîtr. et assimil.....	1	12
	7.1 Min. car. for. puits et ass.....	3	25
	7.2 Ouvr. prod. et trait. mét.....	9	48
	7.3 Ouvr. lère prépar. des bois.....	4	23
	7.4 Construc. fours et appar. chim.....	6	33
	7.5 Ouvriers du textile.....	7	60
	7.6 Tann., peauss., mégiss. etc.....	2	15
	7.7 Ouvr. aliment. et boissons.....	9	57
	7.8 Ouvriers des tabacs.....	4	14
	7.9 Taill. cout. cous. tapissier.....	7	36
	8.0 Bottiers, ouv. chaus. & cuir.....	3	21
	8.1 Ebéniste, menuisier et assim.....	3	24
	8.2 Taill. et grav. de pierre.....	1	8
	8.3 Ouvr. façon. et usin. métaux.....	6	46
	8.4 Ajust. mont. instal. machine.....	5	50
	8.5 Electr. électron. et assimil.....	8	40
	8.6 Opérat. st. émiss. radio.....	2	7
	8.7 Plomb., soud., tôle., chaudron.....	4	36
	8.8 Joailliers et orfèvres.....	1	9
	8.9 Verriers, potiers et assimilés.....	6	53
	9.0 Ouvr. fabric. art. caoutchouc.....	2	16
	9.1 Confec. art. papier carton.....	1	8
	9.2 Composit. typo. et assimilés.....	8	50
	9.3 Peintres.....	2	9
	9.4 Ouvr. produc. et assim. n.d.a.....	4	25
	9.5 Maçons, charp. et trav. cons.....	8	62
	9.6 Conduc. mach. et inal. fixe.....	2	17
	9.7 Conduc. engins manut. & terrass.....	5	45
	9.8 Conducteurs engins transp.....	7	32
	9.9 Manoeuvr. non class. ailleurs.....	1	1
X	TRAVAILL. NE POUV. ETRE CLASS. SELON PROFESS..... 3		
dont :	X1 Personn. en quête ler empl.....	1	1
	X2 Travail. ay. f. déclarat. imprec.....	1	1
	X3 Travail. n'ay. déclarés aucune profes.....	1	1
10 grands groupes	83 sous-groupes	TOTAL 284	1 506
		groupes de base	professions

LISTE ALPHABETIQUE DES METIERS DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS IEDES-1970

<u>Métiers</u>	<u>Code</u>
Accueil (hôtesses, guides).....	312
Administration générale.....	510
Formations administratives diverses (dont personnel des entreprises privées).....	591
Aéronautique civile.....	234
Agences (voyages, informations).....	311
Agriculture.....	000
Ajustage.....	191
Animation - développement rural.....	060
Apprêtage, blanchiment, teinture, impression.....	174
Architecture-urbanisme (dont dessin bâtiment).....	112
Arts décoratifs.....	813
Arts dramatiques et chorégraphie.....	811
Assurances.....	440
Banques.....	430
Bibliothèque - documentation.....	830
Bio-chimie.....	173
Bobinage.....	214
(Compétences générales) Bois.....	131
Boucherie-charcuterie.....	163
Boulangerie-pâtisserie.....	162
Caoutchouc.....	175
Carrelage.....	118
Centrales thermiques et hydrauliques (exploitation et entretien).....	134
Charpente.....	134
Charpente maritime.....	135

<u>Métiers</u>	<u>Code</u>
Charpente métallique.....	120
Chaudronnerie (grosse chaudronnerie).....	185
(Compétences générales) Chimie.....	171
Chimie de la transformation des produits agricoles (dont corps gras).....	172
Coffrage - ferrailage.....	114
(Compétences générales) Commerce.....	301
Comptabilité.....	503
Conduite d'appareils divers et de fours.....	178
Conduite d'engins spécialisés (dont grue, palan, etc.).....	235
Conduite de machines à bois.....	133
Coopération.....	050
Cordonnerie.....	154
Couverture - étanchéité.....	117
Cuisine.....	322
Dactylographie - mécanographie.....	501
Dessin (électricité et électronique).....	219
Dessin industriel (constructions métalliques et mécaniques)...	198
Diplomatie.....	530
Douanes.....	413
Ebénisterie.....	136
Economie.....	400
Education physique, Jeunesse et Sports.....	730
Education pré-scolaire.....	700
Education spécialisée.....	740
Electricité-auto.....	217
Electricité industrielle et du bâtiment (installation et entretien).....	213

<u>Métiers</u>	<u>A/3/3</u>	<u>Code</u>
Electro-mécanique.....		215
Electronique (dont radio électricité).....		218
Elevage.....		010
Enseignement général (premier, second degré, supérieur).....		710
Enseignement technique (dont formation professionnelle).....		720
Ethno-sociologie.....		252
Exploitation des carrières.....		104
Exploitation des mines.....		103
Exploitation du pétrole.....		102
Fabrication de chaussures.....		153
Fabrication de vêtements.....		143
Filature.....		141
(Compétences générales) Finances.....		411
Fonderie.....		182
Forces Armées.....		920
Forêts.....		020
Forge.....		184
Fraisage.....		193
Froid.....		216
(Compétences générales) Génie civil - Bâtiment.....		111
(Compétences générales) Géologie - dont prospection.....		101
Génie rural (dont hydraulique).....		040
Géométrie - topographie.....		113
Gestion - réception.....		321
Hygiène.....		640
Impôts et Domaines.....		412
Impression.....		243
Incendie.....		910
Interprétation - traduction.....		820

<u>Métiers</u>	<u>A/3/4</u>	<u>Code</u>
Journalisme - reportage.....		801
(Formations) Juridiques diverses (officiers ministériels, auxiliaires de justice, avocats, contentieux, agents immobiliers, etc.).....		592
Justice.....		540
Laboratoires.....		604
Laminage.....		181
Maçonnerie.....		115
Mécanique autos et engins.....		196
Mécanique générale (réparation - entretien).....		100
Mécanique générale (usinage - montage).....		189
Mécanique des moteurs (dont moteurs diesel).....		997
(Petite) Mécanique - horlogerie, prothèse, etc.....		195
Météorologie.....		260
Moulage.....		183
Musique.....		812
Odontologie.....		610
Papier - carton.....		176
Pêche.....		030
Peinture - vitrerie.....		119
Pharmacie.....		620
Photo-cinéma.....		241
Plomberie sanitaire.....		116
Production de matières plastiques.....		177
Psychologie.....		251
Publicité.....		304
Radio-TV.....		802
Rectifiage.....		194
Réseau électrique (installation - entretien).....		212
Restaurant-bar.....		323

<u>Métiers</u>	<u>Code</u>
Sciage, affûtage.....	132
Secrétariat.....	502
Secrétariat médical.....	605
Sellerie - bourrellerie.....	152
Serrurerie - charpente métallique.....	187
Service social.....	630
Service - stages.....	324
Soins généraux.....	601
Soins obstétricaux.....	602
Soins pédiatrie.....	603
Soins personnels (coiffure, manucure, pédicure, soins esthétiques, etc.).....	901
Soudage.....	188
Statistiques.....	421
Sûreté.....	550
Tannerie - mégisserie.....	151
Technico-commercial.....	303
Télécommunications.....	220
Théologie.....	840
Tissage.....	142
Tôlerie - carrosserie.....	186
Tournage.....	192
Traitement de l'information.....	422
Transformation des matières plastiques.....	137
Transformation des produits agricoles (brasseries, conserveries sucrières, etc.).....	161
Transports aériens.....	233
Transports ferroviaires.....	236

<u>Métiers</u>	<u>Code</u>
Transports fluviaux.....	231
Transports maritimes.....	232
Travail et lois sociales.....	520
Trésor.....	414
Typographie, linotypie.....	242
Ventes.....	302

- 1 -

SECTION I : AGRICULTURE - CHASSE - PECHE ET SYLVICULTURE.-

BRANCHE 01 : AGRICULTURE DES PRODUITS VIVRIERS (CITI 111) :

- 010 - Culture de céréales
 - 0100 - Mil et Sorgho
 - 0101 - Maïs
 - 0109 - Céréales n.c.a. autre que le riz paddy et le blé
- 011 - Culture de Tubercules, des racines féculentes
 - 0110 - Manioc
 - 0111 - Igname
 - 0112 - Pomme de terre
 - 0113 - Patate douce
 - 0114 - Macabo - Taro
 - 0119 - Racines féculentes et tubercules n.c.a.
- 012 - Culture de graines et de fruits oléagineux
 - 0120 - Arachide pour la consommation locale
 - 0122 - Coprah et noix de coco
 - 0123 - Graines de sésame
 - 0124 - Graines de tournesol
 - 0129 - Autres graines et fruits oléagineux n.c.a.
- 013 - Culture d'autres fruits, baies et noix
 - 0130 - Agrumes (oranges, mandarines, citrons, pamplemousses)
 - 0131 - Papaye
 - 0132 - Avocat
 - 0133 - Noix de cola
 - 0134 - Ananas
 - 0135 - Mangue
 - 0136 - Fruits des pays tempérés (pommes, poires, fruits frais à noyau, baies fraîches etc...)
 - 0139 - Fruits des pays tropicaux n.c.a. ("sa", goyaves, noix d'acajou)
- 014 - Culture de légumes
 - 0140 - Tomates
 - 0141 - Légumes feuillus d'origine locale (Tegé, Folé, Zom, Kpen, Metet, Lombo, Gombo...)

.../...

-2-

- 0142 - Légumes feuillus, à tige, à racines ou à fruits
 - choux, "salades", épinards
 - radis, navets, carottes, céleris
 - citrouilles, potirons, courges, concombres, aubergines, poivrons

- 0143 - Bulbes, oignons, ail et poireaux

- 0144 - Légumineuses et légumes secs (pois, fèves, haricots, lentilles, voandzou...)

- 0149 - Légumes n.c.a.

- 015 - Culture de Bananes plantains

- 0150 - Culture de Bananes plantains

- 016 - Culture d'épices et de condiments

- 0160 - Poivres

- 0161 - Piments et autres condiments

- 019 - Autres cultures destinées à la consommation humaine

- 0190 - Autres cultures destinées à la consommation humaine

BRANCHE 02 : AGRICULTURE POUR L'INDUSTRIE ET L'EXPORTATION (CITI 111 ET 112) :

- 020 - Agriculture pour l'Exportation (CITI 111)

- 0200 - Cacao

- 0201 - Café

- 0202 - Coton

- 0203 - Tabac

- 0204 - Banane douce

- 0209 - Autres produits de l'agriculture pour l'Exportation n.c.a.

- 021 - Agriculture pour l'Industrie (CITI 111) :

- 0210 - Palmeraies

- 0211 - Hévéa et récolte du latex

- 0212 - Canne à sucre

- 0213 - Thé

- 0214 - Kénaf, Roselle

- 0215 - Plantes médicinales et plantes à parfum

- 0216 - Riz paddy

- 0217 - Blé (ou froment) dur ou tendre

- 0219 - Autres produits de l'agriculture pour l'Industrie.

.../...

- 029 - Activités annexes de l'agriculture (CITI 112) :
- 0290 - Culture de plantes ou de fleurs d'ornement (jardins d'ornement, décoration extérieure)
- 0299 - Autres activités annexes de l'agriculture industrielle (traitement à façon ou sous contrat des plantes par pulvérisation)

BRANCHE 03 : ELEVAGE - CHASSE ET PIEGEAGE (CITI 111 ET 113) :

- 030 - Elevage (CITI 111)
 - 0300 - Elevage de bovins
 - 0301 - Elevage d'ovins et de caprins
 - 0302 - Elevage de porcins
 - 0303 - Elevage de volailles
 - 0304 - Elevage d'ânes et de chevaux
 - 0305 - Elevage de lapins
 - 0309 - Elevage n.c.a.
- 031 - Activités annexes de l'élevage (CITI 111)
 - 0310 - Production de lait frais
 - 0311 - Production d'oeufs frais
 - 0312 - Production de miel
 - 0313 - Production de peaux brutes
 - 0314 - Production de laine et fourrure
 - 0319 - Production autres produits de l'élevage n.c.a.
- 032 - Chasse et piégeage (CITI 113)
 - 0320 - Chasse et piégeage
- 039 - Autres activités de l'élevage (Services Vétérinaires)
 - 0390 " -" -" -" (CITI 111)

BRANCHE 04 : PECHE (CITI 130) :

- 040 - Pêche en mer
 - 0400 - Pêche en mer
- 041 - Pêche en rivière
 - 0410 - Pêche en rivière
- 042 - Pisciculture
 - 0420 - Pisciculture
- 049 - Autres activités annexes n.c.a.
 - 0490 - Autres activités annexes n.c.a.

.../...

BRANCHE 05 : SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE (CITI 121 ET 122) :

- 050 - Sylviculture (CITI 121)
 - 0500 - Exploitation de coupes (étendues de bois destinées à être coupées) et de pépinière
 - 0501 - Boisement, reboisement et conservation de forêts
 - 0502 - Fabrication de charbon de bois
 - 0503 - Coupe et ramassage de bois de chauffage
 - 0509 - Autres activités n.c.a.
- 051 - Exploitation forestière (CITI 122)
 - 0510 - Exploitation forestière
 - Quadrillage, layonnage des terrains, sélection des essences y compris délimitation des circonférences, abattage et nettoyage des arbres
 - Travaux divers d'évacuation

SECTEUR 2 : INDUSTRIES EXTRACTIVES.-

BRANCHE 06 : INDUSTRIES EXTRACTIVES (CITI 21, 22, 23, 29)

- 060 - Extraction du charbon (CITI 210) :
 - 0600 - Extraction de charbon, anthracite et charbon gras
 - 0601 - Extraction lignite et agglomérés de lignite
- 061 - Production de pétrole brut et de gaz naturel (CITI 220)
 - Prospection et forage, aménagement et équipement des puits lorsque ces travaux ne sont pas effectués à forfait ou sous contrat
 - 0610 - Extraction des huiles brutes de pétrole et de minéraux bitumeux
 - 0611 - Extraction du gaz naturel
 - 0612 - Extraction d'essence naturelle
 - 0613 - Extraction de minéraux pétrolifères
- 062 - Extraction de minerais ferreux (CITI 2301)
 - 0620 - Extraction de minerais ferreux
- 063 - Extraction de minerai métallique non ferreux (CITI 2302)
 - 0630 - Extraction de minerai de métaux précieux (platine, or, argent) et radioactifs
 - 0631 - Extraction de la bauxite et autres minerais d'aluminium

.../...

- 5 -

- 0632 - Extraction de minerais non ferreux (manganèse, chrome, tungstène, nickel, étain, cuivre...)
- 0639 - Extraction d'autres minerais métalliques non ferreux n.c.a.
- 064 - Extraction de pierre, d'argile et de sable (CITI 2901):
 - 0640 - Extraction de pierre de construction et de gravier
 - 0641 - Extraction de sable
 - 0642 - Extraction d'argile
 - 0643 - Extraction de calcaire
 - 0644 - Extraction de marbre
 - 0645 - Extraction du gypse
- 065 - Extraction des minéraux pour l'industrie chimique et la fabrication d'engrais (CITI 2902) :
 - 0650 - Extraction des minéraux pour l'industrie chimique et la fabrication d'engrais
- 066 - Extraction du sel brut (CITI 2903) :
 - 0660 - Extraction du sel brut
- 069 - Extraction des matières minérales n.c.a. (CITI 2909):
 - 0690 - Extraction des matières minérales n.c.a.

SECTEUR 3 : INDUSTRIES MANUFACTURIERES.BRANCHE 07 : TRAVAIL DES GRAINS, LEGUMES ET PRODUCTION DE FARINE (CITI 310)

- 070 - Traitement du café
 - 0700 - Traitement du café (décorticage, triage, calibrage)
- 071 - Conditionnement du cacao
 - 0710 - Conditionnement du cacao
- 072 - Décorticage, glanage et lavage du riz
 - 0720 - Décorticage, glanage et lavage du riz
- 073 - Fabrication de farines
 - 0730 - Fabrication de farine de maïs
 - 0731 - Fabrication de farine de blé
 - 0732 - Fabrication de farine de mil et de sorgho
 - 0733 - Fabrication de farine de manioc (foufou, tapioca)
 - 0739 - Fabrication d'autres farines n.c.a.

.../...

- 6 -

- 074 - Séchage et façonnage des légumes
 - 0740 - Séchage d'oignons
 - 0741 - Façonnage des légumes secs
- BRANCHE 08 : TRANSFORMATION DES PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE (CITI 3113, 3118, 3119, 3121) :
 - 080 - Fabrication de cacao et de chocolat; confiserie (CITI 3119)
 - 0800 - Fabrication de cacao (pâtes, beurre, poudre, tourteaux)
 - 0801 - Fabrication de chocolat
 - 0802 - Confiserie
 - 081 - Torréfaction du café (CITI 3121)
 - 0810 - Torréfaction du café
 - 082 - Lyophilisation du café (café soluble) (CITI 3121)
 - 0820 - Lyophilisation du café (café soluble)
 - 083 - Industrie du sucre (CITI 3118)
 - 0830 - Industrie du sucre
 - 084 - Préparation du thé (CITI 3121)
 - 0840 - Préparation du thé
 - 085 - Fabrication des conserves de fruits et des légumes frais (CITI 3113)
 - 0850 - Mise en conserves des fruits et légumes
 - 0851 - Fabrication de pâtes et pulpe de fruits et légumes (pâte de tomate, pulpe d'ananas)
 - 0852 - Préparation des confitures et de gelés
 - 0853 - Préparation des jus de fruits
 - 0854 - Préparation des bâtons de manioc
 - 0859 - Fabrication d'autres conserves de fruits et légumes n.c.a.
 - 089 - Fabrication d'autres produits alimentaires d'origine agricole n.c.a. (CITI 3121)
 - 0890 - Fabrication d'autres produits alimentaires d'origine agricole n.c.a.

.../...

BRANCHE 09 : BOULANGERIE ET PATISSERIE (CITI 3117) :

- 090 - Fabrication de pain, gâteaux divers et biscuiterie
 - 0900 - Fabrication de pain, gâteaux divers
 - 0901 - Biscuiterie
 - 0902 - Fabrication de beignets divers
- 091 - Fabrication de pâtes alimentaires
 - 0910 - Fabrication de pâtes alimentaires
- 099 - Fabrication de produits alimentaires à base de farine n.c.a.
 - 0990 - Fabrication de produits alimentaires à base de farine n.c.a.

BRANCHE 10 : AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (CITI 3111, 3112, 3114, 3121 ET 3122) :

- 100 - Abattage de bétail, fabrication de conserves de viande (CITI 3111)
 - 1000 - Abattoir
 - 1001 - Congélation
 - 1002 - Fabrication des préparations et de conserves de viande
 - 1003 - Charcuterie
 - 1009 - Fabrication d'autres produits de l'abattage de bétail
- 101 - Industrie du lait (CITI 3112)
 - 1010 - Industrie du lait
- 102 - Mise en conserve et autre conservation des produits de la pêche (CITI 3114)
 - 1020 - Mise en conserve des produits de la pêche
 - 1021 - Séchage et salage des poissons
 - 1022 - Fumage des poissons
- 103 - Fabrication de corps gras d'origine végétale (CITI 3115) ou animale (comestibles ou destinés à l'industrie)
 - 1030 - Fabrication de corps gras d'origine végétale
 - 1031 - Fabrication de corps gras d'origine animale.
- 104 - Fabrication de produits alimentaires n.c.a. (CITI 31)
 - 1040 - Fabrication de produits alimentaires n.c.a.

.../...

- 105 - Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux (CITI 3122)
- 1050 - Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux

BRANCHE 11 : FABRICATION DES BOISSONS ET TABACS (CITI 313 ET 314) :

- 110 - Fabrication de bière (CITI 3133)
 - 1100 - Fabrication de bière
- 111 - Fabrication des boissons hygiéniques et eaux gazeuses, sirops (CITI 3134)
 - 1110 - Fabrication de boissons hygiéniques, gazeuses, Sirops
 - 111 - Mise en bouteille d'eau de source naturelle et d'eau minérale
- 112 - Distillation, rectification et mélange des spiritueux (CITI 3131)
 - 1120 - Distillation, rectification et mélange des spiritueux
- 113 - Industrie du vin et des boissons alcoolisées non maltées (CITI 3132)
 - 1130 - Industrie du vin et des boissons alcoolisées non maltées
- 114 - Industrie du tabac (CITI 3140)
 - 1140 - Fabrication des cigarettes
 - 1141 - Fabrication des cigares et tabacs
 - 1142 - Conditionnement et écotage, dessiccation des feuilles

BRANCHE 12 : INDUSTRIES DES TEXTILES ET CONFECTION (CITI 321 ET 322)

- 120 - Industrie textile (CITI 3211, 3212, 3214, 3215 ET 3219)
 - 1200 - Préparation des fibres textiles végétales avant la filature : égrenage, rouissage, teillage, désuintage, cardage et carbonisage (CITI 3211)
 - 1201 - Moutillage, filature; tissage, blanchiment; teinture et impression; finissage des textiles (CITI 3211)
 - 1202 - Corderie, câblerie, ficellerie (CITI 3215)
 - 1203 - Fabrication de tapis et carpettes (CITI 3214)

.../...

-9-

- 1204 - Fabrication d'ouvrages en tissu, à l'exclusion des articles d'habillement (linge de maison et articles d'ameublement) (CITI 3212)
- 1209 - Fabrication des articles textiles n.c.a. (CITI 321) (matelassure, rembourrures et autres, ...)
- 121 - Confection (CITI 3213 ET 322)
- 1210 - Bonneterie (CITI 3213)
- 1211 - Fabrication d'articles d'habillement à l'exclusion des chaussures (CITI 322).

BRANCHE 13 : FABRICATION DE CHAUSSURES ET INDUSTRIES DU CUIR (CITI 323 ET 324) :

- 130 - Fabrication de chaussures à l'exclusion des chaussures en caoutchouc et en matière plastique (CITI 324)
- 1300 - Fabrication de chaussures à l'exclusion des chaussures en caoutchouc et en matière plastique
- 131 - Industries du cuir (CITI 323)
- 1310 - Tannerie, mégisserie (CITI 3231)
- 1311 - Fabrication d'articles en cuir à l'exclusion des chaussures et des articles d'habillement (valises, malles, sacs à main, portefeuilles, articles de sellerie, ...) (CITI 3233)
- 1312 - Préparation et teinture des cuirs, peaux et fourrures (CITI 3232)

BRANCHE 14 : INDUSTRIE DU BOIS ET FABRICATION D'OUVRAGES EN BOIS, Y COMPRIS LES MEUBLES (CITI 33) :

- 140 - Scieries et travail mécanique du bois à l'exclusion des placages et contre-plaqués (CITI 3311)
- 1400 - Scieries et travail mécanique du bois à l'exclusion des placages et contre-plaqués
- 141 - Placages, contre-plaqués, panneaux de bois et de particules (CITI 3311)
- 1410 - Placages, contre-plaqués, panneaux de bois et de particules
- 142 - Fabrication des emballages en bois (CITI 3312)
- 1420 - Fabrication des emballages en bois

.../...

-10-

- 143 - Vannerie (CITI 3312)
- 1430 - Vannerie
- 144 - Fabrication de meubles et d'accessoires, à l'exclusion des meubles et accessoires faits principalement en métal (meubles, armoires, coffrets, lits en bois, matelas, sommiers et coussins garnis de ressort, ... (CITI 332)
- 1440 - Fabrication de meubles et d'accessoires, à l'exclusion des meubles et accessoires faits principalement en métal (meubles, armoires, coffrets, lits en bois, matelas, sommiers et coussins garnis de ressort, ...
- 149 - Fabrication des ouvrages en bois et des ouvrages en liège n.c.a. (CITI 3319)
- 1490 - Fabrication des ouvrages en bois et des ouvrages en liège n.c.a.

BRANCHE 15 : FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION (CITI 34) :

- 150 - Fabrication de papier et d'articles en papier (CITI 341)
- 1500 - Fabrication de la pâte à papier (CITI 3411)
- 1501 - Fabrication du papier et du carton (CITI 3411)
- 1502 - Fabrication d'emballages et de boîtes en papier et en carton (CITI 3412)
- 1503 - Fabrication de cahiers d'école (CITI 3419)
- 1509 - Fabrication d'articles en pâte à papier, papier et en carton n.c.a. (CITI 3419)
- 151 - Imprimerie, édition (CITI 3420)
- 1510 - Imprimerie, reliure
- 1511 - Edition (journaux, livres, cartes géographiques, annuaires ...)

BRANCHE 16 : INDUSTRIE CHIMIQUE ET FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES A L'EXCLUSION DU CAOUTCHOUC ET DES MATIERES PLASTIQUES (CITI 351, 352, 353 ET 354) :

- 160 - Industrie chimique de base (CITI 351)
- 1600 - Industrie chimique de base, à l'exception des engrais (CITI 3511) .../...

- 1601 - Fabrication d'engrais et d'autres produits chimiques (CITI 352)
- 1602 - Fabrication des résines synthétiques, pour l'agriculture des fibres artificielles et des matières plastiques (CITI 3513)
- 161 - Fabrication d'autres produits chimiques (CITI 352)
 - 1610 - Fabrication de peintures, vernis et laques (CITI 3521)
 - 1611 - Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments (CITI 3522)
 - 1612 - Fabrication de savons et détergents (CITI 3523)
 - 1613 - Fabrication de parfum, de produits de beauté et autres préparations pour la toilette (CITI 352)
 - 1619 - Fabrication de produits chimiques n.c.a. (cires, désinfectants, explosifs, adhésifs, solles, allumettes, bougies et encres,..)(CITI 352)
- 162 - Raffinerie de pétrole (CITI 353)
 - 1620 - Raffinerie de pétrole
- 163 - Fabrication de divers dérivés du pétrole et du charbon (CITI 354)
 - 1630 - Fabrication de divers dérivés du pétrole et du charbon (brais de goudron, de houille, coke de brais, mélanges bitumeux à base d'asphalte, goudrons)

BRANCHE 17 : INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET FABRICATION D'OUVRAGES EN MATIERES PLASTIQUES (CITI 355, 356) :

- 170 - Industrie du caoutchouc (CITI 355)
 - 1700 - Traitement du latex (déchetage, mélange, laminage, découpage et autres opérations qui ne sont pas effectuées dans les plantations ou en forêt)(CITI 3559)
 - 1701 - Fabrication des pneumatiques et rechapage (CITI 3551)
 - 1702 - Fabrication des chambres à air (CITI 3551)
 - 1709 - Fabrication d'ouvrages divers (CITI 3559)

.../...

- 171 - Fabrication d'ouvrages en matière plastique (CITI 356)
 - 1710 - Tuyauterie en matière plastique (CITI 3560)
 - 1711 - Conditionnement en matière plastique (CITI 3560)
 - 1712 - Articles de ménage et autres objets en matière plastique (à l'exclusion des chaussures)(CITI 3560)
- 172 - Fabrication de chaussures en caoutchouc ou en matière plastique (CITI 3559 ET CITI 356)
 - 1720 - Fabrication de chaussures en caoutchouc ou en matière plastique (CITI 3559 ET CITI 356).

BRANCHE 18 : FABRICATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (CITI 361, 362, 369) :

- 180 - Fabrication du ciment (CITI 3692)
 - 1800 - Fabrication du ciment
- 181 - Fabrication des grès et porcelaines pour le bâtiment
 - 1810 - Fabrication des grès et porcelaines pour le bâtiment (CITI 361)
- 182 - Fabrication des produits en amiante - ciment
 - 1820 - Fabrication des produits en amiante - ciment (CITI 3699)
- 183 - Industrie de verre pour le bâtiment
 - 1830 - Industrie du verre pour le bâtiment (CITI 362)
- 184 - Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
 - 1840 - Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (CITI 3691)
- 185 - Fabrication en atelier d'ouvrages en béton et en pierre; parpaings
 - 1850 - Fabrication en atelier d'ouvrages en béton et en pierre; parpaings (CITI 3699)

BRANCHE 19 : INDUSTRIE METALLURGIQUE DE BASE (CITI 37) :

- 190 - Traitement de l'alumine, production de l'aluminium
 - 1900 - Traitement de l'alumine, production de l'aluminium (CITI 372)

.../...

- 13 -

- 191 - Première transformation de l'aluminium, laminage, étirage, fonderie, moulage
 - 1910 - Première transformation de l'aluminium, laminage, étirage, fonderie, moulage (CITI 372)
- 192 - Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier
 - 1920 - Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier (CITI 371)
- 193 - Traitement de la cassitérite, production de l'étain
 - 1930 - Traitement de la cassitérite, production de l'étain (CITI 372)
- 199 - Traitement des autres métaux non ferreux
 - 1990 - Traitement des autres métaux non ferreux (CITI 372)

BRANCHE 20 : FABRICATION D'APPAREILS MECANIQUES ET ELECTRIQUES, ARTICLES METALLIQUES (CITI 368) :

- 200 - Fabrication d'appareils métalliques
 - 2000 - Meubles métalliques, cantines, menuiserie métallique (CITI 3812 ET 3813)
 - 2001 - Quincaillerie à base de fer et acier, coutellerie, armurerie, visserie, clouterie (CITI 3811)
 - 2002 - Emballage de fer blanc (CITI 3819)
 - 2003 - Quincaillerie à base d'aluminium (CITI 3819)
 - 2004 - Emballage à base d'aluminium (CITI 3819)
 - 2005 - Montage des emballages frigorifiques (CITI 3819)
 - 2006 - Construction métallique, chaudronnerie (CITI 3819)
 - 2009 - Fabrication d'autres appareils métalliques et mécaniques (CITI 3819)
- 201 - Fabrication de machines et matériel à l'exclusion des machines électriques
 - 2010 - Construction de moteur et de turbine (CITI 3821)
 - 2011 - Fabrication de machines et de matériel agricole (CITI 3822)
 - 2012 - Construction de machines pour le travail du métal et du bois (CITI 3823)
 - 2013 - Fabrication de machines et de matériels spéciaux pour l'industrie (CITI 3824)
 - 2014 - Fabrication de machines de bureau, de machines à calculer et de machines comptables (CITI 3825)

- 14 -

- 2019 - Fabrication de machines et matériels à l'exclusion des machines électriques n.c.a. (CITI 3829)
- 202 - Fabrication de machines, appareils et fournitures électriques (CITI 3833)
 - 2020 - Fabrication de machines et appareils électriques industriels (CITI 3831)
 - 2021 - Fabrication de matériel et d'appareils Radio, de Télévision et de Télécommunication (CITI 3832)
 - 2022 - Fabrication d'appareils électro-mécaniques (CITI 3833)
 - 2023 - Fabrication d'appareils et de fournitures électriques n.c.a. (CITI 3839)
- 209 - Autres appareils et articles mécaniques, métalliques et électriques
 - 2090 - Autres appareils et articles mécaniques, métalliques et électriques (CITI 3835)

BRANCHE 21 : CONSTRUCTION DE MATERIEL DE TRANSPORT (CITI 384) :

- 210 - Construction navale et réparation des machines par le producteur
 - 2100 - Construction navale et réparation des machines par le producteur (CITI 3841)
- 211 - Construction et montage de matériel ferroviaire
 - 2110 - Construction et montage de matériel ferroviaire (CITI 3842)
- 212 - Construction de carrosseries et de bennes
 - 2120 - Construction de carrosseries et de bennes (CITI 3843)
- 213 - Construction et montage des véhicules automobiles
 - 2130 - Construction et montage des véhicules automobiles (CITI 3843)
- 214 - Construction et montage des cycles et motocycles
 - 2140 - Construction et montage des cycles et motocycles (CITI 3844)
- 215 - Construction et montage des avions
 - 2150 - Construction et montage des avions (CITI 3845)

.../...

- 219 - Construction et montage d'autres matériels de transport
- 2190 - Construction et montage d'autres matériels de transport (CITI 3849)

BRANCHE 22 : INDUSTRIES MANUFACTURIERES DIVERSES (CITI 361, 362, 3853, 390) :

- 220 - Industrie du verre de conditionnement
- 2200 - Industrie du verre de conditionnement(CITI 362)
- 221 - Fabrication des faïences
- 2210 - Fabrication des faïences (CITI 361)
- 222 - Montage des montres et horloges
- 2220 - Montage des montres et horloges (CITI 3853)
- 223 - Bijouterie et orfèvrerie(CITI 3901)
- 2230 - Bijouterie et orfèvrerie en métaux précieux
- 2231 - Bijouterie et orfèvrerie en métaux non précieux
- 224 - Artisanat d'art: graveurs, sculpteurs, ivoiristes
- 2240 - Artisanat d'art: graveurs, sculpteurs, ivoiristes, potiers (CITI 3909)
- 229 - Industries manufacturières n.c.a.
- 2290 - Industries manufacturières n.c.a. (CITI 3902, 3903, 3909)

SECTEUR 4 : ELECTRICITE - GAZ ET EAU.-

BRANCHE 23 : ELECTRICITE, GAZ ET EAU (CITI 410, 42) :

- 230 - Production, transport et distribution d'énergie électrique
- 2300 - Production, transport et distribution d'énergie électrique (CITI 410)
- 231.- Distribution publique de l'eau
- 2310 - Distribution publique de l'eau (CITI 42)

.../...

SECTEUR 5 : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS.-

BRANCHE 24 : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (CITI 50) :

- 240 - Construction de barrages et installations portuaires dragages; aménagements hydro-agricoles
- 2400 - Construction de barrages
- 2401 - Installations portuaires, dragage
- 2402 - Aménagements hydro-agricoles
- 241 - Construction de routes, ponts, aérodromes
- 2410 - Construction de routes, ponts, aérodromes
- 242 - Construction de lignes et ouvrages pour les chemins de fer
- 2420 - Construction de lignes et ouvrages pour les chemins de fer
- 243 - Installation de lignes de transport d'énergie électrique, de lignes téléphoniques et de relais hertziens
- 2430 - Installation de lignes de transport d'énergie électrique, de lignes téléphoniques et de relais hertziens
- 244 - Construction de bâtiments
- 2440 - Construction de bâtiments en dur
- 2441 - Construction de bâtiments en semi-dur
- 245 - Travaux de finissage en bâtiments
- 2450 - Travaux de peinture
- 2451 - Travaux de plomberie et installations sanitaires pour le bâtiment
- 2452 - Maroquinerie
- 2453 - Travaux d'installation de menuiserie métallique et en bois
- 246 - Installation électriques pour le bâtiment (y compris climatisation)
- 2460 - Installations électriques pour le bâtiment (y compris climatisation)

.../...

-17-

- 247 - Travaux de préparation et d'aménagement de terrains pour plantation
 - 2470 - Travaux de préparation et d'aménagement de terrains pour plantation
- 248 - Préparation et aménagement des terrains pour l'extraction et le forage des puits de pétrole et de gaz naturel (travaux à forfait ou sous contrat exclusivement)
 - 2480 - Préparation et aménagement des terrains pour l'extraction et le forage des puits de pétrole et de gaz naturel (travaux à forfait ou sous contrat exclusivement).

SECTEUR 6 : COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL
RESTAURANTS ET HOTELS.-

BRANCHE 25 : COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL (CITI 610, 620) :

- 250 - Acheteurs et Exportateurs des produits du cru (CITI 610)
 - 2500 - Bois
 - 2501 - Café
 - 2502 - Cacao
 - 2503 - Banane douce
 - 2504 - Coton
 - 2505 - Tabac
 - 2506 - Huile et amandes palmistes
 - 2507 - Produits mixtes (couvrant tout ou partie de ceux cités ci-dessus)
 - 2509 - Autres produits (arachides ...)
- 151 - Grossistes des produits industriels locaux ou importés, (CITI 610)
 - 2510 - Energie et Lubrifiants
 - 2511 - Véhicules, engins, pneumatiques
 - 2512 - Froid, mécanographie, machines, matières premières et produits semi-finis
 - 2513 - Matériaux de construction et quincaillerie
 - 2514 - Produits pharmaceutiques et produits de beauté
 - 2515 - Alimentation - Boissons et Tabac
 - 2516 - Vêtements, tissus, chaussures et accessoires
 - 2517 - Radio, photo, armes, optique, horlogerie, vaisselle

.../...

-18-

- 2518 - Librairie, Papeterie
- 2519 - Commerce Général
- 252 - Commerce de détail des produits primaires locaux (CITI 610)
 - 2520 - Vivres frais
 - 2521 - Viande (fraîche ou fumée)
 - 2522 - Poisson (frais ou fumé)
 - 2523 - Bétail et volaille
 - 2524 - Produits de l'artisanat
 - 2525 - Bois (de coffrage, d'oeuvre)
- 253 - Détaillants des produits industriels locaux ou importés (CITI 620)
 - 2530 - Energie et Lubrifiants
 - 2531 - Véhicules, engins, pneumatiques
 - 2532 - Froid, mécanographie, machines, matières premières et produits semi-finis
 - 2533 - Matériaux de construction et quincaillerie
 - 2534 - Produits pharmaceutiques et produits de beauté
 - 2535 - Alimentation - Boissons et Tabac
 - 2536 - Vêtements, tissus, chaussures et accessoires
 - 2537 - Radio, photo, armes, optique, horlogerie
 - 2538 - Librairie, Papeterie
 - 2539 - Commerce Général
- 259 - Ferrailleurs et Représentants de Commerce (CITI 620)
 - 2590 - Ferrailleurs
 - 2591 - Représentants de Commerce (commissionnaires)

BRANCHE 26 : RESTAURANTS ET HOTELS (CITI 631, 632) :

- 260 - Restaurants (CITI 631)
 - 2600 - Restaurants
- 261 - Hôtels et Campements Touristiques (CITI 632)
 - 2610 - Hôtels et Campements Touristiques

SECTEUR 7 : TRANSPORTS, ENTREPOTS ET COMMUNICATIONS.-

BRANCHE 27 : TRANSPORTS, ENTREPOTS ET COMMUNICATIONS (CITI 7) :

- 270 - Transports (CITI 71)
 - 2700 - Chemins de Fer (CITI 7111)
 - 2701 - Autobus urbains et taxis (CITI 7112)
 - 2702 - Autobus interurbains et transports interurbains par cars (CITI 7112)

.../...

- 2703 - Transports routiers de marchandises (CITI 7114)
- 2704 - Transports maritimes au long cours (CITI 7121)
- 2705 - Transport fluvial (navigation intérieure et cabotage (CITI 7122)
- 2706 - Transports aériens (CITI 713)
- 2709 - Transports divers n.c.a. (pousse-pousse, porteurs, ...) (CITI 7115 ET 7115)
- 271 - Auxiliaires de transports et services auxiliaires (CITI 7116, 7123, 7132, 719)
- 2710 - Agences de voyage
- 2711 - Transitaires et courtiers maritimes
- 2712 - Location d'automobiles et canions
- 2713 - Exploitation des aéroports et aide à la navigation aérienne
- 2714 - Exploitation des ports
- 2719 - Auxiliaires de transports et services auxiliaires n.c.a.
- 272 - Entrepôts (CITI 7192)
- 2720 - Dépôts pétroliers
- 2729 - Autres entrepôts
- 273 - Communications (CITI 7200)
- 2730 - Communications (P.T.T., INTELCOM, TAM-TAM) (CITI 7200)

SECTEUR 8 : BANQUES ASSURANCES AFFAIRES IMMOBILIERES ET SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES.-

BRANCHE 28 : BANQUES ET ASSURANCES (CITI 810 ET 820) :

- 280 - Etablissements financiers bancaires
- 2800 - Etablissements financiers bancaires (CITI 810)
- 281 - Assurances
- 2810 - Assurances (CITI 820)

BRANCHE 29 : AFFAIRES IMMOBILIERES ET SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES (CITI 831, 832 ET 833) :

- 290 - Affaires immobilières
- 2900 - Affaires immobilières (y compris les locations d'immeubles) (CITI 831)

.../...

- 291 - Services fournis aux entreprises (autres que location de machines et de matériel)
- 2910 - Conseils juridiques (CITI 8321)
- 2911 - Comptabilité, vérification des Comptes et Tenue des Livres (CITI 8322)
- 2912 - Services de Traitement et de Tabulation des données (CITI 8323)
- 2913 - Services d'Ingénieurs et d'Architectes, et Services Techniques (CITI 8324)
- 2914 - Service de publicité (CITI 8325)
- 292 - Location de machines et de matériel
- 2920 - Location de machines et de matériel (CITI 833)
- 299 - Services fournis aux entreprises, à l'exclusion de la location de machines et de matériel, n.c.a.
- 2990 - Services fournis aux entreprises, à l'exclusion de la location de machines et de matériel (CITI 8339)

SECTEUR 9 : SERVICES FOURNIS A LA COLLECTIVITE, SERVICES SOCIAUX ET SERVICES PERSONNELS.-

BRANCHE 30 : SERVICES LUCRATIFS (OU NON) FOURNIS A LA COLLECTIVITE (CITI N°S 920, 93, 94, 951, 952 ET 959) :

- 300 - Services sanitaires et services analogues (CITI 920)
- 3000 - Enlèvement et élimination des ordures
- 3001 - Egouts et entretien des fosses septiques
- 3002 - Services de destruction et désinfection
- 3003 - Nettoyage des immeubles
- 301 - Services sociaux fournis à la collectivité (CITI 93)
- 3010 - Enseignement et formation professionnelle (CITI 9310)
- 3011 - Instituts scientifiques et centres de recherche (CITI 9320)
- 3012 - Services médicaux et dentaires (CITI 9331)
- 3013 - Services vétérinaires (CITI 9332)
- 3014 - Oeuvres sociales (croix rouge - protection de l'enfance - crèches et foyers des handicapés...) (CITI 9340)

.../...

-21-

- 3015 - Associations commerciales, professionnelles et syndicales (ex.: Chambre de Commerce, SYNDUSTRICAM...) (CITI 9350)
- 3016 - Organisations religieuses (CITI 9394)
- 3019 - Services sociaux fournis à la collectivité n.c.a. (CITI 9399)
- 302 - Services récréatifs et services culturels (CITI 94)
 - 3020 - Production de films cinématographiques (CITI 944)
 - 3021 - Distribution et projection de films cinématographiques (CITI 9412)
 - 3022 - Radiodiffusion et Télévision (CITI 9413)
 - 3023 - Boîtes de nuit et Casinos (CITI 9414)
 - 3024 - Entreprises théâtrales, artistes peintres et sculpteurs (CITI 9414)
 - 3025 - Exploitation des terrains de jeux (golf, terrains de tennis, terrains de foot-ball) piscines, réserve de chasse ... (CITI 9490)
 - 3029 - Services récréatifs et services culturels n.c.a. (CITI 9490, 9420, 9415)
- 303 - Services fournis aux particuliers et aux ménages, à l'exclusion des services domestiques (CITI 95)
 - 3030 - Réparation de chaussures et autres articles en cuirs (CITI 9511)
 - 3031 - Réparation d'appareils électro-ménagers (CITI 9511)
 - 3032 - Réparation d'appareils électroniques de loisirs (postes radio, Télévision, chaînes Stéréo...) (CITI 9512)
 - 3033 - Réparation des véhicules automobiles et des motocycles (CITI 9513)
 - 3034 - Réparation de montres, d'horloges et de bijoux (CITI 9514)
 - 3035 - Blanchisserie, Teinturerie (CITI 952)
 - 3036 - Salons de coiffure et instituts de beauté (CITI 9591)
 - 3037 - Studios photographiques (CITI 9592)
 - 3038 - Pompes funèbres (CITI 9599)
 - 3039 - Services fournis aux particuliers et aux ménages (à l'exclusion des services domestiques) n.c.a. (CITI 9599).

.../...

-22-

BRANCHE 31 : AUTRES SERVICES n.c.a. (CITI N°S 910, 955 ET 960) :

- 310 - Services rendus par les Administrations Publiques (CITI 910)
 - 3100 - Services généraux
 - 3101 - Défense Nationale
 - 3102 - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C. N. P. S.)
 - 3109 - Autres Services (rendus par l'Administration Publique) n.c.a.
- 311 - Services domestiques (CITI 953)
 - 3110 - Services domestiques
- 312 - Organisations Internationales et autres organismes extra-territoriaux (CITI 960)
 - 3120 - Organisations Internationales et autres organismes extra-territoriaux

I FORMATION COMMERCIALE

A – Qualifiés et hautement qualifiés

Dactylo
Bureau-Secrétariat
Comptabilité
Gestion magasin
Vente – Achat
Banque

B – Agents de maîtrise

Dactylo
Emploi Bureau
Comptabilité
Gestion magasin
Vente – Achat
Banque
Formation Commerciale

C – Techniciens

Dactylo
Emploi Bureau
Comptabilité
Gestion magasin
Vente – Achat
Banque
Formation Commerciale
Interprètes

D – Cadres et Cadres sup.

Bureau Secrétariat
Comptabilité
Vente – Achat
Formation Com. Supér.

II FORMATION INDUSTRIELLE

1° / Exploitation Forestière
et industrie du bois

Qualifiés et hautement qualifiés

1/ Prospection
2/ Conduite chantier, exploita.
3/ Déforestation, Abattage,
Tronçonnage bois
4/ Pointage, Cubage, Traçage
5/ Sciage machine, usine à bois
affutage, planage
6/ Charpente
7/ Menuiserie, Ebénisterie

– Agents de Maîtrise

1/ Prospection
2/ Conduite chantier, exploita.
3/ Déforestation, Abat. Tronçon.
4/ Pointage, Cubage, Traçage
5/ Sciage, machines, usine à
bois-Affutage, Planage
6/ Charpente
7/ Menuiserie, Ebenisterie
8/ Formation supérieure

Techniciens

1/ Prospection
2/ Conduite chantier, Exploita.
3/ Pointage, cubage, Traçage
4/ Sciage, machines, usine à
bois Affutage, Planage
5/ Charpente
6/ Menuiserie, Ebenisterie
7/ Formation Supérieure, Bois

Cadres et Cadres sup.

Conduite chantier, exploita.
Charpente
Menuiserie, Ebenisterie
Formation supérieure, bois
(Public = Néant)

II FORMATION INDUSTRIELLE

2° / Industries mécaniques
et constructions navales

Qualifiés et hautement qualifiés

1 Forge
2 Chaudronnerie-Tolerie, Soudure
3 Ajustage-Mécanique générale,
machines outils
4 Mécanique auto et engins
5 Electrometallurgie
6 Métaux divers

– Agents de maîtrise

Forge
Chaudronnerie
Ajustage, mécanique générale
machines outils
Mécaniques autos et engins
Electrometallurgie
Métaux divers

– Techniciens

Chaudronnerie Tolerie
Ajustage-Mécanique générale
Mécanique Auto-engins
Ingénieur mécanicien
Electrometallurgie
Métaux divers

– Cadres et Cadres sup.

Chaudronnerie-Tolerie
Ajustage-Mécanique générale
Mécanique autos et engins
Ingénieurs mécaniciens
Electrometallurgie

II FORMATION INDUSTRIELLE

3° / Bâtiments et travaux
publics

Qualifiés et hautement qualifiés

Coffrage – Ferailage
Maçonnerie
Carrelage – Etanchéité
Plomberie – Sanitaire
Peinture
Charpente Métallique
Conduite de chantiers
Formations Bâtiments diverses

– Agents de maîtrise

Maçonnerie
Plomberie – Sanitaire
Peinture
Charpente et construction
métallique
Conduite de chantiers
Puisatiers

– Techniciens

Maçonnerie
Plomberie – Sanitaire
Peinture
Charpente et constructions
métalliques
Conduite de chantiers
Ingénieurs TP et PC

– Cadres et Cadres sup.

Conduite de chantiers
Architectes Ingénieurs TP
Architectes
Ingénieurs TP et PC
Divers Bâtiments

II FORMATION INDUSTRIELLE

4° / Electricité

Qualifiés et hautement
qualifiésElectricité
Electricité Froid
RadioAgents de maîtriseElectricité
Electricité – Froid
RadioTechniciensElectricité
Electricité – Froid
RadioCadres et Cadres sup.Electricité
Electricité – Froid
RadioII FORMATION INDUSTRIELLE5° / Transports – Conduite
d'engins diversQualifiés et hautement
qualifiésNavigation
Conduite auto et engins
Manutention (y compris grues
treuils, palans)
Chemin de ferAgents de maîtrise(Public = Néant)
Navigation
Conduite auto et engins
Manutention
Chemin de ferTechniciens(Public = Néant)
Navigation
Manutention
Pilotage avions
Chemin de ferCadres et Cadres sup.(Public = Néant)
Navigation
Manutention
Chemin de ferII FORMATION INDUSTRIELLE

6° / Mines et Carrières

Qualifiés et hautement
qualifiés(Public = Néant)
Prospection
Exploitation Carrière
Sondage – ForageAgents de maîtrise(Public = Néant)
Prospection
Exploitation CarrièreTechniciens

Prospection

Cadres et Cadres sup.Ingénieurs des travaux des
mines et géologie
Ingénieurs des mines et
géologie
Prospection
Exploitation Carrière
IngénieursII FORMATION INDUSTRIELLE

7° / Divers (suite)

TechniciensDessins industriels
Topographe – Géomètre
Contrôleurs P et Télécom.
Textiles
Confections
Industries Alimentaires
Cuirs et Peaux
Caoutchouc – Plastique
Chimie
Imprimerie
Métallurgie
Formation Indust. générale
Non répartis
Journalistes
Radio – CinémaCadres et Cadres sup.Topographes – Géomètres
Inspecteurs et Ingénieurs P
et Télécommunications
Radio – Cinéma
Imprimeurs
Textiles
Confection
Industries Alimentaires
Cuirs et Peaux
Caoutchouc – Plastique
Chimie
Métallurgie
Formation Industrielle générale
Non compris

III FORMATION MEDICALE

Qualifiés et hautement qualifiés

- 1/ Infirmiers brevetés
- 2/ Assistantes Sociales
Adjointes
- 3/ Laboratoires

Agents de maîtrise

(Public = Néant)
Infirmiers
Assistantes Sociales

Techniciens

Infirmiers diplômés d'état
Sages femmes diplômées état
Assistances Sociales
Laboratoires

Cadres et Cadres sup.

Médecins
Pharmaciens
Dentistes

IV FORMATION AGRICOLE

Qualifiés et hautement qualifiés

Assistants et contrôleurs
eaux et forêts
Assistants et control. Agr.
Infirmiers Vétérinaires
Assistants et conducteurs du
Génie Rural
Agents Coopératives

Agents de maîtrise

(Public = Néant)
Assistants et conduct. Agr.

Techniciens

Adj. Techn. Eaux et Forêts
Adj. Technique Agriculture
Assistants Vétérinaires
Adj. Techn. Génie Rural

Cadres et Cadres sup.

Ingénieurs des Trav. For.
Ingénieurs des Eaux et Forêts
Ing. des travaux agricoles
Vétérinaires
Ingénieurs du Génie Rural
Experts Coopératives
Devel. Communautaire

V FORMATION PEDAGOGIQUE

Qualifiés et hautement qualifiés

Maîtres et instituteurs adj.
Maîtres et Inst. Techniques adj.

Agents de maîtrise

(Public = Néant)

Techniciens

Instituteurs
Professeurs Enseignement Général
Instituteurs Techniques et PTA
Maîtres Education Physique
Divers Privé

Cadres et Cadres sup.

(Inspecteurs Primaires)
Professeurs Certifiés et
Licenciés
Professeurs Agrégés
Professeurs Enseign. Techn. Théo.
Professeurs Education Physique
Inspecteurs Jeunesse et Sports
(Privé = Néant)

VI FORMATION ADMISTRATIVE JURIDIQUE ET FINANCIERE

(Privé = Néant)

Qualifiés et hautement qualifiés

Adjoints Administratif
Greffiers Adjointes
Inspecteurs de Police et
Brigadiers de Police
Contrôleurs Adjointes Travail
Agents de Constataation ou
Contrôleurs Adj. des Finances

Agents de maîtrise

Secrétaires principaux

Techniciens

Secrétaires Administration
Greffiers et Greffiers en chef
Officiers de Paix et Officiers
de Police

Contrôleurs du Travail
Attachés d'Administration
Secrétaires Généraux
Contrôleurs des Finances

Cadres et Cadres sup.

Administrateurs Civils et Adm.
Civils en Chef (Dipl. compris)
Magistrats
Commissaires de Police Comman-
dants Gardiens de Paix
Inspecteurs du Travail
Secrétaires Généraux
Inspecteurs des Finances

VII FORMATION DIVERSES

Qualifiés et hautement qualifiés

Agents Techniques Statist.
Assistants de la Météorol.
Assistants aéronaut. Civil
Non répartis
Sécurié, incendie
Pêche

Agents de maîtrise

Pêche

Techniciens

Adjoints Techn. Statistiques
attachés
Adjoints Techniques Météo.
Adj. Techn. Navig. aérien.
Sécurité
Pêche

Cadres et Cadres sup.

Economistes
Ingénieurs Trav. Statist.
Ingénieur de la Statistique
Ing. Travaux Météo.
Ing. Trav. Navigat. Aérienne
Ing. Navigation Aérienne
Non répartis
Formation Scientifique Supé.
Pêche
(Privé = Néant)

BI-6 Nomenclature pour le recensement des salariés du Mali.

1 CATEGORIE A

10 – Personnel Scientifique et Technique de l’Agriculture

- 100 – Chercheurs (Recherche agronomique et biologique),
- 101 – Ingénieurs des Services agricoles
- 102 – Ingénieurs des Eaux et Forêts
- 103 – Vétérinaires
- 104 – Biologistes

11 et 12 – Personnel Scientifique et Technique des Industries des Transports et des Communications

- 110 – Chercheurs scientifiques
- 112 – Ingénieurs des Mines et de la Géologie
- 112 – Ingénieurs des Travaux Publics, des Bâtiments, des Matériaux de Construction
- 113 – Ingénieurs Topographe, Géomètre, Cartographe
- 114 – Ingénieurs de la Mécanique, des Moteurs, des transports de la Métallurgie, de la construction métallique
- 115 – Ingénieurs de l’Electricité, de l’Electronique, de la Radio, des Télécommunications du Froid Industriel
- 116 – Ingénieurs de l’Aéronautique et de la Météo
- 117 – Ingénieurs de la Chimie des Plastiques, des Petroles
- 118 – Ingénieurs des Textiles et des Cuirs
- 119 – Ingénieurs spécialistes des Industries Alimentaires
- 120 – Architectes, Urbanistes
- 121 – Autres ingénieurs non classés

13 – Personnel Médical

- 130 – Recherche médicale
- 131 – Docteurs médecine
- 132 – Assistants médecins
- 133 – Chirurgiens
- 134 – Dentistes
- 135 – Pharmaciens
- 136 – Assistants Pharmaciens

14 – Personnel de l’Enseignement

- 140 – Professeurs scientifiques de l’enseignement supérieur et maîtres de recherche
- 141 – Professeurs autres que Scientifiques de l’enseignement supérieur
- 142 – Professeurs Scientifiques de l’enseignement secondaire, Assistants de recherche scientifique
- 143 – Professeurs autre que scientifiques de l’enseignement secondaire
- 144 – Assistants de recherche d’Education physique
- 145 – Inspecteurs d’enseignement fondamental

15 – Personnel de l’Administration Publique

- 150 – Administrateurs civils
- 151 – Conseillers des Affaires Etrangères
- 152 – Magistrats
- 153 – Inspecteurs du travail
- 154 – Inspecteurs des Finances du Trésor, des Impôts, des Douanes, des Services Economiques
- 155 – Inspecteurs des P et T
- 156 – Statisticiens
- 157 – Economistes
- 158 – Fonctionnaires Supérieurs de l’armée, de la Police
- 159 – Autres fonctionnaires supérieurs non classés

16 – Personnel administratif de l’Industrie et Service Divers

- 160 – Directeurs ou cadres administratifs des sociétés privées ou d’état
- 161 – Banquiers et Assimilés
- 162 – Experts comptables
- 163 – Traducteurs, Interprètes
- 164 – Avocats

2 CATEGORIE B20 – Personnel scientifique et technique de l'agriculture

- 200 – Ingénieurs des Travaux agricoles
- 201 – Ingénieurs des Travaux forestiers
- 202 – Ingénieurs des Travaux d'Elevage
- 203 – Conducteurs d'agriculture
- 204 – Conducteurs des Eaux et Forêts
- 205 – Assistants d'Elevage

21 et 22 – Personnel scientifique et technique des industries des transports et Télécommunications

- 210 – Ingénieurs du 1^{er} degré des mines et de la géologie
- 211 – Ingénieurs du 1^{er} degré des T.P., Bâtiment, et des matériaux de construction
- 212 – Ingénieurs du 1^{er} degré de la mécanique
- 213 – Ingénieurs du 1^{er} degré de l'électricité
- 214 – Ingénieurs du 1^{er} degré topographes, cartographes, géomètres
- 215 – Métreurs
- 216 – Dessinateurs projeteurs T.P. et Bâtiment
- 217 – Dessinateurs projeteurs mécaniques

- 220 – Techniciens de laboratoire
- 221 – Techniciens des mines et de la géologie
- 222 – Adjointes techniques des T.P., du Bâtiment. Techniciens des matériaux de construction
- 223 – Adjointes techniques topographes, Géomètres, Cartographes
- 224 – Techniciens de la mécanique, des moteurs, des transports de la métallurgie, de la construction métallique
- 225 – Techniciens de l'électricité, de l'électronique, de la radio, des télécommunications, du froid industriel
- 226 – Techniciens de l'aéronautique et de la météo
- 227 – Techniciens de la chimie et des plastiques et pétroles
- 228 – Techniciens des textiles et des cuirs
- 229 – Autres techniciens non classés.

23 – Personnel Médical

- 230 – Techniciens des Laboratoires de médecine
- 231 – Préparateurs en Pharmacie
- 232 – Infirmiers (ères) d'Etat
- 233 – Sages-femmes
- 234 – Puéricultrices
- 235 – Assistantes sociales

24 – Personnel de l'enseignement

- 240 – Maîtres du 2^{ème} cycle
- 241 – Educateurs et jardinières d'enfants du 2^o cycle
- 242 – Adjointes Techniques de Recherche
- 243 – Maîtres d'éducation physique du 2^o cycle

25 – Personnel de l'Administration Publique

- 250 – Redacteurs d'administration
- 251 – Contrôleurs des Affaires Etrangères – chiffreurs
- 252 – Greffiers
- 253 – Contrôleurs du Travail
- 254 – Contrôleurs des Finances, Trésor, Contributions diverses des services économiques
- 255 – Contrôleurs des P et T
- 256 – Fonctionnaires moyens de l'Armée et de la Police
- 257 – Autres fonctionnaires moyens non classés
- 258 – Adjointes Techniques de la Statistique

26 – Personnel Administratif de l'Industrie et Services Divers

- 260 – Cadres administratifs moyens
- 261 – Comptables
- 262 – Traducteurs, Interprètes
- 263 – Secrétaires de Direction
- 264 – Documentalistes
- 265 – Gérants de magasins de commerce importants
- 266 – Gérants d'hôtels, de restaurants importants
- 267 – Autres personnels non classés

3 et 4 – Catégorie C (Contremaîtres, Agents de Maîtrise et ouvriers très qualifiés)

31 – Mines et Travaux Publics

- 310 Mineurs, Sondeurs
- 311 Aides-prospecteurs
- 312 Tailleurs de pierre
- 313 Maçons, Cimentiers, Briqueteurs
- 314 Couvreurs, Etanchéistes
- 315 Carreleurs, Mosaïstes
- 316 Bitumeurs
- 317 Conducteurs d'Engins
- 318 Opérateurs topographes, Aide-géomètre
- 319 Dessinateur T.P., Bâtiment

32 – Finition du Bâtiment. Métiers du bois

- 320 Plombiers, Sanitaires
- 321 Peintres, Vitriers
- 322 Puisatiers
- 323 Scieurs, Travailleurs sur machines
- 324 Coffreurs
- 325 Menuisiers, Charpentiers
- 326 Ebénistes

33 – Métiers du Métal

- 330 Fondeurs et couleurs
- 331 Modeleurs
- 332 Forgerons, Ferrailleurs
- 333 Charpentiers métalliques, Serruriers
- 334 Chaudronniers, Tôliers, Carrossiers
- 335 Soudeurs
- 336 Fraiseurs
- 337 Tourneurs
- 338 Ajusteurs
- 339 Dessinateurs industriels

34 – Métiers de la Mécanique et des Transports

- 340 Mécanicien général (entretien, réglage, graissage de machines)
- 341 Mécaniciens Auto
- 342 Mécaniciens de Machines agricoles
- 343 Chauffeurs d'autos et camions
- 344 Mécaniciens et chauffeurs de locomotives
- 345 Mariniers (navigation fluviale)
- 346 Agents d'exploitation des Transports
- 347 Assistants aéronautiques et Météo

35 – Métiers de l'Electricité et des Télécommunications

- 350 Electriciens
- 351 Monteurs de lignes
- 352 Electromécaniciens
- 353 Electroniciens, Ra dios
- 354 Agents d'exploitation P. et T. et I.E.M.

36 – Autres métiers industriels. Textiles et cuirs

- 360 Céramistes, ouvriers spécialisés dans la fabrication des briques et carreaux
- 361 Conducteurs d'appareil tels que fours et chaudières, connaissant le réglage et l'entretien de sa machine
- 362 Fileurs et Peigneurs
- 363 Tisserands
- 364 Ouvriers de la confection
- 365 Tapissiers
- 366 Ouvriers en Teinturerie
- 367 Tanneurs et ouvriers de la préparation

37 – Métiers divers

- 370 Imprimeurs et Typographes
- 371 Photographes
- 372 Bijoutiers
- 373 Horlogers, optique de précision
- 374 Autres métiers non classés

40 – Personnel de l'Administration Publique

- 400 Adjoint administratifs et des Affaires Etrangères
- 401 Secrétaires des Greffes et des parquets
- 402 Adjoint des Services financiers, du Trésor, des Impôts, des Douanes, des Services Economiques
- 403 Agents techniques de l'Information et de la Presse
- 404 Fonctionnaires de la Police et de l'Armée
- 405 Autres fonctionnaires non classés

41 – Personnel de l'Enseignement

- 410 Maîtres du 1^{er} cycle
- 411 Educateurs et jardinières d'enfants
- 412 Adjoint techniques de recherche

42 – Personnel administratif de l'Industrie et Services divers

- 420 Aides-comptables, caissiers
- 421 Dactylos, Sténo-dactylos
- 422 Mécanographes
- 423 Standardistes, Téléphonistes
- 424 Commerçants

5 et 6 – CATEGORIE (D) (ouvriers et employés qualifiés)50 – Agriculture, sylviculture, chasse et pêche

- 500 – Moniteurs d'agriculture
- 501 – Préposés des eaux et Forêts
- 502 – Infirmiers vétérinaires
- 503 – Agriculteurs, salariés agricoles
- 504 – Eleveurs
- 505 – Bûcherons
- 506 – Pêcheurs

51 – Mines et Travaux Publics

- 510 – Mineurs, Terrassiers
- 511 – Aides-prospecteurs
- 512 – Tailleurs de pierre
- 513 – Maçons, Cimentiers, Briqueteurs
- 514 – Couvreur, Etancheïstes
- 515 – Carreleurs, Mosaïstes
- 516 – Bitumeurs
- 517 – Conducteurs d'engins
- 518 – Opérateurs Topographes
- 519 – Dessinateurs T.P. Bâtiment

52 – Finition du Bâtiment. Métiers du bois

- 520 – Plombiers, Sanitaires
- 521 – Peintres, Vitriers
- 522 – Puisatiers
- 523 – Scieurs, Travailleurs sur machines
- 524 – Coffreurs
- 525 – Menuisiers, Charpentiers
- 526 – Ebénistes

53 – Métiers du Métal

- 530 – Fondeurs et couleurs
- 531 – Modeleurs
- 532 – Forgerons, Ferrailleurs
- 533 – Charpentiers métalliques, Serruriers
- 534 – Chaudronniers, Tôliers, Carrossiers
- 535 – Sondeurs
- 536 – Fraiseurs
- 537 – Tourneurs
- 538 – Ajusteurs
- 539 – Dessinateurs industriels

54 – Métiers de la Mécanique et des Transports

- 540 – Mécanicien général (entretien, réglage, graissage de machines)
- 541 – Mécaniciens Auto
- 542 – Mécaniciens de machines agricoles
- 543 – Chauffeurs d'autos et camions
- 544 – Mécaniciens et chauffeurs de locomotives
- 545 – Mariniers (navigation fluviale)
- 546 – Commis d'exploitation des transports
- 547 – Commis aéronautiques et météo

55 – Métiers de l'Electricité et des Télécommunications

- 550 – Electriciens
- 551 – Monteurs de lignes
- 552 – Electromécaniciens
- 553 – Electroniciens, Radios
- 554 – Commis d'exploitation P. et T.

56 – Autres métiers industriels. Textiles et cuirs

- 560 – Céramistes, ouvriers spécialisés dans la fabrication des briques et carreaux
- 561 – Conducteurs d'appareils tels que fours et chaudières, connaissant le réglage et l'entretien de sa machine
- 562 – Filours et Peigneurs
- 563 – Tisserands
- 564 – Ouvriers de la confection
- 565 – Tapissiers
- 566 – Ouvriers en teinturerie
- 567 – Tanneurs et ouvriers de la préparation du cuir
- 568 – Ouvriers travaillant le cuir (Bourellier. . .)

57 – Métiers divers

- 570 – Imprimeurs et Typographes
- 571 – Photographes
- 572 – Bijoutiers
- 573 – Horlogers, optique de précision
- 574 – Boulangers Pâtisseries
- 575 – Bouchers, charcutiers
- 576 – Autres métiers non classés

60 – Personnel de l'Administration Publique

- 600 – Commis d'administration
- 601 – Commis de la mécanographie
- 602 – Préposés des bureaux des douanes
- 603 – Fonctionnaires subalternes de l'armée et de la police
- 604 – Fonctionnaires subalternes non classés ailleurs

61 – Personnel de la santé

- 610 – Infirmiers du 1^{er} degré
- 611 – Aides sociales

62 – Personnel administratif de l'Industrie et Services divers

- 620 – Dactylos
- 621 – Commis du secteur privé
- 622 – Vendeurs
- 623 – Employés de la Restauration et de l'Hotellerie
- 624 – Cuisiniers, Gens de Maison

7 – Catégorie E

- 700 – Manoeuvres
- 701 – Employés sans qualification

BI-7 Madagascar. Nomenclature des métiers.

Nomenclature des métiers (ou fonctions)
avec les catégories de qualification s'y afférant

- 2 -

CODE Métier	Dénomination du métier (ou fonction)	0000-5555 B I T, 1968

J : G : Q : M :		(6 chiffres)

00:	Fonctions de direction générale et de gestion, fonc- tions juridiques, sociales, humaines, économiques, mathématiques, statistiques, financières, comptables, administratives et commerciales, mécanographie.	
00:0:	Fonctions de direction générale et de gestion	
00:0:5:	01: Chef d'entreprise non artisanale	
00:0:5:	02: Administrateur délégué	
00:0:5:	03: Président Directeur Général	
00:0:5:	04: Directeur Général	
00:0:5:	05: Directeur Général adjoint d'entreprises industrielles ou de services (banques, assurances)	
00:0:5:	06: Président, Directeur chargé de la gestion de grands domaines agricoles	
00:0:5:	07: Directeur de coopératives	
00:1:	Fonctions juridiques :	
00:1:5:	01: Juriste ou avocat	
00:1:5:	02: Procureur	
00:1:5:	03: Juge	
00:1:5:	04: Notaire	
00:1:5:	05: Conseiller juridique	
00:1:4:	01: Greffier	
00:1:4:	02: Huissier	
00:1:3:	01: Employés des services juridiques	
00:2:	Fonctions sociales et humaines	
00:2:5:	01: Sociologue	
00:2:5:	02: Anthropologue	
00:2:5:	03: Expert en sciences politiques	
00:2:5:	04: Psychologue	
00:2:5:	05: Psychotechnicien ou conseiller psychologue scolaire et universitaire	
00:2:5:	06: Historien	
00:2:5:	07: Géographe	

00:2:4:	01: Analyste de professions	
00:2:3:	01: Assistant social	
00:3:	Fonctions économiques, mathématiques, statistiques	
00:3:5:	01: Economiste	
00:3:5:	02: Mathématicien	
00:3:5:	03: Actuaire	
00:3:5:	04: Statisticien	
00:3:5:	05: Ingénieur Statisticien Economiste	
00:3:5:	06: Ingénieur de la Statistique	
00:3:4:	01: Adjoint Technique des Services Statistiques	
00:3:3:	01: Assistant de la Statistique	
00:3:2:	01: Enquêteur ou employé de la statistique	
00:4:	Fonctions financières et comptables	
00:4:5:	01: Directeur financier	
00:4:5:	02: Directeur comptable	
00:4:5:	03: Assistant financier (Adjoint du Directeur comptable)	
00:4:4:	01: Chef comptable	
00:4:3:	01: Comptable	
00:4:3:	02: Chef magasinier	
00:4:3:	03: Magasinier comptable	
00:4:3:	04: Aide-comptable	
00:4:3:	05: Commis comptable	
00:4:3:	06: Opérateur de machine comptable	
00:4:3:	07: Caissier directement responsable	
00:4:2:	01: Employé de comptabilité	
00:4:2:	02: Agent de bureau de comptabilité	
00:4:2:	03: Teneur de livres	
00:4:2:	04: Encaisseur	
00:4:2:	05: Magasinier	
00:4:2:	06: Aide-magasinier	
00:5:	Fonctions administratives	
00:5:5:	01: Directeur administratif supérieur (chef de Service)	
00:5:5:	03: Cadre administratif (Chef de Division)	
00:5:4:	01: Chef de bureau	
00:5:4:	02: Secrétaire de direction	
00:5:3:	01: Chef de Section	
00:5:3:	02: Agent administratif	
00:5:3:	03: Employé de bureau hautement qualifié	
00:5:3:	04: Sténo-dactylo	
00:5:2:	01: Secrétaire correspondancier	
00:5:2:	02: Dactylo	
00:5:2:	03: Agent de bureau	
00:5:2:	04: Employé de bureau qualifié	
00:5:2:	05: Classeur-archiviste	
00:5:2:	06: Standardiste	
00:5:2:	07: Employé des services publics	
00:5:1:	01: Facteur	
00:5:1:	02: Messager	
00:5:1:	03: Planton	

.../....

00:6: : : Mécanographie
 00:6:5:01: Analyste :
 00:6:4:01: Programmeur :
 00:6:3:01: Chef de groupe (perforation et vérification) :
 00:6:3:02: Chef d'atelier de mécanographie :
 00:6:3:03: Opérateur mécanographe :
 00:6:3:04: Moniteur de perforation :
 00:6:2:01: Opérateur de perforatrice :
 00:6:2:02: Opérateur de vérificatrice :
 00:6:2:03: Opérateur de trieuse :
 00:6:2:04: Opérateur sur machines à cartes perforées :
 00:6:2:05: Aide-opérateur mécanographe :
 : : :
 00:7: : : Fonctions commerciales (sauf automobiles)
 00:7:5:01: Propriétaire exploitant (commerce de gros, de demi- :
 : : : gros et de détail) :
 00:7:5:02: Directeur commercial :
 00:7:5:03: Directeur des ventes :
 00:7:5:04: Chef du Service commercial :
 00:7:4:01: Adjoint du Directeur commercial :
 00:7:4:02: Assistant commercial :
 00:7:5:03: Directeur des ventes :
 00:7:5:04: Chef du Service commercial :
 00:7:4:01: Adjoint du Directeur commercial :
 00:7:4:02: Assistant commercial :
 00:7:4:03: Assureur-conseil :
 00:7:4:04: Voyageur de commerce (Représentant) :
 00:7:3:01: Agent commercial :
 00:7:3:02: Agent d'assurances :
 00:7:3:03: Agent immobilier :
 00:7:3:04: Démarcheur :
 00:7:3:05: Courtier :
 00:7:3:06: Agent de ventes :
 00:7:3:07: Commissaire priseur :
 00:7:3:08: Estimateur :
 00:7:3:09: Chef de groupe (banque) :
 00:7:3:10: Employé de banque hautement qualifié :
 00:7:3:11: Vendeur technique :
 00:7:3:12: Employé d'assurances :
 00:7:3:13: Employé de banque qualifié :
 00:7:3:14: Vendeur qualifié :
 00:7:2:01: Vendeur ordinaire :
 00:7:2:02: Commis vendeur :
 00:7:2:03: Vendeur ambulat (camelot, colporteur) :
 00:7:2:04: Marchand de journaux :
 00:7:1:01: Personnel d'aide :
 : : :
 01: : : : Fonctions linguistiques et littéraires : impressions
 : : : des textes.
 01:0: : : Fonctions linguistiques et littéraires

.../....

01:0:5:01: Linguiste :
 01:0:5:02: Philologue :
 01:0:5:03: Rédacteur en chef :
 01:0:4:01: Editeur :
 01:0:3:01: Traducteur :
 01:0:3:02: Interprète :
 01:0:3:03: Script girl :
 01:0:3:04: Ecrivain-critique :
 01:0:3:05: Rédacteur :
 01:0:3:06: Journaliste :
 01:0:3:07: Reporter :
 01:0:3:08: Scénariste :
 01:0:3:09: Dialoguiste :
 01:0:3:10: Bibliothécaire :
 01:0:3:11: Documentaliste :
 01:0:3:12: Speaker de radio et de télévision :
 01:0:3:13: Ecrivain public :
 01:0:2:01: Lecteur :
 01:0:2:02: Archiviste :
 : : :
 01:1: : : Impression des textes
 01:1:3:01: Imprimeur :
 01:1:3:02: Correcteur d'épreuves (lecteur d'épreuves) :
 01:1:3:03: Compositeur à la main :
 01:1:3:04: Typographe :
 01:1:3:05: Linotypiste :
 01:1:2:01: Metteur en pages :
 01:1:2:02: Imprimeur (metteur en forme) :
 01:1:2:03: Fondateur de caractères :
 01:1:1:01: Personnel d'aide :
 01:1:1:02: Manœuvre :
 : : :
 02: : : : Arts graphiques et photographiques : gravure, photogravures,
 : : : peinture d'art et peinture graphique; décoration, dessin,
 : : : sculpture.
 02:0: : : Impressions graphiques et d'art
 02:0:3:01: Imprimeur sur papier peint :
 02:0:3:02: Imprimeur sur étoffes :
 02:0:3:03: Imprimeur sérigraphique :
 02:0:3:04: Imprimeur à la planche :
 02:0:3:05: Conducteur de presse à impression (presse à plat, à :
 : : : cylindre, à la platine, rotature offset, lithogra- :
 : : : phique, rotogravure) :
 02:0:3:06: Sérigraphie :
 02:0:3:07: Copiste de dessins pour cartons Jacquart :
 02:0:3:08: Piqueur de carton (Jacquart) :
 02:0:3:09: Metteur en carves pour tissus :
 02:0:3:10: Stéréotypiste :
 02:0:3:11: Galvanoplaste :
 02:0:2:01: Découpeur de stencils :
 02:0:1:01: Personnel d'aide (ou manœuvre) :

.../...:

02:1: : : Gravure :
02:1:3:01: Artiste graveur :
02:1:3:02: Graveur en joaillerie :
02:1:3:03: Graveur sur pierres lithographiques :
02:1:3:04: Graveur à la main sur plaques et cylindres :
02:1:3:05: Graveur à la machine :
02:1:3:06: Graveur en pentagraphe :
02:1:3:07: Reporteur lithographe :
02:1:3:05: Graveur à l'eau forte :
02:1:3:09: Graveur au sable :
02:1:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
: : : :
02:2: : : Photogravure :
02:2:3:01: Photographeur :
02:2:3:02: Retoucheur de clichés :
02:2:2:01: Opérateur de machines phototypes :
02:2:2:02: Metteur en pages (phototype) :
02:2:1:01: Personnel d'aide ou manoeuvre :
: : : :
02:3: : : Photographie :
02:3:4:01: Photographe d'art :
02:3:4:02: Photographe publicitaire :
02:3:4:03: Reporter photographe :
02:3:3:01: Caméraman :
02:3:2:01: Assistant caméraman :
02:3:2:02: Développeur de photographies :
02:3:2:03: Tireur de photographies :
02:3:2:04: Agrandisseur de photographies :
02:3:1:01: Personnel d'aide ou manoeuvre :
: : : :
02:4: : : Peinture et peinture graphique, décoration :
02:4:3:01: Artiste peintre :
02:4:4:01: Restaurateur de tableaux :
02:4:3:01: Peintre d'enseignes :
02:4:3:02: Peintre décorateur :
02:4:3:03: Peintre décorateur sur verre (céramique et autres :
: : : : matériaux) :
02:4:3:04: Décorateur ensemblier :
02:4:3:05: Décorateur étalagiste :
02:4:2:01: Personnel d'aide :
02:4:1:01: Manoeuvre :
: : : :
02:5: : : Dessin :
02:5:4:01: Dessinateur publicitaire :
02:5:4:02: Chef de groupe ou chef de bureau de dessin :
02:5:4:03: Dessinateur projecteur :
02:5:4:04: Dessinateur d'études :
02:5:4:05: Dessinateur d'exécution :
02:5:4:06: Dessinateur détaillant :
02:5:4:07: Dessinateur d'études géologiques :

.../....

02:5:3:01: Caricaturiste :
02:5:3:02: Dessinateur de modes :
02:5:3:03: Dessinateur modéliste :
02:5:3:04: Dessinateur de dessins animés :
02:5:3:05: Dessinateur de petites études :
02:5:3:06: Dessinateur cartographe :
: : : :
02:5:2:01: Dessinateur calqueur :
: : : :
02:6: : : Sculpture :
02:6:3:01: Artiste sculpteur :
02:6:3:02: Sculpteur sur bois :
02:6:2:01: Sculpteur sur pierre :
02:6:2:02: Autres sculpteurs :
: : : :
03: : : : Fonctions artistiques et para-artistiques :
03:0: : : Théâtre, cirque, radio et télévision :
03:0:3:01: Metteur en scène :
03:0:5:02: Metteur en ondes :
03:0:5:03: Directeur artistique :
03:0:5:04: Producteur :
03:0:5:05: Réalisateur :
03:0:4:01: Assistant metteur en scène :
03:0:4:02: Assistant metteur en ondes :
03:0:4:03: Chef de plateau :
03:0:4:04: Artiste dramatique :
03:0:4:05: Maquettiste :
03:0:4:06: Régisseur :
03:0:3:01: Acteur :
03:0:3:02: Maquilleuse :
03:0:3:03: Habilleuse :
03:0:2:01: Souffleur :
03:0:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
: : : :
03:1: : : Musique et danse :
03:1:5:01: Directeur de chœur :
03:1:5:02: Compositeur :
03:1:5:03: Orchestrateur :
03:1:5:04: Chef d'orchestre :
03:1:4:01: Chorégraphe :
03:1:3:01: Instrumentiste :
03:1:3:02: Chérisme :
03:1:3:03: Danseur :
03:1:3:04: Facteur d'instruments (à vent, en bois et en métal, :
: : : : à corde) :
03:1:2:01: Chanteur :
03:1:2:02: Luthier :
03:1:2:03: Personnel d'aide (fabrication d'instruments) :
04: : : : Fonctions médicales et para-médicales :
04:0: : : Fonctions médicales :
04:0:5:01: Médecin-chirurgien :
04:0:5:02: Médecin-dentiste :
04:0:4:01: Anesthésiste :

.....

.../....

04:0:4:02: Puéricultrice :
 04:0:3:01: Sage-femme :
 04:0:3:02: Infirmier diplômé :
 04:0:3:03: Adjoint de santé :
 04:0:3:04: Aide-médical :
 04:0:2:01: Aide-sanitaire :
 04:0:2:02: Aide-infirmier :
 04:0:2:03: Personnel d'aide ou de salle :
 04:0:1:01: Manoeuvre :
 04:1: : : Fonctions para-médicales :
 04:1:4:01: Biologiste :
 04:1:4:02: Zoologiste :
 04:1:4:03: Vétérinaire :
 04:1:4:04: Bactériologiste :
 04:1:4:05: Pharmacologiste :
 04:1:4:06: Vétérinaire bactériologiste :
 04:1:4:07: Pharmacien :
 04:1:3:01: Optométricien :
 04:1:3:02: Physiothérapeute :
 04:1:3:03: Masseur :
 04:1:3:04: Opérateur radiographique :
 04:1:3:05: Praticien ostéopathe :
 04:1:3:06: Chiropraticien :
 04:1:3:07: Diététicien :
 04:1:3:08: Adjoint technique des Services vétérinaires :
 04:1:3:09: Préparateur en pharmacien :
 04:1:2:01: Personnel d'aide :
 04:1:2: : : :
 05:1:2:01: Enseignement et Formation professionnelle :
 05:0: : : Enseignement :
 05:0:5:01: Professeur d'université :
 05:0:5:02: Professeur de l'enseignement secondaire :
 05:0:5:03: Professeur de l'enseignement technique :
 05:0:5:04: Directeur d'établissement :
 05:0:4:01: Assistant de faculté :
 05:0:4:02: Chargé de travaux de faculté :
 05:0:4:03: Inspecteur de l'enseignement primaire :
 05:0:4:04: Surveillant général :
 05:0:3:01: Instituteur d'école primaire :
 05:0:3:02: Répétiteur :
 05:0:3:03: Maître de travaux manuels :
 05:0:3:04: Maître d'internat :
 05:0:3:05: Surveillant d'études :
 05:0:3:06: Assistante maternelle (jardinière d'enfants, maîtresse d'école) :
 05:0:3:07: Instituteur :
 05:0:2:01: Moniteur :
 05:1: : : :
 05:1: : : Formation professionnelle :
 05:1:5:01: Directeur de Centre :
 05:1:5:02: Co-Directeur de Centre :
/.....

05:1:5:03: Chef de Service :
 05:1:4:01: Adjoint pédagogique :
 05:1:4:02: Conseiller à la formation professionnelle :
 05:1:4:03: Contrôleur pédagogique :
 05:1:4:04: Formateur :
 05:1:3:01: Animateur :
 05:1:3:02: Promoteur de coopérative agricole :
 05:1:3:03: Instructeur :
 05:1:2:01: Vulgarisateur agricole :
 05:1:2:02: Moniteur :
 05:1:2:03: Moniteur d'alphabétisation ouvrière :
 05:1:2: : : :
 06: : : : Physique, Chimie et travaux de laboratoire : optique et travail de verre, géologie et géo-physique ; fonctions de la chimie et de la physique industrielle :
 06:0: : : Chimie, physique et travaux de laboratoire : :
 06:0:5:01: Ingénieur chimiste :
 06:0:5:02: Chimiste physicien :
 06:0:5:03: Physicien :
 06:0:5:04: Météorologue :
 06:0:5:05: Océanographe :
 06:0:5:06: Astronome :
 06:0:5:07: Chef de laboratoire :
 06:0:4:01: Contrôleur de laboratoire :
 06:0:4:02: Adjoint technique de la météorologie :
 06:0:4:03: Technicien de laboratoire :
 06:0:3:01: Aide-chimiste :
 06:0:3:02: Aide-physicien :
 06:0:3:03: Agent technique de laboratoire :
 06:0:3:04: Laborantin :
 06:0:2:01: Aide de laboratoire :
 06:0:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 06:1: : : :
 06:1: : : Optique et travail du verre. :
 06:1:5:01: Opticien :
 06:1:3:01: Souffleur de verre :
 06:1:3:02: Mouleur de lentille :
 06:1:2:01: Conducteur de tubes :
 06:1:2:02: Presseur :
 06:1:2:03: Conducteur de machine :
 06:1:2:04: Conducteur de four (verrerie et recuit) :
 06:1:2:05: Tailleur de verre :
 06:1:2:06: Défronisseur :
 06:1:2:07: Polisseur :
 06:1:2:08: Sauteur :
 06:1:2:09: Mirotier :
 06:1:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 06:2: : : :
 06:2: : : Géologie et géo-physique : :
 06:2:5:01: Géologue :
/.....

05:2:5:02: Géophysicien :
 05:2:5:03: Ingénieur géologue (mines et pétroles) :
 05:2:5:04: Party manager (pétrole) :
 06:2:5:05: Chef de mission (pétrole) :
 05:2:5:06: Ingénieur interpréteur (sismologue, pétrole) :
 05:2:5:07: Chef ordinateur (Ingénieur géo-physicien-pétrole) :
 06:2:5:08: Technicien géologue principal (mines et pétrole) :
 05:2:5:09: Calculateur d'études géophysiques :
 06:2:4:01: Chef de poste de centrale "Play back" (pétrole) :
 06:2:4:02: Technicien géologue (mines et pétrole) :
 05:2:3:03: Computer (pétrole) :
 06:2:4:04: Opérateur géo-physicien (pétrole) :
 06:2:3:01: Calculateur d'exécution (pétrole) :
 06:2:3:02: Aide-computer (pétrole) :
 06:2:3:03: Préparateur pétrole (assistant technique, aide-géologue, opérateur) :
 06:2:3:01: Aide-géologue (mines) :
 : : :
 05:2: : : Fonctions de la chimie et de la physique industrielle :
 05:3:4:01: Chef d'atelier :
 05:3:3:01: Contremaître :
 06:3:3:02: Chef d'équipe :
 05:3:3:03: Ouvrier hautement qualifié :
 05:3:2:01: Conducteur d'alambic :
 06:3:2:02: Distillateur :
 05:3:2:03: Juiseur :
 05:3:2:04: Conducteur d'évaporateur :
 06:3:2:05: Conducteur d'autoclave :
 06:3:2:06: Conducteur de : (concasseur, broyeur, pulvériseur) :
 05:3:2:07: Broyeur de caoutchouc :
 06:3:2:08: Conducteur de laminoir à caoutchouc :
 05:3:2:09: Défibreur vapeur (pâte à papier) :
 06:3:2:10: Conducteur de digesteur (pâte à papier) :
 06:3:2:11: Blanchisseur de pâte à papier :
 06:3:2:12: Gouverneur de pile (pâte à papier) :
 06:3:2:13: Conducteur de machine à papier :
 06:3:2:14: Sstineur calandreur de papiers :
 06:3:2:15: Conducteur d'appareils de réaction et de conversion :
 06:3:2:16: Conducteur de filtre presse :
 06:3:2:17: Conducteur de centrifugeur :
 06:3:2:18: Conducteur de mélangeur :
 05:3:2:19: Ouvrier du blanchiment chimique :
 05:3:2:20: Carbonateur de sucrerie :
 06:3:2:21: Juiseur de sucrerie :
 06:3:2:22: Conducteur de machine à refouler le caoutchouc :
 06:3:2:23: Conducteur de presse (caoutchouc) :
 06:3:2:24: Confectionneur de pneus :
 06:3:2:25: Rouleur de pneus :
 06:3:2:26: Vulcanisateur à chaud :
 06:3:2:27: Lamineur de matières plastiques :
 06:3:2:28: Conducteur de machine à refouler (mat. plastiques) :

.../....

05:3:2:29 Conducteur de machines à mouler (mat. plastiques) .. :
 06:3:2:30: Ouvrier de la fabrication de pierre artificielle ... :
 06:3:2:31: Ouvrier de la fabrication de dents artificielles ... :
 06:3:2:32: Ouvrier de la fabrication de linoléum :
 06:3:2:33: Confectionneur de chandelles :
 06:3:2:34: Ouvriers de la fabrication de fils et de papiers photographiques :
 05:3:2:35: Confectionneur de timbres en caoutchouc :
 06:3:2:36: Electroplaste :
 06:3:2:37: Galvaniseur :
 05:3:2:38: Trempeur :
 06:3:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : :
 07: : : : Fonctions des mines - Carrières et Balènes -
 : : : Matériaux de construction - Travaux de la céramique et de l'argile :
 : : :
 07:0: : : Scannage et extraction :
 07:0:5:01: Directeur d'exploitation (mine ou carrière) :
 07:0:5:02: Directeur adjoint :
 07:0:5:03: Ingénieur d'exploitation :
 07:0:4:01: Chef de chantier d'extraction :
 07:0:4:02: Chef de poste :
 07:0:4:03: Maître mineur :
 07:0:3:01: Chef de quartier :
 07:0:3:02: Surveillant mineur :
 07:0:3:04: Chef d'équipe roulage :
 07:0:3:05: Chef d'équipe carreau :
 07:0:2:01: Mineur :
 07:0:2:02: Carrier :
 07:0:2:03: Boiseur (foudroyeur, déboiseur) :
 07:0:2:04: Conducteur de gros engins (haveuse, pelle, bulldozer, camion navette, etc...) :
 07:0:2:05: Poseur de voies (ferrailleur, plancheur) :
 07:0:2:06: Poseur de tuyauterie (tuyauteur) :
 07:0:2:07: Boufeur (canonnier) :
 07:0:2:08: Sondeur (foreur, sondeur de puits) :
 07:0:2:09: Piqueur :
 07:0:2:10: Abatteur :
 07:0:2:11: Conducteur d'engin léger et de locotracteur :
 07:0:1:01: Aide-sondeur :
 07:0:1:02: Aide-carrière :
 07:0:1:03: Aide-mineur :
 07:0:1:04: Aide-boiseur :
 07:0:1:05: Aide-ferrailleur :
 07:0:1:06: Aide-perforeur :
 07:0:1:07: Aide-poseur de voies ou de tuyaux :
 07:0:1:08: Rouleur :
 07:0:1:09: Accrocheur :
 07:0:1:10: Freinteur :
 07:0:1:11: Treuilliste :
 07:0:1:12: Siguilleur :
 07:0:1:13: Encageur :

.../....

07:0:1:14: Concasseur :
 07:0:1:15: Manoeuvre :
 : : : :
 07:1: : : Laverie et flottation :
 07:1:5:01: Ingénieur de laverie :
 07:1:3:01: Chef laveur :
 07:1:3:02: Chef de poste de laverie :
 07:1:2:01: Conducteur (enrichisseur, flotteur) :
 07:1:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : : :
 07:2: : : Matériaux de construction : céramique, argile et :
 : : : : Pierre : :
 07:2:4:01: Chef d'atelier :
 07:2:3:01: Contremaître :
 07:2:3:02: Chef d'équipe :
 07:2:3:03: Ouvrier hautement qualifié des matériaux de cons- :
 : : : : truction (céramique, argile, pierre) :
 07:2:3:04: Préparateur d'argile :
 07:2:3:05: Préparateur d'eaux :
 07:2:2:01: Conducteur de machine à mouler (céramique) :
 07:2:2:02: Conducteur de presse à refouler (céramique) :
 07:2:2:03: Conducteur de four (céramique) :
 07:2:2:04: Broyeur pulvérisateur de roches et d'argile :
 07:2:2:05: Conducteur de broyeur malaxeur :
 07:2:2:06: Malaxeur d'abrasifs :
 07:2:2:07: Mouleur de moules :
 07:2:2:08: Mouleur de briques et de tuiles :
 07:2:2:09: Mouleur de poterie :
 07:2:2:10: Tourneur de poterie :
 07:2:2:11: Calibreur en faïence et porcelaine :
 07:2:2:12: Tourneur en faïence et en porcelaine :
 07:2:2:13: Mouleur noyateur :
 07:2:2:14: Démouleur noyateur :
 07:2:2:15: Potier :
 07:2:2:16: Conducteur de four à ciment :
 07:2:2:17: Traceur appareilleur de pierres :
 07:2:2:18: Tailleur de pierres :
 07:2:2:19: Scieur de pierres :
 07:2:2:20: Conducteur de dégauchisseuse :
 07:2:2:21: Brosseur de pierres :
 07:2:2:22: Conducteur de tour (pierre) :
 07:2:2:23: Perceur (pierre) :
 07:2:1:01: Presseur de briques et tuiles :
 07:2:1:02: Presseur de céramique :
 07:2:1:03: Trieur de pierres :
 07:2:1:04: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : : :
 08: : : : Architecture, Urbanisme, Génie rural et hydraulique ; :
 : : : : construction de bâtiment, de routes et d'ouvrages :
 : : : : d'art; topographie : :
 08:0: : : Architecture, Urbanisme, Génie rural et hydraulique : :
 : : : : conception, direction et contrôle des travaux : :
 : : : :/.....

08:0:5:01: Architecte diplômé :
 08:0:5:02: Urbaniste :
 08:0:5:03: Ingénieur civil :
 08:0:5:04: Ingénieur de génie rural :
 08:0:5:05: Ingénieur hydraulicien :
 08:0:4:01: Chef d'agence d'architecture :
 08:0:4:02: Adjoint technique à l'architecture :
 08:0:4:03: Technicien de la construction :
 08:0:4:04: Calculateur :
 08:0:4:05: Metreur vérificateur :
 08:0:4:06: Agent technique :
 08:0:4:07: Conducteur de travaux :
 08:0:4:08: Chef de chantier :
 : : : :
 08:1: : : Maçonnerie, briquetterie, plâtrerie, béton armé, :
 : : : : taille de pierres et autres fonctions de "gros oeuvre" :
 08:1:3:01: Chef d'équipe :
 08:1:3:02: Ouvrier complet (hautement qualifié) :
 08:1:2:01: Briqueteur :
 08:1:2:02: Lagon fournisseur :
 08:1:2:03: Lagon en pierres :
 08:1:2:04: Marbrier (poseur de marbres) :
 08:1:2:05: Carreleur (poseur de carreaux) :
 08:1:2:06: Mosaïste :
 08:1:2:07: Poseur de caniveaux :
 08:1:2:08: Plâtrier :
 08:1:2:09: Mouleur de plâtre :
 08:1:2:10: Crépisser (endaisseur) :
 08:1:2:11: Poseur de lattis :
 08:1:2:12: Plâtrier cervoyeur :
 08:1:2:13: Cimentier surfaceur :
 08:1:2:14: Poseur de terrazzo ou de granite (endaisseur de sols) :
 08:1:2:15: Cimentier cervoyeur :
 08:1:2:16: Couvreur :
 08:1:2:17: Ravaleur :
 08:1:2:18: Fonceur :
 08:1:2:19: Paveur :
 08:1:2:20: Ouvrier d'entretien :
 08:1:2:21: Coffreur :
 08:1:2:22: Ferrailleur :
 08:1:2:23: Monteur d'échafaudages :
 08:1:2:24: Puitsateur :
 08:1:1:01: Cantonnier (ouvrier des T.P. et routiers) :
 08:1:1:02: Conducteur de marteau pneumatique :
 08:1:1:03: Conducteur de pilonneuse mécanique :
 08:1:1:04: Conducteur de plaque vibrante :
 08:1:1:05: Graviillonneur :
 08:1:1:06: Peilcteur :
 08:1:1:07: Piocheur :
 08:1:1:08: Répandeur :
 : : : :/.....

03:1:1:09: Terrassier :
 03:1:1:10: Personnel d'aide :
 03:1:1:11: Manoeuvre :
 : : : :
 03:2: : : Plomberie sanitaire, installation de chauffage et de :
 : : : : réfrigération :
 : : : : :
 03:2:3:01: Chef d'équipe :
 03:2:3:02: Plombier d'installation :
 03:2:3:03: Installateur sanitaire :
 03:2:3:04: Monteur sanitaire :
 03:2:2:01: Plombier d'entretien :
 03:2:2:02: Fendeur de tuyaux :
 03:2:2:03: Tuyauteur :
 03:2:2:04: Soudeur au plomb :
 03:2:2:05: Calorifugeur (machine et main) :
 03:2:2:06: Fumiste :
 03:2:1:01: Remaneuvreur :
 03:2:1:02: Personnel d'aide :
 : : : : :
 03:3: : : Peintre, collage de papiers peints, vitrerie :
 : : : : :
 03:3:3:01: Maître peintre :
 03:3:3:02: Chef d'équipe :
 03:3:2:01: Peintre en bâtiment :
 03:3:2:02: Peintre plâtrier :
 03:3:2:03: Peintre vitrier :
 03:3:2:04: Vitrier :
 03:3:2:05: Imprimeur poseur :
 03:3:2:06: Colleur de papiers peints :
 03:3:2:07: Autre ouvrier peintre :
 03:3:1:01: Personnel d'aide :
 : : : : :
 03:4: : : Topographie :
 : : : : :
 03:4:5:01: Géomètre topographe :
 03:4:5:02: Géomètre principal des mines :
 03:4:5:03: Technicien topographe principal :
 03:4:4:01: Technicien topographe :
 03:4:4:02: Géomètre :
 03:4:4:03: Géomètre des mines :
 03:4:4:04: Topographe :
 03:4:2:01: Aide-topographe :
 03:4:2:02: Aide-géomètre :
 : : : : :
 03: : : : Electricité, électromécanique, électrotechnique, :
 : : : : électronique, radio-électricité, télécommunications :
 : : : : :
 03:0: : : Electricité générale :
 03:0:5:01: Ingénieur électricien :
 03:0:4:01: Chef d'atelier :
 03:0:3:01: Chef de quart (conducteur de réseau) :
 03:0:3:02: Opérateur de tableau de distribution :
 03:0:3:03: Chef opérateur de centrale :

.../....

03:0:3:04: Conducteur de tableau :
 03:0:3:05: Surveillant :
 03:0:3:06: Tableautiste :
 03:0:3:07: Dispatcher de charge (répartiteur) :
 03:0:3:08: Contremaître :
 03:0:3:09: Chef d'équipe :
 03:0:3:10: Electricien d'installation des bâtiments :
 03:0:3:11: Electricien d'installation de navires et d'aviation :
 03:0:3:12: Electricien réparateur :
 03:0:2:01: Electricien d'entretien :
 03:0:2:02: Monteur électricien :
 03:0:2:03: Installateur d'accumulateurs :
 03:0:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : : : :
 03:1: : : Électromécanique :
 : : : : :
 03:1:5:01: Ingénieur électromécanicien :
 03:1:3:01: Contremaître :
 03:1:3:02: Chef d'équipe :
 03:1:3:03: Électromécanicien :
 03:1:3:04: Electricien ajusteur :
 03:1:3:05: Monteur mécanicien-électricien :
 03:1:2:05: Électromécanicien d'instruments de mesure (étalonneur, :
 : : : : réparateur) :
 : : : : :
 03:1:3:07: Électromécanicien de machines de bureau :
 03:1:3:08: Électromécanicien de système de signalisation :
 03:1:3:09: Électromécanicien d'ascenseurs et d'appareils simi- :
 : : : : milaires :
 : : : : :
 03:1:2:01: Électromécanicien d'appareils de réfrigération :
 03:1:2:02: Électromécanicien d'appareils de climatisation :
 03:1:2:03: Électromécanicien d'appareils ménagers :
 03:1:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : : : :
 : : : : :
 03:2: : : Études et recherches, méthodes, ordonnancement :
 : : : : :
 03:2:5:01: Chef de service :
 03:2:4:01: Assistant du chef de service (chef de bureau) :
 03:2:4:02: Calculateur principal :
 03:2:4:03: Agent de lancement principal :
 03:2:4:04: Agent technique principal :
 03:2:3:01: Chef de Section :
 03:2:3:02: Calculateur :
 03:2:3:03: Chef de groupe :
 03:2:3:04: Agent de lancement :
 03:2:3:05: Agent technique :
 03:2:2:01: Suiveur de pièces :
 : : : : :
 03:3: : : Electricité industrielle :
 : : : : :
 03:3:5:01: Chef des fabrications :
 03:3:5:02: Chef des ateliers :
 03:3:4:01: Chef d'atelier :
 03:3:3:01: Contremaître :

.../....

09:3:3:02: Chef d'équipe professionnel :
 09:3:3:03: Monteur d'armoire de télécommande :
 09:3:3:04: Câbleur qualifié :
 09:3:3:05: Bobineur qualifié :
 09:3:3:06: Plateformiste d'armoires de télécommande :
 09:3:3:07: Plateformiste de machines tournantes :
 09:3:3:08: Dépanneur :
 09:3:2:01: Bobineur de moteurs électriques :
 09:3:2:02: Monteur câbleur :
 09:3:2:03: Monteur de moteurs électriques :
 09:3:1:01: Personnel d'aide (ou manoeuvre) :
 : : : :
 09:4: : : Radio-électricité, électricité et électronique : :
 09:4:4:01: Chef d'atelier :
 09:4:3:01: Contremaitre :
 09:4:3:02: Agent technique :
 09:4:3:03: Chef d'équipe professionnel :
 09:4:3:04: Chef d'équipe :
 09:4:3:05: Dépanneur qualifié :
 09:4:3:06: Contrôleur de soudure :
 09:4:3:07: Réparateur sur chaîne :
 09:4:3:08: Réparateur de coffret :
 09:4:3:09: Contrôleur sur chaîne :
 09:4:2:01: Monteur câbleur :
 09:4:2:02: Contrôleur :
 09:4:2:03: Régleur sur chaîne :
 09:4:2:04: Aligneur :
 09:4:2:05: Graveur :
 09:4:1:01: Aide-contrôleur :
 09:4:1:02: Aide-bobineur :
 : : : :
 09:5: : : Téléphonie :
 09:5:4:01: Chef d'atelier :
 09:5:3:01: Contremaitre :
 09:5:3:02: Chef d'équipe professionnel :
 09:5:3:03: Câbleur-bobineur :
 09:5:3:04: Régleur d'organes :
 09:5:2:01: Monteur de téléphone :
 09:5:2:02: Bobineur :
 09:5:2:03: Câbleur :
 09:5:1:01: Aide-câbleur :
 09:5:1:02: Aide-régleur d'organes :
 09:5:1:03: Aide-monteur :
 09:5:1:04: Aide-bobineur :
 : : : :
 09:6: : : Câbles d'énergie et de téléphonie : :
 09:6:4:01: Chef d'atelier :
 09:6:3:01: Contremaitre :
 09:6:3:02: Chef d'équipe professionnelle :
 09:6:3:03: Conducteur de machine :

.../....

09:6:1:04: Conducteur de grosse :
 09:6:3:05: Réparateur de mélange :
 09:6:2:01: Préparateur de galette :
 09:6:2:02: Régleur :
 09:6:2:03: Préparateur de changement :
 09:6:2:04: Etuvier :
 09:6:2:05: Calandrier :
 09:6:2:06: Mélangeur :
 09:6:2:07: Soudureur de chaudière :
 09:6:1:01: Aide-mélangeur :
 09:6:1:02: Aide-câbleur :
 09:6:1:03: Aide-conducteur de presse à plomb :
 09:6:1:04: Aide-soudureur de fil de cuivre :
 09:6:1:05: Aide-batteleur :
 09:6:1:06: Aide-boudinier :
 09:6:1:07: Aide-bobineur :
 09:6:1:08: Aide-coaxial :
 09:6:1:09: Manoeuvre :
 : : : :
 09:7: : : Essais et contrôle : :
 09:7:3:01: Chef de service d'essais (essais de séries) :
 09:7:4:01: Chef de section principal (chef de salle d'essais) :
 09:7:3:02: Contrôleur principal (chef de groupe contrôle) :
 09:7:3:03: Contrôleur professionnel (opérateur) :
 09:7:3:04: Contremaitre d'essais :
 09:7:2:01: Vérificateur (testeur) :
 09:7:2:02: Agent d'essais :
 09:8: : : Entretien, aménagement travaux extérieurs et chantiers : :
 09:8:4:01: Chef des travaux extérieurs :
 09:8:4:02: Chef d'entretien général :
 09:8:4:03: Chef d'atelier :
 09:8:3:01: Contremaitre des travaux extérieurs :
 09:8:3:02: Contremaitre d'entretien :
 09:8:3:03: Chef d'équipe professionnel :
 09:8:2:01: Chef d'équipe manoeuvre :
 : : : :
 09:9: : : Fonctions non classées ailleurs : :
 09:9:5:01: Ingénieur opérateur (Pétrole) :
 09:9:5:02: Ingénieur "Vibroseis" (Pétrole) :
 09:9:4:01: Opérateur analyseur ou corrélateur (Pétrole) :
 09:9:4:02: Opérateur électronicien (pétrole sismique) :
 09:9:3:01: Chef d'équipe de montage et de dépannage de lignes et :
 : : : : d'installations :
 09:9:3:02: Opérateur d'enregistrement et d'amplification du son :
 09:9:3:03: Opérateur de stations radio et télévision :
 09:9:3:04: Opérateur navigant de radio (maritime et aérienne) :
 09:9:3:05: Projectionniste de cinéma :
 09:9:3:06: Monteur d'installations téléphoniques et télégra- :
 : : : : phiques :
 09:9:3:07: Monteur dépanneur d'installations téléphoniques et :
 : : : : télégraphiques :

.../....

10:3:2:06: Rectifieur de filière :
 10:3:2:07: Conducteur de four de recuit :
 10:3:2:08: Conducteur de machine à étamer :
 10:3:2:09: autre conducteur de four :
 10:3:2:10: Doubleur :
 10:3:2:11: Freineur :
 10:3:2:12: Aide de laminoir :
 10:3:2:13: Pousseur de défournement :
 10:3:2:14: Cisailleur :
 10:3:2:15: Rdresseur :
 10:3:2:16: Battleur :
 10:3:2:17: Tersadeur :
 10:3:2:18: Poseur :
 10:3:2:19: Décapeur :
 10:3:2:20: Enrouleur :
 10:3:2:21: Emballeur de touret (douveur) :
 10:3:2:22: Poseur chiffreur de touret :
 10:3:2:23: Recuiscur :
 10:3:2:24: Trempeur :
 10:3:2:25: Cémenteur :
 10:3:1:01: Aide conducteur :
 10:3:1:02: Manoeuvre :
 : : : :
 10:4: : : Travaux sur métaux en feuilles minces : outillage :
 : : : : sertissage, emballages fer blanc et tôles d'acier, :
 : : : : essais et contrôle; entretien; autres fonctions : :
 10:4:5:01: Chef des Services Techniques :
 10:4:4:01: Chef des expéditions :
 10:4:4:02: Chef de fabrication d'emballage :
 10:4:3:02: Chef d'atelier d'emballage :
 10:4:3:01: Contremaitre d'entretien :
 10:4:3:02: Contremaitre sertisseur :
 10:4:3:03: Contrôleur qualifié :
 10:4:3:04: Contrôleur technique :
 10:4:3:05: Contremaitre emballage :
 10:4:3:06: Chef d'équipe entretien :
 10:4:3:07: Contrôleur outilleur :
 10:4:3:08: Contrôleur de bout de ligne (visiteur) :
 10:4:3:09: Tourneur outilleur :
 10:4:3:10: Ajusteur outilleur :
 10:4:3:11: Contremaitre outilleur :
 10:4:3:12: Ajusteur sertisseur :
 10:4:3:13: Chef d'équipe sertisseur :
 10:4:2:01: Sertisseur de fabrication :
 10:4:2:02: Sertisseur clientèle :
 10:4:2:03: Emboutisseur sur machine :
 10:4:2:04: Conducteur de machine (baigneur) :
 10:4:2:05: Trempeur (conducteur de machine) :
 10:4:2:06: Monteur " " :
 10:4:2:07: Bordeur " " :

.../...

10:4:2:08: Agrafeur (conducteur de machine) :
 10:4:2:09: Outchuc échanseur " " :
 10:4:2:10: Rouleur " " :
 10:4:2:11: Lanterneur " " :
 10:4:2:12: Rectiligneur " " :
 10:4:2:13: Soudour :
 10:4:2:14: Réparateur de boîtes :
 10:4:2:15: Conducteur surveillant :
 10:4:2:16: Conducteur mécanicien :
 10:4:2:17: Ouvrier de presse :
 10:4:2:18: Souleur :
 10:4:2:19: Endueur :
 10:4:2:20: Conducteur d'étuve :
 10:4:2:21: Ouvrier de fabrication de soudure :
 10:4:2:22: Réparateur :
 10:4:2:23: Dégraisseur :
 10:4:2:24: Aide-contrôleur :
 10:4:2:25: Chef d'équipe emballage :
 10:4:2:25: Emballeur :
 10:4:1:01: Manoeuvre :
 : : : :
 11: : : : Mécanique générale et de précision : :
 11:0: : : Etudes et recherches; études d'outillage; méthodes; :
 : : : : ordonnement et lancement : :
 11:0:5:01: Chef de Service :
 11:0:4:01: Assistant du Chef de Service :
 11:0:4:02: Chef de Section :
 11:0:4:03: Chef de bureau :
 11:0:4:04: Calculateur principal :
 11:0:4:05: Agent de lancement principal :
 11:0:4:06: Agent technique principal :
 11:0:4:07: Chef de groupe "méthodes" :
 11:0:3:01: Calculateur :
 11:0:3:02: Agent de lancement ordinaire :
 11:0:2:01: Suiveur de pièces :
 11:1: : : Ajustage : :
 11:1:3:01: Chef d'équipe professionnel d'atelier ou de bord ... :
 11:1:3:02: Ajusteur hautement qualifié d'atelier ou de bord ... :
 11:1:3:03: Ajusteur qualifié " -" :
 11:1:2:01: Aide-ajusteur " -" :
 : : : :
 11:2: : : Fraisage, alésage : :
 11:2:3:01: Chef d'équipe professionnel :
 11:2:3:02: Fraisageur alésage hautement qualifié :
 11:2:3:03: Fraisageur alésage qualifié :
 11:2:2:01: Conducteur de perceuse :
 11:2:2:01: Aide fraiseur :
 11:2:2:03: Alésageur :

.../...

12:2:2:01:	Forgeron	:
12:2:2:02:	Santeleur	:
12:2:2:03:	Conducteur de presse à forger	:
12:2:2:04:	Aide-serrurier	:
12:2:2:05:	Aide-ferronnier	:
12:3: :	Scudure :	:
12:3:3:01:	Chf d'équipe professionnel	:
12:3:3:02:	soudeur hautement qualifié	:
12:3:3:03:	Soudeur qualifié à l'arc	:
12:3:3:04:	" " au chalumeau	:
12:3:3:01:	" " sur machine	:
12:3:2:02:	Aide-soudeur au chalumeau	:
12:3:2:03:	"- " à l'arc	:
12:4: :	Ménagerie métallique, mobilier métallique :	:
12:4:3:01:	Chf d'équipe professionnel	:
12:4:3:02:	Serrurier-monteur hautement qualifié	:
12:4:3:03:	Traccur hautement qualifié	:
12:4:3:04:	Régleur qualifié	:
12:4:3:05:	Reproducteur qualifié	:
12:4:3:06:	Traconneur qualifié	:
12:4:3:07:	Scieur qualifié	:
12:4:2:01:	Monteur	:
12:4:2:02:	Conducteur	:
12:4:2:03:	Machiniste	:
12:5: :	Etudes et recherches : études d'outillage, méthodes,	:
12:5: :	ordonnancement, lancement :	:
12:5: :	- mêmes fonctions qu'en "Mécanique générale"	:
12:6: :	Essais et contrôle :	:
12:6: :	- mêmes fonctions qu'en "Mécanique générale"	:
12:7: :	Entretien et aménagement; travaux extérieurs et	:
12:7: :	chantiers :	:
12:7: :	- mêmes fonctions qu'en "Mécanique générale"	:
12:8: :	Autres fonctions de construction métallique :	:
12:8: :	- mêmes fonctions qu'en "Mécanique générale"	:
13: :	Automobile et cycles : montage, vente, réparation	:
13: :	et entretien :	:
13:0: :	Montage et production; contrôle :	:
13:0:5:01:	Directeur de production	:
13:0:5:02:	Chf du Service Contrôle	:
13:0:4:01:	Chf d'atelier	:
13:0:4:02:	Secrétaire technique	:
13:0:3:01:	Contremaître de production	:
13:0:3:02:	Contremaître de contrôle	:
13:0:3:03:	Agnt technique	:
13:0:3:04:	Chf d'équipe professionnel	:
13:0:3:05:	Chf d'équipe contrôle	:
13:0:3:06:	Essayeur contrôle	:

.../....

13:0:2:00:	Régleur ajustage montage	:
13:0:2:02:	Contrôleur	:
13:0:2:03:	Employé de contrôle	:
13:1: :	Commercial et ventes :	:
13:1:5:01:	Chf du Service commande et livraisons	:
13:1:5:02:	Chf de service organisation vente	:
13:1:5:03:	Chf du Service assistance technique	:
13:1:5:04:	Inspecteur principal	:
13:1:5:05:	Inspecteur commercial	:
13:1:4:01:	Responsable planning	:
13:1:4:02:	Responsables commandes	:
13:1:3:01:	Assistent technique	:
13:2: :	Réparations et entretien :	:
13:2:5:01:	Chf de service entretien	:
13:2:4:01:	Chf des ateliers	:
13:2:3:01:	Contremaître tôlerie, peinture et garnissage	:
13:2:3:02:	Contremaître mécanique et électricité auto	:
13:2:3:03:	Chf d'équipe, tôlerie, peinture et garnissage	:
13:2:3:04:	Chf d'équipe électricité auto	:
13:2:3:05:	Mécanicien auto hautement qualifié	:
13:2:3:06:	Peintre, tôlier, garnisseur hautement qualifié	:
13:2:3:07:	Electricien auto hautement qualifié	:
13:2:3:08:	Electricien auto qualifié	:
13:2:3:09:	Mécanicien auto qualifié	:
13:2:3:10:	Tôlier qualifié	:
13:2:3:11:	Peintre qualifié	:
13:2:3:12:	Garnisseur qualifié	:
13:2:2:01:	Peintre	:
13:2:2:02:	Réceptionnaire	:
13:2:2:03:	Aide mécanicien auto	:
13:2:2:04:	Aide électricien auto	:
13:2:2:05:	Aide peintre, tôlier et garnisseur auto	:
13:2:2:06:	Graisseur	:
13:2:2:07:	Personnel d'aide spécialisé	:
13:2:1:01:	Ménœuvre	:
13:3: :	Ordonnancement, lancement; autres fonctions :	:
13:3:5:01:	Directeur	:
13:3:5:02:	Chf de service méthodes (chef du bureau des méthodes)	:
13:3:4:01:	Chf de service ordonnancement (chef du bureau central)	:
13:3:4:02:	Chf du service répartition	:
13:3:3:01:	Agnt d'ordonnancement	:
13:3:3:02:	Agnt d'approvisionnement	:
14: :	Pétrole et gaz; forage, production, stockage, trans-	:
14: :	port, raffinage, entretien, distribution :	:
14:0: :	Forage :	:
14:0:5:01:	Ingénieur de forage	:
14:0:5:02:	Chf de secteur forage (super-intendant)	:

.../....

14:5:4:01: Assistant de l'exploitation ou des services techniques (adjoind au chef de service exploitation) :
 14:5:4:02: Chef d'entrepôt côtier ou d'installation (chef de dépôt terminal) :
 14:5:4:03: Chef de dépôt intérieur :
 14:5:4:04: Chef d'usine bitume (chef de dépôt bitume) :
 14:5:5:01: Chef de cour (chef monteur : contremaître) :
 14:5:5:02: Chef d'équipe de dépôt ou d'entrepôt :
 14:5:5:03: Ouvrier qualifié bitume :
 14:5:5:04: Ouvrier qualifié lubrifiants :
 14:5:5:05: Conducteur technique :
 14:5:2:02: Pompier :
 14:5:2:03: Chauffeur de chaudière bitume (ouvrier de chaudière bitume) :
 14:5:2:04: Emplisseur :
 14:5:2:05: Personnel d'aide spécialisé :
 14:5:1:01: Gardien :
 14:5:1:02: Manoeuvre :
 14:6: : : Distribution du gaz et du gaz liquéfié :
 14:6:5:01: Directeur d'exploitation :
 14:6:5:02: Chef d'agence :
 14:6:5:03: Chef des services techniques d'exploitation :
 14:6:5:04: Inspecteur :
 14:6:5:05: Chef de dépôt :
 14:6:4:02: Agent technique :
 14:6:3:01: Chef de quai :
 14:6:3:02: Chef d'équipe emplissage et chaîne :
 14:6:3:03: Chef d'équipe manutention :
 14:6:3:04: Ravitailleur distributeur :
 14:6:2:01: Emplisseur :
 14:6:2:02: Agent de chaîne :
 14:6:1:01: Agent de manutention :
 14:6:1:02: Personnel d'entretien :
 14:6:1:03: Manoeuvre :
 15: : : : Fonctions des transports et communications :
 15:0: : : Fonctions de transports et communications
 15:0:5:01: Commandant de navire :
 15:0:5:02: Officier de navigation :
 15:0:5:03: Pilote d'avion :
 15:0:5:04: Navigateur aérien :
 15:0:5:05: Inspecteur (transports routiers) :
 15:0:5:06: Inspecteur (chemins de fer) :
 15:0:4:01: Paquet de navire :
 15:0:4:02: Maître d'équipage :
 15:0:4:03: Contrôleur des chemins de fer :
 15:0:4:04: Contrôleur d'ascenseur :
 15:0:3:01: Quartier maître :
 15:0:3:02: Matelot breveté :

.../....

15:0:3:03: Chef de train :
 15:0:3:04: Chef de gare (chemins de fer) :
 15:0:3:05: Surveillants (chemins de fer) :
 15:0:3:06: Dispatcher de la navigation aérienne :
 15:0:3:07: Dispatcher des chemins de fer :
 15:0:3:08: Personnel d'encaissement des transports :
 15:0:2:01: Matelot sans spécialité :
 15:0:2:02: Serrure-freins :
 15:0:2:03: aiguilleurs (chemins de fer) :
 15:0:2:04: Receveur d'autobus :
 15:0:2:05: Contrôleur d'autobus :
 15:0:2:06: Gardiens de phare :
 15:0:1:01: Agent de manoeuvre (chemin de fer) :
 15:0:1:02: Personnel d'aide des transports :
 15:0:1:03: Manoeuvre :
 16: : : : Charpente, bois, menuiserie, ébénisterie, autres travaux du bois :
 16:0:3:01: Chef d'atelier :
 16:0:3:02: Contremaître :
 16:0:3:03: Chef d'équipe :
 16:0:3:04: Maître ouvrier :
 16:0:3:05: Ouvrier hautement qualifié :
 16:0:3:06: Charpentier menuisier :
 16:0:3:07: Charpentier de navires :
 16:0:3:08: Charpentier de marine :
 16:0:3:09: Menuisier à l'établi :
 16:0:3:10: Menuisier de navires :
 16:0:3:11: Ebéniste :
 16:0:3:12: Largueur :
 16:0:2:01: Finisseur de meubles en bois :
 16:0:2:02: Charpentier du bâtiment :
 16:0:2:03: Menuisier du bâtiment :
 16:0:2:04: Scieur de bois :
 16:0:2:05: Ouvrier de la scierie :
 16:0:2:06: Regleur :
 16:0:2:07: Conducteur de machines à bois :
 16:0:2:08: Carrossier en bois :
 16:0:2:09: Charron :
 16:0:2:10: Tourneur sur bois :
 16:0:2:11: Tonnelier :
 16:0:1:01: Apprenti :
 16:0:1:02: Personnel d'aide :
 16:0:1:03: Manoeuvre :
 17: : : : Fonctions de la fabrication des produits alimentaires :
 17:0: : : et du tabac :
 17:0: : : Menuiserie, boulangerie, pâtisserie, confiserie et chocolaterie :
 17:0:3:01: Contremaître :
 17:0:3:02: Chef d'équipe :

.../....

17:0:3:03: Meunier :
 17:0:3:04: Boulanger :
 17:0:3:05: Confiseur :
 17:0:2:01: Rizier :
 17:0:2:02: Préparateur d'espices :
 17:0:2:03: Huilier :
 17:0:2:04: Chocolatier :
 17:0:2:05: Ouvrier de la fabrication de la gomme ou pâtes ali-
 mentaires :
 17:0:1:01: Personnel d'aide :
 17:0:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:1: : : Brasserie :
 17:1:3:01: Contremaître :
 17:1:3:02: Chef d'équipe :
 17:1:3:03: Laitre brasseur :
 17:1:2:01: Ouvrier des germeoirs :
 17:1:2:02: Grilleur de malt :
 17:1:2:03: Cuiseur de malt :
 17:1:2:04: Fermenteur :
 17:1:2:05: Ouvrier de la fabrication de levure :
 17:1:2:06: Vinaigrier :
 17:1:1:01: Personnel d'aide :
 17:1:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:2: : : Salers, fumeurs, cuisiers, conserveurs :
 17:2:3:01: Contremaître :
 17:2:3:02: Chef d'équipe :
 17:2:2:01: Cuisier-conserveur (viande, poisson, fruits, légumes,
 sauces et conditionnement) :
 17:2:2:02: Congoleur de denrées alimentaires :
 17:2:2:03: Saleur et fumeur (viande et poisson) :
 17:2:1:01: Personnel d'aide :
 17:2:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:3: : : Boucherie et Charcuterie :
 17:3:3:01: Boucher :
 17:3:3:02: Charcutier :
 17:3:2:01: Abatteur de bestiaux :
 17:3:1:01: Personnel d'aide :
 17:3:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:4: : : Laiterie et produits laitiers :
 17:4:3:01: Contremaître :
 17:4:3:02: Chef d'équipe :
 17:4:3:03: Laitiers :
 17:4:3:04: Conducteur d'appareils de pasteurisation et autres
 procédés :
 17:4:3:05: Beurrier :

.../....

17:4:3:06: Fromager :
 17:4:3:07: Glacier :
 17:4:2:01: Enseigneur de forments lactiques :
 17:4:1:01: Personnel d'aide :
 17:4:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:5: : : Autres fonctions non classées ailleurs :
 17:5:4:01: Personnel hautement qualifié :
 17:5:3:01: Personnel hautement qualifié :
 17:5:3:02: Sous-officier :
 17:5:2:01: Mélangeur de café ou de thé :
 17:5:2:02: Grilleur de café :
 17:5:2:03: Ouvrier en pâtes alimentaires :
 17:5:2:04: Ouvrier d'halles :
 17:5:1:01: Personnel d'aide :
 17:5:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 17:6: : : Tabac :
 17:6:3:01: Contremaître :
 17:6:3:02: Chef d'équipe :
 17:6:2:01: Trieur :
 17:6:2:02: Mélangeur :
 17:6:2:03: Mouilleur :
 17:6:2:04: Ecôteur à la machine :
 17:6:2:05: Conducteur de machine :
 17:6:1:01: Ecôteur à la main :
 17:6:1:02: Personnel d'aide :
 17:6:1:03: Manoeuvre :
 : : :
 18: : : Filature, tissage, finissage et préparation des tissus ;
 coupe et confection, travail du cuir et des peaux :
 18: : : Filature, tissage, finissage et préparation des tissus :
 18:0:4:01: Chef de département :
 18:0:4:02: Chef d'atelier (contremaître chef) :
 18:0:3:01: Contremaître :
 18:0:3:02: Tisserand :
 18:0:2:01: Mécanicien d'entretien (aide contremaître de battage,
 cardage, étirage, banc à broches, peignage,
 continu à filer, bobinage, etc...) :
 18:0:2:02: Conducteur de séparateur :
 18:0:2:03: Conducteur de presse :
 18:0:2:04: Cardeur :
 18:0:2:05: Conducteur de banc d'étirage (étirageur) :
 18:0:2:06: Conducteur de réunisseuse :
 18:0:2:07: Conducteur de peigneuse :
 18:0:2:08: Conducteur de banc à broches :
 18:0:2:09: Fileur :
 18:0:2:10: Conducteur de machine à flamber (flambeur) :
 18:0:2:11: Humidificateur (asin et machine) :
 18:0:2:12: Bobineur (doubleur, conducteur de machine à bobiner) :

.../....

15:0:2:13: Nettoyeur en écheveau-poseur :
 15:0:2:14: Nettoyeur :
 15:0:2:15: D-bourreur de cardé :
 18:0:2:16: Régulateur et régléur de cardé :
 15:0:2:17: Nettoyeur de garnitures de cardé ou de chapeau :
 15:0:2:18: Chargeur :
 18:0:2:19: Cardisseur :
 18:0:2:20: Nettoyeur de chaîne (main et machine) :
 15:0:2:21: Tapisser :
 18:0:2:22: Tisseur :
 15:0:2:23: Régulateur de métiers à tisser :
 18:0:2:24: Teinturier de filés et de tissus :
 15:0:2:25: Laveur :
 15:0:2:26: Dégraisseur :
 15:0:2:27: Carboniseur :
 18:0:2:28: Décatisseur :
 18:0:2:29: Leveur :
 18:0:2:30: Allongeur de battage :
 18:0:2:31: Battéur (ouvrier de battage) :
 15:0:2:32: Ouvrier de balles :
 15:0:1:01: Aide leveur :
 18:0:1:02: Ramasseur et tireur de déchets :
 18:0:1:03: Autre personnel d'aide :
 15:0:1:04: Manoeuvre :
 : : : :
 12:1:0:01 autres fonctions de la préparation textile :
 15:1:3:01: Tricoteur sur métier :
 15:1:3:02: Contrôleur de tissus :
 15:1:2:01: Stoppeur :
 18:1:2:02: Passementier (main et machine) :
 18:1:2:03: Crocheteur :
 18:1:2:04: Filetier :
 18:1:2:05: Ouvrier du feutre :
 18:1:2:06: Bastisseur :
 18:1:2:07: Blanchisseur :
 18:1:2:08: Teinturier :
 : : : :
 13:2: : : Coupe et confection :
 18:2:3:01: Tailleur :
 18:2:3:02: Couturier :
 18:2:3:03: Fourreur :
 18:2:3:04: Coupeur de fourrures :
 18:2:3:05: Modiste :
 18:2:3:06: Patronnier :
 18:2:2:01: Chapelier :
 18:2:2:02: Tapisser :
 18:2:2:03: Matelassier :
 18:2:2:04: Traceur :
 18:2:2:05: Coupeur de vêtements et de gants (couseur) :
 18:2:2:06: Brodeur :
 18:2:2:07: Conducteur de machine à coudre :
 .../.....

17:2:1:08: Vaillier :
 18:2:2:05: Ouvrier de tentes et bâches :
 18:2:1:01: Personnel d'aide :
 : : : :
 15:2: : : Travaux du cuir et des peaux :
 15:2:3:01: Peironnier :
 15:2:3:01: Reiseur :
 15:2:2:02: Chauffeur :
 18:2:2:07: Rabattisseur de peaux :
 15:2:2:04: Coupeur de cuir :
 15:2:2:05: Coupeur de cuir (main et machine) :
 15:2:2:06: Conducteur de machine à coudre le cuir :
 15:2:2:07: Polisseur :
 15:2:2:08: Polieur de peaux :
 15:2:2:09: Tanneur :
 15:2:2:10: Bottier :
 15:2:2:11: Corroier répareur :
 15:2:2:12: Teinturier en cuir et en peaux :
 15:2:2:13: Coupeur d'empaignes :
 15:2:2:14: Coupeur (main et machines) :
 15:2:2:15: Apprêteur de tiges :
 15:2:2:16: Coupeur de semelles et de tiges :
 18:2:2:17: Finisseur de chaussures :
 18:2:2:18: Sellier :
 18:2:2:19: Marroquinier :
 18:2:2:20: Ouvrier de fabrication d'articles en cuir :
 18:3:1:01: Personnel d'aide :
 18:3:1:02: Manoeuvre :
 : : : :
 19: : : : Fonctions de l'agriculture, des forêts et de la pêche
 19:0: : : études, recherches et conception :
 19:0:5:01: Agronome :
 19:0:5:02: Botаниste :
 19:0:5:03: Naturaliste :
 19:0:5:04: Géologue :
 19:0:5:05: Ingénieur de recherche agronomique :
 19:0:5:06: Ingénieur de conception :
 19:0:5:07: Ingénieur des forêts et de la D.R.S. :
 19:0:5:08: Maître de recherche :
 19:0:5:09: Chargé de recherche :
 19:0:4:01: Assistant de recherche :
 19:0:4:02: Agent technique principal de recherche agronomique :
 19:0:4:03: Agent technique de recherche :
 : : : :
 19:1: : : Production végétale et protection des végétaux :
 19:1:5:01: Ingénieur d'exécution :
 19:1:5:02: Horticulteur :
 19:1:5:03: Viticulteur :
 19:1:4:01: Adjoint technique :
 19:1:3:01: Planteur :
 19:1:3:02: Chef de secteur de viticulture :
 .../.....

19:1:3:03: Chef de culture (chef de chantier) :
 19:1:3:04: Chef d'équipe :
 19:1:3:05: Chef de chantier :
 19:1:3:06: Chef d'équipe d'irrigation :
 19:1:3:07: Agent technique de la protection des végétaux :
 19:1:2:01: Maraîcher :
 19:1:2:02: Vannificateur :
 19:1:2:03: Arboriculteur :
 19:1:2:04: Trappeur :
 19:1:2:05: Antiacridien :
 19:1:2:06: Tailleur de vignes :
 19:1:2:07: Ouvrier viticulteur :
 19:1:2:08: Coupeur et tailleur d'arbres :
 19:1:2:09: Ciseleur éclaircisseur :
 19:1:2:10: Scieur :
 19:1:2:11: Sciviste :
 19:1:2:12: Ouvrier d'irrigation :
 19:1:1:01: Jardinier :
 19:1:1:02: Personnel d'aide :
 19:1:1:03: Manoeuvre :
 : : :
 19:2: : : Producteur animal :
 19:2:3:01: Agent technique d'élevage :
 19:2:3:02: Chef d'équipe (chef d'étable ou d'écurie) :
 19:2:3:03: Chef d'équipe aviculteur :
 19:2:3:04: Apiculteur (chef d'équipe apiculteur) :
 19:2:3:05: 1er Contrôleur laitier :
 19:2:3:06: Inséminateur :
 19:2:3:07: Eleveur :
 19:2:3:08: Aviculteur :
 19:2:3:09: Sélectionneur :
 19:2:2:01: 2e Contrôleur laitier :
 19:2:2:02: Ouvrier aviculteur :
 19:2:2:03: Ouvrier apiculteur :
 19:2:2:04: Vacher d'étable :
 19:2:2:05: Traveur :
 19:2:2:06: Vacher :
 19:2:2:07: Berger :
 19:2:1:01: Garçon d'étable ou d'écurie :
 19:2:1:02: Gardien de troupeaux :
 19:2:1:03: Manoeuvre :
 : : :
 19:3: : : Pépinières, forêts et D.R.S. :
 19:3:5:01: Chef de district :
 19:3:4:01: Adjoint technique :
 19:3:3:01: Agent technique des forêts :
 19:3:3:02: Chef d'équipe pépiniériste :
 19:3:3:03: Chef d'équipe bûcheron :
 19:3:3:04: Chef de triage :
 19:3:3:05: Agent technique :
 19:3:3:06: Chef de chantier :

.../....

19:3:2:01: Tailleur pépiniériste (Tailleur) :
 19:3:2:02: Ouvrier pépiniériste (pépiniériste) :
 19:3:2:03: Sélectionneur de graines :
 19:3:2:04: Agent de surveillance :
 19:3:2:05: Estimeur (Marqueur) :
 19:3:2:06: Évaluateur charbonnier en forêt (charbonnier) :
 19:3:2:07: Garçon-forestier supplétif :
 19:3:2:08: Écharron de hautes futaies :
 19:3:2:09: Éclaircisseur :
 19:3:2:10: Scieur de long :
 19:3:2:11: Ouvrier liègeur :
 19:3:1:01: Aide bûcheron :
 19:3:1:02: Manoeuvre :
 : : :
 19:4: : : Pêche :
 19:4:3:01: Pisciculteur :
 19:4:3:02: Ortriculteur :
 19:4:3:03: Patron de pêche :
 19:4:3:04: Marin-pêcheur :
 19:4:2:01: Pêcheur :
 19:4:1:01: Personnel d'aide :
 : : :
 20: : : : Manutention et conduite d'engins (fonctions non
 : : : classées ailleurs) :
 20:0: : : Manutention et conduite d'engins (fonctions S.U.A.)
 20:0:0:01: Contremaître de quai (accouage) :
 20:0:0:02: Chef d'équipe :
 20:0:0:03: Chef de parc :
 20:0:0:04: Chef de motoculture :
 20:0:2:01: Conducteur d'engins agricoles (tractériste) :
 20:0:2:02: Conducteur de pont ou de portique roulants :
 20:0:2:03: Conducteur de grue (grutier) :
 20:0:2:04: Conducteur de treuil :
 20:0:2:05: Conducteur d'appareils de lavage :
 20:0:2:06: Conducteur de machines de terrassement et de cons-
 : : : truction :
 20:0:2:07: Conducteur de chariot élévateur :
 20:0:2:08: Chauffeur de véhicule léger :
 20:0:2:09: Monteur d'appareils de levage :
 20:0:2:10: Monteur de câbles :
 20:0:2:11: Gréeur :
 20:0:2:12: Epaisseur :
 20:0:2:13: Huileur et graisseur de machines :
 20:0:1:01: Docker :
 20:0:1:02: Chargeur de véhicule :
 20:0:1:03: Manutentionnaire :
 20:0:1:04: Accouage) :
 20:0:1:05: Personnel d'aide :
 20:0:1:06: Manoeuvre :

.../....

21: : : Confectionneurs d'articles en papier et d'autres ar- :
: : : ticles non classés ailleurs :
21:0: : : Confectionneurs d'articles en papier et d'autres ar-
: : : icles (C.O.C.) :
21:0:2:01: Cartonier à la main :
21:0:2:02: Conducteur de machines :
21:0:2:03: Confectionneur de toiles et de papiers revêtus de
: : : matières abrasives :
21:0:2:04: Confectionneur de balais :
21:0:2:05: Peseur de corbeilles :
21:0:2:06: Vannier :
21:0:2:07: Loueur de brosses :
21:0:2:08: Confectionneur de boutons :
21:0:2:09: Allumetier :
21:0:1:01: Personnel d'aide :
21:0:1:02: Manoeuvre :
: : : :
22: : : : Fonctions de service, fonctions non classées ailleurs:
22:0: : : Sécurité :
22:0:3:01: Pompier :
22:0:3:02: Spécialiste de la prévention :
22:0:3:03: Chef d'équipe sécurité :
22:0:3:04: Responsable de services de sécurité :
22:0:2:01: Agent de sécurité :
22:0:2:02: Policier :
22:0:1:01: Personnel d'aide :
: : : :
22:1: : : : Personnel de maison ou d'établissements publics :
22:1:3:01: Hôtelier :
22:1:3:02: Restaurateur :
22:1:3:03: Cafetier :
22:1:3:04: Barman :
22:1:3:05: Maître d'hôtel :
22:1:3:06: Econome :
22:1:3:07: Chef de cuisine :
22:1:2:01: Gouvernante (Institutions) :
22:1:2:02: Nurse :
22:1:2:03: Hôtesse :
22:1:2:04: Steward :
22:1:2:05: Cuisinier :
22:1:2:06: Concierge (Internat) :
22:1:2:07: Employé de service :
22:1:1:01: Femme de chambre :
22:1:1:02: Valet de chambre :
22:1:1:03: Serveur :
22:1:1:04: Femme de ménage :
22:1:1:05: Laveur de vitres :
22:1:1:06: Personnel d'aide :
22:1:1:07: Manoeuvre :

.../....

22:2: : : Autres fonctions :
22:2:4:01: Membres du clergé et d'ordre religieux :
22:2:4:02: Officiel d'organisation sportive :
22:2:3:01: Entraîneur sportif :
22:2:3:02: Moniteur sportif :
22:2:3:03: Entrepreneur de pompes funèbres :
22:2:3:04: Embaumeur :
22:2:3:05: Taxidermiste :
22:2:3:06: Spécialiste des soins de beauté :
22:2:3:07: Coiffeur :
22:2:3:08: Lanucure :
22:2:2:01: Athlète :
22:2:2:02: Blanchisseur :
22:2:2:03: Conducteur de machine à laver et à dégraisser :
22:2:2:04: Dégraisseur détacheur :
22:2:2:05: Presseur :
22:2:2:06: Repasseur :
22:2:1:01: Aide-coiffeur :
22:2:1:02: Garçon de bains :
: : : :
23: : : : Membres des forces armées :
23:0: : : Membres des Forces Armées :
: : : :

Catégorie	NIVEAU DE QUALIFICATION	Degré d'autonomie	Exigences et Responsabilités	Champs d'application	
				Purement technique	Bureaux
I 1-A 100-250	Effectuer une tâche simple, ne nécessitant aucune qualification ou expérience professionnelle	Recevoir des ordres stricts	Aucune initiative ni responsabilité	M1	1-A
	Exécuter des travaux simples ou élémentaires nécessitant que des aptitudes réduites ou une expérience professionnelle sommaire	- id -	- id -	M2	1-B
II 1-B 175-225	Exécuter des travaux exigeant des aptitudes définies, une formation préalable, un apprentissage ou une expérience du métier	Travailler sous la direction d'un Agent de niveau supérieur	Pouvant avoir sous ses ordres une équipe à effectif variable d'ouvriers de niveau inférieur		
	1 ^{re} - Initiation de courte durée ou une formation professionnelle simple acquise sur le tas	- id -	- id -	O S 1 A1, A2, B1, B2, D1 (Transports)	2-A
	2 ^{de} - Avoir d'autres connaissances et une expérience du métier qui ne peuvent être acquises que par un apprentissage ou une pratique suffisante	Disposer d'une certaine autonomie dans son travail	- id -	O S 2 A3, B3, E4, O1, C2, D2 (Transports)	2-B
	3 ^e - Avoir, sans diplôme technique, une expérience pratique dans la profession	Avoir beaucoup plus d'autonomie pour exécuter dans de bonnes conditions les travaux de son métier. Pouvoir travailler seul.	Avoir une responsabilité de surveillance et de coordination du travail des ouvriers placés sous ses ordres	O S 3 A4, C3, D3, D4	3-A
III 3-A 350-450	Posséder une expérience réelle du métier, dont la connaissance est sanctionnée par un examen professionnel ou l'apprentissage par un G.A.P.	Disposer d'une autonomie assez large pour la réalisation des travaux exigés par le métier.	Avoir des responsabilités de direction et de coordination d'un ou de plusieurs groupes d'agents placés sous ses ordres	O P 1 B5 C4 (Transports)	3-B
	1 ^{re} - " - plus une longue pratique (au moins 5 ans) du métier ou une bonne maîtrise de la profession sanctionnée par des références	- id -	- Diriger le travail d'une équipe comprenant au moins trois O.P.	O P 2 Conducteur-dépanneur (transports)	4-A
	2 ^{de} - " - plus maîtrise totale d'un ou plusieurs métiers; avoir tous les diplômes et références exigés dans les catégories et échelons inférieurs	- id - plus larges initiatives	- id - assumer d'importantes responsabilités	O P 3 Contremaître	4-B
IV 4 750-1500	Assurer une fonction nécessitant la connaissance approfondie, tant théorique que pratique, d'une technique posséder des connaissances en matière de coût et des aptitudes à diriger et former le personnel	Sur la base des objectifs qui sont fixés, être le seul responsable des travaux confiés par soi-même au personnel placé sous ses ordres.	Etre responsable de la bonne fin des travaux	Agents de maîtrise conducteur de travaux	Techniciens de Bureaux Tex, dessinateur tour d'étude Projecteurs Agent de planning
V 5 1000	Posséder la connaissance approfondie d'une ou plusieurs techniques et disciplines sanctionnée par des diplômes d'études supérieures ou techniques, des références et des expériences acquises dans un domaine déterminé.	Posséder de grandes initiatives et une très large autonomie dans l'exercice de la fonction.	a) - Avoir d'énormes responsabilités en matière de direction de coordination ou de gestion	Directeur - Chef de service d'entreprise - Chef de fabrication ou de production - Ingénieur	- Chef de service - Professeur - Economiste
			b) Sans avoir à assumer un tel degré de responsabilité, assurer		

LES 24 CLASSES DE METIERS

- 2 -

20. Fonctions de direction générale et de gestion : f. juridiques, sociales, humaines, économiques, mathématiques, statistiques, financières, comptables, administratives et commerciales, mécanographie.
01. Fonctions linguistiques et littéraires ; impression des textes.
02. Arts graphiques et photographiques : gravure, photogravure, peinture d'art et peinture graphique ; décoration, dessin, sculptures.
03. Fonctions artistiques et para-artistiques.
04. Fonctions médicales et para-médicales.
05. Enseignement et formation professionnelle.
06. Physique, chimie et travaux de laboratoire : optique et travail de verre ; géologie et géophysique ; fonction de la chimie et de la physique industrielle.
07. Fonctions des mines - carrières et salines - matériaux de constructions - travaux de la céramique et de l'argile.
08. Architecture, urbanisme, génie rural et hydraulique ; construction de bâtiment, de routes et d'ouvrage d'art, topographie.
09. Electricité, électromécanique, électrotechnique, électronique, radio-électricité, télécommunications.
10. Fonderie des métaux (1ère et 2ème fusion) étirage des métaux ; travaux sur métaux en feuilles minces.
11. Mécanique générale et de précision.
12. Construction métallique.
13. Automobile et cycles : montage, vente, réparation et entretien.
14. Pétrole et gaz, forage, production, stockage, transport, raffinage, entretien, distribution.
15. Fonctions des transports et communications.
16. Charpente bois, menuiserie, ébénisterie : autres travaux du bois.
17. Fonction de la fabrication des produits alimentaires et du tabac.
18. Filature, tissage, finissage et préparation des tissus ; coupe et confection ; travail du cuir et des peaux
19. Fonctions de l'agriculture, des forêts et de la pêche.
20. Manutentions et conduite d'engins (fonctions non classées ailleurs)
21. Confectionneurs d'articles en papier et d'autres articles non classés ailleurs)
22. Fonctions de services ; fonctions non classées ailleurs
23. Membres des forces armées.

* * * * *

LES GROUPES DE METIERS

	<u>Nombre des</u> <u>Métiers</u>
.0 - Fonctions de direction générale et de gestion	7
.1 - Fonctions juridiques	8
.2 - Fonctions sociales et humaines	9
.3 - Fonctions économiques, mathématiques, statistiques ..	9
.4 - Fonctions financières et comptables	17
.5 - Fonctions administratives	18
.6 - Fonctions de la mécanographie	11
.7 - Fonctions commerciales (sauf automobile)	31
1.0 - Fonctions linguistiques et littéraires	19
1.01- Fonctions de l'impression des textes	10
12.0 - Fonctions des impressions graphiques et d'art	13
12.1 - Fonctions de la gravure	10
12.2 - Fonctions de la photogravure	5
12.3 - Fonctions de la photographie	9
12.4 - Fonctions de la peinture et peinture graphiques, décoration	9
02.5 - Fonctions du dessin	14
02.6 - Fonctions de la sculpture	4
03.0 - Fonctions des : théâtre, cinéma, radio, télévision	16
03.1 - Fonctions de la musique et de la danse	12
04.0 - Fonctions médicales	12
04.1 - Fonctions para-médicales	17
05.0 - Fonctions de l'enseignement	16
05.1 - Fonctions de la formation professionnelle	13
06.0 - Fonctions de la chimie, physique et des travaux de laboratoire	16
06.1 - Fonctions de l'Optique et du travail du verre	13
06.2 - Fonctions de la géologie et de la géophysique	17
06.3 - Fonctions de la chimie et de la physique industrielle	43
	<hr/> 378

27 groupes de métiers et 378 métiers (à reporter)

...../....

- 2 -	
Groupes	(a reporter) 378
1.0 - Fonctions du sondage et de l'extraction	36
1.1 - Fonctions de la laverie et de la flottation	5
1.2 - Fonctions des matériaux et de construction, céramique; argile et pierre	22

2.0 - Fonctions : architecture, urbanisme, génie rural et hydrau- lique (conception, décoration et contrôle des travaux)	13
2.1 - Fonctions : maçonnerie, briqueterie, plâtrerie, béton armé, taille de pierres et autres fonctions " gros oeuvre "	37
2.2 - Fonctions : Plomberie, sanitaires, installation de chau- ffage et de réfrigération	12
2.3 - Fonctions peinture, collage de papiers peints, vitrerie	10
2.4 - Fonctions de la topographie	9

3.0 - Fonctions de l'électricité générale	18
3.1 - Fonctions de l'électromécanique	14
3.2 - Fonctions des études et recherches, méthodes, ordon- nancement (électromécanique)	11
3.3 - Fonctions de l'électricité industrielle	15
3.4 - Fonctions : radio, électricité, électricité et électronique	17
3.5 - Fonctions de la téléphonie	12
3.6 - Fonctions des câbles d'énergie et de téléphonie	22
3.7 - Fonctions des essais et contrôles	7
3.8 - Fonctions : entretien, aménagement des travaux extérieurs et des chantiers	7
3.9 - Fonctions non classés ailleurs (pétrole)	16

10.0 - Fonctions : fonderie à fusion, préparation matières et agglomération	16
10.1 - Fonction : fonderie à fusion fabrication	17
10.2 - Fonctions : fonderie à fusion, moulage, noyautage ébarbage, modelage, autres fonctions	27
10.3 - Fonctions ; étirage des métaux : laminage, tréfilage, Câblage, rectification, étamage et recuit ; autres fon- ction	40
10.4 - Fonctions : travaux sur métaux en feuilles, outillage, essais et contrôle, entretien ; autres fonctions	44
	<hr/> 816

50 groupes

816

...../.....

50 Groupes	(à reporter)	816
11.0 - Fonctions de la mécanique générale : études et recherches ; études d'outillage ; méthode, ordonnancement, lancement...		11
11.1 - Fonctions de l'ajustage		4
11.2 - Fonctions : fraisage et alésage.....		6
11.3 - Fonctions du tournage		4
11.4 - Fonctions de la rectification		5
11.5 - Fonctions des essais et contrôle		4
11.6 - Fonctions : entretien et aménagements ; travaux extérieurs et chantiers		6
11.7 - Fonctions de la mécanique de précision : bijouterie et orfèvrerie.....		14
11.8 - Autres fonctions de mécanique générale		9
11.9 - Fonctions non classées ailleurs		11
12.0 - Fonctions de la chaudronnerie (construct. métal.)		5
12.1 - Fonctions de la charpente de fer		17
12.2 - Fonctions : serrurerie, ferronnerie, forge		10
12.3 - Fonctions de la soudure.....		7
12.4 - Fonctions de la menuiserie métallique ; mobilier métallique		10
12.5 - Fonctions études et recherches ; études d'outillage, méthode ordonnancement et lancement (méc. gén.)		11
12.6 - Fonctions : essais et contrôle (comme en méc. gén.)		4
12.7 - Fonctions : entretien et aménagements ; travaux extérieurs et chantiers		6
12.8 - Autres fonctions de construction métallique (comme en mécanique générale)		9
13.0 - Fonctions : automobile et cycles : montage, production et contrôle		13
13.1 - Fonctions commercial et ventes		8
13.2 - Fonctions : réparation et entretien		22
13.3 - Fonctions : ordonnancement, lancement, autres fonctions...		6
73 Groupes.		1.018

.

73 Groupes	(à reporter)	1.018
14.0 - Fonctions : forage du pétrole et gaz		15
14.1 - Fonctions : production		15
14.2 - Fonctions : stockage et transport par pipe		11
14.3 - Fonctions : raffinage		23
14.4 - Fonctions : entretien		8
14.5 - Fonctions de la distribution des produits pétroliers		23
14.6 - Fonctions : distribution de gaz et du gaz liquéfié		15
15.0 - Fonctions des transports et communications		27
16.0 - Fonctions : charpente de bois, menuiserie, ébénisterie ; autres fonctions du bois		26
17.0 - Fonctions : boulangerie, pâtisserie, confiserie et chocolaterie		12
17.1 - Fonctions de la brasserie		11
17.2 - Fonctions : salcours, fumcours, cuiseurs, conserveurs		7
17.3 - Fonctions de la boucherie et de la charcuterie		5
17.4 - Fonctions : laiterie et produits laitiers		10
17.5 - Autres fonctions non classées ailleurs		9
17.6 - Fonctions du tabac		
18.0 - Fonctions : filature, tissage, finissage et préparation des tissus		40
18.1 - Autres fonctions de la préparation textile		10
18.2 - Fonctions de la loupe et de la Confection		16
18.3 - Fonctions des travaux du cuir et des peaux		23
19.0 - Fonctions de l'agriculture : études, recherches et conception		12
19.1 - Fonctions : production végétale et protection des végétaux		26
19.2 - Fonctions du producteur animal		19
19.3 - Fonctions : pépinières, forêts et D.R.S.		21
19.4 - Fonctions de la pêche		6
99 Groupes.		1.408

.0 - Fonctions : manutention et conduite d'engins (NCA)	23
---	----

.0 - Fonctions des confectionneurs d'articles en papier et d'autres articles (NCA)	11
--	----

2.0 - Fonctions des services : Sécurité	7
2.1 - Personnel de maison ou d'établissements publics	21
2.2 - Autres fonctions des services	13

13.C - Fonctions des membres des Forces Armées

TOTAL : - 104 groupes de métiers	1.488
-1488 métiers ou emplois	

BI1 Recommandations des experts B.I.T.-O.N.U. concernant la collecte de données susceptibles de servir à l'analyse du sous-emploi dans les pays en voie de développement.

Extrait de : "COMMENT DETERMINER SI LE NIVEAU DE L'EMPLOI DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT EST ADEQUAT"

RAPPORT ETABLI PAR LE B.I.T. POUR LA 8^{ème} SESSION DU COMITE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TENUE A GENEVE LES 10-21 AVRIL 1972.

Données à recueillir éventuellement

D'une manière générale, il conviendrait de poser les questions aux groupes de population qui sont vraisemblablement capables de fournir des renseignements utiles. Dans les centres urbains, et là où l'économie monétaire est importante, il peut être souhaitable de poser des questions qui, dans les secteurs ruraux traditionnels de la société, sont inutiles ou dépourvues de signification.

Il peut être préférable de n'analyser que certaines parties d'un pays, sans tenir compte de certaines autres – la plupart du temps le secteur rural traditionnel – du moins au cours des premières phases de la collecte des données.

On pourrait se proposer de poser des questions permettant d'établir les tableaux ci-après : a) pour les individus ; b) pour les ménages :

Tableaux concernant les individus

Corrélations géographiques – résidence urbaine ou rurale
importance de la ville
par région

1. Population, selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, les liens existants avec le chef du ménage.
2. Population active (chômeurs et non chômeurs), selon l'âge, le sexe, les liens, l'état matrimonial
3. Taux de participation de la population active (de 1 à 2).
4. Personnes occupées, selon l'âge, le sexe, les liens, l'état matrimonial.
5. Chômeurs, selon l'âge, le sexe, les liens, l'état matrimonial.
6. Utilisation de la population active selon l'âge, le sexe, etc.
 - a) Personnes occupées à plein temps
 - b) Personnes occupées à temps partiel
 - i) souhaitant travailler davantage
 - ii) ne souhaitant pas travailler davantage
 - c) Chômeurs

(Définir comme sous-utilisée en termes de durée du travail la population active visée en b) i) + c). Il s'agirait là d'une nouvelle classification fonctionnelle).
7. Population active, selon l'âge, le sexe, les liens, classée par occupation, secteur d'activité, état civil. (Grouper en catégories générales).
8. Personnes occupées (même ventilation qu'au point 7).
9. Chômeurs (même ventilation qu'au point 7).
10. Population active sous-utilisée – suivant la définition donnée au point 6 – (même ventilation qu'au point 7).
11. Personnes occupées, selon l'âge, le sexe, etc., classées par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus).
12. Chômeurs selon l'âge, le sexe, etc., classés par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu (revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus).
13. Population active sous-utilisée selon l'âge, le sexe, etc., classée par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu (revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus). (Les catégories en 11, 12 et 13 ne disposant que de bas revenus seront définies comme pauvres).
14. Population active sous-utilisée – suivant la définition donnée au point 6 – et pauvre – suivant la définition donnée au point 13, selon l'âge, le sexe, etc.

15. Introduction dans ce qui précède de l'instruction, en tant que variable.

- a) Introduire aux fins de corrélation une ventilation entre occupations agricoles et occupations non agricoles, et refaire les tableaux ci-dessus.
- b) Essayer aussi à cette fin les catégories ci-après :
 - i) Revenus uniquement non agricoles (classés par catégories).
 - ii) Revenus uniquement agricoles.
 - iii) Revenus mixtes (de sources agricoles et non agricoles).
- c) Essayer aussi à cette fin les catégories ci-après :
 - i) Salariés (de l'Etat, du secteur privé).
 - ii) Travailleurs indépendants.
 - iii) Travailleurs familiaux non rémunérés.

Tableaux concernant les ménages

Corrélations : 1. géographiques : comme ci-dessus.

2. a) Ménages dont tous les membres travaillent dans l'agriculture.
- b) Ménages dont tous les membres travaillent hors de l'agriculture.
- c) Ménages mixtes.

3. Nombre de travailleurs
 - Un seul travailleur
 - Deux travailleurs seulement
 - Trois travailleurs ou plus.

1. Ménages, selon l'âge et le sexe de leur chef et par nombre de personnes et nombre d'enfants.
2. Ménages, selon le nombre de leurs membres non chômeurs.
 - le nombre de leurs membres chômeurs.
 - le nombre de leurs membres sous-utilisés.

Diviser les ménages en :

- i) Ménages dont tous les membres sont sous-utilisés ;
- ii) Ménages dont tous les membres sont employés à plein temps ;
- iii) Ménages qui comptent des membres sous-utilisés et des membres employés à plein temps.

3. Ménages par sources de revenus familiaux ventilées entre :

- a)
 - i) Revenus entièrement issus d'activités non agricoles,
 - ii) Revenus entièrement issus de l'agriculture,
 - iii) Revenus d'origine mixte.

Subdiviser comme suit chacune des catégories ainsi obtenues :

- b)
 - i) Ménages pauvres,
 - ii) Ménages à bas revenus,
 - iii) Ménages disposant de revenus suffisants.

4. Classifier par entrées multiples selon 3 a) et b).

5. Ménages, selon le type d'habitation, des matériaux de construction, l'alimentation en eau, le nombre de pièces et les installations sanitaires.

Subdiviser en :

- c)
 - i) Logements convenables,
 - ii) Logements insuffisants,
 - iii) Logements de qualité inférieure aux normes.

6. Ménages, selon la valeur et le loyer du logement.

7. Etablir un tableau à entrées multiples au moyen des éléments 5 et 6 afin d'améliorer la classification c).

8. Etablir un tableau à entrées multiples au moyen des éléments c) et 3 b) pour vérifier la définition de la pauvreté.

9. Possibilité de classer alors les ménages en :

On pourrait se proposer de poser des questions permettant d'établir les tableaux ci-après : a) pour les individus ; b) pour les ménages :

Tableaux concernant les individus

Corrélations géographiques – résidence urbaine ou rurale
importance de la ville
par région

1. Population, selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, les liens existants avec le chef du ménage.
2. Population active (chômeurs et non chômeurs), selon l'âge, le sexe, les liens, d'état matrimonial.
3. Taux de participation de la population active (de 1 à 2).
4. Personnes occupées, selon l'âge, le sexe, les liens, l'état matrimonial.
5. Chômeurs, selon l'âge, le sexe, les liens, l'état matrimonial.
6. Utilisation de la population active selon l'âge, le sexe, etc.
 - a) Personnes occupées à plein temps
 - b) Personnes occupées à temps partiel
 - i) souhaitant travailler davantage
 - ii) ne souhaitant pas travailler davantage
 - c) Chômeurs

(Définir comme sous-utilisée en termes de durée du travail la population active visée en b) i) et c). Il s'agirait là d'une nouvelle classification fonctionnelle).
7. Population active, selon l'âge, le sexe, les liens, classée par occupation, secteur d'activité, état civil. (Grouper en catégories générales).
8. Personnes occupées (même ventilation qu'au point 7).
9. Chômeurs (même ventilation qu'au point 7).
10. Population active sous-utilisée – suivant la définition donnée au point 6 – (même ventilation qu'au point 7).
11. Personnes occupées, selon l'âge, le sexe, etc., classées par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus).
12. Chômeurs selon l'âge, le sexe, etc., classés par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu (revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus).
13. Population active sous-utilisée selon l'âge, le sexe, etc., classée par occupation, secteur d'activité, état-civil, groupe ; par revenu (revenu du dernier mois et revenu de la dernière année). (Par catégories de revenus). (Les catégories en 11, 12 et 13 ne disposant que de bas revenus seront définies comme pauvres).
14. Population active sous-utilisée – suivant la définition donnée au point 6 – et pauvre – suivant la définition donnée au point 13, selon l'âge, le sexe, etc.
15. Introduction dans ce qui précède de l'instruction, en tant que variable.
 - a) Introduire aux fins de corrélation une ventilation entre occupations agricoles et occupations non agricoles. et refaire les tableaux ci-dessus.
 - b) Essayer aussi à cette fin les catégories ci-après :
 - i) Revenus uniquement non agricoles (classés par catégories).
 - ii) Revenus uniquement agricoles.
 - iii) Revenus mixtes (de sources agricoles et non agricoles).
 - c) Essayer aussi à cette fin les catégories ci-après :
 - i) Salariés (de l'Etat, du secteur privé).
 - ii) Travailleurs indépendants.
 - iii) Travailleurs familiaux non rémunérés.

Tableaux concernant les ménages

Corrélations : 1. géographiques : comme ci-dessus.

2. a) Ménages dont tous les membres travaillent dans l'agriculture.
- b) Ménages dont tous les membres travaillent hors de l'agriculture.

S'il s'agit seulement de classer les ménages, avec un degré raisonnable d'exactitude, en quelques grands groupes tels que ménages pauvres, ménages à bas revenus et ménages à revenus suffisants, point n'est besoin de détailler les données sur les revenus. Elles devront toutefois être suffisamment précises pour qu'on puisse établir la classification désirée. Quant aux données sur le logement, qui constituent la troisième innovation, elles pourront utilement compléter les données sur les revenus dans l'établissement de cette classification.

Les secteurs de la population où il n'existera pas de distinction nette entre travail et absence de travail, ou entre le fait d'appartenir ou non à la population active, seront surtout ruraux. Dans le reste du présent document, on les appellera "ménages du secteur traditionnel" tandis que les autres seront dénommés "ménages du secteur moderne". Il appartiendra à chaque gouvernement de tracer la ligne de démarcation comme il l'entend. Mais dans ce domaine, des directives à l'échelon international pourraient être utiles, et des travaux supplémentaires s'imposent.

On suggérera peut-être que du point de vue de la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi ceux qui prennent les décisions de politique générale ont surtout besoin de savoir au sujet des ménages du secteur traditionnel i) l'importance et la composition des ménages ; ii) leur place dans la triple classification des revenus proposée plus haut ; iii) s'il existe assez de personnes valides pour assurer la subsistance du ménage pourvu que leurs possibilités de travail soient suffisantes ; iv) combien disposent et combien ne disposent pas d'une superficie de terrain qui leur permette d'obtenir un revenu suffisant ou un revenu supérieur à celui où commence la pauvreté, compte tenu des conditions d'utilisation du terrain et des possibilités d'obtenir sporadiquement des emplois rémunérés. On devrait pouvoir concevoir des questions simples, capables de faire apparaître ces faits, et peut-être pourrait-on établir à l'intention des enquêteurs, en vue de déterminer le niveau de revenu des ménages, des directives normalisées qui varieraient selon la région, les caractéristiques des terres, les cultures et les techniques. En déterminant à combien de personnes ou de ménages il faut fournir du travail ou un surcroît de travail, il pourrait être tenu compte des ménages du groupe des pauvres (pourvu que cette pauvreté ne soit pas due au manque de membres valides).

6. Rapports entre les enquêtes sur la population active et les ménages et d'autres enquêtes

Il est évident qu'une enquête sur les ménages ne peut englober toutes les variables qui sembleraient pouvoir être utiles pour définir une politique. Il y a des limites au volume de renseignements de qualité acceptable qu'on est en droit d'attendre des enquêteurs. En outre, les pays en voie de développement ont des ressources limitées et il serait onéreux d'établir un tableau à entrées multiples comportant un nombre très élevé de variables. C'est pourquoi il faut s'efforcer de produire des questionnaires succincts et pertinents.

Pour aller au fond du problème du paupérisme, il est souhaitable de rendre plusieurs visites par an aux familles au lieu d'une seule avec un questionnaire plus long. Des données sûres, montrant les raisons des variations saisonnières du revenu et de l'emploi, nécessitent plusieurs visites par an. Cette méthode réduit les risques d'erreur dus à la mémoire incertaine des personnes questionnées.

C – L'analyse et les résultats

SOMMAIRE

CI-1 – Combinaisons possibles, improbables et impossibles entre professions et branches d'activité	418
CI-2 – Données sur l'activité dont la collecte fait l'objet des recommandations des organismes internationaux	420
CI-3 – Tableaux statistiques de l'activité dont les organismes internationaux recommandent la construction.	422
CI-4 – Exemple d'Analyse statique de la main d'œuvre en Afrique. (Algérie. La population active au recensement de 1966).	435
CII-1 – Modèles de projection des taux et profils d'activité élaborés par le BIT	458
CII-2 – Projections matricielles de main d'œuvre – quelques détails de calculs	473

CI-1 Combinaisons possibles, improbables et impossibles entre professions et branches d'activité.

Extrait de : Nations Unies, Conseil Economique et Social, E/AC.54/L.44.

"APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES AUX DONNEES SUR LA POPULATION ACTIVE FOURNIES PAR LES RECENSEMENTS".

Etudes démographiques N° 9.

B. Combinaisons possibles, improbables et impossibles de la profession avec la branche d'activité économique

× × × - Combinaisons éminemment probables de la profession et de la branche d'activité
 × × - Combinaisons probables mais moins fréquentes de la profession et de la branche d'activité.

Groupes principaux de la CITP et sous-groupes choisis du CRPA	Branche d'activité économique 0		Branche 1	Branche 2-3
	01	02-04		
	Agriculture et élevage	Sylviculture, chasse et pêche	Industries extractives	Industries manufacturières
CITP, groupe 1. - Personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés	×	×	× × ×	× × ×
CRPA, 01. Ingénieurs, personnes exerçant une profession libérale, techniciens et assimilés	×	×	× × ×	× × ×
CRPA, 02. Chimistes, pharmaciens et techniciens de laboratoires	×	×	× ×	× × ×
CRPA, 03. Professeurs, instituteurs et spécialistes non classés ailleurs	×	×	× ×	× × ×
CRPA, 04. Hommes de lois, juges et assimilés	—	—	× ×	× ×
CRPA, 05. Personnes exerçant la profession médicale et assimilés	—	—	× ×	—
CRPA, 06. Artistes, écrivains, animateurs et assimilés	—	—	×	× × (280)
CRPA, 07. Ministres du culte, assistants sociaux et personnes s'occupant d'œuvres de bienfaisance	—	—	×	×
CITP, groupe 2 - Directeurs, administrateurs, employés de bureau et assimilés	× ×	× ×	× ×	× × ×
CRPA, 11. Fonctionnaires des services publics	—	—	—	—
CRPA, 12. Directeurs, administrateurs, et propriétaires - commerce de gros et de détail	—	—	—	—
CRPA, 13. Autres directeurs, administrateurs et propriétaires	—	—	× ×	× × ×
CRPA, 21. Sténographes, dactylographes, et opérateurs spécialisés de machines de bureau	× ×	× ×	× ×	× × ×
CRPA, 22. Experts-comptables, comptables, caissiers, encaisseurs et assimilés	× ×	× ×	× ×	× × ×
CRPA, 23. Personnes travaillant à d'autres emplois de bureau et assimilés	×	×	× ×	× × ×
CITP, groupe 3. - Vendeurs	× ×	×	×	× × ×
CRPA, 31. Vendeurs du commerce de détail et vendeurs des rues	×	×	×	× ×
CRPA, 32. Autres vendeurs et assimilés	× ×	× ×	×	× × ×
CITP, groupe 4 - Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, bûcherons et assimilés	× × ×	× × ×	×	×
CRPA, 41. Agriculteurs et éleveurs	× × ×	×	—	×
CRPA, 42. Ouvriers agricoles et jardiniers	× × ×	×	—	×
CRPA, 43. Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	×	× × ×	—	—
CRPA, 44. Bûcherons et assimilés	×	× × ×	×	—
CITP, groupe 5. - Mineurs, carriers et travailleurs assimilés	—	—	× × ×	×
CITP, groupe 6 - Conducteurs de moyens de transport	×	× ×	× ×	× ×
CRPA, 61. Chauffeurs, conducteurs et livriers	×	—	× ×	× ×
CRPA, 62. Mécaniciens et chauffeurs de locomotives	—	×	×	×
CRPA, 63. Autres conducteurs de moyens de transport	—	—	×	×
CITP, groupe 7. - Ouvriers de métiers, ouvriers à la production, manœuvres non classés ailleurs	×	×	× × ×	× × ×
CRPA, 71. Mécaniciens et ouvriers métallurgistes spécialisés	×	×	× × ×	× × ×
CRPA, 72. Charpentiers, ébénistes et ouvriers du bois assimilés	×	×	× ×	× × ×
CRPA, 73. Electriciens, maçons, peintres, plombiers et ouvriers assimilés	×	×	× ×	× × ×
CRPA, 74. Fileurs, tisseurs, et autres ouvriers du textile	—	—	—	× × ×
CRPA, 75. Coupeurs, couseurs et finisseurs de vêtements, de tissus, de fourrures et d'articles en cuir	—	—	—	× × ×
CRPA, 76. Ouvriers des fabriques de tabac et de produits alimentaires	× ×	×	—	× × ×
CRPA, 77. Autres ouvriers à la production	—	—	—	× × ×
CRPA, 78. Ouvriers ne travaillant pas à la production	—	—	× ×	× × ×
CRPA, 79. Ouvriers et manœuvres d'usine	—	—	× ×	× × ×
CRPA, 81. Ouvriers et manœuvres du bâtiment et des constructions	×	×	× ×	×
CRPA, 82. Dockers, manutentionnaires et autres manœuvres des transports	×	×	× ×	× ×
CRPA, 83. Autres travailleurs manuels et manœuvres non classés ailleurs	—	—	—	—
CITP, groupe 8. - Travailleurs spécialisés des services	× ×	× ×	× ×	× ×
CRPA, 91. Travailleurs spécialisés des services de protection	× ×	× ×	× ×	× ×
CRPA, 92. Domestiques (gens de maison)	—	—	—	—
CRPA, 93. Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté, personnes exerçant une profession paramédicale et assimilés	×	×	×	×
CRPA, 94. Autres travailleurs spécialisés des services	—	—	× ×	× ×
CITP, groupe 9. - Personnes dont la profession n'a pu être déterminée ou n'a pas été déclarée	•	•	•	•
CITP, groupe 10 - Membres des forces armées	—	—	—	—

• Souvent, lorsque la profession ne peut être déterminée ou n'est pas déclarée, il en est de même pour la branche d'activité. Dans d'autres cas, des professions

(groupes principaux de la CITP et sous-groupes choisis dans la liste établie par le CRPA)
(branches et classes choisies de la CITI)

x - Combinaisons éminemment improbables, mais possibles dans les «unités accessoires».
— - Combinaisons virtuellement impossibles

Branche 4 Construction	Branche 5 Electricité, gaz, eau et services sanitaires	Branche 6		Branche 7 Transports, entrepôts et communications	81 Services gouvernementaux	Branche 8. --- Services		
		61 Commerce de gros et de détail	62-64 Banques, assurances, affaires immobilières			82 Services fournis au public et aux entreprises	83 Services de loisirs	84 Services personnels
x x x	x x x	x x x	x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x
x x x	x x x	x	x	x x	x x x	x x x	x	x
—	x x x	x x x	—	x x	x x x	x x x	x	x
x	x x	x x	—	x x	x x x	x x x	x	x x
x x	x x	x x	x x	x x	x x x	x x x	x x	x x
x	x	x x	x x	x x	x x	x x x	x x	x x
x	x	x x	x x	x	x x	x x x	x x x	x
—	x	x	x	x	x x	x x x	—	—
x x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x
—	—	—	—	—	—	—	—	—
x x x	x x	x x x	x x x	x x x	—	x x x	x x x	x x x
x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x	x x
x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x	x x
x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x x	x x	x x
x x	x	x x x	x x x	x	x	x x	x x	x x
—	x	x x x	—	x	x	x	x	x
x x	x	x x x	x x x	x	—	x x	x x	x x
x x	—	—	—	—	x	—	—	—
x x	x	—	x x	—	x	x x	x x	x x
—	—	—	—	—	—	—	—	—
x	—	—	—	—	x	—	—	—
x x	x x	x x x	x	x x x	x x	x x	x x	x x
x x	x x	x x x	x	x x x	x x	x x	x x	x x x
—	—	—	—	x x x	—	—	—	—
—	—	x	—	x x x	x	—	—	—
x x x	x x x	x x	x x	x x x	x x	x x	x x	x x
x x	x x	x x	x	x x x	x	x x	x x	x x
x x x	x x	x x	x	x	x	x	x	x
x x x	x x	x	—	—	—	—	—	x x
—	—	x x	—	—	—	—	—	x x
—	—	x x	—	—	—	—	—	x x
—	—	x x	—	—	—	—	—	x x
x x x	x x x	x x	x x	x x x	x x	x x	x x	x x
x x	x x x	x x	—	x x	—	x x	x x	x x
x x x	x x	x	x	x x	—	—	x	x
x x	x x	x x	—	x x x	x	—	x x	x x
—	x x x	x x	x x	—	x x	x x	x x x	x x
x x	x x	x x	x x	x x	x x x	x x x	x x x	x x x
x x	x x	x x	x x	x x	x x x	x x x	x x	x x
—	—	—	—	—	—	—	—	x x x
x	x	x x	—	x x	x	x x x	x x	x x x
—	x x	x x	x x	x x	x x	x x x	x x x	x x x
—	—	—	—	—	x x x	—	—	—

qui ne peuvent être déterminés (ou l'absence de toute profession déclarée) peuvent se rencontrer en combinaison avec une branche d'activité quelconque.

C.I.2 Données sur l'activité dont la collecte fait l'objet des recommandations des organismes internationaux

Extrait de : "STATISTIQUES DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT".

P.A.R. Rapport du Secrétaire Général. O.N.U. Conseil Economique et Social. Commission de Statistique
18^{ème} Session – Octobre 1974

E/CN.3/447
Français
Annexe II
Page 1

E/CN.3/447
Français
Annexe III
Page 2

ANNEXE II

DONNEES QU'IL EST INDISPENSABLE DE RECUEILLIR ET DONNEES
COMPLEMENTAIRES QU'IL EST RECOMMANDE D'OBTENIR

I. Liste des données indispensables

1. Nom
2. Lieu de présence au moment du recensement
3. Lieu de naissance
4. Sexe
5. Age
6. Nombre d'enfants nés vivants
7. Nombre d'enfants vivants
8. Nombre de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois (selon le sexe)
9. Nombre de décès au cours des 12 derniers mois (selon le sexe et l'âge)

II. Liste des données complémentaires

i) Données à recueillir en priorité

1. Type d'activité économique
2. Profession
3. Niveau d'instruction
4. Etat matrimonial

ii) Autres données qu'il est recommandé d'obtenir

1. Lien de parenté avec le chef de ménage
2. Groupe ethnique (ou nationalité)
3. Aptitude à lire et à écrire
4. Fréquentation scolaire
5. Branche d'activité économique
6. Catégorie socio-professionnelle (employeur, employé, etc.)
7. Lieu de résidence habituel
8. Durée de résidence
9. Lieu de résidence antérieur
10. Religion
11. Nombre d'épouses
12. Nombre d'années écoulées depuis le premier mariage
13. Nombre d'enfants d'âge préscolaire
14. La personne recensée a-t-elle travaillé durant une période quelconque au cours des 12 derniers mois?

Tableaux fondés sur les données complémentaires à recueillir en priorité

15. Population selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe (tableau 7)
16. Personnes de 10 ans et plus, selon le type d'activité économique, l'âge et le sexe (tableau 9)
17. Population active selon la profession, l'âge et le sexe (tableau 11)
18. Population active selon la profession, le niveau d'instruction, l'âge et le sexe (tableau 23)
19. Population de sexe féminin de 15 ans et plus, selon l'âge, le nombre d'enfants nés vivants et le niveau d'instruction (tableau 24)
20. Nombre de ménages selon la dimension du ménage et la profession du chef de ménage (avec au maximum 10 catégories professionnelles)
21. Profession du chef de ménage (avec au maximum 10 catégories professionnelles), selon le nombre d'enfants dans le ménage et l'âge de l'épouse

Tableaux fondés sur les autres données qu'il est recommandé de recueillir

22. Effectif des ménages et nombre de noyaux familiaux selon la dimension des ménages et nombre de personnes ne vivant pas dans un ménage (tableau 4)
23. Population active, selon le groupe ethnique (ou la nationalité), la branche d'activité économique et le sexe (tableau 10)
24. Population active, selon le groupe ethnique ou la nationalité, la profession, l'âge et le sexe (tableau 11)
25. Population active, selon le groupe ethnique ou la nationalité, la catégorie socio-professionnelle, l'âge et le sexe (tableau 12)
26. Population active, selon le groupe ou la nationalité, la catégorie socio-professionnelle, la branche d'activité économique et le sexe (tableau 13)
27. Population active, selon le groupe ethnique ou la nationalité, la catégorie socio-professionnelle, la profession et le sexe (tableau 14)
28. Population active, selon le groupe ethnique ou la nationalité, la branche d'activité économique, la profession et le sexe (tableau 15)
29. Personnes de 10 ans et plus, selon l'aptitude à lire et à écrire, le groupe ethnique ou la nationalité et le sexe (tableau 16)
30. Personnes de 5 à 24 ans, selon la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction l'âge et le sexe (tableau 18)

/...

/...

Données complémentaires à recueillir en priorité

Pays	Type d'activité économique	Profession	Niveau d'instruction	Etat matrimonial
Burundi		Pas de renseignements		
Cameroun	U	X	X	X
Congo		X	X	X
Côte d'Ivoire	X	X	X	X
Dahomey	U	U	XS	XS
Ethiopie	X	X	X	X
Haute-Volta	X	X	X	X
Gambie			X	
Libéria	X	X	X	X
Madagascar	X	X	X	X
Mali	X	X	X	X
Maurice	X	X	X	X
Mauritanie	X	X	X	
Niger	X	X	X	X
Nigeria		X	X	
République arabe libyenne	X	X	X	X
République centrafricaine	X	X	X	X
Sénégal	X	XS	X	XS
Sierra Leone		X	X	
Somalie	US	US	U	X
Soudan		XS	XS	XS
Tchad	U	U		X

E/CN.3/447
Français
Annexe III
Page 3

31. Personnes de 5 à 24 ans, selon la fréquentation scolaire et par années d'âge et par sexe (tableau 19)
32. Population inactive, selon la catégorie fonctionnelle, l'âge et le sexe (tableau 22)
33. Population selon la nationalité ou le groupe ethnique, l'âge et le sexe (tableau 25)
34. Population de sexe féminin de 15 ans et plus, par groupes d'âges quinquennaux, le nombre d'années depuis le premier mariage et le nombre de naissances vivantes (pour les populations rurales et urbaine seulement) (tableau 26)
35. Population active de sexe féminin par groupes d'âge quinquennaux, l'état matrimonial et le nombre d'enfants d'âge préscolaire (pour les populations rurales et urbaine seulement) (tableau 27)
36. Population des agglomérations urbaines selon la durée de résidence, l'âge et le sexe (tableau 30)
37. Population des agglomérations urbaines selon le lieu de résidence habituel, le lieu de résidence antérieur et le sexe (tableau 31)
38. Population selon la religion, l'âge et le sexe (tableau 32)
39. Personnes mariées de sexe masculin, selon le nombre d'épouses et l'âge (tableau 33)
40. Personnes en chômage durant la semaine de référence, selon la situation relative à l'emploi au cours des 12 derniers mois, l'âge et le sexe (tableau 34)

X - Ensemble du pays
U - Population urbaine
R - Population rurale sédentaire
N - Population nomade
XS - Echantillon représentatif de l'ensemble du pays

US - Echantillon représentatif de la population urbaine
RS - Echantillon représentatif de la population rurale sédentaire
NS - Echantillon représentatif de la population nomade

Autres données complémentaires

Pays	Lien de parenté avec le chef de ménage	Groupe ethnique (ou nationalité)	Aptitude à lire et à écrire	Niveau de scolarisation	Branche d'activité économique	Catégorie socio-professionnelle (employeur, employé)	Lieu de résidence habituelle	Durée de résidence antérieure	Lieu de résidence antérieure	Religion	Nombre d'épouses	Nombre d'années écoulées depuis le premier mariage	Nombre d'enfants d'âge préscolaire	La personne recensée a-t-elle travaillé au cours d'une période quelconque au cours des 12 derniers mois
Burundi														
Cameroun	X	R												
Congo	X	X	NS	XS	X	X	X	U	U			XS	XS	
Côte d'Ivoire	X	X	NS	XS	X	X	X	XS	XS					
Dahomey	X	X	NS	U			U							
Ethiopie	X	X	X		X	X		X	X	X				
Gambie	X	X		X										
Haute-Volta	X	XS	X		XS	XS	XS	XS	XS	XS		XS	XS	
Libéria	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
Madagascar	X	X		X	X	X	X	X	X	X				
Mali	X	X	X		XS	XS	X	X	X					
Maurice	X	X	X		X					X				
Mauritanie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
Niger	X	X	X	XS	XS		X	X	X					
Nigeria	X	X	X	X	X		X			X				
République arabe libyenne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
République centrafricaine	X	X		X										
Sénégal	X	XS	X		X	X	X	X	X	X				
Sierra Leone	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Somalie	X		US		US	US	US	US	US					
Soudan	X	XS		XS	XS	XS	X							
Tchad	X	R												

X - Ensemble du pays
U - Population urbaine
R - Population rurale sédentaire
N - Population nomade

XS - Echantillon représentatif de l'ensemble du pays
US - Echantillon représentatif de la population rurale
RS - Echantillon représentatif de la population rurale sédentaire
NS - Echantillon représentatif de la population nomade

CI-3 Tableaux statistiques de l'activité dont les organismes internationaux recommandent la construction.

Extraits de : "PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES RECENSEMENTS DE POPULATION DE 1970".

Etudes Statistiques, Série M, N° 44. Nations Unies.

175.

SUJETS RECOMMANDES ET AUTRES SUJETS UTILES

Sujets figurant sur
le questionnaire

Sujets dérivés

Caractéristiques géographiques

- | | |
|---|---|
| *Lieu de présence au moment du recensement (par. 246)
(ce sujet peut aussi remplacer le suivant) | *Population totale
(par. 268-272) |
| *Lieu de résidence habituelle (par. 249-252)
(ce sujet peut aussi remplacer le précédent) | *Localité (par. 256-258) |
| *Lieu de naissance (par. 239-245) | *Population urbaine et
population rurale
(par. 273-274) |
| Durée de résidence (par. 207-209) | |
| Lieu de résidence antérieure (par. 247-248) | |
| Lieu de travail (par. 253-255) | |

Caractéristiques personnelles et caractéristiques des ménages

- | | |
|---|---|
| *Sexe (par. 283) | *Composition ménage
(par. 180-181) |
| *Age (par. 176-178) | Composition de la famille
(par. 188-192) |
| *Lien avec le chef de ménage (par. 237-238) | |
| Lien avec le chef de famille (par. 234-236) | |
| *Etat matrimonial (par. 217-223) | |
| Age au mariage (par. 179-183) | |
| Durée du mariage (par. 179-183) | |
| Rang du mariage (par. 179-183) | |
| *Enfants nés vivants (par. 210-214) | |
| *Enfants vivants (par. 215-216) | |
| Nationalité juridique (par. 259-263) | |
| *Aptitude à lire et à écrire (par. 184-187) | |
| *Fréquentation scolaire (par. 224-225) | |
| *Degré d'instruction (par. 197-202) | |
| Diplômes de fin d'études (par. 203-206) | |
| Groupe national et/ou ethnique (par. 226-227) | |
| Langue (par. 230-233) | |
| Religion (par. 280-282) | |

Caractéristiques économiques

- | | |
|--|--|
| *Type d'activité (par. 290-299) | Situation socio-économique
(par. 286-289) |
| *Profession (par. 278-279) | Personnes à charge
(par. 264-267) |
| *Industrie ou branche d'activité économique
(par. 228-229) | |
| *Situation dans la profession (employeur,
salarié, etc.) (par. 284-285) | |
| Principal moyen d'existence (par. 275-277) | |

* Sujet recommandé.

Numéro du
tableau

Titre

Tableaux recommandés

(Les tableaux dont les numéros sont précédés d'une astérisque (*) sont de première priorité; l'absence d'astérisque signifie qu'il s'agit de tableaux de seconde priorité.)

- *1. Population totale et population des grandes et petites divisions administratives, par sexe.
- *2. Population selon l'importance des localités, par sexe.
- *3. Population des principales localités et de leurs agglomérations urbaines, par sexe.
- *4. Effectif des ménages et nombre de noyaux familiaux selon la dimension des ménages et nombre de personnes ne faisant pas partie de ménages.
- 5. Effectif des ménages selon le lien avec le chef de ménage, l'état matrimonial et le sexe.
- *6. Population par années d'âge et par sexe.
- *7. Population par groupes d'âge quinquennaux et par sexe.
- *8. Population selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe.
- *9. Personnes nées dans le pays et personnes nées à l'étranger, selon l'âge et le sexe.
- *10. Personnes nées à l'étranger selon le pays de naissance, l'âge et le sexe.
- 11. Personnes nées dans le pays selon les grandes divisions administratives, l'âge et le sexe.
- *12. Personnes de ... ans et plus, selon le type d'activité, l'âge et le sexe.
- 13. Population inactive selon la catégorie fonctionnelle, l'âge et le sexe.
- *14. Population active selon la branche d'activité économique, l'âge et le sexe.
- *15. Population active selon la profession, l'âge et le sexe.
- *16. Population active selon la situation dans la profession, l'âge et le sexe.
- *17. Population active selon la situation dans la profession, la branche d'activité économique et le sexe.
- *18. Population active selon la situation dans la profession, la profession et le sexe.
- 19. Population active selon la branche d'activité économique, la profession et le sexe.
- 20. Population active selon la profession, l'état matrimonial, l'âge et le sexe.
- *21. Population de sexe féminin âgée de ... ans et plus, selon le type d'activité, l'état matrimonial et l'âge.
- *22. Personnes de 10 ans et plus selon l'aptitude à lire et à écrire, l'âge et le sexe.

Numéro du
tableau

Titre

Autres tableaux utiles

- *23. Personnes de 25 ans et plus selon le degré d'instruction, l'âge et le sexe.
- *24. Personnes de ... à 24 ans selon la fréquentation scolaire, le degré d'instruction, l'âge et le sexe.
- *25. Personnes de ... à 24 ans selon la fréquentation scolaire, l'âge et le sexe.
- 26. Population active selon la profession, le degré d'instruction, l'âge et le sexe.
- *27. Population de sexe féminin de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants nés vivants.
- *28. Population de sexe féminin de 15 ans et plus selon l'âge et le nombre d'enfants vivants.
- 29. Population de sexe féminin de 15 ans et plus selon l'âge, le nombre d'enfants nés vivants et le degré d'instruction.
- 30. Population selon la durée de résidence dans la localité et la grande division administrative, par âge et par sexe.
- 31. Population selon le lieu de résidence habituelle et le lieu de résidence antérieure, par sexe.
- 32. Population selon la nationalité, l'âge et le sexe.
- 33. Population selon le principal moyen d'existence, l'âge et le sexe.
- 34. Population selon la situation socio-économique, l'âge et le sexe.
- 35. Population ayant terminé avec succès des études du troisième degré, selon les diplômes de fin d'études, l'âge et le sexe.
- 36. Population selon le groupe national et/ou ethnique, l'âge et le sexe.
- 37. Population selon la religion, l'âge et le sexe.
- 38. Population selon la langue (langue maternelle, langue habituelle, ou aptitude à parler une ou plusieurs langues), l'âge et le sexe.
- 39. Population de sexe féminin de 15 ans et plus, mariée pour la première fois, selon l'âge au mariage, la durée du mariage et le nombre d'enfants nés vivants.

Détails relatifs à chacun des tableaux

Les tableaux énumérés ci-dessus sont décrits dans les paragraphes suivants. Pour chaque tableau, on a indiqué la population à considérer, la répartition géographique et les classifications par caractéristiques. Les paragraphes cités après les caractéristiques renvoient aux définitions de ces caractéristiques (quatrième et cinquième parties). La rubrique "Utilisation du tableau" indique les principales utilisations des données fournies par les tableaux. On a fait figurer ensuite, à titre d'exemple, un schéma du tableau envisagé.

Exemple 12. Personnes de ... ans et plus selon le type d'activité, l'âge et le sexe
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{1/} , sexe et années d'âge	Total	Type d'activité				Population inactive	Non déterminé
		Population active		Personnes occupées	Personnes cherchant du travail pour la première fois		
		Total	Chômeurs				
Population des deux sexes							
Tous âges							
Moins de 15 ans ^{2/}							
15 - 19 ans							
20 - 24 ans							
25 - 29 ans							
30 - 34 ans							
35 - 39 ans							
40 - 44 ans							
45 - 49 ans							
50 - 54 ans							
55 - 59 ans							
60 - 64 ans							
65 - 69 ans							
70 - 74 ans							
75 ans et plus							
Non déterminé							
Sexe masculin							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							
Sexe féminin							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							

1/ a) Ensemble du pays; b) grandes divisions administratives; c) principales localités. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).

2/ Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau

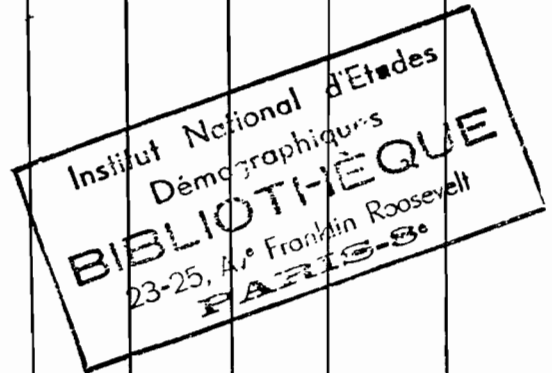
Les études de l'accroissement, de la composition et de la distribution de la main-d'oeuvre sont d'une importance fondamentale pour l'élaboration des politiques et des programmes qui visent à l'utilisation pleine et efficace des ressources humaines d'un pays. Ce tableau fournit les données nécessaires pour calculer le taux brut d'activité et le taux d'activité par âge - c'est-à-dire le pourcentage des personnes actives parmi les hommes et les femmes dans chaque groupe d'âge - dont la connaissance est essentielle pour étudier les facteurs qui déterminent l'effectif et la composition de la main-d'oeuvre d'un pays par rapport à l'effectif et à la structure de la population et pour établir des projections de la main-d'oeuvre.

On peut également se servir des taux d'activité économique concurremment avec les fonctions des tables de mortalité afin de calculer la durée de la vie active des hommes et des femmes, ainsi que les taux d'entrée en activité et de cessation d'activité.

Les renseignements concernant les personnes occupées et les chômeurs fournissent une partie des données nécessaires pour évaluer l'utilisation de la main-d'oeuvre aux fins de l'établissement des politiques à court et à long terme. Ils peuvent également fournir certaines des données de base nécessaires pour les études plus approfondies et courantes du chômage et du sous-emploi qui peuvent être effectuées au moyen d'enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre.

Exemple 14. Population active selon la branche d'activité économique, l'âge et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et branche d'activité économique	Tous âges	Années d'âge							
		Moins de 15 ans ^{3/}	15 - 19	20 - 24	25 - 29	70 - 74	75 ans et plus	Non déterminé
<u>Population des deux sexes</u>									
Total de la population active									
Branche 0									
Classe 01									
Classe 02									
(etc.)									
Branche 1									
Classe 11									
Classe 12									
(etc.)									
.									
.									
.									
Branche 9									
Classe 90									
<u>Sexe masculin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									
<u>Sexe féminin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									



- ✓ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.
- ✓ Ensemble du pays. Distinguer entre population urbaine et population rurale.
- ✓ Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau :

Les tableaux 14 et 15 permettent non seulement de se faire une idée de la répartition par âge et par sexe de la population dans certaines professions et branches d'activité économique, mais ils fournissent les données nécessaires pour analyser les taux d'entrée en activité et de cessation d'activité dans certaines branches. Ces données permettent également

d'exécuter des études coordonnées sur les tendances probables de l'effectif des travailleurs de diverses professions et branches d'activité, dans le cadre des projections de l'ensemble de la population active. Ces tableaux fournissent en outre les dénominateurs pour l'analyse différentielle de la fécondité et de la mortalité selon la profession et la branche d'activité économique.

Exemple 15. Population active selon la profession, l'âge et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et profession	Tous âges	Années d'âge							
		Moins de 15 ans ^{3/}	15 - 19	20 - 24	25 - 29	70 - 74	75 ans et plus	Non déterminé
<u>Population des deux sexes</u>									
Total de la population active									
Groupe 0									
Sous-groupe 0-0									
Sous-groupe 0-1									
(etc.)									
Groupe 1									
Sous-groupe 1-0									
Sous-groupe 1-1									
(etc.)									
.									
.									
.									
Groupe X									
Sous-groupe X-1									
Sous-groupe X-2									
Sous-groupe X-3									
Forces armées									
<u>Sexe masculin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									
<u>Sexe féminin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									

1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.

2/ Ensemble du pays. Distinguer entre population urbaine et population rurale.

3/ Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau :

Ce tableau ayant des rapports très étroits avec le tableau 14, son utilisation a été examinée en même temps que celle de ce dernier tableau.

Exemple 16. Population active selon la situation dans la profession, l'âge et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et années d'âge	Total de la popu- lation active	Situation dans la profession					Personnes inclassables selon la situation dans la profession
		Employeurs	Personnes travaillant à leur propre compte	Salariés	Travailleurs familiaux non rémunérés	Membres de coopé- ratives de producteurs	
<u>Population des deux sexes</u>							
Tous âges							
Moins de 15 ans ^{3/}							
15 - 19 ans							
20 - 24 ans							
25 - 29 ans							
30 - 34 ans							
35 - 39 ans							
40 - 44 ans							
45 - 49 ans							
50 - 54 ans							
55 - 59 ans							
60 - 64 ans							
65 - 69 ans							
70 - 74 ans							
75 ans et plus							
Non déterminé							
<u>Sexe masculin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							
<u>Sexe féminin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							

1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.

2/ Ensemble du pays. Distinguer entre population urbaine et population rurale.

3/ Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau .

Ce tableau fournit les données qui servent de premier indicateur de la situation socio-économique. Il donne également des données utiles pour établir des plans de protection sociale, des programmes d'assurance-maladie, etc., qui souvent ne s'adressent qu'au groupe des salariés.

Une classification des travailleurs familiaux non rémunérés selon le sexe et l'âge serait indispensable pour effectuer une étude internationale des taux d'activité des femmes, étant donné que la définition de ce groupe de travailleurs diffère d'un pays à l'autre de même que les méthodes utilisées pour leur dénombrement.

Exemple 17. Population active selon la situation dans la profession, la branche d'activité économique et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et branche d'activité économique	Total de la popu- lation active	Situation dans la profession					Personnes inclassables selon la situation dans la profession
		Employeurs	Personnes travaillant à leur propre compte	Salariés	Travailleurs familiaux non rémunérés	Membres de coopé- ratives de producteurs	
<u>Population des deux sexes</u>							
Total de la population active							
Branche 0							
Classe 01							
Classe 02							
(etc.)							
Branche 1							
Classe 11							
Classe 12							
(etc.)							
.							
.							
.							
Branche 9							
Classe 90							
<u>Sexe masculin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							
<u>Sexe féminin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)							

1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.

2/ a) Ensemble du pays; b) grandes divisions administratives; c) principales localités. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).

Utilisation du tableau :

Les tableaux 17, 18 et 19 fournissent un inventaire statistique de la main-d'oeuvre d'un pays et de son utilisation qui est un instrument extrêmement utile pour la mise au point des politiques économiques et des programmes de développement. Ces mêmes données jouent un rôle essentiel dans l'analyse du produit national et du revenu national. L'étude de la proportion de la population active dans chaque secteur de l'économie et des déplacements d'un secteur à un autre donne des indications sur le niveau et les tendances de l'industrialisation, ainsi que sur des aspects importants des possibilités de développement économique du pays. L'étude des migrations à partir des zones rurales vers des villes doit être accompagnée d'une analyse de la structure de la main-d'oeuvre selon la profession et la branche d'activité dans les villes et, souvent, dans les principales zones de départ pour permettre d'évaluer les aspects économiques des migrations intérieures. Les études de ce genre ont également un intérêt pour l'élaboration des programmes de repeuplement et d'une politique relative aux migrations intérieures. Enfin, pour déterminer la localisation d'établissements industriels, il convient de posséder des renseignements sur la structure de la main-d'oeuvre selon la profession et la branche d'activité dans les diverses localités et régions du pays.

Si l'on veut établir des plans pour développer et étendre le système d'enseignement et pour utiliser efficacement les ressources en main-d'oeuvre, il est nécessaire de procéder à des études permettant d'évaluer les besoins en main-d'oeuvre dans les différentes branches d'activité et professions.

Les classifications croisées de la profession et de la branche d'activité avec la situation dans la profession (employeurs, salariés, etc.) fournissent des renseignements sur les professions et les branches d'activité de certains groupes (personnes travaillant à leur propre compte et travailleurs familiaux non rémunérés) et permettent ainsi, par exemple, d'analyser l'incidence de l'inclusion des travailleurs familiaux non rémunérés sur la répartition de la main-d'oeuvre entre les branches d'activité économique. Cela est d'autant plus important que la définition qui est donnée du travailleur familial et l'interprétation de cette définition par les recenseurs et les recensés peuvent considérablement varier d'un pays à l'autre. De plus, la connaissance de la répartition de la main-d'oeuvre selon la situation dans la profession dans une branche d'activité économique donnée est une indication précieuse du degré de développement du secteur en question; en d'autres termes, elle permet de savoir dans quelle mesure ledit secteur emploie des travailleurs salariés et rémunérés par opposition aux travailleurs familiaux, qui caractérisent une industrie de type artisanal.

Les données sur le nombre des travailleurs salariés et rémunérés dans les différentes branches d'activité économique sont souvent utiles comme données de base pour les statistiques courantes établies d'après les renseignements fournis par les établissements.

Exemple 18. Population active selon la situation dans la profession, la profession et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et profession	Total de la popu- lation active	Situation dans la profession					Personnes inclassables selon la situation dans la profession
		Employeurs	Personnes travaillant à leur propre compte	Salariés	Travailleurs familiaux non rémunérés	Membres de coopé- ratives de producteurs	
<u>Population des deux sexes</u>							
Total de la population active							
Groupe 0							
Sous-groupe 0-0							
Sous-groupe 0-1							
Groupe 1							
Sous-groupe 1-0							
Sous-groupe 1-1							
(etc.)							
.							
.							
.							
Groupe X							
Sous-groupe X-1							
Sous-groupe X-2							
Sous-groupe X-3							
Forces armées							
<u>Sexe masculin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population <u>des</u> <u>deux sexes</u>)							
<u>Sexe féminin</u>							
(Mêmes subdivisions que pour la population <u>des</u> <u>deux sexes</u>)							

1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.

2/ a) Ensemble du pays; b) grandes divisions administratives; c) principales localités. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).

Utilisation du tableau :

L'utilisation du présent tableau étant très étroitement liée à celle du tableau 17, il y a lieu de se reporter à ce qui est dit plus haut au sujet de ce dernier tableau.

Exemple 19. Population active selon la branche d'activité économique, la profession et le sexe 1/
(tableau recommandé, seconde priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe et profession	Total de la population active	Branche d'activité économique 3/							
		Branche 0			Branche 1			...	Branche 9
		Classe ...			Classe	Classe
		01	02	(etc.)	11	12	(etc.)	...	90
<u>Population des deux sexes</u>									
Total de la population active									
Groupe 0									
Sous-groupe 0=0									
Sous-groupe 0=1									
(etc.)									
Groupe 1									
Sous-groupe 1=0									
Sous-groupe 1=1									
(etc.)									
.									
.									
.									
Groupe X									
Sous-groupe X=1									
Sous-groupe X=2									
Sous-groupe X=3									
Forces armées									
<u>Sexe masculin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									
<u>Sexe féminin</u>									
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)									

- 1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.
- 2/ a) Ensemble du pays; b) grandes divisions administratives; c) principales localités. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).
- 3/ S'il n'est pas possible d'effectuer une ventilation par classes conforme à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, on pourra indiquer le total pour chaque branche.

Utilisation du tableau :

L'utilisation du présent tableau étant très étroitement liée à celle du tableau 17, il y a lieu de se reporter à ce qui est dit plus haut au sujet de ce dernier tableau.

Exemple 20. Population active selon la profession, l'état matrimonial, l'âge et le sexe^{1/}
(tableau recommandé, seconde priorité)

Répartition géographique ^{2/} , sexe, état matrimonial et années d'âge	Total de la population active	Profession ...						
		Groupe 0		Groupe 1		Groupe X		Forces armées
<u>Population des deux sexes</u>								
Total								
Moins de 15 ans ^{3/}								
15 - 24 ans								
25 - 44 ans								
45 - 64 ans								
65 ans et plus								
Non déterminé								
<u>Célibataires</u>								
Moins de 15 ans ^{3/}								
15 - 24 ans								
•								
•								
•								
Non déterminé								
<u>Mariés</u>								
Moins de 15 ans ^{3/}								
15 - 24 ans								
•								
•								
•								
Non déterminé								
<u>Autres</u>								
Moins de 15 ans ^{3/}								
15 - 24 ans								
•								
•								
•								
Non déterminé								
<u>Etat matrimonial non déterminé</u>								
Moins de 15 ans ^{3/}								
15 - 24 ans								
•								
•								
•								
Non déterminé								
<u>Sexe masculin</u>								
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)								
<u>Sexe féminin</u>								
(Mêmes subdivisions que pour la population des deux sexes)								

- 1/ Le traitement des données concernant les chômeurs (y compris les personnes cherchant du travail pour la première fois) doit être clairement indiqué.
- 2/ a) Ensemble du pays; b) grandes divisions administratives. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).
- 3/ Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau :

Les données de ce tableau qui intéressent la population féminine, s'ajoutant aux indications du tableau relatif à l'ensemble de la population féminine classée selon l'état matrimonial et l'âge, permettent d'analyser les relations existant entre l'état matrimonial des femmes actives et la catégorie professionnelle générale à laquelle elles appartiennent, ainsi que l'effet probable sur celle-ci de toute modification prévisible de la répartition de la population féminine selon l'état matrimonial.

Les données relatives à la population masculine peuvent fournir des indications approximatives sur le nombre de travailleurs devant subvenir aux besoins de personnes à charge; on peut en effet présumer que la plupart des hommes mariés qui exercent une activité ont des personnes à leur charge et que la plupart des célibataires actifs n'en ont pas.

On notera qu'à la différence de ce qui est demandé pour les autres tableaux comportant la caractéristique de la profession, le tableau considéré appelle une classification qui soit au moins conforme non pas aux 73 sous-groupes de la CIIP mais à ses 10 grands groupes, ou qui soit susceptible d'y être rapportée. Il serait intéressant et utile d'avoir des données pour des positions plus détaillées, car cela donnerait une idée plus exacte des professions qui attirent particulièrement telles ou telles catégories de la population classées selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial (ou qui sont ouvertes à ces catégories) mais cela exigerait un tableau par trop étendu.

Exemple 21. Population de sexe féminin âgée de ... ans et plus, selon le type d'activité, l'état matrimonial et l'âge (tableau recommandé, première priorité)

Répartition géographique ^{1/} , état matrimonial et années d'âge	Total de la population de sexe féminin	Type d'activité				
		Personnes occupées	Population active		Population inactive	Non déterminé
			Total	Chômeurs		
				Personnes cherchant du travail pour la première fois		
Population totale						
Tous âges						
Moins de 15 ans ^{2/}						
15 - 19 ans						
20 - 24 ans						
25 - 29 ans						
30 - 34 ans						
35 - 39 ans						
40 - 44 ans						
45 - 49 ans						
50 - 54 ans						
55 - 59 ans						
60 - 64 ans						
65 - 69 ans						
70 - 74 ans						
75 ans et plus						
Non déterminé						
Célibataires (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						
Mariées (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						
Veuves (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						
Divorcées (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						
Séparées (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						
Non déterminé (Mêmes subdivisions que pour la population totale)						

a) Ensemble du pays, b) grandes divisions administratives, c) principales localités. Distinguer entre population urbaine et population rurale pour a) et b).

Si l'âge minimum fixé par le pays pour le recensement des personnes actives est inférieur à 15 ans, cette catégorie doit comprendre tous les âges intermédiaires entre cet âge et l'âge de 14 ans.

Utilisation du tableau :

Ces données permettent d'analyser les relations existant entre l'état matrimonial des femmes et leur activité économique et l'effet probable sur celle-ci de toute modification prévisible de la répartition de la population féminine selon l'état matrimonial. Si, comme on l'a recommandé, les résultats sont présentés séparément pour les régions urbaines et les régions rurales, on obtiendra des approximations utiles concernant l'état matrimonial des femmes travaillant dans l'agriculture, d'une part, et exerçant des activités non agricoles, d'autre part. En même temps, ces données indiquent, selon l'état matrimonial, les groupes de la population féminine dans lesquels on peut trouver des réserves de main-d'oeuvre non encore utilisées.

ANNEXE

SUJETS FONDAMENTAUX FIGURANT DANS LES PROGRAMMES REGIONAUX RELATIFS
AUX RECENSEMENTS DE POPULATION DE 1970

(Le signe "x" indique que ce sujet fait partie des sujets fondamentaux figurant dans le programme régional considéré; le signe "-" indique qu'il ne figure pas dans les sujets fondamentaux)

Sujets recommandés et autres sujets utiles dans le programme mondial	Sujets figurant en tant que sujets fondamentaux dans les programmes régionaux ci-après :			
	CEA ^{1/}	CEAR ^{2/}	CEB ^{3/}	IIAS ^{4/}
<u>Caractéristiques géographiques</u>				
*Lieu de présence au moment du recensement (ce sujet peut aussi remplacer le suivant)	x ^{5/}	x	x	x
*Lieu de résidence habituelle (ce sujet peut aussi remplacer le précédent)				
*Lieu de naissance	x	x	x	x
Durée de résidence	-	x	-	x
Lieu de résidence antérieure	-	-	x	x
Lieu de travail	-	-	x	-
*Population totale (dérivé)	x	x	x	x
*Localité (dérivé)	x	x	x	x
*Population urbaine et population rurale (dérivé)	x	x	x	x
<u>Caractéristiques personnelles et caractéristiques des ménages</u>				
*Sexe	x	x	x	x
*Age	x	x	x	x
*Lien avec le chef de ménage	x	x	x	x
Lien avec le chef de famille	-	-	x	-
*Etat matrimonial	x	x	x	x
Age au mariage	-	-	x	-
Durée du mariage	-	-	x	-
Rang du mariage	-	-	x	-
*Enfants nés vivants	x	x	x	x
*Enfants vivants	x	x	-	-
Nationalité juridique	(6/)	-	x	-
*Aptitude à lire et à écrire	x	x	-	x
*Fréquentation scolaire	x	x	-	x
*Degré d'instruction	x	x	x	x
Diplômes de fin d'études	-	-	x	-
Groupe national et/ou ethnique	x	(7/)	-	-
Langue	-	x	-	-
Religion	-	x	-	-
*Composition du ménage (dérivé)	x	x	x	x
Composition de la famille (dérivé)	-	-	x	-

Sujets recommandés et autres sujets utiles dans le programme mondial	Sujets figurant en tant que sujets fondamentaux dans les programmes régionaux ci-après :			
	CEA ^{1/}	CEAR ^{2/}	CEB ^{3/}	IIAS ^{4/}
<u>Caractéristiques économiques</u>				
*Type d'activité	x	x	x	x
*Profession	x	x	x	x
*Branche d'activité	x	x	x	x
*Situation dans la profession (employeur, salarié, etc.)	x	x	x	x
Principal moyen d'existence	-	-	x	-
Situation socio-économique (dérivé)	-	-	x	-
Personnes à charge (dérivé)	-	-	x	-

* Recommandé dans le programme mondial.

1/ Commission économique pour l'Afrique.

2/ Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

3/ Commission économique pour l'Europe.

4/ Institut interaméricain de statistique.

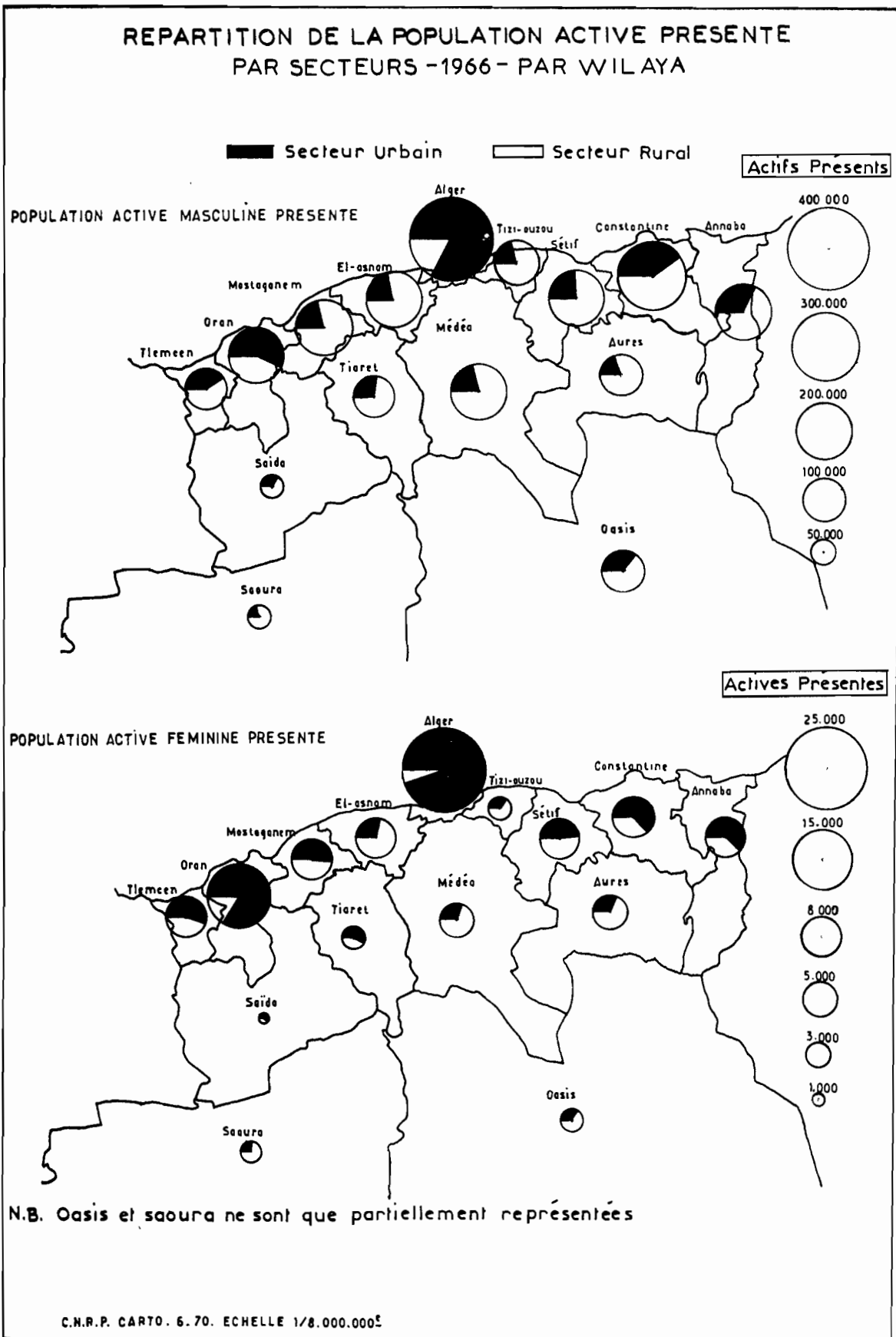
5/ Le sujet recommandé est le "Lieu de présence au moment du recensement".

6/ Le sujet intitulé "Groupe national et/ou ethnique" a été recommandé comme fondamental, étant entendu que certains pays de la région peuvent le remplacer par le sujet intitulé "Nationalité juridique".

7/ Le sujet intitulé "langue" est recommandé comme étant l'indicateur le plus approprié du groupe national et/ou ethnique pour les pays de la région.

CI-4 Exemple d'analyse statique de la main-d'œuvre en Afrique.

Extrait de : REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 Secrétariat d'Etat au Plan
 C.N.R.P.
 "LA POPULATION ACTIVE AU RECENSEMENT DE 1966".



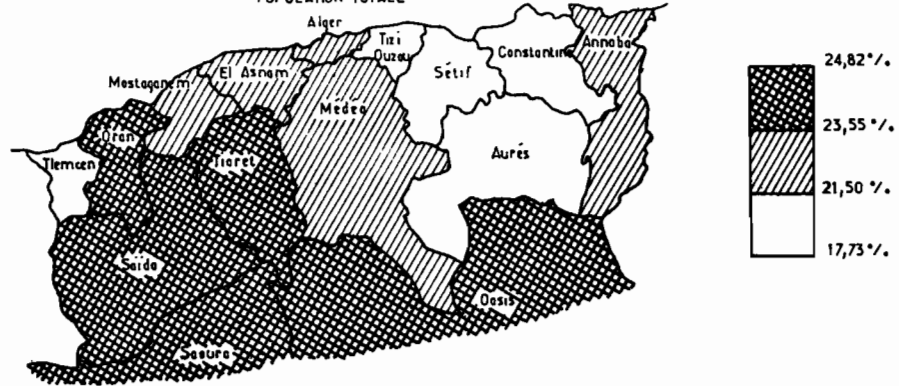
Taux d'activité par groupe quinquennaux d'âge, selon le Secteur Urbain-Rural

ALGERIE - 1966

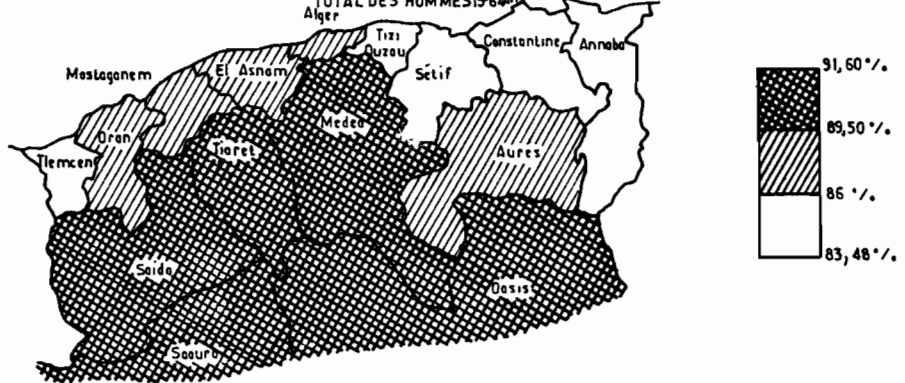
Groupe d'âges	Sexe Masculin			Sexe Féminin		
	Secteur Urbain	Secteur Rural	ENSEMBLE	Secteur Urbain	Secteur Rural	ENSEMBLE
6 à 14	0,84	5,56	3,80	0,34	1,56	1,09
15 à 19	53,90	73,14	65,68	4,00	2,99	3,71
20 à 24	90,90	95,06	93,36	7,18	1,25	3,62
25 à 29	95,44	96,83	96,24	5,43	0,84	2,65
30 à 34	95,01	96,05	96,40	4,79	0,01	2,38
35 à 39	95,30	96,44	95,97	5,13	0,94	2,53
40 à 44	93,95	95,64	94,94	5,79	1,20	2,93
45 à 49	92,37	94,30	93,52	5,85	1,25	3,02
50 à 54	89,66	90,01	90,36	6,19	1,53	3,32
55 à 59	85,21	85,59	85,45	5,85	1,43	3,19
60 à 64	73,78	73,85	73,82	4,85	1,30	2,63
65 et +	29,27	35,29	33,29	2,33	0,79	1,36

TAUX D'ACTIVITE -1966- PAR WILAYA (POPULATION PRESENTE)

$$\text{TAUX BRUT D'ACTIVITE (2 SEXES)} = \frac{\text{ACTIFS}}{\text{POPULATION TOTALE}} \times 100$$



$$\text{TAUX NETS D'ACTIVITE MASCULINE} = \frac{\text{HOMMES ACTIFS 15-64 ANS}}{\text{TOTAL DES HOMMES 15-64 ANS}} \times 100$$

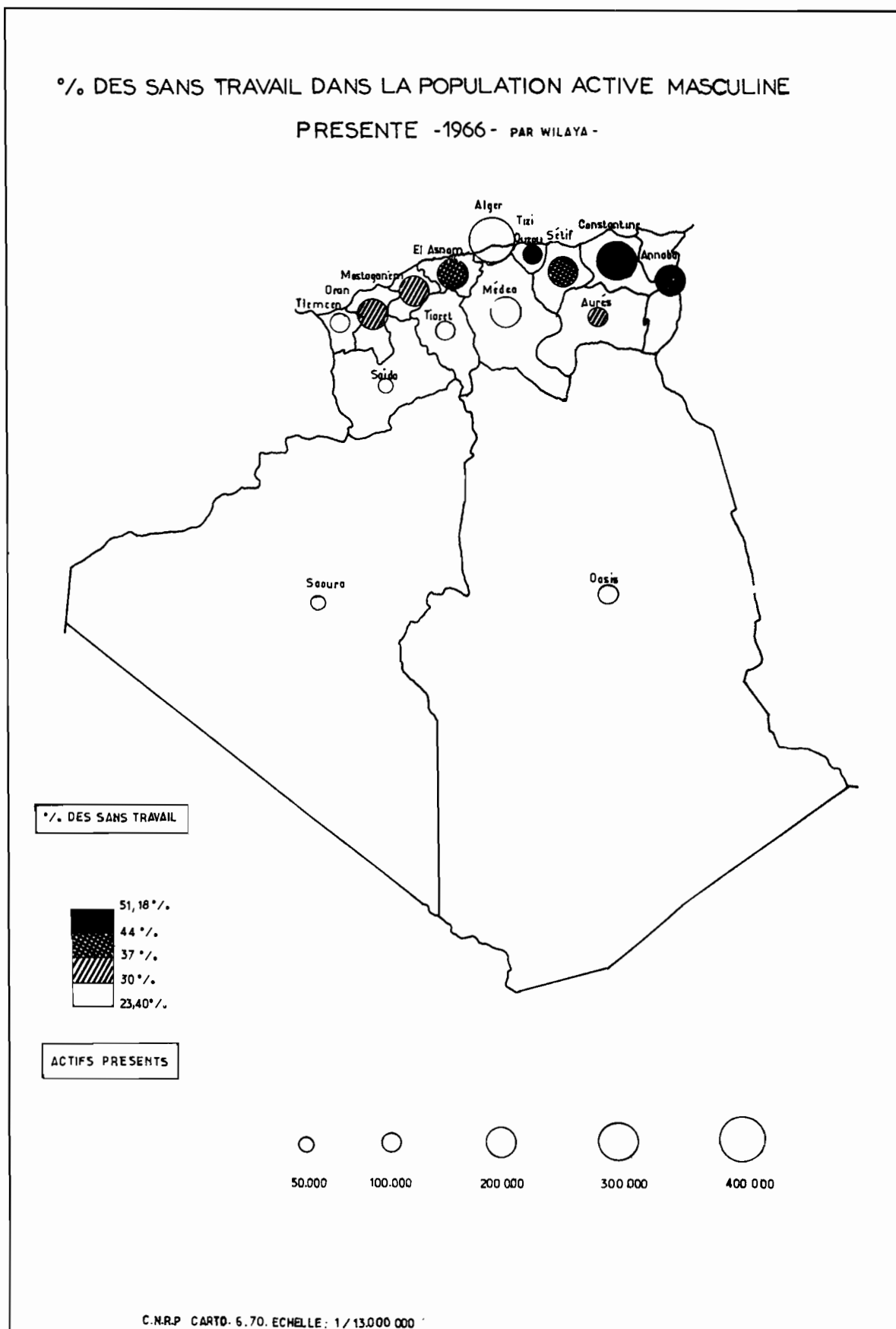


$$\text{TAUX NETS D'ACTIVITE FEMININE} = \frac{\text{FEMMES ACTIVES 15-64 ANS}}{\text{TOTAL DES FEMMES 15-64 ANS}} \times 100$$



N B OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

°% DES SANS TRAVAIL DANS LA POPULATION ACTIVE MASCULINE
 PRESENTE -1966- PAR WILAYA -



Taux d'occupation et de chômage

ALGERIE

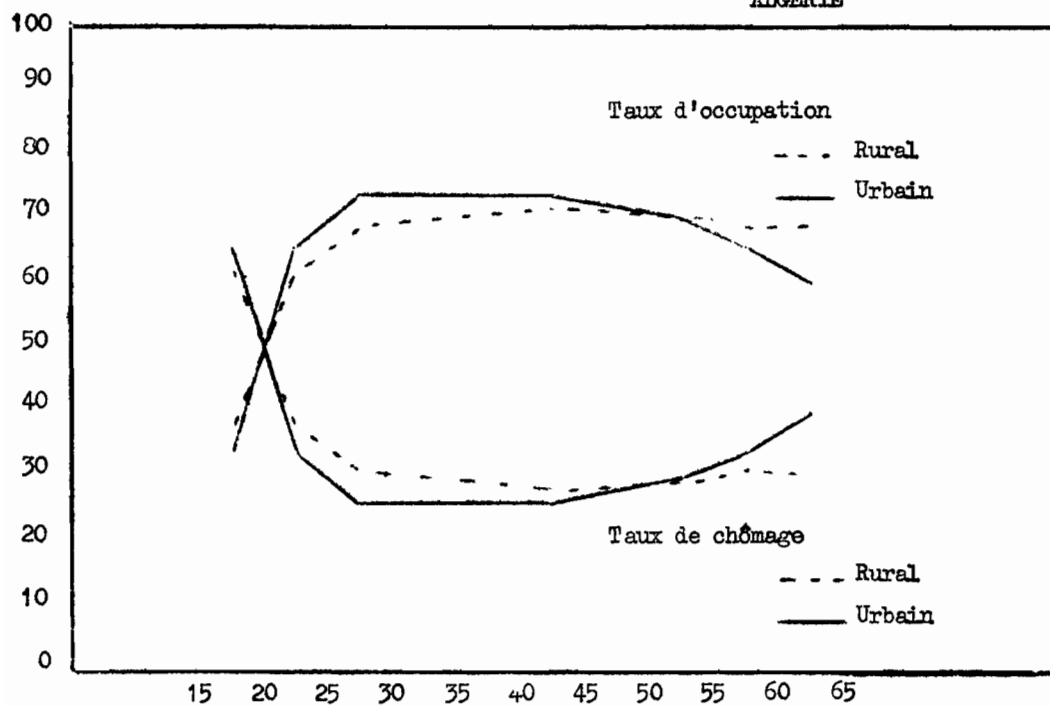
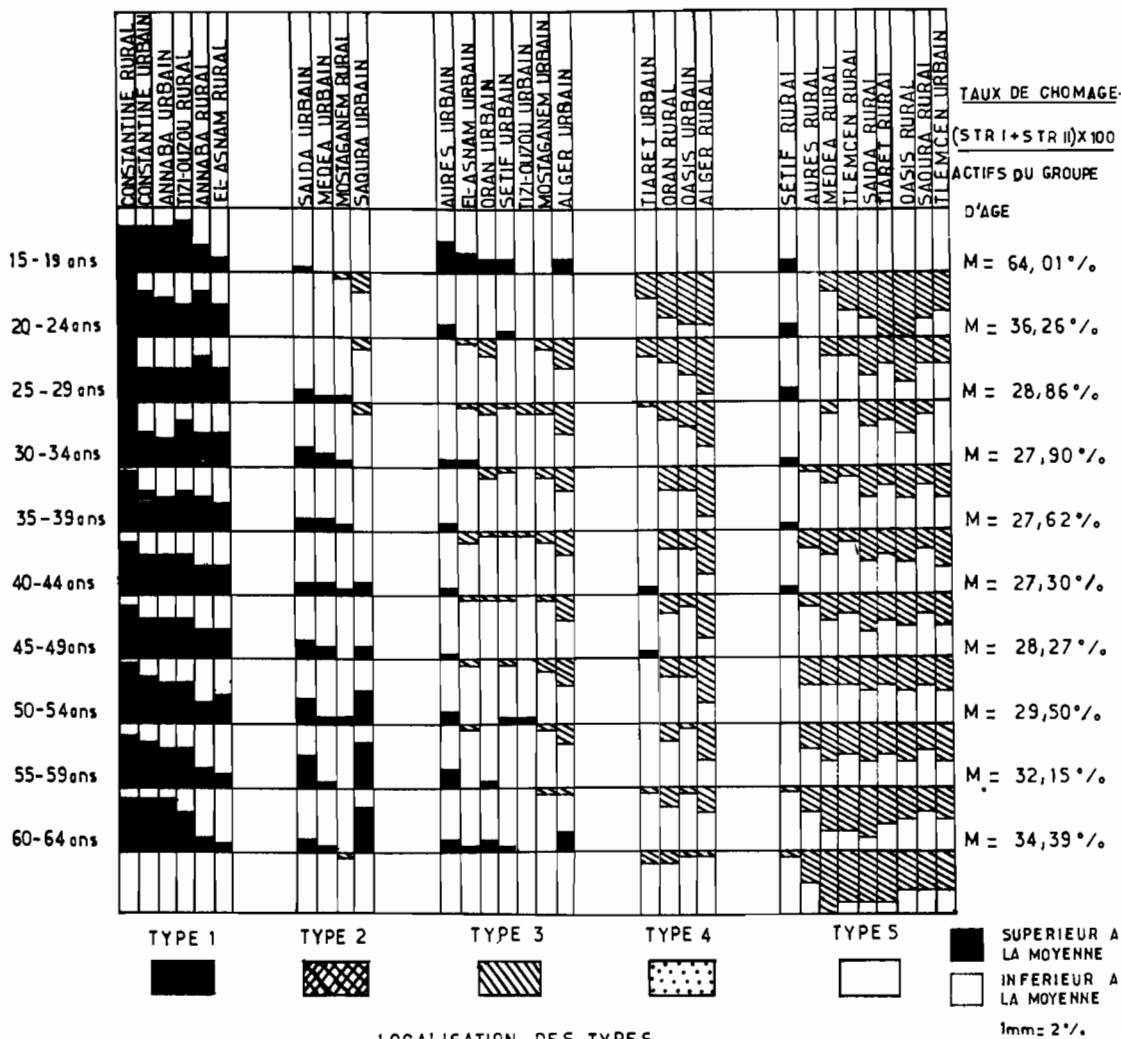


FIGURE 5

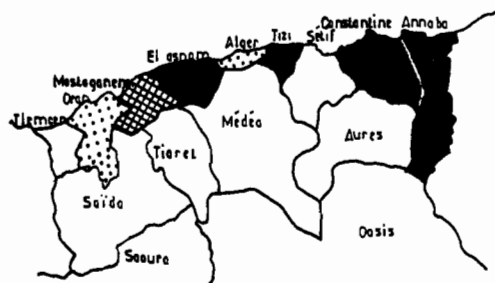
TAUX DE CHOMAGE PAR AGE - POPULATION MASCULINE PRESENTE
-1966- SECTEURS URBAIN ET RURAL DES WILAYATE

MATRICE ORDONNEE DES ECARTS A LA MOYENNE NATIONALE

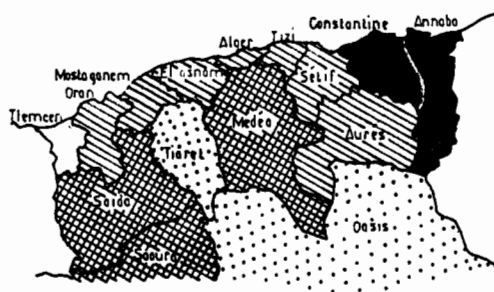


LOCALISATION DES TYPES

SECTEUR RURAL



SECTEUR URBAIN

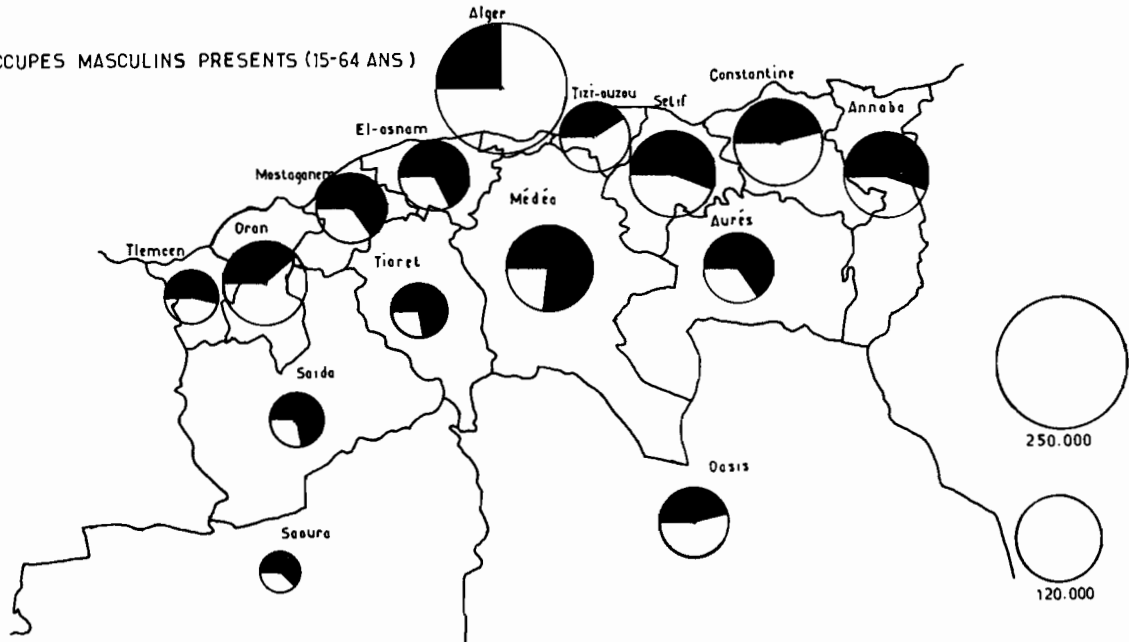


N.B. OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

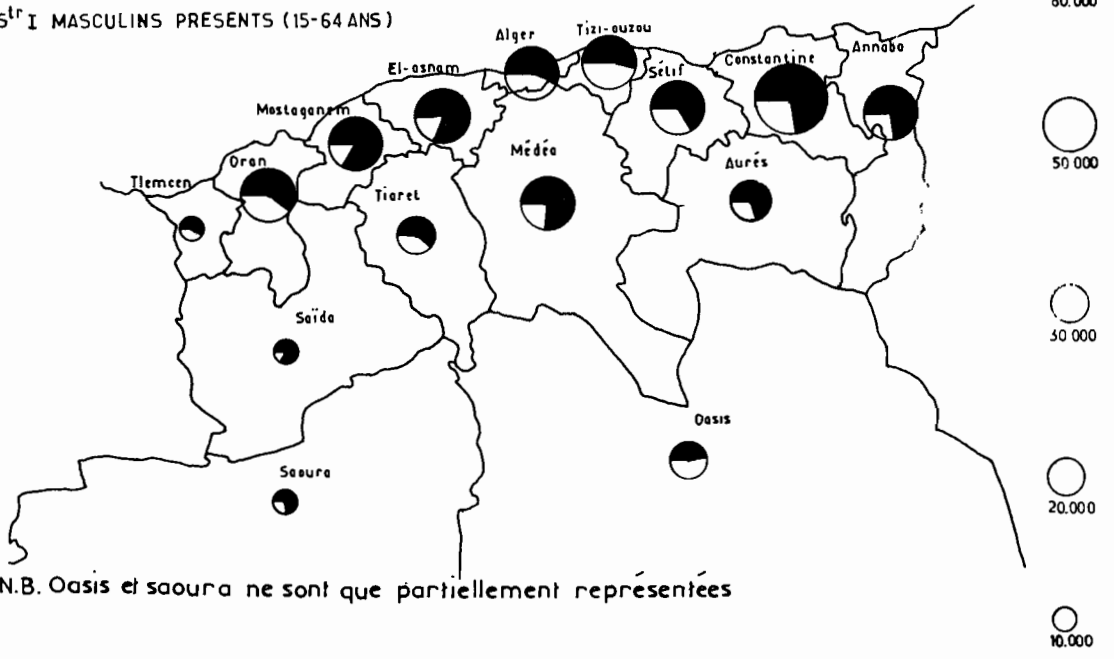
% DES OCCUPES ET DES S^rI AYANT UNE PROFESSION AGRICOLE
- 1966 - PAR WILAYA -

■ Professions Agricoles □ Professions non Agricoles

OCCUPES MASCULINS PRESENTS (15-64 ANS)



S^rI MASCULINS PRESENTS (15-64 ANS)



N.B. Oasis et saoura ne sont que partiellement représentées

FIGURE 6

REPARTITION DES OCCUPES ET DES S.T.R.I DE SEXE MASCULIN PAR GROUPES
QUINQUENNAUX D'AGE SELON LES PROFESSIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

ALGERIE 1966 POPULATION PRESENTE

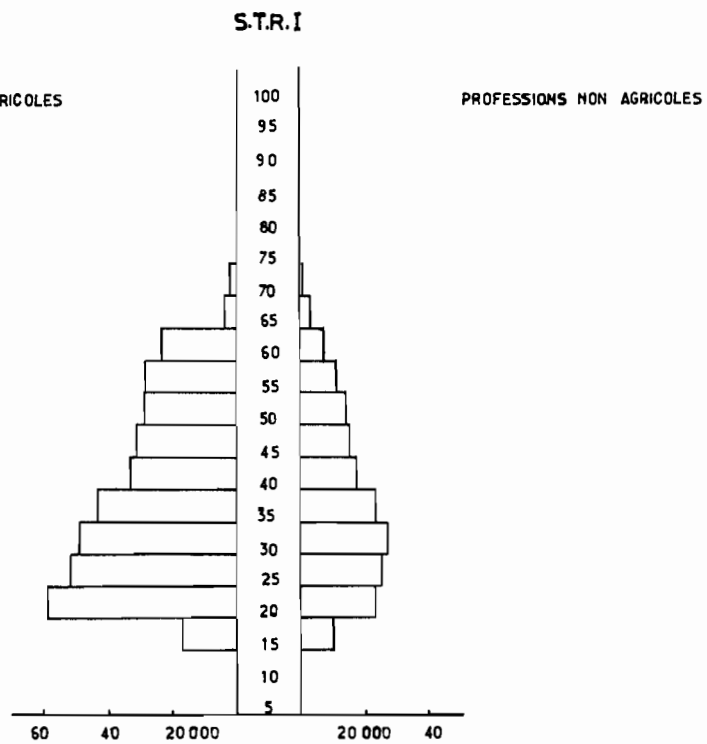
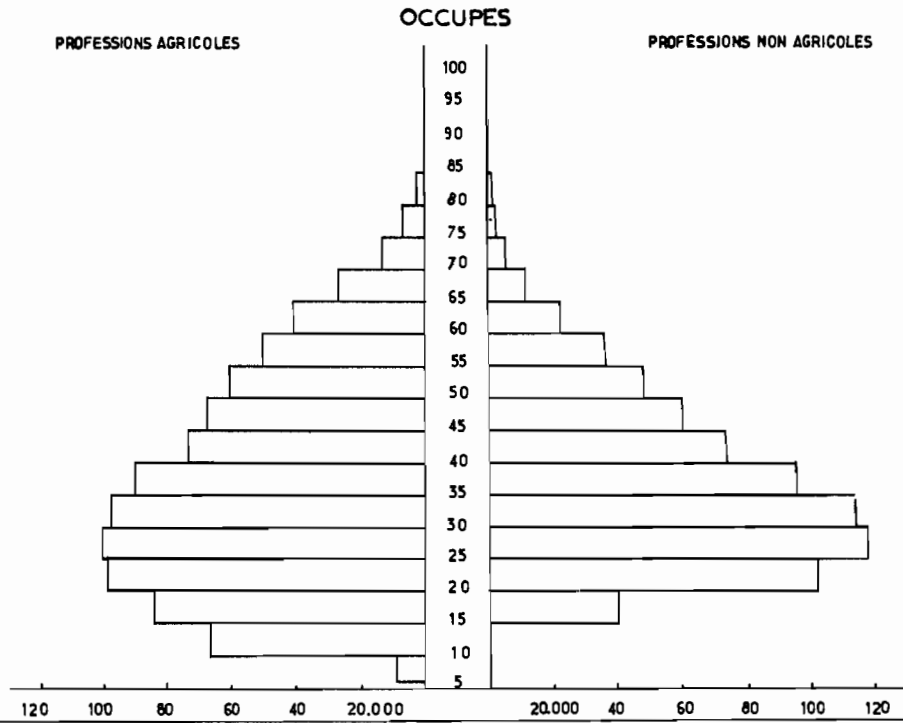


FIGURE.7

REPARTITION PAR AGE DES OCCUPES ET DES STR I SELON LES PROFESSIONS - ALGERIE - POPULATION PRESENTE -1966 -

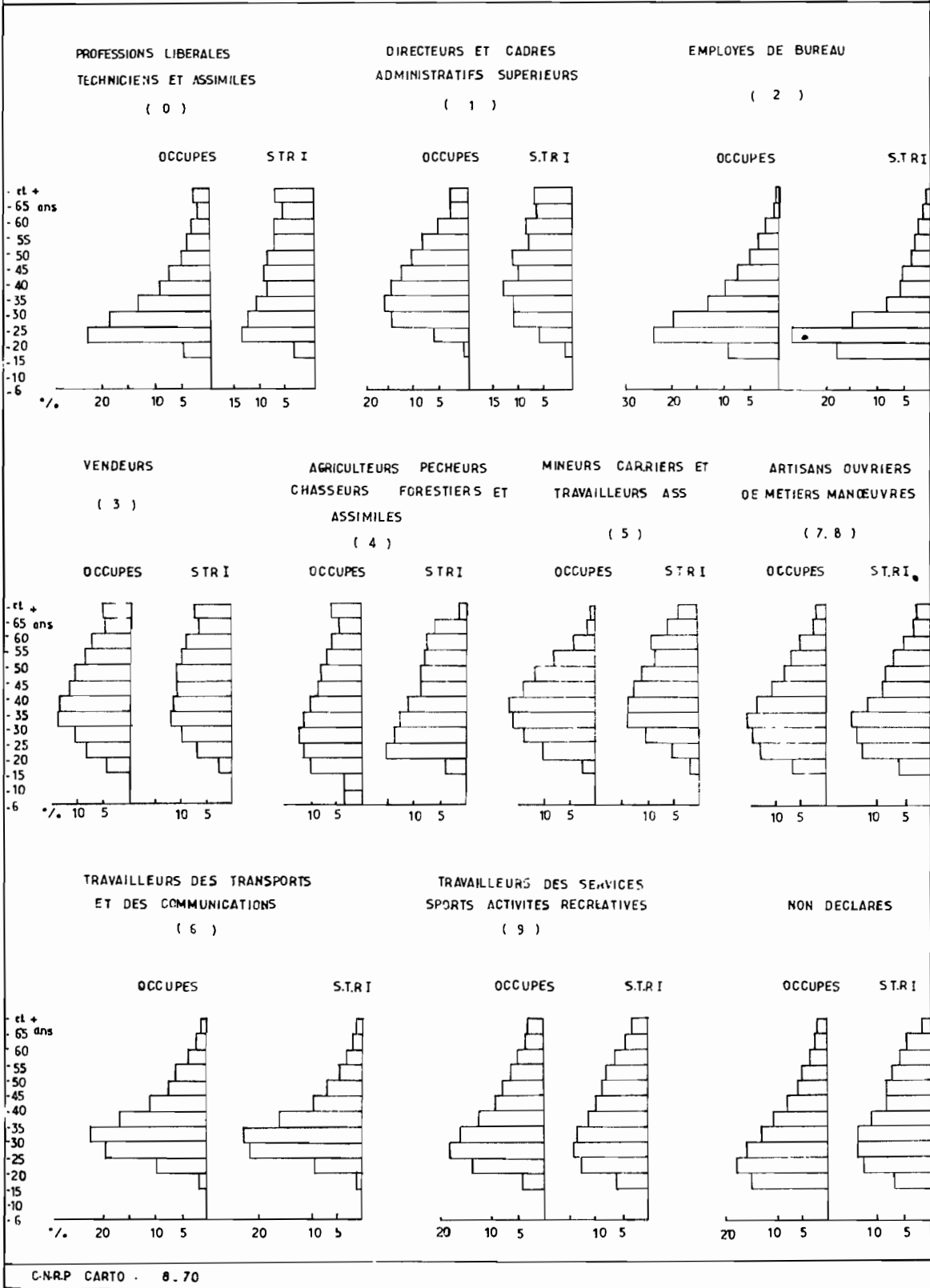


FIGURE 8

BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION ACTIVE REELLE MASCULINE - PAR WILAYA - 1966 -

MATRICE ORDONNEE

WILAYATE	MEDEA	SAIDA	EL-ASNAM	MOSTAGANEM	AURES	TIARET	SAOURA	ANNABA	CONSTANTINE	SETIF	OASIS	TIZI-OUZOU	TLEMCEM	ORAN	ALGER
AGRICULTURE	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SERVICES	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
IND MANUF	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
B T. P.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
COMMERCE BANQUE	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TRANSPORTS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
E G. E.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ACTIVITEE M. D.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

TYPE 1

TYPE 2

TYPE 3

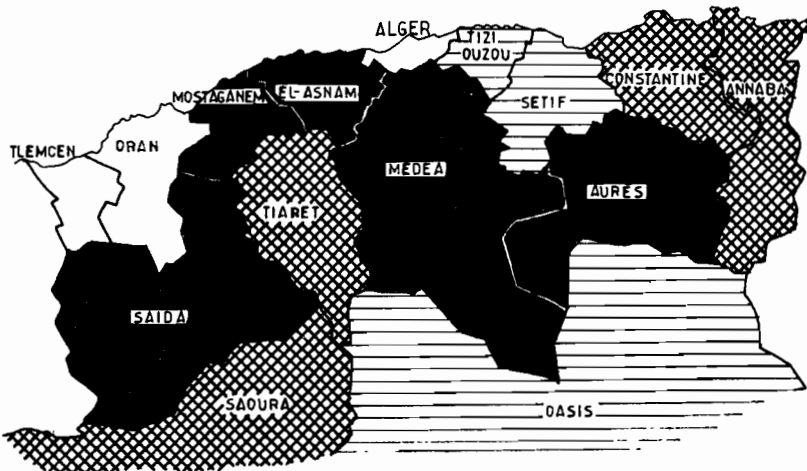
TYPE 4



1mm² = 1% DE LA P.A.R.

TOTAL PAR COLONNE = 100%

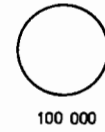
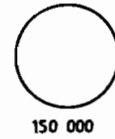
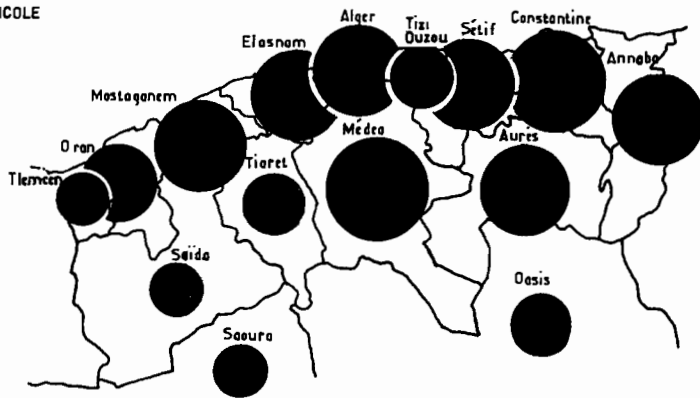
LOCALISATION DES TYPES



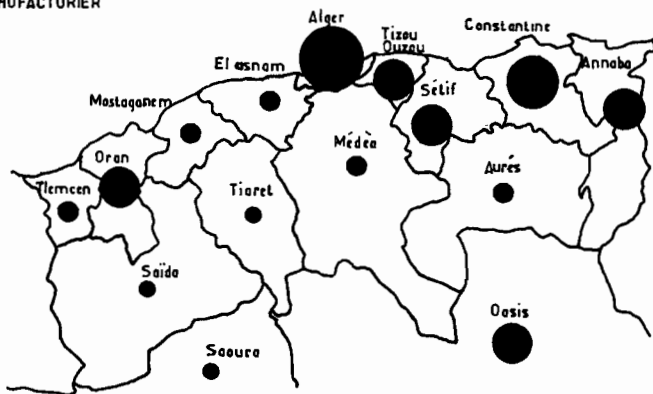
N.B. OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

REPARTITION DE LA P.A.R MASCULINE DE 6 ANS ET PLUS
PAR SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE -1966- PAR WILAYA

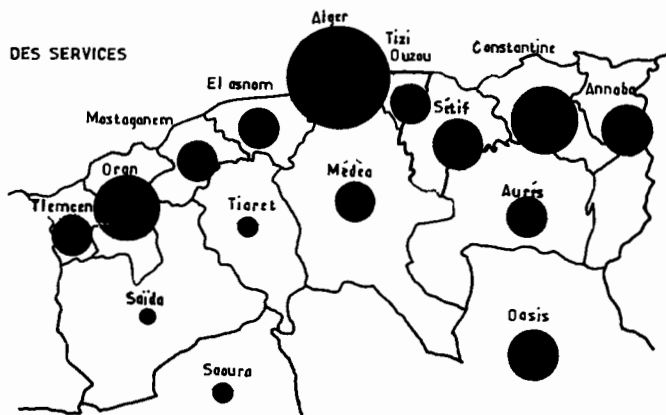
SECTEUR AGRICOLE



SECTEUR MANUFACTURIER

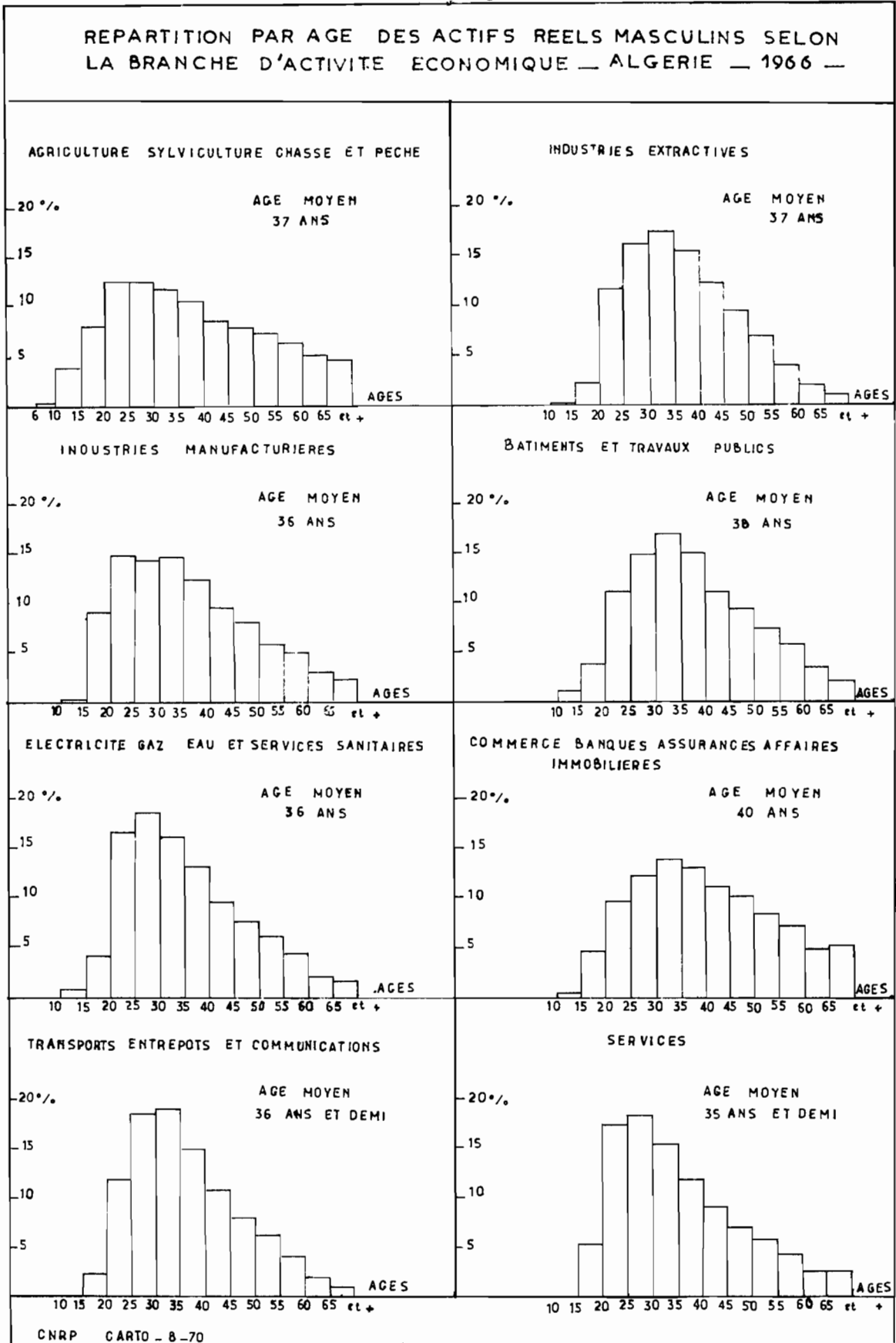


SECTEUR DES SERVICES



N.B: SAOURA ET OASIS NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

FIGURE 9



Population masculine active réelle selon le secteur d'activité économique. ALGERIE 1966

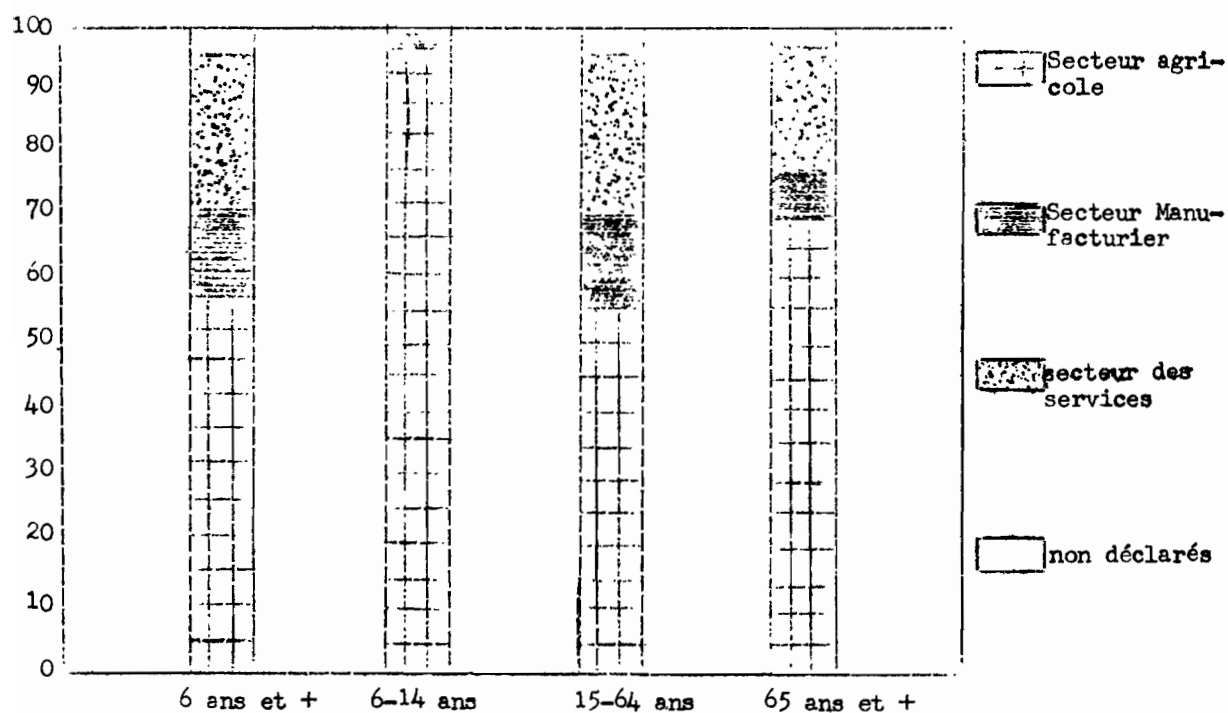
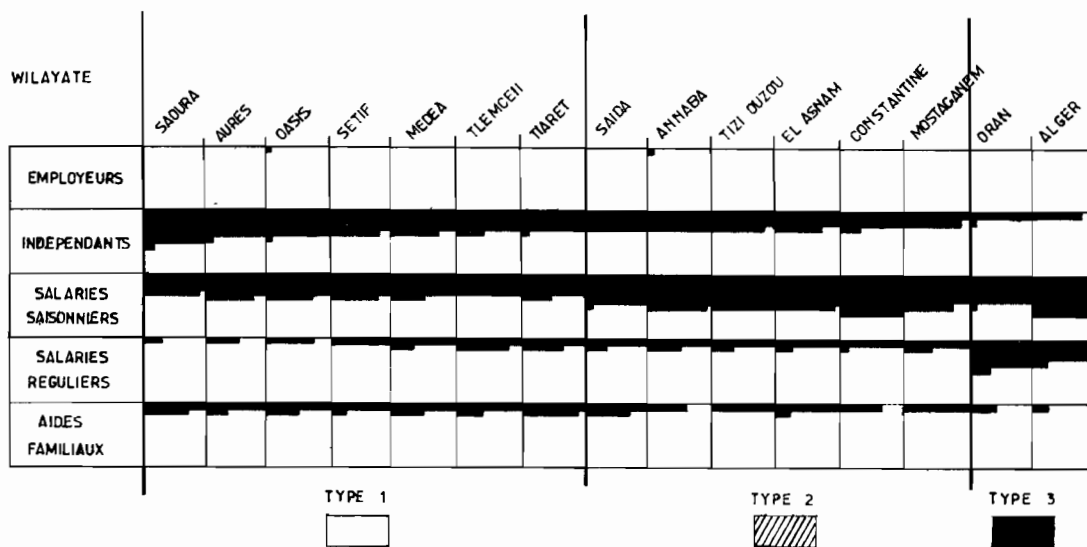


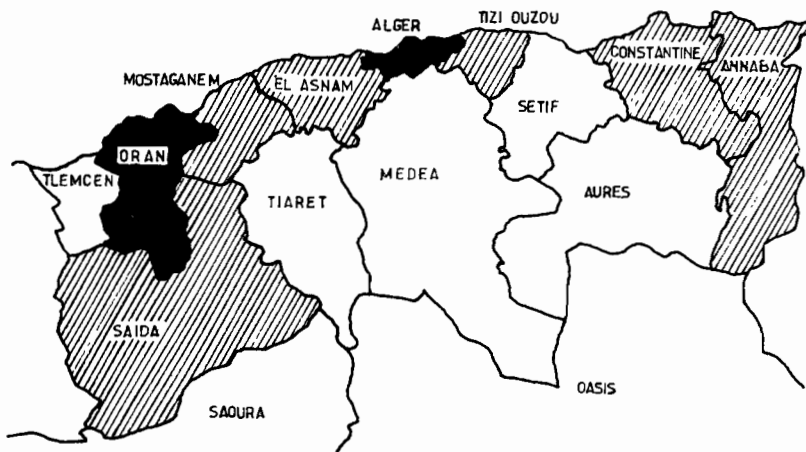
FIGURE 12a

SITUATION DANS LA PROFESSION DE LA POPULATION ACTIVE
 REELLE MASCULINE -SECTEUR AGRICOLE-
 - 1966 - PAR WILAYA



1mm² = 1%.

TOTAL PAR COLONNE = 100% DE LA P.A.R



N.B: OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTÉES

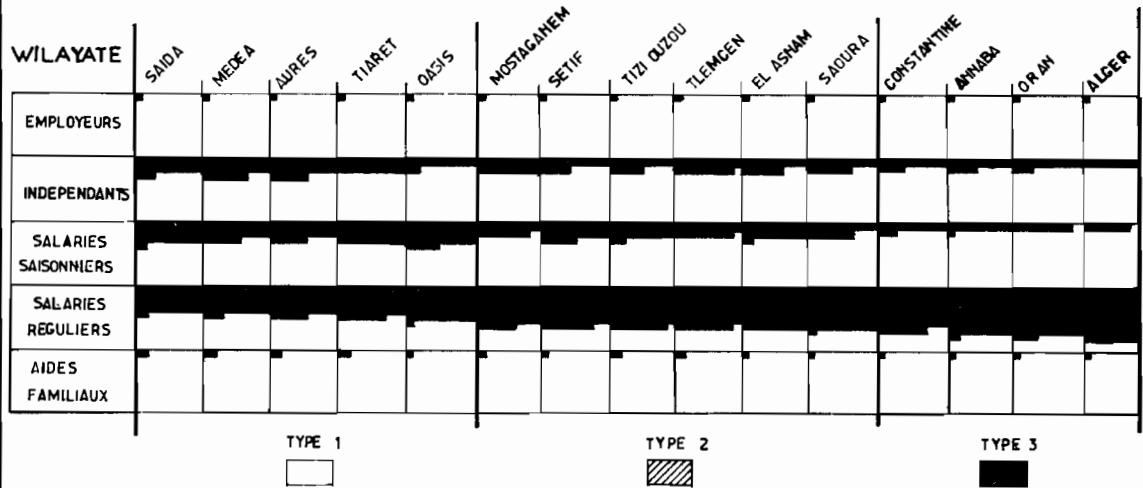
C.N.R.P. CARTO 6 70 ECHELLE: 1/8.000.000.

FIGURE 12a

SITUATION DANS LA PROFESSION DE LA POPULATION ACTIVE REELLE MASCULINE

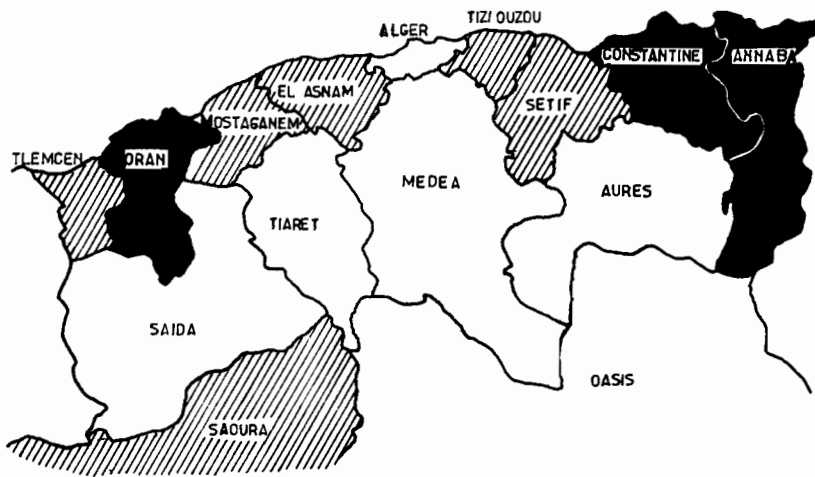
SECTEUR MANUFACTURIER

1966 PAR WILAYA



1mm² = 1%

TOTAL PAR COLONNE = 100% DE LA P.A.R



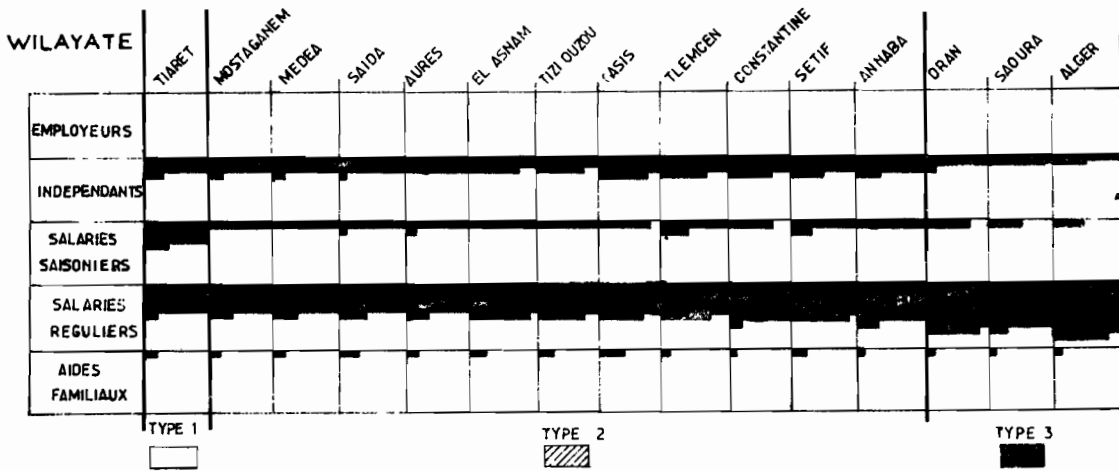
N.B. OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

FIGURE 12 c

SITUATION DANS LA PROFESSION DE LA POPULATION ACTIVE REELLE MASCULINE

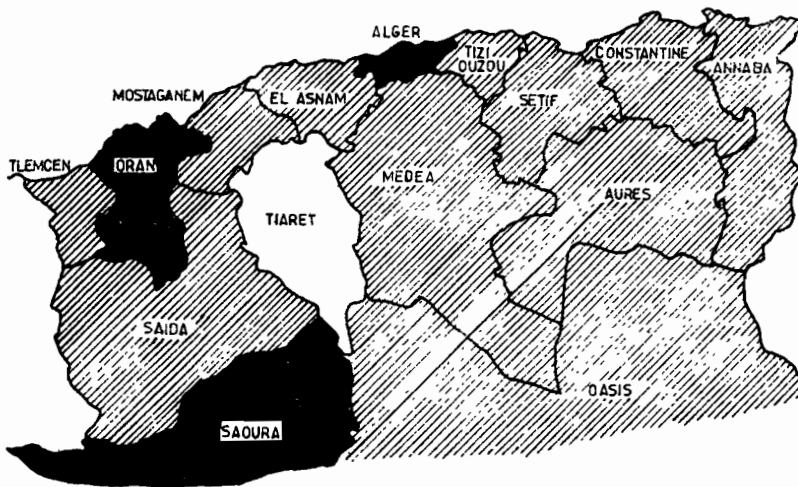
SECTEUR DES SERVICES

1966 PAR WILAYA



1mm² = 1%.

TOTAL PAR COLONNE = 100% DE LA PAR



N.B: OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

FIGURE 13

SITUATION DANS LA PROFESSION PAR PROFESSION - ALGERIE - 1966 -
POPULATION MASCULINE ACTIVE REELLE DE 6 ANS ET PLUS

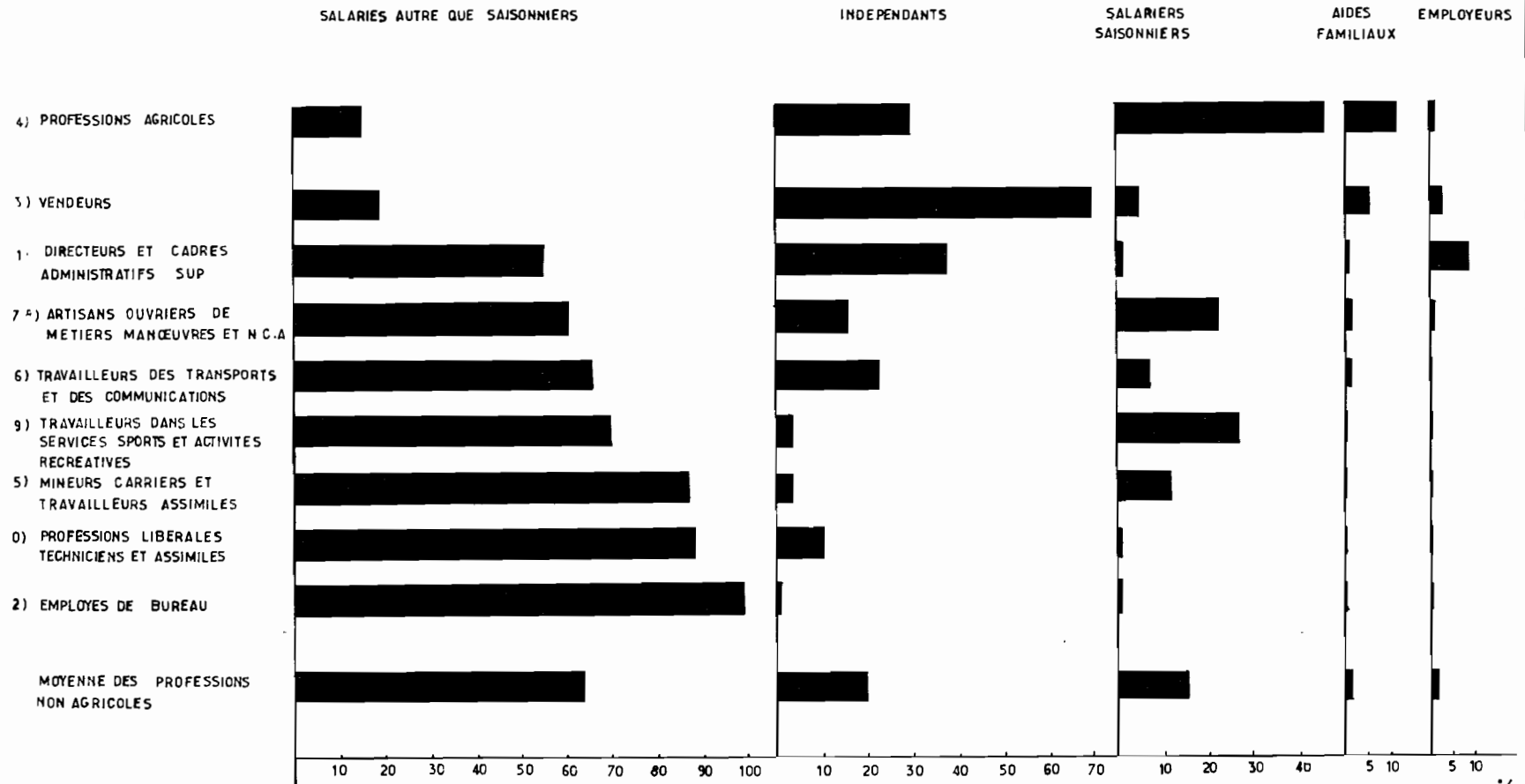


FIGURE 14

SITUATION DANS LA PROFESSION SELON LES PROFESSIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES - POPULATION ACTIVE REELLE DE 6 ANS ET PLUS 1966

PROFESSIONS AGRICOLES	Alger	Oran	Mostaganem	Constantine	El asnam	Tizi Ouzou	Annaba	Saïda	Tiaret	Tiemen	Méda	Aures	Sétif	Oasis	Saoura
SALARIERS SAISONNIERS	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1
INDEPENDANTS	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1
SALARIERS REGULIERS	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1
AIDES FAMILIAUX	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1
EMPLOYEURS	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1	TYPE 1

TYPE 1



TYPE 2



TYPE 3



PROFESSIONS NON AGRICOLES

	Tiaret	Alger	Oran	Annaba	Constantine	Saoura	Sétif	El Asnam	Tizi Ouzou	Tiemen	Oasis	Mostaganem	Méda	Aures	Saïda
SALARIERS REGULIERS	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0
INDEPENDANT	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0
SALARIERS SAISONNIERS	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0
AIDES FAMILIAUX	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0
EMPLOYEURS	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0	TYPE 0

TYPE 0



TYPE 1



TYPE 2



TYPE 3



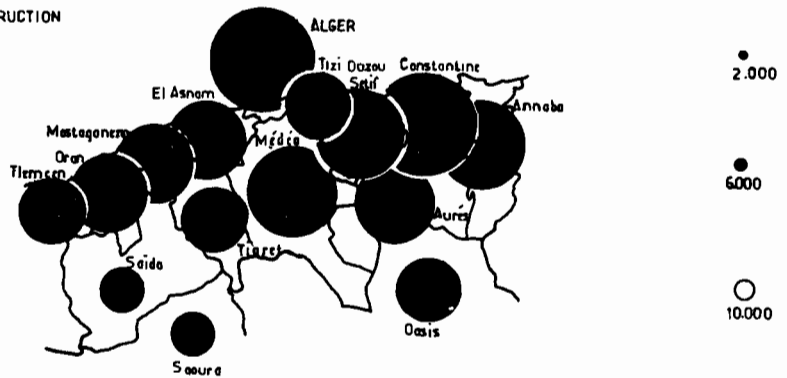
C.N.R.P. CARTO 7.70 ECHELLE: 1/14 000 000

N.B. SAOURA ET OASIS NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTÉES

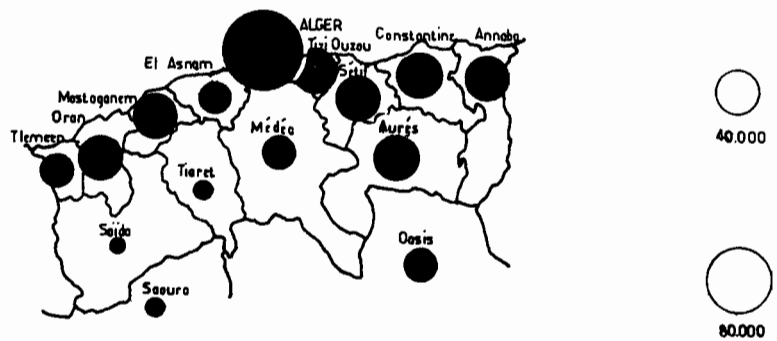
POPULATION ACTIVE MASCULINE PRESENTE SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION

-1966- PAR WILAYA

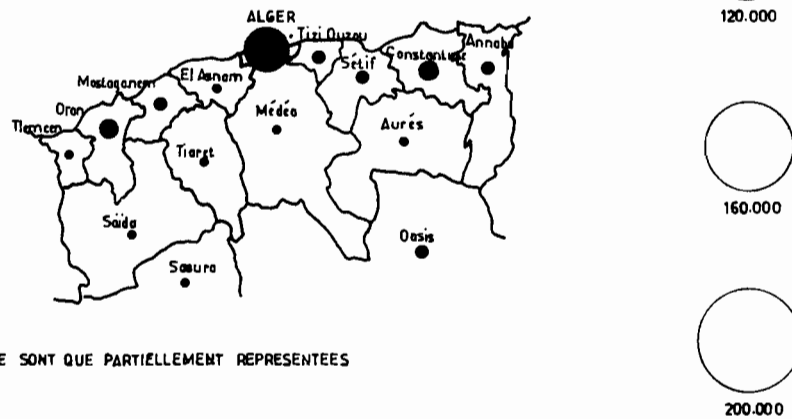
ACTIFS N'AYANT AUCUNE INSTRUCTION



ACTIFS AYANT UNE INSTRUCTION 1^{ère} OU LETTRES SANS ECOLE



ACTIFS AYANT UNE INSTRUCTION 2^{ème} OU SUPERIEURE

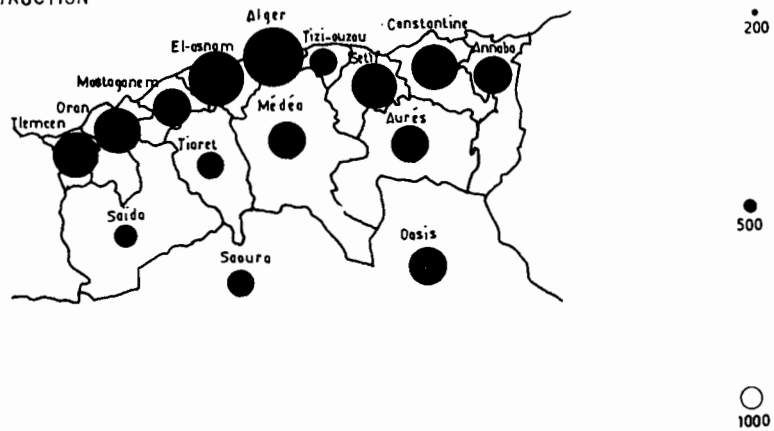


N.B OASIS ET SAOURA NE SONT QUE PARTIELLEMENT REPRESENTEES

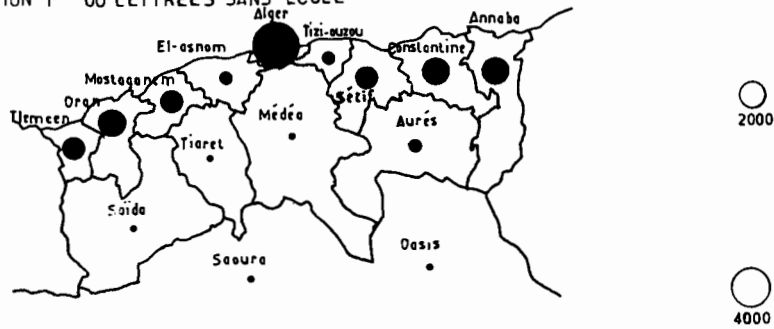
POPULATION ACTIVE FEMININE PRESENTE SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION

1966- PAR WILAYA

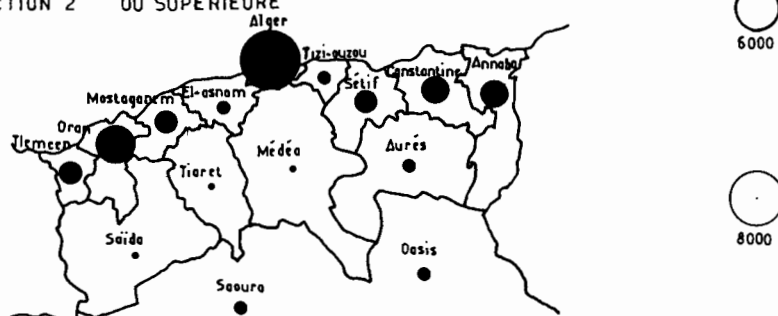
ACTIVES N'AYANT AUCUNE INSTRUCTION



ACTIVES AYANT UNE INSTRUCTION 1^{ère} OU LETTRES SANS ECOLE



ACTIVES AYANT UNE INSTRUCTION 2^{ème} OU SUPERIEURE



N.B. Oasis et saoura ne sont que partiellement représentées

FIGURE 15

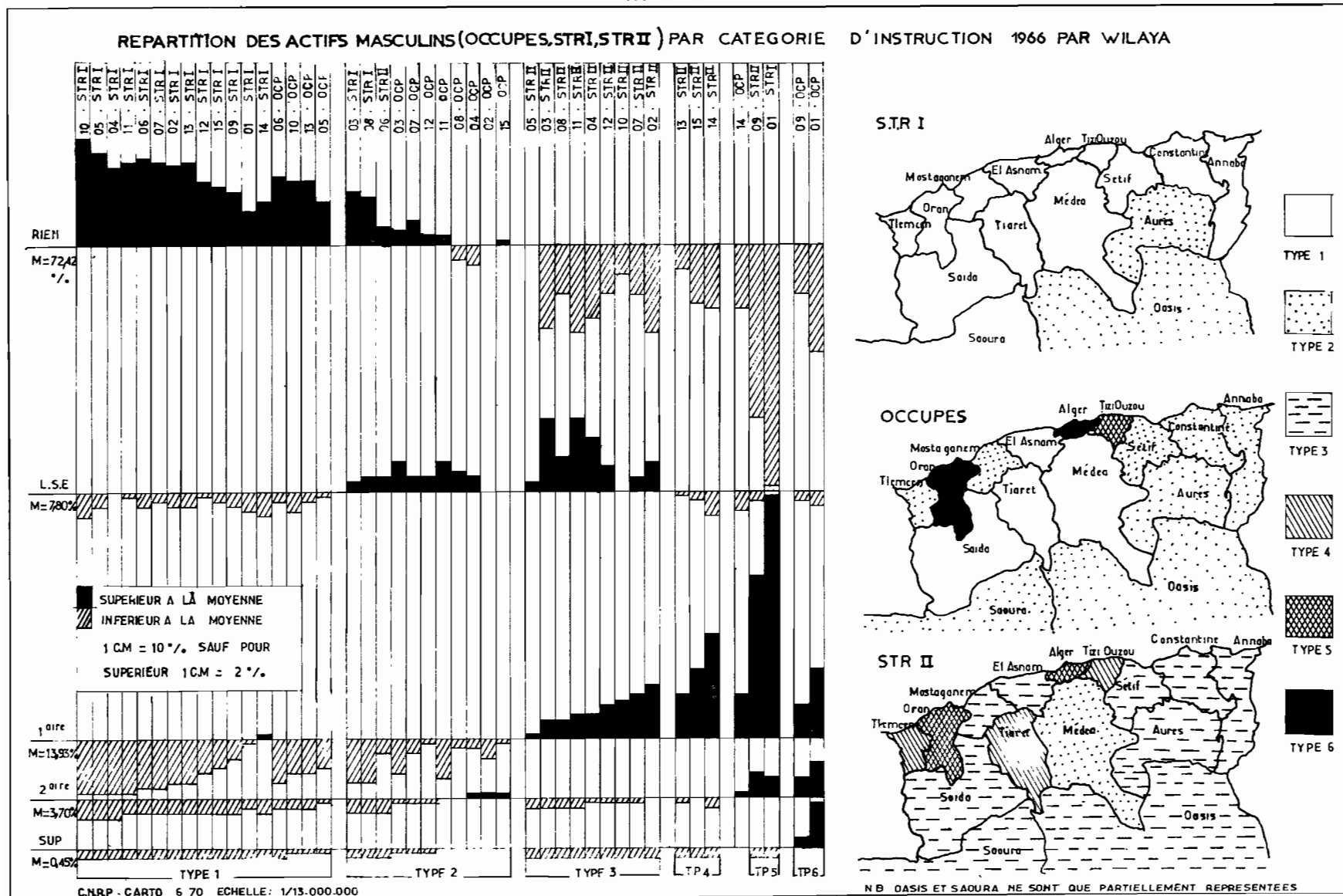
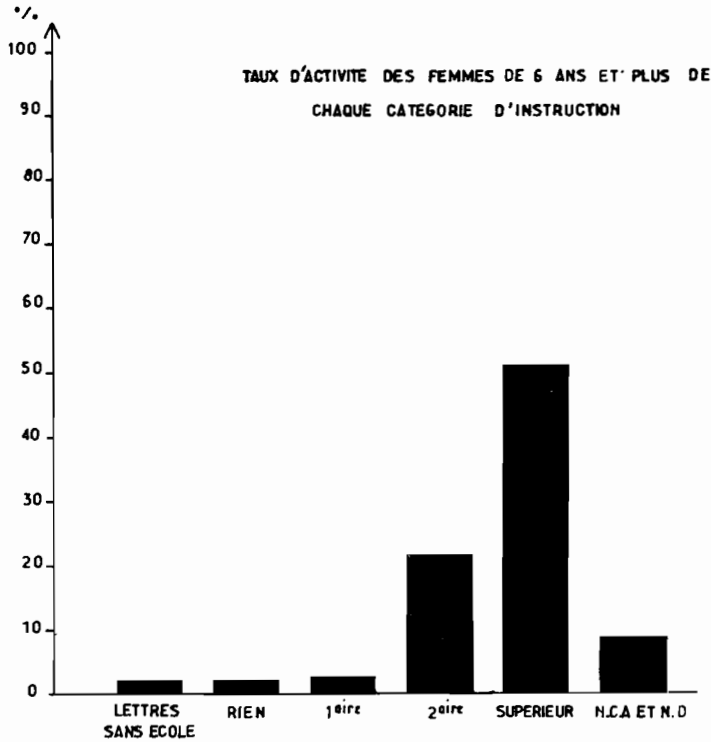
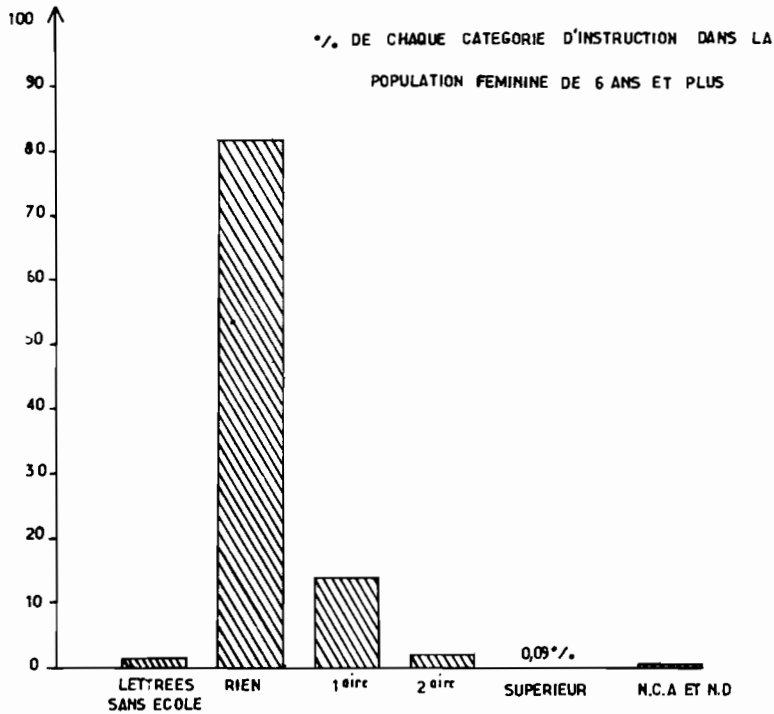


FIGURE 16

TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION FEMININE PRESENTE
PAR CATEGORIE D'INSTRUCTION ALGERIE 1966-



Extrait de : "PROJECTIONS DE LA MAIN-D'OEUVRE - PARTIE VI. METHODOLOGIE". B.I.T., 1973.

Il convient de rappeler que le classement général des pays a été effectué sur la base des données concernant les hommes seulement. Afin de montrer plus clairement la façon dont les taux d'activité des femmes varient, il a été décidé de préparer deux sous-séries (les pays étant classés, dans chaque sous-série, dans le même ordre qu'auparavant), une pour les 53 pays où le nombre des femmes actives pour 100 hommes actifs est inférieur à 30 (désignée sous le nom de série "200") et une pour les 90 autres pays (série "400")¹. Les données de base pour ces sous-séries figurent dans

les tableaux G et I). Les profils des taux d'activité qui ont été obtenus pour la série "200" sont reproduits au tableau H et ceux qui concernent la série "400" au tableau J. Les changements décennaux (rapports 1960/1950) sont présentés dans les tableaux L et M. Ces tableaux concernent uniquement les femmes, mais ils sont semblables à ceux qui sont décrits plus haut pour la série générale comprenant 143 pays.

Ainsi qu'il ressort des tableaux résumés (tableaux 6¹ et 7²), pour les pays compris dans la série "200", tous les taux d'activité des femmes sont relativement faibles, mais, en général, pour les groupes de pays qui se trouvent chacun à des niveaux progressivement plus élevés de développement, les taux d'activité augmentent progressivement. A un niveau moyen de développement, les taux d'activité accusent une tendance à l'inverse de celle qui est mentionnée ci-dessus pour une étendue limitée (groupes de pays 225-235 à 228-238), après quoi on observe le même phénomène qu'auparavant. Cependant, les taux d'activité des femmes âgées de 65 ans et plus demeurent relativement stables, tandis que ceux des jeunes (10-14) diminuent. Les taux d'activité des femmes sont plus élevés dans les pays qui figurent dans la série "400". Dans cette série, les taux d'activité sont plus élevés pour les pays qui se trouvent à des niveaux inférieurs de développement, et l'on peut en tirer la constatation générale que les taux d'activité diminuent progressivement, pour tous les groupes d'âge, dans les moyennes successives par groupe de 11 pays. Toutefois, les taux d'activité des femmes âgées de 15 à 24 ans s'écartent rapidement de cette tendance générale et augmentent progressivement à mesure que les niveaux de développement deviennent plus élevés.

¹ Aux fins de la tabulation par ordinateur des données pour ces sous-séries, les pays de la première sous-série ont été renumérotés 201, 202, etc., et ceux de la deuxième sous-série ont été renumérotés 401, 402, etc., pour distinguer ces sous-séries de la série générale.

Tableau I : Les niveaux et les profils, par âge, des taux d'activité des femmes dans des groupes sélectionnés de pays en 1960
(Modèles spéciaux : série 200)*

Groupe de pays (Modèle spécial)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Niveaux des taux d'activité des femmes							
201 à 211	4,57	9,33	9,86	9,62	10,11	8,04	4,99
208 à 218	3,70	11,58	13,25	12,05	11,85	9,27	5,63
215 à 225	5,75	15,17	17,24	14,16	13,54	11,32	7,64
222 à 232	6,36	19,78	21,75	16,96	15,72	13,04	8,68
229 à 239	5,13	15,62	16,73	13,56	13,13	10,56	6,04
236 à 246	3,69	16,96	22,49	18,75	18,34	14,10	6,69
243 à 253	2,04	27,54	32,84	20,93	20,20	16,04	6,10
ii) Profils des taux d'activité des femmes ¹							
201 à 211	47,51	96,98	102,49	100,00	105,09	83,57	51,87
208 à 218	30,70	96,09	109,95	100,00	98,34	76,92	46,72
215 à 225	40,60	107,13	121,75	100,00	95,62	79,94	53,95
222 à 232	37,50	116,62	128,24	100,00	92,68	76,88	51,17
229 à 239	37,83	115,19	123,37	100,00	96,82	77,87	44,54
236 à 246	19,68	90,45	119,94	100,00	97,81	75,20	35,68
243 à 253	9,74	131,58	156,90	100,00	96,51	76,63	29,14

* Pays comptant moins de 30 femmes actives pour 100 hommes actifs (moyennes mobiles de 11 pays).

¹ Taux d'activité exprimés en pourcentage des taux d'activité pour le groupe d'âge 25-44.

Source : Annexe I, tableaux G et H.

Tableau 2 : Les niveaux et les profils, par âge, des taux d'activité des femmes dans des groupes sélectionnés de pays en 1960

(Modèles spéciaux : série 400)*

Groupe de pays (Modèle spécial)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Niveaux des taux d'activité des femmes							
401 à 411	37,07	66,63	77,44	79,08	76,92	61,84	39,66
410 à 420	29,22	56,37	65,03	68,97	70,75	62,39	41,46
420 à 430	32,09	63,57	66,69	71,26	70,70	57,28	32,54
430 à 440	25,43	54,44	54,16	57,38	58,13	44,11	22,60
440 à 450	17,04	49,35	55,03	56,74	57,41	45,66	24,09
450 à 460	4,30	39,08	58,22	54,59	53,89	42,14	19,35
460 à 470	3,83	39,00	50,69	43,96	43,58	33,02	14,69
470 à 480	2,36	51,51	57,61	42,35	42,20	29,53	8,17
480 à 490	1,84	53,65	56,51	36,19	35,80	24,49	7,30
ii) Profils des taux d'activité des femmes ¹							
401 à 411	43,08	84,25	97,92	100,00	97,26	78,19	50,15
410 à 420	42,36	81,73	94,28	100,00	102,58	90,45	60,11
420 à 430	45,03	89,20	93,58	100,00	99,21	80,38	45,66
430 à 440	44,31	94,87	94,38	100,00	101,30	76,87	39,38
440 à 450	30,03	86,97	96,98	100,00	101,18	80,47	42,45
450 à 460	7,87	71,58	106,64	100,00	98,71	77,19	35,44
460 à 470	8,71	88,71	115,30	100,00	99,13	75,11	33,41
470 à 480	5,57	121,62	136,03	100,00	99,64	69,72	19,29
480 à 490	5,08	148,24	156,14	100,00	98,92	67,67	20,17

* Pays comptant plus de 30 femmes actives pour 100 hommes actifs (moyennes mobiles de 11 pays).

¹ Taux d'activité exprimés en pourcentage des taux d'activité pour le groupe d'âge 25-44.

Source : Annexe I, tableaux I et J.

Tableau 3 : Le rapport du taux d'activité de 1960 des femmes, par groupe d'âge, au taux d'activité correspondant de 1950, pour des groupes sélectionnés de pays

(Modèles spéciaux)

Groupe de pays (modèle spécial)	Groupe d'âge						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus
i) Série 200 ¹							
201 à 211	1,0345	1,0708	1,0979	1,0592	1,0400	1,0252	0,9940
208 à 218	0,9271	1,0238	1,0741	1,0632	1,0448	0,9975	0,9680
215 à 225	0,8292	0,9634	1,0501	1,0347	1,0041	0,9805	0,8948
222 à 232	0,7993	1,0074	1,1097	1,0792	1,0333	0,9894	0,8606
229 à 239	0,7674	0,9407	1,0636	1,0045	0,9552	0,8805	0,7578
236 à 246	0,6766	0,8920	1,0422	0,9699	0,9427	0,8301	0,7284
243 à 253	0,7110	0,9955	1,1066	1,0107	0,9863	0,9189	0,7922
ii) Série 400 ²							
401 à 411	0,9382	0,9612	0,9722	0,9757	0,9792	0,9841	0,9752
410 à 420	0,9268	0,9473	0,9566	0,9640	0,9703	0,9722	0,9612
420 à 430	0,9407	0,9528	0,9554	0,9641	0,9660	0,9817	0,9637
430 à 440	0,9152	0,9428	0,9485	0,9582	0,9588	0,9652	0,9138
440 à 450	0,7675	0,8709	0,9239	0,9608	0,9756	0,9766	0,9195
450 à 460	0,6077	0,8133	0,9963	0,9858	1,0066	0,9809	0,8606
460 à 470	0,5572	0,8264	1,0479	1,0631	1,0741	0,9838	0,8055
470 à 480	0,6168	0,9104	1,0320	1,1216	1,1703	1,1416	0,7967
480 à 490	0,7630	0,9978	1,0780	1,1369	1,2296	1,1953	0,9899

¹ Moins de 30 femmes actives pour 100 hommes actifs.

² Plus de 30 femmes actives pour 100 hommes actifs.

Source : Annexe I, tableaux L et M.

TABLEAU B : PAYS CLASSES SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960

PAYS ET NIVEAU	HOMMES			FEMMES		
	AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
1 NIGER	95,00	1,50	3,50	97,00	0,20	2,80
2 TCHAD	93,50	3,00	3,50	97,50	0,50	2,00
3 MALI	93,00	1,50	5,50	95,00	4,00	1,00
4 RWANDA	93,00	2,00	5,00	98,00	0,10	1,90
5 NEPAL	92,45	2,60	4,95	97,30	1,25	1,45
6 HAUTE VOLTA	92,00	3,00	5,00	91,00	8,00	1,00
7 MAURITANIE	91,00	3,00	6,00	96,50	0,70	2,80
8 LESOTHO	91,00	3,50	5,50	96,00	0,75	3,25
9 GUINEE PORTUGAISE	91,00	3,60	5,40	87,00	3,50	9,50
10 REP. CENTRAFRICAINE	90,00	3,00	7,00	98,00	0,70	1,30
11 MALAWI	90,00	4,00	6,00	96,50	0,70	2,80
12 MADAGASCAR	90,00	4,00	6,00	96,00	0,80	3,20
13 BOTSWANA	88,70	4,60	6,70	95,60	0,70	3,70
14 COTE-D'IVOIRE	87,00	3,50	9,50	91,00	0,20	8,80
15 ETHIOPIE	87,00	4,50	8,50	90,00	4,50	5,50
16 OUGANDA	87,00	5,00	8,00	94,00	1,00	5,00
17 TANZANIE	86,00	5,50	8,50	95,00	1,00	4,00
18 SOUDAN	86,00	6,00	8,00	83,00	8,00	9,00
19 HAITI	85,05	7,00	7,95	80,00	6,50	13,50
20 BURUNDI	85,00	5,00	10,00	96,00	0,50	3,50
21 SOMALIE	85,00	6,00	9,00	94,50	0,80	4,70
22 GUINEE EQUATORIALE	85,00	6,00	9,00	54,00	4,00	42,00
23 AFGHANISTAN	84,00	6,00	10,00	91,80	4,00	4,20
24 SQUAZILAND	84,00	6,50	9,50	95,00	0,75	4,25
25 PAPUA ET NOUVELLE-GUINEE	84,00	6,70	9,30	96,00	1,00	3,00
26 TOGO	83,50	9,50	7,00	73,50	6,00	20,50
27 GUINEE	83,25	8,10	8,65	95,50	3,15	1,35
28 YEMEN (SANA'A)	83,00	7,00	10,00	87,00	4,00	9,00
29 KENYA	82,00	7,00	11,00	93,00	1,40	5,60
30 DAHOMEY	82,00	8,00	10,00	21,00	10,00	69,00
31 VIET-NAM DU NORD	80,40	5,60	14,00	86,30	3,20	10,50
32 CAMEROUN	80,25	7,75	12,00	97,50	0,35	2,15
33 THAILANDE	80,20	5,70	14,10	87,60	2,95	9,45
34 HONDURAS	79,45	9,50	11,05	5,30	18,60	76,10
35 LAOS	78,70	5,20	16,10	88,00	2,40	9,60
36 ZAMBIE	78,00	9,00	13,00	80,00	3,00	17,00
37 GAMBIE	78,00	10,00	12,00	95,00	2,00	3,00
38 GABON	78,00	11,50	10,50	95,00	0,70	4,30
39 REP. KHMERE	77,20	4,65	18,15	88,35	1,90	9,75
40 SENEGAL	77,00	8,00	15,00	93,50	1,50	5,00
41 MOZAMBIQUE	77,00	9,00	14,00	92,50	1,50	6,00
42 VIET-NAM DU SUD	76,80	6,60	16,60	82,90	4,00	13,10
43 SABAH	76,65	8,35	15,00	89,30	3,15	7,55
44 INDONESIE	75,45	8,25	16,30	72,95	8,60	18,45
45 PHILIPPINES	74,70	10,10	15,20	73,40	10,30	16,30
46 PAKISTAN	74,45	9,75	15,80	86,00	6,85	7,15
47 GUATEMALA	74,35	13,00	12,65	12,95	23,90	63,15

TABLEAU B (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	HOMMES			FEMMES		
	AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
48 SARAWAK	74,00	9,55	16,45	93,80	1,35	4,85
49 LIBERIA	74,00	14,00	12,00	94,00	1,00	5,00
50 TIMOR PORTUGAIS	73,30	10,50	16,20	50,00	3,00	47,00
51 REP. DOMINICAINE	73,05	12,00	14,95	10,25	13,85	75,90
52 NICARAGUA	72,25	15,20	12,55	14,20	19,70	66,10
53 BIRMANIE	72,00	10,50	17,50	63,00	12,50	24,50
54 CONGO (REP. DEM. DU)	72,00	15,00	13,00	98,00	0,75	1,25
55 EL SALVADOR	72,00	15,70	12,30	10,50	24,25	65,25
56 SIERRA LEONE	71,50	17,00	11,50	89,00	2,20	8,80
57 ANGOLA	71,40	12,50	16,10	47,00	4,00	49,00
58 ARABIE SAOUDITE	71,00	10,00	19,00	83,00	3,00	14,00
59 NIGERIA	70,00	13,50	16,50	72,00	6,00	22,00
60 YEMEN (ADEN)	70,00	15,00	15,00	81,00	4,00	15,00
61 INDE	69,65	12,45	17,90	83,70	8,90	7,40
62 BOLIVIE	69,65	17,35	13,00	23,60	21,50	54,90
63 ALGERIE	68,00	12,00	20,00	30,00	14,00	56,00
64 MAROC	67,20	11,50	21,30	20,45	34,20	45,35
65 RHODESIE DU SUD	67,00	14,00	19,00	74,00	5,00	21,00
66 TURQUIE	66,95	17,25	15,80	95,45	2,75	1,80
67 PARAGUAY	65,60	15,85	18,55	22,85	30,30	46,85
68 EQUATEUR	65,10	17,35	17,55	17,60	29,95	52,45
69 ALBANIE	63,70	23,00	13,30	82,50	9,45	8,05
70 GHANA	63,50	18,00	18,50	58,20	10,60	31,20
71 NAMIBIE	62,85	21,55	15,60	58,60	1,95	39,45
72 PANAMA	62,35	14,50	23,15	8,05	10,75	81,20
73 COLOMBIE	60,55	18,55	20,90	12,30	22,10	65,60
74 COSTA RICA	59,90	18,70	21,40	6,50	17,25	76,25
75 TUNISIE	59,35	15,85	24,80	12,10	44,20	43,70
76 RAU (EGYPTE)	59,25	12,80	27,95	46,90	4,55	48,55
77 MEXIQUE	59,10	20,50	20,40	32,80	13,95	53,25
78 IRAN	57,65	19,60	22,75	24,30	52,10	23,60
79 PEROU	57,65	19,90	22,45	33,25	18,35	48,40
80 LIBYE	57,35	14,25	28,40	17,80	48,10	34,10
81 BRÉSIL	56,70	15,10	28,20	29,00	13,60	57,40
82 YOUGOSLAVIE	56,00	28,00	16,00	78,10	15,05	6,85
83 IRAK	54,00	18,00	28,00	29,00	26,50	44,50
84 SYRIE	53,95	19,75	26,30	57,00	10,00	33,00
85 CEYLAN	53,40	14,30	32,30	66,20	10,65	23,15
86 MALAISIE OCCIDENTALE	53,05	14,90	32,05	76,75	6,95	16,30
87 ROUMANIE	53,05	29,50	17,45	78,45	9,40	12,15
88 REUNION	52,80	24,40	22,80	16,65	7,60	75,75
89 ILES DU VENT	52,80	26,20	21,00	40,25	18,50	41,25
90 GUADELOUPE	52,35	26,90	20,75	43,20	14,20	42,60
91 JAMAÏQUE	51,80	27,00	21,20	17,40	21,25	61,35
92 GRECE	49,75	22,40	27,85	69,00	13,90	17,10
93 PORTUGAL	49,75	28,95	21,30	18,40	29,00	52,60
94 CONGO (CAP. BRAZZAVILLE)	49,00	21,00	30,00	56,00	10,00	34,00
95 BULGARIE	47,60	31,30	21,10	68,60	15,65	15,75

TABLEAU B (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	HOMMES			FEMMES		
	AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
96 ESPAGNE	46,80	32,05	21,15	20,80	28,50	50,70
97 MARTINIQUE	45,30	27,80	26,90	33,30	11,20	55,50
98 CUBA	45,25	22,15	32,60	1,40	21,20	77,40
99 JORDANIE	44,30	26,45	29,25	35,90	24,05	40,05
100 IRLANDE	43,80	25,55	30,65	15,25	22,10	62,65
101 VENEZUELA	41,05	22,65	36,30	7,05	19,95	73,00
102 GUYANE	40,30	33,00	26,70	25,60	14,25	60,15
103 POLOGNE	39,55	37,85	22,60	59,40	16,90	23,70
104 RYU-KYU	38,85	17,05	44,10	51,10	5,25	43,65
105 ILE MAURICE	38,75	30,00	31,25	43,15	8,00	48,85
106 FINLANDE	38,40	37,55	24,05	32,60	21,90	45,50
107 HONGRIE	37,90	40,90	21,20	40,85	20,40	29,75
108 CHILI	36,95	32,80	30,25	4,85	21,05	74,10
109 REP. SUD-AFRICAINE	36,65	36,15	27,20	17,15	8,85	74,00
110 URSS	33,40	30,50	36,10	50,30	25,50	24,20
111 CHYPRE	32,00	31,40	36,60	62,00	18,50	19,50
112 PORTO RICO	30,85	29,30	39,85	1,75	31,05	67,20
113 SURINAM	30,35	26,15	43,50	28,60	7,95	63,45
114 ITALIE	30,30	42,40	27,30	32,20	30,85	36,95
115 ISLANDE ET ILES FEROE	28,65	39,50	31,85	14,25	28,05	57,70
116 BARBADE	26,30	37,70	36,00	26,45	12,40	61,15
117 URUGUAY	26,15	30,55	43,30	3,55	26,25	70,20
118 JAPON	26,15	35,65	38,20	43,20	20,25	36,55
119 NORVEGE	24,45	40,90	34,65	4,10	22,30	73,60
120 ARGENTINE	24,00	38,25	37,75	5,20	27,15	67,65
121 DANEMARK	23,60	42,70	33,70	5,70	24,55	69,75
122 TRINITE-ET-TOBAGO	22,65	40,15	37,20	16,40	16,25	67,35
123 FRANCE	22,40	44,85	32,75	21,50	26,50	52,00
124 TCHECOSLOVAQUIE	22,00	53,50	24,50	30,95	35,35	33,70
125 AUTRICHE	18,70	53,05	28,25	31,40	36,30	32,30
126 SUEDE	18,25	52,70	29,05	4,10	27,15	68,75
127 NOUVELLE-ZELANDE	18,10	40,70	41,20	4,50	24,65	70,85
128 ALLEMAGNE ORIENTALE	17,40	56,45	26,15	17,75	37,50	44,75
129 CANADA	16,20	39,50	44,30	4,60	19,90	75,50
130 ISRAEL	15,55	40,95	43,50	11,00	17,90	71,10
131 SUISSE	14,95	56,05	29,00	3,10	37,10	59,80
132 LUXEMBOURG	14,15	55,80	30,05	19,05	11,75	69,20
133 AUSTRALIE	13,90	44,75	41,35	3,80	25,80	70,40
134 PAYS-BAS	12,55	48,00	39,45	4,20	22,90	72,90
135 ALLEMAGNE (REP. FED.)	10,70	57,80	31,50	22,05	32,05	45,90
136 MALTE	9,65	46,95	43,40	11,05	14,75	74,20
137 BELGIQUE	9,10	52,90	38,00	4,85	32,75	62,40
138 ETATS-UNIS	8,75	42,45	48,80	2,10	23,95	73,95
139 HONG-KONG	7,00	52,40	40,60	9,70	49,65	40,65
140 SINGAPOUR	6,40	22,20	71,40	19,25	16,85	53,90
141 ROYAUME-UNI	5,30	53,25	41,45	1,30	36,10	62,60
142 KOWEÏT	1,50	35,35	63,15	0,20	5,30	94,50
143 BERLIN-OUEST	0,80	52,35	46,85	0,80	39,55	59,65

TABLEAU E : TAUX D'ACTIVITE, PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE, ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S								F E M M E S							
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL
1 NIGER	57,00	93,68	98,70	99,68	99,12	96,18	81,44	58,94	4,90	8,30	9,80	10,50	10,60	9,90	5,50	5,85
2 TCHAD	55,20	76,06	95,75	98,56	97,88	95,17	83,66	56,25	12,20	24,30	29,90	29,70	26,80	25,90	13,50	17,03
3 MALI	54,60	93,50	98,71	98,82	97,92	94,90	78,20	60,32	47,60	90,40	92,80	94,20	89,70	59,40	32,50	55,30
4 RWANDA	54,60	89,16	96,31	98,77	98,38	95,07	81,81	58,63	48,00	91,00	93,40	94,80	90,10	59,60	32,70	54,36
5 NEPAL	26,80	92,13	96,76	98,66	97,97	87,82	53,56	56,81	27,56	77,62	69,43	61,20	52,98	39,44	19,00	38,74
6 HAUTE VOLTA	53,40	90,13	96,50	98,83	98,43	95,19	82,17	60,85	47,10	88,90	89,00	89,50	86,00	65,20	37,80	54,48
7 MAURITANIE	52,20	92,90	97,88	98,85	98,29	95,38	80,76	61,79	3,30	3,50	2,50	3,50	5,00	4,80	2,30	2,48
8 LESOTHO	44,10	83,50	96,81	99,13	99,03	97,26	82,98	62,43	16,00	36,50	78,65	88,04	90,32	86,28	78,82	50,93
9 GUINEE PORTUGAISE	34,00	84,50	98,00	98,20	98,60	95,00	83,00	64,06	1,10	3,20	3,00	3,50	4,50	2,80	1,30	2,26
10 REP. CENTRAFRICAINE	51,00	86,24	95,75	98,59	98,25	94,73	80,72	59,61	43,00	82,40	91,90	96,20	91,30	63,10	30,90	56,01
11 MALAWI	49,15	87,35	98,51	99,10	99,00	97,13	77,94	58,10	30,00	52,00	56,00	59,00	63,00	61,00	39,00	35,13
12 MADAGASCAR	51,00	86,69	96,84	99,00	99,00	95,00	85,00	58,67	44,00	64,00	87,00	82,50	85,00	78,00	48,00	48,85
13 BOTSWANA	51,00	64,00	82,70	97,00	98,52	97,97	89,87	57,34	18,50	46,00	80,86	88,11	91,49	88,15	75,24	48,98
14 COTE-D'IVOIRE	47,40	85,94	96,01	98,15	97,86	94,36	78,95	61,10	40,90	79,90	83,00	86,70	79,50	54,20	28,80	49,68
15 ETHIOPIE	47,90	89,98	95,27	98,78	98,37	95,79	80,20	61,26	24,40	46,00	49,00	51,80	57,30	54,90	32,50	32,60
16 OUGANDA	44,90	86,00	98,20	99,00	98,85	96,75	76,25	59,98	25,00	44,00	48,00	51,00	56,00	54,00	33,00	31,09
17 TANZANIE	43,50	85,55	98,10	98,95	98,80	96,65	75,70	57,66	28,00	49,00	53,00	55,00	60,00	58,00	35,00	33,23
18 SOUDAN	49,86	90,42	95,12	98,81	98,39	95,91	80,56	59,07	5,50	12,00	10,50	9,60	10,90	10,80	6,00	6,39
19 HAITI	45,00	79,05	94,29	98,30	98,22	75,60	84,57	59,41	37,50	77,20	82,00	82,50	83,30	80,00	57,00	50,97
20 BURUNDI	45,00	81,38	94,81	98,29	98,03	94,16	78,91	58,54	38,00	74,20	76,70	80,20	78,00	54,90	28,70	47,01
21 SOMALIE	46,90	89,20	94,95	98,70	98,25	95,55	79,55	58,74	17,00	34,00	38,00	42,00	48,00	45,00	24,00	24,68
22 GUINEE EQUATORIALE	29,00	82,80	97,40	97,70	97,60	93,00	80,00	68,01	1,70	3,80	3,40	4,00	5,00	3,25	1,60	2,64
23 AFGHANISTAN	44,00	83,00	93,00	97,00	97,30	95,00	85,00	58,84	13,42	17,36	18,06	19,65	20,75	16,25	12,25	12,40
24 SOUZILAND	42,25	66,57	87,40	97,90	98,73	97,20	85,70	51,03	18,00	44,00	79,00	87,00	91,00	87,00	74,32	44,87
25 PAPUA ET NOUVELLE-GUINEE	45,00	81,00	94,80	98,30	98,00	94,20	78,90	61,07	38,00	74,00	77,00	80,00	78,00	55,00	29,00	47,66
26 TOGO	47,00	79,31	96,26	97,92	96,29	92,24	77,75	56,04	36,20	51,80	48,80	54,40	55,70	55,20	38,60	33,86
27 GUINEE	42,90	87,29	94,78	97,35	96,36	94,29	79,32	59,47	35,90	60,00	62,50	67,80	65,00	50,80	25,50	39,87
28 YEMEN (SANA'A)	43,00	83,35	97,00	98,30	97,40	94,10	70,30	58,12	1,90	3,90	4,60	3,80	3,70	3,60	2,40	2,41
29 KENYA	37,81	83,73	97,70	98,81	98,61	96,17	73,44	54,48	23,00	42,00	46,00	49,00	54,00	52,00	31,00	28,21
30 DAHOMEY	41,40	83,90	95,80	97,98	97,98	96,57	84,80	57,12	35,00	66,30	73,20	82,60	74,60	58,00	46,00	45,49
31 VIET-NAM DU NORD	31,30	77,10	88,70	97,20	96,80	88,00	52,60	60,49	39,02	84,98	87,25	86,19	85,84	61,92	34,85	56,50
32 CAMEROUN	39,00	76,52	93,87	97,99	97,81	93,59	77,10	58,97	32,00	64,00	66,60	71,40	70,70	52,10	26,40	42,78
33 THAILANDE	31,02	76,76	88,17	97,14	96,73	87,93	52,42	52,74	38,86	84,66	86,56	86,28	84,65	67,46	33,76	49,83
34 HONDURAS	36,73	88,15	96,52	98,23	97,23	92,61	64,98	53,72	3,81	16,64	18,38	12,80	11,67	9,15	4,70	7,70
35 LAOS	32,50	78,75	89,33	97,40	96,98	88,56	53,63	56,22	40,44	87,11	89,14	88,13	87,83	68,30	35,96	53,53
36 ZAMBIE	32,15	81,90	97,30	98,65	98,40	95,70	71,20	53,25	21,00	39,50	43,60	46,80	52,40	50,20	28,70	26,50
37 GAMBIE	36,60	74,58	93,49	97,87	97,72	93,36	76,38	59,97	29,60	75,00	80,00	83,50	80,00	60,00	35,00	48,86
38 GABON	36,60	73,12	89,63	96,75	94,65	89,71	75,00	61,35	22,00	44,00	50,00	67,80	67,00	54,10	22,20	41,02
39 REP. KHMERE	18,81	59,06	88,56	98,50	97,63	85,66	50,44	49,34	28,67	67,24	64,07	60,29	61,42	42,11	16,49	35,72
40 SENEGAL	35,40	77,29	92,10	97,50	96,46	91,74	75,07	56,66	28,30	59,00	61,00	64,50	60,60	38,30	19,00	36,77
41 MOZAMBIQUE	23,00	80,90	96,70	97,15	95,40	90,00	75,00	57,59	0,45	5,90	9,65	10,25	9,45	3,10	1,45	5,07
42 VIET-NAM DU SUD	30,30	75,70	88,20	97,10	96,60	87,60	51,80	60,16	37,87	83,24	85,71	84,62	84,21	65,26	33,93	55,37
43 SABAH	27,00	69,10	94,20	98,70	97,15	88,60	56,70	54,76	27,50	46,70	43,70	46,00	47,50	32,24	13,21	26,60
44 INDONESIE	22,82	67,00	87,30	95,46	95,64	89,72	72,94	50,82	15,57	30,61	27,40	29,60	39,81	39,12	27,80	19,63
45 PHILIPPINES	30,90	69,00	87,80	97,00	96,90	90,10	75,30	50,95	16,00	47,50	45,00	44,00	46,25	41,78	19,00	25,59
46 PAKISTAN	35,52	76,91	89,93	95,58	95,83	91,25	81,16	53,79	9,03	12,51	14,03	15,56	16,44	13,40	9,60	8,68
47 GUATEMALA	35,25	83,66	95,58	97,81	97,04	93,40	75,30	54,35	5,23	15,62	14,56	12,67	13,26	11,40	7,84	7,73

TABLEAU E (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S								F E M M E S							
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL
48 SARAWAK	25,00	70,85	93,60	98,10	96,10	84,70	51,50	51,78	25,40	58,46	55,77	57,42	53,33	37,22	14,85	32,45
49 LIBERIA	31,80	69,41	87,27	97,92	97,18	90,38	68,39	58,10	20,70	35,90	42,20	48,50	49,40	38,00	20,60	28,96
50 TIMOR PORTUGAIS	19,00	81,50	97,00	97,30	96,00	91,00	76,00	56,74	3,20	11,65	13,40	12,30	12,20	8,50	4,80	7,12
51 REP. DOMINICAINE	15,54	70,18	95,07	98,36	98,02	95,88	68,44	50,09	2,22	8,98	12,22	12,33	11,59	10,07	4,27	6,01
52 NICARAGUA	33,62	78,59	94,30	97,78	97,36	93,94	75,04	52,98	5,00	20,00	23,05	22,40	23,20	19,05	11,65	11,92
53 BIRMANIE	30,00	75,40	88,10	97,00	96,60	87,50	51,60	57,75	30,80	62,23	54,35	57,08	59,27	45,00	35,13	37,78
54 CONGO (REP. DEM. DU)	29,40	68,51	92,67	97,29	94,34	92,65	74,56	55,22	32,00	64,00	66,60	71,40	70,70	52,10	26,40	41,93
55 EL SALVADOR	30,97	78,84	94,19	97,58	97,38	94,62	79,48	53,83	5,54	19,97	23,13	19,38	16,75	13,76	9,62	10,98
56 SIERRA LEONE	33,00	66,34	88,90	97,46	97,05	90,15	70,75	54,56	23,80	41,70	49,00	50,80	51,70	40,90	22,20	29,80
57 ANGOLA	17,20	78,20	95,90	96,80	94,00	87,50	74,50	54,53	2,65	8,45	8,40	7,50	8,50	6,50	3,50	4,71
58 APABIE SAOUDITE	31,00	75,30	92,50	97,10	95,80	90,00	63,60	54,70	1,76	3,79	4,36	3,56	3,64	3,49	2,18	2,29
59 NIGERIA	27,00	60,00	86,00	97,00	97,50	92,30	73,00	51,87	20,00	49,90	54,70	61,40	69,80	61,90	41,70	34,20
60 YEMEN (ADEN)	30,00	74,70	92,20	97,00	95,60	89,70	63,10	54,43	1,90	3,90	4,60	3,80	3,70	3,60	2,40	2,41
61 INDE	33,58	69,78	90,35	97,56	96,51	90,32	68,67	56,91	25,28	35,42	42,40	49,59	46,47	34,98	15,48	27,99
62 BOLIVIE	40,74	75,92	93,41	98,39	97,11	92,66	76,21	57,03	7,06	21,41	24,81	20,84	19,16	17,05	11,77	12,96
63 ALGERIE	20,00	70,00	94,79	96,17	94,34	89,40	55,30	51,30	1,65	2,82	2,85	2,58	3,10	3,05	1,60	1,71
64 MAROC	24,36	70,35	93,13	97,12	95,61	91,83	66,71	52,12	4,47	6,12	5,43	6,40	9,37	8,06	4,95	4,20
65 RHODESIE DU SUD	32,42	71,10	96,22	98,31	98,31	95,20	71,68	54,91	15,50	32,40	37,00	40,10	46,00	41,80	21,00	22,09
66 TURQUIE	25,00	79,00	94,42	91,03	98,13	95,48	85,00	57,35	20,00	66,49	65,91	66,04	66,65	50,00	20,00	38,62
67 PARAGUAY	17,09	82,36	95,90	98,55	97,80	94,18	74,67	50,30	4,49	24,33	30,56	26,68	23,47	19,27	10,93	14,02
68 EQUATEUR	26,51	80,94	94,89	99,03	98,71	97,10	86,49	54,27	5,93	20,48	20,77	16,68	16,18	15,44	12,51	10,39
69 ALBANIE	8,00	72,15	93,27	98,09	97,43	90,37	60,48	53,14	13,15	46,97	67,76	72,50	68,03	44,67	19,90	36,87
70 GHANA	18,20	60,95	90,87	97,01	97,10	91,74	71,28	49,45	12,00	53,30	52,70	57,20	68,30	67,20	41,10	30,97
71 NAMIBIE	30,00	75,00	95,90	99,20	99,00	96,80	79,00	61,25	24,00	32,20	33,65	20,90	21,00	19,00	18,00	17,38
72 PANAMA	14,48	63,46	92,42	96,96	95,85	87,56	58,12	51,00	3,90	23,47	31,15	27,49	24,13	15,32	6,66	14,38
73 COLOMBIE	17,00	71,96	91,51	97,14	96,31	90,59	62,88	49,93	4,87	22,40	25,52	20,07	18,57	15,43	8,91	11,46
74 COSTA RICA	21,49	80,62	94,62	98,22	97,44	93,35	61,06	50,72	2,96	20,26	23,99	18,16	13,68	9,50	4,43	9,53
75 TUNISIE	18,00	57,43	91,08	96,46	93,93	84,94	59,97	49,73	3,50	7,86	7,75	4,31	4,36	3,58	2,05	3,35
76 RAU (EGYPTE)	21,55	68,68	86,72	97,47	97,12	89,94	62,94	53,10	4,10	8,60	7,30	4,80	4,70	3,50	2,10	3,72
77 MEXIQUE	18,87	72,09	94,67	97,09	96,99	93,15	84,20	50,93	2,74	16,74	19,36	15,51	15,26	14,65	12,36	9,21
78 IRAN	39,31	73,68	92,15	95,27	94,24	81,40	50,15	52,22	7,00	14,00	11,50	10,70	11,00	8,70	5,50	6,77
79 PEROU	6,49	55,76	91,88	98,39	98,25	94,53	69,69	49,01	6,47	27,30	27,77	21,32	20,58	19,05	12,09	13,30
80 LIBYE	24,76	58,72	87,58	96,13	95,36	87,94	59,59	50,98	2,50	4,48	4,37	4,23	5,17	3,68	1,78	2,67
81 BRESIL	23,13	72,51	92,37	96,94	94,09	83,82	58,86	53,33	7,10	23,45	22,45	17,50	15,70	12,80	8,50	11,32
82 YOUGOSLAVIE	8,83	67,27	90,73	96,97	94,98	81,26	56,70	60,27	12,53	58,36	61,84	47,48	35,08	24,60	14,08	31,12
83 IRAK	20,00	71,00	89,80	97,10	95,40	90,30	67,90	50,23	2,36	3,06	3,57	2,60	2,72	2,68	1,94	1,82
84 SYRIE	18,78	65,12	87,97	96,51	92,96	80,04	42,75	48,79	7,58	11,55	10,03	8,48	6,32	3,98	1,32	5,43
85 CEYLAN	9,50	50,00	85,00	97,00	94,50	83,00	55,00	50,56	5,90	22,10	20,30	26,85	25,50	17,00	8,50	14,45
86 MALAISIE OCCIDENTALE	8,85	57,55	91,49	97,27	94,58	84,57	58,22	47,11	7,09	27,45	30,94	31,70	35,06	26,31	11,43	16,56
87 ROUMANIE	7,00	74,10	93,20	98,05	96,45	87,55	62,50	64,47	6,09	66,86	76,50	76,02	73,75	57,88	31,76	50,08
88 REUNION	2,00	47,00	87,00	94,00	92,00	78,00	35,00	44,38	2,00	13,00	22,65	20,20	23,35	17,17	4,40	10,68
89 ILES DU VENT	5,60	65,33	94,55	97,60	96,30	90,53	54,40	44,21	2,20	27,96	56,50	50,28	50,95	45,69	18,18	25,03
90 GUADELOUPE	2,00	40,00	85,05	95,36	94,23	85,77	48,43	45,33	1,00	21,00	44,00	50,00	56,00	46,00	22,00	24,98
91 JAMAIQUE	1,61	57,15	90,33	97,33	95,67	87,51	54,86	48,76	0,73	32,03	51,88	52,62	48,41	37,42	13,73	26,69
92 GRECE	20,00	69,11	92,00	96,74	93,56	82,15	45,05	63,68	16,05	46,55	51,75	39,16	34,00	24,00	9,80	27,67
93 PORTUGAL	21,00	75,00	92,00	97,87	94,82	86,10	62,85	63,61	8,68	27,62	26,73	16,97	14,15	12,99	8,05	13,24
94 CONGO (CAP. BRAZZAVILLE)	10,00	49,70	83,52	96,65	95,01	89,72	59,21	48,52	12,30	29,10	35,70	52,00	54,30	45,30	19,30	27,33
95 BULGARIE	0,85	51,50	80,50	97,20	96,30	84,00	49,00	62,17	1,30	42,00	69,50	79,00	72,10	40,00	14,00	45,69

TABLEAU E (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S								F E M M E S							
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	TOTAL
96 ESPAGNE	10,83	74,33	90,56	97,28	96,72	91,93	56,02	64,34	4,47	26,71	27,89	15,83	16,89	15,81	10,24	13,37
97 MARTINIQUE	2,00	40,00	84,83	95,31	92,91	80,08	37,28	44,51	1,00	23,00	49,33	49,58	48,98	34,75	10,00	23,81
98 CUBA	5,82	68,01	89,00	94,17	94,24	88,47	59,65	55,99	0,78	10,62	17,12	17,94	16,23	11,37	6,74	9,80
99 JORDANIE	15,00	62,40	86,40	96,00	92,60	84,00	49,90	47,71	1,95	4,89	6,87	4,49	3,76	2,49	1,39	2,77
100 IRLANDE	4,79	65,07	90,47	97,19	96,35	88,95	52,05	58,17	3,52	53,87	67,00	25,00	21,05	21,98	15,16	20,47
101 VENEZUELA	16,55	63,17	92,28	97,69	96,86	91,58	70,26	51,27	3,56	18,18	25,65	22,47	18,28	13,35	7,41	11,43
102 GUYANE	7,99	70,13	94,47	97,55	96,04	87,09	54,26	47,64	1,43	18,74	32,85	27,56	29,68	25,23	10,64	13,93
103 POLOGNE	0,90	47,05	88,05	96,90	95,51	87,61	55,70	55,94	1,18	41,89	67,79	65,09	66,71	54,91	30,01	40,09
104 RYU-KYU	2,60	47,18	88,00	95,07	94,21	85,96	59,18	46,74	2,02	45,66	70,51	61,77	66,55	55,62	29,00	35,10
105 ILE MAURICE	4,38	66,84	94,80	97,94	93,38	78,69	34,80	49,48	1,98	9,53	16,86	21,13	27,08	20,25	6,84	10,57
106 FINLANDE	1,55	59,10	86,32	96,73	95,58	85,77	40,54	57,59	0,65	41,73	60,76	57,35	57,32	44,13	12,00	34,76
107 HONGRIE	5,86	78,96	95,42	98,92	97,43	82,82	56,74	65,93	3,04	52,38	57,77	50,77	48,94	28,25	20,15	33,44
108 CHILI	7,03	61,89	91,57	96,89	91,01	80,96	52,31	51,52	2,30	23,72	32,48	24,43	20,50	15,85	8,07	14,11
109 REP. SUD-AFRICAINE	7,80	67,59	94,98	98,05	97,49	90,92	53,03	55,03	2,60	35,32	38,58	26,32	23,18	16,36	5,99	16,32
110 URSS	2,00	58,00	87,90	94,90	91,00	81,30	39,00	55,15	5,24	64,63	76,32	78,95	71,12	44,63	29,73	48,49
111 CHYPRE	11,03	68,73	88,63	98,93	98,63	91,42	57,17	56,18	9,55	38,70	46,30	40,20	49,50	42,10	18,30	27,22
112 PORTO RICO	0,58	27,41	75,93	88,51	88,07	73,98	27,14	38,56	0,50	10,40	31,98	27,49	20,08	13,15	3,90	12,09
113 SURINAM	1,00	48,07	90,76	97,26	94,85	82,04	51,87	43,12	1,10	19,14	31,66	25,50	27,46	23,71	10,48	13,02
114 ITALIE	14,88	70,64	89,21	96,33	92,77	71,66	26,19	61,89	8,90	39,54	40,48	28,08	23,80	15,09	5,78	19,69
115 ISLANDE ET ILES FEROE	3,00	65,65	85,23	96,66	96,53	93,66	53,00	55,80	1,25	54,97	45,05	26,74	34,74	35,34	15,11	21,95
116 BARBADE	7,11	69,55	94,28	97,84	94,51	80,58	35,36	49,99	4,46	32,94	59,95	54,20	55,63	47,51	13,96	30,20
117 URUGUAY	11,73	69,56	93,66	97,46	91,24	69,27	25,93	60,41	5,51	28,99	38,90	32,55	24,25	13,69	3,66	19,43
118 JAPON	4,44	50,76	86,89	96,75	95,93	86,18	54,53	58,49	1,80	49,75	68,04	52,25	53,80	43,01	21,10	35,95
119 NORVEGE	0,05	54,34	82,16	97,28	97,33	91,82	37,90	60,69	0,05	42,65	47,78	20,63	23,67	25,08	7,67	17,87
120 ARGENTINE	7,18	72,16	90,26	97,32	91,25	65,73	38,69	58,91	3,14	33,80	39,57	24,64	17,61	10,78	5,25	16,42
121 DANEMARK	5,98	75,16	91,28	98,10	97,50	91,40	34,52	63,64	4,09	67,10	59,07	36,76	37,78	28,76	7,42	27,98
122 TRINITE-ET-TOBAGO	2,69	60,29	92,30	97,52	95,89	85,04	42,44	48,82	1,88	23,32	34,76	34,31	36,44	29,01	9,63	17,68
123 FRANCE	5,39	62,30	90,73	96,88	93,90	76,50	26,31	59,07	2,94	46,90	58,99	40,73	45,61	37,12	10,51	28,07
124 TCHECOSLOVAQUIE	4,00	76,00	93,60	98,13	94,37	70,25	25,00	59,69	2,53	64,90	68,74	61,69	62,50	36,90	8,33	38,35
125 AUTRICHE	7,74	80,36	90,48	97,51	94,88	77,59	16,26	61,55	6,33	75,49	75,04	54,93	48,49	30,59	7,59	36,18
126 SUEDE	1,10	53,55	75,43	95,82	95,66	87,79	27,37	61,06	0,43	46,86	57,29	36,94	36,19	26,84	4,74	25,63
127 NOUVELLE-ZELANDE	0,12	65,72	94,78	98,39	97,22	81,48	22,52	55,49	0,10	63,89	49,68	23,03	28,00	17,37	3,35	18,55
128 ALLEMAGNE ORIENTALE	0,10	72,00	89,70	97,60	96,25	89,50	32,90	62,41	0,09	65,00	74,00	63,00	59,00	38,00	7,00	39,46
129 CANADA	0,05	43,00	87,69	94,40	92,16	82,21	29,39	52,26	0,36	34,50	49,23	29,66	32,24	23,55	6,56	19,56
130 ISRAEL	2,30	46,00	85,00	96,00	93,40	83,95	35,75	52,41	2,02	37,72	43,89	28,31	29,30	17,72	7,20	18,56
131 SUISSE	0,37	69,37	91,85	98,34	98,21	92,69	42,28	65,89	0,33	63,28	69,85	33,88	30,72	27,88	11,03	27,32
132 LUXEMBOURG	1,64	61,79	88,42	96,29	93,07	66,76	23,14	61,50	1,60	55,00	50,00	27,62	27,07	19,05	9,46	21,78
133 AUSTRALIE	1,70	71,08	95,14	98,33	96,73	86,88	21,41	59,56	1,55	64,96	50,51	26,08	26,66	17,55	4,50	20,15
134 PAYS-BAS	2,65	63,02	91,14	98,21	97,46	87,69	19,77	57,15	2,48	59,37	52,80	17,35	16,53	11,86	2,59	16,21
135 ALLEMAGNE (REP. FED.)	4,33	81,79	91,55	97,34	94,93	81,47	23,44	64,00	2,91	78,48	71,58	45,70	39,08	26,94	8,51	33,23
136 MALTE	3,00	72,50	92,50	96,76	93,05	74,49	25,17	49,60	1,34	34,62	30,65	15,61	14,21	12,39	3,54	11,91
137 BELGIQUE	3,77	52,47	87,27	96,86	92,42	78,49	11,00	58,51	2,49	40,72	50,98	31,28	26,20	15,01	3,86	19,66
138 ETATS-UNIS	2,27	43,17	86,31	95,32	93,33	83,20	30,25	53,82	0,93	27,58	44,88	39,27	47,02	35,28	10,39	24,63
139 HONG-KONG	6,00	54,53	88,89	97,90	96,80	85,66	47,27	53,63	7,65	47,55	50,54	35,59	41,75	28,03	9,85	22,64
140 SINGAPOUR	6,10	56,91	91,17	98,33	95,23	75,37	30,38	50,86	2,21	22,80	34,20	19,88	23,44	19,71	7,12	12,74
141 ROYAUME-UNI	0,05	75,49	93,40	98,53	98,53	94,23	25,62	65,01	0,05	71,37	62,72	39,85	42,34	28,42	5,63	28,77
142 KOWEIT	4,10	58,95	92,88	98,10	93,08	74,30	43,93	64,41	1,41	4,23	9,89	10,23	8,06	5,98	2,07	4,70
143 BERLIN-OUEST	0,43	75,91	82,25	95,22	94,58	81,05	15,12	63,96	0,35	69,00	77,50	60,85	51,50	30,00	3,40	37,43

TABLEAU F :

PROFIL DES TAUX D'ACTIVITE, PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE,

ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960 (AGE 25 - 44 = 100,00)

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S							F E M M E S						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
1 NIGER	57,18	93,98	99,01	100,00	99,43	96,48	81,70	46,66	79,04	93,33	100,00	100,95	94,28	52,38
2 TCHAD	56,00	77,17	97,14	100,00	99,31	96,56	84,88	41,07	81,81	100,67	100,00	90,23	87,20	45,45
3 MALI	55,25	94,61	99,88	100,00	99,08	96,03	79,13	50,53	95,96	98,51	100,00	95,22	63,05	34,50
4 RWANDA	55,27	90,27	97,50	100,00	99,60	96,25	82,82	50,63	95,99	98,52	100,00	95,04	62,86	34,49
5 NEPAL	27,16	93,38	98,07	100,00	99,30	89,01	54,28	45,03	126,83	113,44	100,00	86,56	64,44	31,04
6 HAUTE VOLTA	54,03	91,19	97,64	100,00	99,59	96,31	83,14	52,62	99,32	99,44	100,00	96,08	72,84	42,23
7 MAURITANIE	52,80	93,98	99,01	100,00	99,43	96,48	81,69	94,28	100,00	71,42	100,00	142,85	137,14	65,71
8 LESOTHO	44,48	84,23	97,65	100,00	99,89	98,11	83,70	18,17	41,45	89,33	100,00	102,58	98,00	89,52
9 GUINEE PORTUGAISE	34,62	86,04	99,79	100,00	100,40	96,74	84,52	31,42	91,42	85,71	100,00	128,57	80,00	37,14
10 REP. CENTRAFRICAINE	51,72	87,47	97,11	100,00	99,65	96,08	81,87	44,69	85,65	95,53	100,00	94,90	65,59	32,12
11 MALAWI	49,59	88,14	99,40	100,00	99,89	98,01	78,64	50,84	88,13	94,91	100,00	106,77	103,38	66,10
12 MADAGASCAR	51,51	87,56	97,81	100,00	100,00	95,95	85,85	53,33	77,57	105,45	100,00	103,03	94,54	58,18
13 BOTSWANA	52,57	65,97	85,25	100,00	101,56	101,00	92,64	20,99	52,20	91,77	100,00	103,83	100,04	85,39
14 COTE-D'IVOIRE	48,29	87,55	97,81	100,00	99,70	96,13	80,43	47,17	92,15	95,73	100,00	91,69	62,51	33,21
15 ETHIOPIE	48,49	91,09	96,44	100,00	99,58	96,97	81,19	47,10	88,80	94,59	100,00	110,61	105,98	62,74
16 OUGANDA	45,35	86,86	99,19	100,00	99,84	97,72	77,02	49,01	86,27	94,11	100,00	109,80	105,88	64,70
17 TANZANIE	43,96	86,45	99,14	100,00	99,84	97,67	76,50	50,90	89,09	96,36	100,00	109,09	105,45	63,63
18 SOUDAN	50,46	91,50	96,26	100,00	99,57	97,06	81,53	57,29	125,00	109,37	100,00	113,54	112,50	62,50
19 HAITI	45,77	80,41	95,92	100,00	99,91	97,25	86,03	45,45	93,57	99,39	100,00	100,96	96,96	69,09
20 BURUNDI	45,78	82,79	96,45	100,00	99,73	95,79	80,28	47,38	92,51	95,63	100,00	97,25	68,45	35,78
21 SOMALIE	47,51	90,37	96,20	100,00	99,54	96,80	80,59	40,47	80,95	90,47	100,00	114,28	107,14	57,14
22 GUINEE EQUATORIALE	29,68	84,74	99,69	100,00	99,89	95,18	81,88	42,50	95,00	85,00	100,00	125,00	81,25	40,00
23 AFGHANISTAN	45,36	85,56	95,87	100,00	100,30	97,93	87,62	68,29	88,34	91,90	100,00	105,59	82,69	62,34
24 SOUAZILAND	43,15	67,99	89,27	100,00	100,84	99,28	87,53	20,68	50,57	90,80	100,00	104,59	100,00	85,42
25 PAPUA ET NOUVELLE-GUINEE	45,77	82,40	96,43	100,00	99,69	95,82	80,26	47,50	92,50	96,25	100,00	97,50	63,75	36,25
26 TOGO	47,99	80,99	98,30	100,00	98,33	94,19	79,40	66,54	95,22	89,70	100,00	102,38	101,47	70,95
27 GUINEE	44,06	89,66	97,36	100,00	98,98	96,85	81,47	52,94	88,49	92,18	100,00	95,37	74,92	37,61
28 YEMEN (SANA'A)	43,74	84,79	98,67	100,00	99,08	95,72	71,51	50,00	102,63	121,05	100,00	97,36	94,73	63,15
29 KENYA	38,26	84,73	98,87	100,00	99,79	97,32	74,32	46,93	85,71	93,87	100,00	110,20	106,12	63,26
30 DAHOMEY	42,25	85,62	97,77	100,00	100,00	98,56	86,54	42,37	80,26	88,61	100,00	90,31	70,21	55,69
31 VIET-NAM DU NORD	32,20	79,32	91,25	100,00	99,58	90,53	54,11	45,27	98,59	101,22	100,00	99,59	71,84	40,43
32 CAMEROUN	39,79	78,08	95,79	100,00	99,81	95,50	78,68	44,81	89,63	93,27	100,00	99,01	72,96	36,97
33 THAÏLANDE	31,93	79,01	90,76	100,00	99,57	90,51	53,96	45,03	98,12	100,32	100,00	99,11	78,18	39,12
34 HONDURAS	37,39	89,73	98,25	100,00	98,98	94,27	66,15	29,76	130,00	143,59	100,00	91,17	71,48	36,71
35 LAOS	33,36	80,85	91,71	100,00	99,56	90,92	55,06	45,88	98,84	101,14	100,00	99,65	77,49	40,80
36 ZAMBIE	32,58	83,02	98,63	100,00	99,74	97,00	72,17	44,87	84,40	93,16	100,00	111,96	107,26	61,32
37 GAMBIE	37,39	76,20	95,52	100,00	99,84	95,39	78,04	35,44	89,82	95,80	100,00	95,30	71,85	41,91
38 GABON	37,82	75,57	92,64	100,00	97,82	92,72	77,51	32,44	64,89	73,74	100,00	98,82	79,79	32,74
39 REP. KHMERE	19,09	59,95	89,90	100,00	99,11	86,96	51,24	47,56	111,54	106,28	100,00	101,89	69,85	27,35
40 SENEGAL	36,30	79,27	94,46	100,00	98,93	94,09	76,99	43,87	91,47	94,57	100,00	93,95	59,37	29,45
41 MOZAMBIQUE	23,67	83,27	99,53	100,00	98,19	92,64	77,20	4,39	57,56	94,14	100,00	92,19	30,24	14,14
42 VIET-NAM DU SUD	31,20	77,96	90,83	100,00	99,48	90,21	53,34	44,75	98,36	101,28	100,00	99,51	77,12	40,09
43 SABAH	27,35	70,01	95,44	100,00	98,42	89,76	57,44	48,91	101,52	95,00	100,00	103,26	70,08	28,71
44 INDONESIE	23,90	70,18	91,45	100,00	100,18	93,98	76,40	52,60	103,41	92,56	100,00	134,49	132,16	93,91
45 PHILIPPINES	31,85	71,13	90,51	100,00	99,89	92,88	77,62	36,36	107,95	102,27	100,00	105,11	94,95	43,18
46 PAKISTAN	37,16	80,46	94,08	100,00	100,26	95,46	84,91	58,03	80,39	90,16	100,00	105,65	86,11	61,69
47 GUATEMALA	36,03	85,53	97,72	100,00	99,21	95,49	76,98	41,27	123,28	114,91	100,00	104,65	89,97	61,87

TABLEAU F (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S							F E M M E S						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
48 SARAWAK	25,48	72,22	95,41	100,00	97,96	86,34	52,49	44,23	101,81	97,12	100,00	92,87	64,82	25,86
49 LIBERIA	32,47	70,88	89,12	100,00	99,24	92,29	69,84	42,68	74,02	87,01	100,00	101,85	78,35	42,47
50 TIMOR PORTUGAIS	19,52	83,76	99,69	100,00	98,66	93,52	78,10	26,01	94,71	108,94	100,00	99,18	69,10	39,02
51 REP. DOMINICAINE	15,79	71,35	96,65	100,00	99,65	97,47	69,58	18,00	72,83	99,10	100,00	93,99	81,67	34,63
52 NICARAGUA	34,38	80,37	96,44	100,00	99,57	96,07	76,74	22,32	89,28	102,90	100,00	103,57	85,04	52,00
53 BIRMANIE	30,92	77,73	90,82	100,00	99,58	90,20	53,19	53,95	109,02	95,21	100,00	103,83	78,83	61,54
54 CONGO (REP. DEM. DU)	30,21	70,41	95,25	100,00	96,96	95,23	76,63	44,81	89,63	93,27	100,00	99,01	72,96	36,97
55 EL SALVADOR	31,73	80,79	96,52	100,00	99,79	96,96	81,45	28,58	103,04	119,34	100,00	86,42	71,00	49,63
56 SIERRA LEONE	33,86	68,06	91,21	100,00	99,57	92,49	72,59	46,85	82,08	96,45	100,00	101,77	80,51	43,70
57 ANGOLA	17,76	80,78	99,07	100,00	97,10	90,39	76,96	35,33	112,66	112,00	100,00	113,33	86,66	46,66
58 ARABIE SAOUDITE	31,92	77,54	95,26	100,00	98,66	92,68	65,49	49,43	106,46	122,47	100,00	102,24	98,03	61,23
59 NIGERIA	27,83	61,85	88,65	100,00	100,51	95,15	75,25	32,57	81,27	89,08	100,00	113,68	100,81	67,91
60 YEMEN (ADEN)	30,92	77,01	95,05	100,00	98,55	92,47	65,05	50,00	102,63	121,05	100,00	97,36	94,73	63,15
61 INDE	34,41	71,52	92,60	100,00	98,92	92,57	70,38	50,97	71,42	85,50	100,00	93,70	70,53	31,21
62 BOLIVIE	41,40	77,16	94,93	100,00	98,69	94,17	77,45	33,87	102,73	119,04	100,00	91,93	81,81	56,47
63 ALGERIE	20,79	72,78	98,56	100,00	98,09	92,96	57,50	63,95	109,30	110,46	100,00	120,15	118,21	62,01
64 MAROC	25,08	72,43	95,89	100,00	98,44	94,55	68,68	69,84	95,62	84,84	100,00	146,40	125,93	77,34
65 RHODESIE DU SUD	32,97	72,32	97,87	100,00	100,00	96,83	72,91	38,65	80,79	92,26	100,00	114,71	104,23	52,36
66 TURQUIE	25,50	80,58	96,31	100,00	100,10	97,39	86,70	30,78	100,68	99,80	100,00	100,92	75,71	30,28
67 PARAGUAY	17,34	83,57	97,31	100,00	99,23	95,56	75,76	16,82	91,19	114,54	100,00	87,96	72,22	40,96
68 EQUATEUR	26,76	81,73	95,81	100,00	99,67	98,05	87,33	35,55	122,78	124,52	100,00	97,00	92,56	75,00
69 ALBANIE	8,15	73,55	95,08	100,00	99,32	92,12	61,65	18,13	64,78	93,46	100,00	93,83	61,61	27,44
70 GHANA	18,76	62,82	93,67	100,00	100,09	94,56	73,47	20,97	93,18	92,13	100,00	119,40	117,48	71,85
71 NAMIBIE	30,24	75,60	96,67	100,00	99,79	97,58	79,63	114,83	154,06	161,00	100,00	100,47	90,90	86,12
72 PANAMA	14,93	65,44	95,31	100,00	98,85	90,30	59,94	14,18	85,37	113,31	100,00	87,77	55,72	24,22
73 COLOMBIE	17,50	74,07	94,20	100,00	99,14	93,25	64,73	24,26	111,60	127,15	100,00	92,52	76,88	44,39
74 COSTA RICA	21,87	82,08	96,33	100,00	99,20	95,04	62,16	16,29	111,56	132,10	100,00	75,33	52,31	24,39
75 TUNISIE	18,66	59,53	94,42	100,00	97,37	88,05	62,17	81,20	182,36	179,81	100,00	101,16	83,06	47,56
76 RAU (EGYPTE)	22,10	70,46	88,97	100,00	99,64	92,27	64,57	85,41	179,16	152,08	100,00	97,91	72,91	43,75
77 MEXIQUE	19,43	74,25	97,50	100,00	99,89	95,94	86,72	17,66	107,93	124,82	100,00	98,38	94,45	79,69
78 IRAN	41,26	77,33	96,72	100,00	98,91	85,44	52,63	65,42	130,84	107,47	100,00	102,80	81,30	51,40
79 PEROU	6,59	56,67	93,38	100,00	99,85	96,07	70,83	30,34	128,04	130,25	100,00	96,52	89,35	56,70
80 LIBYE	25,75	61,08	91,10	100,00	99,19	91,48	61,98	59,10	105,91	103,30	100,00	122,22	86,99	42,08
81 BRESIL	23,86	74,79	95,28	100,00	97,06	86,46	60,71	40,57	134,00	128,28	100,00	89,71	73,14	48,57
82 YOUGOSLAVIE	9,10	69,37	93,56	100,00	97,94	83,79	58,47	26,39	122,91	130,24	100,00	73,88	51,81	29,65
83 IRAK	20,59	73,12	92,48	100,00	98,24	92,99	69,92	90,76	117,69	137,30	100,00	104,61	103,07	74,61
84 SYRIE	19,45	67,47	91,15	100,00	96,32	82,93	44,29	89,38	136,20	118,27	100,00	74,52	46,93	15,56
85 CEYLAN	9,79	51,54	87,62	100,00	97,42	85,56	56,70	21,97	82,30	105,40	100,00	94,97	63,31	31,65
86 MALAISIE OCCIDENTALE	9,09	59,16	94,05	100,00	97,23	86,94	59,85	22,36	86,59	97,60	100,00	110,59	82,99	36,05
87 ROUMANIE	7,13	75,57	95,05	100,00	98,36	89,29	63,74	8,01	87,95	100,63	100,00	97,01	76,13	41,77
88 REUNION	2,12	50,00	92,55	100,00	97,87	82,97	37,23	9,90	64,35	112,12	100,00	115,59	95,00	21,78
89 ILES DU VENT	5,73	66,93	96,87	100,00	98,66	92,75	55,73	4,37	55,60	112,37	100,00	101,33	90,87	36,15
90 GUADELOUPE	2,09	41,94	89,18	100,00	98,81	89,94	50,78	2,00	42,00	88,00	100,00	112,00	92,00	44,00
91 JAMAIQUE	1,65	58,71	92,80	100,00	98,29	89,91	56,36	1,38	60,87	98,59	100,00	91,99	71,11	26,09
92 GRECE	20,67	71,43	95,10	100,00	96,71	84,91	46,56	40,98	118,87	132,15	100,00	86,82	61,28	25,02
93 PORTUGAL	21,45	76,63	94,00	100,00	96,88	87,97	64,21	51,14	162,75	157,51	100,00	83,38	76,54	47,43
94 CONGO (CAP. BRAZZAVILLE)	10,34	51,42	86,41	100,00	98,30	92,82	61,26	23,65	55,96	68,65	100,00	104,42	87,11	37,11
95 BULGARIE	0,87	52,98	82,81	100,00	99,07	86,41	50,41	1,64	53,16	87,97	100,00	91,26	50,63	17,72

TABLEAU F (SUITE)

PAYS ET NIVEAU	H O M M E S							F E M M E S						
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
96 ESPAGNE	11,13	76,40	93,09	100,00	99,42	94,50	57,58	28,23	168,73	176,18	100,00	106,69	99,87	64,68
97 MARTINIQUE	2,09	41,96	89,00	100,00	97,48	84,02	39,11	2,01	46,38	99,49	100,00	98,78	70,08	20,16
98 CUBA	6,18	72,22	94,50	100,00	100,07	93,94	63,34	4,34	59,19	95,42	100,00	90,46	63,37	37,56
99 JORDANIE	15,62	65,00	90,00	100,00	96,45	87,50	51,97	43,42	108,90	153,00	100,00	83,74	55,45	30,95
100 IRLANDE	4,92	66,95	93,08	100,00	99,13	91,52	53,55	14,08	215,48	268,00	100,00	84,20	87,92	60,64
101 VENEZUELA	16,94	64,66	94,46	100,00	99,15	93,74	71,92	15,84	80,90	114,15	100,00	81,35	59,41	32,97
102 GUYANE	8,19	71,89	96,84	100,00	98,45	89,27	55,62	5,18	67,99	119,19	100,00	107,69	91,54	38,60
103 POLOGNE	0,92	48,55	90,86	100,00	98,56	90,41	57,48	1,81	64,35	104,14	100,00	102,48	84,36	46,10
104 RYU-KYU	2,73	49,62	92,56	100,00	99,09	90,41	62,24	3,27	73,91	114,14	100,00	107,73	90,04	46,94
105 ILE MAURICE	4,47	68,24	96,79	100,00	95,34	80,34	35,53	9,37	45,10	79,79	100,00	128,15	95,83	32,37
106 FINLANDE	1,60	61,09	98,23	100,00	98,81	88,66	41,91	1,13	72,76	105,94	100,00	99,94	76,94	20,92
107 HONGRIE	5,92	79,82	96,46	100,00	98,49	83,72	57,35	5,98	103,17	109,84	100,00	96,39	55,64	39,68
108 CHILI	7,25	63,87	94,50	100,00	93,93	83,55	53,98	9,41	97,09	132,95	100,00	83,91	63,44	33,03
109 REP. SUD-AFRICAINE	7,95	68,93	96,86	100,00	99,42	92,72	54,08	9,87	134,19	146,58	100,00	88,06	62,15	22,75
110 URSS	2,10	61,11	92,62	100,00	95,89	85,66	41,09	6,63	81,86	96,66	100,00	90,08	56,52	37,65
111 CHYPRE	11,14	69,47	89,58	100,00	99,69	92,40	57,78	23,75	96,26	115,17	100,00	123,13	104,72	45,52
112 PORTO RICO	0,65	30,96	85,78	100,00	99,50	83,58	30,66	1,81	37,83	116,33	100,00	73,04	47,83	14,18
113 SURINAM	1,02	49,42	93,31	100,00	97,52	84,35	53,33	4,31	75,05	124,15	100,00	107,68	92,98	41,09
114 ITALIE	15,04	73,33	92,60	100,00	96,30	74,39	27,18	31,69	140,81	144,15	100,00	84,75	53,73	19,15
115 ISLANDE ET ILES FERDE	3,10	67,91	88,17	100,00	99,86	96,89	54,83	4,67	205,57	168,47	100,00	129,91	132,16	56,50
116 BARBADE	7,26	71,08	96,36	100,00	96,59	82,35	36,14	8,27	60,77	110,60	100,00	102,63	87,65	25,75
117 URUGUAY	12,03	71,37	96,10	100,00	93,61	71,07	26,60	16,92	89,06	119,50	100,00	74,50	42,05	11,24
118 JAPON	4,58	52,46	89,80	100,00	99,15	89,07	56,36	3,44	95,21	130,22	100,00	102,96	82,31	40,38
119 NORVEGE	0,05	55,85	84,45	100,00	100,05	94,38	38,95	0,24	206,73	231,60	100,00	114,73	121,57	37,17
120 ARGENTINE	7,37	74,14	92,74	100,00	93,76	67,54	39,75	12,74	137,17	160,59	100,00	71,46	43,75	21,30
121 DANEMARK	6,09	76,61	93,04	100,00	99,38	93,17	35,18	11,12	182,53	160,69	100,00	102,77	78,23	20,18
122 TRINITE ET-TOBAGO	2,75	61,82	94,64	100,00	98,32	87,20	43,51	5,47	67,96	101,31	100,00	106,20	84,55	28,06
123 FRANCE	5,56	64,30	93,65	100,00	96,92	78,96	27,15	7,21	115,14	144,83	100,00	111,98	91,13	25,80
124 TCHECOSLOVAQUIE	4,07	77,44	95,38	100,00	96,16	71,58	25,47	4,10	105,20	111,42	100,00	101,31	59,81	13,50
125 AUTRICHE	7,93	82,41	92,79	100,00	97,30	79,57	16,67	11,52	137,41	136,61	100,00	88,27	55,68	13,81
126 SUEDE	1,14	55,88	78,72	100,00	99,83	91,61	28,56	1,16	126,85	155,08	100,00	97,96	72,65	12,83
127 NOUVELLE-ZELANDE	0,12	66,79	96,33	100,00	98,81	82,81	22,88	0,43	277,42	215,71	100,00	121,58	75,42	14,54
128 ALLEMAGNE ORIENTALE	0,10	73,77	91,90	100,00	98,61	91,70	33,70	0,14	103,17	117,46	100,00	93,65	60,31	11,11
129 CANADA	0,05	45,55	92,89	100,00	97,62	87,08	31,13	1,21	116,31	165,98	100,00	108,69	79,39	22,11
130 ISRAEL	2,39	47,91	88,54	100,00	97,29	87,44	37,23	7,13	133,23	155,03	100,00	103,49	62,59	25,43
131 SUISSE	0,37	70,54	93,40	100,00	99,86	94,25	42,99	0,97	186,77	206,16	100,00	90,67	82,29	32,55
132 LUXEMBOURG	1,70	64,17	91,82	100,00	96,65	69,33	24,03	5,79	199,13	181,02	100,00	98,00	68,97	34,25
133 AUSTRALIE	1,72	72,28	96,75	100,00	98,37	88,35	21,77	5,94	249,07	193,67	100,00	102,22	67,29	17,25
134 PAYS-BAS	2,69	64,16	92,80	100,00	99,23	89,28	20,13	14,29	342,19	304,32	100,00	95,27	68,35	14,92
135 ALLEMAGNE (REP. FED.)	4,44	84,02	94,05	100,00	97,52	83,69	24,08	6,36	171,72	156,63	100,00	85,51	58,94	18,62
136 MALTE	3,10	74,97	95,59	100,00	96,16	76,98	26,01	8,58	221,78	196,34	100,00	91,03	79,37	22,67
137 BELGIQUE	3,89	54,17	90,09	100,00	95,41	81,03	11,35	7,96	130,17	162,97	100,00	83,75	47,98	12,34
138 ETATS-UNIS	2,38	45,28	90,54	100,00	97,91	87,28	31,73	2,36	70,23	114,28	100,00	119,73	89,83	26,45
139 HONG-KONG	6,12	55,69	90,79	100,00	98,87	87,49	48,28	21,49	133,60	142,00	100,00	117,30	78,75	27,67
140 SINGAPOUR	6,20	57,87	92,71	100,00	96,84	76,65	30,89	11,11	114,68	172,03	100,00	117,90	99,14	35,81
141 ROYAUME-UNI	0,05	76,61	94,79	100,00	100,00	95,63	26,00	0,12	179,09	157,39	100,00	106,24	71,31	14,12
142 KOWEIT	4,17	60,09	94,67	100,00	94,88	75,73	44,78	13,78	41,34	96,67	100,00	78,78	58,45	20,23
143 BERLIN-OUEST	0,45	79,72	86,37	100,00	99,32	85,11	15,87	0,57	113,39	127,36	100,00	84,63	49,30	5,58

TABLEAU G :

TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES, PAR GROUPE D'AGE

ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960 - (SERIES 200) *

PAYS	TAUX D'ACTIVITE							DISTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR SECTEURS					
								HOMMES			FEMMES		
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
201 NIGER	4,90	8,30	9,80	10,50	10,60	9,90	5,50	95,00	1,50	3,50	97,00	0,20	2,80
202 MAURITANIE	3,30	3,50	2,50	3,50	5,00	4,80	2,30	91,00	3,00	6,00	96,50	0,70	2,80
203 GUINEE PORTUGAISE	1,10	3,20	3,00	3,50	4,50	2,80	1,30	91,00	3,60	5,40	87,00	3,50	9,50
204 SOUDAN	5,50	12,00	10,50	9,60	10,90	10,80	6,00	86,00	6,00	8,00	83,00	8,00	9,00
205 GUINEE EQUATORIALE	1,70	3,80	3,40	4,00	5,00	3,25	1,60	85,00	6,00	9,00	54,00	4,00	42,00
206 AFGHANISTAN	13,42	17,36	18,06	19,65	20,75	16,25	12,25	84,00	6,00	10,00	91,80	4,00	4,20
207 YEMEN (SANAA)	1,90	3,90	4,60	3,80	3,70	3,60	2,40	83,00	7,00	10,00	87,00	4,00	9,00
208 HONDURAS	3,81	16,64	18,38	12,80	11,67	9,15	4,70	79,45	9,50	11,05	5,30	18,60	76,10
209 MOZAMBIQUE	0,45	5,90	9,65	10,25	9,45	3,10	1,45	77,00	9,00	14,00	92,50	1,50	6,00
210 PAKISTAN	9,03	12,51	14,03	15,56	16,44	13,40	9,60	74,45	9,75	15,80	86,00	6,85	7,15
211 GUATEMALA	5,23	15,62	14,56	12,67	13,26	11,40	7,84	74,35	13,00	12,65	12,95	23,90	63,15
212 TIMOR PORTUGAIS	3,20	11,65	13,40	12,30	12,20	8,50	4,80	73,30	10,50	16,20	50,00	3,00	47,00
213 REP. DOMINICAINE	2,22	8,98	12,22	12,33	11,59	10,07	4,27	73,05	12,00	14,95	10,25	13,85	75,90
214 NICARAGUA	5,00	20,00	23,05	22,40	23,20	19,05	11,65	72,25	15,20	12,55	14,20	19,70	66,10
215 EL SALVADOR	5,54	19,97	23,13	19,38	16,75	13,76	9,62	72,00	15,70	12,30	10,50	24,25	65,25
216 ANGOLA	2,65	8,45	8,40	7,50	8,50	6,50	3,50	71,40	12,50	16,10	47,00	4,00	49,00
217 ARABIE SAOUDITE	1,76	3,79	4,36	3,56	3,64	3,49	2,18	71,00	10,00	19,00	83,00	3,00	14,00
218 YEMEN (ADEN)	1,90	3,90	4,60	3,80	3,70	3,60	2,40	70,00	15,00	15,00	81,00	4,00	15,00
219 BOLIVIE	7,06	21,41	24,81	20,84	19,16	17,05	11,77	69,65	17,35	13,00	23,60	21,50	54,90
220 ALGERIE	1,65	2,82	2,85	2,58	3,10	3,05	1,60	68,00	12,00	20,00	30,00	14,00	56,00
221 MAROC	4,47	6,12	5,43	6,40	9,37	8,06	4,95	67,20	11,50	21,30	20,45	34,20	45,35
222 PARAGUAY	4,49	24,33	30,56	26,68	23,47	19,27	10,93	65,60	15,85	18,55	22,85	30,30	46,85
223 EQUATEUR	5,93	20,48	20,77	16,68	16,18	15,44	12,51	65,10	17,35	17,55	17,60	29,95	52,45
224 NAMIBIE	24,00	32,20	33,65	20,90	21,00	19,00	18,00	62,85	21,55	15,60	58,60	1,95	39,45
225 PANAMA	3,90	23,47	31,15	27,49	24,13	15,32	6,66	62,35	14,50	23,15	8,05	10,75	81,20
226 COLOMBIE	4,87	22,40	25,52	20,07	18,57	15,43	8,91	60,55	18,55	20,90	12,30	22,10	65,60
227 COSTA RICA	2,96	20,26	23,99	18,16	13,68	9,50	4,43	59,90	18,70	21,40	6,50	17,25	76,25
228 TUNISIE	3,50	7,86	7,75	4,31	4,36	3,58	2,05	59,35	15,85	24,80	12,10	44,20	43,70
229 RAU (EGYPTE)	4,10	8,60	7,30	4,80	4,70	3,50	2,10	59,25	12,80	27,95	46,90	4,55	48,55
230 MEXIQUE	2,74	16,74	19,36	15,51	15,26	14,65	12,36	59,10	20,50	20,40	32,80	13,95	53,25
231 IRAN	7,00	14,00	11,50	10,70	11,00	8,70	5,50	57,65	19,60	22,75	24,30	52,10	23,60
232 PEROU	6,47	27,30	27,77	21,32	20,58	19,05	12,09	57,65	19,90	22,45	33,25	18,35	48,40
233 LIBYE	2,50	4,48	4,37	4,23	5,17	3,68	1,78	57,35	14,25	28,40	17,30	48,10	34,10
234 BRESIL	7,10	23,45	22,45	17,50	15,70	12,80	8,50	56,70	15,10	28,20	29,00	13,60	57,40
235 IRAK	2,36	3,06	3,57	2,60	2,72	2,68	1,94	54,00	18,00	28,00	29,00	26,50	44,50
236 SYRIE	7,58	11,55	10,03	8,48	6,32	3,98	1,32	53,95	19,75	26,30	57,00	10,00	33,00
237 CEYLAN	5,90	22,10	28,30	26,85	25,50	17,00	8,50	53,40	14,30	32,30	66,20	10,65	23,15
238 REUNION	2,00	13,00	22,65	20,20	23,35	17,17	4,40	52,80	24,40	22,80	16,65	7,60	75,75
239 PORTUGAL	8,68	27,62	26,73	16,97	14,15	12,99	8,05	49,75	28,95	21,30	18,40	29,00	52,60
240 ESPAGNE	4,47	26,71	27,89	15,83	16,89	15,81	10,24	46,80	32,05	21,15	20,80	28,50	50,70
241 CUBA	0,78	10,62	17,12	17,94	16,23	11,37	6,74	45,25	22,15	32,60	1,40	21,20	77,40
242 JORDANIE	1,95	4,89	6,87	4,49	3,76	2,49	1,39	44,30	26,45	29,25	35,90	24,05	40,05
243 VENEZUELA	3,56	18,18	25,65	22,47	18,28	13,35	7,41	41,05	22,65	36,30	7,05	19,95	73,00
244 GUYANE	1,43	18,74	32,85	27,56	29,68	25,23	10,64	40,30	33,00	26,70	25,60	14,25	60,15
245 ILE MAURICE	1,98	9,53	16,86	21,13	27,08	20,25	6,84	38,75	30,00	31,25	43,15	8,00	48,85
246 CHILI	2,30	23,72	32,48	24,43	20,50	15,50	8,07	36,95	32,80	30,25	4,85	21,05	74,10
247 REP. SUD-AFRICAINE	2,60	35,32	38,58	26,32	23,18	16,36	5,99	36,65	36,15	27,20	17,15	8,85	74,00
248 NORVEGE	0,05	42,65	47,78	20,63	23,67	25,08	7,67	24,45	40,90	34,65	4,10	22,30	73,60
249 ARGENTINE	3,14	33,80	39,57	24,64	17,61	10,78	5,25	24,00	38,25	37,75	5,20	27,15	67,65
250 PAYS-BAS	2,48	59,37	52,80	17,35	16,53	11,86	2,59	12,55	48,00	39,45	4,20	22,90	72,90
251 MALTE	1,34	34,62	30,65	15,61	14,21	12,39	3,54	9,65	46,95	43,40	11,05	14,75	74,20
252 SINGAPOUR	2,21	22,80	34,20	19,88	23,44	19,71	7,12	6,40	22,20	71,40	19,25	16,85	63,90
253 KOWEIT	1,41	4,23	9,89	10,23	8,06	5,98	2,07	1,50	35,35	63,15	0,20	5,30	94,50

TABLEAU H : PROFIL DES TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES,
PAR GROUPE D'AGE ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960
(AGE 25 - 44 = 100,00)

(SERIES 200) *

PAYS	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
201 NIGER	46,66	79,04	93,33	100,00	100,95	94,28	52,38
202 MAURITANIE	94,28	100,00	71,42	100,00	142,85	137,14	65,71
203 GUINEE PORTUGAISE	31,42	91,42	85,71	100,00	128,57	80,00	37,14
204 SOUDAN	57,29	125,00	109,37	100,00	113,54	112,50	62,50
205 GUINEE EQUATORIALE	42,50	95,00	85,00	100,00	125,00	81,25	40,00
206 AFGHANISTAN	68,29	88,34	91,90	100,00	105,59	82,69	62,34
207 YEMEN (SANA'A)	50,00	102,63	121,05	100,00	97,36	94,73	63,15
208 HONDURAS	29,76	130,00	143,59	100,00	91,17	71,48	36,71
209 MOZAMBIQUE	4,39	57,56	94,14	100,00	92,19	30,24	14,14
210 PAKISTAN	58,03	80,39	90,16	100,00	105,65	86,11	61,69
211 GUATEMALA	41,27	123,28	114,91	100,00	104,65	89,97	61,87
212 TIMOR PORTUGAIS	26,01	94,71	108,94	100,00	99,18	69,10	39,02
213 REP. DOMINICAINE	18,00	72,83	99,10	100,00	93,99	81,67	34,63
214 NICARAGUA	22,32	89,28	102,90	100,00	103,57	85,04	52,00
215 EL SALVADOR	28,58	103,04	119,34	100,00	86,42	71,00	49,63
216 ANGOLA	35,33	112,66	112,00	100,00	113,33	86,66	46,66
217 ARABIE SAOUDITE	49,43	106,46	122,47	100,00	102,24	98,03	61,23
218 YEMEN (ADEN)	50,00	102,63	121,05	100,00	97,36	94,73	63,15
219 BOLIVIE	33,87	102,73	119,04	100,00	91,93	81,81	56,47
220 ALGERIE	63,95	109,30	110,46	100,00	120,15	118,21	62,01
221 MAROC	69,84	95,62	84,84	100,00	146,40	125,93	77,34
222 PARAGUAY	16,82	91,19	114,54	100,00	87,96	72,22	40,96
223 EQUATEUR	35,55	122,78	124,52	100,00	97,00	92,56	75,00
224 NAMIBIE	114,83	154,06	151,00	100,00	100,47	90,90	86,12
225 PANAMA	14,18	85,37	113,31	100,00	87,77	55,72	24,22
226 COLOMBIE	24,26	111,60	127,15	100,00	92,52	76,88	44,39
227 COSTA RICA	16,29	111,56	132,10	100,00	75,33	52,31	24,39
228 TUNISIE	81,20	182,36	179,81	100,00	101,16	83,06	47,56
229 RAU (EGYPTE)	85,41	179,16	152,08	100,00	97,91	72,91	43,75
230 MEXIQUE	17,66	107,93	124,82	100,00	98,38	94,45	79,69
231 IRAN	65,42	130,84	107,47	100,00	102,80	91,30	51,40
232 PEROU	30,34	128,04	130,25	100,00	96,52	89,35	56,70
233 LIBYE	59,10	105,91	103,30	100,00	122,22	86,99	42,08
234 BRÉSIL	40,57	134,00	128,28	100,00	89,71	73,14	48,57
235 IRAK	90,76	117,69	137,30	100,00	104,61	103,07	74,61
236 SYRIE	89,38	136,20	118,27	100,00	74,52	46,93	15,56
237 CEYLAN	21,97	82,30	105,40	100,00	94,97	63,31	31,65
238 REUNION	9,90	64,35	112,12	100,00	115,59	85,00	21,78
239 PORTUGAL	51,14	162,75	157,51	100,00	83,38	76,54	47,43
240 ESPAGNE	28,23	168,73	176,18	100,00	106,69	99,87	64,68
241 CUBA	4,34	59,19	95,42	100,00	90,46	63,37	37,56
242 JORDANIE	43,42	108,90	153,00	100,00	83,74	55,45	30,95
243 VENEZUELA	15,84	80,90	114,15	100,00	81,35	59,41	32,97
244 GUYANE	5,18	67,99	119,19	100,00	107,69	91,54	38,60
245 ILE MAURITICE	9,37	45,10	79,79	100,00	128,15	95,83	32,37
246 CHILI	9,41	97,09	132,95	100,00	83,91	63,44	33,03
247 REP. SUD-AFRICAINE	9,87	134,19	146,58	100,00	88,06	62,15	22,75
248 NORVEGE	0,24	206,73	231,60	100,00	114,73	121,57	37,17
249 ARGENTINE	12,74	137,17	160,59	100,00	71,46	43,75	21,30
250 PAYS-BAS	14,29	342,19	304,32	100,00	95,27	68,35	14,92
251 MALTE	8,58	221,78	196,34	100,00	91,03	79,37	22,67
252 SINGAPOUR	11,11	114,68	172,03	100,00	117,90	99,14	35,81
253 KOWEIT	13,78	41,34	96,67	100,00	78,78	58,45	20,23

TABLEAU I :

TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES, PAR GROUPE D'AGE

ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960 - (SERIES 400) **

PAYS	TAUX D'ACTIVITE							DISTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR SECTEURS					
								HOMMES			FEMMES		
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
401 TCHAD	12,20	24,30	29,90	29,70	26,80	25,90	13,50	93,50	3,00	3,50	97,50	0,50	2,00
402 MALI	47,60	90,40	92,80	94,20	89,70	59,40	32,50	93,00	1,50	5,50	95,00	4,00	1,00
403 RWANDA	48,00	91,00	93,40	94,80	90,10	59,60	32,70	93,00	2,00	5,00	98,00	0,10	1,90
404 NEPAL	27,56	77,62	69,43	61,20	52,98	39,44	19,00	92,45	2,60	4,95	97,30	1,25	1,45
405 HAUTE VOLTA	47,10	88,90	89,00	89,50	86,00	65,20	37,80	92,00	3,00	5,00	91,00	8,00	1,00
406 LESOTHO	16,00	36,50	78,65	88,04	90,32	86,28	78,82	91,00	3,50	5,50	55,00	0,75	3,25
407 REP. CENTRAFRICAINE	43,00	82,40	91,90	96,20	91,30	63,10	30,90	90,00	3,00	7,00	98,00	0,70	1,30
408 MALAWI	30,00	52,00	56,00	59,00	63,00	61,00	39,00	90,00	4,00	6,00	96,50	0,70	2,80
409 MADAGASCAR	44,00	64,00	87,00	82,50	85,00	78,00	48,00	90,00	4,00	6,00	96,00	0,80	3,20
410 BOTSWANA	18,50	46,00	80,86	88,11	91,49	88,15	75,24	88,70	4,60	6,70	95,60	0,70	3,70
411 COTE-D'IVOIRE	40,90	79,90	83,00	86,70	79,50	54,20	28,80	87,00	3,50	9,50	91,00	0,20	8,80
412 ETHIOPIE	24,40	46,00	49,00	51,80	57,30	54,90	32,50	87,00	4,50	8,50	90,00	4,50	5,50
413 OUGANDA	25,00	44,00	48,00	51,00	56,00	54,00	33,00	87,00	5,00	8,00	94,00	1,00	5,00
414 TANZANIE	28,00	49,00	53,00	55,00	60,00	58,00	35,00	86,00	5,50	8,50	95,00	1,00	4,00
415 HAITI	37,50	77,20	82,00	82,50	83,30	80,00	57,00	85,05	7,00	7,95	80,00	6,50	13,50
416 BURUNDI	38,00	74,20	76,70	80,20	78,00	54,90	28,70	85,00	5,00	10,00	96,00	0,50	3,50
417 SOMALIE	17,00	34,00	38,00	42,00	48,00	45,00	24,00	85,00	6,00	9,00	94,50	0,80	4,70
418 SQUAZILAND	18,00	44,00	79,00	87,00	91,00	87,00	74,32	84,00	6,50	9,50	95,00	0,75	4,25
419 PAPUA ET NOUVELLE-GUINEE	38,00	74,00	77,00	80,00	78,00	55,00	29,00	84,00	6,70	9,30	96,00	1,00	3,00
420 TOGO	36,20	51,80	48,80	54,40	55,70	55,20	38,60	83,50	9,50	7,00	73,50	6,00	20,50
421 GUINEE	35,90	60,00	62,50	67,80	65,00	50,80	25,50	83,25	8,10	9,65	95,50	3,15	1,35
422 KENYA	23,00	42,00	46,00	49,00	54,00	52,00	31,00	82,00	7,00	11,00	93,00	1,40	5,60
423 DAHOMEY	35,00	66,30	73,20	82,60	74,60	58,00	46,00	82,00	8,00	10,00	21,00	10,00	69,00
424 VIET-NAM DU NORD	39,02	84,98	87,25	86,19	85,84	61,92	34,85	80,40	5,60	14,00	86,30	3,20	10,50
425 CAMEROUN	32,00	64,00	66,60	71,40	70,70	52,10	26,40	80,25	7,75	12,00	97,50	0,35	2,15
426 THAILANDE	38,86	84,66	86,56	86,28	84,65	67,46	33,76	80,20	5,70	14,10	87,60	2,95	9,45
427 LAOS	40,44	87,11	89,14	88,13	87,83	69,30	35,96	78,70	5,20	16,10	88,00	2,40	9,60
428 ZAMBIE	21,00	39,50	43,60	46,80	52,40	50,20	28,70	78,00	9,00	13,00	80,00	3,00	17,00
429 GAMBIE	29,60	75,00	80,00	83,50	80,00	60,00	35,00	78,00	10,00	12,00	95,00	2,00	3,00
430 GABON	22,00	44,00	50,00	67,80	67,00	54,10	22,20	78,00	11,50	10,50	95,00	0,70	4,30
431 REP. KHMERE	28,67	67,24	64,07	60,28	61,42	42,11	16,49	77,20	4,65	18,15	88,35	1,90	9,75
432 SENEGAL	28,30	59,00	61,00	64,50	60,60	39,30	19,00	77,00	8,00	15,00	93,50	1,50	5,00
433 VIET-NAM DU SUD	37,87	83,24	85,71	84,62	84,21	65,26	33,93	76,80	6,60	16,60	82,90	4,00	13,10
434 SABAH	22,50	46,70	43,70	46,00	47,50	32,24	13,21	76,65	8,35	15,00	89,30	3,15	7,55
435 INDONESIE	15,57	30,61	27,40	29,60	39,81	39,12	27,80	75,45	8,25	16,30	72,95	8,60	18,45
436 PHILIPPINES	16,00	47,50	45,00	44,00	46,25	41,78	19,00	74,70	10,10	15,20	73,40	10,30	16,30
437 SARAWAK	25,40	58,46	55,77	57,42	53,33	37,22	14,85	74,00	9,55	16,45	93,80	1,35	4,85
438 LIBERIA	20,70	35,90	42,20	48,50	49,40	38,00	20,60	74,00	14,00	12,00	94,00	1,00	5,00
439 BIRMANIE	30,80	62,23	54,35	57,08	59,27	45,00	35,13	72,00	10,50	17,50	63,00	12,50	24,50
440 CONGO (REP. DEM. DU)	32,00	64,00	66,60	71,40	70,70	52,10	26,40	72,00	15,00	13,00	98,00	0,75	1,25
441 SIFRA LEONE	23,80	41,70	49,00	50,80	51,70	40,90	22,20	71,50	17,00	11,50	89,00	2,20	8,80
442 NIGERIA	20,00	49,90	54,70	61,40	69,80	61,90	41,70	70,00	13,50	16,50	72,00	6,00	22,00
443 INDE	25,28	35,42	42,40	49,59	46,47	34,98	15,48	69,65	12,45	17,90	83,70	8,90	7,40
444 RHODESIE DU SUD	15,50	32,40	37,00	40,10	46,00	41,80	21,00	67,00	14,00	19,00	74,00	5,00	21,00
445 TURQUIE	20,00	66,49	65,91	66,04	66,65	50,00	20,00	66,95	17,25	15,80	95,45	2,75	1,80
446 ALBANIE	13,15	46,97	67,76	72,50	68,03	44,67	19,90	63,70	23,00	13,30	82,50	9,45	8,05
447 GHANA	12,00	53,30	52,70	57,20	68,30	67,20	41,10	63,50	18,00	18,50	58,20	10,60	31,20

TABLEAU I (SUITE)

PAYS	TAUX D'ACTIVITE							DISTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR SECTEURS					
	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +	HOMMES			FEMMES		
								AGR.	IND.	SERV.	AGR.	IND.	SERV.
448 YOUGOSLAVIE	12,53	58,36	61,84	47,48	35,08	24,60	14,08	56,00	28,00	16,00	78,10	15,05	6,85
449 MALAISIE OCCIDENTALE	7,09	27,45	30,94	31,70	35,06	26,31	11,43	53,05	14,90	32,05	76,75	6,95	16,30
450 ROUMANIE	6,09	66,86	76,50	76,02	73,75	57,88	31,76	53,05	29,50	17,45	78,45	9,40	12,15
451 ILES DU VENT	2,20	27,96	56,50	50,28	50,95	45,69	18,18	52,80	26,20	21,00	40,25	18,50	41,25
452 GUADELOUPE	1,00	21,00	44,00	50,00	56,00	46,00	22,00	52,35	26,90	20,75	43,20	14,20	42,60
453 JAMAIQUE	0,73	32,03	51,88	52,62	48,41	37,42	13,73	51,80	27,00	21,20	17,40	21,25	61,35
454 GRECE	16,05	46,55	51,75	39,16	34,00	24,00	9,80	49,75	22,40	27,85	69,00	13,90	17,10
455 CONGO (CAP. BRAZZAVILLE)	12,30	29,10	35,70	52,00	54,30	45,30	19,30	49,00	21,00	30,00	56,00	10,00	34,00
456 BULGARIE	1,30	42,00	69,50	79,00	72,10	40,00	14,00	47,60	31,30	21,10	68,60	15,65	15,75
457 MARTINIQUE	1,00	23,00	49,33	49,58	48,98	34,75	10,00	45,30	27,80	26,90	33,30	11,20	55,50
458 IRLANDE	3,52	53,87	67,00	25,00	21,05	21,98	15,16	43,90	25,55	30,65	15,25	22,10	62,65
459 POLGNE	1,18	41,89	67,79	65,09	66,71	54,91	30,01	39,55	37,85	22,60	59,40	16,90	23,70
460 RYU-KYU	2,02	45,66	70,51	61,77	66,55	55,62	29,00	38,85	17,05	44,10	51,10	5,25	43,65
461 FINLANDE	0,65	41,73	60,76	57,35	57,32	44,13	12,00	38,40	37,55	24,05	32,60	21,90	45,50
462 HONGRIE	3,04	52,38	55,77	50,77	48,94	28,25	20,15	37,90	40,90	21,20	40,85	29,40	29,75
463 URSS	5,24	64,63	76,32	78,95	71,12	44,63	29,73	33,40	30,50	36,10	50,30	25,50	24,20
464 CHYPRE	9,55	38,70	46,30	40,20	49,50	42,10	18,30	32,00	31,40	36,60	62,00	18,50	19,50
465 PORTO RICO	0,50	10,40	31,98	27,49	20,08	13,15	3,90	30,85	29,30	39,85	1,75	21,05	67,20
466 SURINAM	1,10	19,14	31,66	25,50	27,46	23,71	10,48	30,35	26,15	43,50	28,60	7,95	63,45
467 ITALIE	8,90	39,54	40,48	28,08	23,80	15,09	5,38	30,30	42,40	27,30	32,20	30,85	36,95
468 ISLANDE ET ILES FEROE	1,25	54,97	45,05	26,74	34,74	35,34	15,11	28,65	39,50	31,85	14,25	28,05	57,70
469 BARBADE	4,46	32,94	59,95	54,20	55,63	47,51	13,96	26,30	37,70	36,00	26,45	12,40	61,15
470 URUGUAY	5,51	28,99	38,90	32,55	24,25	13,69	3,66	26,15	30,55	43,30	3,55	26,25	70,20
471 JAPON	1,80	49,75	68,04	52,25	53,80	43,01	21,10	26,15	35,65	38,20	43,20	20,25	36,55
472 DANEMARK	4,09	67,10	59,07	36,76	37,78	28,76	7,42	23,60	42,70	33,70	5,70	24,55	69,75
473 TRINITE-ET-TOBAGO	1,88	23,32	34,76	34,31	36,44	29,01	9,63	22,65	40,15	37,20	16,40	16,25	67,35
474 FRANCE	2,94	46,90	58,99	40,73	45,61	37,12	10,51	22,40	44,85	32,75	21,50	26,50	52,00
475 TCHECOSLOVAQUIE	2,53	64,90	68,74	61,69	62,50	36,90	8,33	22,00	53,50	24,50	30,95	35,35	33,70
476 AUTRICHE	6,33	75,48	75,04	54,93	48,49	30,59	7,59	18,70	53,05	28,25	31,40	36,30	32,30
477 SUEDE	0,43	46,86	57,29	36,94	36,19	26,84	4,74	18,25	52,70	29,05	4,10	27,15	68,75
478 NOUVELLE-ZELANDE	0,10	63,89	49,68	23,03	28,00	17,37	3,35	18,10	46,00	41,20	4,50	24,65	70,85
479 ALLEMAGNE ORIENTALE	0,09	65,00	74,00	63,00	59,00	38,00	7,00	17,40	56,45	26,15	17,75	37,50	44,75
480 CANADA	0,36	34,50	49,23	29,66	32,24	23,55	6,56	16,20	39,50	44,30	4,60	19,90	75,50
481 ISRAEL	2,02	37,72	43,89	28,31	29,30	17,72	7,20	15,55	40,95	43,50	11,00	17,90	71,10
482 SUISSE	0,33	63,28	69,85	33,88	30,72	27,88	11,03	14,95	56,05	29,00	3,10	37,10	59,80
483 LUXEMBOURG	1,60	55,00	50,00	27,62	27,07	19,05	9,46	14,15	55,80	30,05	19,05	11,75	69,20
484 AUSTRALIE	1,55	64,96	50,51	26,08	26,66	17,55	4,50	13,90	44,75	41,35	3,80	25,80	70,40
485 ALLEMAGNE (REP. FED.)	2,91	78,48	71,58	45,70	39,08	26,94	8,51	10,70	57,80	31,50	22,05	32,05	45,90
486 BELGIQUE	2,49	40,72	50,98	31,28	26,20	15,01	3,86	9,10	52,90	38,00	4,85	32,75	62,40
487 ETATS-UNIS	0,93	27,58	44,88	39,27	47,02	35,28	10,39	8,75	42,45	48,80	2,10	23,95	73,95
488 HONG-KONG	7,65	47,55	50,54	35,59	41,75	28,03	9,85	7,00	52,40	40,60	9,70	49,65	40,65
489 ROYAUME-UNI	0,05	71,37	62,72	39,85	42,34	28,42	5,63	5,30	53,25	41,45	1,30	36,10	62,60
490 BERLIN-OUEST	0,35	69,00	77,50	60,85	51,50	30,00	3,40	0,80	52,35	46,85	0,80	39,55	59,65

TABLEAU J : PROFIL DES TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES,
PAR GROUPE D'AGE ET SELON LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL, 1960

(AGE 25 - 44 = 100,00)

(SERIES 400) **

TABLEAU J (SUITE)

PAYS	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
401 TCHAD	41,07	81,81	100,67	100,00	90,23	87,20	45,45
402 MALI	50,53	95,96	98,51	100,00	95,22	63,05	34,50
403 RWANDA	50,63	95,99	98,52	100,00	95,04	62,86	34,49
404 NEPAL	45,03	126,83	113,44	100,00	86,56	64,44	31,04
405 HAUTE VOLTA	52,62	99,32	99,44	100,00	96,08	72,84	42,23
406 LESOTHO	18,17	41,45	89,33	100,00	102,58	98,00	89,52
407 REP. CENTRAFRICAINE	44,69	85,65	95,53	100,00	94,90	65,59	32,12
408 MALAWI	50,84	88,13	94,91	100,00	106,77	103,38	66,10
409 MADAGASCAR	53,33	77,57	105,45	100,00	103,03	94,54	58,18
410 BOTSWANA	20,99	52,20	91,77	100,00	103,83	100,04	85,39
411 COTE-D'IVOIRE	47,17	92,15	95,73	100,00	91,69	62,51	33,21
412 ETHIOPIE	47,10	88,80	94,59	100,00	110,61	105,99	62,74
413 OUGANDA	49,01	86,27	94,11	100,00	109,80	105,88	64,70
414 TANZANIE	50,90	89,09	96,36	100,00	109,09	105,45	63,63
415 HAITI	45,45	93,57	99,39	100,00	100,96	96,96	69,09
416 BURUNDI	47,38	92,51	95,63	100,00	97,25	68,45	55,78
417 SOMALIE	40,47	80,95	90,47	100,00	114,28	107,14	57,14
418 SOUZILAND	20,68	50,57	90,80	100,00	104,59	100,00	85,42
419 PAPUA ET NOUVELLE-GUINEE	47,50	92,50	96,25	100,00	97,50	68,75	36,25
420 TOGO	66,54	95,22	89,70	100,00	102,38	101,47	70,95
421 GUINEE	52,94	88,49	92,18	100,00	95,87	74,92	37,61
422 KENYA	46,93	85,71	93,87	100,00	110,20	106,12	63,26
423 DAHOMEY	42,37	80,26	88,61	100,00	90,31	70,21	55,69
424 VIET-NAM DU NORD	45,27	98,59	101,22	100,00	99,59	71,84	40,43
425 CAMEROUN	44,81	89,63	93,27	100,00	99,01	72,96	36,97
426 THAILANDE	45,03	98,12	100,32	100,00	98,11	79,18	39,12
427 LAOS	45,88	98,84	101,14	100,00	99,65	77,49	40,80
428 ZAMBIE	44,87	84,40	93,16	100,00	111,96	107,26	61,32
429 GAMBIE	35,44	89,82	95,80	100,00	95,80	71,85	41,91
430 GABON	32,44	64,89	73,74	100,00	98,82	79,79	32,74
431 REP. KHMERE	47,56	111,54	106,28	100,00	101,89	69,85	27,35
432 SENEGAL	43,87	91,47	94,57	100,00	93,95	59,37	29,45
433 VIET-NAM DU SUD	44,75	98,36	101,28	100,00	99,51	77,12	40,09
434 SABAH	48,91	101,52	95,00	100,00	103,26	70,08	28,71
435 INDONESIE	52,60	103,41	92,56	100,00	134,49	132,16	93,91
436 PHILIPPINES	36,36	107,95	102,27	100,00	105,11	94,95	43,18
437 SARAWAK	44,23	101,81	97,12	100,00	92,87	64,82	25,86
438 LIBERIA	42,68	74,02	87,01	100,00	101,85	78,35	42,47
439 BIRMANIE	53,95	109,02	95,21	100,00	103,83	73,83	61,54
440 CONGO (REP. DEM. DU)	44,81	89,63	93,27	100,00	99,01	72,96	36,97
441 SIERRA LEONE	46,85	82,08	96,45	100,00	101,77	80,51	43,70
442 NIGERIA	32,57	81,27	89,08	100,00	113,68	100,81	67,91
443 INDE	50,97	71,42	85,50	100,00	93,70	70,53	31,21
444 RHODESIE DU SUD	38,65	80,79	92,26	100,00	114,71	104,23	52,36
445 TURQUIE	30,28	100,68	99,80	100,00	100,92	75,71	30,28
446 ALBANIE	18,13	64,78	93,46	100,00	93,83	61,61	27,44
447 GHANA	20,57	93,18	92,13	100,00	119,40	117,48	71,85

PAYS	10-14	15-19	20-24	25-44	45-54	55-64	65 +
448 YUGOSLAVIE	26,39	122,91	130,24	100,00	73,88	51,81	29,65
449 MALAISIE OCCIDENTALE	22,36	86,59	97,60	100,00	110,59	82,99	36,05
450 ROUMANIE	8,01	87,95	100,63	100,00	97,01	76,13	41,77
451 ILES DU VENT	4,37	55,60	112,37	100,00	101,33	90,87	36,15
452 GUADELOUPE	2,00	42,00	88,00	100,00	112,00	92,00	44,00
453 JAMAIQUE	1,38	60,87	98,59	100,00	91,99	71,11	26,09
454 GRECE	40,98	118,87	132,15	100,00	86,82	61,28	25,02
455 CONGO (CAP. BRAZZAVILLE)	23,65	55,96	68,65	100,00	104,42	87,11	37,11
456 BULGARIE	1,64	53,16	87,97	100,00	91,26	50,63	17,72
457 MARTINIQUE	2,01	46,38	99,49	100,00	98,78	70,08	20,16
458 IRLANDE	14,08	215,48	268,00	100,00	84,20	87,92	60,64
459 POLOGNE	1,81	64,35	104,14	100,00	102,48	84,36	46,10
460 RYU-KYU	3,27	73,91	114,14	100,00	107,73	90,04	46,94
461 FINLANDE	1,13	72,76	105,94	100,00	99,94	76,94	20,92
462 HONGRIE	5,98	103,17	109,84	100,00	96,39	55,64	39,68
463 URSS	6,63	81,86	96,66	100,00	90,08	56,52	37,65
464 CHYPRE	23,75	96,26	115,17	100,00	123,13	104,72	45,52
465 PORTO RICO	1,81	37,83	116,33	100,00	73,04	47,83	14,18
466 SURINAM	4,31	75,05	124,15	100,00	107,68	92,98	41,09
467 ITALIE	31,69	140,81	144,15	100,00	84,75	53,73	19,15
468 ISLANDE ET ILES FEROE	4,67	205,57	168,47	100,00	129,91	132,16	56,50
469 BARBADE	8,22	60,77	110,60	100,00	102,63	87,65	25,75
470 URUGUAY	16,92	89,06	119,50	100,00	74,50	42,05	11,24
471 JAPON	3,44	55,21	130,22	100,00	102,96	82,31	40,38
472 DANEMARK	11,12	182,53	160,69	100,00	102,77	78,23	20,18
473 TRINITE-ET-TOBAGO	5,47	67,96	101,31	100,00	106,20	84,55	28,06
474 FRANCE	7,21	115,14	144,83	100,00	111,98	91,13	25,80
475 TCHECOSLOVAQUIE	4,10	105,20	111,42	100,00	101,31	59,81	13,50
476 AUTRICHE	11,52	137,41	136,61	100,00	98,27	55,68	13,81
477 SUEDE	1,16	126,85	155,08	100,00	97,96	72,65	12,83
478 NOUVELLE-ZELANDE	0,43	277,42	215,71	100,00	121,58	75,42	14,54
479 ALLEMAGNE ORIENTALE	0,14	103,17	117,46	100,00	93,65	60,31	11,11
480 CANADA	1,21	116,31	165,98	100,00	108,69	79,39	22,11
481 ISRAEL	7,13	133,23	155,03	100,00	103,49	62,59	25,43
482 SUISSE	0,97	186,77	206,16	100,00	90,67	82,29	32,55
483 LUXEMBOURG	5,79	199,13	181,02	100,00	99,00	69,97	34,25
484 AUSTRALIE	5,94	249,07	193,67	100,00	102,22	67,29	17,25
485 ALLEMAGNE (REP. FED.)	6,36	171,72	156,63	100,00	85,51	58,94	18,62
486 BELGIQUE	7,96	130,71	162,97	100,00	83,75	47,98	12,34
487 ETATS-UNIS	2,36	70,23	114,28	100,00	119,73	89,83	26,45
488 HONG-KONG	21,49	133,60	142,00	100,00	117,30	78,75	27,67
489 ROYAUME-UNI	0,12	179,09	157,39	100,00	106,24	71,31	14,12
490 BERLIN-OUEST	0,57	113,39	127,36	100,00	84,63	49,30	5,58

Extrait de : "METHODES DE PROJECTION DE LA POPULATION ACTIVE".

Etude démographique, N° 46. Nations-Unies 1970 ; d'après L. TABAH.

"REPRESENTATIONS MATRICIELES DE PERSPECTIVES DE POPULATION ACTIVE".

Population N° 3. 1968.

a) - Exemple d'un calcul de naissances (projections matricielles).

Femmes urbaines, Mexique 1960-1965.

Le nombre de naissances des deux sexes des femmes urbaines d'âge compris entre x et $x + 4$ pendant l'année 1960 peut être estimé par la formule suivante, dans laquelle la fécondité est représentée par le signe b :

$$(60^n x, x + 4; f; u) \times (60^b x, x + 4; u)$$

Il s'agit seulement d'une approximation, car c'est l'effectif des femmes urbaines d'âge $x, x + 4$ au 30 juin de l'année 1960 qu'il aurait fallu multiplier par $60^b x, x + 4; u$. Les naissances issues de femmes urbaines, qui n'émigraient pas pendant toute la période de projection, en l'absence de mortalité, sont au nombre de :

$$(60^n x, x + 4; f; u) ({}^b x, x + 4; f; u, u) (60^b x, x + 4; u).$$

Le nombre des naissances en fin de période c'est-à-dire en 1964, dans ce groupe de femmes, peut être estimé par la formule suivante :

$$(60^n x, x + 4; f; u) ({}^P x, x + 4; f; u) ({}^I x, x + 4; f; u \cdot u) (65^b x + 5, x + 5 + 4; u).$$

Ici encore, il ne s'agit que d'une approximation, car c'est l'effectif des femmes urbaines qui n'ont pas émigré et sont parvenues à former au 30 juin 1964 le groupe d'âge $x + 4, x + 4 + 4$ qu'il aurait fallu multiplier par le taux $60^b x + 4, x + 4 + 4$ pour trouver les naissances de ce groupe pendant l'année 1964. De la sorte, le nombre annuel moyen des naissances entre 1960 et 1964 peut être estimé par la moyenne arithmétique des deux dernières expressions :

$$1/2 [(60^n x, x + 4; f; u) ({}^I x, x + 4; f; u)] \times [(60^b x, x + 4; u) + (65^b x + 5 + 4; u) ({}^P x, x + 4; f; u)].$$

Pour obtenir le nombre total de naissances pendant les cinq années de la période pour le même groupe de femmes, on multiplie cette quantité par 5, ensuite, pour obtenir les seules naissances masculines, on applique le taux de masculinité k des naissances. Pour estimer les garçons survivants au 1^{er} janvier 1965 par exemple, il suffit d'appliquer le quotient perspectif de survie masculine en milieu urbain.

b) - Calculs des éléments de la matrice de projection.

La manière dont les formules sont établies, lorsqu'on veut faire progresser cette structure par bonds de cinq ans, est exposée ci-dessous. Auparavant, la signification des symboles utilisés sera donnée :

$60^n x, x + 4; f; a; n$ est l'effectif des femmes d'âge $x, x + 4$ en 1960, actives et urbaines ;

$60^n x, x + 4; f; a; r$ l'effectif en 1960 d'âge $x, x + 4$ des actives rurales ;

$60^n x, x + 4; f; i; u$ l'effectif en 1960 d'âge $x, x + 4$ des inactives urbaines ;

$60^n x, x + 4; f; i; r$ l'effectif en 1960 d'âge $x, x + 4$ des inactives rurales ;

$60^b x, x + 4; u$ et $65^b x, x + 4; u$ sont les taux de fécondité de l'âge x à l'âge $x + 4$ dans les zones urbaines en 1960 et en 1965 sans distinguer, faute de données d'observation, de fécondité différentielle selon l'activité ; on ne se heurterait cependant à aucune difficulté si l'on pouvait introduire cette distinction ;

$60^b x, x + 4; r$ et $65^b x, x + 4; r$ ces mêmes taux dans les zones rurales ;

$P_{x, x + 4; f; u}$ et $P_{x, x + 4; f; r}$ les quotients perspectifs de survie dans les zones urbaines et rurales entre 1960 et 1964 pour les femmes d'âge compris entre x et $x + 4$ au 1^{er} janvier 1960, sans distinguer ici non plus de mortalité différentielle selon l'activité, bien qu'il soit possible de le faire ;

$P_{n; f; u}$ et $P_{n; f; r}$ les quotients perspectifs de survie des filles nées entre 1960 et 1964 dans les zones urbaines et rurales, sans distinguer de mortalité différentielle selon que les mères sont des femmes actives ou inactives ;

$l_{x, x + 4; f; u; r}$ représente les probabilités de migration, en l'absence de mortalité, entre 1960 et 1964, des zones urbaines vers les zones rurales pour les femmes d'âge compris entre x et $x + 4$ au 1^{er} janvier 1960, et sans qu'il soit tenu compte de migration différentielle selon l'activité ;

$l_{x, x + 4; f; r; u}$ ces mêmes probabilités pour le migration de sens inverse ;

$p_{x, x + 4; f; i; a; u}$ les probabilités, pour des femmes d'âge $x, x + 4$, inactives urbaines, d'entrer en activité avant $x + 5, x + 5 + 4$;

$p_{x, x + 4; f; i; i; u}$ les probabilités, pour ce mêmes femmes, de ne pas sortir d'inactivité ;

$p_{x, x + 4; f; i; a; r}$ et $p_{x, x + 4; f; i; i; r}$ représentent les mêmes probabilités que les deux précédentes, mais pour les femmes rurales ;

$P_{x, x+4; f; a, i; u}$ représente les probabilités, pour des femmes actives urbaines d'âge $x, x+4$, de sortir d'activité avant l'âge $x+5, x+5, x+5+4$;

$P_{x, x+4; f; a, a; u}$, les probabilités, pour ces mêmes femmes, de ne pas sortir d'activité ;

$P_{x, x+4; f; a, i; r}$ et $P_{x, x+4; f; a, a; r}$ représentent les mêmes probabilités que les deux précédentes, mais pour les femmes rurales ;

k représente le taux de masculinité des naissances.

Toutes ces expressions sont les mêmes lorsqu'elles concernent le sexe masculin, mais elles portent en indice la lettre m au lieu de f .

Il est maintenant possible de calculer chacun des éléments des sous-matrices.

Sous-matrice M_1^1 : hommes actifs urbains restant actifs et urbains :

Les éléments de la sous-diagonale m_2^1 et m_3^2 représentent des combinaisons de probabilités de survie en milieu urbain, de probabilités pour des actifs urbains de ne pas sortir d'activité et de probabilités de ne pas émigrer, soit :

$$P_{x, x+4; m; u} \times P_{x, x+4; m; a, a; u} \times l_{x, x+4; m; u, u}$$

Sous-matrice M_1^2 : hommes inactifs urbains entrant en activité en milieu urbain :

Les éléments de la sous-diagonale m_2^4 et m_3^5 représentent cette fois des combinaisons de probabilités de survie en milieu urbain, de probabilités pour des inactifs urbains d'entrer en activité et des probabilités de ne pas émigrer du secteur urbain, soit :

$$P_{x, x+4; m; u} \times P_{x, x+4; m; i, a; u} \times l_{x, x+4; m, u, u}$$

On obtient aisément les éléments des deux autres sous-matrices de la première ligne :

Sous-matrice M_1^5 : hommes actifs ruraux émigrant tout en restant actifs :

$$P_{x, x+4; m; r} \times P_{x, x+4; m; a, a; r} \times l_{x, x+4; m; r, u}$$

Sous-matrice M_1^6 : hommes inactifs ruraux émigrant et entrant en activité :

$$P_{x, x+4; m; r} \times P_{x, x+4; m; i, a; r} \times l_{x, x+4; m; r, u}$$

De même, pour les deux premières sous-matrices de la deuxième ligne :

Sous-matrice M_2^1 : hommes actifs urbains devenant inactifs sans émigrer :

$$P_{x, x+4; m; u} \times P_{x, x+4; m; a, i; u} \times l_{x, x+4; m; u, u}$$

Sous-matrice M_2^2 : hommes inactifs urbains restant inactifs sans émigrer :

$$P_{x, x+4; m; u} \times P_{x, x+4; m; i, i; u} \times l_{x, x+4; m; u, u}$$

Sous-matrice M_2^3 et M_2^4 : naissances masculines survivantes issues de femmes urbaines actives ou inactives mais n'émigrant pas :

Les éléments de ces deux sous-matrices font intervenir les naissances survenues dans l'intervalle de la projection, et servent donc à l'alimentation de la population. Le mode de calcul de ces sous-matrices a été présenté à l'occasion de l'exposé sur les hypothèses de base. La formule employée est la suivante :

$$(60^n_{x, x+4; f; u} \times 1/2 \ 5 \ k P_{n, m; u} \times l_{x, x+4; f; u, u}) (60^b_{x, x+4; u} + 65^b_{x+5, x+5+4; u} \times P_{x, x+4; f, u})$$

Dans ces expressions, les coefficients de $60^n_{x, x+4; f; u}$ forment les éléments de la première ligne de la sous-matrice M_2^3 . La somme des expressions pour tous les groupes d'âges ($x = 15, \dots, 45$) représente l'ensemble des garçons survivants de 0 à 4 ans au 1^{er} janvier 1965. Il a été supposé, dans tout ce calcul, que la migration des enfants nés pendant la période de projection ne pouvait avoir lieu indépendamment de celle des mères, de sorte que l'on a identifié la migration des mères et la migration des enfants. Si l'indépendance des deux mouvements migratoires était supposée, il faudrait remplacer dans l'expression précédente la probabilité de migration des mères $l_{x, x+4; u, u}$ par celle des naissances $l_{n; m; u, u}$ et on aurait :

$$60^n_{x, x+4; f; u} \ 1/2 \ 5 \ k P_{n; m; u} \ l_{n; m; u, u} (60^b_{x, x+4; u} + 65^b_{x+5, x+5+4; u} \ P_{x, x+4; f; u})$$

Sous-matrice M_2^5 : hommes actifs ruraux devenant inactifs et émigrant :

$$P_{x, x+4; m; r} \times P_{x, x+4; m; a, i; r} \times l_{x, x+4; m; r, u}$$

Sous-matrice M_2^6 : hommes inactifs ruraux restant inactifs et émigrant :

$$P_{x, x+4; m; r} \times P_{x, x+4; m; i, i} \times l_{x, x+4; m; r, u}$$

sous-matrice M_2^7 et M_2^8 : naissances masculines survivantes issues de femmes rurales émigrantes, actives ou inactives :

On a la même expression que pour M_2^3 et M_2^4 , en y substituant l'indice r à l'indice u dans les fonctions de mortalité et de fécondité et pour le premier indice u au bas de la fonction de migration, soit :

$$1/2 \times 5 \times k \times P_n; m; r \times l_{x, x+4}; f; r, u(60^{b_{x, x+4}}; r + 65^{b_{x+5, x+5+4}}; r P_{x, x+4}; f; r)$$

Le lecteur trouvera aisément lui-même les autres éléments de la matrice, en s'appuyant sur des raisonnements semblables.

Le résultat final est donné dans le tableau 18 ci-dessous.

Perspective de la population mexicaine (1960-1965) ; effectifs absolus

	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Hommes actifs urbains .	4 151,8 (11,5) ^a	5 279,8 (13,4)	6 636,2 (13,4)	8 329,8 (14,3)	10 364,9 (15,1)	12 753,9 (15,8)
Hommes inactifs urbains	4 728,6 (13,1)	6 100,3 (14,4)	7 633,5 (15,4)	9 405,0 (16,1)	11 509,2 (16,8)	14 032,4 (17,4)
Femmes actives urbaines	1 391,2 (3,9)	1 646,2 (3,9)	2 016,5 (4,1)	2 540,8 (4,2)	3 224,4 (4,7)	4 092,5 (5,1)
Femmes inactives urbaines	7 982,3 (22,2)	10 098,9 (23,9)	12 514,0 (25,2)	15 293,5 (26,3)	18 638,2 (27,2)	22 490,0 (27,9)
Hommes actifs ruraux . . .	4 569,1 (12,7)	4 924,1 (11,7)	5 293,2 (10,7)	5 715,2 (9,8)	6 186,3 (9,0)	6 702,8 (8,3)
Hommes inactifs ruraux .	4 518,4 (12,6)	4 842,7 (11,5)	5 307,3 (10,7)	5 850,0 (10,0)	6 444,2 (9,4)	7 137,7 (8,9)
Femmes actives rurales . .	519,3 (1,4)	562,4 (1,3)	615,9 (1,2)	675,6 (1,2)	781,7 (1,1)	889,7 (1,1)
Femmes inactives rurales	8 142,6 (22,6)	8 804,1 (20,8)	9 586,4 (19,3)	10 480,4 (18,0)	11 445,6 (16,7)	12 508,3 (15,5)
Total	36 003,3 (100,0)	42 258,5 (100,0)	49 603,1 (100,0)	58 290,2 (100,0)	68 594,5 (100,0)	80 608,1 (100,0)
Population urbaine	18 253,9	23 125,2	28 800,2	35 569,0	43 736,7	53 368,9
Population rurale	17 749,4 (49,3)	19 133,3 (45,3)	20 802,8 (41,9)	22 721,2 (41,1)	24 857,8 (36,2)	27 238,4 (33,8)

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN

Publications scientifiques et littéraires
TYPO - OFFSET

05002 GAP - Téléphone 51 35 23 •

Dépôt légal 575-1976